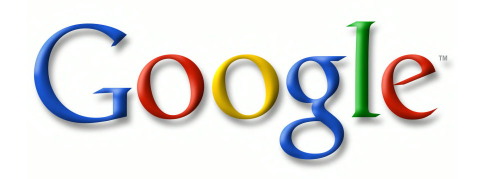
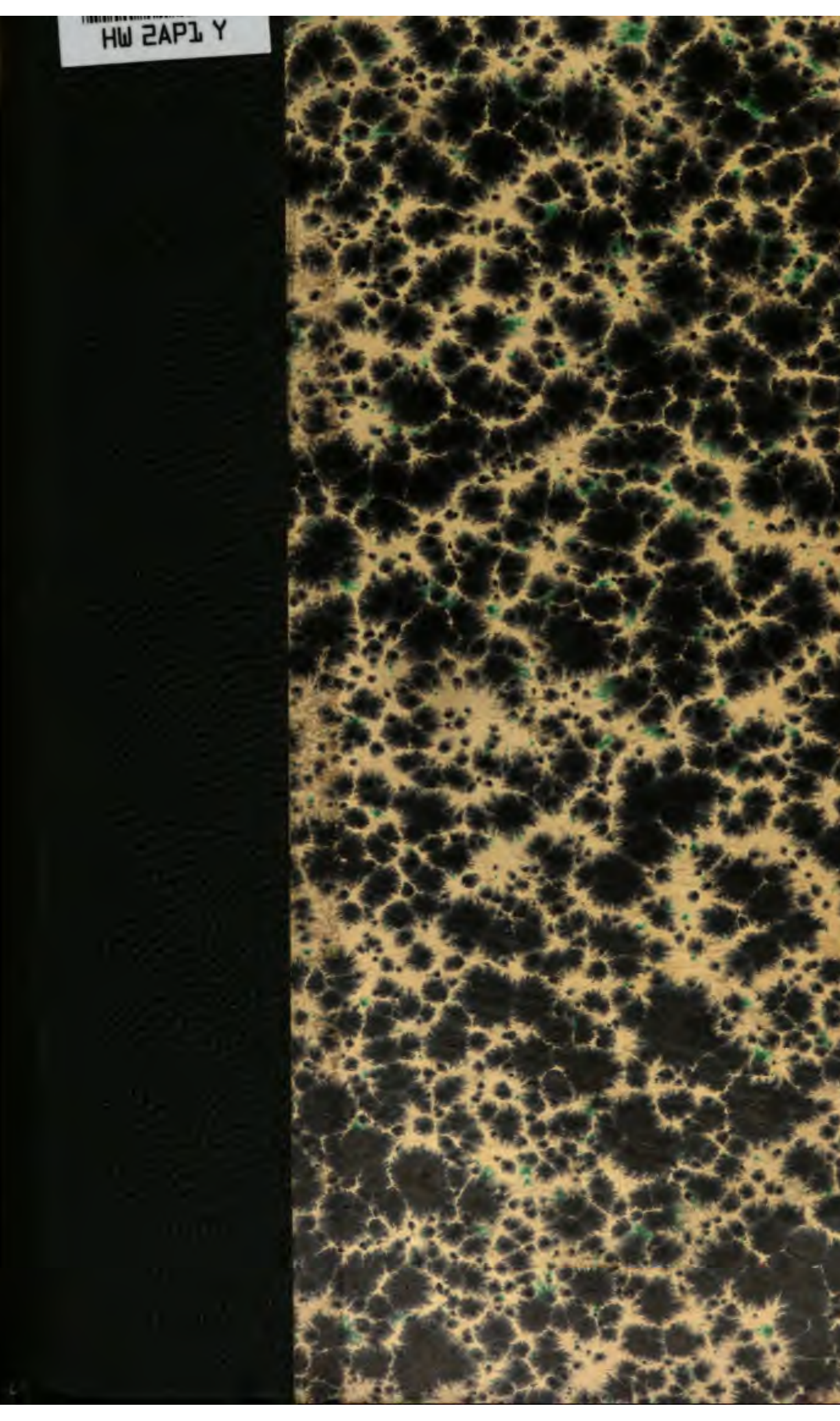
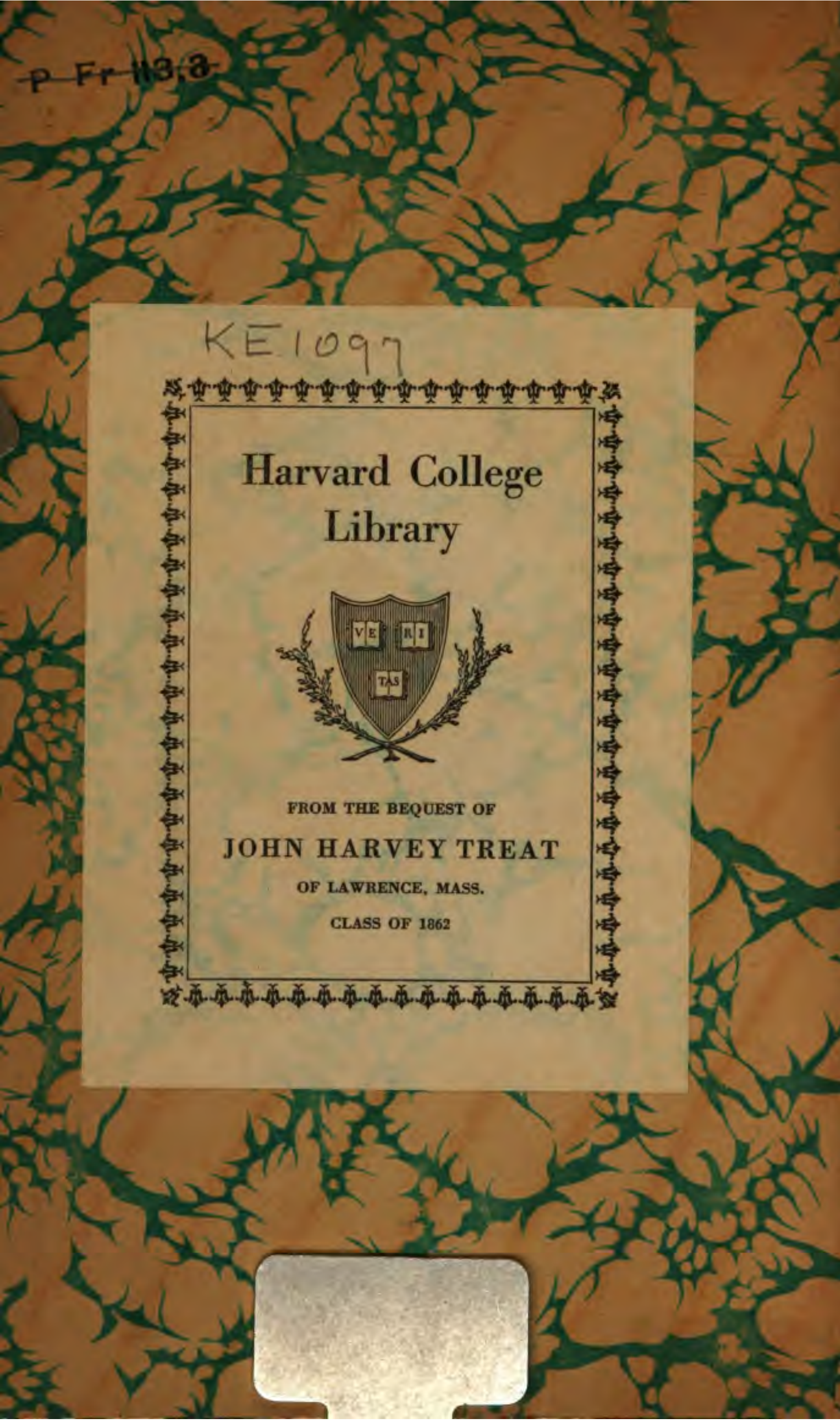



HW 2AP1 Y


P Fr 113.3
KE1097
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862





L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XVIII.

TABLE

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.



Fin de la Table du dix-septième volume.

(Mercredi 12 août 1818.) (N°. 418.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales (1).

Ce Recueil, pouvant servir de suite à la dernière édition des *Lettres édifiantes*, 26 vol. in-12, contient ce qui s'est passé de plus intéressant depuis 1767 dans les missions du Su-Tchuen, du Tong-King, de la Cochinchine, de Siam et des Malabares, sur la côte de Coromandel, missions dont le séminaire des Missions-Etrangères est chargé, et où il étoit d'usage que les vicaires apostoliques, comme les simples missionnaires, envoyassent chaque année, en Europe, la relation de ce qu'ils avoient fait. Plusieurs de leurs lettres et relations ont été publiées successivement, à Paris, en 1785, 1787 et 1789; à Liège, en 1794; à Londres, en 1797; à Rome, en 1806; à Lyon, en 1808. On a fait paroître, à Paris, en 1805, une *Histoire de l'établis-*

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse, et *paroîtra incessamment*. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

sement du Christianisme dans les Indes orientales, ouvrage auquel les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères n'ont pris aucune part. D'autres lettres et relations étoient encore inédites. C'est de tous ces documens réunis que se composera le nouveau Recueil qui a été proposé par souscription, et dont nous annonçons aujourd'hui les deux premiers volumes, composant la 1re. livraison.

Ce fut au 16e. siècle, après la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance, que de zélés missionnaires traversèrent l'Océan pour aller porter la connoissance du vrai Dieu dans les Indes et à la Chine. Plusieurs ordres religieux, parmi lesquels on distingue les Dominicains et les Jésuites, se dévouèrent à cette œuvre. Vers 1650, le père de Rhodes, Jésuite, qui avoit le premier prêché la foi dans le Tong-King et dans la Cochinchine, étant revenu à Rome, après vingt-cinq ans de travaux, proposa au saint Siége de former un clergé parmi les naturels même de ces pays. Le pape Innocent X approuva ce projet, et voulut sacrer le père de Rhodes premier évêque du Tong-King. Celui-ci s'y refusa constamment; mais il s'occupa, suivant les désirs du Pape, de chercher des sujets dignes de l'épiscopat pour se mettre à la tête des missions, et y former un clergé indigène. Douze jeunes étudians s'exerçoient alors, à Paris, sous la direction du père Bagot, Jésuite, à la pratique des vertus ecclésiastiques; à peine eurent-ils connoissance de l'œuvre projetée par le père de Rhodes qu'ils s'offrirent pour y travailler. Cependant l'exécution de leur dessein fut retardée jusqu'en 1658. Ce fut alors qu'Alexandre VII nomma évêques MM. de la Mothe-Lambert et Pallu; le premier fut

fait évêque de Bérythe et vicaire apostolique de la Cochinchine ; le second, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tong-King. Deux ans après, M. Cotolendi fut nommé évêque de Metellopolis et vicaire apostolique de Nankin ; mais il mourut en chemin, en 1662. L'évêque de Bérythe partit en 1660, et l'évêque d'Héliopolis, en 1662, accompagnés l'un et l'autre de quelques missionnaires. En quittant Paris, ils y laissèrent quelques-uns de leurs confrères chargés d'établir un séminaire uniquement destiné pour les missions.

Ce séminaire fut fondé en 1663. Dom Bernard de Sainte-Thérèse, Carme-Déchaussé, évêque de Babylone et vicaire apostolique en Perse, qui se trouvoit alors à Paris, céda aux premiers directeurs du séminaire, des maisons qu'il possédoit rue du Bacq. Le Roi donna 15,000 livres de rente, et les deux autorités approuvèrent l'établissement. Plusieurs personnes pieuses fournirent des fonds, qui servirent à la construction des bâtimens, aux dépenses de la maison, à l'entretien des missionnaires, et à l'achat de tout ce qui est nécessaire dans une mission. Il étoit d'usage de donner à chaque évêque missionnaire 1000 fr. pour sa chapelle, et autant de pension annuelle ; on donnoit la moitié aux autres missionnaires. Le séminaire donnoit de plus 1000 fr. pour les besoins généraux de chaque mission. Ces besoins étoient multipliés en linges, ornemens, vases sacrés et livres. Outre les missionnaires, il y a des catéchistes pour les seconder. Ces catéchistes sont de pieux laïques que l'on choisit parmi les plus fervens, et qui sont chargés de présider aux assemblées des chrétiens, de faire des lectures et des exhortations, de baptiser

les enfans, de visiter les malades. Ils doivent aussi instruire les ignorans, soutenir les foibles, pacifier les différends, recueillir les aumônes, remplir enfin toutes les fonctions qui sont dans l'esprit de la charité chrétienne. Ces catéchistes sont ambulans ou sédentaires suivant les besoins et l'usage du pays. Dans le Tong-King ils sont au nombre de deux ou trois cents.

Le séminaire des Missions-Etrangères entretient les quatre missions dont nous avons parlé, et qui ont toutes un évêque. Il y en a un aussi à la tête de la mission Malabare de Pondichéry, qui n'est confiée au séminaire que depuis 1776. Il y a également un évêque vicaire apostolique à Siam. La mission du Su-Tchuen, qui ne comptoit que sept mille chrétiens en 1767, en a aujourd'hui plus de soixante mille, qui sont dirigés par un évêque non encore sacré, par un prêtre françois, et une vingtaine de prêtres du pays. Dans le Tong-King occidental, il y a près de deux cent mille chrétiens, qui n'ont plus, outre le vicaire apostolique et son coadjuteur, que deux missionnaires européens âgés et infirmes; il y a environ soixante-dix prêtres du pays, dont dix sont hors d'état de travailler. La mission de Cochinchine, qui a plus de quatre-vingt mille chrétiens, est réduite à l'évêque de Véren, qui est vicaire apostolique, à quatre missionnaires européens, dont deux infirmes, et à vingt prêtres indigènes. La mission de Siam, qui, à la vérité, est moins nombreuse, ne possède que M. l'évêque de Sosopolis, un autre prêtre françois, et cinq ou six autres prêtres siamois. Enfin la mission des Malabares, à Pondichéry et sur la côte de Coromandel, est composée d'environ quarante mille chrétiens, qui

ent, outre M. Hebert, évêque d'Halicarnasse, huit prêtres européens et huit du pays, presque tous infirmes.

La disette de prêtres se fait d'autant plus sentir, que chaque mission comprend un territoire fort étendu qui se divise en plusieurs districts. Chaque district est une espèce de paroisse composée de trente, quarante ou cinquante chrétientés, disséminées dans une étendue de quatre jusqu'à cent cinquante lieues, selon les temps, les localités et le nombre des missionnaires. C'est l'évêque qui règle cela suivant les circonstances. Chaque paroisse a depuis deux mille jusqu'à dix mille ames, étant confiée aux soins d'un prêtre qui en visite successivement toutes les chrétientés deux fois par an, quand il le peut. Il arrive même que des missionnaires ne peuvent achever en un an la visite de toutes les chrétientés dont ils sont chargés. En Chine, les assemblées des chrétiens se font dans la maison d'un des plus riches chrétiens de chaque endroit; au Tong-King et en Cochinchine, lorsque la religion n'est pas persécutée, les chrétiens construisent des oratoires en bois ou en bambous; ces oratoires se démontent dans les temps de persécution. Dans plusieurs de ces missions, il y a des couvens de religieuses, qui, sans être cloîtrées, mènent la vie commune. Dans le seul Tong-King il y en a plus de trente maisons qui ont depuis douze jusqu'à quarante religieuses. Beaucoup de ces saintes filles égalent en ferveur les communautés les plus édifiantes de l'Europe. L'état de persécution où le christianisme se trouve en Chine n'a pas permis d'y établir des maisons semblables; mais on y trouve un grand nombre de vierges chrétiennes, qui, au milieu de leurs

familles, se livrent aux exercices de piété et de charité. Quelques-unes tiennent des écoles pour les petites filles, et les instruisent dans la religion.

La première livraison, qui paroît en ce moment, ne contient que les lettres relatives au Su-Tchuen, auxquelles on a joint pourtant des relations envoyées par les missionnaires de Pékin, ou des autres parties de la Chine. La mission du Su-Tchuen comprend trois provinces occidentales de la Chine, le Su-Tchuen, l'Yun-Nan et le Kouei-Tcheou. Le vicaire apostolique de la première est chargé aujourd'hui des deux autres. Le Su-Tchuen, une des plus vastes provinces de tout l'empire, a, dit-on, environ trois cents lieues dans un sens, sur trois cent vingt dans l'autre. M. Artus de Lyonne en fut le premier vicaire apostolique. Elevé au séminaire des Missions-Etrangères, il fut sacré évêque de Rosalie à Canton, le 30 novembre 1699; mais ayant été obligé de revenir en Europe, il fit passer au Su-Tchuen MM. Basset et de la Balluère, du séminaire des Missions-Etrangères, avec deux Lazaristes, MM. Appiani et Mullener. Ils y arrivèrent en 1702, et n'y trouvèrent que très-peu de chrétiens. En 1707, ils furent bannis de la Chine par ordre de l'empereur. M. Appiani fut retenu dans les fers, et mourut à Canton, en 1728. M. Basset étoit mort dès 1707, dans la même province de Canton. M. de la Balluère rentra dans le Su-Tchuen en 1715, et y mourut la même année. M. Mullener, qui y étoit rentré en 1712, fut sacré, à Canton, en 1717, sous le titre d'évêque de Myriopolis. Il gouvernoit le Su-Tchuen et le Hou-Quang, assisté de plusieurs missionnaires françois et italiens, et de quelques prêtres chinois. Il mourut en 1745,

laissant le soin de la mission au père Magi, Dominicain, évêque de Barianée, son coadjuteur, qui lui survécut peu, étant mort vers 1744. Alors le gouvernement spirituel échut à M. Enjobert de Martillat, qui travailloit dans cette province depuis 1732; mais qui fut obligé de la quitter en 1746. Une persécution violente qui s'éleva cette année là, fit sortir du Su-Tchuen trois missionnaires qui n'y étoient arrivés que depuis peu de temps, et il n'y resta plus que trois prêtres chinois. M. le Fèvre, missionnaire françois, n'eut pas le temps d'être fort utile, ayant été arrêté en 1754, l'année même où il étoit arrivé; on le reconduisit hors de Chine. M. Pottier entra dans le Su-Tchuen en 1755, M. Falconet en 1766, et MM. Alary et Gleyo en 1767. Plusieurs autres les y suivirent. Il s'y est trouvé à quelques époques jusqu'à sept missionnaires françois.

En 1769, M. Pottier fut fait vicaire apostolique, et sacré évêque d'Agathopolis. C'est depuis cette époque que la mission a commencé à être plus florissante. Le clergé du pays s'est accru; il n'y avoit alors que quatre prêtres chinois, élevés dans le collége de Siam. Ce collége, transféré à Pondichéry, fut entièrement dissous vers 1780. L'évêque en établit un dans le Su-Tchuen même, sur les confins du Yun-Nan. On y pouvoit recevoir quinze ou vingt élèves. Ce collége a été brûlé en 1814; et la persécution et le manque de fonds sont deux grands obstacles à son rétablissement. En 1808, M. Létondal forma un collége pour la Chine dans l'île de Poulo-Pinang, au détroit de Malaca; mais cet établissement lointain présente beaucoup d'inconvéniens, et a de plus éprouvé un incendie en 1812. Il y avoit, en 1814,

environ vingt-sept prêtres chinois dans le Su-Tchuen ; la persécution, l'âge et les maladies ont diminué ce nombre, et on peut regarder cette mission comme étant actuellement dans un moment critique dont la Providence peut tirer néanmoins sa gloire. Lorsque M. Pottier arriva dans le Su-Tchuen, on y comptoit à peine quatre mille chrétiens ; à sa mort, en 1792, il en laissa plus de vingt-cinq mille. En 1801, il y en avoit plus de quarante mille ; et en 1809, plus de cinquante-deux mille. Ce nombre a toujours été en croissant jusqu'à la persécution de 1814.

L'Yun-Nan, province qui confine au Su-Tchuen, compte peu de chrétiens. M. le Blanc, missionnaire françois, en ayant été nommé vicaire apostolique, s'y rendit en 1702, avec M. Danry. Ils n'y trouvèrent que quatre chrétiens ; mais leurs soins commençoient à fructifier lorsqu'ils furent bannis, en 1707. M. Danry fut obligé de sortir de l'empire. M. le Blanc se cacha ; mais ne put rentrer dans l'Yun-Nan. Il venoit d'être nommé évêque de Troade, lorsqu'il mourut en 1720. Environ vingt ans après, M. Enjobert de Martillat, cité plus haut, fut fait évêque d'Ecrinée et vicaire apostolique d'Yun-Nan ; mais il quitta la Chine, en 1746, sans avoir pu entrer dans cette province, et mourut à Rome, en 1755. Depuis ce temps le saint Siége donna l'administration spirituelle de cette partie au vicaire apostolique du Su-Tchuen. La foi ne s'est de nouveau introduite dans cette province que vers la fin du dernier siècle. On y comptoit deux mille cinq cents chrétiens en 1809.

Le Kouei-Tcheou, au midi du Su-Tchuen, est une des plus petites provinces de l'empire. Au commencement du siècle dernier, un missionnaire Jésuite,

y résidoit. Le père Visdelou en fut nommé vicaire apostolique en 1707; mais il n'y alla point, et mourut à Pondichéry, en 1737. L'administration des chrétiens de cette province a été réunie à celle du Su-Tchuen; il n'y avoit pas, en 1809, plus de seize cents chrétiens.

Nous joindrons à ces détails un court aperçu de l'état des missions dans le reste de la Chine. Il y a dans l'empire trois évêchés titulaires, Macao, Pékin et Nankin. C'est le roi de Portugal qui les a dotés et qui y nomme. Chaque diocèse comprend deux ou trois provinces de la Chine. Le diocèse de Pékin compte quarante mille chrétiens, dont cinq ou six mille résident dans la capitale même. L'évêque actuel est à Macao, où il arriva en 1804, n'étant encore que coadjuteur de M. Alexandre de Govea, mort en 1808. Il n'a pu encore obtenir d'être reçu à Pékin, où il ne se trouve que quatre missionnaires portugais et un français, tous Lazaristes, avec dix-huit prêtres chinois. Quatre missionnaires italiens de la Propagande, arrivés à Pékin en 1810, en sont sortis en 1811. Il y avoit autrefois quatre églises dans cette capitale; il n'en reste plus que deux. Il est défendu d'y admettre les Chinois et les Tartares, et on ne le fait que secrètement, et quand la persécution n'est pas déclarée. Il y a aussi à Pékin deux séminaires, l'un dans la maison des Portugais, l'autre dans celle des François. Le diocèse de Nankin avoit autrefois plus de deux cent mille chrétiens, dont il ne reste guère que le sixième. L'évêque actuel est un des quatre missionnaires portugais qui résident à Pékin; il a été sacré en 1807, mais n'a pu encore obtenir de se rendre à Nankin, et gouverne de loin son diocèse, où il n'y a aucun

missionnaire européen, mais seulement cinq ou six prêtres chinois. Macao est, comme on sait, une ville bâtie par les Portugais à la pointe méridionale d'une île qui se trouve à l'entrée du golfe de Canton, par où l'on pénètre en Chine. Elle possède plusieurs églises, couvens et établissemens de piété que l'on doit à la piété des rois de Portugal. Cette ville sert d'entrepôt aux missionnaires, qui de là parviennent à s'introduire, soit en Chine, soit dans les royaumes voisins. C'est pourquoi les corps qui envoient des missionnaires dans ces contrées, ont à Macao un procureur chargé de la correspondance et des affaires de leurs missions. Le diocèse s'étend aussi sur deux provinces de la Chine; mais il renferme peu de chrétiens, à cause des précautions sévères que prennent actuellement les mandarins pour empêcher les communications avec les Européens. Il y a à Macao un séminaire dirigé par des Lazaristes portugais.

Le Fo-Kien, province située sur la côte orientale de la Chine, au nord de Canton, fut confié d'abord à M. Pallu, évêque d'Héliopolis, le premier évêque qui ait abordé en Chine. Il mourut peu après son arrivée, en 1684, laissant la mission à M. Maigrot, depuis évêque de Conon, qui fut banni en 1707, et qui se retira à Rome, où il mourut, en 1730. Depuis sa mort, les vicaires apostoliques du Fo-Kien ont été pris parmi les Dominicains espagnols. En 1810, il y avoit deux évêques, le vicaire apostolique et son coadjuteur, et quatre religieux du même ordre, avec huit prêtres chinois dispersés dans le Fo-Kien et dans deux provinces adjacentes. Toutes trois ne comptoient guère que trente mille chrétiens. Le vicaire apostolique a commencé, il y a quelque temps,

un petit séminaire; jusque là on envoyoit à Manille les jeunes Chinois qui se destinoient au sacerdoce.

Les provinces de Chen-Si, Kang-Siu et Chan-Si, forment un vicariat apostolique qui est confié ordinairement à des Franciscains italiens. Ils y sont maintenant quatre au plus; l'un d'eux est nommé évêque, et n'est pas encore sacré. Deux Lazaristes françois prennent soin de la province de Hou-Quang. Il y a dans ces provinces plus de quinze prêtres du pays, qui ont été élevés pour la plupart dans le collége établi à Naples à cet effet, et lequel subsiste encore. Ces trois provinces et la Tartarie occidentale ne comptent plus aujourd'hui que trente mille chrétiens; ceux qui sont en Tartarie sont pour la plupart des chrétiens exilés de diverses provinces pour la foi, qui continuent à la pratiquer, et qui même la prêchent avec zèle, et réussissent à procurer des adorateurs au vrai Dieu.

Nous avons cru ce tableau de l'origine et des progrès des missions nécessaire pour mieux comprendre ce que nous en dirons par la suite. Nous l'avons extrait du tableau plus étendu qui se trouve dans la *Préface* et dans l'*Introduction* des *Nouvelles Lettres édifiantes*. L'intérêt et l'exactitude de ces détails font assez pressentir quel est le mérite d'un recueil destiné à retracer, et les travaux des missionnaires, et les vertus de zélés chrétiens, et les merveilles de la propagation de la foi, et les efforts des persécuteurs, et cette succession de combats, de victoires, de traverses, de conquêtes qui ne peuvent manquer de toucher les amis de l'Eglise, et qui offrent même une lecture attachante à la simple curiosité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. M. vient de faire présent d'un très-bel ornement noir à l'église métropolitaine de Sens, qui conserve les tombeaux du Dauphin et de la Dauphine, père et mère du ROI et de MONSIEUR, et où l'on célèbre annuellement deux services pour ces illustres morts.

— M. l'abbé Paillard, ancien syndic de la Faculté de théologie de Paris, professeur de la Maison de Navarre, chanoine de l'église de Chartres, est mort, à Paris, le 2 août, dans un âge avancé. Il avoit témoigné en dernier lieu beaucoup de zèle pour la restauration d'un corps dont il se trouvoit le doyen.

— On vient de publier quelques extraits de lettres reçues du Kentuckey, et qui donnent des nouvelles de la mission de ce pays. M. Flaget, évêque de Bardstown, y accusoit la réception des ornemens et objets d'église qui lui ont été expédiés de Provence par une réunion d'ames pieuses. Ces présens étoient extrêmement précieux pour une mission naissante, pauvre et privée de beaucoup d'objets de première nécessité. Le séminaire manquoit encore de bien des choses. Cette maison, l'espérance du diocèse, avoit été bâtie par M. l'évêque. Tout y retraçoit la plus grande pauvreté. Mais ce sont de telles œuvres que la Providence bénit. L'évêque recueilloit déjà de grands fruits de ses travaux, et avoit à remercier le ciel des consolations qui accompagnoient son ministère. Cependant il souhaitoit ardemment de nouveaux coopérateurs. Son vaste diocèse manquoit de prêtres. Sur le fleuve Saint-Laurent, près du lac Huron, il n'y avoit pas moins de cinq mille François sur une étendue de vingt-cinq à trente lieues, avec un seul prêtre pour les diriger. Au poste Vincennes, sur la rivière Ouabache, qui se jette dans l'Ohio, étoient environ mille François, sans aucun prêtre. Dans l'Etat de l'Ohio, se trouvoient plus de deux cents familles allemandes ca-

tholiques. Les ecclésiastiques qui voudroient partager les travaux de ces missions, feroient bien de prendre la voie de la Nouvelle-Orléans, comme la plus courte et la moins coûteuse, et de passer dans cette ville dans les mois de décembre et de janvier, l'été et l'automne étant deux saisons plus dangereuses pour les étrangers, dans cette partie. M. David, qui étoit en même temps grand-vicaire de l'évêque, curé de la paroisse, et supérieur du séminaire, vient d'être fait coadjuteur, sous le titre d'évêque de Mauricastre, *in partibus infidelium*. Il a reçu ses bulles à la fin de l'année dernière, et doit être sacré actuellement. Il seconde M. Flaget dans tous ses travaux. Ce qui les occupe actuellement est la construction d'une cathédrale à Bardstown. Les premières souscriptions ont été assez nombreuses, mais la dépense est considérable, et M. l'évêque a déjà été obligé d'emprunter. Il a établi deux communautés de sœurs pour l'éducation des jeunes filles; l'une sous une règle particulière, l'autre sous celle des Sœurs de la Charité de saint Vincent-de-Paul. Celles-ci sont au nombre de quinze, dont quatre novices. Elles demeurent à un quart de lieue du séminaire, et vivent du travail de leurs mains. Leur maison peut à peine contenir trente personnes. Elles reçoivent des orphelines et des filles pauvres. On désireroit bien leur faire bâtir un hospice où elles pussent exercer leur charité. L'évêque cherche pareillement à établir une association dans le genre des Frères des Ecoles chrétiennes, pour l'éducation des garçons; cet établissement seroit bien nécessaire dans un pays où les enfans sont assez abandonnés et mal instruits de la religion. Cette mission réclame des livres, des objets de piété, et généralement tout ce qui peut être utile à des maisons naissantes et fort dépourvues. Nous savons qu'on prépare un envoi, et qu'on a déjà rassemblé plusieurs objets. Ceux qui voudroient y joindre leurs offrandes sont priés de les envoyer à Aix, chez M. Pontier, imprimeur-libraire, rue Pont-Moreau.

QUIMPER. Il y avoit autrefois, à une demi-lieue de cette ville, une chapelle sous l'invocation de la Mère de Dieu, où se rendoient souvent les habitans de la ville et des environs. Les élèves du collége de Quimper y alloient en procession les premiers mardi après la fête de la Visitation. Lors de la révolution, cette chapelle fut vendue, mais de bons habitans trouvèrent moyen de soustraire la statue et de la mettre en lieu de sûreté. Après la terreur, cette statue fut déposée dans une autre église. Au retour du Roi, on s'occupa de la rendre à son ancien local. La chapelle fut achetée et réparée par les libéralités des fidèles des environs, et la translation de la statue eut lieu le 9 juin de cette année. Le clergé et le peuple des paroisses voisines s'y étoient rendus, et la procession se fit avec beaucoup d'ordre et de recueillement. Le 1er. dimanche de juillet, jour de la fête patronnale, un chanoine de Quimper alla faire la bénédiction de la chapelle et officier. On prêcha en bas-breton le matin, et en françois le soir. L'église étoit remplie d'une affluence de peuple, qui se réjouissoit de voir rétablir au milieu d'eux les pieux usages de leurs ancêtres, et de pouvoir, comme autrefois, porter leurs hommages et leurs vœux à celle qu'ils se sont accoutumés à regarder comme leur protectrice, et dont la statue leur paroît, pour tout le canton, un gage de bonheur et de tranquillité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi, du 22 juillet, fixe la composition du cadre de l'état-major général.

— Une ordonnance du Roi, du 15 juillet, règle l'organisation du personnel, et le mode général de service pour l'administration des poudres et salpêtres.

— Une ordonnance du Roi, du 2 août, qui renferme 289 articles, est relative à la hiérarchie militaire et à la progression de l'avancement. Le grand nombre de disposi-

tions qu'elle contient nous empêche de la faire connaître, et se refuse à l'analyse.

— Le Roi a signé le contrat de mariage de M. le comte Decazes, ministre de la police générale, avec Mlle. de Saint-Aulaire.

— Mme. la duchesse de Brunswich-Bevern est arrivée le 7 août à Paris, et a fait le lendemain sa cour aux Princes et à MADAME.

— La seconde affaire de *l'Homme-Gris* ayant été appelée le 6 en police correctionnelle, l'avocat du libraire Lhuillier a annoncé que l'auteur, le sieur Creton, étoit hors d'état de comparoître, de la suite des blessures qu'il avoit reçues dans un duel. M. l'avocat du Roi a déclaré qu'il s'agissoit moins ici du sieur Creton, dont la coopération à l'ouvrage n'étoit pas établie, que du sieur Lhuillier, déjà repris de justice pour la publication des premiers numéros. Lhuillier, interrogé par le président, a répété que M. Creton étoit l'auteur, et que sa maladie qui le retenoit au lit ne l'empêchoit pas d'écrire. M. de Marchangy, dans son discours, a indiqué les passages les plus répréhensibles des numéros 3, 4 et 5 du IIe. tome de *l'Homme-Gris*. Ces passages sont dirigés contre le gouvernement royal, et renferment tantôt des provocations séditieuses, tantôt des menaces, des calomnies contre les particuliers. Le sieur Lhuillier, déjà traduit en justice, étoit averti des risques qu'il couroit; il les a bravés; il convient de le regarder comme le principal spéculateur, et il doit partager la responsabilité de ce qu'il publie. Par-là on préviendra les stratagêmes qui tendroient à dérober les véritables auteurs à la justice, en y substituant des prête-noms et des littérateurs postiches et inconnus. Les auteurs de *l'Homme-Gris* ont eu même l'audace d'indiquer un moyen semblable dans leur 5e. numéro. M. l'avocat du Roi a requis contre le sieur Lhuillier l'application de la loi. Le tribunal a ordonné que le sieur Creton seroit visité par des gens de l'art, et que le jour de l'appel de la cause seroit fixé après leur rapport.

— Le sieur Creton a cru se trouver désigné dans le réquisitoire de M. Marchangy. Il a fait insérer dans le *Journal du Commerce*, une lettre où il dit qu'il est rédacteur et éditeur de *l'Homme gris*, et qu'il n'est ni *littérateur postiche*, ni *pensionné* par une caisse des libéraux.

— Le libraire Lhuillier a été arrêté, le 7 août, et conduit à Sainte-Pélagie, pour y subir le mois de prison auquel il a été condamné pour le premier procès de *l'Homme-Gris*. Il a ensuite obtenu un délai de trois jours pour mettre ordre à ses affaires.

— Le général baron Bessière, frère du maréchal tué à Wagram, vient d'être nommé lieutenant du Roi, à Calais.

— MM. Mondiet, Perès, Cassagne, Bordeu et Daguette, sont nommés conseillers à la cour royale de Paris; MM. Berdoy et Abeillé, conseillers-auditeurs, sont substituts au parquet.

— S. M. vient d'accorder des lettres de grâce au sieur Pierre Marie, huissier de Dijon, qui avoit été condamné par la cour d'assises de Dijon, le 22 décembre 1815, à six ans de bannissement, comme ayant pris part au mouvement séditieux du 12 juillet précédent.

— On avoit répandu le bruit, dans quelques quartiers de Paris, qu'il y avoit une épidémie à l'hôpital Saint-Louis; il est au contraire certain que la mortalité a été, du mois dernier, moindre dans cet hôpital que dans les mois précédens.

— On se propose de donner de la pompe au transport de la statue de Henri IV. Elle sortira le 12 des ateliers du Roule; 48 bœufs aux cornes dorées le traîneront, couverts de housses blanches fleurdelisées. La statue sera couverte d'un voile, et s'avancera au milieu d'un cortége militaire et d'une musique nombreuse.

— La femme du général Chapedelaine vient d'attaquer en calomnie les auteurs des *Lettres Normandes*.

— La frégate *la Durance* est entrée dans la Loire, le 28 juillet, venant de la Martinique, d'où elle ramène l'ancien gouverneur, M. le comte de Vaugirauld.

— Le duc de Glocester, neveu et gendre du roi d'Angleterre, dont nous avons annoncé le passage à Brest, a débarqué aussi à La Rochelle, et a visité cette ville et Rochefort.

— Les étrangers commencent à affluer à Aix-la-Chapelle, et chacun est occupé à s'y préparer des logemens. Le prince Hardenberg y est arrivé le 29 juillet. Il y a aussi plusieurs envoyés de presque toutes les puissances de l'Europe.

— La princesse d'Orange, belle-fille du roi des Pays-Bas, est accouchée, le 2 août, d'un prince.

Suite des discussions en Irlande sur le veto.

Il a déjà été question plusieurs fois, dans ce journal, des discussions élevées en Irlande sur le *veto* que l'on proposoit d'accorder au Roi dans l'élection des évêques catholiques; et nous avons vu que les évêques d'Irlande envoyèrent quelques-uns de leurs collègues à Rome, pour y porter leurs vœux et ceux de leurs peuples. Nous avons parlé aussi dans notre n°. 334, tome XIII, page 321, de la mission d'un religieux Franciscain d'Irlande, le P. Richard Hayes, député par le bureau catholique de Dublin. Ce bureau étoit très-prononcé contre le *veto*, et son agent a montré aussi un grand zèle pour s'opposer à cette mesure Toutefois sa mission n'a pas eu le succès qu'il désiroit, et les circonstances qui l'ont accompagnée et suivie ont donné matière à des plaintes fort vives. On a cherché à échauffer les esprits à ce sujet, et la conduite de la cour de Rome a été représentée sous des couleurs extrêmement défavorables. Nous nous sommes permis d'émettre notre jugement sur des écrits et des démarches qui nous ont paru porter le caractère de l'exagération et de l'injustice; et les suites de cette affaire nous ont confirmé de plus dans une opinion sur laquelle nous avons aujourd'hui d'assez bons garans. Des pièces récentes ont jeté un nouveau jour sur ces discussions qui appartiennent d'ailleurs à l'histoire ecclésiastique. Avant de faire connoître un rescrit important, qui a paru sur cette controverse, il convient de revenir, aussi brièvement qu'il sera possible, sur ce qui l'a précédé.

Le 13 décembre 1817, M. Hayes présenta au bureau catholique de Dublin le rapport de sa mission. Cette pièce est assez longue, et nous n'en pouvons présenter qu'un

extrait. Nous nous bornerons aux faits principaux, et à quelques réflexions sur le récit de l'agent irlandois.

Le 16 septembre 1815 on confia à M. Hayes les représentations des catholiques d'Irlande, ou, pour parler plus exactement, celles du bureau catholique de Dublin. Car les évêques et la grande majorité du clergé et des Irlandois, ne prirent point de part à cette démarche. M. Hayes, ayant fait toute diligence, arriva le 25 octobre à Rome, et vit de suite le cardinal Litta, préfet de la Propagande, qui lui parut favorablement disposé. Il s'aperçut néanmoins bientôt, dit-il, que sa mission rencontreroit une violente résistance dans le cardinal secrétaire d'Etat, qui se plaignit que le député ne l'eût pas choisi pour l'intermédiaire de ses communications avec le saint Siége. La prudence conseilloit, ce semble, à M. Hayes, de ménager un ministre, qui, par sa place, et par la confiance dont l'honore son souverain, pouvoit accélérer ou empêcher le succès des vœux des Irlandois : mais M. Hayes prétend qu'il auroit encouru le blâme de ses commettans, s'il eût reconnu dans le ministre politique du souverain Pontife le droit d'intervenir dans les affaires d'Irlande. C'est-là un scrupule bien raffiné. Il a toujours été d'usage, quoi qu'il en dise, que les secrétaires d'Etat du souverain Pontife soient intervenus dans les affaires de l'Église. C'est toujours à eux que les ministres des puissances s'adressent pour les objets même spirituels, et c'est le secrétaire d'Etat qui a signé en dernier lieu les Concordats de France, de Bavière et de Naples. Les catholiques d'Irlande ne sont apparemment ni plus privilégiés ni plus difficiles que ceux des autres pays, et on ne sauroit penser que la conscience de M. Hayes eût été compromise s'il eût montré quelques égards et quelque confiance pour un cardinal, un ministre, pour celui dont l'issue de sa mission dépendoit en quelque sorte.

Le 9 novembre 1815, l'agent des Irlandois eut sa

première audience du saint Père, qui le reçut avec bonté, et lui témoigna le désir qu'il remît au cardinal Consalvi les représentations dont il étoit chargé. S. S. l'y invita encore dans une deuxième audience du 22 décembre. Au lieu de céder, M. Hayes remit au Pape une protestation contre l'intervention du secrétaire d'Etat dans cette affaire, et lui fit des plaintes des manœuvres de ce même ministre. Il ne nous dit point comment le saint Père accueillit un acte et des discours aussi déplacés. Au sortir de l'audience, le député, fidèle à son système de modération et de sagesse, se rendit chez le secrétaire d'Etat, et lui adressa directement ses reproches. Il força le ministre, si on l'en croit, de convenir de l'injustice de ses procédés; et puis tout à coup, oubliant sa protestation, il montra au cardinal un plan pour la nomination des évêques d'Irlande, plan qui en assurant, dit-il, les droits de chacun des ordres de la hiérarchie, prévenoit toute influence étrangère. Le cardinal, ajoute-t-il, approuva ou feignit d'approuver ce projet, mais il refusa d'en favoriser l'exécution. Au surplus, dans tout son rapport, M. Hayes parle du cardinal dans les termes les moins mesurés.

Il demanda et obtint successivement du saint Père, en 1816, trois audiences, le 9 janvier, le 7 mars, et le 8 octobre, parlant à chaque fois contre le *veto*, et sollicitant une décision dans ce sens. Il demandoit aussi que la nomination des évêques d'Irlande eût lieu par le clergé même, et avoue qu'il vouloit empêcher par-là et le *veto* du gouvernement anglois et l'influence du cardinal Consalvi; car, disoit-il, si la nomination des évêques se faisoit à Rome, le cardinal ne la feroit que sous le bon plaisir du ministère anglois. Avec une telle manière de procéder, il n'étoit pas étonnant que la négociation de M. Hayes n'avançât point, et il paroît que ses discours, publics et particuliers, n'y contribuoient pas peu. Il ne parle que des intrigues et des manœuvres de ses adversaires : on seroit tenté de croire qu'il les

servoit fort bien par sa roideur et ses inconséquences. Il avoit formé le projet de partir en octobre 1816, pour aller passer l'hiver en Irlande, et prendre de nouvelles instructions de ses commettans; mais il changea d'avis, et resta à Rome, évitant tout rapport avec le secrétaire d'Etat. Il se contentoit de solliciter l'examen de son affaire par la Propagande, quand la publication d'une lettre qu'il avoit adressée à un membre du bureau catholique de Dublin, acheva de faire connoître le négociateur. Il y faisoit, dans les termes les plus déplacés, le portrait le plus défavorable du secrétaire d'Etat, qu'il supposoit être d'intelligence avec le ministère anglois pour sacrifier les intérêts des catholiques. Une telle lettre montroit dans M. Hayes un oubli total des convenances, et dans ses amis une indiscrétion fort maladroite. On apprit dans le même temps à Rome les divisions qui s'étoient élevées parmi les catholiques d'Irlande, relativement à ce député, et son crédit en baissa encore davantage.

Le 22 mai 1817, la congrégation de la Propagande tint une séance pour discuter le plan de nomination des évêques d'Irlande par le clergé. Quand la question fut mise sur le tapis par le cardinal préfet, tous les cardinaux, dit le rapporteur, votèrent en faveur du plan, à l'exception du cardinal Fontana, précédemment secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques instituée par le cardinal Consalvi, *et élevé par lui au cardinalat*. Ce dernier trait suffiroit pour faire juger le rédacteur du rapport. Ce n'est point le cardinal Consalvi qui a donné le chapeau au cardinal Fontana; c'est le saint Père. Le père Fontana avoit assurément assez de titres à cette dignité. Ses travaux, son zèle, sa piété, ses connoissances, les places qu'il a occupées, les disgrâces que lui a méritées son attachement au saint Siége, le dispensoient d'avoir besoin de la faveur. Si M. Hayes fait peu de cas des cardinaux créés sous le ministère du cardinal Consalvi, il envelopperoit dans ses préventions la plus grande partie du sacré collége; car il ne reste

guère que cinq ou six cardinaux promus avant qu'il fût secrétaire d'Etat. Quoi qu'il en soit, M. Hayes prétend que ce fut le cardinal Fontana qui fit avorter le plan de nomination domestique ou dans le pays même, et la congrégation arrêta de consulter la congrégation pour les affaires de l'Eglise.

Ce fut deux jours après cette séance que M. Hayes reçut l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures, et l'Etat de l'Eglise sous trois jours. Il protesta, et demanda les motifs de ce traitement. Il assure, dans son rapport, qu'on ne lui en donna aucun; mais nous verrons le contraire attesté par une autorité assez grave. Il déclara que pour ne pas compromettre ses droits, il ne céderoit qu'à la force. L'ambassadeur de la première puissance de l'Europe n'auroit pas mieux soutenu sa dignité. Le 25 mai, il tomba malade; on mit une garde à sa porte dans le couvent qu'il habitoit. Le 18 juillet, il fut escorté jusqu'aux frontières de l'Etat romain, passa quelques jours à Florence, et arriva en Irlande le 24 septembre. Il termine son rapport en demandant que l'on s'occupât de payer les dépenses de sa mission, qui se montoient à 21,000 fr. sur lesquels il en restoit 12,000 à payer. Le gouverneur de Rome lui avoit bien offert des fonds pour retourner en Irlande, s'il eût voulu obtempérer à l'ordre de Sa Sainteté; mais l'agent ne consentit à rien recevoir d'une cour qui, dit-il, avoit commis tant d'indignités à son égard. L'acquittement de ses dettes souffrit de grandes difficultés. Le bureau catholique nomma un comité pour rassembler les fonds; mais comme il cessa bientôt de s'assembler, et qu'il fut même entièrement dissous, M. Hayes se trouva dans une position désagréable; et lui, qui auroit tenu à déshonneur de rien recevoir du chef de l'Eglise, fut contraint de mendier à Dublin des secours qui le missent en état de payer ce qu'il avoit emprunté. On eut enfin honte de le voir réduit à cette extrémité. Des catholiques de Dublin s'assemblèrent, le 7 février dernier, et

l'engagèrent à discontinuer sa quête. On nomma un comité pour aviser aux moyens d'éteindre la dette. Des souscriptions furent ouvertes dans la capitale et dans plusieurs villes. Les derniers journaux annonçoient qu'on avoit plus de la moitié de la somme requise, et on espéroit réunir bientôt le reste.

Ainsi s'étoit terminée cette mission; mais son issue avoit donné lieu à de vives plaintes. Les lettres de M. Hayes et de ses amis le peignoient comme une victime des intrigues des agens du ministère anglois. Le bureau catholique crut trop aisément à ces rapports; et à la première nouvelle de l'ordre intimé, le 24 mai, à M. Hayes, il s'assembla à Dublin, et adressa, le 19 juillet 1817, des remontrances à S. S. Dans cette pièce, visiblement calquée sur les dépêches de M. Hayes, le bureau, après des protestations d'attachement et de respect, se plaignoit de n'avoir aucune réponse aux représentations de 1815, de l'indifférence et de la défaveur avec laquelle on avoit accueilli à Rome leurs demandes, et surtout de l'expulsion de leur agent. « Il étoit sûr, disoit-il, que cette indignité offensante ne venoit point du défaut de conduite de la part de M. Hayes, et il l'attribuoit à l'influence et aux intrigues des ennemis des catholiques Irlandois. Nous avons appris avec regret, étoit-il dit dans l'adresse, qu'une intervention laïque a eu lieu à Rome dans les affaires de l'église d'Irlande. Nous protestons solennellement contre l'intervention de l'homme d'État auquel nous faisons allusion, et nous repoussons formellement toute soumission à lui ou à ses mesures. Nous ne voudrions point céder à un ministre ce que nous n'accorderions pas à son maître, le droit de se mêler de nos affaires temporelles. Nos rapports avec Rome sont bornés exclusivement aux intérêts spirituels, et nous ne consentirions jamais à voir ces rapports réglés par les intérêts d'une cour, ou dirigés par un ministre politique ». Ces reproches assez directs, et ce langage quelque peu

hautain, alloient assez mal, avec les protestations précédentes. Au surplus le bureau finissoit par prier le Pape de se tenir en garde contre les suggestions de sir John Cox Hippisley, le plus grand ennemi, disoit-il, de l'indépendance et de la pureté de l'église catholique d'Irlande.

C'est à cette lettre que le souverain Pontife vient de répondre par un bref où l'on reconnoîtra la modération, la sagesse et le ton paternel qui convient au chef de l'Eglise.

« A nos chers fils, les catholiques du bureau Irlandois, à Dublin.

PIE VII.

Nos chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Par votre lettre du 19 juillet dernier, que nous a remise notre vénérable frère, Laurent Litta, cardinal de la sainte église Romaine, évêque de Sabine, et préfet de la congrégation *de Propaganda fide*, vous vous êtes plaint que nous n'eussions fait aucune réponse à la lettre dans laquelle vous nous aviez exposé, deux ans auparavant, vos demandes sur l'élection des évêques. Vous ne deviez pas cependant interpréter notre silence, en pensant, ou que nous prenons peu d'intérêt aux affaires de la religion catholique dans ce royaume, ou que nous ne sommes point favorablement disposés pour les peuples d'Irlande, dont nous connoissons et nous admirons, et la constance dans la foi qui n'a jamais été ébranlée par les adversités, et les éminens services rendus à la religion. Car cette sollicitude continuelle que nous avons toujours eue pour toutes les églises, et que nous avons plus encore aujourd'hui au milieu de tant de périls et de difficultés, comme l'attestent des preuves publiques, votre religion même et votre foi éclatante eussent dû vous apprendre que c'étoit pour une toute autre cause que nous n'avions pas cru devoir répondre à vos lettres. Nous eûmes alors, en effet, deux raisons pour tenir cette conduite : d'abord, comme on nous avoit remis en même temps une lettre des évêques d'Irlande sur le même sujet, et comme nous leur avions, tant de vive voix en parlant à leurs députés, que par notre lettre du 1er. février 1816, déclaré notre sentiment sur vos difficultés et vos craintes, nous pensions qu'il n'étoit pas nécessaire de vous redire ce que vous aviez

pu facilement apprendre d'eux. Ensuite, la teneur même de votre lettre n'a pas peu contribué à nous déterminer à en agir ainsi envers vous. Car, quoique vos demandes fussent entremêlées de plusieurs témoignages de votre zèle pour la foi catholique, cependant nous avons vu, contre notre attente, que vous vous y étiez servi d'expressions et de maximes qui ne s'accordoient nullement avec ce dévouement et ce zèle professés de tout temps par le peuple d'Irlande pour le Siége apostolique, dont il se glorifie avec raison d'avoir reçu la lumière de la foi. Ainsi, comme d'un côté tant de beaux titres de votre part nous portoient à en agir avec vous avec douceur, et que de l'autre nous ne pouvions ni approuver ni dissimuler ce qui s'étoit glissé dans votre lettre contre votre intention (nous en sommes persuadés), nous avons préféré ne vous point répondre, surtout comme nous vous l'avons dit, notre sentiment sur les difficultés proposées ayant pu vous être connu par une autre voie. Voilà donc les causes de notre silence, que nous n'hésitons point à vous donner, afin de vous ôter toute inquiétude, et que vous ne puissiez penser que nous ayons voulu rejeter votre prière.

Quant à l'affaire dont il étoit question dans votre lettre, vous devez être persuadés que nos soins et notre sollicitude auxquels Dieu a confié le dépôt et la défense de la foi, et le gouvernement de toute l'Eglise, n'ont eu d'autre but que de procurer de tout notre pouvoir l'intégrité et l'accroissement de la religion catholique. Ainsi, comme dans tout ce que nous avons annoncé que nous permettrions, si le gouvernement de la Grande-Bretagne donnoit le décret d'émancipation qu'on espère, et qui sera très-favorable aux catholiques, nous n'avons point été guidés par des motifs temporels ou par des conseils politiques (ce qu'il seroit odieux de soupçonner de nous), mais que nous n'avons considéré que l'utilité et l'avantage de la religion catholique, nous nous sommes proposés d'obtenir, par les concessions futures, l'émancipation si désirée des catholiques, d'effacer les lois pénales, de mettre fin à cette condition fâcheuse où se trouvent ces églises depuis près de trois cents ans, de rendre aux catholiques la paix et la liberté, de les délivrer du danger de la défection auquel la foiblesse humaine est exposée, d'ôter enfin aux catholiques qui voudroient rentrer dans le sein de l'Eglise leur mère, la crainte des lois existantes qui pourroient les arrêter. Nous avons fait

voir abondamment dans notre susdite lettre aux évêques d'Irlande, que notre projet ne méritoit aucun blâme, et que nous y avons mis les bornes et les conditions qui ne peuvent donner lieu à aucun abus, si elles sont observées.

Il faut d'ailleurs remarquer avec soin que nous n'avons promis ce que nous venons de dire, que dans les cas et après que le décret d'émancipation auroit paru, et que nous n'avons point commandé que la chose se passât ainsi; mais que nous avons déclaré seulement que l'émancipation obtenue, nous permettrions sans peine que cette déclaration servît à favoriser cette même émancipation.

Pour ce qui regarde le soupçon et la crainte que vous avez touchant les affaires ecclésiastiques de vos contrées, comme nous le voyons par ce que vous dites sur la fin de votre lettre, nous voulons que vous soyez tranquilles à cet égard; car vous devez penser que nous avons mûrement examiné de quelle manière nous devons conduire ces affaires en quelque occasion que ce soit, et que nous n'aurons rien de plus à cœur que les intérêts de la religion catholique.

Pour en venir actuellement à ce qui touche Richard Hayes, de l'ordre des Frères Mineurs de saint François, vous vous êtes plaints que nous l'ayons fait sortir de nos États, quoique, dites-vous, il n'ait point donné de prise sur lui; vous pensez même que nous y avons peut-être été poussés par une influence étrangère, de peur que ce qu'il devoit nous exposer en votre nom, ne trouvât un accès trop facile auprès de nous. En vous exprimant ainsi, vous ne connoissiez pas sans doute la conduite de cet homme. Car, abusant de l'hospitalité qu'il avoit reçue dans cette ville, il nous a donné de nombreux et de justes sujets de chagrin, tant par ses mœurs tout-à-fait indignes d'un religieux, que par ses critiques continuelles de notre gouvernement dans ses conversations, et par les écrits pleins d'aigreur et de calomnies qu'il repandoit de tous cotés; écrits non moins injurieux à nous et au saint Siége qu'à son gouvernement, et dont il se vantoit partout et publiquement d'être l'auteur. Enfin, il en vint à ce point d'audace et d'arrogance qu'il ne rougit pas de nous adresser à nous-mêmes des paroles offensantes et des calomnies manifestes, tellement que nous n'aurions pu les dissimuler plus long-temps sans compromettre notre dignité. Aussi, quoique nous ayons pu sévir contre lui, voulant cependant le traiter avec indulgence, après qu'on lui

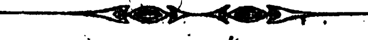
eût fait connoître, par notre ordre, les sujets que nous avions de nous plaindre de lui, sujets dont il n'eut pas honte d'avouer les uns sans difficulté, et dont il ne put nier les autres, nous lui fîmes signifier de sortir de lui-même de notre capitale; et comme il refusa constamment d'obéir à cet ordre, nous ordonnâmes qu'on le conduisît, malgré lui, hors de notre territoire. Ayant donc été portés à en agir avec lui comme nous avons fait, par une raison aussi grave et fort différente de celle que vous pensiez, il n'y a pas lieu de vous en affliger, comme si nous avions par-là porté quelque préjudice aux intérêts des catholiques qui nous sont si chers. Cependant ce même homme, rentré dans son pays, n'a pas changé de conduite, et nous avons vu, dans un journal du 17 décembre dernier, imprimé à Dublin, une relation qu'il vous a présentée de tout ce qu'il avoit fait à Rome, relation pleine de mensonges et de calomnies, comme ses précédens écrits, et à laquelle nous vous déclarons hautement qu'il ne doit être ajouté aucune croyance.

Au reste, vous témoignant notre tendresse paternelle, nous vous accordons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près sainte Marie-Majeure, le 21 février 1818, an 18 de notre pontificat ».

PIE PP. VII.

Nous n'ajouterons rien à ce bref, sinon pour remarquer qu'il confirme tout ce que le rapport de M. Hayes nous avoit déjà, contre son intention, appris de l'esprit qui avoit présidé à sa négociation et dirigé toutes ses démarches. Au surplus, M. Hayes paroît avoir reconnu ses torts, comme nous le verrons dans un autre article, que l'étendue de celui-ci nous force à renvoyer à une autre fois. Nous feront connoître aussi un bref extrêmement important du saint Père, sur les affaires ecclésiastiques d'Irlande.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Conformément à un Mandement de MM. les grands-vicaires, rendu sur une lettre de S. M., la Dé-

claration de Louis XIII sera lue, dans toutes les églises, le jour de l'Assomption; la procession de la Métropole sera la seule qui se fera au dehors.

— Le dimanche 9 août, il y a eu deux abjurations à la fois dans la chapelle de la maison d'éducation que dirige M. l'abbé Carron, dans la rue des Feuillantines. Deux protestantes se sont réunies à l'Eglise romaine; ce sont Mlle. Smith, née à New-Yorck, aux Etats-Unis, et Mme. Gouverna, angloise, femme de M. Gouverna, valet-de-chambre de S. A. R. MADAME. Elles avoient été instruites et préparées par l'homme respectable dont le zèle et la charité ont triomphé, en Angleterre, de tant de préventions, et qui, toujours empressé pour les bonnes œuvres, continue ici le ministère qui lui avoit acquis l'estime la plus haute chez nos voisins; évangélisant les pauvres, instruisant la jeunesse, dirigeant les ames dans les voies de la piété, assistant tous les genres d'infortune, et se multipliant pour le salut et le soulagement du prochain. Il a, le même jour, donné le baptême à un adulte françois, né d'un père anabaptiste, qui a eu pour parrain et marraine M. et Mlle. Weld.

— Les Sœurs de la divine Providence, destinées à l'éducation chrétienne des jeunes filles, surtout dans les campagnes, viennent d'obtenir de S. M. l'approbation de leur institut. Elles sont déjà près de quatre cents sœurs répandues dans plusieurs diocèses, et il leur arrive journellement des aspirantes pour le noviciat; ce qui les a déterminées à bâtir à Pontieux, diocèse de Nanci, une maison, chef-lieu de la congrégation, tant pour former les jeunes sœurs à la piété et à l'enseignement de la jeunesse, que pour servir de retraite aux infirmes et aux âgées. Ces vertueuses filles vivent dans une pauvreté qui leur est chère; mais elles réclament l'assistance des personnes charitables pour l'établissement de la maison qui leur est nécessaire pour faire tout le bien auquel elles se croient appelées. Les chrétiens

zélés, les parens qui ont à cœur la bonne instruction de leurs enfans, seconderont sans doute les progrès d'une institution qui a déjà produit de grands fruits, et qui en promet plus encore. Il semble que la Providence ait multiplié, dans ces derniers temps, ces sortes d'établissemens, pour opposer une plus forte digue aux progrès de l'irréligion et de l'indifférence, qui sont passés des villes dans les campagnes, et qui menacent de tout envahir.

AIX. On n'a pas moins senti dans ce pays qu'ailleurs la nécessité des missions, et l'étendue de ce grand diocèse a été un motif de plus d'y établir un secours si puissant. Il s'y est formé depuis trois ans une réunion de missionnaires. Elle n'est pas nombreuse encore, mais elle a déjà opéré d'heureux résultats, et elle en promet de nouveaux. Un grand nombre de paroisses ont été successivement visitées par ces hommes infatigables. Leur présence a fait revivre la religion et les bonnes mœurs. Les gens les plus divisés d'opinions, et qui se livroient à toute l'effervescence des partis; d'autres qui, n'ayant aucun frein, s'abandonnoient à des excès funestes pour les familles ou pour l'ordre de la société; ceux qui n'avoient pas les premières notions du christianisme, ou même de la morale naturelle, ont été changés d'une manière étonnante. Ils n'ont pu résister au zèle d'apôtres qui, animés d'un généreux dévouement, vont se confiner dans un mauvais village, se condamner au ministère le plus pénible et aux privations les plus rigoureuses, et vivre avec des gens ignorans et grossiers dans la seule vue de les gagner à Dieu. Cet établissement est dû à M. l'abbé de Mazenod, qui le soutient par sa fortune, en même temps qu'il y travaille lui-même avec courage. Il ne borne pas même là ses soins; et tandis qu'il pourvoit par ses missions aux besoins des campagnes, il rend à cette ville un service signalé par une œuvre d'un autre genre. Il forme à la vertu et à la pratique de la religion un grand nombre de jeunes gens,

déjà lancés dans le monde, ou qui achèvent leurs cours. C'est un spectacle touchant que celui de cette jeunesse qui, foulant aux pieds le respect humain, fait hautement profession de l'Evangile, fuit les divertissemens profanes, s'approche fréquemment des sacremens, et se distingue aussi par son application et ses succès dans les différentes carrières de la société. Elle prépare à notre ville une génération de pères de famille religieux, estimables, laborieux, éclairés, qui rempliront leurs devoirs par principe de conscience, et serviront bien Dieu et le Prince. M. l'abbé de Mazenod cultive assidument ces jeunes plantes, dont les progrès journaliers le dédommagent amplement de ses peines, et sont un grand sujet de consolation pour les ames pieuses. Ainsi le diocèse s'applaudit de la prospérité de deux œuvres excellentes, qui, embrassant et la ville et les campagnes, font espérer de voir se fermer ainsi, peu à peu, dans cette contrée, les plaies qu'y avoient faites la révolution et l'impiété.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 10 août, jour d'un triste anniversaire, MADAME a passé la journée à Saint-Cloud. S. A. R. y a entendu la messe, ainsi que son auguste époux. Dans la matinée, MONSIEUR est allé visiter la Princesse.

— M. le comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, et M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Munich, qui se trouvent en ce moment à Paris par congé, ont eu une audience du Roi.

— La cour royale d'Orléans est maintenant complète. Le Roi a nommé, le 8 juillet, président de chambre, M. Loyré, et conseillers, MM. Challaye, Meslier, Calmelet, Barbot-Duplessis, Girard, Marchand, Cotelle la Boulatrie, Darotte et Gaullier de la Salle. MM. Costé, de Sainte-Marie et Pétau sont conseillers-auditeurs.

— Le Roi a dissous la garde nationale du département du Gard, qui cessera tout service, et sera réorganisée.

— M. le comte Decazes et Mlle. de Saint-Aulaire ont reçu la bénédiction nuptiale, le 11, dans la chapelle de la chambre des pairs, en présence de MM. les curés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Thomas-d'Aquin, sur les paroisses desquels demeurent les deux époux. Les témoins de M. Decazes étoient M. le duc de Richelieu et M. le maréchal duc de Reggio; ceux de Mlle. de Saint-Aulaire étoient M. le marquis de Saint-Aulaire et M. le comte d'Ambrujeac. Mme. la duchesse de Brunswich-Bévern étoit présente. Les époux se sont rendus, après la cérémonie, à la terre d'Etiole, qui appartient à M. de Saint-Aulaire.

— M. Joannis a subi un second interrogatoire, à la suite duquel son secret a été levé. M. le général Canuel a aussi comparu devant le juge d'instruction.

— M. Creton, auteur des derniers numéros de *l'Homme-Gris*, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle. C'est un étudiant en droit, âgé de 20 ans. Il a déclaré répondre de tout ce qui étoit dans *l'Homme-Gris*, et s'est plaint vivement des soupçons émis sur son compte par le ministère public. Le président l'a engagé à s'expliquer avec plus de modération. M. Moquart, avocat de M. Lhuillier, a cherché à prouver qu'il n'étoit plus éditeur. M. l'avocat du Roi a persisté dans ses conclusions précédentes contre Lhuillier, et a recommandé le sieur Creton à l'indulgence du tribunal, vu son extrême jeunesse. Il a répondu avec une extrême modération aux reproches de ce jeune homme, et l'a engagé à se souvenir des palmes qu'il cueillit, l'année dernière, à l'Université, et à ne pas ambitionner l'éclat et la gloire du scandale. L'affaire est remise à huitaine.

— M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission chargée d'examiner les travaux préparatoires faits sur le Code rural; elle est composée de MM. Hua, Pardessus, Maillard et Bessières.

— M. Foullon-d'Ecotier, conseiller d'Etat, vient d'arriver de la Guadeloupe, où sa place d'intendant a été supprimée par suite de la nouvelle forme d'administration qui a été adoptée.

— M. Dunoyer ayant obtenu un délai pour produire son Mémoire, son affaire ne sera portée en cassation que le 21 de ce mois.

— Le libraire Lhuillier est entré à la Force le 10 août au

soir. Le libraire Plancher a obtenu de se rendre dans une maison de santé; il habite la même que le sieur Esneaux.

— M. Callet, juge au tribunal de Besançon, est nommé conseiller à la cour de cette ville.

— On a remarqué que, dans les derniers jours de juillet, plus de six cents soldats anglois qui faisoient partie de l'armée d'occupation en France, sont retournés chez eux, et n'ont point été remplacés, ce qui arrive pour la première fois. On regarde cette circonstance comme un gage de l'évacuation future.

— La cour de Dijon a renvoyé à ses fonctions le sieur Piogey, notaire à Sombernon, qui avoit été condamné, en 1816, à une année d'emprisonnement, pour avoir porté publiquement la cocarde tricolore, du 12 au 18 mars 1815, et qui, après avoir subi sa peine, avoit été traduit devant le tribunal civil pour y entendre prononcer sa destitution. La cour a pensé, sans doute, que le prévenu ayant subi sa peine, on ne pouvoit lui en infliger une autre pour le même délit.

— Le tribunal de police correctionnelle de Mirecourt a condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende, François Boudan, qui parcouroit les campagnes, et rançonnoit les instituteurs en se disant chargé d'une mission de la part du recteur de l'Académie de Dijon.

— La *Gazette de Stutgard* a démenti la nouvelle répandue par quelques journaux allemands, que Las Cases et son fils avoient fait, à Wisbad, une visite à la princesse Catherine de Wurtemberg, ci-devant reine de Westphalie.

— L'archiduchesse Henriette, femme de l'archiduc Charles d'Autriche, est accouchée d'un prince, qui a été baptisé, le 30 juillet, par l'archevêque de Vienne.

— M. Baring, un des plus riches capitalistes de Londres, est invité à se rendre à Aix-la-Chapelle, probablement pour y donner quelques renseignemens sur les paiemens faits ou à faire par la France.

LIVRE NOUVEAU.

Institutiones Theologicæ ad usum seminarii Cenomanensis, Ill. ac RR. Cenomanensis episcopi auctoritate et jussu in

lucem editæ. Tom. I, continens tractatum de jure, injuriâ et restitutione (1).

Depuis long-temps on se plaint dans les séminaires, et il faut convenir que ce n'est pas sans quelque raison, de ne point trouver de Théologie élémentaire qui, joignant la brièveté à la solidité et à la netteté, puisse réunir tous les suffrages. Ce défaut se fait surtout sentir aujourd'hui par rapport à la matière de la justice et des contrats. Les auteurs qu'on suit dans les séminaires ayant composé leurs traités avant la révolution, on y trouve grand nombre de décisions qui, étant appuyées sur le droit civil ancien, n'ont plus maintenant leur application. Ajoutez à cela qu'il est un assez grand nombre de questions importantes, auxquelles le changement des circonstances a donné lieu, et qu'on n'y trouve point résolues. C'est ce qui a déterminé un professeur du séminaire du Mans à faire imprimer un Traité de la Justice, auquel succédera bientôt celui des Contrats. Il a choisi cette matière comme étant une de celles qui offrent le plus de questions importantes et difficiles dans la pratique, et qui cependant se trouve traitée assez légèrement dans la plupart des auteurs élémentaires. Il n'a point cherché, comme il le dit lui-même, les ornemens de l'éloquence, ou l'élégance du style : son style est simple, mais il est clair, précis et intelligible. Il a suivi les décisions générales de la Théologie de Poitiers, mais a ajouté beaucoup de nouvelles questions, de nouvelles décisions et de nouvelles preuves, et a substitué en tout le droit nouveau à l'ancien, ayant soin d'indiquer exactement les différens articles du Code civil. Il s'est appliqué à mettre de l'ordre et de la méthode, et à réduire toutes ses preuves à la forme des écoles, persuadé, avec raison, que c'est une des premières qualités d'une bonne Théologie élémentaire. Ses décisions nous ont paru sages et appuyées en général sur des principes solides. Il a consulté les bons auteurs, et a même eu soin d'indiquer les raisons et les autorités pour et contre dans les questions principales : peut-être eût-il bien fait de ne pas se contenter, comme il a fait le plus souvent, de citer les différens auteurs, mais d'indiquer plus en détail les endroits où se trouvent les décisions; cela eût évité du travail à ceux qui veulent recourir aux sources. Mais en somme son ouvrage ne peut être qu'utile : il a eu l'approbation expresse de M. l'évêque du Mans, et il peut servir, non-seulement aux écoles de théologie, mais encore aux ecclésiastiques employés dans le ministère, à qui leurs occupations ne permettent pas souvent de recourir aux auteurs qui ont traité ces matières avec plus d'étendue. Ils trouveront dans celui-ci la solution des cas les plus fréquens dans la pratique, et les principes pour résoudre ceux qui n'y sont pas expressément décidés. Ainsi on ne peut qu'exhorter l'auteur à mettre au jour le Traité des Contrats, qui est d'autant plus important, qu'il y a encore plus de changemens à faire par rapport au droit civil, et qu'il offre un grand nombre de difficultés qui se présentent tous les jours, et sur lesquelles cependant il y a malheureusement une grande variété d'opinions. Puisse-t-il contribuer, par la solidité de ses principes, à établir l'uniformité de sentimens!

C.

---

(1) In-12; prix, 2 fr. Au Mans, chez Monnoyer, imprimeur.

Explication de l'Apocalypse, d'après l'Ecriture sainte et l'Histoire ecclésiastique; par M. L. B., avec cette épigraphe : *Sensum tuum quis sciet, Domine, nisi tu dederis sapientiam et miseris Spiritum tuum de altissimis* (1).

Ce n'est pas sans dessein que M. L. B. a choisi cette épigraphe ; car il paroît persuadé que Dieu lui *a donné sa sagesse*, et lui *a envoyé son esprit d'en haut*. Il s'en explique avec une candeur admirable à la fin de son *Introduction*, et raconte avec un grand abandon et une exquise modestie les grâces qu'il a reçues. *Il seroit sans doute insuffisant*, dit-il, *en portant à la lecture et à la méditation de l'Apocalypse, de prémunir contre la route suivie jusqu'à présent, attendu ses défectuosités, si on ne frayoit une route nouvelle, d'après un plan provenant d'une sagesse plus qu'humaine ; car c'est une vérité constante qu'on ne peut comprendre les prophéties que par le même esprit qui a inspiré les prophètes. Il n'est pas moins certain que Dieu se plaît presque toujours à donner par préférence l'instruction aux petits.* Nous pouvons donc nous tenir pour assurés que l'auteur a été inspiré comme les prophètes, et que son plan provient d'une sagesse divine ; c'est ce qui paroîtra plus manifestement encore par les con-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Brajeux, et chez Le Clere.

fidences qu'il veut bien nous faire au même endroit : *L'auteur de cette Explication étoit peu versé par lui-même, comme simple laïque, dans la science ecclésiastique ; de plus, livré par état aux affaires civiles et temporelles, il n'avoit point étudié l'Apocalypse, ni les prophéties, jusqu'à cette époque désastreuse où le deuil fut grand de toutes parts dans la France, inondée du sang de ses habitans, et où, mis en arrestation, il étoit destiné à une mort certaine, comme tant d'autres. Alors il cria vers le Seigneur, et lui adressa une prière dans le sens de celle du roi Ezéchias. Honneur, actions de grâces, gloire et bénédiction au Dieu de toute bonté qui voulut bien exaucer la prière d'un pauvre, d'un [illegible], et se déclarer son protecteur ; car il l'a préservé de la mort, et il l'a délivré de captivité plusieurs mois après, ainsi qu'il plut à sa majesté divine de lui faire connoître, après que, résigné à sa volonté suprême, il lui eut fait le sacrifice de sa vie.* Voilà donc une révélation immédiate bien caractérisée, après laquelle il ne faut plus s'étonner de rien. *En attendant donc cette délivrance promise, l'auteur continua à se livrer à la lecture et à la méditation des saintes Écritures. Mais il lui fallut bientôt, poussé par l'Esprit saint, y joindre celle de l'Apocalypse. Le Seigneur ayant préparé son ame à l'intelligence de ses secrets divins, il lui fit concevoir le plan de deux ouvrages....... Le Seigneur ayant, après beaucoup de traverses, procuré à ce pauvre le repos, une existence honnête, indépendante, ce fut pour lui un devoir, en reconnoissance de tant de bienfaits reçus de la divine Providence, de profiter de ces avantages pour agir en fidèle dispensateur des différentes grâces reçues de Dieu. Tout chrétien n'est-il pas tenu de faire valoir le talent qui lui est confié par le père*

de famille, l'Eternel? Quant à celui que l'auteur a reçu du Très-haut si libéralement......

Nous nous serions fait scrupule de ne pas publier ces faveurs signalées que M. L. B. *a reçues si libéralement*, et qu'il raconte avec tant d'effusion, et sans même paroître le moins du monde faire violence à sa modestie. Il a cru sans doute donner, par ces confidences, plus de poids à ses explications; et dans le fait elles sont tout aussi plausibles et tout aussi persuasives les unes que les autres. Son plan consiste à supposer d'abord que les prophéties de l'Apocalypse ne s'appliquent point aux trois premiers siècles de l'Eglise; il ne fait commencer leur exécution qu'au règne de Constantin. Il annonce plusieurs fois qu'il prouvera la solidité de cette interprétation; mais il l'a ensuite probablement oublié, car ce qu'il en dit ne ressemble nullement à une preuve. Il est vrai qu'il applique à Constantin ce qui est dit dans saint Jean de celui *qui étoit monté sur un cheval blanc, qui tenoit un arc, reçut une couronne, et partit en vainqueur pour aller vaincre.* Mais cette application est elle-même arbitraire. Une chose n'est point prouvée, par cela seul qu'on la répète et qu'on la retourne en divers sens. Ainsi, ce que M. L. B. se flatte d'avoir démontré jusqu'à l'évidence, restera encore pour le lecteur une idée particulière, et un de ces systêmes qu'il est aussi aisé de détruire que d'avancer.

Cet écrivain pense que deux erreurs principales se sont opposées jusqu'ici à l'intelligence de l'Apocalypse. La première, c'est qu'on prenoit dans un sens littéral les noms des sept églises, dont il est parlé au premier chapitre. Ces sept églises, dit-il, sont plutôt l'Eglise considérée en sept époques différentes. Ainsi

l'église d'Ephèse n'est autre que l'Eglise considérée à son premier âge, c'est-à-dire, depuis le règne du grand Constantin jusqu'à celui de Charlemagne; car nous avons vu que l'auteur exclut de son Explication les trois premiers siècles du christianisme, c'est-à-dire, précisément le temps où il y eut le plus de vertu, de ferveur et de charité. C'est déjà, ce semble, un assez grand vice dans un plan que de s'être privé soi-même du spectacle d'une époque si féconde en grands exemples, et d'où l'on pouvoit tirer de si puissantes instructions. Est-il vraisemblable que le prophète, s'il a eu en vue l'histoire de l'Eglise, eût négligé d'arrêter ses regards sur les siècles où la religion fit plus de conquêtes, fut pratiquée avec plus d'héroïsme, et honorée par un plus grand nombre de martyrs? La suppression de ces trois siècles n'est donc ni adroite ni heureuse.

L'Eglise à son premier âge, dit l'auteur, est appelée *Ephèse*, d'un mot grec qui veut dire *désirable*, parce que cette Eglise étoit l'objet des désirs des justes de l'ancien Testament, et de tout le peuple juif. Mais est-ce que l'Eglise des trois premiers siècles n'étoit pas aussi l'objet de ces désirs? L'Eglise à son second âge prend le nom de *Smyrne*, parce qu'elle est dans l'affliction, à cause des dévastations des Barbares, du schisme des Grecs, et des invasions furieuses des Mahométans. Ces rapprochemens, qui ne sont fondés que sur des similitudes de noms, et où on ne considère que certains faits, pourroient être variés à l'infini, sans qu'on en pût rien conclure. Il y eut encore plus d'invasions et de pillages par les Barbares dans ce que l'auteur appelle le premier âge, que dans ce qu'il croit être le second.

Ce second âge commence avec le 9°. siècle, et se termine vers 1450, à l'époque de la prise de Constantinople et de la destruction du Bas-Empire. Les âges suivans sont beaucoup plus courts dans le système de M. L. B. L'Eglise, au troisième âge, s'appelle *Pergame*, du mot grec *pergamos*, en latin *altitudo*, parce que, sortant de la barbarie et de l'ignorance, elle se montra avec énergie et courage. Assurément cette époque, qui s'étend de 1450 à 1600, et qui fut celle où naquit le protestantisme, auroit bien mérité autant que la précédente le titre d'époque d'affliction, puisqu'elle vit ces grands déchiremens qui enlevèrent à l'Eglise tant de puissans Etats. Au quatrième âge, dit l'auteur, l'Eglise prend le nom de *Thyatire*, d'un mot grec qui, en latin, se rend par *odor sive sacrificium laboris*; ces mots sont bien vagues, et on ne sait trop s'ils annoncent quelque chose d'affligeant ou d'heureux. Mais il a plu à M. L. B. d'y voir une bonne odeur et un temps favorable pour l'Eglise, et je crois en savoir la raison. La durée de cet âge est de cent cinquante ans, depuis 1600 jusqu'à 1750. A son cinquième âge, l'Eglise prend le nom de *Sardes*; cette fois l'étymologie est tirée de l'hébreu, d'un mot qui signifie *id quod remanet*, ou, comme le traduit élégamment l'auteur, le *reliquat*. L'Eglise n'y a plus la splendeur de l'âge précédent, et semble ne plus présenter que des ruines. Cet âge durera jusqu'à l'an 1900. L'Eglise, au sixième âge, reçoit le nom de *Philadelphie*, ou amour des frères, à cause de la réunion du peuple juif avec le petit nombre de Gentils qui auront persévéré, quoique ayant peu de force, dans la foi en Jésus-Christ; la durée de cet âge sera d'environ cent ans. Enfin, au septième âge, l'Eglise, re-

nouvelée et ressuscitée, s'appelera *Laodicée*, ou peuple juste ; ce sera le temps du règne de Dieu et de la puissance du Christ, Satan devant y être précipité dans l'abîme, et enfermé sous le sceau pendant mille ans. Il est aisé de sentir par ce seul exposé combien toute cette explication est foible et frêle. La différence des époques y est tout-à-fait arbitraire, et le caractère qu'on leur assigne est de fantaisie.

La seconde erreur qui, suivant M. L. B., a mis jusqu'ici obstacle à la parfaite intelligence de l'Apocalypse, est l'opinion générale sur la proximité du jugement dernier dans les premiers siècles de l'Eglise. De là, dit-il, ces explications prématurées d'après lesquelles la prophétie étoit accomplie presque avant qu'elle eût commencé à s'exécuter. Il donne aussi ses idées sur les sixième et septième âges, sur la mission d'Elie, sur le temps où doit venir l'Antechrist, sur le règne de Jésus-Christ. Il y a bien quelque confusion dans tout cela, et je doute que l'auteur se soit formé un système bien net et bien suivi. Du moins on a de la peine à le démêler au milieu des embarras du style d'un écrivain qui ne paroît pas posséder le secret de la clarté, de la liaison et de la méthode. Il combat d'ailleurs le sentiment d'un avénement intermédiaire de Jésus-Christ et de son règne visible, et il le combat par des raisons assez solides, quoique peut-être elles ne soient pas toujours parfaitement présentées. Il faut lui savoir d'autant plus de gré de s'être préservé de cette erreur, que plusieurs indices pouvoient faire craindre qu'il ne la partageât. On sait en effet qu'une certaine classe de théologiens du dernier siècle a donné, à cet égard, dans des illusions plus ou moins grossières. Imbus de l'idée que l'Eglise avoit

souffert un grand obscurcissement; que les vérités les plus importantes y étoient méconnues, et que la défection y avoit commencé, même dans le corps des pasteurs, ils appeloient à leur secours des systèmes de renouvellement, faisoient venir Élie pour tout réparer, et supposoient que le Sauveur établiroit son règne temporel sur la terre. Un des théologiens qui soutint ces rêveries avec plus de chaleur dans les derniers temps, fut le père Lambert, Dominicain, dans son *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*, ouvrage rempli de déclamations, d'absurdité et d'erreurs. M. L. B. ne le nomme point, mais on a lieu de croire qu'il l'a eu en vue dans ce qu'il dit des millénaristes dans son *Introduction*. C'est l'endroit le plus raisonnable de tout son livre.

Il seroit à souhaiter qu'il se fût éloigné sur les autres matières des sentimens du père Lambert. Au contraire, il affecte de montrer, par des traits assez fréquens, qu'il tient à la même école. Ainsi, il vous dira que les évêques, pasteurs et prêtres, sont *tous également dépositaires de la science divine*; doctrine chère à ce parti, depuis qu'il n'a plus d'évêques, et par laquelle il cherche à la fois, et à se consoler de son isolement, et à se venger des censures épiscopales. Il avance, avec une confiance risible, que l'Eglise *a toujours condamné les hérétiques dans des conciles œcuméniques*; tandis qu'au contraire, c'est le petit nombre des sectes qui a été proscrit par ces assemblées générales. On sait en effet qu'il ne s'est tenu dans l'Eglise que dix-neuf conciles œcuméniques, et que chaque siècle a vu naître une foule d'hérésies, qui n'ont été condamnées, pour la plupart, que par

le saint Siége, ou par l'Eglise dispersée. M. L. B. s'élève contre les formulaires, *voie inique qui n'a jamais manqué d'être employée dans tous les temps par les ennemis de la vérité*; il soutient que *la vérité ne se trouve que dans le petit nombre*, ce qui est un argument dont les hérétiques de tous les temps devront lui savoir gré. L'auteur tend au même but par ses insinuations en divers endroits sur les temps d'obscurcissement, sur la grâce, sur les faux docteurs, et sur d'autres points qui ne venoient nullement à son sujet, mais qu'il n'a l'air de rappeler que pour se donner le plaisir de répéter des principes erronés ou des allusions malignes. Malheureusement pour lui, tout cela est bien rebattu, et il n'a pas l'art de le rajeunir par les grâces du style. Il ne publie en ce moment que le plan de son Explication en général, et le commentaire de ce qui regarde le premier âge de l'Eglise. Il annonce, sous deux ans, l'explication des quatre âges suivans. Quant au reste, il n'assigne même pas de terme. Espérons que ses amis le détourneront de donner suite à un travail qui est sans aucune espèce d'intérêt ni d'utilité. Ses ennemis seuls, s'il en a, pourroient se féliciter de la publication d'une pareille *Explication*, et de tout ce que l'auteur dit, et de lui-même, et pour la défense de son parti.

Il ne faut point confondre cette *Explication* avec une brochure qui a pour titre : *Exposition méthodique de l'Apocalypse, conforme à la tradition de l'Eglise catholique*, c'est-à-dire, *uniquement relative à la conversion des Juifs et à la fin du monde*. Ce dernier écrit, qui a paru presque en même temps que le premier, est beaucoup plus court, et ne forme que 24

pages in-8°. C'est plutôt un plan et un canevas d'explication. On voit déjà, par le seul titre, quel est le système de l'auteur, qui paroît persuadé que d'après *la tradition de l'Eglise catholique*, l'Apocalypse est *uniquement relative à la conversion des Juifs et à la fin du monde*. Mais cette assertion n'est-elle pas beaucoup trop générale et trop tranchante? et n'est-ce pas faire le procès un peu durement aux interprètes qui ont donné des explications de l'Apocalypse, dans lesquelles ils appliquoient cette prophétie à l'histoire de l'Empire Romain, ou à celle des différens âges de l'Eglise? L'auteur parle même à ce sujet assez légèrement de Bossuet et de son commentaire sur l'Apocalypse. Assurément personne n'est obligé à adopter le sentiment de Bossuet sur l'interprétation de ce livre. Ce ne sont que des conjectures; mais ces conjectures n'ont rien de contraire à la tradition; et s'il y a lieu de croire que beaucoup d'endroits de l'Apocalypse s'appliquent à la fin des temps, il est un peu hardi d'en faire une règle générale et sans exception, et de jeter le blâme sur ceux qui s'en écartent. A cela près, l'*Exposition méthodique* n'est pas dénuée de vraisemblance, d'intérêt et de fondement. L'auteur paroît avoir étudié le livre qu'il veut expliquer; il s'exprime par fois avec réserve sur les hypothèses qu'il fait, ce qui fait regretter qu'ailleurs il ait pris un ton si décisif. Mais il en est ainsi de presque tous les auteurs de systêmes; à force de rêver à leurs conceptions, ils finissent par les regarder comme des choses incontestables, ou ils croient les avoir démontrées parce qu'ils s'en sont occupés long-temps. L'auteur de l'*Exposition* ne s'est pas toujours défendu de cette illusion; du reste, sans partager entièrement

son système, il nous semble qu'on y trouve beaucoup moins d'invraisemblance, d'obscurité, d'arbitraire et de confusion que dans d'autres interprétations. Cet écrit mérite d'être lu, quand ce ne seroit que comme objet de curiosité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de l'Assomption, LL. AA. RR. MONSIEUR, les Princes ses fils et MADAME, se sont rendus à la Métropole. Elles ont assisté aux vêpres, puis à la procession, avec les officiers de leur maison et les cours. Leur recueillement, au milieu de cet acte de piété, est une grande leçon qui console les vrais chrétiens, et qui ne peut manquer de faire impression sur les autres.

— On fait en plusieurs endroits des prières pour obtenir la cessation de la sécheresse que nous éprouvons depuis long-temps.

— C'est d'un bout de la France à l'autre qu'on sent le besoin des missions et qu'on travaille à en établir. Les campagnes abandonnées, les villes insuffisamment pourvues, réclament également les secours des missionnaires, pour retirer les peuples de l'indifférence où ils se précipitent de plus en plus. L'utilité de ces hommes apostoliques, si elle n'étoit pas prouvée par les fruits abondans qui suivent leurs prédications, le seroit encore par la haine que leur portent les ennemis de la religion. On ne déclameroit pas tant contre leur zèle, s'il étoit stérile; et les trompettes des indépendans ne sonneroient pas si fort l'alarme contre un ministère qui n'auroit aucun succès. Si les missionnaires déplaisent, c'est à ceux qui craignent le retour de la religion et l'affermissement de la légitimité; c'est à ceux qui voudroient nous replonger dans les orages de la révolu-

tion, et qui en prêchent les doctrines funestes. On sait bien que partout où les missionnaires ont passé, DIEU et le ROI ont plus de fidèles serviteurs, qu'on y est moins disposé à l'opposition, aux mécontentemens, aux murmures; qu'on y est plus porté à l'ordre et à la soumission. Or ces heureux effets contrarient la marche des libéraux, et voilà pourquoi leurs journaux se sont évertués récemment contre les missions. Qu'il n'y ait point de prêtres dans les campagnes, ce n'est point, aux yeux de ces Messieurs, un grand inconvénient. Les paysans n'en seront que plus faciles à égarer. On leur enverra à la place *le Père Michel* pour les endoctriner; on fera circuler, comme en 1789, des pamphlets contre les nobles et les prêtres, et on sèmera ainsi des germes de révolution. Mais du moins, dit-on, les missionnaires sont inutiles dans les villes où les paroisses sont suffisamment pourvues. A cela on pourroit répondre d'abord qu'avant la révolution, où le clergé étoit bien plus nombreux dans les villes, on y sentoit aussi le besoin des missions. Alors on appeloit à l'envi les pères Brydaine, Duplessis, Irlande, Beauregard. Ces hommes extraordinaires remuoient plus facilement les ames, que des pasteurs dont on étoit accoutumé à entendre la voix. Leur réputation, leur zèle, l'attrait de la nouveauté, contribuoient à rendre leur ministère plus fécond; et ceux qui ne seroient point venus entendre les sermons d'un curé, d'ailleurs vertueux et habile, s'empressoient autour de la chaire d'un missionnaire dont la renommée avoit raconté les étonnans succès. On y alloit d'abord par curiosité, et on finissoit souvent par se rendre à leurs raisonnemens, et par se laisser toucher à leurs exhortations. C'est ainsi qu'alors, comme aujourd'hui, ces prédications extraordinaires faisoient plus d'effet que le ministère habituel des pasteurs; elles réveilloient les plus engourdis et triomphoient des plus rebelles. Mais si les missions étoient si utiles dans les villes à une époque où les

prêtres y étoient nombreux, que sera-ce aujourd'hui où ils sont si rares? On a beaucoup diminué le nombre des paroisses, et dans chaque paroisse les prêtres ne suffisent plus au service. Ils sont accablés des détails d'un ministère pénible qui ne leur permettent pas de donner les mêmes soins à l'ensemble; ils gémissent sous un fardeau qui, chaque année, devient plus pesant. A Paris, on ne sait plus comment remplacer les prêtres qui succombent à l'âge et aux infirmités, et dans plusieurs paroisses les places restent vacantes faute de sujets, quoique, lors du Concordat on les eût réduites au strict nécessaire. S'il en est ainsi à Paris, où il arrive encore quelques ecclésiastiques de province, que sera-ce dans les provinces qui n'ont d'autres ressources qu'elles-mêmes? Aussi les villes se sentent-elles aussi de la disette des prêtres; de grandes paroisses ne sont plus desservies à proportion de leur population, et des curés âgés ou infirmes n'y peuvent plus être secondés comme autrefois, et achèvent de s'épuiser par un travail excessif. Combien de curés, qui se trouvoient chargés seuls d'un troupeau nombreux, ont succombé, avant le temps, aux efforts d'un zèle trop ardent! Nous n'en avons vu que trop d'exemples sous nos yeux. Il y a des villes qui ont à peine deux ou trois prêtres incapables de suffire aux besoins des fidèles. Il en est une entre autres, qui, pour une population de dix mille ames, n'a qu'un curé fort âgé, assisté de deux vicaires, dont l'un a déjà atteint la vieillesse, et dont l'autre est affligé d'une maladie incurable et du genre le plus grave. Dira-t-on que de telles paroisses n'ont pas besoin de missionnaires? Trouvera-t-on ces secours superflus pour des prêtres vieux et infirmes? C'est à eux qu'on peut s'en rapporter. Or, on les voit solliciter la visite des missionnaires. Plus ils sont zélés, plus ils mettent d'empressement à procurer ce bienfait à leurs ouailles, et à les dédommager de ce qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes. Ainsi tombe une objection qu'on a entendu faire par les

ennemis des missions, ou par des hommes qui ne voient point les besoins de l'Eglise, ou qui en sont peu touchés. Les missions, nous osons le dire, sont dans ce moment la ressource et la consolation de l'Eglise. C'est vers cette belle œuvre que se tournent les regards et les vœux des ames pieuses, et de tous ceux qui gémissent des maux de la religion; et il faut espérer que les libéraux et les indépendans voudront bien ne plus y opposer d'obstacles. Missionnaires eux-mêmes de la révolution et de la philosophie, qu'ils laissent du moins, en vertu de la liberté des opinions et de la liberté des cultes dont ils se disent les défenseurs, qu'ils laissent les missionnaires de la religion exercer leur zèle. Prédicateurs de la tolérance, qu'ils en aient enfin un peu pour les autres; et si leurs belles doctrines ne sont pas un vain nom, si leurs idées libérales ne sont pas une chimère, qu'ils daignent souffrir quelques oppositions à leurs systêmes, après avoir si bien prouvé que nous ne pouvions nous passer d'opposition.

— On a saisi dernièrement à la douane, à Saint-Malo, des ballots de livres pour la défense de la petite église, qu'on envoyoit en France pour séduire les prêtres et les fidèles. La plupart de ces livres étoient, à ce qu'il paroît, de la fabrique de l'écrivain infatigable qui se croit suscité de Dieu pour soutenir cette cause désespérée, et pour nous consoler de la défection du reste de l'Eglise. Il est toujours en Angleterre, et c'est de là qu'il lance sans cesse des brochures pleines d'orgueil et de fiel. Nous en avons déjà fait connoître plusieurs; les dernières qui nous sont parvenues surpassent peut-être encore les autres en audace et en arrogance. Nous en donnerons quelque jour une idée, et l'on sera confondu de l'effronterie du personnage qui se plaint du schisme, tandis que c'est lui qui le cause, et qui semble n'exalter le dernier Pape et les évêques morts, que pour mieux déchirer le Pape actuel et le corps entier des pasteurs.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Monsieur a passé une revue de différens corps dans la cour des Tuileries. Les troupes ont défilé devant le Prince, qui étoit accompagné de ses augustes fils.

— Le 14 août, Mme. la duchesse d'Orléans est accouchée, au château de Neuilly, d'un prince qui, d'après les ordres du Roi, portera les noms de François-Ferdinand-Louis-Philippe-Marie, et sera titré *prince de Joinville*. Le jeune prince aura pour parrain et marraine le duc et la duchesse de Calabre, représentés par Mme. la duchesse de Berry et M. le duc de Chartres.

— Le 13 août au soir, la statue de Henri IV a été sortie des ateliers, et placée sur la chaussée de la rue du Faubourg du Roule. Elle étoit assujettie dans une forte charpente, qui est tout à la fois un ouvrage et un don de M. Guillaume. Le départ a eu lieu, le 14, sur les neuf heures. La statue, couverte d'une toile bleue parsemée de fleurs-de-lis, s'élevoit de vingt-quatre pieds au-dessus du pavé. Le traîneau étoit tiré par deux attelages de bœufs. Le transport s'est fait sans accident dans la rue du Roule; mais dans l'allée de Marigny, qui conduit aux Champs-Elysées, le poids de cette masse l'a fait dériver du milieu du pavé. On a eu beaucoup de peine à la remettre sur la chaussée, et la même accident s'étant renouvelé plusieurs fois, on n'est arrivé qu'à près de sept heures aux Champs-Elysées. Les bœufs avançoient difficilement, quand tout à coup la foule des spectateurs, par un mouvement unanime, s'est emparée des traits, aux cris de *Vive le Roi, vive Henri IV!* La statue, ainsi traînée, a parcouru, en un clin d'œil, les Champs-Elysées, la place de Louis XV et le quai des Tuileries. Comme elle passoit devant le pavillon de Flore, le Roi, les Princes et Madame ont paru aux fenêtres, et leur présence a redoublé les acclamations et encouragé les travailleurs. On a continué de traîner la statue jusqu'au pont des Arts, où elle s'est arrêtée. Un accident, dont le sieur Cérioux, libraire, a été victime, a déterminé la suspension du transport. Le jour de la fête et le dimanche la statue est restée à la même place. Maintenant elle se trouve sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il est présumable qu'aujourd'hui elle sera placée sur le piédestal qui doit la recevoir.

— M. Locard, préfet du Cantal, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. le marquis de Villeneuve. M. le comte de Juigné, sous-préfet d'Autun, passe à la préfecture du Cantal. M. de Chazelles, sous-préfet de Lorient, est fait préfet du Morbihan, à la place de M. le marquis de Guez.

— Mme. la duchesse de Berry vient d'acheter la terre de Rosny, près Mantes, où naquit le duc de Sully, ami et ministre de Henri IV.

— La ville de Paris va faire un emprunt de 1,200,000 fr. pour achever la Halle aux Vins.

— Le jeudi 13, M. Mauguin, avocat de M. Barbier-Dufay, a plaidé, dans la cause de ce dernier, contre Mmes. de Saint-Maurice et Gaudechard. Il a cherché à dissiper tous les nuages que la plaidoierie de M. Couture avoit pu jeter sur la conduite et la réputation du colonel, et l'a présenté comme un militaire plein d'honneur en même temps que d'intrépidité. Le jugement rendu contre lui fut une violation de toutes les règles. Ce fut la haine d'un nommé Maignet qui lui attira cette affaire, et un second jugement annulla le premier. M. Dufay a passé par tous les grades de l'armée, et a obtenu des décorations. Dans ses différends avec M. de Saint-Morys, il n'a point proposé le combat barbare dont on a parlé. Je m'étonne, a dit l'avocat, que M. Couture ait répété un pareil commérage. M. Couture a dit qu'il avoit trouvé cet aveu dans les interrogatoires. Alors, a repris M. Mauguin, c'étoit une plaisanterie. Cette plaisanterie n'a paru heureuse ni à l'auditoire ni au tribunal. M. l'avocat du Roi a pris la parole. Il a pensé que la douleur juste d'ailleurs des deux veuves les avoient entraînées trop loin, et qu'elles ne pouvoient fournir la preuve de tout ce qu'elles avoient avancé contre le sieur Dufay. Peut-être aussi les convenances et la délicatesse eussent-elles dû porter le colonel à garder le silence sur les plaintes des deux dames. M. de Marchangy a fini par rappeler les circonstances qui devoient faire excuser la vivacité des reproches de Mmes. de Saint-Morys et Gaudechard. Le tribunal les a déclarées coupables des délits à elles imputés; mais, considérant leur douleur, et les lettres imprimées de M. Dufay contre M. de Saint-Morys, il a condamné les deux dames à 50 fr. d'amende, et a supprimé leurs Mémoires.

— A dater du 1er. octobre 1818, on sera libre d'affranchir ou non les lettres et paquets pour les Pays-Bas; mais on sera tenu d'affranchir les lettres ou paquets chargés, les journaux, les *Prospectus* et les livres.

— M. Millin, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, conservateur des médailles de la Bibliothèque du Roi, est mort, le 14 août, d'une hydropisie de poitrine.

— Mme. Marguerite Daubenton, veuve du célèbre naturaliste, est morte, le 7 août, à l'âge de 97 ans et 8 mois; elle avoit conservé son logement au Jardin du Roi.

— On s'occupe, à Nanci, de restaurer l'église des Cordeliers, où étoient enterrés, depuis plusieurs siècles, les princes de la maison de Lorraine.

— Le duc de Glocester est arrivé à Bordeaux, et a visité les établissemens publics de cette ville.

— M. de Martins, ministre d'Hanovre et de Brunswick à la diete de Francfort, a donné des éclaircissemens sur les réclamations des fermiers et d'acquéreurs de domaines et de dîmes, dans le duché de Brunswick, sous le gouvernement westphalien. Il a montré la nullité des aliénations et donations faites par l'usurpateur, et a présenté cette doctrine comme un moyen de détourner les sujets de prendre part aux actes injustes d'un conquérant spoliateur. L'électeur de Hesse a soutenu le même principe dans son ordonnance du 31 juillet 1818.

— La reine d'Angleterre paroît bien rétablie de l'indisposition qui avoit fait craindre pour ses jours.

— L'empereur d'Autriche a accordé au fils de l'archiduchesse Marie-Louise, le titre de *duc de Reichstadt et d'altesse sérénissime;* il prendra rang après les archiducs.

— Tous les étudians de Goettingue ont quitté cette ville à la suite d'une rixe qu'un d'eux a eue avec le fils d'un boucher. Ayant demandé une satisfaction qu'on ne leur a point accordée, ils ont pillé la maison du boucher. On a envoyé de Hanovre des troupes pour les contenir. Les jeunes gens se sont défendus jusqu'à ce qu'ils ont pris le parti de se retirer tous. Les cours ont cessé.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 30 juillet, de Pétersbourg à Berlin; il s'est rendu de suite à Charlottenbourg, où la famille royale étoit réunie.

Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes; par M. de Starck (1).

SECOND ARTICLE.

M. de Starck poursuit, dans la seconde Soirée, ce qu'il avoit si bien commencé dans la première, et continue à faire voir que le protestantisme trouve dans sa constitution même le germe de sa décadence. Le culte public y est tombé; tout s'y réduit à des prédications, où l'on ne trouve point d'uniformité, et où le dogme est laissé de côté. Wagner, dans l'ouvrage intitulé : *Mon retour de l'étranger dans ma patrie*, se plaint qu'on ait ôté parmi les siens la pompe des fêtes, et qu'on retranche chaque année quelque chose au service divin. Si les lumières continuent, dit-il, on finira par fumer sa pipe dans les temples, et on y lira des livres sur l'économie domestique. On parle beaucoup, depuis quelques années, chez les protestans, de perfectionner la liturgie. D'où vient cela, sinon de ce qu'on sent le vide de ces cérémonies, et l'absence de toute majesté et de tout intérêt dans l'exercice de la religion. On s'aperçoit que la prédication, qui est à peu près tout ce qui reste du culte dans les églises protestantes, ne devroit être qu'un accessoire destiné à faire entrer les fidèles dans

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

l'esprit du culte véritable. Chacun propose son plan d'amélioration. Il est question de varier les liturgies; mais personne ne s'avise de remonter à la source du mal, c'est-à-dire, de fortifier la croyance et de ranimer la foi dans les dogmes, seul appui solide de la religion. Et sur ce qu'on objecte à l'auteur, que cependant le protestantisme dure depuis trois cents ans, il donne les causes de l'origine et de cette durée de la réforme. L'écrit intitulé : *Sur l'Esprit et les Suites de la Réformation*, 1810, convient qu'elle a dû ses succès à des passions diverses, à la cupidité des princes, à l'attrait de la liberté, à la haine contre Rome, à des rivalités, des prétentions, des vues ambitieuses des différens ordres, au désir qu'avoient de mauvais prêtres et des religieux dyscoles de secouer les règles de leur état, etc. Si on veut réduire les causes des progrès de la réforme à des principes simples, disoit Frédéric, on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt; en Angleterre, celui de l'amour; et en France, celui de la nouveauté.

M. de Starck trouve encore une cause de l'affoiblissement du protestantisme, dans le défaut de discipline et de surveillance. Tout y est abandonné aux princes, pour qui ces sortes de soins sont les moins importans. La guerre, les finances, et tous les détails d'une grande administration leur font oublier de maintenir la pureté du dogme et de veiller à la conduite du clergé; et ils croient avoir autre chose à faire qu'à s'occuper de théologie, d'enseignement et de morale. Les consistoires sont composés de laïques, assez peu versés eux-mêmes dans ces matières, ou qui n'y mettent pas beaucoup d'intérêt. Point de hiérarchie, point de moyens de répression, un culte nu,

point de cérémonies qui frappent les sens en même temps qu'elles parlent à l'ame, des temples dépouillés, sont des inconvéniens qu'ont déplorés des protestans eux-mêmes, Beger, Saumaise, Lindemann, Welker, l'auteur de l'écrit intitulé : *La sainte Cène*. Le clergé protestant est de plus, à l'égard des souverains et de l'autorité civile, dans une dépendance qui nuit à la considération. Il semble d'ailleurs que ce clergé travaille lui-même à sa ruine, par la manière dont il traite la religion. Plank, dans son écrit *sur la Séparation et la Réunion*, avance que *le baptême et la cène ne sont point des articles essentiels du culte extérieur*, et que *Jésus-Christ a voulu seulement que les fidèles fussent liés par l'harmonie des affections et des penchans*. Schneider, surintendant à Eisenach, convient que les éclaireurs modernes ne veulent pas une unité de foi, mais une unité morale du cœur. L'auteur de l'écrit déjà cité, *la sainte Cène*, remarque qu'*on fait déjà des allusions plus ou moins claires à l'entière suppression de la cène, comme un rit devenu absolument inutile*; et un des coopérateurs du *Journal littéraire*, de Wagenitz, a osé dire que *très-probablement il ne seroit bientôt plus question de baptême et d'eucharistie*. Ainsi, il n'y aura bientôt plus de sacremens, plus de signes sensibles, plus de liens de communion.

Une société, continue M. de Starck, ne peut subsister sans un interprète authentique de ses lois, et quand chaque membre a le droit de les expliquer à sa guise. Or, le protestantisme n'a point de chef, point d'accord, point d'ensemble. L'église d'Allemagne ne se soucie point de ce que fait celle de Suède. Les souverains et les théologiens ne prennent point de

part à ce qui concerne la religion dans une autre contrée protestante que la leur. Ainsi, non-seulement il n'y a point d'union avec un chef, il n'y a pas non plus d'union entre les membres. Ce n'est plus une église, dit l'auteur des *Lettres confidentielles* à M. le bibliothécaire Biester; c'est une masse d'hommes qui ont les opinions les plus diverses. N'a-t-on pas lu, dans une *Dissertation sur le Christianisme de saint Paul*, insérée dans le *Magasin de Semler*, qui la réfute à sa manière : *Depuis l'abolition de ce bon paganisme, on n'a rien vu de plus absurde que le christianisme*. L'auteur ne demande-t-il pas ensuite si *le meilleur parti à prendre ne seroit pas de rétablir la religion des Grecs et des Romains?* Les plus célèbres théologiens protestans ne professent-ils pas le *naturalisme* ou le *christodéisme*, comme ils l'appellent, et la *Bibliothèque générale allemande* ne donne-t-elle pas à cet égard les détails les moins équivoques?

Un des interlocuteurs objecte que le mal n'est guère moins grand chez les catholiques, et il cite en preuve les *innombrables brochures enfantées par la réformation de Joseph*, et un ouvrage, imprimé récemment à Munich, sous le titre de *Cogitata quædam pro Ecclesiâ*, et où la messe est qualifiée *congeries actuum simialium*. L'abbé Odilon, ou M. de Starck sous son nom, convient bien que l'Eglise a été troublée, non-seulement par la philosophie, mais par *la nouvelle école allemande, qui a bouleversé toutes les idées* avec *un fatras de libelles et de pamphlets*. Cependant, ajoute-t-il, la religion catholique est debout; elle a résisté même aux secousses de la révolution. Il est de la destinée de l'Eglise d'éprouver des traverses, mais elles n'altèrent point sa constitution. Elle conserve toujours

et son chef et sa hiérarchie. Au milieu des erreurs des particuliers, elle retient sa foi et elle la prêche. Elle maintient son culte, sa discipline générale, ses sacremens, tous ses signes extérieurs. C'est un vaisseau battu par les vents et les flots, mais qu'ils ne peuvent submerger. N'avons-nous pas vu, dans les derniers orages, avec quelle constance le chef de l'Eglise a soutenu la persécution, et comment il est sorti vainqueur de cette épreuve où l'on pensoit qu'il devoit succomber? Cette Eglise que l'on croyoit abattue, ces cardinaux prisonniers, ces prélats dispersés, ces congrégations dissoutes, tout cela s'est relevé; et ce que l'on regardoit comme l'époque d'une destruction inévitable, n'a été qu'une tempête passagère, à la suite de laquelle le soleil a repris tout son éclat.....

Les deux interlocuteurs font encore à l'abbé Odilon les autres objections de détails que les protestans adressent ordinairement à l'Eglise catholique. Ils lui reprochent le culte des saints, des images et des reliques. L'abbé répond par le témoignage de l'antiquité, par les décrets des conciles, par les écrits des théologiens qui justifient l'Eglise sur ce point, et qui séparant sa doctrine véritable des abus qui ont pu s'y mêler, apprennent aux esprits impartiaux à ne pas lui imputer ce qu'elle réprouve. Elle nous enseigne à tout rapporter à Jésus-Christ. Il est l'objet de toutes nos prières; et si nous prions aussi les saints, c'est d'être nos intercesseurs auprès de lui, comme tous les livres liturgiques l'indiquent. M. de Starck cite même, à cet égard, des aveux d'auteurs protestans. Il justifie également l'Eglise catholique sur le purgatoire et sur la communion sous une seule espèce. Il a encore moins de peine à résoudre des difficultés assez peu

importantes, mais que les protestans avoient intérêt d'exagérer, comme le signe de la croix, les pèlerinages; les processions, le chapelet, les litanies, l'habillement des prêtres, etc. Ces sortes d'objections ne sauroient avoir beaucoup de poids auprès des hommes sages et instruits. Il en est une, qui n'est pas très-forte en elle-même, mais qui cependant a fait quelque impression sur des esprits prévenus, et qui seroit peut-être le plus grand obstacle à une réunion des catholiques et des protestans. Ces derniers, a-t-on dit, renonceroient-ils à une liberté achetée par l'effusion de tant de sang, pour soumettre leur conscience au joug oppresseur d'un pape? Personne n'exige de vous, dit Odilon, un sacrifice aveugle de votre intelligence. Le catholique ne fait pas l'abandon de sa raison; c'est elle, au contraire, qui lui apprend à se soumettre, non pas à un homme, mais à l'autorité de Dieu. Le Pape ne fait point d'articles de foi, et son joug n'est pas bien pesant. Ses sujets propres ne se plaignent pas de son oppression; les catholiques des pays éloignés s'en aperçoivent encore moins. C'est un des ces fantômes enfans de la peur, que se forge une imagination malade ou une excessive crédulité. A une époque fort récente, on s'est soumis à un despotisme bien autrement redoutable; et même il y a eu des gens qui, pour rendre ce despotisme plus dur encore, ont proposé de l'investir aussi de l'autorité spirituelle. C'étoit le projet que publia en France, en 1808, le sieur de Beaufort, qui vouloit réunir sur la même tête les droits de l'une et de l'autre puissances. Des écrivains allemands donnèrent dans les mêmes idées; entr'autres le comte de Benzel-Sternau, dans le journal intitulé: *le Jason*; l'auteur d'une feuille

de Munich (*l'Intelligence*), et quelques autres encore. De tels projets étoient insensés; mais on peut même dire qu'en général l'idée de réunir dans un seul homme les deux autorités est funeste à la société comme à la religion. Elle favorise le despotisme, et amène la chute de la religion. On finit par regarder celle-ci comme une chose purement humaine et politique, quand on la voit assujettie aux caprices d'un homme, aux variations d'un gouvernement, aux intérêts d'un parti. Quel respect peut-on avoir pour une foi qui est réglée par des laïques, lesquels le plus souvent n'y entendent rien, ou s'en soucient fort peu? La suprématie spirituelle du prince multiplie les sectes, comme cela est arrivé en Angleterre et en Allemagne. Quels troubles n'ont pas produits des prétentions à peu près semblables de Joseph, et quels coups il a portés à la religion dans l'esprit des peuples par cette succession des lois contradictoires, de mesures tracassières, de changemens perpétuels!

Les interlocuteurs protestans n'ont garde d'oublier dans leurs reproches l'accusation d'intolérance contre l'Eglise catholique, à raison des lois sévères portées, en différens temps, contre les hérétiques. Mais M. de Starck leur fait observer que ces hérétiques s'attirèrent souvent ces rigueurs par leur conduite turbulente et séditieuse. On les punissoit plutôt comme des révoltés que comme des hétérodoxes. D'ailleurs ce reproche convient d'autant moins aux protestans, qu'eux-mêmes ont donné des exemples semblables. Les anabaptistes punis de mort par ceux de la confession d'Augsbourg, Servet brûlé par ordre de Calvin, les cruautés commises contre les catholiques en Navarre, la législation angloise contre les mêmes, et

tant d'exécutions de prêtres et de religieux sous Elisabeth et pendant les règnes suivans, offriroient un tableau de récriminations légitimes, mais affligeantes. Enfin, on arrive à la dernière difficulté, et les avocats du protestantisme la puisent dans cette maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*; et dans l'anathême et les excommunications portées contre certaines erreurs. Ici M. de Starck entreprend encore de justifier notre doctrine. Mais il me semble qu'il n'est pas aussi net et aussi précis sur ce point que sur les autres. *Quand quelques-uns*, dit-il, *appliquent aux protestans avec un zèle exagéré cette maxime :* Hors de l'Eglise point de salut, *il y a dans ce fait, ou beaucoup d'ignorance et le zèle sans la science, ou une extension outrée de l'anathême prononcé par l'Eglise.* L'auteur entreprend de faire voir que la maxime en question ne peut s'appliquer qu'aux Ariens, aux Pélagiens et aux autres hérétiques qui erroient sur les points fondamentaux; mais qu'elle ne peut regarder les protestans, qui reconnoissent Jésus-Christ comme le seul par qui on puisse obtenir le salut. Cette distinction est plus subtile qu'exacte. D'abord les protestans, après le tableau qu'en a tracé M. de Starck lui-même, errent bien sur les points fondamentaux, puisqu'ils ne croient plus en Jésus-Christ. Ensuite, pour ceux mêmes qui ont retenu ce dogme capital, peut-on les disculper d'erreur sur des points fondamentaux, quand on les voit abolir la messe, supprimer les sacremens ou les réduire à une vaine figure, admettre des dogmes révoltans, nier l'autorité de l'Eglise, et y substituer le sens privé, source de fanatisme? M. de Starck dit que l'Eglise, en même temps qu'elle réprouve l'erreur, est pleine d'indulgence pour

celui qui erre ; qu'elle veut qu'on le traite avec charité ; qu'elle autorise à prier pour lui ; tout cela est vrai ; mais cela n'atténue en rien la maxime citée, et la douceur envers les personnes se concilie très-bien avec la foi, qui ne souffre le mélange d'aucune doctrine étrangère. M. de Starck se seroit expliqué plus nettement s'il eût dit, avec Nicole, que *tous ceux qui n'ont point participé, par leur volonté et avec connoissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise.* Saint Augustin, saint Fulgence, Salvien, reconnoissent des hérétiques de bonne foi qui ne sont pas exclus du salut, et la Faculté de théologie de Paris, dans sa censure d'*Emile* où elle traite ce sujet, dit qu'*il y a, dans les différentes communions chrétiennes, des simples dont Dieu seul sait le nombre, qui ne participent ni à l'hérésie ni au schisme, qui en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses, et qu'on ne doit pas regarder comme n'appartenant pas à l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut.* Cette manière d'expliquer cette maxime est plus sûre que celle de M. de Starck, qui s'enveloppe dans quelques ambiguïtés. *Chaque catholique instruit*, dit-il, *reconnoît son église pour la véritable, et sait qu'elle a de grands avantages sur toutes les autres sociétés chrétiennes.* C'est-là beaucoup atténuer la croyance des catholiques ; nous pensons que notre Eglise est *la seule véritable*, et que, non-seulement *elle a de grands avantages* sur les sectes séparées, mais qu'elle est la seule voie pour parvenir au salut. Il est probable que si M. de Starck ne s'est pas exprimé ici avec sa précision et son exactitude accoutumée, c'est que, décidé à rester dans le protestantisme, il cherchoit à se faire illusion sur la conséquence pratique qui résul-

toit naturellement de toute sa doctrine précédente. Il y auroit bien aussi quelques remarques à faire sur l'endroit où l'auteur traite de l'excommunication, et où il ne m'a pas paru non plus fort correct, ou du moins fort clair. C'est une question sur laquelle on peut consulter les traités de théologie, et entr'autres le traité *de Ecclesiâ Christi*, de le Grand, tome I[er], page 335.

A ces imperfections près, l'ouvrage de M. de Starck est fort étonnant. Il suppose beaucoup de lectures et de réflexions; la connoissance, non-seulement des auteurs de sa communion, mais de nos théologiens; une grande modération, une sage critique. Il faut être doué d'un jugement bien solide, et d'une force de tête extrêmement rare pour se mettre ainsi au-dessus des préventions de naissance, d'éducation, d'habitude et d'état, et pour reconnoître la vérité à travers tant d'obstacles. Il n'en faudroit pas davantage pour recommander un livre composé par un homme aussi sage; mais de plus, cette production a encore le mérite de la clarté du raisonnement et de l'enchaînement des preuves. Peut-être aimeroit-on mieux que l'auteur ne lui eût pas donné la forme de dialogues, qui semble moins à sa place dans des matières de discussion, mais dont il a su pourtant tirer parti. Nous devons aussi citer avec éloge le travail du traducteur, qui a mis en plusieurs endroits des notes pour expliquer et rectifier certains passages; elles auroient pu même être multipliées sans inconvénient.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. Philippe Paroni, Mineur conventuel, vient d'être sacré évêque d'Iloan *in partibus infidelium*, et va partir pour la Moldavie, où il est nommé vicaire apostolique de la mission. Le P. Mazzi, du même ordre, s'y rend aussi comme missionnaire.

— On a placé récemment une inscription en l'honneur du cardinal Braschi, dans l'église de sainte Marie des Martyrs (l'ancien Panthéon), où ont été déposées les dépouilles de ce neveu du dernier pape, mort, comme un saint, le 30 avril de cette année.

— Le 23 juillet, dans une séance de l'académie de la religion, on lut un Dialogue destiné à défendre la vérité du péché originel contre les difficultés des incrédules, puis une Dissertation de M. Baraldi, bibliothécaire du duc de Modène, sur ce sujet : *L'erreur qui veut que la loi mosaïque n'ait aucun rapport avec la religion chrétienne, renverse toute l'économie de la révélation qui est renfermée dans la Bible.* Nous n'avons pas besoin de dire que ce savant académicien traita ce sujet avec toute la force dont il étoit susceptible.

— M. André de Maistre, évêque d'Aoste, est mort le 17 juin dernier après une courte maladie. Ce prélat a peu occupé ce siége, pour lequel il avoit été institué dans le consistoire du 16 mars de cette même année.

— Dans le voyage que S. M. l'empereur d'Autriche a fait, ce printemps, à Raguse, avec l'impératrice, il visita, le 26 mai, l'ancienne et célèbre église de Saint-Dominique, où il fut reçu par le père Louis Zarevich, supérieur de la congrégation des religieux de cet ordre à Raguse. Ce monarque considéra avec vénération la célèbre relique de saint Etienne, roi de Hongrie, et les autres précieuses reliques qui ornent cette église. Il reçut

un petit office de la Vierge, dont se servoient les anciens rois de Hongrie, et que lui offrit le supérieur. Etant entré ensuite dans le couvent, il ne put voir sans chagrin l'état de ruine où étoit la demeure des religieux, et il donna des ordres précis pour y faire promptement des réparations. Le supérieur étant allé avec un autre religieux remercier S. M., eut l'honneur d'offrir un reliquaire à l'impératrice; et le prince en lui déclarant qu'il vouloit maintenir le couvent et toute la congrégation avec ses biens, lui fit présent d'un anneau de brillans comme un gage de sa bienveillance.

— S. S. avoit jugé à propos de rétablir, à la fin de mars dernier, le siége de Smyrne, illustré par le martyre de saint Polycarpe, et un des sept dont il est parlé dans l'Apocalypse. M. Louis Cordelli, de l'ordre des Mineurs réformés, qui exerçoit déjà les fonctions de vicaire apostolique, a été nommé archevêque. Cette promotion a été avantageuse à la religion. Le nouveau prélat a établi une mission. On prêchoit en grec, en italien et en françois. M. Daviers, supérieur des Lazaristes, prêchoit dans la première de ces langues, M. l'abbé de Janson en françois, et l'archevêque lui-même en italien. Les exercices de la mission commencèrent le dimanche 29 mars, et devoient durer quinze jours; mais le concours des fidèles fut tel qu'on fut obligé de prolonger la mission jusqu'au 17 mai. Le nombre des personnes qui ont approché du tribunal de la pénitence a été très-considérable. Des abjurations, le sacrifice de mauvais livres, des réconciliations, des conversions véritables, ont été le résultat des travaux des missionnaires.

Bayeux. On voit avec plaisir le rétablissement des anciens usages qui tendoient si puissamment à maintenir une bonne discipline dans le clergé, et à y ramener l'esprit sacerdotal. Les retraites pastorales furent un des moyens les plus efficaces qu'employa saint Vincent-de-Paul pour réveiller le zèle et la ferveur des prêtres; et

ce moyen est peut-être plus nécessaire aujourd'hui, où la licence du monde et la séduction de tant de mauvais exemples environnent les ecclésiastiques de plus de piéges et de périls. C'est ce qui a engagé, sans doute, M. notre évêque à donner à son clergé une retraite pastorale. MM. les vicaires généraux, les chanoines de la cathédrale, presque tous les curés de canton et environ cent ecclésiastiques, desservans, vicaires et employés dans le ministère, en ont suivi les exercices. Le 5 août, jour de l'ouverture, le prélat se transporta au séminaire, et après avoir entonné le *Veni Creator*, et célébré la messe, il adressa à l'assemblée une exhortation paternelle et touchante qui fut entendue avec un vif intérêt. Deux fois par jour, M. l'abbé Desmares, missionnaire, faisoit des instructions; et de plus, tous les soirs, il y avoit une conférence sur des points de morale et de discipline ecclésiastique, et on finissoit par la bénédiction du saint Sacrement. La retraite a duré six jours. La dernière cérémonie a été la rénovation des promesses cléricales, dont le seul spectacle avoit quelque chose d'attendrissant. On ne pouvoit s'empêcher d'être ému à la vue de tous ces pasteurs, et surtout de ces vieillards blanchis par les années, par les travaux et par l'exil, qui venoient, après un si long temps, renouveler en face des autels, et aux pieds du premier pasteur, les engagemens sacrés qu'ils avoient pris le jour qu'ils firent les premiers pas vers le sanctuaire. M. l'évêque ajouta à l'intérêt de la cérémonie par une exhortation pleine d'onction, et qui fit couler bien des larmes. Sa présence au milieu de son clergé a contribué puissamment au succès de la retraite. Il a constamment accueilli les ecclésiastiques qui désiroient l'entretenir, et sa bonté, la sagesse de ses décisions, son zèle pour la discipline, son empressement à donner l'exemple, ont encore resserré les liens entre le chef et ses coopérateurs, et promettent de nouveaux fruits de bénédiction à leur commun ministère.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il y aura grand couvert au château des Tuileries le jour de la Saint-Louis.

— M. l'abbé Sicard a eu l'honneur de présenter au Roi un de ses élèves, qui a fait hommage à S. M. d'un dessin représentant Henri IV.

— M. Robert Le Fèvre, premier peintre du cabinet, a eu l'honneur de présenter au Roi un portrait de S. M., dont elle a fait don à la ville de Paris. En conséquence, le corps municipal se rendra à l'Hôtel-de-Ville, pour le recevoir et en faire l'inauguration, qui aura lieu le jour de la saint Louis. Ce même jour, tous les édifices publics seront illuminés.

— Mgr. le duc Berry est allé visiter, le 16, la terre de Rosny, dont il vient de faire l'acquisition. Le maire a eu l'honneur de complimenter S. A. R.

— M. le baron Fagel, envoyé extraordinaire du roi des Pays-Bas en France, a eu une audience de S. M., et lui a remis une lettre de son souverain, qui lui fait part de la naissance du prince, fils du prince d'Orange.

— Le 20 août, à dix heures du matin, les dispositions nécessaires pour élever la statue de Henri IV étant terminées, les ouvriers ont placé leur bouquet et trois drapeaux blancs au sommet de l'appareil qui soutenoit le monument. A midi précis on a commencé à monter la statue, et à trois heures moins un quart elle étoit placée. Au moment où les pieds du cheval ont touché le piédestal, les ouvriers ont fait retentir l'air des cris de *Vive Henri IV! vive le Roi!* Ces acclamations ont été répétées par la foule immense qui couvroit le pont. Cette opération s'est faite sans qu'il soit arrivé le moindre accident. L'inauguration en sera faite, le jour de la saint Louis, par S. M. en personne, accompagnée des Princes et Princesses de la famille royale.

— M. de Saint-Projet et M. Longlay ont été nommés conservateur et inspecteur des forêts à la résidence de Saint-Germain-en-Laye, à la place, l'un de M. Bonhomme, nommé conservateur des forêts et domaines de Mgr. le duc d'Orléans; l'autre de M. Bouchard, destitué.

— S. M. a accordé une pension de 600 fr. sur sa cassette, à la veuve du sieur Cérioux, libraire, qui a péri lors du transport de la statue de Henri IV.

— M. de Vieil-Castel, commandant la garde nationale de Versailles, a été nommé colonel chef d'état-major des gardes nationales de Seine et Oise.

— On a appelé, le 18, en police correctionnelle le procès intenté par Mme. de Chappedelaine contre les auteurs et éditeurs de divers pamphlets qui ont parlé peu convenablement de l'affaire où est impliqué son mari. Les personnes mises en causes sont : Mme Cussac, éditeur d'un extrait qui a été crié dans les rues de Paris, l'imprimeur des *Lettres normandes*, l'imprimeur et les huit auteurs légalement responsables de la *Minerve*. Ces derniers, qui sont, comme on sait, MM. Etienne, Jay, Tissot, Jouy, Lacretelle aîné, Aignan, Evariste Dumoulin et B. Constant, seront tous assignés. La cause est renvoyée au 3 septembre.

— Dans la même séance on a continué l'affaire de *l'Homme-Gris*. M. Creton n'a point paru. On a plaidé pour Mme. Jeune-homme et pour M. Lhuillier. M. de Marchangy a persisté dans ses conclusions. Le jugement sera prononcé le 27.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, vient de faire frapper une fort belle médaille en l'honneur de son aïeul, M. le comte de Toulouse. Cette médaille rappelle la victoire navale remportée sur les Anglois et les Hollandois, le 24 août 1704. La tête est fort belle, et l'exécution très-soignée.

— La cour royale a entériné les lettres de grâce accordées par *S. M.* à deux individus condamnés, l'année dernière, aux travaux forcés, par la cour d'assises de Troyes, pour pillage de grains. Ils seront mis en liberté le jour de la Saint-Louis.

— MM. de Songis, de Joannis, de Chappedelaine et Romilly, impliqués dans la même affaire, ont été successivement interrogés, et leur secret a été levé. M. Canuel a été interrogé le dernier.

— La distribution générale des prix de l'Université a eu lieu, le 17, dans la salle de l'Institut. Le prix d'honneur a été remporté par le jeune de Mersan, de la pension de M. Maillat. M. Andrieu a prononcé un discours latin, dans lequel il a cherché à faire voir que la lecture des auteurs anciens n'avoit point, comme on le croit communément, l'inconvénient d'inspirer à la jeunesse des sentimens d'indépendance et un amour extrême de la liberté. M. Royer-Collard a prononcé ensuite un petit discours en François.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des scien-

ces, il a été fait un rapport sur un Mémoire du docteur Laennec, relatif à un nouveau moyen de connoître les maladies des poumons et du cœur. Il se sert d'un cylindre de bois qui, appliqué sur le côté, indique les battemens du cœur et l'existence d'un ulcère aux poumons, et les différens degrés de cette maladie. D'après le compte qui a été rendu de ce Mémoire, il paroît que ce moyen d'exploration si simple a produit des résultats avantageux, et qu'il en fait espérer encore davantage.

— Il y a des gens qui, sans s'en apercevoir, donnent tous les jours le démenti à leurs doctrines. Un journal qui fait, presque dans tous ses numéros, le panégyrique du siècle, qui vante incessamment les progrès de nos lumières et le perfectionnement de notre morale, ne s'est pas aperçu que les nouvelles qui suivent ces brillantes théories en sont la réfutation la plus complète. Immédiatement après ces fastueuses apologies, on trouve des récits multipliés de crimes, des meurtres, des suicides, des vols, et entre autres, coup sur coup, trois vols d'églises, des vases sacrés enlevés, des hosties consacrées indignement profanées, etc. N'est-il pas évident que ces tristes résultats doivent se multiplier à mesure que la religion perdra son influence ?

— La régie de l'enregistrement prétend soumettre au timbre la *Minerve* et autres écrits sémi-périodiques ; la cause doit être bientôt jugée par le tribunal de première instance.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné, le 2 août, le nommé Hannequin, écorcheur de chevaux, à un an d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour des cris séditieux en public. On a considéré cet homme comme d'autant plus coupable, que S. M. avoit abrégé le terme de l'emprisonnement auquel il avoit été condamné pour avoir fait partie d'un rassemblement, à Saint-Genis-Laval, le 8 juin 1817.

— Le 11 août, M. le curé de Dampierre sur Vingeanne (Côte-d'Or) a été assassiné, le soir, dans son presbytère. On l'a trouvé, le lendemain, étendu dans son lit, et baignant dans son sang. On est à la recherche des auteurs de ce crime.

— M. Antoine Malczeski, Polonois, est parvenu au sommet du Mont-Blanc, et a découvert, à travers les glaciers, un chemin jusqu'à l'aiguille du midi, où personne n'avoit encore pénétré.

Notice sur les Annales catholiques, *et sur les autres ouvrages périodiques qui les suivirent.*

Une courte notice sur un journal qui a été utile à la religion dans des temps difficiles, ne sera pas sans doute dénuée d'intérêt pour nos lecteurs. Nous avons d'autant plus lieu de le croire, que déjà plusieurs d'entre eux nous ont demandé des renseignemens sur une collection que nous avons eu occasion de citer assez fréquemment.

Après la terreur, quand le besoin de la religion se faisoit sentir de toutes parts, un journal religieux étoit nécessaire pour servir de lien et de point d'union aux amis du christianisme, pour leur apprendre ce qui pouvoit les intéresser, et pour consigner le récit de leurs malheurs passés, leurs réclamations, leurs droits, leurs espérances. Cependant cette entreprise n'étoit point une chose aisée. Les prêtres fidèles dispersés après tant d'orages, persécutés, bannis, cachés, ne se trouvoient point dans cette assiette tranquille qui encourage et favorise de tels travaux. Aussi les prêtres constitutionnels furent plus alertes. En juin 1795, ils répandirent le *Prospectus* d'un journal qui devoit être intitulé : *Annales de la Religion*. Un tel journal ne pouvoit obtenir la confiance du clergé, et il étoit aisé de prévoir que ce ne seroit guère que la suite des *Nouvelles ecclésiastiques*. Les rédacteurs étoient MM. G......., Royer et Desbois de Rochefort, trois évêques constitutionnels, et ces noms indiquoient assez que le jansénisme et l'esprit révolutionnaire brilleroient également dans le nouveau journal. L'imprimeur le sentit, et se hâta de se détacher d'un parti repoussé par l'immense majorité du clergé. Il forma un nouveau journal, auquel on donna le titre de *Journal de la Religion et du Culte catholique*. Le

rédacteur étoit l'abbé Ricard, traducteur de Plutarque; il n'en donna que douze numéros; ce travail convenoit peu à ses habitudes, et demandoit un ecclésiastique instruit, à la vérité, dans la littérature, mais qui le fût encore davantage dans les matières de son état.

Au commencement de 1796, le journal reparut sous un autre titre. On prit celui d'*Annales religieuses, politiques et littéraires*, et la rédaction en fut confiée à MM. Sicard et Jauffret, le premier connu par ses succès dans l'œuvre à la tête de laquelle il est placé, et le second par plusieurs ouvrages de morale et de piété. Ces deux ecclésiastiques donnèrent ensemble dix-huit numéros de ces *Annales*, à partir du commencement de 1796. Elles paroissoient tous les quinze jours, et contenoient trois feuilles d'impression in-8°. Les numéros étoient signés par M. Sicard, qui mettoit quelquefois l'anagramme de son nom (Dracis); la loi de ce temps-là voulant que les journaux fussent signés. On trouve dans cette portion du journal des articles intéressans sur la persécution qui avoit précédé, et sur le massacre des prêtres en 1792, et pendant la terreur. Les rédacteurs s'étoient prononcés franchement contre la constitution civile du clergé, et insérèrent à ce sujet ou des pièces curieuses ou des discussions utiles.

Mais les occupations des deux rédacteurs ne leur permettant pas de donner à ce travail tout le temps nécessaire, ils s'adjoignirent M. l'abbé de Boulogne, qui avoit paru avec éclat dans la chaire avant la révolution. Il consentit à donner quelques articles, et à partir du numéro 19, il devint même seul rédacteur du journal, auquel il fit prendre le titre d'*Annales catholiques*, pour éviter qu'on ne le confondît avec les *Annales de la Religion*, qui s'imprimoient chez l'évêque constitutionnel Desbois. Les numéros étoient toujours signés de M. l'abbé Sicard, mais il n'y prêtoit guère que son nom, et M. l'abbé Jauffret se retira entièrement pour se livrer à d'autres travaux. M. de Boulogne montra

bientôt combien il étoit propre à la tâche qu'il s'étoit imposée. Soit qu'il réfutât les écrits des constitutionnels et qu'il couvrît de ridicule les chefs de ce parti, soit qu'il attaquât les incrédules, soit qu'il montrât les bienfaits et les beautés de la religion, soit qu'il analysât les livres bons ou mauvais que cette époque vit éclore, son style vigoureux annonçoit un talent supérieur, et un esprit nourri des bonnes doctrines en orthodoxie et en littérature. Il y a dans toute cette partie des articles excellens contre les erreurs et les folies du temps. Les G....., les Le Coz, les Clément et autres coryphées, y sont immolés sous les traits du raisonnement et de la plaisanterie. Les incrédules et les persécuteurs y sont flétris de la manière la plus piquante. L'auteur osa même s'adresser à un homme alors puissant, et dans son 41e. numéro, tome IV, page 145, il fit des réflexions pleines de sel et d'énergie sur un discours que le directeur Reveillère-Lepaux avoit prononcé à l'Institut. Le tolérant théophilanthrope lui en garda rancune au 18 fructidor. Les *Annales catholiques* furent supprimées, et les rédacteurs condamnés à la déportation. MM. de Boulogne et Sicard, qui avoient apposé leur nom à quelques-uns des derniers numéros, furent obligés de se cacher, et l'imprimeur lui même n'évita la déportation que par la fuite. Ici finirent donc les *Annales religieuses* ou *catholiques*, qui duroient depuis vingt mois. Elles forment trois volumes in-8o. de près de 600 pages, et 240 pages du quatrième. Le dernier numéro est du vendredi 1er. septembre; c'étoit trois jours avant la révolution du 18 fructidor. C'est sans contredit la portion la plus piquante de la collection. Les journalistes jouissoient alors de plus de liberté, et M. de Boulogne trouvoit dans tout ce qui se passoit sous ses yeux de nombreuses occasions de signaler un talent qu'aiguillonnoit l'excès même du ridicule ou l'abus du pouvoir.

L'interruption des *Annales* dura pendant tout le reste du règne du directoire; mais cette magistrature ayant

été abolie par la révolution du 9 novembre 1799, (18 brumaire) les prêtres et les journalistes proscrits purent reparoître. M. de Boulogne recommença son journal sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*, et sous le même format. Il étoit quelquefois secondé par M. l'abbé Guillon, qui avoit même aussi travaillé, sur la fin, aux *Annales catholiques*, et qui a été depuis chanoine et secrétaire de l'évêché d'Agen. Le premier numéro de cette suite est du 18 nivôse, qui répond au 8 de janvier de l'année 1800; et le journal continua, malgré quelques traverses, jusqu'à la fin de 1801. Dans les derniers temps, il paroissoit sous le titre de *Fragmens de littérature et de morale*. Cette partie du recueil forme encore trois volumes entiers, et 272 pages du tome quatrième. On y trouve des morceaux très-intéressans sur des écrits qui parurent dans ce temps-là, et sur les événemens les plus notables relatifs à la religion. Nous indiquerons les articles sur Lalande, sur M. de V..... et sur d'autres incrédules. L'auteur s'égaie encore quelquefois sur les constitutionnels, sur leurs démarches et leurs écrits. M. l'abbé Bourlet de Vauxelles, le baron de Sainte-Croix, et quelques autres ecclésiastiques ou littérateurs le secondèrent de temps en temps par de bons articles; et l'approche du Concordat sembloit promettre encore plus de succès à ce journal, lorsqu'on le supprima tout à coup, sous le prétexte qu'il pouvoit alimenter les partis.

Cette nouvelle interruption dura dix-huit mois. En 1803, M. de Boulogne reprit son journal sous le titre d'*Annales littéraires et morales*, en lui conservant toujours la même forme et le même esprit. Le premier numéro paroît être du mois de juin, et il en parut, comme par le passé, deux cahiers par mois, chacun de trois feuilles d'impression. Les livres et les nouvelles pour tout ce qui avoit rapport à la religion et à la morale, tels étoient les matériaux qui entroient dans la rédaction. Mais on s'aperçoit que l'auteur est plus gêné. Le

système de gouvernement adopté par Buonaparte ne laissoit guère de liberté aux écrivains, et surtout aux écrivains périodiques. Toutefois M. de Boulogne trouvoit encore le moyen de dire des vérités assez fortes, et de faire constamment la guerre aux livres irréligieux et aux doctrines pernicieuses à la société. Il fut plusieurs fois interrompu et obligé de changer de titre. Le quatrième volume porte le titre d'*Annales critiques de littérature et de morale.* On fut forcé de cesser les livraisons au commencement de 1806.

Peu après on le fit paroître, sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature,* également in-8°. Cette suite commença au mois de juillet 1806. Mais M. de Boulogne, fatigué d'un long travail, et dégoûté sans doute par les nombreuses contrariétés qu'il avoit éprouvées, souhaitoit trouver un collaborateur. Il s'adjoignit un écrivain qui venoit de publier les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siecle,* 2 volumes in-8°., et ils travaillèrent ensemble pendant quelque temps. Toutefois l'auteur des *Mémoires* étoit chargé du plus grand nombre des articles. Ainsi, dans le premier volume il n'y en a que cinq de M. de Boulogne, savoir aux pages 1, 110, 249, 385 et 529. Il y en a six dans le second volume, pages 49, 145, 241, 289, 401 et 481; quatre dans le troisième volume, pages 97, 193, 369 et 529; et deux dans le quatrième volume, pages 115 et 166. Tout le reste est de l'auteur des *Mémoires.* Dès 1807, M. de Boulogne lui abandonna la rédaction. Il avoit été nommé, au commencement de cette année, à l'évêché d'Acqui, et à une place à la chapelle. Il refusa l'évêché, mais peu après il fut nommé à celui de Troyes. Dès-lors les soins de son diocèse ne lui permettoient plus de s'occuper de la rédaction d'un journal, même religieux, et il cessa entièrement toute coopération à ce travail. Les six derniers volumes sont donc exclusivement du nouveau rédacteur, dont la tâche devenoit de plus en plus difficile. Les

brouilleries de Buonaparte avec le Pape, l'invasion de Rome, la captivité du saint Père, la dispersion des cardinaux et des prélats, les mesures sévères que l'on prenoit de jour en jour contre le clergé, ne lui eussent fourni que trop de matériaux; mais on ne pouvoit parler de ces faits affligeans que pour y applaudir. Le rédacteur aima mieux se condamner au silence, et il continua ainsi jusqu'en 1811, se bornant à rendre compte des ouvrages qui pouvoient intéresser la religion, et des faits étrangers à la persécution. Il arriva ainsi jusqu'en 1811, où Buonaparte se montra de plus en plus violent et ombrageux. Peu après la rupture du concile, les *Mélanges* furent supprimés, ainsi que le *Journal des Curés*, qui avoit été créé depuis peu, et qui n'étoit pourtant pas tout-à-fait dans les mêmes couleurs; mais tout ce qui sembloit tenir au clergé étoit suspect par cela seul. Il avoit paru neuf volumes entiers des *Mélanges*, et la moitié du dixième, c'est-à-dire, les trois premiers mois de 1811.

Ainsi, la collection entière est de dix-neuf volumes entiers et de trois portions de volumes. Elle est fort rare aujourd'hui, et l'imprimeur pourroit à peine en réunir quelques exemplaires complets. Cependant aucun recueil n'est plus utile pour qui veut connoître l'histoire du clergé pendant la révolution. On y trouve sur la persécution, sur les différentes lois portées contre les prêtres, sur les sermens et promesses demandées, sur tout ce qui regarde l'église constitutionnelle, sur les écrits relatifs aux diverses questions agitées touchant les matières ecclésiastiques; on y trouve, dis-je, sur tous ces objets des renseignemens qu'on chercheroit vainement ailleurs. Les *Annales catholiques* surtout sont la portion la plus précieuse du recueil, en ce qu'elles contiennent plus de faits, et en ce qu'elles parurent au milieu même de la tourmente révolutionnaire, à une époque où la législation sur les prêtres changeoit à chaque instant, et où les mesures contre eux se succédoient rapidement. Mais ces *Annales* ne sont pas seulement un

recueil de matériaux historiques; elles renferment des morceaux de critique et de littérature, des analyses d'ouvrages, des réfutations, des discussions théologiques, des jugemens sur les philosophes du dernier siècle, enfin une variété d'objets piquante pour le lecteur. Ceux qui connoissent le talent de M. de Boulogne, se feront aisément une idée de l'intérêt qu'il a su répandre dans un journal où il jouissoit de toute la liberté qui régnoit avant le 18 fructidor (1).

Nous avons vu qu'il ne faut pas confondre cette collection avec celle des *Annales de la Religion*, qui paroissoient à l'*imprimerie-librairie chrétienne*, rue des Bernardins. Ces *Annales* étoient rédigées par et pour les constitutionnels. Desbois de Rochefort, ancien curé de Saint-André-des-Arcs, étoit à la tête de l'entreprise. Ses collaborateurs furent successivement Saint-Marc, ancien rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*; Servois, Daire, Pilat et Sauvigny. Mauviel, Minard et Grappin, y donnoient quelquefois des articles, ainsi qu'un évêque constitutionnel que nous avons nommé ci-dessus. Ces *Annales* commencèrent en 1795, et durèrent jusqu'en 1803, époque où elles furent supprimées par la police, comme tendant à perpétuer les troubles. Ce recueil forme dix-huit volumes in-8°. C'est tout dire, qu'il peut être regardé comme la suite de la gazette janséniste. Les rédacteurs étoient presque tous attachés à ce parti.

Le *Journal des Curés*, dont nous avons dit un mot, avoit été créé vers 1808, et continua jusqu'aux premiers

(1) Collection complète des *Annales catholiques*, *philosophiques*, *littéraires et morales*, et des *Mélanges de philosophie*, depuis 1796 jusque 1811, 19 volumes in-8°.; prix, 200 fr.; pris à Paris.

Les *Mélanges de philosophie*, *d'histoire*, seuls, 9 vol. et demi in-8°.; prix, 60 fr. et 75 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Nota. Les autres parties de cette collection ne se vendent pas séparément, et il ne reste que très-peu d'exemplaires complets.

jours d'octobre 1811. Il paroissoit dans la forme de journaux ordinaires, et de deux jours l'un. Il portoit aussi le titre de *Mémorial de l'église gallicane*. Ce journal n'offre cependant aucuns matériaux pour l'histoire de l'Eglise. Il étoit sec, maigre, rempli de détails politiques et sans intérêt, et rédigé dans le sens du gouvernement d'alors. L'auteur des *Mémoires* n'y donna jamais que quelques articles sur des livres nouveaux, ou des réflexions sur divers sujets; mais ces articles et ces réflexions étoient toujours relatifs à la religion, et tendoient à ramener le journal à son objet véritable.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les pertes de l'Eglise se multiplient tous les jours; ce ne sont plus seulement les prêtres âgés qui succombent aux fatigues d'un ministère que la vieillesse et les infirmités leur rendent plus pénibles. De jeunes ecclésiastiques, qui promettoient de remplir une longue carrière, sont moissonnés avant le temps par une effrayante disposition de la Providence. Il y a à peine quinze jours que nous avons vu rendre les derniers devoirs à l'un d'eux, frappé d'une maladie vive, dans la fleur de ses années. Aujourd'hui un jeune prêtre vient encore d'être enlevé à un âge où son zèle, ses talens et sa piété sembloient annoncer qu'il rendroit long-temps des services à l'Eglise. M. Antoine-Jérôme-Paul-Emile Teysseyrre, prêtre et directeur au séminaire, est mort dans la nuit du 22 au 23 août, dans le sixième jour d'une maladie aiguë. Né à Grenoble en 1785, il avoit été destiné d'abord à une autre carrière, et entra à l'Ecole Polytechnique, où il se distingua par ses succès dans les mathématiques. Il mérita même d'être nommé répétiteur dans l'école. Mais en même temps il étoit le modèle de ses camarades pour la conduite et la piété. On étoit étonné de voir un jeune homme, et dans une

telle position, non-seulement se montrer chrétien, mais chrétien fervent, fréquentant les sacremens, et portant les autres à Dieu par ses exemples et ses discours. Les grâces de la jeunesse, son esprit brillant, son caractère aimable, donnoient à son zèle encore plus de force et d'attraits, et il eut le bonheur de gagner à Dieu plusieurs de ses condisciples. Lui-même quitta la carrière où il travailloit depuis plusieurs années, et entra au séminaire, où il ne se distingua pas moins qu'à l'Ecole Polytechnique. Il fit de rapides progrès et dans le service de Dieu et dans les connoissances de son nouvel état. En 1811, il fut ordonné prêtre, et s'attacha à la congrégation qui l'avoit formé. Depuis le retour du Roi, il s'étoit mis à la tête d'une bonne œuvre, qu'il regardoit avec raison comme d'une grande importance dans les circonstances actuelles. Il dirigeoit une communauté de jeunes clercs, séparés, dès leur première jeunesse, d'un monde corrompu. Il soutenoit cet établissement naissant par sa charité active et industrieuse, que secondoient admirablement des personnes pieuses, des vertueux laïques, des femmes vouées à tous les genres de *bien*. Dieu n'a pas permis qu'il vît le fruit de ses travaux, et il l'a appelé à lui. Mais jusque dans les accès d'une fièvre violente, le malade songeoit encore à ces enfans qu'il élevoit pour l'Eglise, et ses dernières pensées ont été pour eux, pour Dieu, pour la religion. Il laisse une famille inconsolable. Ses excellentes qualités lui avoient procuré, dans toutes les classes de la société, des amis dignes de l'apprécier, qui sont altérés d'une perte si fort imprévue, et qui pleurent encore en ce moment un autre ami commun, un magistrat distingué, un chrétien plein de foi et de piété. M. Henri-Nicolas Emmery, substitut de M. le procurer du Roi près le tribunal de la Seine, est mort après une longue maladie, qu'il a soutenue avec un courage inaltérable. Moins recommandable encore par ses talens que par la solidité de ses principes, doué du jugement le plus

mûr et du caractère le plus aimable, ce vertueux jeune homme est enlevé à la société, qui fondoit sur lui de grandes espérances. Il n'a précédé que de quelques heures M. Teysseyrre dans la tombe, comme si Dieu avoit voulu faire arriver ensemble à l'éternité bienheureuse des amis qui avoient marché ensemble d'un pas égal dans les voies de la vertu, et qui, plus d'une fois sans doute, s'étoient excités mutuellement à y faire des progrès. Leurs obsèques ont eu lieu le même jour. Le service pour M. Emmery a été fait à Saint-Sulpice, sa paroisse; celui de M. Teysseyrre a eu lieu à Notre-Dame; sa famille, chez laquelle il est mort, demeurant sur cette paroisse. De-là le corps a été transporté au séminaire, puis à Issy, où il a été enterré à côté de M. Emery, supérieur-général de la congrégation, mort en 1811. Tout le séminaire et la communauté des clercs accompagnoient processionnellement le convoi, que suivoient aussi des personnes du rang le plus distingué, chacun pleurant ou un père et un guide, ou un conseil et un ami, et se rappelant quelque trait honorable pour le défunt, quelque service rendu, quelque bonne pensée suggérée, quelque action généreuse, par lesquels cette ame pure laissa si souvent éclater son vif amour pour Dieu et pour le prochain, et dont elle a déjà, nous l'espérons, obtenu la récompense.

— M. Claude André, ancien évêque de Quimper, et membre du chapitre royal de Saint-Denis, est décédé à Paris, le 25 août, après quelques jours de maladie, âgé d'environ 75 ans. La perte de ce prélat sera vivement sentie dans plusieurs diocèses privés d'évêque, où il alloit chaque année, nonobstant son âge et ses infirmités, conférer les ordres et donner la confirmation.

Constantinople. Alep vient d'être le théâtre d'une nouvelle persécution contre les catholiques, qui a été suscitée par les schismatiques grecs. Le métropolite de cette dernière communion, qui n'a pas plus de cinq ou six cents grecs sous sa juridiction, a obtenu, on ne

tait par quelle voie, un hatti-schérif du Grand-Seigneur, pour obliger les Grecs catholiques ou, comme on dit dans ce pays, Melchites, à fréquenter désormais son église. Fort de cet ordre, il commença par exiler au Mont-Liban quatorze prêtres Melchites, c'est-à-dire, tous ceux qui se trouvoient à Alep. Il fut fait défense aux séculiers de fréquenter les églises des Francs, et de recevoir chez eux les prêtres de ce rit, et l'on publia que tous les Melchites eussent à assister aux offices dans l'église grecque. La consternation fut générale. On se porta en foule chez le métropolite pour lui faire des représentations. La fête de Pâque, qui étoit cette année le 26 avril pour les Grecs, approchoit ; le temps pressoit, les esprits étoient échauffés, et le peuple, à qui on avoit enlevé ses prêtres et ses guides, ne savoit où prendre des conseils. On injuria le métropolite, et on le força d'aller chez le cadi ; mais l'évêque vint à bout de gagner le juge dans une audience particulière, au moyen, sans doute, de quelques offres d'argent. Le cadi se présente à la multitude et la menace des plus terribles châtimens. De-là il se rend chez le pacha. Ce même jour, et dans le même temps, c'étoit le 16 ou 17 avril, les principaux des Melchites étoient allés de leur côté chez le pacha, pour essayer s'il n'y avoit pas moyen d'arranger cette affaire. Ils s'en retournoient avec quelques espérances quand le cadi arriva. Il fit entendre au pacha que ces Melchites étoient des rebelles, qu'ils étoient allés assaillir l'évêque chez lui, qu'ils y avoient commis des désordres, (on n'avoit enlevé que quelques pipes) qu'il falloit en faire un exemple, qu'ils étoient vendus aux Francs, et qu'on les réduiroit en en faisant mourir quelques-uns. Le pacha entre dans cette idée ; il fait revenir ces Melchites qu'il venoit de congédier avec bienveillance. On les entoure, ainsi que d'autres qui avoient suivi le cadi : on leur demande s'ils veulent obéir aux ordres du sultan, qui leur commandoit d'aller à l'église des Grecs ; le plus courageux d'entre eux, dont le nom propre étoit Joseph,

prend la parole au nom de tous, et dit qu'ils sont prêts à obéir en tout ce qui n'est pas contraire à leur foi, mais qu'ils n'iront pas dans l'église des schismatiques. Il exhorte les Melchites à souffrir généreusement la mort; et il tend le col au bourreau, qui lui tranche la tête. On en saisit sur-le-champ un autre à qui on fait la même demande, et qui répond de même, et il est à l'instant décapité. Onze ont été ainsi exécutés sans coup férir. Le kiaya-bey, ou lieutenant du pacha, voyant ce massacre, se jette aux pieds du pacha, et lui représente que ces malheureux sont des sujets du Grand-Seigneur, et qu'il est temps de suspendre ces sanglantes exécutions. Le pacha se rend, et se contente d'envoyer cinq ou six cents Melchites en prison. Comme on prenoit les victimes au hasard, il s'y est trouvé un Maronite et un Arménien catholique. On laissa sur les lieux mêmes leurs corps sans sépulture. Des rapports, qui paroissent authentiques, annoncent que Dieu a honoré d'une manière éclatante le courage de ses serviteurs. Le prodige a été vu même par les Turcs, qui ont fini par donner la sépulture aux martyrs. Il duroit encore au 31 mai, jour de la date de la lettre, et des milliers de personnes en ont été témoins. Il est venu en pensée à une femme turque de transporter son enfant infirme sur la sépulture de Joseph : l'enfant a été guéri, ainsi qu'une autre femme qui étoit venue au même endroit. Ces traits éclatans ont beaucoup frappé les infidèles et excité le courage des chrétiens. Depuis, les Melchites ont, moyennant 400 bourses, obtenu un boyourdi ou une sentence qui leur permettent de ne pas aller à l'église des schismatiques. Les prisonniers ont été mis en liberté et les exilés rappelés. Le cruel cadi a été mandé à Constantinople. Cependant on n'est pas encore sans inquiétude, attendu que le boyourdi est en opposition avec le hatti-schérif du Grand-Seigneur, et qu'on ne sait pas comment S. H. prendra ce qui s'est passé. Le pacha s'est fondé sur ce que, d'après le Coran, aucune communion chrétienne

n'a de prérogative sur l'autre dans les Etats de la Porte. Nous devons dire que plusieurs Melchites ont cédé à la tempête. Ils allèrent, le dimanche des Rameaux, à l'église grecque : leur nombre diminua ensuite peu à peu, en sorte qu'à la fin il ne s'en trouva plus que quatre. Le prêtre grec, honteux d'un si petit nombre, a cru qu'ils ne venoient là que pour se moquer de lui, et les a renvoyés. Ces détails sont confirmés par la déposition d'un habitant d'Alep, arrivé à Constantinople, qui a été témoin de la mort des martyrs, ainsi que de ce qui l'a suivi, et qui a déclaré à M. l'abbé de Janson avoir été guéri lui-même, par leur intercession, d'un mal dont il étoit affligé depuis long-temps.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le comte de Noailles, ambassadeur de France en Russie, a eu l'honneur de remettre au Roi un magnifique Psautier qui a appartenu à saint Louis. Ce Psautier avoit passé en Russie dans la bibliothèque du prince Michel Galitzin, qui en a fait hommage au Roi. Une note placée au commencement du volume porte qu'il fut donné à Charles V, en 1369, par la reine Jeanne d'Evreux, épouse de Charles-le-Bel, et par Charles VI, en 1400, à Madame Marie de France, sa fille, religieuse à Poissy.

— Du 1er. janvier 1817 au 22 juillet 1818, le conseil d'Etat a reçu cent vingt demandes pour être autorisé à plaider contre des fonctionnaires publics ; soixante-huit ont été admises ; cinquante-deux mémoires ont été rejetés. Il n'en restoit plus que dix au courant des affaires du conseil.

— Depuis le mois de novembre 1817 jusqu'au mois d'août 1818, il a été versé dans la caisse du bureau de charité du 12e. arrondissement une somme de 3636 fr., provenant des contributions volontaires des étudians en droit.

— On a fait, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, la distribution des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes du 6e. arrondissement. Ces enfans étoient au nombre de cinq cents. Le bureau de charité étoit présent.

— M. le duc de Glocester est parti de Bordeaux, le 12

août. S. A. se propose de traverser le midi de la France. Elle a passé par Agen et Auch, et est arrivée, le 16, à Toulouse.

— Le duc de Wellington est arrivé à Paris, le 20 août, venant d'Angleterre, et ayant fait une tournée dans les Pays-Bas.

— Mmes. de Saint-Morys et de Gaudechard ont appelé du jugement rendu contre elles dans leur affaire avec le colonel Dufay; cette affaire ne sera appelée qu'après les vacances.

— Le secret du général Cannel a été levé après le dernier interrogatoire qu'il a subi.

— Mme. Brayer, femme du général de ce nom, condamné à mort par contumace, a été envoyée, par le tribunal de la Seine, en possession provisoire des biens de son mari.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Pierre Coignard, se disant le comte de Sainte-Hélène.

— Le second conseil de guerre a condamné à cinq ans de fers un fusilier de la légion du Nord, nommé Raymond, qui avoit insulté et menacé son sergent, et invoqué le nom de l'usurpateur.

— M. de Péveyre, ancien secrétaire-général de la Corrèze, est nommé sous-préfet d'Ussel, en remplacement de M. de Bermont, qui passe à la sous-préfecture d'Aubusson. M. de Berenger, qui occupoit cette dernière place, va, en la même qualité, à Autun.

— M. Vincent, procureur du Roi à Rambouillet, est nommé aux mêmes fonctions à Reims, en remplacement de M. Bayeux, qui est fait substitut près le tribunal de la Seine.

— On annonce que le roi d'Espagne a fait remettre aux puissances alliées une note dans laquelle il promet une amnistie aux insurgés américains dès qu'ils se soumettront.

— *Le Courrier,* journal anglois semi-officiel, expose, dans un assez long article, les raisons qu'on a d'espérer que le prochain congrès aura les plus heureux résultats pour la paix de l'Europe.

— M. Charles-Philippe d'Affry, colonel d'un des régimens suisses de la garde royale, est mort, le 9 août, à sa campagne de Belfaux, près de Lausanne, n'étant âgé que de 46 ans.

— L'empereur Alexandre, instruit que l'impératrice Catherine II, son aïeule, faisoit une pension à Mlle. de Belzunce, orpheline émigrée, et que le paiement de cette pension avoit

été interrompu par les circonstances, a fait prendre des informations pour découvrir la résidence de cette demoiselle, devenue Mme. de Neuchèze, et a ordonné de lui compter tout l'arriéré de cette pension.

— La capitulation de Pensacola est connue officiellement. Elle est du 28 mai dernier. Elle porte que la religion catholique et ses ministres seront maintenus, et que les autres religions sont tolérées. On avoit cru que le général Jackson marcheroit sur Saint-Augustin, capitale de la Floride orientale, pour compléter la conquête de la presqu'île. Ce bruit ne se confirme pas.

Nous sommes obligés de renvoyer au numéro prochain les détails de la fête de la saint Louis et de l'inauguration de la statue de Henri IV, qui demandent un compte plus étendu que nous ne pourrions le donner ici.

LIVRE NOUVEAU.

Manuel de Méditations, contenant un grand nombre de pensées sur presque tous les sujets qui en sont susceptibles; par M. l'abbé de Tuffet (1).

L'auteur rend compte lui-même, dans un *Avertissement*, de ce qui lui a donné occasion de composer ce recueil. Il étoit pendant la révolution aumônier dans un couvent du Valais, lorsque M. Blatter, évêque de Sion, dont il loue le zèle et la piété, fit distribuer à son clergé un petit écrit contenant un choix de pensées toutes tirées des saints Pères, et relatives aux prêtres, dans le dessein de rappeler à tous la dignité du sacerdoce et l'importance de ses fonctions. Ce choix donna à M. de Tuffet l'idée d'un autre recueil plus étendu, et qui seroit destiné, non-seulement aux prêtres, mais aux fidèles. Il y a fait entrer des pensées des Pères, le résultat de ses propres observations, et même, comme il en avertit, des réflexions et des maximes qu'il avoit trouvées dans d'autres ou-

---

(1) In-12; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. Il en a été tiré quelques exemplaires sur papier vélin satiné; prix, 8 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Louvard, rue du Bocq; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

vrages, qu'il lui a paru utile de reproduire Ainsi, à l'article *Prêtres*, il a inséré en entier le petit ouvrage de M. l'évêque de Sion.

Il y a un grand nombre de pensées dans ce *Manuel*; elles sont rangées sous différens titres, et ces titres seuls s'élèvent à plus de deux cents. Ils embrassent une foule de sujets propres à tous les états et à toutes les situations où l'on peut se trouver. Ces sujets se rattachent tous à la morale et à la conduite de l'homme, soit envers Dieu, soit envers ses semblables, soit envers lui-même. Il y a même des articles assez longs, et qui offrent un grand nombre de pensées. Quelques titres sont assez singuliers. Par exemple, le mot *choses* forme un article séparé; il semble qu'une expression aussi vague est assez mal placée dans le titre d'un chapitre d'un livre de morale. Quant à la morale elle-même, nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est saine. Toutes les pensées ne sont peut-être pas également frappantes; quelques-unes sont fort connues, ou exprimées d'une manière fort simple. Mais il y a quelque profit à en tirer. L'auteur a travaillé pour le commun des fidèles; il n'a pas cherché à éblouir, mais à édifier. Il faut pourtant que nous lui disions que nous avons été un peu surpris de quelques maximes. A l'article *dévots*, par exemple, il se trouve des pensées injustes, et même tout-à-fait fausses. Que l'auteur distinguât les faux dévots des vrais, rien de mieux; mais qu'il applique aux dévots en général ce qui ne convient qu'aux faux dévots, c'est ce qui n'est pas excusable. *On peut*, dit-il, *être dévot et très-dévot, méchant et très-méchant*; et la preuve qu'il en donne ne vaut pas mieux que la pensée même. Le dévot qui seroit méchant, seroit sûrement un très-faux dévot. Il est étonnant qu'il faille expliquer cela à un prêtre, qui sans doute le sait mieux que nous. On peut en dire autant de cette pensée : *Le zèle est une vertu dangereuse, parce que peu de gens s'y livrent comme il convient.* Il seroit étrange qu'une vertu fût dangereuse parce qu'on peut quelquefois en abuser. Toutes les vertus seroient dangereuses à ce compte, puisqu'il n'en est point où l'on ne puisse mettre de l'excès.

Je me plais à croire que ces taches sont rares; et il est vrai qu'en parcourant le livre j'y ai vu des pensées solides, utiles, appropriées aux différentes circonstances de la vie, et surtout aux besoins d'un siècle où l'on réfléchit si peu.

Lettres de Mme. de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et fac simile. Seconde livraison (1).

Cette livraison, qui se compose des tomes V, VI et VII, comprend les lettres depuis 1676 jusqu'en 1687. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit de l'esprit et du soin avec lequel cette édition a été dirigée, et nous nous contenterons de faire quelques remarques sur divers passages des lettres, et sur différentes notes de l'éditeur.

A travers les détails minutieux ou frivoles que l'on trouve nécessairement dans ces *Lettres* d'une femme du monde, et qui n'ont de prix que par le naturel et l'esprit avec lesquels Mme. de Sévigné les raconte, on la voit quelquefois s'occuper avec intérêt des objets les plus graves. Cette femme, qui brilloit dans les sociétés par les grâces et les saillies de ses conversations, aimoit aussi la solitude, et savoit s'y nourrir de pensées solides. *Sans vous et mon fils*, écrit-elle à sa fille, le 16 octobre 1676, *j'aurois continué ma solitude avec plaisir; j'étois là plus à moi en un jour que je n'y suis ici en quinze; je priois Dieu; je lisois beaucoup; je parlois de l'autre vie, et des moyens d'y parvenir*. Il y avoit des temps où ses réflexions les plus habituelles se portoient sur les matières sérieuses. En 1680,

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 27 fr. pour les souscripteurs, et 30 fr. pour ceux qui n'ont pas souscrit. A Paris, chez Blaise, libraire, quai des Augustins, et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

par exemple, plusieurs lettres successives traitent de la grâce, de la prédestination, du libre arbitre, et d'autres questions ardues de métaphysique et de théologie. Elle lisoit des traductions de saint Augustin, les *Essais de morale*, de Nicole, et d'autres ouvrages du même genre. Affectionnée à l'école de Port-Royal, elle en prenoit la défense avec zèle. Je ne dirois pas cependant qu'elle fut janséniste, d'abord parce que cette femme, d'un esprit droit, juste et modéré, avoit trop de tact et de sens pour se jeter dans un parti; ensuite parce qu'elle n'épousoit pas toutes les opinions de ses amis. Elle pouvoit avoir des préventions sur quelques points, et même plaisanter sur quelques abus, ou sur ce qu'elle croyoit tel; mais j'aime à croire qu'elle étoit de bonne foi, et disposée à se soumettre à l'autorité. Elle n'avoit pas assez de théologie pour discuter certaines matières; mais elle avoit assez de bon sens pour se garantir d'opinions outrées. On la voit plusieurs fois discuter les principes de *ses maîtres*, comme elle les appelle; elle soupçonne qu'*on ne dispute tant que faute de s'entendre*; elle rit elle-même de quelques excès où la partialité se faisoit trop voir. Ses préventions tenoient à ses sociétés habituelles, et portoient plutôt sur des accessoires que sur le fond de la doctrine.

Mme. de Sévigné faisoit même quelquefois la controverse avec autant d'esprit que de sens. Elle raconte son entretien avec une protestante qui soutenoit que *les enfans morts sans baptême alloient droit en paradis sur la foi de leurs pères. Ah! Mademoiselle, vous vous moquez de moi. Comment! vous voulez qu'un enfant d'Adam, qu'une partie de cette masse corrompue, voie et connoisse Dieu! Il ne faut donc point de Rédempteur, si l'on peut aller sans*

lui dans le ciel. Voilà, Mademoiselle, une grande hérésie; j'étonnai un peu ma petite huguenote; je lui abandonnai les abus et les superstitions, je ne la poussai point sur le saint sacrement; je me contentai d'assurer que je mourrois volontiers pour la réalité de Jésus-Christ. Je lui demandai pourquoi elle ne vouloit pas invoquer les saints, puisque parmi les huguenots ils se recommandent aux prières les uns des autres. (Lettre du 21 juin 1680). Ce passage seul serviroit, comme l'éditeur l'a fort bien remarqué, à dissiper l'interprétation que le continuateur de Bayle a voulu tirer de l'inscription que Mme. de Sévigné avoit fait mettre sur le grand autel de sa chapelle : *Soli Deo honor et gloria;* elle entendoit seulement que la gloire des saints devoit être reportée à celui de qui procède tout bien. Nous avons remarqué ailleurs ses efforts pour ramener son fils, que les passions avoient égaré, et nous trouvons dans un des volumes dont nous rendons compte, qu'elle témoigne sa satisfaction de le voir revenu à de meilleurs sentimens. *Votre frère est tout-à-fait tourné du côté de la dévotion; il est savant, il lit souvent des livres saints, il en est touché, il en est persuadé. Il viendra un jour où l'on sera bien heureux de s'être nourri dans ces sortes de pensées chrétiennes; la mort est affreuse quand on est dénué de tout ce qui peut nous consoler dans cet état.* Cette dernière pensée revient souvent dans ses *Lettres*, et cent autres passages du même genre font assez voir que Mme. de Sévigné étoit sincèrement chrétienne, et qu'elle avoit l'idée et le désir d'une plus grande perfection.

Outre ces endroits qui montrent cette femme spirituelle et aimable sous un jour plus sérieux, ses *Lettres* abondent en pensées fines et justes, et font même con-

noître des faits intéressans dans l'histoire de ce siècle. En annonçant la mort de la marquise de Seignelay, belle-fille du ministre Colbert, alors tout-puissant, *la fortune a fait là un coup bien hardi*, dit-elle, *d'oser fâcher M. Colbert.* On lui avoit dit que Bossuet et Mme. de Maintenon étoient allés seuls au-devant de la nouvelle Dauphine, en 1680 : *Si Mme. la Dauphine*, ajoute-t-elle, *croit que tous les hommes et toutes les femmes aient autant d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée.* Et dans une lettre qui suit de près celle-là : *Nous entendîmes, après le dîner, le sermon du P. Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère ; sauve qui peut, il va toujours son chemin.* Malgré ses préventions contre les Jésuites, elle aimoit le père Bourdaloue, non-seulement comme orateur, mais comme homme d'une excellente société. Ayant eu occasion de voir, à Baville, le père Rapin et Bourdaloue, elle écrivoit au comte de Bussy : *J'aime toujours le père Rapin, c'est un bon et honnête homme ; il étoit soutenu du père Bourdaloue, dont l'esprit est charmant, et d'une facilité fort aimable.*

Il y a dans ces trois volumes un assez grand nombre de notes intéressantes. L'éditeur a étudié avec un très-grand soin tout ce qui a rapport à l'histoire du règne de Louis XIV ; il a consulté des recueils peu connus, et il a trouvé le moyen d'éclaircir des faits douteux, et de redresser quelques erreurs. Nous lui avions reproché, dans notre article sur la première livraison (tome XVI, page 1), d'avoir mis trop d'empressement à révéler quelques scandales. Ce défaut est moins sensible dans la livraison nouvelle, et l'éditeur s'y attache davantage à expliquer ou à rectifier

des faits qui tiennent à l'histoire ecclésiastique ou politique du temps, et qui étoient mentionnés trop vaguement ou trop inexactement dans les *Lettres*. Ainsi, Mme. de Sévigné écrivoit en 1677 : *On a encore soupçonné nos pauvres Frères* (de Port-Royal) *de vouloir ravauder quelque chose, à Rome, sur le relâchement.* On ignoroit à quelle circonstance ceci pouvoit avoir trait; l'éditeur remarque qu'il s'agissoit d'une lettre que Nicole avoit écrite à Innocent XI, sous le nom des évêques de Saint-Pons et d'Arras, contre certains casuistes. Ainsi les *pauvres Frères* n'étoient pas *soupçonnés* à tort. Il y a au même endroit une bonne note sur la doctrine du probabilisme et sur les *Provinciales*; plus loin une autre sur Molina. Ailleurs, l'éditeur fait observer que rien ne prouve qu'Innocent XI ait voulu, comme les jansénistes l'ont avancé, donner la pourpre à Arnauld; c'est un relief qu'ils cherchoient à donner au docteur; mais ce fait ne repose sur rien de solide, et a même contre lui toutes les vraisemblances. A la page 203 du tome VII, il y a une anecdote qui compromet singulièrement M. le Tellier, archevêque de Reims, prélat qui passoit pour avoir des liaisons étroites avec le parti janséniste, et qui faisoit paroître un grand zèle contre les casuistes relâchés. Nous n'imiterons point Mme. de Sévigné et Mme. de Grignan, qui plaisantent un peu sur ce sujet. L'éditeur s'est attaché à connoître les causes de la disgrâce éclatante qu'essuya le cardinal de Bouillon de la part de Louis XIV; cette note sera lue avec plaisir par ceux qui aiment à approfondir ces sortes de mystères politiques. Il réfute l'idée qu'on avoit voulu accréditer, d'après un mot d'une lettre de Mme. de Sévigné, que la mort du cardinal de Retz avoit été volontaire.

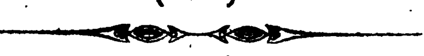
C'est en effet une supposition destituée de toute vraisemblance. Le cardinal pouvoit moins que jamais être tenté d'un pareil dessein. Le temps des orages et des grandes traverses étoit passé pour lui. Il avoit payé toutes ses dettes; il vivoit dans les pratiques de la piété; il avoit même voulu se démettre de la pourpre pour passer le reste de ses jours dans la retraite; enfin il étoit parvenu à un âge avancé. L'éditeur explique d'une manière bien plus plausible l'épithète de *funeste*, que Mme. de Sévigné applique à cette mort. Voyez à ce sujet ses notes au tome VI, pages 269 et 433.

Deux ou trois notes sur un si grand nombre, n'ont pas toute l'exactitude désirable. Ainsi, tome VI, page 380, l'éditeur juge fort sévèrement Innocent XI sur l'affaire de la Régale; il s'étonne qu'Innocent XI, *au lieu de se constituer médiateur, se soit établi juge.* Il semble pourtant que cette affaire étoit assez de sa compétence. Peut-être l'estimable éditeur a-t-il jugé un peu sévèrement ce pontife, que l'on a accusé d'opiniâtreté, mais avec lequel il faut avouer qu'on se conduisit avec bien de la dureté et de la hauteur. S'il n'aimoit pas la France, la manière dont on en usa envers lui n'étoit pas propre à dissiper ses préventions. L'éditeur ne croit pas que Charles II, roi d'Angleterre, soit mort dans la religion catholique. Il paroît cependant difficile de contester le témoignage du religieux, le père Huddleston, qui atteste avoir assisté le prince à ses derniers momens, et qui en a donné la relation. *On a de la peine à croire*, dit l'éditeur, *que Charles ait été dirigé dans cette grande action par le seul amour de la vérité, quand on le voit faire de son retour au catholicisme l'objet d'un traité*

secret, et en débattre le prix avec le roi de France. Cette inconséquence de Charles n'est pas plus étonnante que celle de tant de chrétiens qui remettent leur conversion jusqu'à la mort. Mais, continue l'éditeur, *l'ambassadeur de France, en annonçant la mort de Charles, ne parla pas de cette circonstance*; c'est sans doute qu'elle n'avoit pas encore acquis toute sa publicité qu'elle eut depuis. Nous pourrons donner à cet égard des détails que nous avons puisés dans un écrit anglois, et qui ont un grand caractère de probabilité.

On a pu remarquer par le titre que cette édition ne se borne pas à donner les lettres de Mme. de Sévigné. On y a inséré aussi celles de sa famille et de ses amis; on y en trouve entr'autres quelques-unes de Mme. de Grignan, sa fille. Les lettres de cette dame sont fort rares, et c'est une bonne fortune pour l'éditeur d'en avoir retrouvé quelques-unes. Il a aussi démêlé, avec beaucoup de sagacité, ce qu'on n'avoit fait encore que soupçonner relativement à la manière dont la mère et la fille étoient ensemble; il paroît que le caractère de cette dernière étoit un peu ombrageux et inégal. La mère en parle en plusieurs endroits, quoiqu'en termes fort ménagés et fort couverts.

La publication de ces trois volumes, qui a suivi de si près celle des quatre premiers, annonce assez avec quelle activité se poursuit cette entreprise. Les trois derniers volumes doivent paroître bientôt. L'éditeur apporte en même temps tant de soin à la correction, qu'il a fait ajouter un carton au tome V, uniquement pour faire disparoître une légère erreur qui s'étoit glissée dans une note de la page 218.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a nommé le cardinal Spina à la légation de Bologne, et le cardinal Stanislas San Severino à celle de Forli.

— Le cardinal Casimir Haeffelin a pris possession de l'église de Sainte-Sabine, sur le Mont-Aventin, qui lui est assignée pour titre.

— Les fêtes de saint Dominique et de saint Ignace ont été célébrées avec beaucoup de pompe dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, et dans celle de Jésus. Plusieurs cardinaux et prélats sont allés y dire la messe.

— M. Camille Campanelli, archevêque de Pérouse, est mort dans cette ville.

— Le roi de Sardaigne a posé, le 23 juillet, à Turin, la première pierre de l'église qui doit être dédiée à la Mère de Dieu et aux saints protecteurs, et qui sera bâtie en mémoire du retour du prince dans ses Etats.

— M. Félix des Andreis, prêtre romain de la Congrégation de la Mission, écrit de Saint-Louis, capitale du territoire du Missouri, dans la Haute-Louisiane, le jour de Saint-Mathias 1818. Il parle des progrès immenses de la population dans ces contrées; les émigrans y arrivent de toutes parts. Les missionnaires travailloient à apprendre la langue des sauvages pour se mettre en état d'aller leur prêcher la foi.

PARIS. Le jour de la Saint-Louis, il a été prononcé entre autres deux Panégyriques du saint Roi, l'un, à Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. l'abbé Guillon, devant l'Académie françoise; l'autre, aux Quinze-Vingts, par M. l'abbé Frayssinous. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

— Par une lettre du 19 juillet dernier, M. l'évêque de Versailles annonce à ses curés qu'il va former un petit séminaire dans sa ville épiscopale. Les besoins toujours croissans du diocèse, et les vides effrayans que la mort

opère dans le clergé, ont décidé le prélat à prendre cette mesure, qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt du clergé et des fidèles. Toutes les dispositions sont faites pour que cet établissement s'ouvre cet automne. Le local est choisi, et même préparé en grande partie, la chapelle est bénite; plusieurs sujets sont désignés pour former le noyau du pensionnat. M. l'abbé Chauvel a été nommé par M. l'évêque pour supérieur de la maison. Le prélat, dans sa lettre, exhorte les curés à lui envoyer les sujets qui donneroient des signes de vocation, et à se concerter, pour le prix de la pension, soit avec les parens, soit avec les personnes qui voudroient contribuer à cette bonne œuvre. On a lieu d'espérer en effet que les fidèles à qui Dieu a fait la grâce de sentir le besoin de la religion, s'empresseront à la maintenir, autant qu'il est en eux, en secondant la vocation des enfans qui annonceroient les qualités requises, mais que leur peu de fortune empêcheroit de suivre les études ecclésiastiques.

— M. l'abbé Baudoin, supérieur du séminaire de La Rochelle, grand-vicaire du diocèse, nous a écrit au sujet de la notice que nous avons donnée sur les dames Ursulines de Chavagne. Ce modeste ecclésiastique ne veut point qu'on lui attribue la fondation de cet établissement, et il en renvoie tout l'honneur à M. l'évêque de La Rochelle, qui lui a, dit-il, donné sa confiance à cet égard, et dont il n'a fait qu'exécuter les plans. Nous cédons à son désir; mais nous ne serions pas surpris que, par une heureuse réciprocité de procédés et de modestie, le prélat respectable dont il est ici question, ne voulût point non plus passer pour l'auteur d'une belle œuvre, et n'en donnât tout le mérite à son grand-vicaire. En attendant, l'Eglise et la société jouissent d'une excellente institution, et c'est-là le principal.

— On a vu précédemment qu'il s'étoit élevé des dissentions dans l'église protestante de Genève, à l'occa-

sion du refus qu'ont fait les ministres de s'expliquer cathégoriquement en faveur de la divinité de J. C.; il est aisé de voir qu'ils ont abandonné la doctrine de leurs ancêtres, tant sur ce point que sur d'autres fort importans. Plusieurs protestans, zélés pour les dogmes fondamentaux du christianisme, ont essayé de rappeler les esprits à une croyance sans laquelle il n'y a plus de chrétiens; et ne pouvant vaincre la résistance des pasteurs, ils se sont séparés d'eux, et ont formé un noyau et une église particulière. Les ministres se sont moqués d'eux, on les a signalés comme des enthousiastes, des nazaréens, des observans qui retournoient en arrière, et reculoient vers des institutions vieillies et vers des doctrines usées. D'un autre côté, ceux-ci accusoient les ministres de défection et d'apostasie. Après plusieurs écrits et plaintes réciproques, dans lesquelles on se traitoit réciproquement de schismatiques, il y a eu, le mois dernier, un éclat assez scandaleux. Le jeudi, 2 juillet, les membres de la nouvelle église ont été tourmentés à l'occasion d'un changement de local. Des enfans d'abord, puis des jeunes gens, et enfin des hommes faits, se sont attroupés devant le lieu des assemblées de ces protestans rigides. On a commencé par les huer, mais les esprits s'échauffant, et la foule grossissant, on les a insultés et menacés. *A bas la morale*, crioit-on, *à la mort, à la lanterne.* On assure qu'au milieu de ces clameurs on a entendu ce blasphême, que nous ne rapportons qu'avec horreur, *à bas J. C.* Les séparatistes étant sortis du lieu de leur réunion pour se soustraire aux menaces, ont été accablés d'injures et même poursuivis à coups de pierre. On les a suivis ainsi chez eux, et on est entré au lieu de leur assemblée, d'où le propriétaire a été obligé de s'évader. Ces voies de fait ont duré avec plus ou moins de force du 2 au 7. Enfin la police s'en est mêlée, et a fait cesser ces réunions tumultueuses et ces insultes; mais les calvinistes rigides n'ont pas osé se rassembler depuis. Ils ont publié leur

apologie. Elle est intitulée : *Les membres de l'église nouvellement formée à Genève, à ceux d'entre leurs concitoyens qui ont pris une part directe ou indirecte aux actes de violence exercés sur eux.* C'est un écrit fort court, dans lequel ils invoquent en leur faveur les mêmes principes que les premiers réformateurs, pour motiver leur séparation. Ils répondent aux reproches qu'on leur fait, et rendent compte de ce qui se passe dans leurs assemblées. Ils prient les compatriotes de leur laisser une liberté d'opinions qu'ils ont besoin de réclamer pour eux-mêmes. On a imprimé aussi, dans le même sens, un dialogue entre un tolérant et un jeune homme du peuple qui avoit pris part aux émeutes précédentes. Le jeune homme répète les clameurs de la populace ; le tolérant prend le parti de ceux qu'il attaque, ou au moins les représente comme des gens paisibles. Du reste, il dit nettement qu'il ne croit pas en J. C. On ne dissimule plus en effet sur ce point à Genève. On dit hautement qu'il faut que l'Évangile se ploie à l'esprit du siècle, que la divinité de J. C. et les autres dogmes sont des opinions qui ont vieilli, et qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la réformation se réforme tous les jours. Avec ce système on peut aller loin.

— La mode des réunions, dites *évangéliques*, n'est pas encore passée. Il s'est tenu à Hanau, du 27 mai au 1er. juin dernier, un synode pour la réunion des églises luthérienne et calviniste, du pays de Hanau, d'Isembourg et de Fulde. Le synode a dressé quelques articles pour la réunion, et l'électeur-landgrave de Hesse les a confirmés par une ordonnance datée de Gaismar, le 4 juillet. Les deux consistoires luthérien et calviniste seront réunis en un seul, et on célébrera la réunion par une fête à laquelle prendront part toutes les communions qui ont pris part au synode. On ne voit pas que l'électorat proprement dit de Hesse-Cassel soit compris dans cette mesure.

SAINT-BRIEUX. Le souvenir d'un bon curé vit encore long-temps dans la paroisse où il a fait le bien. C'est ce qu'on vient d'éprouver relativement à M. Robert, religieux Prémontré de l'abbaye de Beauport, et curé d'Etables. Il gouvernoit cette paroisse depuis quarante-cinq ans, quand la persécution vint l'arracher à son troupeau. Ce vertueux vieillard fut du nombre des prêtres renfermés d'abord à Saint-Brieux, puis transférés à Guingamp dans la Maison des Carmélites. Il fut, durant sa captivité, un modèle de résignation et de courage; il soutenoit ses confrères par ses entretiens et par ses exemples. Ce fut au milieu d'eux qu'il termina sa course, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; car dans ces temps d'humanité, la vieillesse et la vertu ne mettoient pas à l'abri de la persécution. Ses restes mortels, déposés sans pompe dans le cimetière de Guingamp, y ont été, depuis peu, reconnus à quelques lambeaux de son habit de religieux, qu'il n'avoit jamais quitté, et avec lequel il avoit demandé qu'on l'inhumât. Les habitans d'Etables ont réclamé sa dépouille mortelle comme un dépôt qui leur appartenoit. Ils l'ont transféré de six lieues dans le cimetière de leur paroisse, et ont célébré ses obsèques. Un clergé nombreux s'étoit réuni pour cette cérémonie. M. Robert méritoit bien ces marques d'attachement et de respect. Bon religieux, instruit, pieux, aimable, il n'étoit austère que pour lui. Son zèle actif ne se bornoit point à sa paroisse : il partageoit l'œuvre des missions de ce diocèse avec le vénérable M. Cormaux, célèbre missionnaire breton, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, en 1793. Ils étoient amis, et l'on se rappelle encore en ce pays les fruits abondans de salut que produisoient les travaux réunis de ces hommes animés du véritable esprit du sacerdoce, et avides de la gloire de Dieu et du salut du prochain.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La fête de la Saint-Louis a été une des plus brillantes que la capitale eut vues depuis plusieurs années. Dès le matin, S. M. a reçu

les hommages des Princes et Princesses de sa maison, puis des Princes et Princesses du sang. Elle a admis à son déjeûner les capitaines de ses gardes et ses gentilshommes de la chambre. Le corps municipal de Paris a eu ensuite l'honneur de faire sa cour au Roi. A onze heures, S. M., accompagnée des Princes et Princesses, s'est rendue à la chapelle, et a entendu la messe. A midi, elle a reçu, dans la salle du Trône, les ambassadeurs étrangers et le duc de Wellington. A midi et demi, elle est montée en calèche découverte, ayant à sa gauche MADAME, et sur le devant Mme. la duchesse de Berry. Mgr., duc d'Angoulême, et Mgr. le duc d'Orléans, étoient, à cheval, à la portière de droite; et Mgr. le duc de Berry et Mgr. le duc de Bourbon à la portière de gauche. Le Roi étoit en habit de maréchal de France, et n'avoit, comme les Princes, que la décoration de la Légion d'Honneur. La voiture a pris le chemin des boulevards par la place Vendôme et la rue de la Paix. Sur la place, MONSIEUR, à la tête des légions, attendoit S. M., qu'il a accompagnée dans la revue de la garde nationale. Les légions étoient placées à la suite les unes des autres, suivant le numéro des arrondissemens, et occupoient une grande étendue sur les boulevards. S. M. a parcouru tout cet espace, au milieu des applaudissemens de la multitude qui remplissoit les contre-allées. Arrivée à la place de la Bastille, elle est rentrée par la rue Saint-Antoine, la Grève et les quais. Il étoit deux heures quand elle est arrivée au Pont-Neuf, où un pavillon avoit été préparé pour la recevoir. Elle y a pris place sur un trône, vis-à-vis la statue; les Princes et Princesses se sont rangés autour d'elle. Le corps diplomatique, les ministres, les maréchaux de France et les grands officiers de la couronne occupoient des gradins. Le Roi s'étant assis, les voiles qui couvroient la statue de Henri IV se sont abattus à un signal donné, et ont laissé voir l'image d'un Prince si cher à la nation. S. M., souriant à ce spectacle, a salué du geste son auguste aïeul, et a témoigné la plus grande satisfaction. Les cris de *Vive Henri IV! vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* sont partis de tous les côtés à la fois. M. de Barbé-Marbois, à la tête du comité des souscripteurs, a eu l'honneur de haranguer S. M., qui a répondu : « Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez : j'accepte avec une bien vive reconnoissance le présent du peuple françois, ce monument élevé par l'offrande du riche et le denier de la veuve; en contemplant cette image, les François diront : Il nous aimoit, et ses enfans nous aiment aussi. Les descendans du bon Roi diront à leur tour : Méritons d'être aimés comme lui. On y verra le gage de la réunion de tous les partis, de l'oubli de toutes les erreurs : on y verra le présage du bonheur de la France. Puisse le ciel exaucer ces vœux, qui sont les plus chers de mon cœur ! » Le Roi a permis ensuite qu'on lui présentât les artistes qui ont travaillé à faire et à poser la statue. Après quoi le défilé des troupes a commencé. La maison du Roi ouvroit la marche, puis venoit la garde nationale, les différens corps de la garde royale et les légions en garnison à Paris. S. A. R. MONSIEUR étoit à la tête de la garde nationale. On estime qu'environ 45,000 hommes ont défilé en cette occasion devant le Roi. La marche terminée, le Roi s'est levé, a salué le corps diplomatique, s'est entretenu avec quelques personnes, et est retourné aux Tuileries, où il y a eu grand couvert dans la ga-

lerie de Diane. Le public passoit dans un corridor ménagé le long des fenêtres. A l'issue du dîner, S. M. s'est montrée à une des fenêtres de son appartement, et a été saluée par les acclamations de la foule qui remplissoit le jardin. Le soir, on a distribué des comestibles, et la ville a été illuminée.

— Le 25 au matin, le corps de ville a assisté, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à l'inauguration du portrait du Roi, que S. M. vient de donner à la ville de Paris. M. le préfet de la Seine a prononcé à cette occasion un discours.

— Mgr., duc d'Angoulême, a reçu pour sa fête les élèves de l'Ecole Polytechnique.

— Madame a accordé une cravate pour la légion de la garde nationale de l'arrondissement de Mantes; la cravate a été attachée, au nom de la Princesse, par Mme. de Rosambo.

— On parloit depuis quelque temps de la grossesse de Mme. la duchesse de Berry. Aujourd'hui cette nouvelle est annoncée comme certaine; c'est un heureux épisode de la fête que nous venons de célébrer.

— S. M. a reçu, en audience particulière, M. le comte de Frimont, général autrichien, commandant les troupes stationnées en France, et l'amiral anglois sir Sidney Smith.

— A l'occasion de la Saint-Louis, S. M. a accordé quatre cent quatre-vingt-dix lettres de grâces, à autant d'individus condamnés à des peine infamantes ou correctionnelles; dans ce nombre, il y en a cent vingt-sept condamnés pour délits politiques.

— Par une ordonnance du 29 juillet dernier, le Roi a autorisé l'établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance, exclusivement consacrée à recevoir les économies particulières.

— Il a été distribué, il y a quelques jours, par MM. les curés du faubourg Saint-Antoine, une somme de 18,530 fr. aux malheureux qui avoient souffert de la grêle du 27 mars. Cent seize familles ont eu part à cette distribution; il y en avoit eu précédemment une autre de 26,380 fr., répartis entre cent trente-neuf ménages. Ainsi, deux cent cinquante-cinq familles ont participé aux bienfaits du Monarque, et des personnes dont sa munificence a excité les libéralités.

— M. le lieutenant-général Donnadieu est de retour à Paris de la tournée qu'il a faite pour l'inspection des régimens suisses.

— M. Jauffret, auteur de fables et de plusieurs ouvrages d'éducation, est nommé conservateur de la bibliothèque de Marseille, en remplacement de M. Croze-Magnan, mort récemment.

AU RÉDACTEUR.

Orgelet, le 15 juillet 1818.

Monsieur, à la fin de votre notice sur la *Vie du cardinal de Bérulle*, vous avancez deux choses fausses, et une qui cache une partie de la vérité.

1°. Vous dites que la suppression des Jésuites fut un coup fatal à l'Oratoire, parce qu'on prit *subitement* beaucoup de

colléges des Jésuites. J'entrai dans l'Oratoire peu après cette suppression; on n'avoit encore pris que le collége de Lyon à la fin de 1763; et jusqu'en 1776, on n'en prit qu'un seul, qui fut celui de Tournon. Ainsi voilà treize ans consécutifs où l'on n'en prit aucun. Peut-on dire en conséquence qu'on en prit subitement?

2°. Vous ajoutez que la nécessité de fournir à ces établissemens rendit moins difficile sur le choix des sujets. Ceci est encore très-faux. D'abord, parce que l'on n'eut pas alors à remplir plusieurs établissemens; ensuite, parce que véritablement on fut beaucoup plus difficile sur le choix des sujets. Auparavant on étoit obligé d'en recevoir d'un peu minces, les Jésuites existant, et, tant eux que leurs partisans, détournant d'entrer dans l'Oratoire. Mais au moment de leur suppression, beaucoup de jeunes gens qui avoient de l'inclination pour l'enseignement, n'ayant plus la ressource des Jésuites, entrèrent dans l'Oratoire, jusqu'au frère même d'un Jésuite, lequel est à Paris depuis quelques années. Ce fut encore en ce temps-là que les vœux des religieux furent fixés à 21 ans; ce retard, en même temps qu'il dépeuploit les couvens, favorisoit l'Oratoire, où l'on recevoit à tout âge. Il y avoit donc abondance de sujets, et par conséquent facilité de choisir. En voici une preuve. J'entrai à l'institution de Lyon en 1769; je fus le premier qui me présentai cette année-là, et je fus par conséquent à même de voir ce qui se passoit. Le second qui se présenta fut refusé; le cinquième et le sixième aussi; enfin, de vingt qui se présentèrent, treize seulement furent admis. Il est donc faux qu'on ait été moins rigide pour l'admission des sujets. Et pour vous prouver que je parle sans prévention, je vous dirai que la suppression des Jésuites fit du mal à l'Oratoire, en ce que la rivalité cessant, l'émulation ne fut pas aussi grande; ensuite que, comme l'on prit cinq colléges de Jésuites en six ans, depuis 1776 jusqu'à 1782 (1),

---

(1) Voilà que M. Mareschal avoue lui-même ici ce qu'il taxoit de fausseté plus haut, savoir : que l'Oratoire s'étoit chargé subitement de plusieurs colléges. Six en six ans étoient sûrement beaucoup. De même pour le second reproche qu'il nous avoit fait, il prend ensuite soin de l'atténuer lui-même, lorsqu'il convient qu'on n'étudioit pas la théologie avec autant de soin, et que plusieurs même ne l'étudioient pas du tout. Quant au troisième grief, nous n'avons point, ni dit, ni insinué que les soixante prêtres signataires de la lettre de 1798 fussent les seuls opposés au serment. M. Mareschal verra d'ailleurs par notre empres-

l'étude de la théologie, partie dans laquelle avoient brillé tant de membres de l'Oratoire, s'affoiblit beaucoup; pour remplir ces colléges, on ne put pas faire faire les études de théologie comme on faisoit auparavant; plusieurs même n'en faisoient point.

3°. La manière dont vous parlez de ces soixantes prêtres de l'Oratoire qui signèrent la lettre au Pape, semble dire qu'ils furent les soixante seuls de leur sentiment, d'autant plus que vous ajoutez qu'il n'en est pas moins vrai que quantité prirent des places dans le ministère. Ceci n'est que trop vrai; mais en suivant les règles de l'impartialité, n'auriez-vous pas dû dire aussi que ces soixante ne furent pas les seuls opposés à la constitution civile du clergé, puisque ces soixante n'étoient que ceux des maisons de Paris et des environs, et que dans plusieurs autres maisons le plus grand nombre avoit refusé le serment, et même tous dans quelques-unes; telles que celle d'Autun, et les deux de Dijon, dans l'une desquelles j'étois. Tous les autres corps, même les restes des Jésuites, n'ont-ils pas donné des évêques, des curés, des vicaires épiscopaux? (j'en excepte MM. de Saint-Sulpice). Est-il raisonsonnable de faire retomber sur tout un corps l'erreur d'un certain nombre de membres? Voilà ce que j'ai cru devoir vous dire, tant pour rendre hommage à la vérité, que par attachement pour une congrégation dont j'ai été membre vingt-trois ans. Si vous êtes véritablement équitable, vous ne pouvez vous dispenser de rectifier ce que vous avez dit d'inexact; et vous devez faire connoître, après avoir dit le mal de ce corps, que la très-grande majorité des anciens prêtres ne participa point au schisme.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARESCHAL, *prêtre ci-devant de l'Oratoire, un de vos co-abonnés.*

---

sement à insérer sa réclamation, que nous ne sommes point ennemis de l'Oratoire, et nous espérons qu'il regrettera de s'être servi, dans sa lettre, d'expressions peu polies, et même passablement aigres, que nous lui avons rendu le service de supprimer ici. Enfin il trouvera une nouvelle preuve de notre impartialité dans la prière que nous lui faisons de nous indiquer ce qu'il trouve à reprendre, relativement à l'Oratoire, dans le IVe. volume des *Mémoires*. S'il aime la vérité, nous ne la cherchons pas moins, et nous la suivons, même lorsqu'elle nous est montrée un peu rudement.

Panégyrique de saint Louis, prononcé, le 25 août, dans l'église des Quinze-Vingts; **par M. l'abbé Frayssinous.**

L'orateur a pris pour texte de son discours ces paroles du Livre des Rois : *Placebat tam Deo quàm hominibus.* Au commencement de son exorde, il a tracé le portrait d'un Roi, élevé par ses qualités plus encore que par son rang, qui ne connoît pour règle de ses actions que la conscience, pour loi que la justice, qui fait asseoir avec lui sur le trône la sagesse et l'équité, qui tempère le pouvoir par la bonté, qui, se rappelant qu'il tient son autorité de Dieu, n'en use que pour le bonheur des peuples, et qui mérite encore plus par ses vertus que par sa puissance de fixer les regards du ciel et de la terre. Un tel Prince, a dit M. Frayssinous, c'étoit à la religion qu'il appartenoit de le former; en le peignant, j'ai peint le saint Roi dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire; tous les traits du tableau que je viens de tracer conviennent à saint Louis. Quelle tâche m'est imposée, et comment la remplir après tant d'orateurs qui m'ont précédé dans ce noble ministère? Cependant cette solennité et votre attente m'imposent l'obligation d'édifier votre piété, en vous racontant les actions du héros dont la mémoire nous rassemble au pied de ces autels. Dans ce dessein, je vous montrerai saint Louis comme le modèle des rois, soit au dedans, soit au dehors... Telle a été la division de ce discours, division extrêmement simple, mais heureuse, en ce qu'elle a fourni à l'orateur le moyen de parcourir toutes les actions les plus remarquables du saint Roi, et cela dans l'ordre même où elles se trouvent placées dans sa vie.

Après un compliment adressé au prélat qui présidoit à la cérémonie, M. l'abbé Frayssinous a ouvert sa première partie par un tableau de l'état de la France lorsque saint Louis monta sur le trône. L'ambition et les entreprises des grands vassaux de la couronne avoient ébranlé la monarchie sous les précédens règnes; une lutte s'étoit engagée entre le souverain et ses barons; elle pouvoit devenir de jour en jour plus funeste à l'Etat. L'autorité du Roi, arbitraire dans ses domaines, étoit presque nulle dans les terres des seigneurs; le sang des François ne cessoit pas de couler pour venger les querelles qui divisoient les barons; la guerre et l'anarchie étendoient partout leurs ravages sous des princes qui manquoient de force ou de talent pour réprimer les excès. Des coutumes barbares gouvernoient les peuples; différentes, suivant les pays, elles étoient presque partout opposées à la raison et à la justice. Les procès se terminoient par des épreuves absurdes qui tentoient le ciel en exigeant qu'il fît un miracle pour sauver l'innocence opprimée. Telle étoit la situation de la France à l'époque où Louis VIII descendit dans le tombeau. Il laissoit après lui un Roi enfant sous la tutelle d'une femme, et c'étoit la première fois sous la troisième race qu'une reine étoit appelée à réunir les fonctions de tutrice et de régente. A ce premier préjugé se joignoit l'orgueil national qui faisoit regarder comme une honte, à une noblesse fière, de plier sous une princesse étrangère. Mais cette princesse étoit Blanche de Castille, femme forte, qui avoit puisé dans la religion le courage et la sagesse dont elle avoit besoin. Elle ne se montrera point au-dessous de ses devoirs et des circonstances, et elle conduira d'une main ferme et sûre le vaisseau de l'Etat à travers les écueils d'une minorité orageuse. Ceux qu'elle appelle dans ses conseils prouvent déjà son discernement; c'est le cardinal de Saint-Ange, Guerin, évêque de Senlis; le connétable de Montmorency, etc. Les barons ne se liguent que pour succomber. L'oncle du jeune Roi pré-

tend que ses droits sont lésés par les dernières volontés de Louis VIII, et prend les armes. Blanche déjoue leurs efforts, et prévient une révolution qui alloit peut-être bouleverser la France, et changer l'ordre de la succession au trône.

Pendant ce temps, Louis croissoit pour la gloire de la religion et pour le bonheur de la France. Sa mère faisoit germer en lui les semences de toutes les vertus. Déjà elle avoit gravé bien avant dans son ame cette maxime qui ne s'effacera point, savoir : que tout motif humain doit passer après le devoir, et qu'il vaut mieux perdre la vie que de la souiller par des fautes qui provoquent la colère de Dieu. Mais Blanche sait qu'il faut une éducation mâle à un prince appelé à régner sur une nation guerrière. Elle mêle aux jeux de l'enfance de Louis les exercices de la guerre; elle le montre à ses armées, et les premiers feux de sa valeur brillante décèlent déjà un prince digne de commander aux François. Attentive à tout ce qui peut concilier à son fils le respect des peuples, elle prépare la cérémonie de son sacre, cérémonie à la fois touchante, auguste et instructive, qui, en indiquant l'origine de l'autorité suprême, en règle l'usage, en fixe les limites et ennoblit l'obéissance, en apprenant aux peuples à voir dans les rois les lieutenans de la Divinité. Déjà le temps est venu où l'âge de Louis permet à sa mère de remettre dans ses mains les rênes de l'Etat. Au lieu de se réjouir d'être délivré d'une tutelle incommode, le jeune Roi laisse sa mère régner par ses conseils lorsqu'elle ne règne plus par ses volontés. Enfin nous allons le suivre dans la carrière qui s'ouvre devant lui, et le considérer dans le gouvernement intérieur, tour à tour comme guerrier, comme législateur et comme chrétien.

Comme guerrier : quelle fermeté et quelle sagesse Louis n'a-t-il pas fait paroître dans les troubles excités par les barons? Mais son courage brilla surtout dans la guerre suscitée par l'ambition d'Isabelle. Cette princesse, veuve

de Jean sans Terre, et mariée, en secondes nôces, à un Lusignan, le pousse à la révolte et appelle les Anglois. Louis réunit ses forces pour les combattre. Il disperse ses ennemis à Taillebourg; un nouveau combat s'engage auprès de Saintes. Louis y soutient ses troupes qui plioient; il leur montre qu'un Roi de France sait être, quand il le faut, le premier soldat de son royaume. Son exemple et les périls qu'il court, ont ranimé le courage des siens, et il a bientôt décidé la victoire. Saintes ouvre ses portes, et Isabelle est forcée de venir aux pieds de Louis implorer le pardon de sa faute. Elle ne reconnoissoit pas son Roi à sa puissance; elle le reconnoît à sa bonté. Louis aime à pardonner, et il pardonne en effet; mais ne confondant pas la foiblesse avec la clémence, il est inflexible pour la révolte, et ne se laisse désarmer que par le repentir et la soumission.

Comme législateur, saint Louis ne mérite pas moins de fixer nos regards. Il porta le premier la lumière dans le chaos des lois et des coutumes barbares. Les duels réprimés, les jeux proscrits, le blasphême effrayé par des peines sévères, les formes de la justice substituées à des épreuves bizarres, les coutumes injustes abrogées, les coutumes sages rassemblées dans un Code de lois, tels furent les bienfaits de la législation de saint Louis. Il ne put, il est vrai, établir par lui-même ces réformes que dans ses domaines; mais sa réputation les étendoit là où il ne pouvoit les ordonner de son autorité. Les vassaux suivoient la lumière qui leur étoit montrée par le souverain. Les lois de saint Louis se sont répandues par toute la France, et même peu à peu dans les pays voisins. Ainsi, le vœu de saint Louis a été accompli, et ses peuples ont été gouvernés par de sages ordonnances. Ce grand Roi a semé dans son siècle ce que les siècles suivans ont recueilli, et le premier il a imprimé à la législation, en Europe, ce mouvement qui l'a élevée à l'état où elle est parvenue. Mais il ne se contentoit pas de faire des lois, il veilloit à leur exécution; accessible

à tous ses sujets, et père plutôt que juge, il concilioit leurs différends, et les renvoyoit également frappés de sa justice et attendris de sa bonté. Ici l'orateur a déploré dans une apostrophe éloquente la destruction de ce chêne antique, sous lequel saint Louis aimoit à rendre la justice, et qui nous rappelleroit de si touchans souvenirs.

Comme chrétien, la vie de saint Louis nous offre un prince qui s'est sanctifié en faisant le bonheur de ses peuples. Modèle des rois dans les vertus domestiques, il est beau de le voir s'occupant lui-même de l'éducation de ses enfans, distribuant tous les momens de sa journée avec une admirable régularité, ne perdant de vue les fonctions du gouvernement que pour vaquer à la prière, et ne quittant la prière que pour s'occuper du bien des peuples. La piété ne le rendoit que plus attentif à ses devoirs, et il ne fut Roi tous les instans de sa vie que parce qu'il ne cessa pas d'être chrétien. C'est au pied des autels qu'il puisoit cette sagesse, cette vigilance, cette force qui l'animoient. C'est la religion qui lui inspiroit cet amour pour les pauvres, qu'il aimoit à servir de ses royales mains. C'est elle qui le porta à fonder des établissemens utiles et magnifiques, des asiles pour les pauvres et les malades, et cette maison de Sorbonne, qui fut si long-temps le soutien de la foi, la source des bonnes doctrines, et la lumière de notre Eglise et même des églises voisines, qui recouroient à elle dans les temps de controverses, de difficultés et d'erreurs. L'orateur n'a pas manqué de rappeler ici que la maison même des Quinze-Vingts devoit son origine à saint Louis, et il en a pris occasion d'exhorter les aveugles rassemblés par ce pieux monarque à reconnoître ses bontés, et à imiter ses vertus.

Après avoir ainsi terminé sa première partie, M. Frayssinous a passé à la seconde, où il a présenté saint Louis comme le modèle des rois dans ce qu'il a fait au dehors. Il l'a considéré dans sa politique envers ses voi-

sins ; dans ses relations avec le saint Siége, et dans ses guerres contre les ennemis du nom chrétien.

La politique de saint Louis a été l'objet de quelques reproches. L'orateur s'est attaché à prouver que la cession qu'il fit de la Guyenne au roi d'Angleterre étoit conforme à la sagesse autant qu'à l'équité. Par-là saint Louis s'assura la possession paisible des plus belles provinces de ses Etats, sur lesquelles les Anglois conservoient toujours des prétentions. Il affermit la paix entre les deux royaumes. Il eut des vues politiques qui furent justifiées par le succès. Les seigneurs françois ne refusèrent plus de reconnoître les droits du trône; ils regardèrent comme un honneur de relever d'un souverain qui comptoit des rois parmi ses vassaux. La conduite de saint Louis ne fut pas moins admirable dans ce qu'il fit pour réconcilier les barons anglois avec leur roi. Que Machiavel ait accrédité depuis cette maxime qu'une chose est permise en politique lorsqu'elle est utile, Louis aima mieux n'appeler utile que ce qui est honnête. Au lieu de développer les semences des troubles qui fermentoient en Angleterre, il s'efforça de les étouffer. Choisi pour arbitre, il justifia une marque de confiance si extraordinaire par la sagesse d'un jugement qui affermit les droits de la couronne sans blesser les intérêts des sujets.

Il ne fut ni moins sage ni moins généreux dans ses relations avec le saint Siége. Le Pape, en guerre avec l'empereur Frédéric, offre à saint Louis la couronne impériale pour son frère Robert. La modération du Monarque sait résister à une perspective qui eût ébloui tout autre; et la nation consultée, répond que c'est un assez grand honneur pour le prince Robert d'être le frère d'un Roi de France, et que la justice lui défend d'accepter ce que le Pape ne peut pas lui donner. Ainsi saint Louis jugea une question importante avec toutes les lumières du siècle de Louis XIV. J'entends ici les modernes se récrier contre les prétentions ambitieuses d'un pontife. Sans doute, a dit l'orateur, c'est une doctrine inconnue

dans l'antiquité chrétienne, toujours réprouvée en France et ruinée par Bossuet, que celle qui accorde aux papes un pouvoir temporel sur le domaine des rois, et ce n'est pas un prêtre élevé dans nos maximes qui entreprendra de la défendre. Mais il faut le dire, cette doctrine, tout étrange qu'elle nous paroît, s'explique par les circonstances qui l'accréditèrent. Alors, au milieu de l'Europe barbare, le saint Siége brilloit du plus grand éclat. Occupé par des pontifes vertueux et d'un grand caractère, il se montroit aux peuples comme un pouvoir protecteur. Divisée en une foule de petits Etats, déchirée par des princes ignorans et toujours armés, l'Europe voyoit un appui et un frein dans le vicaire de Jésus-Christ, dont l'intervention calma en effet tant de différends, et étouffa tant de guerres, et on s'accoutuma à regarder le chef de l'Eglise comme jouissant aussi d'un droit d'inspection sur les Etats. Est-ce à nous de nous étonner ou de le reprocher à nos aïeux? Ils plaçoient le droit de déposséder les rois dans les mains des ministres de la religion. Et nous, dans quelles mains avons-nous placé ce droit terrible? Dans les mains du tyran le plus ignorant, le plus capricieux, le plus féroce, dans les mains de la multitude, et nous avons ainsi ouvert, au milieu de l'Europe civilisée, un abîme où peuvent s'engloutir à chaque instant les trônes et les rois.

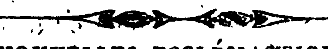
Avant de suivre saint Louis dans ses guerres contre les ennemis du nom chrétien, M. l'abbé Frayssinous n'a pas craint se déclarer l'apologiste de ces expéditions lointaines, objet de tant de déclamations. Plusieurs de vous, a-t-il dit, les regardent peut-être comme l'écueil de la gloire de mon héros et de mon ministère; mais il n'en sera pas ainsi. Et d'abord, si je ne voulois que justifier saint Louis, il me suffiroit de dire que ce grand Roi ne fut point l'auteur des Croisades; qu'elles avoient commencé avant son règne; que lorsqu'il monta sur le trône, la France possédoit, en Palestine, des établissemens qu'il étoit de sa gloire comme de ses intérêts de

conserver; de même que nous envoyons aujourd'hui des troupes au-delà des mers pour défendre les terres conquises autrefois dans le Nouveau-Monde. Mais je ne me bornerai pas à ces réflexions qui suffiroient pour le sujet que je traite. Chrétien et François, je ne vois rien de plus indigne de celui qui réunit ces deux titres, que de rappeler sans cesse les torts de nos ancêtres, et jamais leurs vertus; que d'avoir toujours les yeux ouverts sur les fautes des enfans de l'Eglise, et fermés sur leur gloire. Ne veut-on que nous faire convenir que des désordres de tout genre se sont mêlés aux Croisades? Qui ne l'avoue? Mais nos pères étoient-ils donc coupables, parce qu'ils vengeoient la chrétienté, au prix de leur sang, des insultes des Musulmans, et qu'ils cherchoient à sauver l'Europe du joug de la barbarie? De tout temps les chrétiens avoient été en possession d'aller visiter les lieux consacrés par la présence de leur Dieu, et par le souvenir des mystères de la foi. Les infidèles violent dans leurs personnes les droits qu'ont eus chez tous les peuples les étrangers et les voyageurs. Cette injure suffisoit peut-être pour fournir le motif d'une guerre. Mais des raisons plus puissantes durent armer l'Europe. Les Musulmans portoient les derniers coups à l'empire des Grecs. Il étoit de l'intérêt de tous les princes chrétiens de se liguer pour soutenir le dernier boulevard de la chrétienté du côté de l'Orient. Aussi le judicieux Fleury, qui n'est pas suspect sur ces matières, n'a pas craint de dire que les Croisades n'étoient pas seulement justes, mais nécessaires. Quand elles n'auroient fait que retarder la chute de l'empire grec, ç'auroit toujours été un résultat heureux pour l'Europe; mais elles ont porté à la puissance des Musulmans un coup dont elle ne s'est pas relevée, et elles ont peut-être sauvé la religion, la liberté et la civilisation en Europe. Nous convient-il d'ailleurs de juger si sévèrement nos ancêtres sur la justice de leurs guerres? Depuis François Ier., il s'est écoulé trois siècles que nous avons appelés les siècles des let-

tres, des arts, de la philosophie, des lumières; eh bien, jamais il n'y eut des guerres plus nombreuses et plus sanglantes. Ont-elles toujours été fondées sur des motifs aussi légitimes que les Croisades? On a dit que celles-ci avoient fait périr six millions d'hommes, et nous venons de passer par une époque de vingt-cinq années qui a coûté à la France seule plus de sang que les Croisades n'en coûtèrent à l'Europe entière.

L'orateur a ensuite suivi saint Louis dans les deux guerres qu'il entreprit contre les ennemis du nom chrétien. Il a retracé ses exploits, sa valeur, sa modération dans la victoire, sa magnanimité dans les fers, sa résignation, son courage dans les derniers momens. Il a fini par une péroraison courte, mais forte et touchante, dont nous ne citerons que le passage suivant. « Grand saint, a-t-il dit, si dans ce jour solennel vous abaissez du haut des cieux vos regards sur la France, retrouvez-vous ce peuple que vous avez gouverné? Nous reconnoissons bien à leurs sentimens et à leurs vertus les héritiers de votre trône; mais reconnoissez-vous en nous les descendans de ceux qui furent vos sujets? Que sont devenues cette loyauté, cette piété, cette foi pure dont ils s'honoroient? Nous avons remplacé leurs vices par d'autres vices; mais où sont leurs vertus» ?....

Nous n'avons pas besoin de dire que ce beau discours a été entendu d'un bout à l'autre avec une attention et un intérêt soutenu, et que les inspirations religieuses et patriotiques de l'éloquent orateur ont passé plus d'une fois dans l'ame des auditeurs, et ont justifié tout ce qu'on avoit droit d'attendre d'un si beau sujet, traité par un si beau talent. Malheureusement l'église des Quinze-Vingts est fort petite, et n'a pu contenir tous ceux qui auroient voulu entendre le discours.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 11 août est mort ici, après une maladie

courte, mais fort vive, le cardinal Laurent-Prosper Bottini, diacre du titre de Saint-Adrien; il étoit âgé de quatre-vingt-un ans. Le cardinal Caraffa di Trajetto, qui avoit été malade, a résisté, malgré son âge de quatre-vingt-seize ans, à cette nouvelle attaque.

— S. S. a nommé vice-légat, à Forli, Mgr. Auguste Brancadoro; à Ferrare, Jacques de Cappis, et à Ravennes, Jean Serafini.

— Jacques Ferri, de Livourne, juif, âgé de dix-neuf ans, a été baptisé, le 10 août, dans l'église de Notre-Dame du Mont, par le nouvel évêque de Ferentino, M. Gaudence Patrignani, qui lui a aussi donné la confirmation, et lui a adressé une exhortation relative à la circonstance.

PARIS. Quoique M. André, ancien évêque de Quimper, dont nous avons annoncé la mort, n'occupât point actuellement de siége dans l'église de France, sa perte n'en sera pas moins sensible, surtout dans le moment actuel, où tant de siéges sont vacans. Ce prélat avoit rendu de nombreux services, même depuis sa démission. Il s'étoit prêté avec une complaisance infinie aux besoins des diocèses qui n'avoient point d'évêques, et alloit chaque année donner la confirmation, ou conférer les ordres dans une ou plusieurs villes. Cette année encore, il étoit allé à Bourges, quoique déjà sa santé fût affoiblie, et il y avoit fait l'ordination. Il avoit aussi rempli fréquemment les mêmes fonctions à Paris. Instruit, zélé, pieux, du caractère le plus doux, il s'étoit montré avec distinction dans ses études, et avoit fait sa licence avec succès. Il étoit, avant la révolution, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, et vice-gérent de l'officialité du diocèse. Il ne sortit point du royaume pendant la révolution. Lors du Concordat, il fut porté, malgré lui, à l'évêché de Quimper, et n'accepta qu'avec répugnance un poste dont il connoissoit tous les devoirs. Les désagrémens qu'il eût à essuyer de la part de l'autorité principale du Finistère de ce temps-là, achevèrent de le

dégoûter, et il donna sa démission en 1805. Mais comme nous l'avons vu, sa retraite ne fut point oisive, et il ne cessa d'administrer un diocèse particulier que pour se rendre utile à plusieurs autres. Il vivoit dans la plus grande simplicité, prenant sur son nécessaire pour secourir les pauvres. Ceux qui n'auroient pas su quel usage il faisoit de ses économies, auroient pu trouver qu'il les poussoit trop loin; mais on ne pouvoit qu'être édifié de retranchemens qui tournoient au profit de la charité. Le prélat les portoit si loin qu'il n'a rien laissé à sa mort. M. Claude André étoit né dans le diocèse de Lyon en 1743; il étoit membre du chapitre royal de Saint-Denis. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Sulpice, sa paroisse. Un clergé nombreux y a assisté. On y a remarqué, entre autres, M. de Coucy, archevêque de Reims, qui s'est empressé de venir payer le tribut de ses prières à un collègue si recommandable par son zèle et sa piété.

— Le vendredi 28, une messe solennelle a été chantée à Saint-Roch en l'honneur de saint Louis. Mgr. le duc de Berry y assistoit, ainsi qu'un grand nombre de grand'croix, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, membres de l'association paternelle, dont S. A. R. a bien voulu accepter la présidence. M. de Bombelles, nommé à l'évêché d'Amiens, officioit, assisté de plusieurs ecclésiastiques, aussi chevaliers de Saint-Louis. Le prince a été reçu à l'entrée de l'église par le curé, qui l'a harangué. On a fait une quête pour les pauvres. Les régimens et légions qui se trouvent à Paris avoient envoyé des députations pour se trouver à cette cérémonie.

— La compassion pour tant d'idolâtres assis dans les ténèbres de la mort, et des vœux pour leur conservation, ont toujours fait partie de la piété. Les ames animées de l'esprit de la foi ne peuvent songer sans douleur au sort des peuples privés de la lumière de l'Evangile, et jouet des plus déplorables superstitions; et plus elles sentent le prix de la grâce qu'elles ont reçues

par leur vocation au christianisme, plus elles plaignent ceux qui ont été moins favorisés, et qui vivent dans une ignorance absolue de Dieu et de la voie qui conduit à lui. C'est pour entrer dans de tels sentimens qu'on a conçu le projet d'une association de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles, la persévérence des chrétiens qui vivent au milieu d'eux, et la prospérité des établissemens destinés à propager la foi. Pour être membre de cette association, il suffit de le vouloir, et de s'unir d'intention aux associés dans les bonnes œuvres qu'ils font pour les fins proposées. Ils réciteront quelques prières, comme celle de saint François-Xavier, *Æterne rerum omnium effector,* et celle de saint Bernard, *Memorare o piissima.* Pour favoriser cette association et exciter les fidèles à y entrer, on a sollicité à Rome des indulgences. Les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères de Paris ont écrit à ce sujet à la congrégation de la Propagande, et sur le rapport favorable de M. Gardinelli, assesseur de la congrégation des Rits, S. S., dans l'audience du 30 novembre dernier, a accordé les indulgences qui se donnent ordinairement aux pieuses réunions, et en particulier quatre indulgences plénières par an; savoir aux fêtes de l'Épiphanie et de la Pentecôte, et à celles de saint Joseph et de saint François-Xavier. M. le cardinal Litta, prélat de la Propagande, en envoyant l'induit, par sa lettre du 14 février de cette année, loue le projet de cette association, et la regarde comme un moyen propre a augmenter le zèle pour les missions. L'autorité diocésaine a permis la publication de ces indulgences. Ces pièces sont réunies dans un imprimé de vingt-sept pages in-8°. intitulé : *Association de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles*, où l'on trouve aussi des réflexions et des motifs propres à faire impression sur les ames sensibles à la gloire de Dieu et aux intérêts de la religion.

— Les jardiniers de la paroisse Sainte-Marguerite

ayant fait chanter, suivant l'usage, une messe solennelle en l'honneur de saint Fiacre, leur patron, M. le curé de la paroisse n'a pas négligé de leur rappeler ce qu'ils devoient au Prince dont l'ame sensible, émue de leur désastre, a conçu l'idée de les secourir d'une manière si généreuse. Il a parlé aussi des nouveaux dons distribués récemment, et qui tendent à effacer la trace du fléau du 27 avril. La messe a été terminée par le psaume *Exaudiat*, et par un *Te Deum* en actions de grâces.

— M. l'archevêque de Bordeaux a donné, le 5 août, un mandement qui ordonne de faire des prières publiques, pour obtenir la pluie. Le prélat annonce qu'il a pris cette mesure pour céder aux vœux des fidèles et aux désirs des magistrats, et il apprend aux peuples à regarder les calamités qui les affligent, comme une punition de nos vices, de notre orgueil, et de notre indifférence pour la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le vendredi 28, le Roi, au retour de sa promenade, s'est fait conduire devant le terre-plein du Pont-Neuf, et s'est arrêté assez long-temps pour voir la statue de Henri IV. S. M. s'est découverte devant l'image de son aïeul, et a ordonné ensuite que sa voiture ne s'éloignât qu'au pas.

— Le Roi et S. A. R. Monsieur ont fait témoigner à la garde nationale de Paris, par un ordre du jour, leur satisfaction de sa bonne tenue.

— M. le duc de Wellington est parti, le 28, pour Colmar, où il va probablement faire une inspection de troupes.

— M. le comte de Lowenhielm, ministre plénipotentiaire du roi de Suède près la cour de France, vient d'arriver à Paris.

— On va rétablir sur la Place-Royale la statue équestre de Louis XIII, en marbre de Carrare; le soin en est confié à M. Dupaty.

— La foule se succède chaque jour autour de la statue de Henri IV, dont chacun veut admirer de plus près l'image. On s'accorde à louer le mérite de l'exécution, et à y retrouver ces traits de bonté qui caractérisoient ce grand prince.

— Un habitant de Paris a envoyé 1000 fr. pour les pauvres du troisième arrondissement, avec cette note : *Pour la Fête du Roi.*

— M. le ministre de la guerre vient de publier une Instruction sur les appels, qui a été approuvée par le Roi, le 12 août, et qui contient un grand nombre de dispositions sur le recrutement, sur les inscriptions, sur le tirage, sur les examens et remplacemens. Cette Instruction, qui contient huit colonnes in-octavo, est trop longue pour que nous puissions l'insérer ici, et n'est pas même susceptible d'analyse.

— S. M. a autorisé, par une ordonnance du 26 août, les hospices de Soissons, de restituer aux héritiers Rémond de Montmort, Lecarlier de Veglud, Guérin de Brulart et de Vassan, divers biens confisqués sur eux ou sur leurs auteurs pour cause d'émigration, et concédés à ces hospices en remplacement de leurs biens aliénés.

— La cour royale de Paris a entériné les lettres de grâce et de commutation de peines accordées par le Roi à vingt condamnés. On remarquoit parmi eux les deux Bonnassier, Desbaunes et la femme Picard, qui avoient figuré dans le procès des patriotes de 1816. M. le procureur-général les a exhortés à mériter, par leur conduite, la faveur qu'ils viennent d'obtenir. Les deux derniers fourniront un cautionnement de 1000 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné le sieur Creton en trois mois de prison, 50 fr. d'amende, et 1000 fr. de cautionnement. Il est dit dans le considérant, qu'il est le prête-nom des véritables auteurs. On a eu égard à son extrême jeunesse. (Il sort de ses études, et a terminé à peine sa première année de droit). Quant à Lhuillier, à cause de la récidive, il est condamné en un an de prison, 5000 fr. d'amende, et 3000 fr. de cautionnement.

— M. le lieutenant-général Souham est nommé gouverneur de la 5e. division militaire.

— M. Duplessy, ancien secrétaire-général de la Loire, est

nommé sous-préfet de Nantua, en remplacement de M. Guillin de Pougelon, mort.

— On a fait en plusieurs arrondissemens la distribution des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, et on a payé en même temps aux maîtres le tribut d'estime et de reconnoissance que leur doit la société pour leur zèle et leurs services.

— M. le curé de Saint-Jean Saint-François a fait la distribution des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de son arrondissement. Les assistans ont remarqué, avec intérêt, la tenue de ces enfans et les progrès de leur instruction.

— L'Académie françoise a tenu, le 27 août, une séance publique. Le secrétaire perpétuel a rendu compte du concours pour l'éloge de Rollin. On a lu plusieurs morceaux du discours de M. Albin-Berville, qui a été couronné. M. Cuvier a prononcé son discours de réception. M. Desèze, directeur de l'Académie, lui a répondu, et l'a félicité d'avoir confirmé, par ses théories, ce que la Genèse nous apprend sur la création et sur l'histoire du monde.

— M. Raoul Rochette est nommé conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi, à la place de M. Millin.

— Mme. la princesse de Montmorency, née Montmorency, vient de mourir à Saint-Germain-en-Laye, dans la 84e. année de son âge. Elle étoit petite-fille du maréchal de Luxembourg, si célèbre, sous Louis XIV, par ses talens militaires. Elle avoit perdu, par la révolution, une partie de sa fortune, et vivoit dans les pratiques de la piété. S. M. a envoyé complimenter, à ce sujet, la famille de la princesse.

Ordonnance du Roi.

Louis, etc.

Vu les articles 5, 6 et 7 de la loi du 10 mars 1818, qui fixent le complet de paix de l'armée, déterminent les classes qui doivent être appelées en 1818, et règlent la répartition à faire des hommes appelés, entre les départemens, arrondissemens et cantons de la France ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Quarante mille hommes sont appelés sur chacune des classes de 1816 et 1817.

2. La répartition de ces quatre-vingt mille hommes entre les départemens, demeure fixée conformément au tableau annexé à la présente ordonnance.

3. Sur les quatre-vingt mille hommes appelés par l'article 1er. de la présente ordonnance, vingt mille de chacune des deux classes de 1816 et 1817 sont à la disposition de notre ministre de la guerre pour être mis en activité.

4. Les quarante mille hommes à la disposition de notre ministre de la guerre, pour être mis en activité, seront employés, 1°. à pourvoir au remplacement des sous-officiers et soldats qui auront accompli leur temps de service au 31 décembre prochain; 2°. à porter les premiers bataillons de nos légions au complet d'organisation déterminé par notre ordonnance du 3 août 1815.

Donné à Paris, le 26 août 1818. *Signé*, LOUIS.

Suit le tableau de la répartition des quarante mille hommes sur chacune des classes de 1816 *et* 1817, *dont nous ne donnons que l'extrait pour l'année* 1816.

Ain, 445; Aisne, 612; Allier, 359; Alpes (Basses-), 203; Alpes (Hautes-), 172; Ardèche, 402; Ardennes, 347; Arriège, 308; Aube, 330; Aude, 333; Aveyron, 458; Bouches-du-Rhône, 405; Calvados, 698; Cantal, 347; Charente, 451; Charente-Inférieure, 512; Cher, 315; Corrèze, 351; Corse, 241; Côte-d'Or, 491; Côtes-du-Nord, 718; Creuse, 312; Dordogne, 586; Doubs, 332; Drôme, 350; Eure, 382; Eure-et-Loire, 367; Finistère, 625; Gard, 445; Garonne, (Haute-), 507; Gers, 396; Gironde, 710; Hérault, 414; Ille-et-Vilaine, 702; Indre, 283; Indre-et-Loire, 380; Isère, 651; Jura, 404; Landes, 332; Loire-et-Cher, 295; Loire, 436; Loire (Haute-), 370; Loire-Inférieure, 363; Loiret, 294; Lot, 370; Lot-et-Garonne, 450; Lozère, 198; Maine-et-Loire, 559; Manche, 803; Marne, 429; Marne (Haute-), 328; Mayenne, 459; Meurthe, 505; Meuse, 393; Morbihan, 557; Moselle, 483; Nièvre, 321: Nord, 1156; Oise, 530; Orne, 588; Pas-de-Calas, 788; Puy-de-Dôme, 750; Pyrénées (Basses-), 530; Pyrénées (Hautes-), 274; Pyrénées-Orientales, 175; Rhin (Bas-), 607; Rhin (Haut-), 465; Rhône, 471; Saône (Haute-), 415; Saône-et-Loire, 651; Sarthe, 567; Seine, 907; Seine-et-Marne, 420; Seine-et-Oise, 595; Seine-Inférieure, 888; Sèvres (Deux-), 351; Somme, 683; Tarn, 509; Tarn-et-Garonne, 318; Var, 391; Vaucluse, 284; Vendée, 371; Vienne, 349; Vienne (Haute-), 336; Vosges, 461; Yonne, 451.

Le même nombre indiqué pour chaque département doit également être fourni pour l'année 1817, comprise dans l'ordonnance ci-dessus.

Les tableaux de recensement des classes devront commencer, par toute la France, le 15 septembre prochain.

Vie complète de saint Vincent de Paul; par M. Collet. Nouvelle édition, augmentée des discours et des écrits textuels du saint. Tomes I et II (1).

Dans un premier article nous avons donné une notice fort abrégée sur la vie de cet homme admirable, et nous avons réservé de plus amples détails pour le temps où nous rendrions compte de chaque volume en particulier. En voilà deux qui sont aujourd'hui livrés au public; le premier qui a paru il y a quelques mois, et le second qui a vu le jour tout récemment. Ils comprennent la partie la plus importante de l'histoire du saint prêtre, et c'est pour nous une heureuse occasion de nous arrêter un peu plus long temps sur le spectacle d'une vie, non-seulement si édifiante et si pure, mais si noblement et si constamment consacrée à la gloire de la religion et au soulagement de tous les genres d'infortune. C'est un magnifique tableau à offrir à un siècle froid et stérile.

Né dans une condition obscure, et employé, dans ses premières années, à la garde des troupeaux, Vincent manifesta dès ce temps un bon cœur, un jugement sain, et surtout un penchant fort vif à soulager les pauvres. Ses heureuses dispositions engagèrent ses parens à le faire étudier. Il se distingua par ses progrès, mais plus encore par sa piété, par sa modestie,

(1) 4 vol. in-8°., dont il ne paroît que les deux premiers; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et chez Adrien Le Clere.

par une maturité précoce. Au bout de quatre ans, il étoit déjà en état d'instruire les autres, et fut tour à tour précepteur chez le juge d'Acqs, et maître de pension à Toulouse. La Providence le fit peut-être passer par divers états, afin qu'il y servît de modèle à ceux qui y entreroient après lui. Ayant étudié la théologie à Toulouse, il fut admis aux ordres sacrés, en 1598, et reçut la prêtrise en 1600. On le nomma de suite à la cure de Tilh, au diocèse d'Acqs; mais un compétiteur s'étant présenté, Vincent se hâta de sacrifier son droit. Dieu qui vouloit épurer de plus en plus cette belle ame, permit qu'il passât par une rude épreuve. En revenant, par mer, de Marseille à Narbonne, Vincent fut pris par un brigantin barbaresque, emmené à Tunis, et vendu à divers particuliers. En dernier lieu, il appartenoit à un renégat piémontois, qu'il eut le bonheur de ramener à la religion. Ils s'échappèrent ensemble sur un esquif, et arrivèrent, le 28 juin 1607, à Aigues-Mortes, et bientôt après à Avignon, où le renégat rentra dans le sein de l'Eglise. L'historien du saint remarque que cet homme humble évita toujours de parler de son esclavage, et ce n'est que par hasard qu'on a su cette circonstance de sa vie.

Après quelque séjour à Avignon, Vincent partit pour Rome, avec le vice-légat, qui résidoit dans la première de ces villes, et il demeura chez ce prélat, s'occupant à visiter les églises, les catacombes et les autres lieux propres à exciter la piété. Il y avoit alors à Rome plusieurs ministres françois chargés des affaires du Roi. Vincent fut chargé par eux d'une mission secrète auprès de Henri IV; il revint en France au commencement de 1609, et eut l'honneur d'entretenir une fois le Roi. On ne voit pas qu'il en ait

reçu aucune grâce. Ainsi, ceux qui ont supposé des rapports intimes et suivis entre notre saint et le bon Roi, ont fait un tableau d'imagination. Vincent de Paul n'étoit point encore connu, comme il l'a été depuis; il ne s'étoit annoncé par aucune de ces grandes œuvres qui ont rendu son nom célèbre, et Henri IV ne pouvoit voir en lui qu'un prêtre vertueux, dont l'extrême modestie cachoit même une partie de son mérite. Vincent vivoit, à Paris, dans une retraite profonde. Il s'étoit logé auprès de l'hôpital de la Charité, pour visiter les malades; car son goût le portoit toujours vers les œuvres de miséricorde. Accusé de vol par un ami injuste, il attendit en paix que Dieu fit éclater son innocence; ce qui arriva en effet au bout de quelques années, le coupable ayant été découvert. En 1610, un mois après la mort de Henri IV, Vincent, car il ne se faisoit plus appeler que de ce nom, fut nommé à l'abbaye de Saint-Léonard de Chaume; peu après, la reine Marguerite le fit son aumônier, ce qui ne l'empêcha pas de se joindre aux premiers compagnons de M. de Bérulle, non pour entrer dans la congrégation naissante de l'Oratoire, mais pour vivre dans les exercices de la solitude et de la piété. Il y resta peu, ayant pris la cure de Clichy, près Paris, par déférence pour les conseils de l'abbé de Bérulle; mais il n'occupa cette place qu'environ dix-huit mois, la même autorité qui l'y avoit poussé, l'ayant engagé à entrer, comme précepteur, dans la maison de M. de Gondi, comte de Joigny, général des galères. Ce fut là que sa vertu commença à être connue. En 1617, il donna sa première mission, à Folleville, une des terres du comte. Mais cette même année, soupirant après une vie cachée, las du tumulte de l'hôtel de

Gondi, confus des bontés de la comtesse, qui avoit mis en lui toute sa confiance, il s'enfuit inopinément dans la Bresse, et se chargea de la cure de Châtillon-les-Dombes, paroisse abandonnée, où il parvint, en peu de mois, à rétablir l'ordre, la régularité, la piété même. Il y convertit plusieurs protestans, et il y fit l'essai de ces assemblées de charité qu'il forma dans la suite avec tant de succès. Il ne put rester long-temps dans ce poste. La comtesse de Joigny, désolée de son absence, mit dans ses intérêts les personnes les plus pieuses, et qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du saint, et à la fin de 1617, ne pouvant plus résister à leurs sollicitations, il retourna à Paris, et rentra dans la maison de Gondi. Mais il fut convenu qu'il n'auroit plus qu'une inspection générale sur les enfans du comte.

Son zèle prit donc alors un plus grand essor, et c'est de cette époque qu'on peut dater, et ses travaux plus assidus et sa réputation croissante. Il s'adjoignit plusieurs prêtres vertueux, et commença avec eux des missions dans les campagnes. Villepreux, Montmirel et les lieux circonvoisins, furent les premiers théâtres de son activité infatigable. Il ne se délassoit de ce pénible ministère que par d'autres soins dignes de sa charité, visitant les pauvres, les malades, les prisonniers. Il voulut assister aussi les galériens, et il en gagna un grand nombre à Dieu par sa bonté, sa patience, ses exhortations affectueuses, et son empressement à adoucir les rigueurs de leur position. Il se servit efficacement pour cela de son crédit auprès du général des galères, et fut nommé lui-même, en 1619, aumônier général des galères. Dans le même temps il fit la connoissance de saint François de Sales,

dont il conquit aisément l'estime, et qui le choisit pour le premier supérieur des religieuses de la Visitation, établies récemment dans la rue Saint-Antoine.

Je n'insisterai pas sur le dévouement héroïque qui lui fit prendre la place d'un forçat, à Marseille, parce que ce fait a été contesté. A son retour, il établit les confrairies de charité, à Mâcon. Il alla faire une mission sur les galères, à Bordeaux, et après une courte visite à sa famille, il donna encore une mission dans le diocèse de Chartres. Le fruit de ces courses apostoliques fut si grand qu'on songea à les établir d'une manière permanente, et il est consolant pour ceux qui se sont voués récemment à la même œuvre, de penser qu'ils marchent sur les traces d'un saint, et d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays et de l'humanité. Vincent ayant été nommé, en 1624, principal du collége des Bons-Enfans, en fit le berceau de sa congrégation destinée aux missions des campagnes. Le comte et la comtesse de Joigny donnèrent 40,000 fr. pour fonder ces missions à perpétuité. En 1625, Vincent se retira dans ce collége, après la mort de la comtesse; il y eut pour premiers coopérateurs Antoine Portail, François du Coudrai, Jean de la Salle, Jean d'Horgny, etc. L'archevêque de Paris confirma l'institut, en 1626; Louis XIII l'autorisa par des lettres-patentes, en 1627, et Urbain VIII l'érigea en congrégation par une bulle du 12 février 1632, sous le nom de *Prêtres de la Mission.*

Mais bientôt le saint fondateur conçut le besoin d'étendre son œuvre. Les missionnaires ne pouvoient espérer en effet de produire un bien durable auprès des peuples, si l'on ne travailloit en même temps à

former de bons prêtres. Vincent, après avoir conféré, sur ce dernier point, avec un pieux et zélé ecclésiastique, Adrien Bourdoise, et avec un des évêques les plus recommandables de ce temps-là, Augustin Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, présida à une retraite des ordinands de ce diocèse, qui eut lieu en 1628. Les exercices de cette retraite ont depuis servi de modèle à toutes les autres, et c'est de cette époque que l'on peut compter le renouvellement qui se fit dans le clergé. M. de Gondi, premier archevêque de Paris, instruit des heureux effets de cette pratique, ordonna, en 1631, que les ordinands de son diocèse en feroient une semblable pendant dix jours. Le collége des Bons-Enfans fut choisi pour le lieu de cette retraite. Peu après on y admit les ordinands même des autres diocèses qui se présentoient. Jamais la dépense n'arrêta Vincent. Il recevoit tout le monde, et se livroit sans relâche à des exercices fatiguans. La renommée de ses succès s'étant répandue, les évêques établirent chez eux les mêmes exercices, et demandèrent à Vincent des prêtres pour les diriger. Peu à peu le clergé changea de face. La régularité prit la place de la dissipation, ou même de désordres plus grossiers. L'usage de ces retraites s'étendit même hors de France; on les établit à Gênes et à Rome, où le souverain pontife, Alexandre VII, les ordonna d'une manière expresse, et de là elles se répandirent dans l'Italie, et même en Espagne.

Le saint, dont l'ardeur suffisoit à tout ce qui se présentoit de bien à faire, avoit formé en plusieurs lieux des associations de charité. La Providence lui envoya Mlle. le Gras, qui le seconda dans cette œuvre. Le saint, après avoir éprouvé la vocation de

cette dame, l'envoya visiter les associations de charité qu'il avoit fondées. Elle servoit les pauvres et les malades, et embrassoit toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Elle communiqua son zèle à d'autres dames, dont quelques-unes étoient d'un haut rang, et toutes ensemble, sous la direction de Vincent, rivalisoient d'ardeur pour le soulagement du prochain. Cette ardeur se signala bientôt par de beaux établissemens de piété et de charité, qui ont subsisté jusqu'à nous, et qui attestent encore l'impulsion généreuse que le saint sut donner à son siècle. Sa congrégation se consolidoit de plus en plus. En 1632, elle entra en possession de la maison de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, d'où est venu le nom de Lazaristes. Dans le même temps Vincent établissoit, à Paris, un hôpital pour les galériens; il en faisoit construire un autre, à Marseille, pour eux; il réunissoit dans des conférences les ecclésiastiques qui vouloient se maintenir dans l'esprit de leur état. Ces conférences, devenues si célèbres, se tenoient à Saint-Lazare, tous les mardis. Elles commencèrent en 1633. On y traitoit des vertus et des fonctions qui conviennent aux prêtres. Les plus connus de ceux qui firent partie d'abord de ces conférences, furent MM. Olier, Pavillon, Perrochel, Godeau, etc., dont plusieurs parvinrent, dans la suite, à l'épiscopat, et dont les autres rendirent de grands services à l'Eglise, dans un ordre inférieur. Il régnoit parmi ces ecclésiastiques un esprit admirable de piété, d'union, de simplicité, et ces conférences, suivies par tout ce qu'il y avoit de plus distingué par les talens, la science et même la naissance, contribuèrent puissamment à la réforme du clergé. De là partoient des missionnaires qui al-

loient évangéliser les peuples dans les villes où le saint ne jugeoit pas à propos d'envoyer les prêtres de sa congrégation. Ils firent des missions à Paris même, aux Quinze-Vingts, aux gardes du Roi, aux artisans, dans presque tous les hôpitaux. Ils étoient surtout assidus à l'Hôtel-Dieu, et s'y relevoient pour exhorter les malades, et ramener à Dieu ceux qui l'avoient le plus oublié. Cette conférence du mardi servit même de modèle à des associations qui furent établies dans les provinces, et plusieurs diocèses s'empressèrent d'adopter un moyen si propre à faire naître ou à nourrir la piété dans le clergé.

Cette bonne œuvre, due entièrement à la charité ardente et ingénieuse de Vincent de Paul, lui donna l'idée d'un autre moyen non moins efficace, je veux dire des retraites spirituelles où il recevoit les prêtres et les laïques, les plus grands seigneurs et les simples artisans, les maîtres et les domestiques, les vieillards et les jeunes gens. Il les recevoit sans dédommagement, ne demandant jamais rien, et ne s'appliquant qu'au bien spirituel de ceux qui suivoient les exercices de la retraite. On estime que, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, il y eut près de vingt mille personnes qui firent la retraite dans sa maison. Ces retraites produisirent des fruits infinis. Il étoit peu de pécheurs ou d'ames tièdes qui pussent résister à l'onction des discours de Vincent, et on venoit des provinces les plus éloignées pour se mettre sous sa direction, et puiser dans ses conseils les lumières ou la force dont on avoit besoin. L'usage des retraites passa même dans les diocèses, et entr'autres en Italie, où on en éprouva les heureux effets. Cet usage a subsisté à Saint-Lazare jusqu'à la révolution. Il y

avoit un bâtiment destiné uniquement à recevoir les personnes qui vouloient faire la retraite, et lorsque ce bâtiment ne suffisoit pas, les prêtres mêmes de Saint-Lazare abandonnoient leurs chambres. Telle avoit été l'intention de leur saint fondateur.

Voilà une partie de ce que Vincent de Paul fit pour la sanctification du clergé. Voyons ce que, dans le même temps, il faisoit pour les pauvres. Ce fut en 1633, qu'avec le secours de Mlle. le Gras, il donna naissance à l'association des Sœurs de la Charité. Il en dressa les réglemens, qui furent approuvés par l'autorité ecclésiastique, et il eut fort à cœur d'étendre et de consolider une institution si précieuse. Il témoignoit le plus grand respect pour ces servantes des pauvres, c'étoit ainsi qu'il les appeloit, et il leur inspiroit la plus haute idée de leur ministère. Nous avons la consolation de voir subsister encore parmi nous cette association respectable, dont les services éminens ont triomphé même de la froideur d'un siècle si fort étranger à l'esprit qui l'avoit fondée. Vincent institua encore une compagnie de dames pour visiter les malades de l'Hôtel-Dieu. Mmes. Gonssault, de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainctot, de Pollalion, d'Aligre, de Traversai, Fouquet, et autres femmes d'une grande fortune et d'une haute condition, entrèrent dans cette association. Elles alloient, à des heures réglées, visiter les malades, leur portoient quelques provisions, pansoient les plaies, distribuoient les remèdes, et joignoient à ces soins, déjà si touchans, des exhortations charitables auxquelles leur bonté et leur douceur donnoient une nouvelle force. Il faut voir dans l'historien de saint Vincent de Paul les détails de cette belle œuvre. Nous

terminerons ici cet extrait du premier volume de cette vie, réservant pour un second article l'extrait du second volume, qui nous présentera des résultats plus étonnans encore; car il semble que le zèle du saint s'accrût et se développât avec plus d'ardeur, à mesure qu'il avançoit en âge; et ce qui rallentit l'activité des autres, donnoit en quelque sorte un nouvel aliment à la sienne.

Nous ne parlons point du style de l'auteur, il n'est pas brillant, mais il est facile. Collet accumule les faits, et c'est au fond ce que l'on cherche dans une vie. Quelques détails sont un peu longs; néanmoins il n'y a guère que deux ou trois endroits où il eût été à propos de faire des suppressions. Il se trouve, par exemple, à la page 4 une assertion d'une exagération déplacée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mercredi 2 septembre, anniversaire d'un jour de deuil et de gloire pour l'Eglise de France, il a été célébré, selon l'usage, un service dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, pour les évêques et prêtres qui y furent massacrés, il y a vingt-six ans. Un grand nombre d'ecclésiastiques sont venus y dire la messe pour ces vénérables victimes de l'impiété, et l'affluence des fidèles a continué toute la journée. A trois heures, M. l'abbé Feutrier est monté en chaire. Après un exorde relatif à la circonstance, il a tracé, dans sa première partie, le bien que la religion a fait aux hommes, et dans la seconde, les maux produits par l'incrédulité. Obligé de se resserrer dans un si vaste sujet, l'orateur a su néanmoins y semer du mouvement et de l'intérêt, et a offert des tableaux heureux, et d'au-

tant plus frappans, qu'ils peignoient des bienfaits dont nous jouissons encore, et des calamités dont le souvenir n'est pas encore effacé. Sa péroraison a eu pour objet d'exciter la charité de l'auditoire pour les enfans délaissés de l'œuvre instituée par Mme. de Carcado. La quête a été faite par Mme. la comtesse Decazes et par Mme. Demidoff.

— Le séminaire du Saint-Esprit vient de faire quelques envois de missionnaires qui lui étoient demandés par le gouvernement. M. Cottineau s'est embarqué, il y a quatre mois, pour l'île Bourbon. M. Pasquier, destiné pour la même colonie, en qualité de préfet apostolique, vient de quitter Paris pour se rendre au port où il doit s'embarquer. Trois autres prêtres, qui sont actuellement à Paris, sont aussi prêts de partir, et plusieurs autres sont attendus des provinces. Les premiers missionnaires qui partiront sont destinés pour le Sénégal et les îles de Gorée, et de saint Pierre et Miquelon. Le séminaire est actuellement en vacance, mais il rentrera le 1er octobre, suivant l'ancien usage. C'est à cette époque que les cours de théologie et de philosophie reprendront. Nous profitons de cette occasion pour rappeler qu'on y reçoit des jeunes gens moyennant une pension modique. On demande qu'ils aient fait au moins leur rhétorique, et qu'ils présentent des attestations satisfaisantes pour leur conduite et leur piété. Le supérieur de cet établissement, qui travaille avec zèle à le remettre sur l'ancien pied, et qui a obtenu la protection du gouvernement, et des secours de la part d'ames pieuses, accueille avec intérêt les prêtres qui veulent se consacrer à cette œuvre, et les jeunes gens qui montrent des dispositions pour un ministère où il y a de grands fruits à opérer.

— La société qui se livre avec tant de zèle depuis quelques années à l'instruction des jeunes prisonniers, continue de recueillir d'heureux fruits de ses soins, tant dans la maison du Refuge que dans la prison même de Sainte-Pélagie. Le jour de l'Assomption, un jeune homme a

été baptisé dans cette prison; le lendemain il a fait sa première communion. Il a été accompagné dans cette pieuse action par d'autres hommes et enfans, savoir, par six hommes, deux garçons employés au service de la prison, et dix enfans, dont trois de la correction paternelle. Huit enfans ont de plus renouvelé leur première communion. Cette cérémonie s'est faite avec tout le recueillement que l'on pouvoit désirer; et quoiqu'elle ait été un peu longue, les enfans ont montré une attention soutenue aux instructions de M. l'aumônier. On leur a donné ensuite un petit repas où tout s'est passé avec beaucoup d'ordre. Quelques jours après on a célébré dans la même prison la fête de la Saint-Louis. M. l'abbé Arnoux a dit la messe et a fait une instruction; puis on a conduit les enfans dans une salle du corridor qui avoit été disposée à cet effet et ornée du buste du Roi. On leur a distribué, comme marques d'encouragement, des objets à leur usage, comme bas, mouchoirs, cravates, etc.; et on leur a donné un festin qui s'est terminé par un cantique pour le Roi. S. A. R. Madame avoit bien voulu pourvoir à cette dépense, par une somme de cent écus, qu'elle avoit envoyée, tant pour la prison que pour le Refuge. Ce qui a mis le comble au bonheur de ces pauvres enfans, dans cette journée, c'est qu'on a annoncé que sept d'entre eux avoient obtenu leur grâce des bontés du Roi, et étoient admis au Refuge. Le lendemain, 26, cette dernière maison a été visitée par M. le comte Anglès, préfet de police, qui prend un vif intérêt à cet établissement, et qui a voulu faire lui-même une distribution de prix dont il avoit fourni les fonds. Un des enfans a récité un compliment au nom de ses camarades, et un des administrateurs, portant la parole au nom du conseil, a remercié le magistrat de la protection qu'il accorde au Refuge, et a fait l'éloge des bons Frères qui dirigent les enfans avec un zèle, une adresse, une douceur et un succès admirables. On a distribué des prix de piété, de conduite, de lecture, d'écri-

ture et de travail, et on a remarqué que plusieurs de ces enfans avoient fait, en très-peu de temps, par la méthode des Frères, des progrès surprenans. On a annoncé que deux enfans avoient obtenu leur grâce définitive, et alloient être placés chez des maîtres pour y travailler à un métier. Il leur a été distribué des habillemens, ainsi que les outils nécessaires à leur état. M. le préfet leur a adressé quelques paroles d'encouragement, et a paru fort satisfait de leur tenue, ainsi que de l'esprit qui règne parmi eux, et de l'ordre établi dans la maison. Les enfans ont eu aussi un petit repas dont la dépense a été faite sur les fonds envoyés par MADAME. Le même jour, 26, un des enfans a eu l'honneur de présenter au ROI, au nom de la maison, un surtout de table en paille, très-artistement travaillé, et qu'il avoit fait avec l'aide de ses camarades. S. M. a reçu cette offre avec bonté, et a envoyé le soir même, à la maison du Refuge, une somme de cinq cents fr. Ainsi cet établissement obtient chaque jour de nouveaux encouragemens, et les mains les plus augustes y répandent des bienfaits, qui mettront en état de l'accroître encore. Les magistrats le protègent efficacement, et dernièrement encore, les conseillers-auditeurs près la cour royale lui ont abandonné quelques indemnités qui leur étoient accordées pour vacations. Le nombre des enfans va être porté à trente, et sera encore augmenté, si la charité publique continue à se signaler en faveur d'une œuvre si intéressante.

VIVIERS. En attendant que cette ville recouvre le siége qui lui est promis, et que lui assure un pacte solennel, elle se félicite, ainsi que tout le diocèse, d'en voir comme le prélude dans des mesures et des usages favorables à la religion. Elle a recouvré depuis longtemps son séminaire, qui étoit nécessaire dans une contrée séparée du siége principal par des montagnes d'un accès difficile. Cette maison, soutenue par un zèle et une charité qui ne s'est point démentie, fournit aux-

besoins de la contrée, et a déjà donné un grand nombre de prêtres qui travaillent avec succès dans le champ du père de famille. Cette même maison sert aussi, pendant les vacances, à des retraites pastorales qui y ont lieu chaque année, et dont le diocèse éprouve chaque jour les fruits. Ces retraites édifient les peuples en même temps qu'elles raniment la piété dans les prêtres. Celle de Viviers a été donnée par M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéry, qui se livre à ce travail depuis dix ans, et qui y est si propre, et par son zèle et par la nature de son talent. La retraite commença le 4 août au soir, dans le beau local du séminaire. Il y vint environ cent quatre-vingts prêtres des diocèses de Mende, d'Avignon, de Valence, et un plus grand nombre seroit même venu sans les grandes chaleurs et sans la proximité de la fête de l'Assomption. Les exercices durèrent huit jours. M. Rey prêchoit matin et soir. Les sujets qu'il a traités sont la retraite, le salut, le péché mortel, la mort, le saint sacrifice de la messe, la chasteté, l'endurcissement, le bon exemple, le sacerdoce, la vie de la foi et le zèle. Il est inutile de dire qu'il considéroit ces sujets principalement pour des prêtres. Les plus âgés, comme les plus jeunes, suivoient exactement les exercices, et le silence étoit observé hors des temps de récréation. La clôture eut lieu le mardi 11. On se rendit processionnellement à la cathédrale. Les prêtres étoient placés par rangs d'âge, tous avec le surplis et l'étole. Vingt-quatre pasteurs étoient en chappe. M. l'abbé Rey, M. l'abbé Devie, grand-vicaire de Valence, et MM. les supérieurs des séminaires d'Avignon et de Grenoble étoient en habit de chanoine. M. le supérieur du séminaire de Viviers, grand-vicaire de Mende, terminoit la procession en chasuble, avec un prêtre assistant, un diacre et un sous-diacre. Il chanta la grand'-messe, à laquelle tous les prêtres communièrent. M. Rey prêcha deux fois. Après son dernier discours, on fit le renouvellement des promesses cléricales, pendant que

le chœur chantoit le psaume *Conserva me*. Cette cérémonie, qui avoit attiré un grand nombre de fidèles, les édifia singulièrement. La procession revint au séminaire dans le même ordre. M. le curé de Viviers exprima, au nom de tous ses confrères, leur reconnoissance pour les bons soins de M. l'abbé Rey, et leur désir de l'entendre encore l'année prochaine; et tous ces vénérables prêtres se séparèrent après s'être donné des témoignages d'estime et d'affection, et reprirent le chemin de leurs paroisses, où ils vont travailler, avec un redoublement de zèle, au salut de leurs ouailles, ainsi qu'à leur propre sanctification.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. et les Princes viennent de mettre à la disposition de M. le curé de Moreuil, diocèse d'Amiens, une somme de 2800 fr. pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu dans cette paroisse, le 19 juillet dernier.

— Mgr., duc d'Angoulême, a visité, mardi, la caserne de la gendarmerie, rue des Minimes. S. A. R. a annoncé que le Roi accordoit une gratification de 1000 fr. à chaque compagnie d'un corps si utile par ses services.

— Mme. la duchesse de Berry a envoyé 500 fr. pour les incendiés de Naix, l'ancienne Nasium, près Commercy. Le maire du lieu, M. Jacquemin, a prêté, sans intérêt, 6000 fr. à ses compatriotes pauvres, pour rebâtir leurs maisons.

— Le Roi a envoyé cent pistoles pour les incendiés du Mont-Saint-Sulpice, dans le département de l'Yonne.

— Le Roi a fait présent au duc de Cambridge d'un beau cabaret et de deux grands vases de porcelaines de Sèvres, de l'exécution la plus riche et la plus soignée.

— Une ordonnance royale du 12 août vient de rapporter l'art. 6 de l'ordonnance du 11 juin 1816, qui portoit que les donations entre-vifs ou testamentaires, faites aux établissemens de charité, seroient comprises dans l'évaluation des biens affectés par l'Etat à ces établissemens.

— Une lettre de M. le ministre de la guerre aux préfets contient de nouvelles instructions sur la manière de procéder à l'exécution de la loi du recrutement.

— Mme. la comtesse de Choiseul, née d'Astorg, est morte, le 19 août, aux eaux de Bagnère, à l'âge de 37 ans. Elle étoit depuis long-temps frappée d'une maladie de langueur, qui a résisté à tous les soins. Pieuse et charitable, elle a laissé dans tous les lieux qu'elle a habités, le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus. Elle laisse dans une affliction profonde un mari dont elle faisoit le bonheur, et qui, placé à la tête de l'administration dans un département voisin de la capitale, y a conquis l'estime générale par son affabilité, ses talens et son zèle pour le bien.

— D'après un arrêté du ministre des finances, à compter du 1er. septembre 1818, les héritiers des pensionnaires et rentiers viagers décédés, doivent remettre directement au payeur du département les pièces pour obtenir le paiement des arrérages.

— Des maçons, travaillant, il y a quelques jours, dans une maison, rue et île Saint-Louis, ont trouvé, à côté de la cheminée, un trésor d'environ 20,000 fr. Les pièces étoient de la fin du règne de Louis XIV et du commencement de Louis XV; ce qui indique à peu près le temps où cet argent fut caché. La maison appartient aujourd'hui à un marchand de vin, qui a recueilli précieusement ces espèces au milieu des débris.

— Le 26 août, un violent incendie a consumé douze maisons de la paroisse de Vienne-la-Ville, près Sainte-Ménéhould. Les malheureux habitans ont tout perdu, et attendent les secours de la charité publique.

— La fête de la Saint-Louis a été célébrée avec beaucoup d'éclat au quartier-général de l'armée russe, à Maubenge. M. le général en chef, comte Woronzow, avoit fait illuminer sa maison, et les santés des deux souverains ont été portées au souper où beaucoup de François et de Russes se trouvoient réunis.

— La fête de la Saint-Louis a été célébrée par tous les François qui se trouvoient alors à Londres. Une grand'messe a été chantée, le matin, dans la chapelle françoise, Portsman-Square. Le soir, M. le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, a réuni à son hôtel de Portland-Place, les ministres étrangers, et des Anglois de distinction. Le prince régent a voulu prendre part à cette fête, et a paru tout à coup à la fin du repas.

Sermons du père Lenfant, Jésuite, prédicateur du Roi (1).

Le père Lenfant, né à Lyon le 6 septembre 1726, fut élevé par les Jésuites, et admis dans leur noviciat d'Avignon, en 1741. Peu d'années après, il fut envoyé professer la rhétorique à Marseille. Les succès qu'il obtint dans la chaire engagèrent ses supérieurs à l'y appliquer tout entier. Lunéville, Vienne, Bruxelles, Malines, furent le théâtre où se déployèrent ses talens et son zèle. Stanislas, roi de Pologne, Marie-Thérèse, nos princes, goûtoient singulièrement son genre d'éloquence. On dit qu'un ministre anglican, ami du célèbre Young, fut ramené à la religion catholique par ses prédications. Le père Lenfant remplit devant Louis XVI trois fois la station de l'Avent, et deux fois celle du Carême. Il devoit y prêcher le Carême de 1791; mais son refus de prêter le serment l'empêcha d'achever cette station, et il n'alla pas au-delà de la première semaine. Arrêté, le 30 août 1792, et emmené à la prison de l'Abbaye, il fut enveloppé dans les massacres de septembre, et après avoir été un digne apôtre de la religion, il en fut aussi le glorieux martyr.

C'est à peu près à ces faits que se borne la notice sur le père Lenfant, insérée dans la *Préface* de ses

(1) 8 vol. in-12; prix de souscription, 28 fr. et 36 fr. franc de port; et pour ceux qui n'auront pas souscrit, 36 fr. et 44 fr. franc de port. (1re. livraison, tomes I, II, III et IV). A Paris, chez Grégoire père, quai des Augustins, n°. 37; Grégoire fils, même quai, n°. 25; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

Sermons. On regrette que l'éditeur ne nous ait pas fourni plus de détails sur cet habile et pieux prédicateur ; on avoit droit de les attendre du neveu de cet homme célèbre, qui a eu part à cette édition, et qui en savoit sans doute davantage sur la vie de son oncle. Qui croiroit qu'on ne donne même pas son nom de baptême ? On le désigne par ces seules initiales : *Al. Ch. A.* Nous savons d'ailleurs que les premières lettres indiquent *Alexandre*. Mais l'éditeur auroit pu prendre la peine de les expliquer ; c'est ce qu'il n'est pas permis d'omettre dans une notice. On a oublié également de nous apprendre ce que devint le père Lenfant lorsque les Jésuites furent proscrits en France. Il est probable qu'il sortit du royaume, sur le refus qu'il fit du serment exigé par les arrêts des parlemens. Sa famille ignoroit-elle donc entièrement où il se réfugia, et à quoi il s'occupa dans cet exil ? C'est alors apparemment qu'il prêcha à Vienne, où il donna trois Avents et trois Carêmes. Mais on ne fait que le soupçonner ; car l'éditeur, en rapportant ces différens faits, n'a pas cru devoir s'asservir à l'ordre des temps. Le même éditeur dit que *des témoignages en grand nombre, et d'une autorité respectable, attribuent au père Lenfant le* Discours à lire au conseil du Roi, sur l'état civil des protestans ; que *la conformité de style semble donner un nouveau poids à cette opinion*, et que *toute sa famille en est fortement persuadée*. Si la famille le croit, elle se trompe. Le *Discours à lire au conseil du Roi* est reconnu pour être de l'abbé Bonnaud, et non Bonneau, comme M. l'abbé Guillon l'appelle par inadvertance. S'il y a des témoignages contraires, ils sont en petit nombre, et sont suffisamment démentis par les autorités les plus graves.

Quant à la conformité du style, quiconque a lu le *Discours*, dira s'il a la moindre ressemblance avec les *Sermons*; le sujet ne le comportoit même pas.

Si l'éditeur a été avare de faits dans sa *Préface*, il ne l'a pas été d'éloges pour le père Lenfant. Il étoit tout simple que M. l'abbé Guillon cherchât à assigner le caractère d'éloquence de ce prédicateur, et à fixer la nature de son talent. Mais il n'a pu se garantir ici d'un écueil trop ordinaire aux éditeurs. Il se jette dans des comparaisons trop ambitieuses. Il commence par mettre le père Lenfant immédiatement au-dessous de Bourdaloue et de Massillon; et puis, comme s'il n'eût pas trouvé que cette place fût assez belle, il l'élève insensiblement à côté d'eux, et enfin au-dessus d'eux. Il pense qu'il les surpasse dans plusieurs parties de l'art. *Sa diction, dit-il, est plus oratoire que celle de Bourdaloue... Il possède à un plus haut degré que Massillon cette puissance de pathétique qui enfonce encore plus avant l'aiguillon du remords... Il a toute son abondance, mais restreinte à ses justes bornes.* On est un peu étonné, il faut l'avouer, de voir un professeur d'éloquence, un prédicateur, porter de ces jugemens, dont, en cette double qualité, il doit sentir mieux que personne l'exagération. D'abord ces sortes de comparaisons avec Bourdaloue et Massillon, toujours un peu plus ou un peu moins forcées, ont été si souvent répétées que, par cela même, elles ne prouvent plus rien, indépendamment de ce que la plupart du temps elles prouvent trop. Elles ne sont jamais exactes, ne montrent que la prévention d'un éditeur, et ne servent qu'à rendre le lecteur plus difficile, et à le convaincre que la succession de nos grands orateurs est encore vacante. Le père Lenfant eût rougi lui-même

de ces éloges outrés, qu'il est peu adroit de donner à quiconque n'a pas subi la grande épreuve de l'impression. Il y en avoit assez à dire sur notre Jésuite sans recourir à des hyperboles trop manifestes pour faire illusion.

Le père Lenfant possède en effet, comme prédicateur, des qualités qui le distinguent de la foule. Une heureuse facilité, des réflexions ingénieuses, des divisions claires, des développemens bien suivis, un style adapté au sujet; voilà ce que l'on remarque dans sa manière. Il avoit étudié l'Ecriture, et il la cite à propos. On trouve en lui un orateur sincèrement chrétien, pénétré de zèle pour la religion et pour le salut de ses frères; qui aspire moins à briller qu'à instruire, et qui lie les intérêts de ses auditeurs à la vérité qu'il prêche. Sa morale est douce et consolante. Rarement il s'élève; il a peu de grands mouvemens; mais il s'insinue dans l'ame par l'onction de ses conseils, par son élocution naturelle, par je ne sais quel caractère de douceur et de simplicité qui attache et qui plaît. Ses *Discours* ne sont peut-être pas travaillés tous avec le même soin, mais tous se recommandent par de beaux endroits. Il seroit difficile de lire, sans en être touché, le discours sur les *Rapports entre la vie et la mort*, où il prouve que le moyen d'obtenir une mort sainte et douce est de mener une vie sainte et pure. Il peint très-bien la religion arrachant à la mort ce qu'elle a d'effrayant pour la nature, et versant sur le moment le plus critique de notre existence toutes les consolations dont elle est dépositaire.

« Ce n'est pas sans doute, dit-il, que le juste fonde un espoir présomptueux sur ses mérites; mais c'est qu'en les attribuant principalement à la grâce qui en fut le premier prin-

cipe, il s'appuie sur les promesses et sur la bonté de Dieu qui veut en faire recueillir les fruits, en couronnant ses propres dons. Ce n'est point qu'il ne dise à Dieu avec David : N'entrez point en jugement avec votre serviteur. Est-il un mortel irréprochable à vos yeux? Mais c'est qu'il se ressouvient de la parole de Jésus-Christ : Serviteur fidèle dans les moindres objets, entrez dans la joie de votre Seigneur. Ce n'est pas qu'il n'avoue avec saint Paul, que tout ce qu'il a pu faire ou souffrir dans le temps, ne peut être mis en parallèle avec la gloire future; mais c'est qu'il a appris du Sauveur lui-même, qu'il regardoit comme digne de lui tout ce qui étoit fait pour lui. Ce n'est pas enfin, qu'à l'exemple de ce solitaire dont le nom célèbre est consacré dans les annales de l'Église, il n'ait à subir l'épreuve de quelques frayeurs passagères; mais c'est qu'empruntant les paroles de ce serviteur généreux, il s'exhorte lui-même, il s'enhardit, il s'encourage : Quoi! tu as servi Dieu comme ton père, et tu le redoutes comme ton juge? Vas, dans le sentiment d'une humble espérance, te présenter à son tribunal, *Egredere anima mea, quid dubitas?* Tu as été constamment le disciple de Jésus-Christ, et tu crains la mort qui doit te réunir à un si bon maître! *Servisti Christo, et mortem times!* Sentiment doux et légitime, dont saint Augustin nous développe le motif, en expliquant celui qui faisoit dire au grand apôtre : Une couronne de justice m'est réservée, *Reposita est mihi corona justitiæ.* Ce n'étoit pas, dit le saint docteur, par l'évidence de la chose même; puisque la persévérance finale n'est due à personne, *Non re plenissima;* mais c'étoit par un espoir ferme et solide, puisque la grâce d'une sainte mort est le prix ordinaire d'une sainte vie, *Sed spe firmissima.* Ainsi donc, en vous peignant l'espérance qui anime les justes, je ne porte aucune atteinte à l'humilité qui les pénètre. L'humilité rapporte tout à Dieu; la confiance attend tout de Dieu. Il n'est donc dans ces deux vertus rien qui se détruise; ces deux sentimens n'ont donc rien de contraire et d'opposé. Or, avec ces sentimens, est-il si dur de mourir »?

Le père Lenfant admet quelquefois un arrangement de phrases, tel que le même mot retombe à la fin de chaque membre de la période; ce qui ne fait peut-être pas un mauvais effet dans le débit, mais ce

qui n'est pas agréable à la lecture. On pourroit lui reprocher un usage trop fréquent de l'antithèse, quoiqu'elle paroisse couler plutôt de la facilité de sa composition que d'une recherche étudiée; mais il prolonge cette figure pendant des pages entières, comme dans le sermon *sur le Jugement dernier*. On est étonné aussi qu'un orateur, dont le genre de composition annonce beaucoup de facilité, de la sensibilité et de la piété, refroidisse le pathétique de ses mouvemens par les formes du syllogisme. En général, il réussit davantage quand il prévient une objection ou la réfute, et qu'il s'entretient familièrement avec son auditoire; c'est-là qu'il attire l'esprit, qu'il le rend attentif, et qu'il déduit ses preuves avec calme, sagesse et dignité. Nous n'hésitons pas à estimer ses discours apologétiques bien supérieurs à ceux de morale. Le style en est plus soigné, l'antithèse y est moins fréquente; les plans en sont plus vastes et mieux remplis, les transitions plus naturelles, les preuves enchaînées avec plus de méthode. Ces discours sont éminemment propres pour le temps où ils ont été faits, et conviennent encore plus par conséquent au nôtre, puisque nous aspirons à dépasser nos pères dans la voie où ils s'étoient déjà si fort égarés. Parmi les trois discours de ce genre que renferme le Ier. volume, le lecteur ne manquera pas de remarquer celui du 2e. dimanche de l'Avent, sur les *avantages qui résultent de la loi de Dieu pour le bien de la société*. Celui sur la Dédicace, qui présente *l'homme formé par la religion*, a d'heureux développemens; il nous semble du moins qu'on peut appliquer ce jugement au morceau suivant que nous citons, quoique assez étendu :

« Quand on n'est pas guidé par la religion, porte-t-on là

pureté du sentiment jusqu'à conserver à l'ame l'empire qu'elle doit toujours avoir sur les sens? jusqu'à regarder comme un avilissement la foiblesse qui leur cède? jusqu'à estimer la vigilance secrète qui les captive? jusqu'à préserver l'esprit et le cœur des nuages qui cherchent à les obscurcir? Porte-t-on l'équité du sentiment jusqu'à soustraire à son jeu, à ses parures, à ses amusemens, à ses prodigalités en tout genre, un argent destiné à des créanciers dont il est la dette, à des domestiques dont il est le salaire, à une famille dont il doit fournir l'entretien, à des pauvres dont il doit être la ressource? Porte-t-on la sublimité du sentiment, jusqu'à plus honorer la vertu que la richesse, jusqu'à n'acheter jamais la fortune au prix de la vertu, jusqu'à regarder la vertu comme préférable à tous les biens de la vie, dont même on feroit le sacrifice plutôt que de cesser d'être vertueux? Porte-t-on la grandeur du sentiment, jusqu'à se persuader que, si l'on a de l'autorité, elle doit être pour protéger la justice? que, si l'on est puissant, c'est pour faire aimer une puissance bienfaisante, et non pour faire redouter un pouvoir indépendant; que, si l'on est heureux, c'est pour aider ceux qui ne le sont pas; pour sentir les maux des autres, et non pas pour exciter leur envie; que, si l'on est élevé au-dessus de ses concitoyens, c'est pour leur rendre la bonté plus sensible, et notre condescendance plus aimable? Porte-t-on la délicatesse du sentiment, jusqu'à refuser une place que la vanité sollicite, quand le défaut de talens en ferme l'accès; jusqu'à s'apprécier soi-même selon les règles d'une modestie éclairée, plutôt que selon le témoignage d'une confiance présomptueuse; jusqu'à ne pas capter la bienveillance d'un protecteur par de basses flatteries, par de lâches complaisances et de criminels applaudissemens? Porte-t-on la générosité du sentiment, jusqu'à respecter sincèrement la réputation du prochain; jusqu'à la ménager scrupuleusement; jusqu'à la défendre contre la malignité des soupçons, l'imprudence des discours, la hardiesse des conjectures, et la témérité des jugemens? Porte-t-on la magnanimité du sentiment, jusqu'à faire taire, contre un rival, la sombre voix de la jalousie; contre un ennemi, le cri puissant de la vengeance; jusqu'à interdire à l'une et à l'autre ce que la raillerie a d'amer, ce que la joie du malheur d'autrui a de cruel; jusqu'à opposer à une offense la bonté qui oublie, la noblesse qui pardonne, la douceur qui supporte, la

charité qui aime? Ce sont là néanmoins les satisfactions qu'inspire et qu'exige la religion; ce sont là les sentimens qu'on trouve dans les véritables chrétiens».

Dans le même discours, ce passage offre une réponse fort judicieuse à des objections très-communes des gens du monde :

« Les chrétiens fidèles ont leurs foiblesses! Sans doute; mais parmi eux, au moins, ne règnent pas les vices. Le chrétien lui-même fait des chutes; mais celui qui ne l'est pas tombe dans des abîmes. Le chrétien est foible; mais, quand on n'est pas chrétien, cherche-t-on seulement à devenir fort? Le chrétien n'est pas impeccable, puisqu'il est homme; mais on participe toujours moins aux misères de l'homme, à mesure qu'on est plus chrétien. Les chrétiens fidèles ont leurs foiblesses; mais pourquoi, dans eux, remarque-t-on si soigneusement ces foiblesses? Parce que l'on sait qu'ils font profession d'en triompher. Pourquoi leur reproche-t-on si amèrement ces foiblesses? Parce que la haute idée de leurs vertus produit la surprise, pour peu qu'ils paroissent dégénérer. Pourquoi se prévaut-on si avidement contre eux de leurs foiblesses? Parce qu'il ne se présente pas de grandes occasions de les accuser. Pourquoi le monde se croit-il si autorisé à relever leurs foiblesses? Prenez-y garde, mes chers auditeurs, la perfection que lui-même exige des chrétiens, prouve évidemment l'idée de perfection que le monde lui-même attache au christianisme ».

Chaque volume est accompagné d'analyses faites avec soin et assez étendues, comme dans les éditions de nos anciens orateurs.

Nous examinerons, dans un autre article, les sermons que renferment les trois volumes suivans; car il en a jusqu'ici paru quatre, et l'édition se continue avec activité. La réputation du père Lenfant, et le genre de ses discours, ne peuvent manquer de leur concilier l'attention du public, et surtout des ecclésiastiques et des fidèles qui prennent un plus vif in-

térêt au ministère de la chaire, et qui en déplorent la décadence.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On a repris les travaux du collége d'Harcourt, qui étoit destiné, il y a quelques années, à faire un lycée. Nous ne savons ce que l'on compte en faire aujourd'hui. Peut-être le local conviendroit-il au séminaire Saint-Sulpice, qui consiste dans une maison étroite, insuffisante, et reconnue même par les gens de l'art pour très-défavorable à la santé. Nous croyons qu'il a été fait sur ce sujet un rapport à S. Exc. le ministre de l'intérieur : nous ignorons quelle mesure a été prise; mais l'intérêt du diocèse et celui des jeunes ecclésiastiques demandent également un local plus vaste, plus commode, plus aéré. Le séminaire a fait, cette année, des pertes auxquelles l'exiguïté du local n'a peut-être pas peu contribué.

— S. M. a ordonné de rendre aux habitans du Pollet, faubourg de Dieppe, l'usage de leur ancienne chapelle de Notre-Dame des Grèves, monument de la piété de leurs pères, qui l'avoient élevée à leurs frais. On s'en empara, lors de la révolution, pour en faire un magasin d'artillerie. Mais cet édifice vient d'être rendu à la religion. Le 1er. septembre, la chapelle a été bénite. Tous les habitans du quartier ont pris part à la cérémonie, où assistoit M. le sous-préfet, M. le maire et les autorités de la ville.

— Une famille angloise protestante vient de faire abjuration à Tréguier. Elle étoit composée du père, de la mère et de six enfans. Ils ont été tous réconciliés à l'Eglise, et baptisés sous condition, le 9 juin dernier. C'est M. l'abbé de La Mennais, l'aîné, grand-vicaire de Saint-Brieux, qui a fait la cérémonie, dans l'ancienne cathédrale de Tréguier.

— Les besoins de l'Eglise de France sont tels qu'on est obligé de recourir à des évêques étrangers pour les fonctions qui exigent le caractère épiscopal. M. l'évêque de Mayence, se rendant aux vœux de MM. les grands-vicaires de Strasbourg, a eu la bonté de venir y faire l'ordination *extra tempora*, le mois dernier. Il est arrivé à Strasbourg, le 14 août, et en est reparti le 17, après avoir conféré le sacerdoce à plusieurs sujets, dont le diocèse avoit besoin pour remplir les places vacantes. Il a aussi donné les ordres inférieurs.

— MM. Fischer et Ruttimann, députés à Rome par les cantons de Berne et de Lucerne, sont arrivés en Suisse, le 23 août. On prétend savoir que le seul point qui ait empêché le succès de leur mission, est que le saint Père souhaite que le chapitre nomme l'évêque, tandis que les cantons réclament ce droit pour eux-mêmes.

Londres. On a ouï parler de quelques dissentions excitées parmi le clergé françois resté en Angleterre (1). Des esprits exaltés y persévèrent dans une opposition qui n'a plus d'excuse. M. le vicaire apostolique du district du Sud, instruit jusqu'où ils portoient la licence de leurs discours, tant contre le souverain Pontife, que contre les évêques qui lui sont unis de communion, a cru devoir arrêter, autant qu'il étoit en lui, un scandale qui compromettoit la tranquillité de son district. Il a ordonné que tous les ecclésiastiques françois souscrivissent une formule très-courte et très-simple, par laquelle ils se reconnoissoient en communion avec le Pape, comme chef de l'Eglise, et avec ceux qui communiquoient avec lui, comme membres de l'Eglise. Il ne devoit être pénible pour personne de signer une telle déclaration ; c'étoit avouer seulement qu'on ne vouloit pas se séparer de la communion du chef de l'Eglise, et qu'on n'étoit point schismatique. M. l'évêque devoit donc espérer que la souscription de cet acte ne feroit aucune difficulté. Comme il étoit alors absent, il chargea M. Hodson, son vicaire-général, d'envoyer la formule de déclaration au clergé françois. Ce fut

(1) Voyez notre numéro 372, tome XV, page 90.

l'objet d'une lettre de M. Hodson, du 13 mars 1818. Les ecclésiastiques auxquels elle s'adressoit, tinrent une conduite diverse. Les uns, en petit nombre, refusèrent tout-à-fait; à leur tête est le chef de ce parti, qui, depuis si long-temps, nous inonde de ses écrits, et qui, enivré de cet orgueil, caractère distinctif des sectaires, ne garde plus de mesure, et insulte le Pape, les évêques, et le clergé, qui lui sont unis de communion. Qu'un tel homme ne se rendît pas, c'est ce qui n'a pas dû surprendre; la présomption et l'opiniâtreté ont toujours été l'apanage des chefs de sectes, et l'obéissance et la soumission leur paroissent un joug intolérable. D'autres ecclésiastiques, plus sages et plus dociles à la voix des pasteurs, envoyèrent la signature demandée. Enfin vingt autres ne la firent qu'avec des restrictions, comme s'ils eussent craint que leur communication avec le Pape ne fût préjudiciable à la pureté de leur orthodoxie. M. l'évêque, vicaire apostolique, rejeta ces explications et ces réserves, qui étoient en effet inutiles ou suspectes. Son refus fut notifié, le 11 avril, à M. l'abbé Chesné, premier chapelain de la légation française à Londres, et par lui aux autres signataires, avec restriction. Le dimanche 12, ils firent encore l'office, mais le 15 ils fermèrent la chapelle. Le 18, ils écrivirent à M. le cardinal de Périgord, grand-aumônier de France, dont la chapelle de l'ambassade dépend. Il paroît qu'ils avoient compté se servir de cette circonstance pour se soustraire à l'exécution des ordres du vicaire apostolique. Mais la sagesse de S. Em. démêla la frivolité de leurs motifs comme de leurs excuses; et sa réponse, qui vient d'être imprimée dans plusieurs de nos journaux, et qui est publique, renferme des conseils de modération qui finiront sans doute par réunir les esprits. Elle est adressée à MM. les chapelains de l'ambassade de France, et est ainsi conçue :

« Je ne puis vous cacher, Messieurs, que la lettre du 18 avril, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a extrêmement étonné. Vous m'y demandez un conseil, après avoir déjà exécuté votre résolution de fermer la chapelle de l'ambassade en Angleterre, tandis que d'un autre côté vous vous reconnoissez soumis à la juridiction du grand-aumônier de France, et que de l'autre il ne paroît pas que Mgr. Poynter ait donné des ordres contre l'exercice de vos fonctions dans la chapelle, pourvu qu'elles ne regardassent que les personnes de l'ambassade. Il me semble que la clôture de la chapelle n'avoit pas de motif, et qu'elle pourroit avoir de graves inconvéniens, qui n'ont peut-

être pas été assez calculés. Mgr. Poynter, que vous aurez vu, sans doute, avant que ma réponse ne vous soit parvenue, vous aura dit ma façon de penser à ce sujet. Elle étoit entièrement conforme à la sienne.

» Je ne suis pas moins d'accord avec lui sur l'obligation où vous êtes, Messieurs, ainsi que tous les ecclésiastiques qui veulent obtenir des pouvoirs de l'ordinaire, de souscrire purement et simplement la formule de déclaration qu'exige Mgr. l'évêque, vicaire apostolique de Londres. Quoique cette déclaration ait été toute entière tirée de saint Thomas, et qu'il n'y ait pas lieu de craindre de s'égarer à la suite d'un aussi célèbre docteur de l'Eglise, cependant Mgr. Poynter, avant de la demander aux ecclésiastiques françois exerçant dans son district, a cru devoir encore s'appuyer de tout ce qu'il a pu trouver à Paris de plus instruit et de plus sage, même parmi les personnes que vous avez connues les plus attachées aux maximes du clergé de France. Ce n'est qu'après avoir recueilli les suffrages les plus respectables et les plus solides, qu'il s'est déterminé, pour resserrer davantage les liens de l'unité catholique, et pour faire cesser l'abus des doctrines exagérées, en ménageant les personnes, à exiger la souscription d'une formule générale qu'il est impossible à tout catholique de refuser. Mgr. Poynter a aussi consulté la Propagande en lui rendant compte de sa conduite et de la situation de cette affaire, et il en a reçu une approbation qui doit lever jusqu'au moindre doute. Je ne puis donc, Messieurs, que vous inviter à vous rendre au désir des supérieurs ecclésiastiques du lieu où vous exercez le saint ministère, et à vous conformer absolument à la décision de M. l'archevêque de Dublin, que vous avez fait consulter dans cette circonstance, en signant la formule *purè et simpliciter ad mentem proponentis*, sans aucun silence respectueux ni autres subterfuges jansénistes quelconques.

» La formule qu'exige M. le vicaire apostolique ne me paroît en effet susceptible d'aucune application ou interprétation. Vous vous reconnoissez en communion avec le souverain Pontife, et avec ceux que S. S. reconnoît elle-même être dans sa communion. On ne demande pas autre chose de vous. Vous devez donc vous borner à cette déclaration pure et simple. Mettre des restrictions, c'est chercher des difficultés déplacées, et s'exposer à porter le trouble dans les consciences.

» Au contraire, en agissant comme le désire Mgr. Poynter, vous donnerez, comme il vous appartient plus qu'à d'autres de l'offrir, l'exemple de la soumission à l'autorité ecclésiastique; vous préparerez les voies de retour à l'unité catholique, à ceux qui s'en sont écartés; vous préviendrez jusqu'à l'ombre de division; vous contribuerez à procurer aux fidèles les secours spirituels qu'ils trouvoient dans vos travaux. Les fruits de cette paix, que vous aurez contribué à entretenir dans une terre étrangère, viendront même jusqu'à nous, qui n'avons cessé de désapprouver l'abus que l'on a fait des principes du clergé de France.

« Je vous prie, Messieurs, de me faire connoître le parti que vous aurez pris. Vous devez comprendre que ne pouvant me mettre en opposition avec l'autorité ecclésiastique de Londres, je me verrai

quoiqu'avec peine, dans la nécessité de présenter au Roi d'autres chapelains pour l'ambassade. S. M. elle-même ne voudroit favoriser en aucune manière une semblable résistance. Recevez, Messieurs, l'assurance de l'attachement bien sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

† A. cardinal DE PÉRIGORD, G. Aum. de France ».

Paris, ce 12 mai 1818.

Avec cette lettre, nos journaux ont publié aussi la suivante, adressée à M. Poynter :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer, avec une réponse à Messieurs les chapelains de l'ambassade de France à Londres, que je vous prie de vouloir bien leur remettre, la copie de cette même réponse. J'espère, Monseigneur, et je désire encore davantage, qu'elle remplisse parfaitement vos vues et rétablisse la paix. Avant de signer cette lettre, j'ai voulu en faire part à une douzaine environ d'anciens évêques, que j'ai eu l'honneur de rassembler chez moi, et j'ai eu la consolation de les voir partager mon opinion à cet égard. J'en ai également donné connoissance à S. M., qui m'a autorisé à écrire le dernier article. J'espère qu'il deviendra inutile, et que MM. les chapelains comprendront la nécessité de faire cesser une division qui pourroit avoir les plus graves inconvéniens, et vous causeroit bien de la peine. Je fais, je vous assure, Monseigneur, les vœux les plus sincères pour que vous jouissiez enfin de la tranquillité d'esprit qui est si nécessaire pour gouverner les fidèles. Agréez, Monseigneur, l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

† A. card. DE PÉRIGORD ».

Enfin voici l'extrait d'une lettre de M. le cardinal préfet de la congrégation de la Propagande au même prélat.

« Comme il y a à Londres plusieurs prêtres françois qui refusent de communiquer *in divinis* avec ceux qui, adhérant à la convention conclue par le souverain Pontife, avec le Roi très-chrétien, reconnoissent qu'ils sont en communion avec le saint Père, j'approuve tout le projet qu'a formé votre grandeur d'exiger des dissidens une formule de déclaration qu'ils devront souscrire sans aucun subterfuge, à peine d'être, comme schismatiques, suspens de tout exercice du sacerdoce ».

Ces documens authentiques forment une autorité un peu plus imposante que les allégations qu'on se plaisoit à répandre ; dans le même temps, parmi le clergé françois, M. B. et ses partisans faisoient courir le bruit que M. Poynter *n'avoit point consulté à Paris les évêques fidèles*. Les lettres précédentes lui prouveront le contraire. Il assuroit que *les évêques*

légitimes n'avoient pas approuvé les restrictions; et cela se trouve vrai, mais non pas dans le sens où il l'entendoit. Il regardoit la signature avec restriction comme une foiblesse et un commencement de défection; et voilà que les évêques la blâment comme contraire à la soumission due à l'autorité. Il faut espérer que ses ouï-dires et ses assertions ne l'emporteront pas sur le témoignage certain et positif des évêques, et surtout d'un prélat moins recommandable encore par ses hautes dignités que par ses vertus, sa piété et sa sagesse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le prince Auguste de Prusse, qui voyage sous le nom de comte de Mansfeld, est arrivé à Paris, et a eu l'honneur d'être présenté au Roi et aux Princes.

— Mgr., duc d'Angoulême, a fait remettre 400 fr. à deux bateliers de Mantes, qui ont sauvé, le 5 août dernier, deux mendians que le courant de la Seine avoit entraînés, et qui alloient périr.

— Le service anniversaire pour Mme. la princesse de Lamballe a été célébré, le 3 septembre, dans l'église Saint-Leu.

— M. le duc de Mortemart ne pouvant plus, à cause de ses occupations, remplir les fonctions de major-général de la garde nationale de Paris, vient d'obtenir du Roi l'autorisation de les cesser.

— M. Hue, premier valet de chambre du Roi, n'est point malade, comme quelques journaux l'avoient annoncé; il n'a essuyé qu'une indisposition légère, et est remplacé momentanément par M. Perronnet.

— S. M. a autorisé l'administration des hospices de la ville de Chartres à accepter la fondation, à perpétuité, de six lits d'hommes, et autant de femmes, faite par M. le marquis d'Aligre et de Mme. sa femme.

— Un capitaine danois, nommé Hay Laurens, avoit eu l'honneur de recevoir le Roi à son bord, en 1804, et de le conduire à Riga. S. M. lui fit alors présent d'une montre d'or, en l'invitant à se rappeler à elle lorsqu'elle seroit rentrée en

France. Ce marin ayant prié M. l'ambassadeur de Danemarck de s'intéresser en sa faveur, le Roi lui a fait passer une somme de 1200 fr., et la décoration du lis.

— M. le général Donnadieu a été interrogé, le 1er. septembre, par M. Meslié, dans l'affaire dont l'instruction se poursuit, et où sont impliqués MM. Canuel, Songis, etc. Les journaux avoient annoncé que le général Donnadieu avoit été interrogé comme témoin ; mais il a déclaré lui-même, dans un journal, qu'il avoit été mandé et interrogé comme impliqué dans la conspiration.

— M. Songis, aide de camp du général Canuel, doit intervenir dans la plainte portée par M. de Chappedeleine, contre les auteurs des *Lettres normandes*. Les sieurs Foulon et Thiessé, auteurs des *Lettres normandes*, doivent comparoître.

— M. le comte Dulau, lieutenant-général et ancien gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, comte de Provence, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il étoit frère du pieux et savant archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, en 1792, et s'étoit aussi concilié l'estime générale dans la carrière qu'il avoit embrassée. Il est mort dans les sentimens de piété dignes de sa vie. Un autre militaire, M. de Lombelon, marquis des Essarts, colonel de cavalerie, né à Rouen, en 1761, est mort aussi, à Paris, le 20 août, après avoir reçu les secours de la religion, et avoir souffert avec résignation les douleurs d'une longue et cruelle maladie.

— On avoit déjà commencé à démolir le petit château qui a conservé le nom de la belle Gabrielle, situé sur la hauteur de Charenton. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, ayant passé dernièrement près de ce lieu, fut attristée de cette destruction. Elle a acheté le château, et va y faire exécuter les réparations nécessaires.

— Le monument élevé autrefois à la mémoire du chancelier de l'Hôpital, à Champmotteux, vient d'être rétabli.

— On a été fort étonné, à Strasbourg, de voir que les ministres protestans se fussent mêlés, à Marseille, de présider à la translation du corps du général Kléber. On sait ici que ce général étoit né d'une famille catholique, et qu'il avoit été

baptisé à l'église de Saint-Michel, dite Saint-Pierre le Vieux. Tous ses parens qui existent encore sont catholiques. Il avoit fait ses études au collége, et avoit été capitaine du génie à Béfort. Jamais on n'a ouï-dire qu'il eût changé de religion. Aussi son corps sera reçu par le clergé catholique, et le service aura lieu à la cathédrale.

— Le village d'Œuf, près Saint-Pol, vient d'être presque entièrement réduit en cendres. Le 1er. septembre, l'église, trente-neuf maisons, cinq fermes et le château, ont été brûlés. Plusieurs personnes ont été blessées; des enfans ont péri; la perte est immense, et l'état malheureux des habitans est fait pour exciter la charité publique.

— Le duc de Wellington, a passé, le 31 août, dans la plaine de Marienthal, la revue du corps d'armée autrichien.

— Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, époux de feue la princesse de Galles, est arrivé à Lausanne, le 30 août, venant de Genève, et a continué sa route pour Berne.

— Le grand-duc de Bade vient de donner une nouvelle constitution à ses Etats. Il y aura deux chambres. L'évêque catholique siégera dans la première.

— Le grand-duc de Hesse a ordonné de faire arrêter des étudians de l'université de Giessen, qui, au lieu de s'occuper de leurs études, couroient le pays pour faire signer une pétition où l'on sollicitoit l'établissement des Etats.

— Environ deux cents réfugiés françois auxquels les Etats-Unis avoient concédé des terres dans le territoire d'Alabama, les ont revendues argent comptant, et emportant avec eux le prix de la vente, se sont emparés d'un terrain situé sur la rivière de la Trinité, province de Texas. Ils appellent leur colonie *Champ d'Asile*, et ils ont publié, sous la date du 11 mai, une proclamation arrogante, où ils parlent de leurs droits, de la liberté et de la nature. En s'établissant, sans façon, sur un terrain qui ne leur appartient pas, ils veulent bien déclarer qu'ils n'ont pas d'intentions hostiles. Ils n'attaqueront pas les premiers; mais ils sauront se défendre. On en disoit autant, en France, sous le gouvernement révolutionnaire; ce qui n'a pas empêché de porter la guerre aux deux bouts de l'Europe.

***Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec M**me**. d'Epinay et autres*; par M. C. de S. M. (1).**

Ferdinand Galiani, né à Chieti le 2 décembre 1728, étoit fils de l'auditeur royal de cette ville, et neveu de Célestin Galiani, archevêque de Tarente, et grand chapelain du roi de Naples. Dès l'âge de 8 ans, il fut envoyé à Naples, chez son oncle, qui étoit en même temps préfet général des études. A 22 ans, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice de 500 ducats, auquel on en joignit ensuite un autre, qui lui donnoit le droit de porter la mitre, et le titre de *Monseigneur*. Il devint de plus chanoine d'Amalfi et abbé de Scurcoli. Tous ces bénéfices réunis formoient un revenu de 2700 ducats. Il voyagea dans les principales villes d'Italie, et étant revenu à Naples, au commencement de 1753, il perdit son oncle, au mois de juin de cette année. Il s'occupa quelques temps de recherches d'antiquités et de travaux sur la physique. En 1759, il fut fait secrétaire d'ambassade en France, sous le comte de Cantiliana, ambassadeur de sa cour. Il passa dix ans à Paris, sauf quelques courts voyages qu'il fit à Naples, en Angleterre et en Hollande, et fut même chargé seul des affaires, pendant une absence de son ambassadeur. Il étoit en relation avec le marquis Tanucci, soit sur les matières de commerce, qu'il se piquoit d'entendre très-bien, soit sur les études. En

(1) 2 vol. in-8°.

France, il se lia avec tous les gens de lettres de l'école philosophique de cette époque. C'est ce que la *Correspondance* de Grimm avoit déjà constaté, et ce qui paroît plus manifestement encore par la présente *Correspondance*. Cependant Galiani n'adopta point les idées des économistes, comme on le voit par ses *Dialogues sur le commerce des grains*, publiés, en 1770, sous le nom du chevalier Zanobi.

L'année précédente, il étoit retourné à Naples, où il remplit les fonctions de membre, puis de secrétaire du tribunal du commerce, auxquelles il avoit été nommé en 1766. Il entretint une correspondance assez active avec les littérateurs et philosophes qu'il avoit connus à Paris. Il conservoit soigneusement leurs lettres, qui formoient, dit-on, neuf gros volumes. Il mourut le 30 octobre 1787. Voici ce que son éditeur raconte de ses derniers momens. « Dans le mois d'août 1787, ses jambes commencèrent à s'enfler; ce qui fit craindre une hydropisie. Le 8 octobre suivant, comme le mal augmentoit tous les jours, il fit appeler un médecin, et se mit au lit. Il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvoit échapper à cette maladie. Son premier soin fut de confier le salut de son ame au curé de sa paroisse, et de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Le jour qu'on devoit lui administrer le saint viatique, quoiqu'il fût extrêmement foible, il recueillit le peu de forces qui lui restoit; il se fit conduire à la galerie de son hôtel, se plaça sur un sopha, et avant de recevoir ce sacrement, il prononça, au milieu d'un grand nombre d'assistans, une pieuse allocution, qu'il finit par ces mots : *J'espère que le Seigneur m'accordera le pardon de tous mes péchés*. Et après avoir fait publiquement une confession

générale de ces mêmes péchés, il déclara hautement qu'il mouroit avec tous les sentimens d'un chrétien catholique, et en effet il en donna la preuve jusqu'à son dernier soupir ». Dieu veuille que cette fin ait effacé les erreurs d'une vie qui ne ressemble en rien à celle d'un ecclésiastique.

La plus grande partie des lettres qui forment cette *Correspondance* est adressée à Mme. d'Epinay, la même dont on a récemment publié des *Mémoires*, et qui étoit déjà connue par les *Confessions* de Rousseau. On ne nous accusera pas d'indiscrétion, en nous contentant de dire qu'elle ne faisoit pas profession d'une grande austérité de mœurs. Elle étoit liée avec toute l'école philosophique; et on ne nous a pas laissé ignorer la nature de ses rapports avec Grimm, qui étoit aussi l'ami de Galiani. Cet abbé fréquentoit assiduement, à Paris, la maison de Mme. d'Epinay, celle de Mme. Geoffrin, celle du baron d'Holbach, celle d'Helvétius, celle de Mlle. Lespinasse; c'est-à-dire, précisément celles où l'on faisoit le plus ouvertement profession des doctrines irréligieuses. Il y connut Diderot, Raynal, Thomas, Turgot, le chevalier de Châtellux, d'Alembert, d'Allainville, Marmontel, Suard, Magaillon, M. l'abbé Morellet; et parmi les étrangers, le baron de Schomberg, le baron de Gleichen, le comte de Creutz, Gatti, etc. etc. Tels sont les amis que Galiani nomme plus volontiers dans sa *Correspondance*; et il ne permet pas de douter qu'il ne partageât leurs opinions sur les points les plus importans. Dans plusieurs de ses lettres il désigne cette coterie sous des noms fort significatifs. Il l'appelle *Pusillus grex electorum*, ou bien, *ecclesia quæ est Parisiis*. Il ne faut, dit-il, (lettre du 26 mai 1770) *montrer cette lettre qu'à*

un petit nombre d'élus, de ces amis communs et choisis de la grande boulangerie, tels que les Suard, les Marmontel, et autres gens de ce calibre. L'éditeur, qui a eu peur que nous n'entendissions pas bien cette allusion, a eu soin de mettre en note que *ces amis de la grande boulangerie* étoient les partisans de Boulanger, qui avoit composé quelques ouvrages contre le christianisme, et auquel on en attribua beaucoup d'autres après sa mort. Ailleurs, il les appelle *les garçons de la boulangerie*; ce que l'éditeur explique encore par la même note. Galiani écrivoit au baron d'Holbach, le 13 avril 1770 : *La philosophie dont vous êtes le maître d'hôtel, mange-t-elle toujours d'un si bon appétit? S'il étoit bon à quelque chose de pleurer les morts*, marque-t-il à Mme. d'Épinay (t. Ier., p. 291), *je viendrois pleurer avec vous la perte de notre Helvétius; mais la mort n'est autre chose que le regret des vivans..... Le mal de la perte d'Helvétius est le vide qu'il laisse dans la ligne du bataillon. Serrons donc les lignes; aimons-nous donc davantage, nous qui restons, et rien n'y paroîtra. Moi qui suis le major de ce malheureux régiment, je vous crie à tous : Serrez les lignes, avancez, feu. Rien n'y paroîtra de notre perte.* Ceci a bien quelque ressemblance avec les exhortations de Voltaire pour attaquer et écraser ce qu'il osoit appeler *l'infâme*.

Nous ne ramasserons point tout ce que cette *Correspondance* offre de répréhensible sur l'article de la religion. Elle ne laisse que trop voir à quel point Galiani poussoit la licence des opinions. Il soutenoit, par exemple, à ce que nous apprend Grimm, que le christianisme, dans son origine, étoit plutôt un système de gouvernement qu'une croyance. Le même

Grimm nous donne une bien pauvre idée du goût et du sel des plaisanteries irréligieuses de Galiani, par le calembourg détestable qu'il lui attribue. *Il y a*, disoit l'abbé, *trois sortes de raisonnemens, ou plutôt de résonnemens; raisonnemens de cruches, ce sont les plus ordinaires; raisonnemens de cloches, comme ceux de Bossuet ou de Rousseau; enfin, raisonnemens d'hommes, comme ceux de Voltaire, de Buffon, de Diderot.* Si toutes les saillies de Galiani étoient de cette force, on auroit peine à comprendre la réputation d'esprit qu'il s'étoit faite; et dans le fond plusieurs des argumens et des plaisanteries semées dans sa *Correspondance* avec Mme. d'Epinay ne valent guère mieux, et mériteroient d'être classés dans la première espèce de *résonnemens* qu'il admettoit. Ce ne sont le plus souvent que des pasquinades, des facéties grossières, des originalités grotesques. A force de vouloir être neuf et piquant, l'abbé tomboit dans des absurdités qu'il s'épuisoit à revêtir d'un vernis séduisant. Son imagination intempérante, et surtout ses préjugés offusquoient en lui le jugement, et cet homme d'esprit manquoit du sens commun.

Un autre défaut non moins révoltant de cette *Correspondance*, c'est le cynisme de l'auteur. Il est poussé à un point qui indigne en même temps qu'il dégoûte. On a peine à concevoir comment un ecclésiastique pouvoit se permettre un pareil ton, et comment une femme pouvoit le souffrir. Quelle idée doit-on se former d'une société où l'on fouloit ainsi aux pieds les règles de la décence la plus commune, et où le langage le plus grossier étoit devenu familier et habituel? Il n'est donc que trop vrai qu'on avoit secoué toute sorte de frein dans ces coteries philosophiques,

et qu'on y affichoit le mépris de la pudeur comme de la religion. On n'a donc pas eu tort de dire que l'incrédulité conduisoit à la licence, et que ces gens qui parloient tant en public de réforme et de morale, se moquoient de la morale comme du public. Cette Mme. d'Epinay, à laquelle on écrivoit sur ce ton, travailloit dans ce temps-là même à un ouvrage d'éducation qui eut même les honneurs d'un prix à l'Académie. Elle n'étoit plus jeune; elle étoit mère. Tels étoient les exemples qu'elle donnoit à sa maison et à sa famille; car on voit que les lettres de Galiani n'étoient pas lues par elle seule, et étoient destinées pour sa société. Assurément on est fort en droit de ne pas respecter des gens qui se respectoient aussi peu eux-mêmes, et on apprend quel cas il faut faire des principes, des sentimens et de la conduite de ceux qui outrageoient avec cette effronterie ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Galiani étoit abbé; il avoit plusieurs bénéfices, et il trouvoit fort commode d'être nourri aux dépens d'une religion dont il se moquoit. Il étoit même, à cet égard, d'une naïveté assez impertinente. Il ne voudroit pas, disoit-il, aller en Amérique, parce qu'il n'y avoit pas d'abbayes.

Cependant, au milieu de toutes ces inconséquences, ce singulier personnage avoit quelquefois assez de tact pour sentir, et assez de franchise pour avouer les ridicules et les torts de ses amis. Il ne partagea points les rêveries des économistes, et fut en querelle avec un d'eux, M. l'abbé M....., le premier de ses amis à Paris, et celui à qui il reconnoissoit *devoir la connoissance de Mme. Geoffrin, de d'Alembert, et de tant d'autres. Demandez donc à l'abbé M...*, dit-il, lettre à Marmontel, du 30 novembre 1778, *ce qu'il*



vient faire là. Suffit-il d'avoir entre les jambes une culotte de velours émanée de la munificence de Mme. Geoffrin pour disserter à la fois sur le commerce des blés, et l'emploi des doubles croches? Mieux vaut encore toutefois déraisonner musique en sablant le Champagne du baron d'Holbach, et même s'y donner une indigestion, que de déclamer contre l'Eglise quand on reçoit 30,000 fr. par an pour prier pour elle. Voilà ce qu'il faut insinuer poliment à ce M.....-les, trop fidèle au nom que lui a imposé le patriarche. Il ne traite pas même toujours Voltaire avec respect. *Je ne souscrirois à sa statue*, dit-il, *qu'à titre de revanche. Vous avez reconnu Voltaire dans son sermon*, écrit-il ailleurs; *moi je n'y reconnois que l'écho de feu M. de Voltaire. Ah! il rabache trop à présent.* (Lettre du 15 juin 1771.) Il gourmande assez durement Raynal, dans une lettre du 30 décembre 1772: *Que vous a fait notre patriarche pour le traiter à la manière des Patouillet, des Nonotte? Quoi! parce qu'il vous donna, il y a plus de vingt ans, l'épithète insignifiante de languedechien* (1), *vous avez déchiré les* Annales, *et vous l'avez traité comme un écolier en histoire! Faut-il donc tant d'esprit pour aligner des dates? Et si l'on vous demandoit compte de tous les chapitres que vous avez publiés dans votre* Histoire philosophique, *sans les connoître! N'est-il pas convenu que c'est généralement pour les sots que nous écrivons tous? Qu'importe qu'un livre soit bien ou mal fait; qu'il présente des vérités ou des paradoxes; pour trouver des lecteurs, et faire le tour du monde, n'est-ce*

(1) L'éditeur dit en note qu'il existe à la Bibliothèque du Roi une lettre inédite de Voltaire dans laquelle il donne à Raynal l'épithète de *languedechien*.

pas assez que son passe-port soit revêtu de la signature vraie ou fausse d'un homme célèbre, voire même d'un académicien qui n'aura jamais écrit que pour signer son nom?..... Je ne sais quel intérêt si puissant m'attache à votre secte, moi qui ne suis d'aucune, dont toute la philosophie consiste dans une parfaite indépendance en tout genre; c'est un foible que je ne puis surmonter, et cependant il n'est point de philosophe à qui je ne préfère ma chatte. On voit que Galiani n'étoit pas fort doux quand il s'y mettoit. *J'ai feuilleté le* Système de la Nature; *il me paroît de la même main qui a fait le* Christianisme dévoilé *et le* Militaire philosophe; *il est trop long. Il ne me paroît pas écrit de sang froid, et c'est un grand défaut; car on diroit que l'auteur n'a pas tant besoin de persuader les autres que de se persuader lui-même.*

Galiani, plus franc et de meilleure foi que ses amis sur quelques articles, n'affectoit pas, comme eux, cette extrême sensibilité et cette grande tolérance qui fait l'ornement obligé de leurs livres, et dont leurs disciples se parent aussi avec tant de complaisance. Il se donna à lui-même le nom de *Machiavellino*. Il *n'admettoit*, disoit-il, *que le machiavélisme pur, cru, vert, dans toute sa force, dans toute son âpreté*. Il expose les suites fâcheuses de la liberté de la presse; ailleurs il se moque de ce qu'on appelle les progrès des lumières. Il se fâche sérieusement contre les économistes, et traite leurs systèmes de platitudes et de niaiseries. *Tous les grands hommes*, dit-il, *ont été intolérans, et il faut l'être. Si on rencontre sur son chemin un prince sot, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il donne dans le piége, et que le parti écrasé ait le temps de se relever par la tolérance*

qu'on lui accorde, et d'écraser son adversaire à son tour. Ainsi, le sermon sur la tolérance est un sermon fait aux sots, ou aux gens dupes, ou à des gens qui n'ont aucun intérêt dans la chose. (Lettre du 15 juin 1771.) Galiani n'auroit-il pas dit ici le secret de ses amis; et l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que les apôtres de la tolérance ne la prêchent que quand ils ne sont pas les plus forts, et la violent effrontément lorsqu'ils dominent? Comme eux, Galiani ne souffre pas patiemment d'être contredit; et il invoque très-sérieusement l'autorité du lieutenant de police contre un libraire qui ne le payoit pas, et contre l'abbé Roubaud, qui avoit attaqué ses ouvrages. Voltaire et d'Alembert n'étoient pas plus indulgens; et on les voit dans leur *Correspondance* solliciter des châtimens contre ceux qui osoient les combattre. Voltaire avoit recours au lieutenant de police pour punir l'abbé Desfontaines, et d'Alembert pressoit le roi de Prusse d'imposer silence à un jurisconsulte allemand qui avoit parlé de l'académicien avec irrévérence. Ces messieurs cependant étoient partisans déclarés de la liberté de la presse, et ennemis décidés des lettres de cachet.

Je ne doute pas que beaucoup de ceux qui ont lu cette *Correspondance* ne l'aient trouvée au-dessous de la réputation de l'auteur. L'ingénieux et piquant Galiani, le *sublime abbé*, comme l'appellent quelquefois ses contemporains, ne l'est pas toujours; il s'en faut. Sa verve est souvent stérile, et sa gaieté maussade. Il revient fréquemment sur le chagrin qu'il a d'avoir quitté Paris, sur sa tristesse, sur son ennui, sur ses souffrances, sur ses dents qu'il perd, sur ses chats et ses chattes dont il raffole. Tout l'excède et

le dégoûte. Ses neveux et ses nièces sont des *dévots à brûler*. Il se déplaît dans un pays où l'on ne pouvoit pas si hautement afficher l'irréligion. Il se traîne sur des détails d'économie domestique, et paroît porter assez loin à cet égard l'attention et l'exactitude. On s'aperçoit trop qu'il cherche à être plaisant et spirituel; car il n'écrivoit pas seulement pour Mme. d'Epinay. Il avoit en vue la postérité, et il prenoit des précautions pour qu'elle jouît de ses lettres. *Je travaille de toutes mes forces à faire en sorte que mes lettres l'emportent sur les vôtres, et je commence à me flatter d'y réussir.* Ce n'étoit pas trop là le moyen d'être naturel; aussi il est aisé de remarquer que Galiani court après les originalités.

Je regrette qu'il ne nous ait pas donné le nom d'un évêque napolitain dont il parle en ces termes: *Pourriez-vous soulager le désir d'un évêque, ennuyeux janséniste que nous avons, qui voudroit compléter son précieux recueil des* Gazettes ecclésiastiques? *Il a le bonheur d'en posséder la collection jusqu'au 13 juin 1776. Quel trésor! il voudroit avoir le reste, jusqu'à la fin de l'année courante* (1776). *Il payera tout au monde pour avoir cela, et posséder un ouvrage immortel de génie et de goût. Aidez-moi à le contenter, je vous en prie.* C'étoit une singulière commission pour Mme. d'Epinay, qui la fit cependant.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les travaux pour la béatification du vénérable François de Possadas, Dominicain, de Cordoue, sont terminés. Cette cérémonie aura lieu, dans le mois de septembre, à Saint-Pierre.

— Le chevalier d'Italinski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie et roi de Pologne près le saint Siége, est revenu à Rome de Florence, où il est également accrédité auprès du grand-duc.

— Des thèses sur la théologie ont été soutenues avec beaucoup d'éclat et de succès, les 13 et 20 août, à l'université Grégorienne. Les répondans étoient le comte Furetti, archiprêtre de la cathédrale d'Ancône, et un jeune ecclésiastique nommé Vincent Santucci. Des cardinaux, des évêques et des prélats ont assisté à ces thèses et interrogé les deux jeunes théologiens, au savoir desquels ils se sont plu à donner des éloges.

— Marc-Antoine Moscardini, évêque de Foligno, né en 1749, sacré en 1796, vient de mourir dans sa ville épiscopale.

— S. M. la duchesse de Lucques vient de rétablir le couvent de Saint-Romain, de l'ordre de saint Dominique. Les religieux ont pris possession de leur monastère, le 25 juillet, et ont commencé une neuvaine à leur saint patriarche.

Paris. Il a paru, il y a quelques jours, un écrit intitulé : *Dissertation sur cette question importante : Les dispenses des empêchemens publics dirimant le mariage peuvent-elles être accordées en vertu des anciens usages, depuis le Concordat de* 1801 (1)? L'auteur résout cette question d'une manière négative. Il établit en principe qu'un évêque particulier n'a pas le droit de modifier des règles émanées de l'autorité supérieure, et il rapporte quelques exemples pour prouver que les évêques de France ne croyoient pas avoir le droit d'accorder les dispenses dont il s'agit. Si plusieurs les accordoient, c'étoit par suite d'indults particuliers, obtenus originairement du saint Siége, et parce qu'on s'étoit

(1) Brochure in-8°. ; prix, 75 cent.

insensiblement accoutumé à n'y plus recourir. C'est le sentiment de Benoît XIV, et même celui d'un de nos plus savans canonistes, Gibert. Mais quels qu'aient été ces usages, dit l'auteur, on ne peut s'en prévaloir aujourd'hui, après que la bulle du Concordat de 1801 a aboli non-seulement les priviléges des anciens siéges, mais leurs titres mêmes, pour ériger à la place des siéges nouveaux. Comment, au milieu de ce changement général, et de cette création nouvelle, les anciens priviléges auroient-ils subsisté? L'auteur pense donc que les évêques institués depuis 1801, ne peuvent rappeler, de leur propre mouvement, les usages attachés à quelques anciens siéges pour donner des dispenses de mariage. On peut voir, dans sa *Dissertation*, les raisons sur lesquelles il se fonde, et qu'il appuye d'une décision rendue à Rome, le 13 février 1815, et signée du cardinal Pacca. Son Em. y dit que, sans discuter la légitimité des anciens usages allégués, et en les supposant même fondés, ils ont été révoqués par la bulle *Qui Christi Domini*, et n'ont point été rétablis par l'érection de nouveaux évêchés. L'importance de la matière doit, à ce qui nous semble, appeler l'intérêt sur cette *Dissertation*, et provoquer l'éclaircissement d'une question où il s'agit de juridiction et de sacremens, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus grave, et de ce qui entraîne le plus de conséquences dans la pratique.

— Le *Journal des Débats* du 2 septembre contient des réflexions fort sages et fort justes, d'un ami des arts, sur l'usage auquel on a consacré l'église de la Sainte-Chapelle, près le Palais de Justice, et sur la dégradation de ce monument de la piété d'un de nos plus grands rois. On sait que cette belle église sert actuellement à loger les archives du palais. C'est sous Buonaparte que s'est faite cette opération, au grand regret, dit le journaliste, « des amateurs de la belle architecture et des choses mises à leur place; en sorte qu'il n'y a plus dans le Palais de Justice, à Paris, ni chapelle ni chapelain; ce

qui semble à bien des gens tout au moins un défaut de convenance.... La Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre d'architecture au XIIIe. siècle, et témoignage de la grandeur non moins que de la piété de saint Louis, est, pour la France, un monument aussi glorieux, sans doute, qu'aucun arrêt du Parlement. Il seroit déplorable qu'un tel monument pérît de nos jours; et pourtant sa ruine est manifeste, jusque-là qu'on n'ose passer sous le portail, de crainte d'être écrasé par les pierres qui s'en détachent de temps en temps.... N'est-ce pas d'ailleurs détruire déjà un bâtiment dans sa partie morale que de le détourner de sa destination primitive »? Il seroit aisé, sans doute, d'ajouter à ces réflexions d'autres considérations plus graves encore; et la restitution de la Sainte-Chapelle à l'exercice de la religion est sollicitée par toutes sortes de raisons. Elle est au centre de la Cité, et reste seule de tant d'églises qui couvroient cet ancien quartier. Elle seroit fort utile pour les cérémonies religieuses du palais, pour remplacer Notre-Dame, quand il a de grandes cérémonies dans cette Métropole, et même pour y transporter la paroisse, qui seroit mieux placée là que dans une église trop vaste, et qu'il faudroit réserver au chapitre.

— Nous apprenons, quoiqu'un peu tard, qu'à Saint-Jean-Soleymieux (Loire), 44 hommes ou garçons, depuis l'âge de 24 ans jusqu'à 55, ont fait publiquement leur première communion, le 5e. dimanche après Pâque. La révolution et ses suites les avoient empêchés de s'instruire de leur religion. Cette paroisse avoit de plus été endoctrinée anciennement par des partisans d'une secte dont le caractère est l'éloignement des sacremens. Les enfans mêmes ne suivoient plus les instructions, malgré les soins des deux curés précédens. Le curé actuel a eu beaucoup de peine à les attirer à l'Eglise, et à leur faire surmonter la mauvaise honte que le préjugé attachoit à l'assiduité au catéchisme. A la fin 60 y sont venus, quatre fois la semaine, pendant près de deux mois, outre les 44 qui

ont fait leur première communion, comme nous l'avons dit, et qui ont singulièrement édifié, soit le matin à la messe, soit l'après midi à la renovation des vœux du baptême. Près de vingt autres ont suivi successivement leur exemple, à mesure qu'ils étoient préparés. Tous étoient âgés de plus de 24 ans. Ceux qui étoient au-dessous de cet âge ont fait la même cérémonie avec les enfans, au nombre de 94. Puisse ce bien se soutenir et croître même encore !

— La translation des fêtes, d'après le mode établi en 1802, n'a pas été une mesure avantageuse à l'Eglise. Ce changement, dans une matière où la stabilité est si importante, a pu contribuer à refroidir la piété. Mais outre les inconvéniens généraux attachés à cette mesure, elle en présente de particuliers, qui se font sentir dans la pratique. En voici un exemple. En 1821, la Fête-Dieu tombe le 21 juin. Si elle est encore transférée à cette époque au dimanche suivant, la fête se fera donc le 24, jour de la saint Jean, et cette dernière fête sera renvoyée au dimanche suivant, qui, par la règle des translations, étoit occupé par saint Pierre, ou, dans plusieurs diocèses, par la fête du Sacré Cœur. Ainsi, dans une église sous l'invocation de saint Jean, la fête de saint Pierre ne se célébreroit que le 8 juillet, et le Sacré Cœur que le 15, c'est-à-dire, à une époque où le peuple les auroit oubliées. Pourquoi le Précurseur de Jésus-Christ n'obtiendroit-il pas son jour de fête particulier? et pourquoi la France auroit-elle le triste privilége de ne pas observer des fêtes célébrées dans le reste de la catholicité? L'Epiphanie, la Fête-Dieu, saint Pierre, et les patrons des diocèses ne devroient-ils pas être dans le même cas? Dans plusieurs endroits, le peuple continue à chommer ces saints jours; et ne seroit-il pas sage de lui ôter un prétexte de dissipation, que le silence de nos églises dans ces jours-là semble autoriser? (*Article communiqué.*)

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 8 septembre, le prince Auguste de Prusse a dîné avec le Roi. Le matin, S. M. avoit reçu les ambassadeurs.

— M. le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, a remis au Roi des lettres du prince régent pour notifier à S. M. le mariage des ducs de Cambridge et de Clarence.

— MONSIEUR et Mgr., duc d'Angoulême, accompagnés du prince Auguste de Prusse, ont assisté, dans la plaine de Clichy, aux grandes manœuvres qui ont été exécutées par quatre régimens d'infanterie de la garde royale, par un régiment suisse, et par deux compagnies d'artillerie à pied. Les troupes ont fait l'exercice à feu. M. le marquis de Lauriston commandoit la manœuvre. MADAME est venue se promener dans la plaine pour voir les évolutions.

— Le conseil ordinaire des ministres s'est assemblé, le mercredi 9, à une heure.

— M. le maréchal de camp, Proteau, vient d'être nommé au commandement de la place de Calais. M. le maréchal de camp Corda a été nommé commandant de la place d'Auxonne.

— Le 9, le tribunal de police correctionnelle a jugé la plainte en calomnie de M. de Chappedelaine contre M. Foulon. Ce dernier a été défendu par M. Blanchet. M. Léon Thiessé, appelé en cause par M. Foulon, s'est défendu lui-même. M. Roussiale a répliqué pour M. de Chappedelaine. M. de Marchangy, avocat du Roi, a présenté les articles des *Lettres normandes* comme répréhensibles sous le rapport de la délicatesse et même de la morale; mais il n'y a vu aucun délit prévu par la loi. Le tribunal a adopté ces conclusions, et a renvoyé MM. Foulon, Plassan et Thiessé de la plainte.

— On a distribué une requête imprimée, aux noms de MM. Canuel, de Chappedeleine, de Rieux-Songy, de Romilly et de Joannis, où ils sollicitent un prompt rapport de M. le juge d'instruction sur leur affaire.

— M. le juge d'instruction s'est transporté chez le colonel Dufay, et l'a interrogé, lui et les personnes de sa maison, sur les circonstances qui peuvent éclairer la justice sur la tentative du 1er. septembre.

— Les cours royales dans les départemens ont entériné des

lettres de grâce accordées par S. M., à des condamnés, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Subtil et les frères le Lièvre, de Sauvages (Rhône), avoient été condamnés par défaut, le 4 juin 1817, au tribunal correctionnel de Villefranche, à un an de prison et à 300 fr. d'amende, pour délits politiques. En mars dernier, ils se remirent à la justice, et implorèrent la clémence du Roi. S. M. leur a fait remise du restant de la peine qu'ils avoient à subir, ainsi que de l'amende à laquelle ils avoient été condamnés. Marly et sa fille, impliqués dans la même affaire, ont obtenu, à raison de leur indigence, la remise des amendes prononcées contre eux.

— Mme. Dedelay-d'Agier, née de Valois, est morte, à Romans (Drôme), âgée de 70 ans, à la suite d'une maladie douloureuse. Elle lègue aux hospices de cette ville pour 300,000 fr. d'immeubles.

— Les libéraux dévoilent chaque jour quelque partie de leur plan. M. Bignon, député, dit, dans un écrit qu'il vient de publier : *Je me borne à dire qu'il est de l'intérêt des peuples qu'au moment de la vacance des trônes par l'extinction de la ligne directe, les branches collatérales ne puissent venir prendre possession de ce trône, que par le choix ou avec le consentement de la nation*. Cela est assez clair ; et ce qui ajoute encore ici à l'énergie de cet axiôme, c'est que l'auteur nous donne à entendre qu'il pourroit aller plus loin. *Je me borne à dire*, c'est son expression. Quelle réserve, et quelle modération !

— Une partie des équipages de l'empereur d'Autriche est déjà arrivée à Aix-la-Chapelle, où le congrès doit s'ouvrir le 27 de ce mois. Lord Castlereagh a quitté Douvres, le 2 septembre, pour passer sur le continent.

— On a volé à l'archiduchesse Marie-Louise, pendant qu'elle étoit à Baden, une cassette qui contenoit 40,000 florins en argent.

— Un journal avoit répandu le bruit de la mort de la reine d'Angleterre. Cette nouvelle étoit fausse. Cette princesse est à la vérité dans un état peu rassurant.

— Le président des Etats-Unis a décidé que Pensacola et les autres postes espagnols dans la Floride, seroient rendus à l'Espagne, à condition qu'elle y entretiendroit des forces suffisantes pour empêcher toute hostilité de la part des nations indiennes qui habitent ce territoire.

Discussion amicale sur l'établissement de la doctrine de l'Eglise anglicane, et en général sur la réformation, rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne (1).

SECOND ARTICLE.

Le premier article avoit fait connoître le plan général de cet ouvrage; mais il en est une partie qui mérite une attention particulière; ce sont les lettres VIII, IX et X; elles offrent sur l'apostolicité de nos dogmes eucharistiques une suite d'observations, un enchaînement de principes et de conséquences qui font honneur aux recherches et à la sagacité de l'auteur. Les catéchèses, les liturgies, le secret long-temps gardé par les chrétiens sur les mystères, ont été souvent traités et discutés par d'habiles théologiens, mais toujours isolément. La liaison que notre auteur découvre et saisit entre ces trois objets nous paroît aussi neuve que frappante, et fait ressortir dans le plus grand jour l'apostolicité de notre doctrine.

Le secret universellement observé pendant les cinq premiers siècles sur les mystères de l'autel, est l'objet principal sur lequel roule le travail de l'auteur, et comme le pivot de sa démonstration. Il en a vu le

(1) 2 vol. in-8°. imprimés à Londres; prix, 13 fr. et 16 fr. franc de port. A Londres, chez Keating; et se trouvent à Paris, chez l'auteur, et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

précepte porté au point que les Pères ne balançoient pas de dire qu'il vaudroit mieux donner son sang que de publier les mystères; et qu'en effet, plusieurs le versèrent plutôt que de les dévoiler. Il a vu que cette discipline remontoit nécessairement aux apôtres, et après avoir mis ce point d'histoire hors de doute, il se demande : Que pouvoit donc couvrir le secret sur les mystères de l'autel? Ce devoit être, ou la figure du sacramentaire, ou la réalité du catholique. Dans le premier cas, nulle raison de garder le silence, puisqu'avec la figure il n'est plus de mystère; et non-seulement alors la loi du secret auroit été établie sans motifs valables, mais même contre les motifs les plus forts de parler. On calomnioit les assemblées des chrétiens, on les chargeoit de crimes inouis; on mettoit les fidèles à la torture pour en arracher l'aveu de ce qui se passoit clandestinement entre eux. Eh! que n'ouvroient-ils donc toutes les portes? que n'exposoient-ils à la lumière l'innocence de leurs rits religieux? et que n'invitoient-ils les païens à venir s'assurer par leurs propres yeux qu'il ne s'y prenoit qu'un peu de pain et de vin en signe d'union mutuelle, et en mémoire de leur Sauveur? La raison, la charité, l'intérêt personnel leur en auroient fait l'obligation. Le secret qu'ils persistèrent à garder est donc absolument incompatible avec la croyance du sacramentaire.

Dans celle du catholique, au contraire, qui ne voit la convenance, la nécessité même de cette discipline? Les hauteurs de nos dogmes sont si fort au-dessus du sens humain, qu'au premier mot les païens les auroient traités de folie et d'extravagance; ils auroient lancé contre eux mille propos injurieux, blas-

phématoires. Leurs préventions se seroient accrues contre cette religion, à laquelle cependant il falloit les amener par degrés. Ainsi, d'une part, le respect dû aux mystères du Seigneur; de l'autre, les ménagemens conseillés par la charité pour la foiblesse des païens, auroient commandé, dans la croyance catholique, de taire soigneusement de pareils dogmes, et de n'en venir à les découvrir qu'après de longues instructions, et les enseignemens préparatoires au baptême. Lisez à présent les Pères; lisez les motifs qu'ils assignent à la loi du secret, et vous reconnoîtrez qu'ils sont précisément les mêmes que je viens de nommer. La conformité des motifs dénote la conformité de croyance. Nous exhortons fortement nos lecteurs à suivre, dans la VIIIe. lettre, cette première preuve générale, assignée par l'auteur. Dans le développement de cette intéressante *Discussion*, on saisit à la fois le rapport, la convenance évidente de la discipline du secret avec la réalité catholique, et son incompatibilité non moins évidente avec la figure sacramentaire.

Au reste, ce qui dans la lettre VIIIe. pourroit ne paroître à certains esprits prévenus qu'une induction, saisie avec plus de sagacité que de certitude, se change dans la lettre suivante en fait positif, et en acquiert la force irrésistible. En effet, que couvroit en partie le secret des chrétiens? ce qui se pratiquoit dans leurs assemblées religieuses, ce qui se passoit à l'autel. Et que s'y passoit-il? Interrogez ici les liturgies ; elles vont vous répondre. Vers les temps du concile d'Éphèse, elles paroissent pour la première fois au jour: jusque-là elles avoient été confiées à la mémoire des évêques et des prêtres ; car le danger de trahir le se-

cret avoit empêché de les transcrire. Mais, à cette époque, le christianisme ayant pris le dessus, et n'ayant plus à redouter le paganisme, chaque église mit en écrit sa liturgie. Que nous font-elles connoître? Toutes nous présentent l'autel, l'oblation du sacrifice, la présence réelle par le changement de substance, l'adoration. Nestoriens, Eutychiens, Jacobites, s'accordent ici entre eux et les catholiques; tous, malgré le schisme et l'hérésie, malgré la distance et l'éloignement, malgré les différences de rits, de prières, de solennités; tous, dans l'Italie et l'Afrique, dans les Espagnes, les Gaules, la Grande-Bretagne, comme dans la Grèce et ses îles, dans l'Asie-Mineure et les Indes, l'Egypte et l'Abyssinie; tous nous retracent les mêmes mystères, les mêmes dogmes; tous professent la même foi, proclament la même doctrine. Un accord si merveilleux, une si admirable uniformité ne sauroit provenir que d'une seule et même cause; et il est impossible de la trouver ailleurs que dans l'enseignement apostolique. Telle est en substance la seconde preuve générale que nous développe la IX.e lettre.

En voici le rapport avec la preuve précédente. Le secret des chrétiens couvroit les mystères de l'autel. Les liturgies écrites les dévoilent; elles nous montrent la présence, le changement de la substance, l'adoration. Donc ces mystères étoient réellement enveloppés sous le secret. Les faits parlent; et les liturgies primitives démontrent, par leur accord, la justesse de nos aperçus et de nos raisonnemens. Mais le secret remonte aux apôtres; l'essentiel de la liturgie en vient également, et l'un et l'autre étoient communs à toutes les églises du monde. Voilà donc deux

preuves générales et certaines de l'apostolicité de notre doctrine sur l'Eucharistie.

Il y a plus, et les preuves particulières se rapportent admirablement aux preuves générales. En effet, ce que les fidèles célébroient à l'autel, ce qu'ils déroboient soigneusement à la connoissance des non-initiés, se communiquoit pour la première fois aux néophytes à la sortie du baptême, et avant la table de communion, on les retenoit pour leur expliquer ce qui leur avoit été caché jusque-là, et ce qu'ils alloient recevoir. Eh bien! que leur enseignoit-on? Quels dogmes, quelle doctrine entendoient-ils? Etoit-ce la figure du sacramentaire, ou la réalité du catholique? Ouvrons les catéchèses, elles nous retracent les instructions qui leur étoient alors données. Toutes développent si ouvertement nos mystères, qu'il nous seroit impossible aujourd'hui d'exposer en termes plus précis, plus clairs, plus énergiques, et l'oblation du sacrifice, et le changement de substance, et la réalité de la présence avec l'adoration qu'elle exige. Nous voilà donc assurés une seconde fois par les catéchèses que cette sublime croyance étoit cachée sous le secret.

Veut-on la rechercher et la voir dans les anciens Pères? Il ne faut jamais perdre de vue qu'ils parlèrent ou écrivirent constamment sous la loi du secret; que dans les discours prononcés devant les non-initiés, dans les écrits destinés au public, toutes les fois enfin qu'il y avoit danger de trahir la discipline, ils durent se servir d'expressions obscures et ambigues; qu'en conséquence il ne convient pas de s'arrêter aux écrits de ce genre, si l'on veut se faire des notions claires et certaines de ce qu'ils crurent et enseignèrent sur l'Eucharistie; car il seroit contraire au bon sens de

chercher la clarté où l'obscurité étoit commandée; par cette observation tombent d'un seul coup toutes les objections tirées de divers passages des Pères. Mais lorsqu'ils adressoient uniquement la parole aux fidèles, ou qu'ils écrivoient pour eux seuls, alors, affranchis de gêne et de crainte, ils pouvoient parler sans détour des mystères; ils y étoient absolument obligés par leur ministère, toutes les fois qu'ils avoient à instruire les nouveaux baptisés. Voilà les discours, les écrits que nous devons aujourd'hui consulter pour connoître leurs véritables sentimens, leur croyance intime sur les mystères. Or, nous y trouvons en toutes lettres et à découvert nos dogmes eucharistiques.

Ainsi, tout s'explique et se comprend, tout se lie et s'enchaîne dans ces trois *Dissertations*: de la triple harmonie du secret, des liturgies, des catéchèses, résulte une preuve complète, incontestable de l'apostolicité de notre doctrine sur l'Eucharistie. La méthode nouvelle que l'auteur s'est tracée nous semble aussi judicieuse, aussi solide en critique, que lumineuse et démonstrative dans ses résultats. Nous recommandons ces trois lettres, les plus frappantes de l'ouvrage, à l'attention toute particulière des protestans et des catholiques: les uns et les autres y trouveront des motifs décisifs; les premiers, pour réformer leurs opinions sur l'Eucharistie; les seconds, pour s'attacher davantage à leur foi, et en assurer le triomphe quand ils auront à la défendre.

Nous terminerons ce second article par un passage de la *Conclusion*. L'auteur va parler des effets politiques de la réforme:

« Je ne me plais point assurément à m'exagérer ses torts, ni à lui en chercher qu'elle n'auroit point. Mais n'est-il pas

vrai que, si elle n'avoit jamais paru, l'Irlande n'auroit pas été la plus misérable de toutes les contrées connues sous le ciel, et n'auroit point savouré, pendant plus de deux cents ans, toutes les horreurs des guerres et de l'oppression civile, dont l'origine est dans l'acharnement qu'on mit à y forcer la multitude de recevoir et d'adopter, contre ses principes et sa conscience, une religion nouvelle, venue elle-même au monde en proclamant à tous les peuples la liberté de servir Dieu, chacun à sa mode? N'est-il pas vrai que l'Ecosse n'auroit pas été bouleversée, mise en feu par les prédications d'un Knox, d'un Willok, par leurs libelles et ceux de Buchanan, par les révoltes artificieusement préparées, les calomnies profondément scélérates de Murray, Morton, Lethington, etc.; que la belle et infortunée Marie Stuart n'auroit pas été forcée de fuir devant ses sujets rebelles, d'aller implorer un asile chez une cousine qui la reçut en rivale, et après dix-huit années de captivité, de poser sa tête innocente et royale sous la hache d'un bourreau? N'est-il pas vrai qu'en Angleterre Marie n'auroit pas allumé des bûchers, Elisabeth dressé des tortures et des gibets, changé le culte catholique en crime d'Etat; Charles Ier. ne se seroit pas vu, après une rebellion de dix années, emprisonné, jugé et traîné, par ses sujets, sur un échafaud; Jacques II n'auroit pas été contraint, pour éviter le sort de son père, d'abandonner ses Etats et sa couronne, l'un et l'autre, souverains dans un pays où les ministres seuls sont responsables, où la personne des rois est inviolable, et même, par la loi, inhabile à mal faire? N'est-il pas vrai que l'Allemagne n'auroit pas vu les nombreux Etats qu'elle renferme soulevés les uns contre les autres, s'entre-déchirer par une guerre implacable de trente années consécutives? que les Pays-Bas et la Hollande n'auroient pas été les sanglans théâtres de batailles et d'exécutions? N'est-il pas vrai que la France n'auroit eu ni ces conspirations sans cesse renaissantes, ni ces guerres intestines et cruelles, ni la honte de cette épouvantable nuit de Saint-Barthélemy, ni les fureurs de la ligue, ni, après l'effusion de tant de sang, cette sourde fermentation des partis opposés, long-temps comprimée, jamais éteinte, éclatant enfin par une révolution, qui a passé bien loin en scélératesse et en barbarie tout ce que l'on connoît dans les annales de la terre? Car quelqu'éloignement qu'il y ait entre la réforme et la dernière époque de sang dont nous

venons d'être témoins, pour qui suit et observe le progrès des opinions, le rapport de l'une à l'autre est plus direct, plus immédiat qu'on ne le penseroit. En effet, songez qu'après avoir donné le jour aux anabaptistes, en Allemagne; aux puritains, aux indépendans, dans votre patrie; aux sociniens, en Suisse, en Hongrie, en Pologne, elle n'avoit plus besoin que d'un léger effort pour enfanter les déistes, les incrédules, et les multiplier, pour le malheur de la France et de l'univers. Prenez en main l'histoire des presbytériens par votre docteur Heylin, et vous y verrez qu'ils furent les inventeurs, les premiers apologistes des principes que nos révolutionnaires ont d'abord mis en lois fondamentales, et d'où ils sont partis ensuite pour légaliser le brigandage, les proscriptions, les assassinats, la confusion de toutes choses, grossir de tout côté le nombre de leurs complices, et partager la nation en victimes et en bourreaux. Enfin si vous trouvez que j'ai chargé injustement la réforme de cette longue et sanglante chaîne de crimes et de calamités, jetez les yeux sur les peuples qui ont eu le bonheur de lui fermer chez eux l'entrée. Dès que la paix intérieure s'est maintenue où la porte lui a été fermée, et qu'au contraire le feu a pris partout où elle a mis le pied, elle reste clairement convaincue de nos imputations; et parce qu'évidemment elle a été partout le premier agresseur, il est juste de mettre à sa charge, en grande partie, outre les horreurs qu'elle a faites par les siens, celles qu'elle a fait commettre par ses adversaires; car on ne peut désavouer qu'elle ne soit complice des crimes qu'elle a provoqués, et qui, sans elle, n'auroient jamais eu lieu ».

Ce morceau prouve que l'auteur n'est pas moins judicieux dans ses observations sur l'histoire que dans ses raisonnemens théologiques, et ce double mérite doit faire distinguer son ouvrage, et lui assurer une place très-honorable dans la liste des apologistes de l'Eglise romaine contre les erreurs du protestantisme (1).

J.

---

(1) Quelques personnes avoient trouvé que notre premier article ne donnoit pas une idée assez avantageuse de la *Dis-*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fête de l'Exaltation de la sainte Croix a été célébrée, le 14, au Mont-Valérien. C'est le clergé de Bonne-Nouvelle qui a célébré l'office ce jour. Le lendemain le clergé de Saint-Sulpice s'est rendu au Calvaire, et a fait l'office, les stations et les instructions. Les fidèles de cette paroisse s'y étoient rendus en grand nombre. Les autres jours, MM. les missionnaires se proposent de se charger des stations et des instructions pour ceux qui auront la dévotion de visiter la montagne pendant l'octave.

— Mr. le cardinal de la Luzerne, a publié, *sur les Ecoles chrétiennes*, un petit écrit fort remarquable dans les circonstances présentes (1). Son Em. y rapporte le diplôme accordé, le 4 août 1810, par le grand-maître de l'Université, aux Frères des Ecoles chrétiennes, et montre qu'on ne peut pas exiger d'eux autre chose, en

---

cussion *amicale*. Nous avons reçu à ce sujet une lettre d'un grand vicaire estimable et instruit, licencié de Sorbonne, qui fait, avec raison, le plus grand cas de cet ouvrage, et qui regrette que nous n'ayons pas insisté davantage sur l'utilité dont il peut être pour les ecclésiastiques. Il nous semble cependant avoir rendu justice à la modération de l'auteur, à son zèle, à son talent pour la discussion, et à la solidité de ses raisonnemens que nous avons présenté comme *péremptoires*. Ce qui est ce qu'il y a de plus important dans un traité de ce genre. Toutefois si le premier article laissoit quelque chose à désirer, on sera plus satisfait sans doute de ce second, qui n'est pas de nous, mais d'un théologien très-exercé, au jugement duquel nous aimons à nous réunir. Nous croyons, d'après cela, pouvoir nous dispenser d'insérer la lettre de M. l'abbé de P., qui verra suffisamment, ce semble, par cet article, notre empressement à répondre à ses désirs. (*Note du rédacteur.*)

(1) Brochure in-8°; prix, 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

vertu d'un décret du 17 mars 1808, qui n'a jamais été entendu, comme si chaque Frère devoit recevoir un diplome spécial de l'Université. Les Frères n'ont pas mérité qu'on prît contre eux des précautions, et qu'on les astreignît à des formalités gênantes. Le prélat paroît croire qu'elles pouvoient être dictées par le desir de favoriser les écoles d'enseignement mutuel, et il en prend occasion, non pas d'attaquer ces écoles, mais de faire voir que celles des Frères offrent plus de garantie. S. Em. compare les deux écoles sous le rapport de l'éducation morale et religieuse, et sous celui de l'instruction, et se borne à en tirer cette conclusion, qu'il ne faut point favoriser les nouvelles écoles au détriment des anciennes, ni solliciter les Frères isolément à quitter leur méthode pour en adopter une autre. Cet écrit, qui est fort court, ne brille pas moins par la modération que par la solidité. L'illustre auteur y discute la question avec cette réserve qui ajoute un nouveau poids aux raisons, et évite tout ce qui pourroit ressentir l'amertume et la plainte. Nous avions d'abord le projet de citer quelque chose de cet écrit, mais nous aimons mieux renvoyer le lecteur à l'ouvrage même, qui, pour le fonds des choses comme pour la forme, est digne d'un évêque zélé pour les intérêts de la religion et de la morale, et pour le maintien d'une institution utile à l'une et à l'autre.

Louis-Joseph Bandelot, protestant, né à Argicourt, vient de faire abjuration à Amiens, après avoir reçu les instructions et les préparations convenables. La cérémonie a commencé par le *Veni Creator*, et par un discours sur la vérité de la religion chrétienne. La messe a été célébrée, et Bandelot a été admis à la communion. On a vu avec édification plusieurs personnes, et notamment un magistrat fort recommandable, se joindre à lui dans cet acte de piété. Après la messe, le mariage de Bandelot a été béni suivant le rit catholique. Jusque là il n'avoit été contracté que suivant les formes civiles.

Cette cérémonie a eu lieu dans la chapelle de la Conciergerie d'Amiens, où Baudelot, détenu pour un délit qui peut paroître léger, mais que la loi punit sévèrement. Chacun a formé le vœu qu'il obtînt de la clémence royale un adoucissement à son sort. Sa conversion est due au zèle et aux soins de M. l'abbé Desvignes, vicaire de Notre-Dame, qui a été secondé par Mme. Dénisart, dame de charité. C'est la troisième que ce pieux ecclésiastique opère en moins d'un an.

— Le 2 septembre, les religieux Trapistes, établis à l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens, ont inauguré, dans leur monastère, la statue de saint Bernard, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques, et des fidèles des environs et de la ville d'Amiens. M. l'abbé de Riencourt, nommé à l'évêché de Boulogne, a béni l'image du saint; et M. l'abbé Letourneur a prononcé, sur l'utilité des institutions religieuses, un discours qui a singulièrement intéressé tout l'auditoire.

LISIEUX. Françoise-Lancelotte-Louise Lejeune de Créquy, ancienne abbesse des Bénédictines de Lisieux, est morte, le 26 août dernier, dans sa quatre-vingt-troisième année. Née dans l'Anjou en 1736, elle fut nommée, par le Roi, en 1776, abbesse de Saint-Desir de Lisieux, sur la démission faite en sa faveur par Mme. de Valanglart. Elle a édifié la communauté, pendant plus de quarante ans, par ses vertus et sa piété. Ses obsèques ont eu lieu, le 1er. septembre, dans l'église de Saint-Desir, aujourd'hui paroisse, et qui étoit l'ancienne abbaye. L'office a été célébré par M. l'abbé Saussol, nommé à l'évêché de Séez. Le clergé des trois paroisses, les principaux fonctionnaires publics, et beaucoup d'habitans de toutes les classes, s'étoient réunis pour rendre les derniers devoirs à celle qui emporte tous leurs regrets. La communauté des Bénédictines rend encore des services à la ville de Lisieux. Le 11 septembre 1816, le Roi autorisa leur rétablissement. Elles se livrent à l'éducation, et occupent leur ancien couvent, qui a été

donné aux hospices en 1805, en remplacement de biens aliénés.

Le Mans. On se souvenoit encore ici de la dernière retraite ecclésiastique qui fut donnée, en 1786, par le célèbre P. Beauregard, et de l'effet que produisit ce pieux et éloquent missionnaire; et c'étoit une raison de plus pour notre clergé de souhaiter le rétablissement d'un usage observé autrefois dans les diocèses bien réglés. Notre digne évêque, en qui l'âge n'affoiblit point le zèle, a voulu faire jouir ses prêtres des avantages d'une retraite. Il en a indiqué une pour le commencement des vacances, et en a fixé l'ouverture au 18 août. Le clergé s'est empressé de répondre à ses intentions. Plus de deux cent trente prêtres se sont rendus ici, la plupart curés. Ils ont été logés au grand et au petit séminaire, et le reste, qui n'a pu tenir dans ces deux maisons, demeuroit en ville. Trois des missionnaires qui ont opéré tant de fruits le carême dernier, donnoient la retraite, assistés d'un directeur du séminaire, qui faisoit une conférence sur des points de morale. On a traité, pendant huit jours, les sujets les plus propres à fixer l'attention de ce grave auditoire, et à renouveler la ferveur et le zèle de ces ministres de Jésus-Christ. Chacun s'est astreint à la vie du séminaire et à l'exacte observation du réglement; et ceux mêmes, à qui leur âge ou leurs infirmités auroient pu fournir quelque raison de dispense, ont montré l'obéissance et la simplicité qui conviennent aux plus jeunes. La retraite s'est terminée, le 26, par une cérémonie à la cathédrale. Tous les prêtres s'y sont rendus processionnellement du séminaire. M. l'évêque n'ayant pu officier, M. l'abbé Duperrier, grand vicaire, nommé à l'évêché de Tulles, l'a remplacé. A l'offertoire, tous les prêtres sont allés, deux à deux, renouveler, au pied de l'autel et sur le livre des Evangiles, leur consécration cléricale; et, à la communion, ils sont allés de même recevoir Notre Seigneur des mains du célébrant. L'église étoit pleine de fidèles,

qui ne pouvoient retenir leurs larmes à ce spectacle. On a imprimé la liste des prêtres qui faisoient partie de la retraite, et ils se sont engagés tous à dire une messe pour ceux d'entre eux dont ils apprendroient la mort. A la nouvelle du rétablissement d'une pratique si précieuse, nous ajouterons l'annonce d'un autre événement non moins intéressant pour le diocèse. M. l'évêque vient de faire *extrà tempora* une ordination qui a été fort nombreuse. Il y a eu trente-deux tonsurés, autant pour les ordres mineurs, dix-huit sous-diacres, vingt-six diacres et trente-deux prêtres. C'est beaucoup pour le temps où nous sommes, mais ce n'est pas trop pour un diocèse extrêmement vaste et peuplé.

COMPIÈGNE. Dans un moment où tant de villes sollicitent le rétablissement des Frères des Ecoles chrétiennes, la nôtre a été assez heureuse pour en obtenir, grâce aux soins de nos autorités; et ces maîtres vertueux ont repris l'établissement qu'ils avoient autrefois parmi nous. Leur installation a eu lieu le 3 septembre. Les enfans, au nombre de deux cents, se sont réunis le matin à l'hôtel-de-ville, et de là, accompagnés des Frères et du conseil municipal, ils ont été conduits à la paroisse Saint-Jacques, où M. le curé a dit la messe du Saint-Esprit. Par la plus heureuse rencontre, cette cérémonie a reçu un nouvel intérêt de la présence de S. A. R. MADAME, qui a voulu assister à la messe, et donner un gage de la protection qu'elle a accordée à un établissement si utile. La Princesse a été reçue dans l'église avec les honneurs accoutumés, et les enfans ont fait éclater leur joie. Pendant la messe, à laquelle ont assisté les autorités, on a chanté des cantiques, et on a conduit ensuite les enfans à la maison des écoles, qui a été bénite par M. le curé. Un ecclésiastique, qui contribue à l'établissement des Frères par une rente annuelle de 300 fr., a adressé aux enfans et aux fidèles une exhortation pour leur développer les avantages de la nouvelle école. Le soir, on a chanté le *Te Deum* à

l'église, et un missionnaire, qui avoit présidé l'année dernière à la mission de cette ville, a prêché sur le respect humain. On l'a entendu avec un vif intérêt dans le lieu même où ses talens et son zèle avoient eu tant de succès, et avoient touché bien des cœurs.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Mme. la duchesse de Berry, dont nous avions annoncé dernièrement la grossesse, ne quittoit point son appartement depuis huit jours. Dimanche, à deux heures du matin, cette princesse a ressenti des douleurs. La nouvelle en a été aussitôt portée aux Tuileries. Madame et les Princes se sont rendus auprès de S. A. R., et ne l'ont point quittée. A six heures du matin, Mme. la duchesse a mis au monde un fils qui, n'étant point arrivé au terme ordinaire, n'a vécu que peu d'instans. S. A. R. n'étoit enceinte que de cinq mois; elle est aussi bien que possible. Mgr. le duc de Berry a reçu dans son palais les complimens de condoléance de la cour et des ministres étrangers. Le soir, S. M. est allée faire une visite à la Princesse.

— Un accident très-grave est arrivé, le 11, à Chantilly. M. le duc de Bourbon chassoit au sanglier. L'animal, vivement poursuivi, débusqua tout à coup, et se jeta sur le cheval du prince. Le cheval se cabra, et renversa S. A. S. La chute a été violente, mais aucun membre n'a été fracturé. Le prince a été porté au château, où il a été plusieurs heures sans connoissance. On l'a saigné deux fois, et on lui a appliqué un vésicatoire derrière la tête. Le samedi, S. A. étoit mieux. Le Roi et les Princes ont envoyé des courriers à Chantilly pour avoir des nouvelles. Le soir, le prince avoit repris sa connoissance; l'assoupissement a cessé, et les vésicatoires ont produit leur effet sans causer beaucoup de douleurs. La nuit suivante a été bonne.

— Le 11 septembre, la cavalerie de la garde royale a fait des évolutions dans la plaine de Grenelle. Monsieur, les deux Princes ses fils et Madame s'y sont rendus à sept heures. Alors les manœuvres ont commencé; elles ont duré jusqu'à onze heures. M. le maréchal duc de Reggio commandoit en chef;

MM. les lieutenans-généraux Bordesoult et Degois étoient à la tête, l'un de la grosse cavalerie, l'autre de la cavalerie légère. Le prince Auguste de Prusse étoit présent.

— L'argenterie et les autres objets nécessaires pour le voyage de M. le duc de Richelieu à Aix-la-Chapelle, sont partis des Tuileries. S. Exc. sera accompagnée de plusieurs conseillers d'Etat.

— M. le juge d'instruction Meslier a entendu deux nouveaux témoins dans l'affaire du général Canuel.

— La *Minerve* avoit annoncé que la disposition du jugement du tribunal de police correctionnelle qui avoit fait une injonction à l'avocat du sieur Chevalier, dans l'affaire de la *Bibliothèque historique*, avoit été supprimée dans la minute de ce jugement. Le *Moniteur* déclare que le fait est faux, et que l'injonction existe dans la minute du jugement telle qu'elle a été prononcée.

— Les maires de Paris ont fait afficher un avis relatif à l'inscription des jeunes gens nés en 1796 et en 1797, et qui doivent concourir au prochain recrutement.

— La cause du sieur Dunoyer, qui devoit être plaidée en cassation, a été remise à huitaine.

— Le semestre des rentes perpétuelles, échéant le 22 septembre, sera payé par le trésor en mandats sur la Banque pendant l'espace de vingt jours. La Banque acquittera ces mandats dans le même espace.

— Le libraire Lhuillier a interjeté appel du jugement qui l'a condamné à un an de prison, 5000 fr. d'amende et 3000 fr. de cautionnement, comme vendeur des nos. 3, 4, 5 et 6 de l'*Homme-Gris*.

— La réimpression du *Dictionnaire historique* de Feller, est sur le point d'être terminée; on va commencer celle du *Supplément*, que nous avons annoncé, et qui doit former 4 volumes in-8°. Le temps pour la souscription, qui devoit être fermée, a été prolongé (1), et on est encore reçu à se faire inscrire pour ce *Supplément*, qui, d'après les soins qu'y donnent les personnes chargées de la rédaction, paroît devoir répondre à l'attente du public. La partie des auteurs ecclésias-

(1) Jusqu'au 30 septembre inclusivement, terme de rigueur. Passé cette époque, chaque volume sera de 8 fr. au lieu de 7. Ceux qui desireront recevoir cet ouvrage franc de port, ajouteront [illegible] par volume.

tiques et celle de la révolution seront surtout traitées avec les développemens que réclament l'intérêt de la matière et le vœu prononcé de la majorité des souscripteurs.

— Les abattoirs de Rochechouart, de Popincourt, de Miromesnil, d'Ivry et des Invalides, ont été ouverts le 15, et livrés aux bouchers de Paris. Aucuns bestiaux destinés à la boucherie ne pourront être désormais conduits ni abattus dans l'intérieur.

— L'Académie de Besançon a mis au concours, pour l'année prochaine, l'éloge du cardinal de Granvelle, né dans cette ville en 1517. Le prix sera une médaille d'or de 200 fr.

— On vient de découvrir, à Ausch, les vestiges de deux anciennes villes romaines, que l'on croit être Elesaberis et Cymbenis, dont il est parlé dans les *Commentaires de César*. On y a trouvé beaucoup de médailles et des fragmens de mosaïque.

— Les restes mortels du général Kléber sont arrivés, le 7, à Strasbourg; ils ont été reçus avec tous les honneurs militaires. Le cercueil a été porté à la cathédrale, et placé sur un catafalque. On a chanté l'office des morts, et le corps a été descendu dans un caveau, en attendant l'érection du monument voté par la ville.

— M. le duc de Glocester est arrivé à Lyon, le 5 septembre. S. A. R. a visité la ville et les environs.

— Lord et lady Castlereagh sont arrivés à Cambrai, le 7 de ce mois, et sont descendus dans l'hôtel occupé par le duc de Wellington.

— L'archevêque de Cantorbery a administré la cène, suivant le rit anglican, à la reine d'Angleterre, dont l'état est toujours très-alarmant.

— L'empereur de Russie a dû partir de Pétersbourg, le 7 septembre. Ce prince passera par Berlin, Leipsick, Weymar, Cassel et Dusseldorf, et arrivera, le 26, à Aix-la-Chapelle.

M. Demonville vient de faire paroître le second volume de *l'Evangile médité*, nouvelle édition en deux gros volumes in-8°., dont nous avions annoncé précédemment le premier volume. Le prix du second est de 7 fr. 50 cent., et des deux réunis, est de 15 fr. et 20 fr. 50 cent. franc de port. Ces deux volumes complètent l'ouvrage.

Bref du Pape aux évêques d'Irlande.

A nos vénérables frères les archevêques et évêques d'Irlande.

PIE VII, souverain Pontife.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons éprouvé les sentimens de la plus vive douleur, lorsque nos vénérables frères Daniel, archevêque d'Hiéropolis, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, et Jean, évêque de Corck, nous ont remis vos lettres avec quelques décrets ou résolutions émanés de votre commun accord, dans une assemblée tenue à Dublin, les 23 et 24 août 1815. Nous avions exposé avec clarté la concession que nous avions intention de faire au gouvernement anglois, si toutefois se réalisoient les espérances qu'il nous avoit fait concevoir de ratifier le décret d'émancipation. Après une telle démarche, nous pensions avoir, autant qu'il étoit en notre pouvoir, levé tous les obstacles qui pouvoient mettre opposition à l'émancipation des catholiques de la Grande-Bretagne, et avoir frayé les voies à l'acquisition de ce grand bienfait, attendu depuis si long-temps et avec tant d'ardeur. Pleins de ces espérances, et animés de la plus ferme confiance, nous avions chargé notre vénérable frère Laurent, cardinal-évêque de Sabine, préfet de la Propagande, de donner connoissance de nos projets à notre vénérable frère l'archevêque de Dublin, pour vous en faire part. Il s'acquitta exactement de ce dont nous l'avions chargé. Mais combien il nous fut pénible d'apprendre clairement par vos lettres, non-seulement que vous voyiez avec peine, mais que vous jugiez funeste à la religion catholique le moyen que nous avions pris entre autres

pour assurer le gouvernement de la fidélité des évêques qui devoient être élus! Il est donc de notre devoir de vous écrire, comme nous le faisons par cette lettre, pour redresser l'opinion peu exacte que vous vous êtes formée sur ce sujet. Nous espérons que Dieu, et notre Seigneur Jésus-Christ, dont, malgré notre indignité, nous sommes les représentans sur la terre, donnera à nos paroles la vertu d'en haut, afin que les raisons puissantes que nous allons vous mettre sous les yeux fassent tellement impression sur vos cœurs, que vous rejetiez désormais toute crainte au sujet d'une mesure qui a reçu notre approbation.

Il convient, vénérables frères, que vous vous rappeliez soigneusement l'article du moyen proposé qui a été pour vous la cause de tant de craintes et de tant d'alarmes. Comme il nous falloit absolument avoir recours à quelque expédient pour assurer le gouvernement de la fidélité des évêques qui devoient être choisis dès qu'auroit été porté le décret en faveur de l'émancipation, fidélité sur laquelle nous voyions que le gouvernement étoit inquiet, quoiqu'à tort: à quoi nous sommes-nous arrêtés? Est-ce à lui laisser, en vertu de la convention, ou de quelqu'autre manière, au moins par tolérance, le droit de nomination, de présentation, de postulation; en sorte que le gouvernement nous désignât les ecclésiastiques que nous éleverions à l'épiscopat? Non, sans doute; fortement attachés à la décision si sage du pape Benoît XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, telle qu'il l'expose dans sa lettre du 15 mai 1748, à l'évêque de Breslaw, où il montre qu'il ne convient nullement d'accorder aux princes catholiques le pouvoir de nommer aux évêchés et aux abbayes, nous avons poussé la circonspection jusqu'à ne rien proposer qui donnât au gouvernement une part véritable dans le choix des évêques. Nous avons seulement annoncé que nous n'accorderions qu'un certain mode d'exclusion; et afin que ce mode, une fois accordé, ne se convertît pas

en un certain droit d'élection, nous avons eu soin de le circonscrire dans de certaines bornes; en sorte que, comme il a été clairement expliqué dans la lettre du cardinal Litta, nous n'avons promis d'accorder autre chose, sinon que *ceux que ce soin regarde présentent aux ministres du roi la liste des candidats, afin que si, par hasard, quelqu'un d'eux étoit peu agréable ou suspect au gouvernement, il ait à le désigner au plus tôt pour qu'on l'efface de la liste; à condition cependant qu'il en reste un nombre suffisant, pour que sa Sainteté puisse choisir avec toute liberté ceux qu'elle jugera dans le Seigneur les plus capables de gouverner les églises vacantes.* Voilà tout ce que nous avons déclaré pouvoir permettre pour ôter au gouvernement tout sujet de doute sur la fidélité des évêques. Vous voyez donc que sa part sera fort restreinte, et qu'elle se réduira à ce que, dans la liste de ceux qui doivent être proposés au saint Siége pour gouverner les églises vacantes, liste que nous consentons à ce qu'on présente aux ministres, ils puissent rayer ceux dont ils suspecteroient la fidélité, à condition toutefois que, ces noms effacés, il resteroit cependant encore un nombre suffisant de candidats entre lesquels nous, et les pontifes romains qui nous succéderont, puissions librement choisir ceux que nous jugerons les plus dignes du rang et des fonctions de l'épiscopat.

Il est donc clair et évident, vénérables frères, que nous n'avons rien fait autre chose que de déclarer que nous suivrions constamment avec le gouvernement britannique la conduite pleine de prudence que les pontifes romains nos prédécesseurs observoient dans leur sagesse, autant qu'ils le pouvoient, avant même que les nominations des évêques fussent accordées aux princes, savoir : de ne point élever aux siéges vaçans ceux qu'ils sauroient être désagréables aux princes dans les États desquels se trouvoient les diocèses qu'ils auroient à gouverner; et loin que cette conduite ait été jugée funeste

à l'Église, ou lui ait en effet causé quelque dommage, elle fut, au contraire, approuvée et louée de tous avec raison. Elle a pour base le principe de saint Léon-le-Grand, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, qui veut que l'on n'ordonne point un évêque pour ceux qui le repoussent, ou même qui ne le demandent pas, dans la crainte qu'une cité ne vienne à concevoir du mépris ou de l'aversion pour un évêque qu'elle n'auroit point désiré. Quoique, à proprement parler, ce principe regarde le peuple dont les suffrages déterminoient alors le choix des évêques, il doit néanmoins s'appliquer, lorsque les mêmes circonstances se rencontrent, aux princes mêmes qui, bien que séparés de notre communion, peuvent aisément, par leur pouvoir temporel, empêcher un prélat, qui leur seroit peu agréable ou suspect, de conduire le troupeau confié à sa sollicitude.

Mais ce qui paroît surtout exciter vos alarmes, c'est la crainte que, cette liberté une fois accordée, le gouvernement ne fasse successivement disparoître de la liste qui lui est présentée, tous ceux qui seront les plus dignes de l'épiscopat, et ne vienne à bout, par ce moyen, de forcer à nommer celui qu'il croira le plus propre à servir ses vues; ce qui sans doute pourroit être extrêmement funeste à la religion catholique. Mais, vénérables frères, remarquez que ces craintes sont tout-à-fait dénuées de fondement. Souvenez-vous que ce gouvernement dont on pourroit appréhender que les intentions ne soient préjudiciables à la religion catholique, est le même qui a révoqué en grande partie, surtout par les décrets portés dans les années 1773, 1778, 1791 et 1793, ces lois pénales sous lesquelles les catholiques de la Grande-Bretagne étoient opprimés. N'oubliez pas que Georges III, cet excellent prince, et son fils, non moins clément, ont très-souvent été l'appui des catholiques, et que le gouvernement britannique est un de ceux qui nous a le plus aidés à retourner dans notre siége, et à recouvrer notre ancienne liberté dans l'exercice de nos droits

spirituels, qu'une violente sacrilége nous avoit ravie. Qui donc pourroit soupçonner ce même gouvernement de songer à renverser cette religion sainte qu'il a si souvent favorisée et soutenue? Si dans ce royaume il se trame encore quelque chose contre la foi catholique, assurément, ou ce sont les efforts de quelques particuliers, ou ils cesseront entièrement lorsque, par l'abolition de toutes les lois portées contre les catholiques, ceux-ci seront absolument sur le même pied que les autres citoyens, et qu'on ne pourra faire aucune difficulté contre la profession libre de la religion catholique.

Et quand même il y auroit lieu de penser, ce qui nous paroît tout-à-fait incroyable, que le gouvernement a pour but de ruiner la religion catholique; il ne pourroit abuser, pour y réussir, des concessions que nous avons annoncé avoir l'intention de lui faire; car la liste qui contiendra les noms des candidats ne sera pas dressée par le gouvernement; elle sera l'ouvrage des catholiques qui ont coutume de proposer au saint Siége ceux qui doivent être nommés aux siéges vacans; et ces catholiques, vu leur zèle pour la religion, ne mettront sur cette liste que des noms des ecclésiastiques qu'ils jugeront les plus capables de soutenir le fardeau de l'épiscopat. Quant au gouvernement, d'après la condition qui doit être apposée à notre concession, comme nous l'avons dit, il ne pourra exclure tous les candidats, mais seulement quelques-uns, et il sera tenu d'en laisser un nombre suffisant pour que nous puissions ensuite avec toute liberté choisir un sujet. Ainsi, quand le gouvernement en exclueroit quelques-uns, notre choix ne se dirigera cependant que sur ceux qui, au jugement des catholiques, auront été regardés comme les plus dignes, et dont les noms auront été portés sur la liste. Ainsi, pourvu que l'on soit fidèle à la condition que nous avons apposée, (et s'en écarter ce seroit annuller notre concession) il ne pourra jamais arriver que le gouvernement, rejetant les uns après les autres ceux qu'on auroit proposés, force les électeurs à

désigner enfin un homme qui seroit indigne de l'épiscopat, et qui se prêteroit à ses vues pour la perte de la religion.

Faites encore bien attention, vénérables frères, que nous ne pouvions refuser au royaume de la Grande-Bretagne cette légère part par rapport au choix des évêques, sans l'aigrir et sans l'irriter beaucoup contre l'Eglise même. Il seroit bien à désirer sans doute, et nous le souhaiterions les premiers avec ardeur, que nous jouissions dans le choix des évêques d'une liberté pleine et parfaite, comme il convient à notre dignité suprême, et que l'autorité laïque n'eût aucune part à une si importante affaire. Vous voyez cependant bien vous-mêmes combien il s'en faut que les choses soient en cet heureux état. Les souverains, ou du moins un grand nombre d'entre eux, ont demandé et obtenu du saint Siége une influence plus ou moins grande dans la désignation des candidats. De là sont venues les *conventions*, *indults*, *nominations*, *prières*, *présentations*, et autres formules de ce genre, qui servent à déterminer ces sortes de priviléges accordés à tant de princes catholiques. En Angleterre même, avant qu'eût lieu cette malheureuse séparation de l'église romaine, les évêques étoient choisis par le Pape, sur la *supplication* du roi, comme il est marqué dans les actes du consistoire, tenu, le 6 juillet 1554, sous le pontificat du pape Jules III d'heureuse mémoire. Ne sait-on pas aujourd'hui que, non-seulement les princes catholiques, mais d'autres même qui ne sont point en communion avec le saint Siége, prétendent avoir part à la désignation des ecclésiastiques qui doivent être promus à l'épiscopat dans la partie de leurs domaines où la religion catholique est en vigueur? et le saint Siége a cru devoir le tolérer.

Dans cet état de choses, pouvions-nous espérer que le gouvernement britannique souffriroit long-temps qu'on ne lui attribuât point, dans le choix des évêques, la part dont il s'agit, quand on en agit autrement, non-

seulement avec les princes catholiques, et avec ceux mêmes dont la domination est resserrée dans de très-étroites limites, mais encore à l'égard des princes qui ne sont pas en communion avec l'église catholique? Et si nous avions refusé tout arrangement, n'eût-il pas été à craindre que le gouvernement n'eût rejeté bien loin le projet d'émancipation en faveur des catholiques, et ne leur eût plus accordé, ni avantage, ni protection dans ses vastes domaines?

Mais ce qui auroit surtout indisposé le gouvernement contre nous et contre les catholiques, c'est que si par hasard il venoit à accorder à ceux-ci le bienfait de l'émancipation, les évêques soumis à son empire devenant aptes à siéger dans le parlement, il se croiroit autorisé à prendre encore plus de précaution pour s'assurer indubitablement de leur fidélité. Nous avouons que nous ne croyons point ce nouveau gage nécessaire, puisque la fidélité des prélats de ce royaume a été éprouvée pendant une longue suite des siècles, et qu'ils doivent promettre encore, par serment, d'être fidèles et obéissans au gouvernement, suivant une des trois formules que nous avons proposées. Mais quelle raison y a-t-il d'espérer qu'il se désistera de la demande de ce nouveau moyen de s'assurer plus fortement encore de la fidélité des évêques, moyen qui n'est point refusé à tant de princes et de gouvernemens? Comment se persuader qu'il ne trouveroit pas qu'on agit envers lui d'une manière injurieuse, si on lui refusoit cette nouvelle garantie? Ne seroit-ce pas lui donner occasion de soupçonner la bonne foi des catholiques, que des méchans s'efforcent en mille manières de lui rendre suspecte? Comment se persuader enfin qu'il verra sans peine que l'on ne veuille pas même compenser par cet arrangement, l'inestimable bienfait de l'émancipation? Aussi, pour prévenir tous les maux que l'on pourroit redouter de la part d'un gouvernement si puissant, aucune mesure ne nous a paru plus sage que la concession sur l'élec-

tion des évêques, dont il est fait mention dans la lettre du cardinal Litta.

Pour nous, nous ne regardons pas seulement cette concession, que nous avons annoncée, comme une disposition prudente, qui ne peut nuire à la religion, et qui écartera d'elle de grands malheurs qu'on eût pu craindre; mais comme ce qui nous porte en outre à cette concession est que par-là on obtiendra l'émancipation si désirée pour les catholiques, nous jugeons que cette faveur se lie même à beaucoup d'avantages spirituels. Faites sérieusement attention, vénérables frères, et soyez intimement convaincus que ce ne sont point des intérêts politiques et temporels qui nous ont déterminés à accorder au gouvernement le privilége dont il est question, mais uniquement les avantages et les faveurs qui vont être, pour la religion catholique, le résultat de l'abrogation des lois pénales. En effet, de quels maux, et de quels maux affreux la religion catholique n'a-t-elle pas été la victime dans ce royaume, tant qu'y ont eu toute leur force ces lois dont la rigueur ne le cède en rien à la plus sanglante des persécutions dont la religion conserve le souvenir dans ses annales? Vous le savez, les catholiques sont réduits à un bien petit nombre en Angleterre; la succession des évêques catholiques est à peu près détruite, et il n'y reste que quelques vicaires apostoliques. En Irlande, quoique la légitime succession des évêques se soit conservée jusqu'à ce jour, et que les catholiques se soient toujours distingués par leur zèle pour la très-sainte religion; cependant, au témoignage de plusieurs écrivains irlandois, ces lois ont beaucoup affoibli le nombre de ceux qui professoient la religion catholique.

Nous reconnoissons et nous avouons que le malheureux sort des catholiques a été déjà notablement adouci dans ce royaume par la clémence de Georges III, et qu'on a abrogé dans le parlement plusieurs lois qui pesoient fortement sur eux. Mais, vous ne l'ignorez point, il reste

encore bien des points qui affligent les catholiques d'Irlande, et principalement ceux d'Angleterre, et il est certain que la législation y est encore funeste à la religion catholique. Aussi presque tous les catholiques anglois, et un grand nombre d'Irlandois, souhaitent avec ardeur qu'on abroge ces lois; et il est connu qu'ils l'ont demandé souvent par les adresses les plus pressantes, comme dans les premiers siècles de l'Église les chrétiens demandoient, par l'organe de saint Justin et des autres apologistes, que l'on révoquât les lois qui faisoient exercer contre eux, dans l'empire romain, les persécutions les plus atroces. Il est permis d'espérer que le temps n'est pas éloigné où sera présentée une loi en faveur des catholiques. Mais quel que soit le droit des catholiques pour l'obtenir, elle ne sera point rendue que nous n'ayons accordé ce dont il s'agit.

Ces puissans motifs, que nous avons long-temps et fortement pesés, suivant la gravité de la matière, nous ont engagé, après avoir pris, selon l'usage, l'avis de plusieurs de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, et de quelques autres personnages doctes et au fait des affaires de la Grande-Bretagne, à proposer le tempérammment énoncé comme un moyen de tout concilier. Nous avons bien senti que, par-là, nous dérogions en quelque chose à la discipline ecclésiastique, qui attribue au Pontife romain une entière liberté dans le choix des évêques : mais qui ne sait que, lorsqu'il s'agit de discipline, il peut être fait, avec l'autorité légitime, quelques changemens, à raison des circonstances, des affaires et des temps? C'est un principe et une conduite que nos prédécesseurs mêmes ont toujours reconnus et observés; et à ce sujet nous nous sommes rappelé surtout cette belle pensée de saint Léon-le-Grand, dans sa lettre à Rustique, évêque de Narbonne : *De même qu'il y a certaines choses dont aucune raison ne peut autoriser le changement, il en est d'autres aussi que l'on peut modifier, selon les con-*

jonctures des temps et la nécessité des affaires. Nous avons aussi devant les yeux ce qu'enseignoit Innocent III notre prédécesseur : *on ne doit point trouver à redire que l'on déroge, selon les temps, aux réglemens des hommes, surtout quand une nécessité urgente, ou une utilité évidente l'exigent.* Mais quelles raisons plus puissantes, quelles circonstances plus importantes que celles qui se rencontrent ici, et que nous n'avons point hésité à vous exposer! Ainsi, comme le privilége proposé par nous ne peut entraîner avec lui aucune suite fâcheuse, et qu'il a pour base les règles de la prudence; comme en ne l'accordant pas l'Eglise est exposée à de grandes calamités, tandis que de sa concession doivent résulter les plus précieux avantages, savoir l'émancipation des catholiques et le retour de la liberté, pour tout ce qui regarde la religion dans la Grande-Bretagne; avions-nous encore à hésiter, et quel motif pouvoit nous empêcher de montrer à découvert notre disposition à faire cette concession, et à relâcher quelque chose de la discipline ecclésiastique? Nous avons donc jugé avec confiance qu'il nous falloit agir comme nous l'avons fait, et nous avons vu que nous nous trouvions dans une situation où nous pouvions, avec raison, emprunter ces paroles du pape Gélase, notre prédécesseur : *Nous sommes forcés, par la nécessité des circonstances, et la sagesse du siége apostolique nous impose la loi, de balancer tellement les règles des anciens canons, et les maximes de nos prédécesseurs et des évêques des premiers âges, que les tempérammens demandés par les conjonctures pour la restauration des églises, soient consentis autant qu'il est possible et après un examen attentif.*

C'est pourquoi, vénérables frères, nous ne doutons nullement qu'après avoir pesé, et attentivement examiné les raisons que nous venons de vous exposer, vous ne conveniez tous unanimement que les mesures que nous avons prises sont très-justes, et que vous ne vous y

conformiez entièrement. Que vos cœurs soient embrasés du même zèle religieux que ces hommes, véritablement apostoliques, qui se donnèrent tant de peines pour extirper, chez ce même peuple, un usage erroné dans la célébration de la Pâque, suivi aux sixième et septième siècles de l'Eglise, et qui parvinrent enfin, par leurs soins et leurs travaux, à établir, dans ce pays, la coutume de l'église romaine, si victorieusement défendue par Honorius Ier. et Jean IV, nos prédécesseurs! Si, dociles à notre voix, vous donnez aux autres l'exemple de la soumission, et qu'avec la sagesse qui vous dirige, vous vous attachez à instruire le peuple et à calmer l'agitation des esprits, nous sommes persuadés que du bienfait de l'émancipation sortiront enfin, après cette longue tempête qui trouble si fortement la religion chez vous, des jours tranquilles et remplis de toutes sortes de bénédictions. Nous les demandons ardemment pour vous, vénérables frères, que nous chérissons d'une manière toute particulière, pour votre attachement et votre respect constant au saint Siége, et pour vos services envers l'Eglise catholique. Pour gage de notre tendresse, nous vous donnons, à vous tous, et à tout le peuple d'Irlande, notre bénédiction apostolique, avec des marques distinguées de notre bienveillance.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 1er. février 1816, la seizième année de notre pontificat.

PIE VII, pape.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 30 août, Sa Sainteté a fait visite au roi Charles IV, d'Espagne, qui est parti avec la reine pour se rendre en Villégiature, à Albano.

—Le 29, jour anniversaire de la mort du pape Pie VI de glorieuse mémoire, il y a eu chapelle papale au palais Quirinal. Le lundi suivant, on a célébré, dans la

basilique vaticane, un service solennel pour le même pontife.

— La fête de saint Louis a été célébrée avec beaucoup de pompe dans l'église paroissiale de ce nom. Le matin il y eut chapelle cardinalice, à laquelle se trouvèrent trente-deux membres du sacré collége. La grand'-messe fut célébrée par Mgr. Zen, nommé nonce apostolique en France. M. le comte de Blacas, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, y assistoit avec toutes les personnes de la légation et le corps diplomatique. S. Exc. reçut ensuite dans son palais, au nom de son souverain, les hommages des François qui se trouvent à Rome. Elle donna le soir un grand dîner.

— M. le chevalier Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près le saint Siége, a eu l'honneur de remettre à S. S., en audience particulière, une lettre de son souverain pour lui faire part de la naissance d'un fils du prince d'Orange.

— On a annoncé publiquement à la cour de Palerme, où réside le prince héréditaire, le mariage de la princesse Louise-Charlotte, sa fille, avec l'infant d'Espagne don François de Paule. On y attendoit l'ambassadeur extraordinaire de sa majesté catholique qui venoit faire la demande de la princesse, suivant les formes accoutumées.

Paris. Depuis un an que le calvaire d'Aulnay, près Sceaux, existe, les paroisses y vont assez souvent en procession, et on y remarque un concours de fidèles. Le lundi 14, jour de la fête de l'Exaltation, M. le curé de Sceaux s'y est rendu avec plusieurs curés et ecclésiastiques. On a chanté des cantiques, et M. le curé a fait une exhortation, après laquelle le peuple est allé à l'adoration de la croix. Peu après, Madame, duchesse d'Angoulême, est arrivée, et a fait, à pied, le trajet du bas de la montagne jusqu'au Calvaire. M. le curé est allé au devant de S. A. R. avec les jeunes personnes

de la confrérie. L'auguste Princesse a fait sa prière au pied de la croix, et a édifié les fidèles par sa piété. Elle n'a pu s'empêcher d'admirer la beauté de la situation, et s'est retirée au milieu des acclamations des assistans.

—Aujourd'hui samedi des Quatre-Temps, M. de Coucy, archevêque de Reims, confère les ordres à plusieurs jeunes ecclésiastiques, tant du diocèse de Paris que d'autres diocèses.

— On nous a envoyé une petite page d'impression relative à une quarantaine que des ames pieuses proposent de faire pour le bien de la religion et de la France. Cette quarantaine commencera le 29 septembre, jour de la saint Michel. On y demandera à Dieu que son nom soit connu et glorifié, et qu'il détourne de nous tout ce que mériteroient notre indifférence et notre ingratitude. Les pratiques consisteront à réciter cinq fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* avec le *Miserere*, et à faire une fois dans la quarantaine un jeûne, une communion et une aumône à la même intention. MM. les ecclésiastiques sont invités à dire, quand ils le pourront, la messe pour la même fin.

—Le 12 septembre, M. l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris, nommé à l'évêché d'Orange, a donné l'habit religieux à quatre jeunes postulantes chez les Sœurs de Saint-André, à Issy, près Paris. Cet établissement formé, comme nous l'avons dit, pour l'instruction des pauvres enfans des campagnes, atteint admirablement le but de son institution, et le bien qu'il fait à Issy annonce tout ce que peuvent en attendre les curés pour leurs paroisses. Les Sœurs de Saint-André vivent pauvrement, sont vêtues de même, et portent partout l'édification. On en demande en beaucoup d'endroits. Elles viennent de se charger du soin d'une maison d'orphelines, fondée récemment à Orléans.

—L'époque actuelle, quoiqu'elle ne soit pas celle de la controverse, vient néanmoins d'offrir, coup sur coup, trois ouvrages nouveaux en ce genre, qui sont fort ré-

marquables. Le premier est celui de M. de Starck (1), que nous avons fait connoître, et qui a fait tant de bruit en Allemagne. Le second est celui de M. l'abbé de T., intitulé : *Discussion amicale*, que nous avons aussi annoncé, et où nous avons remarqué entre autres une discussion neuve et intéressante sur la discipline du secret et sur les anciennes liturgies, comme preuves de la présence réelle. Le troisième vient plus récemment encore de voir le jour, en Angleterre. Il est intitulé : *Réflexions sur les avantages qui résulteroient d'un concile de l'église anglicane et de l'église romaine, pour accommoder les différends sur la religion, et parvenir à l'unité et à la paix; adressées au prince régent, aux archevêques et évêques, au clergé et aux laïques*; par Samuel Wix, vicaire de Saint-Barthelemy-le-Petit. Londres, in-8°.; 1818. Nous n'avons point encore vu cet écrit, qui n'a d'ailleurs que 100 pages; mais ce que nous en avons ouï dire nous a inspiré le désir de le connoître. On dit qu'il annonce beaucoup de candeur et de bonne foi. L'auteur voudroit que l'église anglicane, qui, dans son opinion, est la principale des églises protestantes, et a conservé la succession apostolique, proposât à l'église romaine la tenue d'un concile où l'on examineroit paisiblement s'il n'y auroit pas moyen de se rapprocher. Il montre, par des passages des plus célèbres théologiens anglicans, qu'ils n'ont pas jugé les points qui nous divisent aussi importans que quelques auteurs modernes les prétendent. Il expose les avantages de l'unité. Quelles que soient, dit-il, les erreurs de l'église de Rome, elles ne sont pas aussi alarmantes que celles des Sociniens, des Anabaptistes, des Quakers, et des autres qui rejetent la discipline épiscopale, et s'écartent manifestement de la foi des apôtres. L'église de Rome a conservé le fondement de la foi véritable, et les avantages d'une discipline formée sur le modèle des pratiques apostoli-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clerc, au bureau du Journal.

ques. M. Wix forme les vœux les plus ardens pour la réunion, et y voit un moyen de conserver la révélation contre les attaques de tant de sectes, contre le déluge des opinions les plus discordantes, et contre cette conjuration qui sape tous les jours la croyance commune, et affoiblit, par les interprétations les plus bizarres, l'autorité de nos livres saints. Nous donnerons plus de détails sur son livre quand nous l'aurons reçu.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi, en revenant de la promenade, est entré à l'Elysée-Bourbon, pour y voir Mme. la duchesse de Berry. S. M. a été reçue et reconduite par Mgr. le duc de Berry, accompagné de ses aides de camp et des officiers de sa maison.

— La santé de Mme. la duchesse de Berry continue à être aussi bonne que possible, et chaque jour elle paroît reprendre ses forces. Son auguste époux reste constamment auprès d'elle.

— Dès que Mme. la duchesse de Berry sentit les premières douleurs, elle désira qu'on avertit M. de Bombelles, son premier aumônier, et au milieu de ses souffrances, elle s'occupa vivement du baptême de son enfant. Le lendemain il a été conduit à Saint-Denis. Le corps a été reçu par le chapitre, et déposé dans le caveau, à côté de celui de Mademoiselle, morte récemment. Les Princes et Madame font, soir et matin, des visites à Mme. la duchesse de Berry.

— Mgr. le duc de Bourbon est absolument hors de danger. Aussitôt son accident, Mme. la duchesse de Bourbon, Mgr. le duc d'Orléans et Mlle. d'Orléans sa sœur, se sont rendus auprès du prince. Le 16, Monsieur et Mgr., duc d'Angoulême, sont allés faire visite au prince, qu'ils ont trouvé aussi bien que possible.

— Le mercredi, les ministres secrétaires d'Etat se sont réunis, à une heure, aux Tuileries, sous la présidence de S. M. Le conseil s'est prolongé jusqu'à quatre heures et demie.

— Il y a eu, le lundi, une réunion des membres du corps diplomatique chez le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre; M. le duc de Richelieu y a assisté.

— Le Roi a fait présent à M. le duc de Richelieu d'un magnifique service en argenterie, de plusieurs voitures de cérémonie, et d'un attelage de huit chevaux. Ces objets viennent de partir pour Aix-la-Chapelle.

— Le prince Auguste de Prusse est parti de Paris, le 14 au soir, pour Aix-la-Chapelle, d'où S. A. R. retournera à Berlin.

— Le ministre de l'intérieur a adressé, au nom de S. M., une lettre à M. Lemot, pour le féliciter du zèle et du talent qu'il a montrés dans l'exécution de la statue de Henri IV.

— On vient de rétablir, à Cléry, près d'Orléans, le monument qui y existoit autrefois en l'honneur de Louis XI, et qui avoit été fort endommagé pendant la révolution, puis transféré à Paris, où on le restaura. Louis XI y est représenté à genoux. En novembre 1817, le conseil municipal de Cléry exprima le vœu de voir ce monument rendu à l'église de la ville, et M. le ministre de l'intérieur a fait droit à sa demande.

— L'Académie de Lyon avoit proposé pour sujet d'un prix cette question : « Quels sont les moyens à employer, après une longue révolution, pour confondre tous les sentimens d'un peuple dans l'amour de la patrie et du Roi ». Le prix a été partagé entre trois concurrens, dont le discours a paru offrir un mérite égal. Ce sont MM. Achard de Germanne, procureur général à Grenoble; Grésy, receveur de l'enregistrement dans la même ville, et Anot, professeur au collége royal de Reims. M. Achard de Germanne est beau-frère de ce pieux et aimable abbé Teysseyrre, dont nous déplorions dernièrement la perte.

— Mgr. le duc de Berry vient d'envoyer au préfet des Hautes-Pyrénées un secours pour les pauvres de Barrège.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 10,000 fr., à prendre sur les cinq centimes des fonds communaux, pour restaurer la *Maison carrée*, un des plus beaux monumens antiques de Nîmes.

— Trois usuriers viennent d'être condamnés par le tribunal de police correctionnelle d'Espalion, dans l'Aveyron, savoir : le nommé Mignac, dit *Cap de Lane*, à 6000 fr. d'amende, et Tedena et Lanqueton, chacun à 1500 fr. Le jugement porte qu'ils sont condamnés pour fait d'usure habituelle.

— Le 10 septembre, le duc de Wellington a fait manœuvrer, dans la plaine de Denain, les trois divisions de l'armée angloise, et les contingens saxon, danois et hanovrien. Ces troupes réunies formoient vingt-huit mille hommes. Les dispositions qu'elles prennent et la direction de leurs mouvemens semblent annoncer des projets de départ.

Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales; par M. de Bonald (1).

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Il nous reste, pour compléter notre analyse de cet ouvrage, à présenter un extrait des chapitres où l'auteur traite des causes finales, de l'homme, des animaux, et de quelques considérations générales.

« On appelle causes finales, dit-il dans le chapitre XI, le rapport qui existe dans l'univers en général entre les moyens et les fins, ou dans chaque être en particulier, entre ses facultés et ses fonctions. Ainsi, la lumière et la chaleur, qui donnent le mouvement et la vie à toute la nature, nous paroissent être la fin, la cause finale, ou la raison de l'existence du soleil; la fécondité, la cause finale de la terre qui produit tout ce qui est nécessaire à la subsistance des êtres inanimés; le service que l'homme retire des animaux, la cause finale de leur existence. Ainsi, la vision est la cause finale de l'organe de la vue; le mouvement, la cause finale de l'existence des organes de la locomotion; l'homme lui-même peut être appelé la cause finale de l'univers matériel, puisqu'il y règne en maître, et qu'il fait servir à ses besoins tous les êtres qui le composent; Dieu enfin, la cause première de tout, est aussi la cause dernière de tout, ou la raison des êtres, comme dit Leibnitz, puisque tout concourt à faire connoître aux hommes sa puissance et sa bonté. Les causes finales sont infinies, et les progrès des sciences physiques consistent à en découvrir de nouvelles, ou de nouveaux rapports entre les êtres. Les causes finales ont été reconnues et admirées par les meilleurs esprits, comme par les hommes étrangers à toute

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

science, et qui n'étoient éclairés que par les lumières de la raison. Mais aujourd'hui on rejette toutes les considérations tirées des causes finales, parce que l'on trouve qu'elles ne prouvent pas assez en physique, et peut-être parce qu'elles prouvent trop en morale. Effectivement on ne sauroit admettre des rapports entre les facultés et les fonctions, entre les moyens et les fins, sans croire à une intelligence qui, agissant avec intention, a créé les facultés, et les a ordonnées pour certaines fonctions, et disposé les moyens pour conduire à certaines fins. Cette doctrine est absolument incompatible avec l'opinion qui attribue au hasard ou à l'énergie d'une matière aveugle et insensible l'organisation des êtres animés... Selon les matérialistes, nous n'avons pas reçu des yeux pour voir, et des oreilles pour entendre; mais nous voyons et nous entendons, parce que nous nous trouvons par hasard des yeux et des oreilles; subtilité misérable et tout-à-fait dans le genre de cette philosophie épicurienne qu'on s'efforce de renouveler parmi nous ».

M. de Bonald s'occupe à réfuter cette subtilité, qui n'est, dit-il, qu'une manière indirecte et détournée de nier la Divinité. Il montre que Leibnitz et Newton, ces deux pères des sciences et de la philosophie, ont été l'un et l'autre admirateurs des causes finales. Il trouve encore ici à combattre l'auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, qui, toujours armé contre les doctrines favorables à la religion, n'a eu garde d'omettre celle-ci; mais Cabanis est encore ici plus foible qu'à son ordinaire, et tout son art et sa finesse ont échoué devant l'absurdité de la thèse que son zèle pour le matérialisme le portoit à soutenir. Il est dans cet endroit embarrassé, entortillé, obscur. *Les merveilles de la nature méritent l'admiration*, dit-il; *mais elles sont toutes dans les faits*. Mais où veut-il que les merveilles de la nature qui elle-même est un fait, se trouvent sinon dans des faits? En sont-elles moins admirables parce que ce

sont des faits? Parce que la beauté d'un édifice est un fait, n'en pourra-t-on conclure le talent de l'architecte? Au surplus, malgré son antipathie pour la doctrine des causes finales, Cabanis reconnoît qu'*il est bien difficile à l'homme le plus réservé de n'y avoir jamais recours dans ses explications*; tant, dit M. de Bonald, il est difficile à l'homme de se défendre de la vérité qui le poursuit! Une autre preuve de la mauvaise foi de Cabanis, c'est ce qu'il avance que *l'empire des causes finales, déjà si resserré par les précédentes découvertes, se resserrera chaque jour davantage à mesure que les propriétés de la nature et l'enchaînement des phénomènes seront mieux connus.* C'est précisément le contraire qui est vrai; et de même que les découvertes de Newton le faisoient remonter sans cesse à la cause intelligente qui a si bien ordonné tout dans cet univers, de même de nouvelles découvertes feront connoître de nouveaux rapports entre les êtres, et de nouveaux motifs d'admirer la suprême intelligence. Dans la réfutation de cette partie du systême de Cabanis, M. de Bonald a constamment tout l'avantage que devoient lui donner, et la force du poste qu'il défendoit, et la trempe éprouvée de ses armes.

Le chapitre XI, *de l'Homme ou de la cause seconde*, est encore dirigé contre les doctrines des matérialistes qui se sont tant égarés sur ce point, et qui ont produit tant de rêves sur l'origine de l'espèce humaine. Tantôt, en effet, ils ont avancé qu'il n'étoit pas impossible que l'homme dût sa formation au mouvement spontané des molécules organiques, tantôt ils l'ont fait passer par de nombreuses métamorphoses depuis l'état d'animalcule ou de polype jusqu'à l'état actuel, qui est la perfection de l'animalité. Diderot avoit ima-

giné un animal prototype de tous les animaux. La Mettrie faisoit pousser les hommes comme des champignons; de Maillet les supposoit sortant du sein des eaux. Plus récemment encore, on a rechauffé ces systêmes, et on a essayé d'en déguiser l'absurdité sous un vernis scientifique. Nous avons entendu, il y a huit ou dix ans (et ici ce n'est plus M. de Bonald qui parle, nous avons entendu dans un établissement public de la capitale, un professeur très-connu, avancer sérieusement que nous avions pu commencer par être crapauds ou grenouilles, et que de perfectionnemens en perfectionnemens nous étions arrivés à l'état actuel. Il semble qu'une si heureuse idée eût dû être accueillie d'un rire général; mais l'auditoire étoit poli, et on se contint par égard sans doute pour l'âge et le titre du vieux professeur. L'auteur des *Rapports de physique et du moral de l'homme* avoit trop d'esprit pour énoncer franchement des rêveries aussi misérables; il procède avec bien plus d'art, avoue son ignorance pour faire croire à ses lumières, doute pour mieux affirmer, et s'enveloppe dans des longs circuits pour cacher sa marche, et arriver cependant aux mêmes résultats. Après avoir dit que *les circonstances qui déterminent l'organisation de la matière sont couvertes pour nous d'épaisses ténèbres que vraisemblablement il nous est interdit de pénétrer*, il cherche néanmoins à percer ces ténèbres, et s'y prend de manière à les accroître. A défaut de faits, il a recours aux conjectures, aux suppositions, aux vraisemblances. *Il ne faut que des circonstances favorables pour donner naissance aux animaux. Les physiciens*, dit-il; (admirez cette manière de raisonner pour un philosophe) *les physiciens* SEMBLENT *être en ce moment* A LA VEILLE

de déterminer, au moins en partie, les changemens qu'éprouve la nature en passant de l'état organique à celui d'organisation végétale, et de la vie incomplète d'un arbre et d'une plante à celle des animaux les plus parfaits..... Il est certain que les individus de la race humaine, et les autres animaux les plus parfaits, et même les plantes d'un ordre supérieur, ne se forment plus maintenant sous nos yeux que par des moyens qui n'ont aucun rapport avec cette organisation directe de la matière brute; mais il ne s'ensuit point qu'il ne puisse en être produits par d'autres voies.....

Dans toute cette mauvaise physique, dit M. de Bonald, on poursuit autre chose que des vérités physiques, et c'est à l'idée morale de la cause première qu'on en veut. Que sont au fond ces tristes systêmes, si on les compare à ces croyances immémoriales des peuples les plus anciens, appuyées sur les écrits les plus respectables, et confirmées par des traditions dont on trouve des vestiges au sein de l'idolâtrie? Ne faut-il pas un profond aveuglement pour préférer de creuses rêveries, des suppositions abjectes, des idées frivoles, à des doctrines qui seroient encore les plus nobles et les plus consolantes, quand elles ne seroient pas les plus vraies? M. de Bonald a signalé avec l'indignation d'une ame honnête, et avec la sagacité d'un dialecticien consommé, tout ce qu'ont d'abject et d'absurde ces théories monstrueuses du matérialisme; il leur oppose les notions d'une saine physique, relevées par les notions plus sûres encore de la religion et de la morale. Ici tout est d'accord, la révélation, la raison et l'expérience, tandis que Cabanis, avec tout son esprit, n'explique rien. Il se perd dans le vague des hypothèses, et dans une antiquité indé-

fique, parlant sans cesse de changemens, de modifications, de bouleversemens; se jetant dans le passé quand le présent lui est contraire, et dans l'avenir quand on lui oppose le passé; demandant *un temps suffisant et des circonstances favorables*, et construisant un systême avec ces données fugitives. M. de Bonald fait bien ressortir la foiblesse et le ridicule de cette philosophie conjecturale, et le vide de ces grands mots qui rappellent assez les qualités occultes dont on s'est tant moqué.

« Quand je parle, dit-il, de la force d'*animalisation*, de la *tendance à l'animalité*, de la *gravitation vitale*, d'animal prototype et *végétal originaire*, et autres hypothèses du même genre, je ne pose pas des faits que l'on puisse observer; je n'énonce pas des idées générales, sur lesquelles on puisse s'accorder, mais des abstractions sur lesquelles on peut disputer sans fin : je ne présente rien de palpable à l'expérience, rien de vrai à la raison; je ne fais ni physique ni métaphysique; je ne dis que des mots, mais des mots dangereux, parce qu'ils n'expriment aucune idée; des mots qui décréditent la science qui les emploie, et qui faussent l'esprit qui les reçoit : je ne fais, en un mot, que détourner la physique de son véritable objet, et jeter des doutes sur la morale. Il faut le dire; ces prétendus amis de la nature jouissent moins de ces bienfaits qu'ils n'étudient ses foiblesses, et ils l'espionnent plutôt qu'ils ne l'observent : ils ne cherchent à *prendre la nature sur le fait*, comme ils le disent souvent, que pour la trouver en *flagrant délit*, et la surprendre, s'il étoit possible, dans quelque écart bien monstrueux, dans quelque grand scandale, d'où ils puissent conclure le hasard de ses opérations et le désordre de ses plans. Comme les enfans du patriarche, loin de couvrir avec respect la nudité de leur père, s'ils le surprenoient livré au sommeil, ils dévoileroient sa honte à tous les yeux, et triompheroient de l'avoir déshonoré : triste disposition qui ôte toute utilité au talent, et toute dignité à la science, et qui flétrit l'étude la plus agréable, et les jouissances les plus pures!.....

» Voilà donc les systêmes abjects que l'on essaie depuis

long-temps de mettre à la place de ces croyances généreuses qui ont subjugué les meilleurs esprits, et formé la raison des peuples les plus éclairés. Fille unique sur la terre de l'intelligence suprême, l'espèce humaine voyoit avec orgueil cet aïeul auguste à la tête de sa noble généalogie; l'homme retraçoit, quoiqu'à une distance infinie, l'intelligence dans sa raison, la puissance dans ses œuvres, la bonté dans ses affections, l'immensité même dans ses désirs; et jusque dans ses yeux, et sur son front, on retrouvoit quelque empreinte de sa céleste origine. Soumis à de grands devoirs, parce qu'il étoit appelé à de hautes destinées, il avoit reçu, et les lois qui lui enseignent ses devoirs, et ce sentiment infini de bonheur et de perfection qui l'avertit de ses destinées: et des écrits divins, *Testament* du père commun, contenoient à la fois les preuves de sa descendance, les titres de sa dignité, et les règles de sa conduite. Usufruitier de l'univers, héritier substitué de génération en génération à ce noble patrimoine, il y régnoit comme le premier né de la création, et tout y reconnoissoit l'empire de son industrie, et rendoit hommage à la supériorité de son esprit. Qu'y avoit-il dans ces croyances d'indigne de la raison humaine, ou de funeste à la société? Quels motifs plus puissans l'homme pouvoit-il désirer à ses vertus? quel frein plus efficace pour ses passions? quel fondement plus stable à ses lois? quelle règle plus sûre et plus droite pour ses mœurs? Qui jamais eût pu croire que l'homme aspireroit à descendre de ce haut rang; qu'il emploieroit ses lumières à nier sa propre grandeur; et que, las d'être appelé le Fils du *Très-Haut*, il diroit réellement, et sans figure, à la pourriture: *Vous m'avez engendré;* et aux vers: *Vous êtes mes frères?* Un vil limon s'est échauffé; un animalcule s'en est dégagé par la fermentation: il est devenu plante, poisson, oiseau, quadrupède, homme enfin: voilà l'homme; insecte parvenu à force de ramper, qui long-temps a méconnu son origine, et voulu faire oublier sa bassesse. Si vous me demandez comment l'intelligence a pu animer ses organes....... ses pattes sont devenues des mains, son front s'est élevé; son nez s'est distingué de sa bouche; l'angle facial est devenu plus obtus; et il a pensé, il a inventé Dieu, les lois, les arts, la société; il a étudié la nature, il s'est étudié lui-même, et à force de s'étudier il s'est ignoré. Egaré dans de vaines hypothèses, il n'a pas compris sa propre grandeur;

et en s'assimilant aux bêtes les plus stupides, il est devenu tout semblable à elles : *Homo*, dit le Psalmiste, *cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* ».

Dans le chapitre XIII, *des Animaux*, l'auteur s'étonne des efforts d'une philosophie vaine et subtile pour rapprocher les animaux de l'homme. Il trace les grands caractères qui nous séparent de la brute, cette domination que nous exerçons sur elle, cette intelligence supérieure dans l'un, tandis que l'autre n'a qu'un instinct borné. M. de Bonald développe victorieusement cette grande différence qui se manifeste d'une manière si éclatante dans les habitudes diverses de l'homme et des animaux, et il procède ici en observateur exact de la nature, et en appréciateur judicieux de ses phénomènes. Il montre combien il faut rabattre de ces physiologies ambitieuses que notre siècle voit éclore, et dont les auteurs, empressés de faire des systêmes avant d'avoir recueilli assez d'observations, reculeroient la science au lieu de l'avancer, si leurs théories n'étoient pas promptement abandonnées, et ne s'écrouloient pas les unes après les autres.

Le dernier chapitre, intitulé : *Considérations générales*, est un résumé de tout l'ouvrage. L'auteur y insiste principalement sur la tendance funeste des doctrines modernes, qui prétendent refondre tout, la morale comme la physique; qui rejettent les vérités les plus anciennement reconnues et les maximes les plus éprouvées; qui avancent, avec une effrayante certitude, les opinions les plus problématiques et même les plus fausses; qui ne voient partout que de la matière; qui supposent qu'on peut faire de la morale comme on fait une ode ou une chanson, et qui

compromettent chaque jour, par d'informes et coupables essais, les destinées de l'homme et de la société. Au lieu de cette impuissante et pernicieuse philosophie, M. de Bonald rappelle les esprits à cette religion simple, noble et pure qui s'est déjà fait connoître au monde par tant de bienfaits, et dont nos malheurs récens et nos erreurs démontrent encore plus la nécessité. C'est par-là qu'il termine son ouvrage, et cette conclusion, pleine des considérations les plus solides, et écrite avec cette éloquence grave qui annonce un esprit aussi juste qu'élevé, ferme dignement un livre qui respire la philosophie la plus saine, et qui est un nouveau titre que l'auteur acquiert à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les anciens évêques, à qui les circonstances n'ont pas permis de prendre le gouvernement des nouveaux siéges qu'ils sont appelés à gouverner, s'en dédommagent par les services qu'ils rendent aux diocèses qui se trouvent sans évêques. M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, actuellement archevêque de Reims, a donné l'ordination dans la chapelle du séminaire à Issy. Seize diacres ont reçu la prêtrise. Il y a eu de plus quelques diacres, sous-diacres, minorés et tonsurés. Le prélat a fait la cérémonie avec la dignité et la piété qui conviennent à ces hautes fonctions. Il prononçoit d'un ton fort touché les belles prières du Pontifical, et les jeunes ecclésiastiques auxquels il a imposé les mains montroient assez, par leur attitude recueillie, combien ils étoient pénétrés de la sainteté du ministère auquel ils se consacroient, et avec quelle ardeur ils appeloient la grâce pour s'en rendre dignes.

— La neuvaine qui s'est faite au Mont-Valérien pendant l'octave de l'Exaltation de la Croix, a continué d'attirer chaque jour un concours de fidèles. Le vendredi, MADAME s'y rendit, dès les sept heures du matin, et fit les stations, accompagnée du supérieur des missionnaires, qui parloit sur l'objet de chaque station, et en tiroit des réflexions pieuses. S. A. R. en fut si satisfaite qu'elle revint le jour même au Calvaire, vers une heure, avec MONSIEUR et Mgr., duc d'Angoulême. LL. AA. RR. édifièrent les assistans par leur piété. Le dimanche, l'office se fit avec beaucoup de pompe. À huit heures, un prêtre, ordonné la veille, célébra une première grand'messe. À dix heures, M. l'évêque de Samosate officia pontificalement à une seconde grand'messe. Il y eut à l'une et à l'autre beaucoup de communions. À midi, un des missionnaires prêcha. Son sermon étoit sur les causes et les remèdes de nos maux. Les causes sont l'oubli de Dieu, les impiétés, les profanations, les mauvaises doctrines, les désordres de toute espèce dont nos pères et nous, nous sommes coupables. Voilà ce qui a attiré sur nous les fléaux de la révolution; car il est des châtimens pour les nations comme pour les individus, et l'exemple des Juifs, celui des Grecs et des Romains, l'histoire des peuples modernes, et la nôtre, nous apprennent que la justice de Dieu s'exerce sur les Etats, quand l'iniquité y est parvenue à un plus haut degré de malice et a infecté toutes les classes. Quant aux remèdes de nos maux, l'orateur a fait sentir la nécessité pour tous de se convertir et de faire pénitence; M. l'abbé Fayet a tiré de son sujet les considérations les plus propres à frapper les esprits et à toucher les cœurs; et ce discours, qu'il a déjà prononcé plusieurs fois, est toujours entendu avec un nouvel intérêt, et fait une impression plus vive. Lorsqu'il a été terminé, on a fait les stations pour les militaires qui se trouvoient présens en assez grand nombre. Un des missionnaires prêchoit en françois, et un autre en allemand pour ceux

qui parlent cette langue. Ces bons militaires se sont acquittés de cet acte religieux avec cette foi vive qui brave le respect humain. Le soir, M. l'évêque de Samosate a prêché aussi les stations pour le reste des fidèles, et a rempli cette fonction avec cet accent pénétré et ce ton d'onction qui partent d'une ame animée par la piété, et qui inspirent aussi les mêmes sentimens.

— Un de nos journaux les plus libéraux donnoit dernièrement de grands éloges à l'esprit de tolérance et de sagesse de M. de Méan, archevêque de Malines, et à son amour pour l'ordre et la paix. En effet, ce prélat paroît traiter son clergé avec une singulière douceur, et les journaux ont rapporté, coup sur coup, plusieurs preuves non équivoques de sa tolérance. Il interdit, au mois de juin dernier, M. Donche, prêtre et prédicateur, qui étoit accusé d'avoir prêché que *hors de l'Eglise point de salut;* maxime qui est dans tous les catéchismes, et qui forme un des principaux points de la croyance catholique, mais qu'on ne trouve plus aujourd'hui assez libérale. Il est vrai qu'on reprochoit aussi à M. Donche d'avoir dit qu'on n'est point tenu de garder la foi aux hérétiques; ce qui seroit plus répréhensible, mais ce qui ne paroît guère vraisemblable. Un insensé pourroit seul soutenir une telle doctrine. Il y a tout à parier qu'on aura mal saisi son discours, et que, soit par ignorance, soit par malice, on lui aura prêté ce qu'il n'a point dit. Depuis les journaux ont annoncé que le roi des Pays-Bas, sur la demande de M. de Méan, lui avoit accordé le secours de la force armée pour faire sortir de leurs cures MM. Mottart et Martens, curés de Glimes et de Becquevoort. On dit qu'ils continuoient de faire leurs fonctions, malgré la suspense prononcée contre eux. M. Martens, prêtre régulier de l'ordre Teutonique, exerçoit ses fonctions depuis trente ans. On a fermé son église, ce qui paroît néanmoins être de trop dans cette affaire. Il y a quelques jours, on a encore accordé à l'archevêque le secours du bras séculier contre cinq

religieuses de Diest, qui s'étoient soustraites à l'obéissance du prélat, et on les a fait sortir par force de la maison de charité qu'elles desservoient. Ces exemples de tolérance ne laissent pas que de faire de fâcheuses impressions sur l'esprit des peuples. On voit avec peine l'autorité s'armer de tant de sévérité contre les prêtres, tandis qu'elle tolère tant de choses dans les ennemis de la religion. On sait que M. l'abbé le Sur, grand vicaire de M. l'évêque de Gand, a été obligé de quitter le diocèse, quoiqu'on ne puisse lui contester la légitimité de ses pouvoirs. Dernièrement la cour de justice de Bois-le-Duc a confirmé un jugement, rendu à Breda, contre un prêtre, M. Gérard Van Liudhoven, qui s'étoit avisé de parler de sorciers; et le tribunal de Louvain a condamné à 100 fr. d'amende, M. Van Soens, curé de Cortenaeken, pour avoir donné la bénédiction nuptiale à des personnes non mariées devant le magistrat. Nous n'approuvons point M. Van Soens; mais nous voyons de graves inconvéniens à traîner ainsi les prêtres devant les tribunaux. Cet éclat tourne toujours au détriment de la religion, et réjouit ses ennemis, comme on s'en aperçoit par le soin avec lequel quelques journaux recueillent ces sortes de faits, et par les éloges qu'ils donnent à ces mesures. Ils montrent assez par-là le tendre intérêt qu'ils portent aux prêtres, et quelles seroient la modération et la tolérance de ceux qui parlent le plus d'idées libérales, s'ils venoient jamais à être encore une fois les plus forts.

CHAMBÉRY. M. André-Marie de Maistre, évêque d'Aoste, qui vient de mourir, étoit né dans notre ville en 1757. Il étoit le troisième fils du comte de Maistre, président au sénat de Savoie. Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie à Avignon, il prit ses grades à l'université de Turin, et fut nommé, peu après, chanoine de Saverga. M. de Montfalcon, qui en étoit président, remarqua ses talens, et lorsqu'il passa à l'archevêché de Tarentaise, en 1789, il fit l'abbé de Maistre,

quoique fort jeune encore, doyen de son chapitre, official et grand-vicaire, et l'envoya devant lui à Moutiers. Lorsque le même prélat mourut, à la fin de 1793, le chapitre confia à l'abbé de Maistre l'administration du diocèse. Les dangers d'une telle place, dans les circonstances, n'effrayèrent pas son courage. Tantôt caché dans les rochers des Alpes, tantôt poursuivi de retraite en retraite, il traversoit les neiges et les glaciers, courant partout où il y avoit du bien à faire, et donnant aux prêtres du diocèse l'exemple d'un zèle et d'une charité à toute épreuve. Aussi il se concilia l'estime, la confiance et l'attachement de tout le pays. Lorsque le siége de Tarentaise fut supprimé, en 1802, M. de Mérinville, nommé évêque de Chambéry, fit M. de Maistre grand-vicaire et doyen du chapitre, et le chargea spécialement de la direction des affaires de la Tarentaise, pensant avec raison que le soin de ce canton ne pouvoit être en de meilleures mains. A ces fonctions, M. de Maistre joignoit le travail de la prédication. Il remplit plusieurs fois les chaires de la Savoie et même celles de Lyon, de Grenoble, et de Bordeaux. Son débit étoit peu animé, mais sa composition étoit sage et solide. Au mois de décembre dernier, il fut nommé à l'évêché d'Aoste. Plusieurs affaires retardèrent sa promotion. Enfin il fut préconisé dans le consistoire du 16 mars, et l'église d'Aoste se félicitoit de revivre sous un prélat si vertueux. On faisoit les préparatifs de sa réception, quand il fut enlevé, le 18 juillet, après une maladie de quatre jours. Il laisse à Chambéry des souvenirs précieux. Les amis qu'il s'étoit faits par ses heureuses qualités, les fidèles qu'il exhortoit dans la chaire évangélique, ou qu'il dirigeoit dans le tribunal de la pénitence, les pauvres et les malades auxquels il prodiguoit des consolations et des secours, tous regrettent l'homme du commerce le plus sûr, le prêtre de la vie la plus exemplaire, le missionnaire du zèle le plus actif.

LONDRES. Le docteur M'Nicholas, professeur au collége de Maynooth, a été nommé évêque d'Achonry, à la place du docteur Flynne, qui est mort récemment. Le docteur M'Nicholas avoit été postulé pour cette place par les suffrages unanimes du clergé du diocèse.

— Le 15 mai, M. Jean Earle, premier chapelain de la chapelle d'Espagne, est mort à l'âge de 69 ans. Ce pasteur exemplaire et laborieux est une perte pour la mission. Il étoit auteur d'un savant écrit pour réfuter les erreurs du docteur Geddes. Le clergé catholique d'Angleterre a fait encore, le 13 août dernier, une autre perte dans la personne de M. Jean-François Quick, président du collége de Sainte-Marie, à Oscott, âgé seulement de 41 ans. Ce collége sert à la fois pour l'éducation des jeunes gens de ce canton, et pour celle des aspirans à l'état ecclésiastique dans le district du Milieu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les bulletins de la santé de Mme. la duchesse de Berry continuent à être très-satisfaisans, et il cessera d'en paroître dorénavant.

— Mgr. le duc de Berry, que la maladie de son auguste épouse avoit empêché d'aller voir Mgr. le duc de Bourbon, y est allé, samedi, et a trouvé ce Prince aussi bien que possible.

— Jeudi dernier, MADAME, en traversant le faubourg Saint-Antoine, reçut la pétition d'une mère de famille, la femme Mercier, qui étoit poursuivie pour une amende de 38 fr. qu'elle étoit hors d'état de payer. Cette femme recouroit à la bonté de S. A. R., et fut agréablement surprise de recevoir, moins d'une heure après, 50 fr. que la généreuse Princesse lui fit passer. Cette promptitude double le prix du bienfait.

— Mgr., duc d'Angoulême, Mgr. le duc de Berry et Mme. la

duchesse de Berry, ont envoyé chacun 500 fr. pour les incendiés d'OEuf, dans le Pas-de-Calais.

— S. A. R. MONSIEUR, passant par Luzarches, a donné 200 fr. pour les pauvres du lieu, tant en son nom qu'en celui de Mgr. duc d'Angoulême.

— S. M. a rendu deux ordonnances, dont l'une est relative aux fonctions et à la responsabilité du caissier de la caisse centrale et de service près le trésor royal, et l'autre détermine les formalités dont les comptes doivent être revêtus.

— M. le duc de Richelieu est parti pour Aix-la-Chapelle, le samedi 19, à une heure du matin, après avoir pris congé du ROI, des Princes et de MADAME. Une voiture attelée de six chevaux, et deux fourgons renfermant la vaisselle, la verrerie, etc., fournis par la maison du ROI pour l'usage de S. Exc. pendant le congrès, ont précédé de huit heures le départ du ministre. Ainsi, c'est à tort qu'on avoit annoncé que le ROI lui avoit fait présent d'un service, d'une voiture et d'un attelage.

— Raymond Despaulx, dernièrement conseiller et inspecteur général de l'Université, vient de mourir dans un âge très-avancé. Né à Mielan (Gers), le 14 septembre 1726, il est mort à Paris, le 13 de ce mois. Après avoir étudié chez les Jésuites, il entra dans la congrégation de Saint-Maur, et y occupa des emplois importans. On lui confia, en 1766, la direction de l'école que les Bénédictins venoient d'ouvrir dans leur monastère de Sorèze, à huit lieues de Toulouse. La méthode qu'il adopta mit cette école en vogue, et elle fut fréquentée constamment jusqu'à la révolution. En 1790, D. Despaux vint à Paris. Il paroît avoir cessé de remplir les fonctions de son état. Il fut nommé inspecteur général des études, en 1803, et obtint, il y a quelques années, sa retraite à cause de son âge avancé.

— M. le baron de Vitrolles a été interrogé comme témoin dans l'affaire du général Canuel.

— Le procès de la *Minerve* ne sera plaidé qu'après les vacances, et lorsque la cour royale aura statué sur l'appel de M. de Chappedelaine, contre les auteurs des *Lettres normandes*.

— L'affaire de M. Dunoyer a été plaidée, samedi, à la cour de cassation. M. Odilon-Barrot a parlé pour lui. M. Comte, qui s'étoit soustrait à l'exécution du mandat d'arrêt, assistoit à l'audience. M. Mourre, procureur général, a conclu au rejet du pourvoi. Mais la cour a annullé l'arrêt de la cour royale de Rennes, et a renvoyé les parties et le procès devant la cour royale d'Angers.

— Les fondations du quatrième quart du marché Saint-Germain, au nord-ouest, sont terminées. On pose les socles et les piles qui formeront les arcades. A en juger par l'activité avec laquelle on y travaille, ce marché sera terminé l'année prochaine. Il sera à la fois un grand embellissement et une grande utilité pour ce quartier. Il offre un carré long de 75 pieds sur plus de 200. Depuis trois semaines on a livré au public la fontaine de l'entrée des boucheries.

— Une voiture blanche avec des chevaux blancs circule depuis quelques jours dans Paris. On y promène un enfant de dix ans; tout est en blanc. Un journal avoit soupçonné que cet enfant avoit été voué au blanc par ses parens. Là-dessus les feuilles libérales ont crié au retour des vieilles superstitions. Celles-là du moins sont un peu plus innocentes que la plupart de celles dont les esprits forts ne sont pas exempts. Il y a un peu moins de ridicule à porter du blanc en l'honneur de la sainte Vierge, qu'à affecter de porter du rouge pour faire voir qu'on est attaché à la révolution, ou à l'homme qui a rougi la terre de tant sang.

— Les souverains alliés tiendront leur réunion, à Aix-la-Chapelle, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville où a été conclu et signé le traité de paix de 1668, entre la France et l'Espagne par la médiation de Clément IX.

— La grossesse de la reine d'Espagne a été annoncée officiellement à Madrid, et des prières ont été ordonnées dans les églises.

— Don Pedro Dobregen y Cevallos, lieutenant général de la marine espagnole, est mort à Bordeaux, le 7 septembre, à l'âge de 65 ans, et après quarante-trois ans de service.

M. Poynter, vicaire apostolique de Londres, échouant dans sa tentative pour amener le clergé françois, résidant dans son district, aux innovations que ce clergé rejette; conduite à tenir vis-à-vis de M. Poynter, proposée et soumise au jugement des évêques fidèles de France, et de tout autre évêque catholique à la connoissance duquel cet écrit pourroit parvenir (1).

Tel est le titre assez bizarre d'un dernier écrit que vient de publier l'éternel artisan du schisme et de la discorde. On l'a dit, les chefs de secte seroient eux-mêmes étonnés et effrayés, si, dès le moment où ils se lancent dans la carrière de l'innovation et de l'erreur, ils pouvoient entrevoir à quel excès ils se laisseront aller un jour. Si on avoit prédit, il y a quinze ans, à M. B., qu'un jour il auroit contre lui le Pape, et tout le corps épiscopal, il auroit protesté sans doute qu'il sauroit bien se préserver d'un tel malheur, et qu'il ne se sépareroit jamais de ses maîtres et de ses juges. Cependant il s'est trouvé peu à peu entraîné, par la pente de ses opinions, dans un état de schisme qui l'eût autrefois épouvanté. Un pas en a amené un autre; *abyssus abyssum invocat*. Il a commencé par insulter au chef de l'Eglise; alors il ne parloit que de la nécessité de se tenir uni aux évêques, et il relevoit les droits et les prérogatives de l'épiscopat. Cependant à mesure que les évêques se

(1) In-8°. de 86 pages. Londres, 1808.

sont détachés de lui, ils ont essuyé, à leur tour, son humeur et ses reproches, et ont perdu, à ses yeux, de leur autorité et de leurs priviléges. Nous ne citerons pas ce qu'il a écrit contre les évêques institués en France depuis 1802, parce qu'ils ont été constamment en butte à ses outrages, et qu'ils ont eu dès l'origine l'honneur de partager avec le Pape l'amertume de ses déclamations. Mais ceux qui sont au fait de l'histoire de cette controverse, savent sur quel ton il parla à M. Douglas et à M. Milner, évêques catholiques anglois, qui avoient censuré ses écrits; il traita ce dernier prélat surtout avec une hauteur et une âcreté qui annonçoient assez ce qu'on risquoit à offenser un amour propre si irritable. Il en appela aux évêques d'Irlande; et le corps épiscopal de cette île s'étant prononcé contre lui, par une censure solennelle et unanime, l'orgueilleux écrivain attaqua ce jugement avec les mêmes armes et la même opiniâtreté. Aujourd'hui, nous le voyons suivre encore cette marche avec le vicaire apostolique de Londres. M. Poynter aime mieux être en communion avec le Pape et les évêques qu'avec M. B. Aussitôt celui-ci déclare, du haut de son tribunal, que M. Poynter est devenu hérétique et schismatique, et qu'il a perdu tous ses droits (1). Il faut éviter toute communica-

(1) M. B. auroit pu prononcer la même sentence contre le vicaire apostolique du district de l'Ouest, qui a suivi la même ligne de conduite que ses collègues. Le 7 février 1809, M. Bernardin-Pierre Collingridge, évêque de Thespie, s'exprimoit ainsi dans une Instruction pastorale, datée de Chepstow: « Admirant, comme vous le faites sans doute, les vertus éminentes qui brillent dans le caractère de Pie VII, vous n'apprendrez pas sans indignation que l'on a essayé de flétrir

tion avec lui, et les catholiques anglois ne doivent plus le reconnoître comme vicaire apostolique. Mais qui les gouvernera au spirituel? c'est ce que M. B. n'a pas pris la peine de leur expliquer.

Telles sont pourtant les folies auxquelles une passion aveugle a poussé, par degré, un homme ardent. Il soumet, dit-il, son écrit au jugement des évêques fidèles; eh bien, si cette protestation n'est pas pour la forme, comme tant d'autres, qu'il lise la lettre écrite, le 12 mai dernier, par un prélat illustre, lettre concertée, comme le dit S. Em. elle-même, avec une douzaine environ d'anciens évêques. Voilà donc la conduite de M. B. jugée. Il avoit annoncé dans son écrit qu'il regarderoit le silence des évêques comme une

---

ce caractère sacré. Il est de mon devoir d'ajouter que les ouvrages françois, publiés dans cette vue, ont été justement censurés et condamnés comme scandaleux, dérogeant au respect dû à Pie VII, véritable et légitime successeur de saint Pierre, injurieux à son caractère et à son autorité, conduisant au schisme, et un d'eux-même comme formellement schismatique. Il suffit sans doute, nous vous le disons avec une pleine confiance dans la vivacité de votre foi; il suffit de vous avertir de ce scandale, et du refus que font ceux qui le donnent de se soumettre au jugement de leurs légitimes supérieurs ecclésiastiques, pour que leurs partisans ou leurs doctrines ne trouvent parmi vous aucun encouragement. *Que celui qui ne voudra pas écouter l'Eglise, soit pour vous comme un païen ou un publicain* ». La conduite du prélat a répondu à ce langage, et il a constamment refusé des pouvoirs, en 1809 et 1810, à deux prêtres françois, MM. le Blacher et Bussy, successivement résidant à Warminster, parce qu'ils ne vouloient pas lui donner la satisfaction qu'il exigeoit d'eux, relativement aux principes de l'abbé B. et de ses adhérens. Ainsi il y a un parfait concert sur ce point entre les vicaires apostoliques d'Angleterre.

O 2

approbation ; il n'aura pas même la ressource de ce subterfuge : les évêques ont parlé. Il vouloit des raisons ; il en trouvera dans la lettre de S. Em. Elle lui est connue depuis long-temps ; elle est publique. A-t-il cédé ? S'est-il rendu à cette autorité qu'il avoit invoquée ? Non, il le déclare, il ne reculera pas ; il mourra dans ses principes. Il a trop appris à dédaigner l'autorité pour se soumettre à elle ; et après avoir prêché la résistance et la révolte depuis tant d'années, il croit son honneur intéressé à soutenir ses premières démarches. Nous savons cependant qu'il est comme honteux de sa solitude, et qu'il voudroit obtenir, en faveur de sa cause, quelque simulacre d'approbation. Il a frappé à plusieurs portes, et n'a pu obtenir d'être écouté. Il gémit de cet abandon, reproche assez clairement aux évêques leur foiblesse et leur indifférence, et est réduit à se lamenter sur la défection de ceux qu'il affectoit de présenter comme ses appuis.

Il s'est préparé néanmoins une ressource dans le même écrit dont nous parlons. Il faut faire connoître cet excès de déraison. Il a déterré une lettre de M. Colbert, dernier évêque de Rhodez, dans laquelle ce prélat, sous les dates du 4 mai et du 30 juillet 1806, donne *des pouvoirs aux prêtres déportés dans quelque part du globe que ce soit*. *Ces pouvoirs*, dit M. B., *donnés au nom de l'église gallicane, ne sont pas morts avec le vénérable prélat qui en a été le canal ; ils s'étendent partout, dans quelque partie du globe que ce soit ; ils nous appartiennent, puisque par la chute de M. Poynter nous sommes dans une île où il n'y a ni évêque, ni grand vicaire, ni ministre fidèle. M. l'évêque de Blois, le seul qui nous reste à Londres, possède*

le droit d'accorder des pouvoirs aussi étendus, à raison de l'universalité de la juridiction épiscopale. Voilà un principe fort commode en vertu duquel M. B. peut avoir des pouvoirs pour toute la terre, et se trouver investi d'une juridiction universelle. Il n'a qu'à déclarer que tel évêque a fait une chute, et n'a plus de pouvoirs; dès-lors il prend ces pouvoirs pour lui-même, en vertu de la délégation de M. l'évêque de Rhodez, et il se substitue aux ordinaires sans plus de cérémonie. L'absurdité de cette prétention en est la meilleure réfutation. Où en seroit l'Eglise, si un simple prêtre pouvoit excommunier ainsi un évêque, et s'investir de la juridiction? Car ce que M. B. fait, pourquoi cent autres ne le feroient-ils pas? et alors quel désordre et quelle confusion dans les diocèses! Plus d'autorité, plus d'unité; car chacun prétendroit avoir pour soi l'évidence, comme M. B. prétend l'avoir, et il y auroit autant de systêmes, de communions et d'églises qu'il y auroit d'hommes entreprenans et entêtés. Il n'y a pas moyen de raisonner avec un théologien qui bâtit sur de telles suppositions, et qui introduit, autant qu'il est en lui, le trouble et l'anarchie dans le royaume de Jésus-Christ. Il paroît même que l'auteur a senti le ridicule de son assertion. *Il s'élevera ici contre moi*, dit-il, *des cris violens et furieux.* Mais il se roidit contre les contradictions, et accoutumé à tout braver, il met une déplorable gloire à lutter seul contre toutes les autorités, et à soutenir, au moins par des brochures, un parti qui croule sous le poids des raisons comme sous celui des exemples.

C'est assez nous arrêter sur cet écrit de M. B., et il ne nous convient point de répondre aux injures

qu'il nous a fait l'honneur de nous y adresser personnellement. Nous remarquerons seulement qu'il y répète des assertions de M. Vinson, dans son *Concordat expliqué au Roi*, et dans une *Lettre* à nous adressée. Il avance que ces assertions n'ont pas été démenties, et ne pouvoient pas l'être. Il auroit vu le contraire, s'il avoit daigné ouvrir le tome VIII de notre journal, pages 1 et 360. Nous y montrons la fausseté de plusieurs des faits allégués par M. Vinson. Celui-ci avoit dit, par exemple, que Saurine, évêque de Strasbourg, avoit été régicide, et M. B. le répète. Ce n'en est pas moins une fausseté, comme on peut s'en convaincre par le *Moniteur*, par tous les journaux du temps, et par les différentes collections qui ont paru sur le procès de Louis XVI. Assurément on ne nous accusera pas de partialité en faveur de Saurine et de ses pareils; mais puisqu'on a trouvé moyen de calomnier un homme à qui il y auroit tant d'autres reproches à faire, nous devons rétablir la vérité. Saurine, dans toutes les listes des votans, est marqué comme ayant voté pour la détention jusqu'à la paix.

Avec cet écrit de M. B., on nous en a communiqué deux autres du même auteur; l'un intitulé : *Rétractation publique du Concordat*, par M. de Geilh, prêtre, chanoine de Massat, et desservant de Biest; et l'autre : *Réponse à une brochure intitulée :* « La secte connue sous le nom de *Petite église* convaincue de schisme, d'erreur, de calomnie et de mauvaise foi ». Le premier de ces écrits, en 103 pages in-8°., est un commentaire prolixe de la rétractation qu'un M. de Geilh a faite, *la larme à l'œil*, le 3 décembre 1815, dans la chaire même de l'église de Biest. Peut-être

M. B. avoit-il provoqué lui-même cette démarche dans ses courses, et il étoit tout simple qu'il la soutint. Le second écrit, en 126 pages in-8°., est une réponse à un petit ouvrage que nous avons annoncé dans ce journal, et qui avoit paru au Mans. Ces deux brochures ont paru, à Londres, en 1816, et n'offrent que la répétition de ce que M. B. se fatigue depuis tant d'années à présenter sous toutes les formes.

Nous profitons de cette occasion pour dire un mot de quelques écrits sur la même matière qui nous ont été envoyés. On nous a fait passer, par exemple, une *Lettre au Pape*, datée de Barcelone, le 17 mai 1806, et signée J. B. Font. Notre correspondant auroit désiré que nous eussions répondu à cette *Lettre*; mais, outre qu'elle est déjà ancienne, nous n'y avons rien trouvé qui n'eût déjà été relevé dans d'autres écrits, et notamment dans les divers articles que nous avons successivement consacrés, dans ce journal, à la discussion de ces controverses. M. Font, si nous en jugeons par sa *Lettre*, et par ce qu'on nous rapporte de sa manière de raisonner dans quelques conférences, n'est pas un théologien très-fort, ni un logicien très-conséquent. Il n'y a d'autre argument à lui faire, à lui et aux siens, que l'argument de l'autorité, argument auquel il n'y a pas de réponse. S'ils ne s'y rendent pas, il ne reste plus qu'à prier le Père des lumières de les éclairer et de les toucher.

Nous avons reçu également un écrit en réponse aux *Etrennes* de M. Mériel-Bucy. L'auteur, M. G., curé de T.**, combat son adversaire par de fort bonnes raisons; mais sa réfutation est trop longue pour pouvoir être insérée dans ce journal, et nous avons d'ailleurs assez parlé précédemment de M. Mériel-Bucy

et de ses ridicules apologies; ce seroit leur faire trop d'honneur que d'y revenir encore. Nous engageons M. G. à consulter le tome XV de notre journal, page 159.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer en finissant, que M. de Th., sur lequel nous avons vu que M. B. fondoit ses sinistres espérances, est loin de les autoriser. Ce prélat, *le seul qui nous reste à Londres*, dit M. B., s'est refusé à toutes les instances qu'on lui a faites pour prendre part à la querelle. Il garde un silence profond depuis ses lettres de 1811. Peut-être se rappelle-t-il qu'il a autrefois offert sa démission de la manière la plus authentique. C'est à la fin de sa Lettre pastorale, datée de Chambéry, le 25 juin 1791, et imprimée la même année, sous le titre de Coïmbre; il s'y exprime ainsi, page 252: *Voilà nos devoirs remplis, comme évêque et juge; mais sous un autre rapport, nous sommes justiciables, et c'est en cette dernière qualité, et comme enfant docile et respectueux du saint Siége et de l'Eglise, que nous leur soumettons nos pensées, nos jugemens et notre conduite, parce que c'est dans leur sein que nous voulons vivre et mourir. Et pour imiter le religieux exemple de nos collègues de l'assemblée, nous déposons notre bâton pastoral au pied de la chaire de saint Pierre, pour en être disposé pour le plus grand bien de notre diocèse et la gloire de l'Eglise.* Assurément un évêque qui a ainsi *déposé son bâton pastoral au pied de la chaire de saint Pierre pour en être disposé pour le plus grand bien du diocèse*, est fort éloigné d'affecter *l'universalité de la juridiction épiscopale*, comme le lui propose l'indiscret et turbulent fauteur du schisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. Marie-Joseph Gréen de Saint-Marsault, évêque de Pergame, est mort dans cette capitale, le 2 septembre au soir. Ce prélat, né, en 1727, d'une famille distinguée dans sa province, avoit été long-temps attaché à Madame Adélaïde de France. Il devint, en 1779, son premier aumônier, et fut fait alors abbé commendataire de Lagny, au diocèse de Paris, et évêque de Pergame *in partibus infidelium*. Il étoit déjà abbé de Longpont, au diocèse de Soissons. Il partagea tous les malheurs de Madame Adélaïde, se rendit avec elle à Rome, en 1791, puis à Naples, en 1796, et l'accompagna enfin jusqu'à Trieste, où il eut la douleur de la perdre. Il s'étoit retiré depuis quelque temps dans la maison royale de Saint-Louis, à Rome, et c'est-là qu'il a succombé à son âge avancé. Une piété éclairée, des vertus solides, beaucoup de charité et de douceur, lui avoient mérité l'attachement, l'estime et le respect de tous ceux qui le connoissoient. Le saint Père, les cardinaux, les princes et ministres étrangers l'ont plus d'une fois comblé d'égards, et les pauvres bénissent la mémoire de celui qui prenoit plaisir à soulager l'indigence, et à consoler l'affliction.

Paris. M. Louis-Bonaventure Grangé, premier vicaire de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, et ancien chanoine de Saint-Victor, a été frappé d'apoplexie foudroyante, hier, en disant son Bréviaire. Ses obsèques ont eu lieu, aujourd'hui, à ladite paroisse.

— On a reçu des nouvelles des missions que les religieux espagnols de l'ordre de saint Dominique entretiennent à la Chine, au Tonkin et aux îles Philippines. Les premières sont du 2 août 1817, et les autres du 10 décembre. On y voit que la persécution violente qui a

éclaté en Chine ne s'est pas étendue aux provinces de Fo-Kien et Chan-Chew. Dans le Tonkin, autre mission des mêmes religieux, la paix continue de régner; le roi Gia-Laons est très-porté en faveur de la religion qui fait des progrès, tant dans ce pays que dans la partie des Philippines confiée à ces pères. Le seul chagrin qu'ils aient, est le manque de missionnaires; aussi on a écrit des lettres en Espagne pour engager des religieux à se consacrer à cette œuvre. Un gouverneur des Philippines, D. Marien Folgueras, écrivoit à la régence d'Espagne, en 1809, qu'il étoit du plus grand intérêt pour la religion et pour l'Etat que les pasteurs du pays fussent des religieux, et il prioit qu'on lui en expédiât. Il avoit été témoin de leur zèle et de leur ascendant sur l'esprit des Indiens. Les lettres dont nous tirons ces détails, donnent aussi l'état des fidèles que conduisent les Dominicains des Philippines, dans les différentes missions qui dépendent de cette province. Dans l'archevêché de Manille, ils n'ont que la mission de Vinan, province de Tagaloc, où l'on compte 3267 chrétiens. Il y en a 79,806 dans la province de Paganisan, qui est partagée en 19 paroisses, et qui fait partie de l'évêché de la Nouvelle-Ségovie. La province de Cagayan, divisée en 22 paroisses, renferme 45,424 ames; et dans les missions de Cagayan, le district d'Itui, qui forme 6 paroisses, contient 9398 ames; et le district de Paniqui, 4514, partagées en 5 paroisses. Les missions des îles Batanes, qui dépendent de la Nouvelle-Ségovie, comptent 7 paroisses, et 10,845 habitans. Les provinces de Fo-Kien et de Chan-Chew, en Chine, peuvent avoir 40,000 chrétiens, outre un grand nombre de catéchumènes. Les missions du Tonkin, qui sont dirigées par le même ordre, sont dans la partie orientale, et leur vicariat apostolique comprend 795 villages, répandus dans 7 provinces du royaume. Il s'y trouve 157,753 chrétiens, sans parler des catéchumènes. Le nombre total de cette population est de 351,007 ames; ce qui

laisse assez voir combien il est important de cultiver une mission si nombreuse, et combien il est à désirer que l'appel fait au zèle des Dominicains d'Europe ne reste pas sans effet.

— Un journal fort libéral faisoit, dans sa feuille du 22, un éloge pompeux de la *Chronique religieuse*, et vantoit le bon esprit des rédacteurs, leur zèle éclairé, leur éloignement pour le fanatisme et la superstition, etc. etc. Ce journal est sans doute un juge très-compétent sur ces matières, et son suffrage est fort honorable pour la *Chronique*, et ne peut qu'avoir beaucoup de poids aux yeux des amis de la religion. Chacune de ses feuilles prouve combien il a à cœur de servir la cause du christianisme, et quel intérêt il attache à la croyance. Dernièrement un de ses articles sur l'ouvrage de Potter, *Considérations sur l'Histoire des principaux Conciles*, étoit, d'un bout à l'autre, une dérision de l'histoire ecclésiastique. Ailleurs, il cherchoit à isoler la religion de la morale. Il préconise les écrivains philosophiques; il livre au mépris les auteurs religieux; il traite de superstitions les pratiques religieuses; il se moque de tout ce qui a rapport à nos dogmes. Qu'importe, disoit-il dernièrement, que Kléber ait été catholique ou protestant? Cette manière de voir doit faire apprécier la valeur des éloges que le même journal prodigue à la *Chronique*. Cependant il paroît être plus recevable dans le jugement qu'il porte du dévouement des rédacteurs de la *Chronique* à la cause de la liberté et de l'indépendance. Là il est sur son terrain, et comme on ne sauroit lui disputer l'honneur de soutenir cette cause avec zèle, il faut croire que ceux qu'il loue, sous ce rapport, sont aussi d'ardens amis des doctrines révolutionnaires et de toutes les idées nouvelles qui en sont la suite, et qui ont été si fécondes en résultats heureux pour l'humanité.

— Tandis que la plupart des diocèses ne peuvent parvenir, malgré la sollicitude et les efforts des évêques,

à réparer les pertes du clergé, et à remplir les vides que la mort fait chaque jour dans le sanctuaire, d'autres, plus heureux, voient un nombreux essaim de jeunes lévites accourir au secours de l'Eglise, et la consoler par leur zèle à la servir. Parmi ces diocèses, qui, malheureusement sont rares, on peut compter le diocèse de Metz, où il y a eu ce mois-ci deux cent trente ordinands, dont quatre-vingt-trois prêtres. Il est vrai que ce diocèse est fort vaste, et s'étend même hors de France. La population y est très-forte, et les campagnes y appellent de nouveaux secours que M. l'évêque va être en état de leur donner. Outre la dernière ordination, le prélat en avoit fait une, le mois précédent, pour les sujets du département des Ardennes. Tel est le résultat d'une administration prévoyante qui avoit multiplié les établissemens ecclésiastiques, et qui les dirige avec autant de zèle que de sagesse.

Lyon. La retraite pastorale qui vient d'avoir lieu dans cette ville méritera aussi d'être citée comme une preuve du zèle de notre clergé, et comme un encouragement pour les autres diocèses. Le 3 août, trois cents prêtres se sont réunis dans la grande maison du séminaire. De toutes parts ils s'étoient empressés d'accourir et de venir se renouveler dans l'esprit de leur ministère. Les chaleurs, l'éloignement, la gêne, rien n'a ralenti l'ardeur à profiter des grâces de la retraite. Jeunes et vieux rivalisoient de ponctualité aux exercices. La retraite a duré huit jours. MM. les vicaires-généraux, secondés des directeurs du séminaire, présidoient aux exercices. Le dimanche, on a célébré, suivant un ancien usage, la fête du Sacerdoce. Tous les ecclésiastiques en retraite ont voulu faire eux-mêmes les frais de cette solennité, qui a été remarquable par la présence de tant de ministres, par leur recueillement, par la majesté des cérémonies, et par le concours des fidèles que cette pompe extraordinaire avoit attirés. Le discours, prêché par un respectable curé, étoit propre à ranimer la piété

des assistans. Le mardi on a célébré un service pour les prêtres défunts, non sans se rappeler avec douleur le grand nombre de sujets édifians et solides que la mort a enlevés cette année au clergé du diocèse. Le mercredi, destiné à la communion générale, a présenté le plus touchant spectacle, par la ferveur et la modestie avec laquelle tous les prêtres ont approché successivement de la Table sainte. Ce jour couronnoit dignement la retraite; mais avant de se séparer, tous ces vénérables ecclésiastiques ont demandé, d'une commune voix, à être conduits à Notre-Dame de Fourvières, pour s'y mettre, eux et leur paroisse, sous la protection de Marie. MM. les vicaires-généraux les y ont accompagnés, et la procession s'est faite dans le plus bel ordre, et a traversé toute la ville en chantant des hymnes et au bruit de toutes les cloches des différentes paroisses. On s'est rendu d'abord à l'église métropolitaine pour y vénérer les reliques de saint Vincent de Paul, qui a été curé dans ce diocèse. Après une messe d'actions de grâces, célébrée par le supérieur du séminaire, un des prêtres a lu, à haute voix, au nom de tous ses collègues, une amende honorable au sacré Cœur de Jésus, et une consécration à ce Cœur. La procession a ensuite continué sa marche vers l'église de Fourvières, où tous ont mis leurs pieuses résolutions aux pieds de la Mère de Dieu, et ils sont redescendus au séminaire, chantant des cantiques, et attirant sur leur passage les regards et les respects de la multitude. Tout ce qui s'est passé dans cette retraite en promet les plus heureux fruits pour le clergé, et par contre-coup, pour les fidèles de ce vaste diocèse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a ressenti de légères attaques de goutte qui n'ont rien d'inquiétant, et qui ne l'ont pas empêché de présider le conseil des ministres.

— M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, a remis au Roi, en audience particulière, une lettre de son souverain.

— Monsieur vient d'envoyer 600 fr. pour les pauvres incendiés de Nanterre; et Madame 100 pistoles à la Société de la Charité maternelle de Marseille.

— Toutes les fois que nos Princes ont passé par Surêne en descendant du Calvaire, ils y ont laissé des gages de leur générosité. Vendredi, Monsieur a donné 200 fr. pour les pauvres de cette paroisse.

— Mgr., duc d'Angoulême, a voulu contribuer pour 2000 fr. au monument qui sera érigé en l'honneur du général Kléber, à Strasbourg.

— En l'absence de M. le duc de Richelieu, le porte-feuille des affaires étrangères sera tenu par M. d'Hauterive, conseiller d'Etat, directeur des archives.

— M. le duc de Richelieu est arrivé, le 19, à Cambrai. M. de Rayneval et les autres personnes de sa suite sont partis de Páris, le 22, pour Aix-la-Chapelle.

— Une ordonnance de S. M. réduit les deux classes de gendarmes de la ville de Paris en une seule.

— Le général Canuel et le vicomte de Chappedelaine ont été transférés de la Conciergerie à la Force.

— Lord Harrowby, président du conseil des ministres du roi d'Angleterre, est à Paris.

— Le dimanche 20, un violent incendie a éclaté à la poste aux chevaux de Nanterre. Malgré la promptitude des secours, les bâtimens ont été consumés. Les chevaux ont été sauvés. La perte est très-considérable.

— M. le Couteulx de Canteleu, pair de France, est mort, le 20 septembre. M. le maréchal Pérignon, qui avoit été malade, est mieux.

— M. le préfet de la Charente s'est rendu, le 13, à Cognac, pour y poser la première pierre d'un monument dans le parc de l'ancien château de cette ville, où François Ier. naquit, le 12 novembre 1494.

— L'Académie de Mâcon, a proposé pour prix de 1819, l'éloge du président Jeannin; le prix sera de 300 fr.

— Lord Castlereagh est arrivé, le 13, à Liège, avec sa suite; il en est parti, le 14, pour Spa, où sa seigneurie

comptoit passer quelques jours avant de se rendre à Aix-la-Chapelle.

— L'imprimeur de Buscher, de Gand, s'est constitué prisonnier, pour obéir à l'arrêt qui le condamne à un mois de prison, en raison de l'article qu'il avoit inséré, sur le duc de Wellington, dans son *Journal des deux Flandres*.

— On lit dans la *Gazette de Brême*, que la monarchie prussienne renferme soixante-dix couvens d'hommes, et vingt de femmes.

LIVRE NOUVEAU.

Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'armée de S. A. R. M. le prince de Condé, en 1791, 1792 et 1793; par B. P., ancien chevalier de Saint-Louis (1).

L'auteur n'entreprend point d'écrire l'histoire des campagnes de M. le prince de Condé depuis 1791 jusqu'en 1801, que son corps fut licencié. Il se borne au récit succinct de ce qui se passa dans les trois premières années parmi ces braves exilés, dont l'histoire rappellera sans doute un jour la constance et les revers. Qu'il nous soit permis de les suivre un instant avec M. B. P., dans leur périlleuse carrière.

« La révolution avoit forcé nos Princes et un grand nombre de François à fuir une terre où le premier cri de la liberté avoit été un signal de pillage et de mort, et où de nouveaux excès signaloient chaque jour la domination des factieux. Les frères du Roi se retirèrent à Coblentz; les princes de la maison de Condé à Worms. Les François réunis dans cette dernière ville formèrent, en 1791, seize compagnies de cinquante-quatre hommes chacune, pour veiller à la sûreté des Princes. Le peu d'éloignement de Landau tenoit cette petite troupe dans des alertes continuelles. Le 18 décembre on arrêta un nommé B....., qui avoua qu'on lui avoit promis 10,000 fr. pour assassiner le prince de Condé. Le 30, les magistrats de Worms firent prier le Prince de s'éloigner. Les compagnies

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Picard-Dubois, quai des Augustins; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

partirent de leurs cantonnemens, le 2 janvier 1792, et se rendirent dans la partie allemande du diocèse de Strasbourg, où elles se réunirent aux corps de Bussy, de Mirabeau et de Rohan, qui s'y formoient. Ils n'y restèrent que jusqu'au 17 février. Les princes allemands commençoient à craindre pour eux-mêmes, et la peur étouffoit l'intérêt que devoient inspirer les défenseurs d'une cause honorable. Les nouveaux corps allèrent prendre des quartiers au-delà du Necker; au mois d'août suivant, ils se rapprochèrent de la France, et se dirigèrent vers la rive droite du Rhin, dans le margraviat de Baden et dans le Brisgau. Ils y restèrent pendant l'invasion de la Champagne. Le prince de Condé partageoit leurs besoins et leurs périls. L'armée des frères du Roi fut licenciée à la suite de la retraite des coalisés. Le corps de Condé craignit un instant de l'être, et ce fut alors que l'impératrice de Russie lui offrit une retraite dans ses Etats. Le prince de Condé l'annonça à ces fidèles guerriers, par une proclamation, datée de Willingen, le 14 janvier 1793. Mais bientôt vint le moment d'entrer en campagne. Le 13 avril, les corps aux ordres du Prince passèrent le Rhin, sur un pont jeté devant Philisbourg; ils devoient seconder l'armée autrichienne du général Wurmser. M. B. P. rend compte de plusieurs affaires qui eurent lieu dans cette campagne. Les principales sont la prise des lignes de la Lauter, le 13 octobre, et les combats de Bertheim. Mais au mois de décembre, l'armée autrichienne se mit en retraite, et le 25 décembre, le corps de Condé passa le Rhin à Neubourg.

C'est ici où l'auteur finit son *Récit*, qui est entremêlé de beaucoup de faits particuliers. Il y en a d'intéressans; mais il y a aussi des digressions, dont quelques-unes même assez longues, qui n'ont aucun rapport avec le récit principal. Il est vraisemblable que l'auteur est plus exercé à se battre qu'à écrire; et s'il continue sa relation, nous l'engageons à supprimer tout ce qui s'écarte de son sujet, et à se borner au *Récit* qu'il annonce, et qui suffit seul pour exciter l'intérêt.

Dans notre avant-dernier numéro, *page* 178, *ligne* 31, *au lieu de* princes catholiques, *lisez* princes acatholiques. Dans le même article, *page* 181, *ligne* 19, *au lieu de* violents sacrilége, *lisez* violence sacrilége.

(*Mercredi 30 septembre 1818.*) (N°. 432.)

Essai sur l'Instruction des Aveugles, ou Exposé analytique des procédés employés pour les instruire; par M. Guillié (1).

On s'étoit sans doute occupé, en différens temps, de l'instruction des aveugles isolés dans chaque famille; mais on n'avoit pas essayé de les réunir dans une même école, et ce projet ne remonte pas plus loin que 1784. Le premier qui le conçut, fut M. Valentin Haüy, le frère du célèbre physicien. Ayant remarqué, dans une rue de la capitale, des pauvres aveugles qui, pour exciter la pitié, faisoient d'assez mauvaise musique, il crut qu'on pourroit parvenir à leur donner, sur ce point et sur plusieurs autres, une instruction moins défectueuse. Il communiqua son plan à une société de bienfaisance qui s'étoit formée à Paris, et qui fournit les fonds. Un local fut assigné pour les aveugles, et M. Haüy fut chargé de les instruire. En 1785, le nombre des élèves gratuits étoit de vingt-cinq, et l'année suivante ils furent jugés en état de soutenir un exercice, à Versailles, devant le Roi. En 1791, Louis XVI ordonna que l'école seroit entretenue aux frais de l'Etat, et placée, avec l'école des sourds-muets, dans l'ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal. En 1795, les aveugles-travailleurs

(1) 1 vol. in-8°., avec 22 planches; prix, 20 fr. et 21 fr. franc de port. A Paris, à l'Institution, rue Saint-Victor, n°. 68; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

furent séparés des sourds-muets, et transférés dans la maison des Filles Sainte-Catherine, rue des Lombards; le nombre des élèves fut porté à quatre-vingt-six, un par département. En 1801, Buonaparte les fit transporter aux Quinze-Vingts. Cet arrêté, pris brusquement, mêloit les jeunes aveugles avec les pauvres aveugles reçus dans l'hospice, quoiqu'il n'y eût entre eux d'autre rapport que leur infirmité. Là, l'institution s'écarta insensiblement de son but; les élèves ne travailloient plus. On ne leur apprenoit plus de métiers utiles, et on se bornoit à les exercer à la musique. Une autre cause de décadence que M. Guillié ne donne pas, par ménagement sans doute pour son prédécesseur, c'est l'esprit qu'il avoit introduit parmi ses élèves. Il traînoit ces malheureux enfans à toutes les fêtes républicaines, et en avoit fait l'ornement obligé de toutes les processions civiques, des réunions théophilanthropiques et des pompes de l'impiété. Ils devinrent les chantres de l'athéisme, de la folie et de la cruauté, et sucèrent tous les principes qui dominoient dans ces temps désastreux. L'insubordination et la licence se mirent parmi eux, et on désespéroit de rétablir l'ordre, lorsque le Roi rentra en France. Le 8 février 1815, S. M. ordonna que l'hôpital des Quinze-Vingts seroit replacé sous la direction de M. le grand-aumônier de France, et que l'institution des jeunes aveugles en seroit séparée. Cette translation, retardée par les événemens qui suivirent, s'effectua le 20 février 1816. On assigna aux élèves l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor; mais il fallut congédier beaucoup de ceux qui s'étoient formés sous la révolution, et qui avoient contracté des habitudes d'oisiveté, d'irréligion et de

licence. On en renvoya quarante-trois, qui furent remplacés par des nouveaux choix.

M. Guillié est à la fois directeur-général et médecin en chef de l'établissement. Il a sous lui des instituteurs pour les garçons, et des institutrices pour les filles, et il donne une idée favorable des succès de sa méthode et de ses soins. Il ne se borne pas, à ce qu'il fait entendre, à leur inspirer le goût du travail, et à les former à des occupations utiles; il leur inculque des principes de religion et de vertu. *C'étoit*, dit-il à ses aveugles dans son *Introduction*, *c'étoit pour faire de vous d'honnêtes gens et des chrétiens de bonne foi que des personnes généreuses vous tendirent une main secourable, et s'efforcèrent de créer des moyens de vous instruire; elles sentirent combien seroit désespérante votre situation, si vous n'étiez soutenus et encouragés par les consolations que la religion prodigue plus particulièrement à ceux qui souffrent.* Nous félicitons l'auteur s'il est bien pénétré de cette vérité, et s'il en fait la règle de sa conduite pour lui-même et pour les enfans confiés à ses soins. Dans la première partie de son *Essai*, il présente des considérations générales sur l'esprit et le caractère des aveugles. Il a observé qu'ils avoient une mémoire prodigieuse, et une très-grande facilité de décomposer leurs idées. Il les soupçonne d'être ingrats, et tâche d'expliquer cette fâcheuse disposition.

« On a eu grand tort, dit-il, de taxer généralement les aveugles d'athéisme. Ceux qui ont avancé cette étrange assertion, ou étoient de mauvaise foi, ou avoient quelqu'intérêt à propager une erreur qui pouvoit en étayer beaucoup d'autres. Pourquoi donner une telle idée de ceux qui ont le plus besoin des consolations

que la religion prodigue à l'infortune et au malheur? Où iroient ces malheureux, dont l'existence seroit mille fois, chaque jour, compromise, si la bonté de Dieu n'ouvroit un œil de pitié sur eux? Repoussés de tout le monde, n'est-ce pas à celui qui ne fait acception de personne qu'ils doivent recourir? Ne doivent-ils pas, comme nous, l'adorer en esprit et en vérité, puisque les yeux du corps ne nous le rendent pas plus visible qu'à eux, et que la foi nous est commune? Ne connoissent-ils pas une partie de ses ouvrages? Le goût des fruits, la suavité des fleurs, le chant des oiseaux, la vicissitude des saisons ne leur rendent-ils pas sensible l'existence de cet admirable architecte de l'univers?

» Néanmoins, je ne les justifierai pas entièrement du reproche d'impiété qu'on leur a fait avec quelque fondement. Je suis convaincu plus que personne que cette loi, antérieure à toutes les impressions sensibles, que Dieu donna à l'homme en le tirant du néant, est gravée dans leurs cœurs; mais je suis forcé d'avouer aussi qu'ils ne suivent pas toujours l'impulsion de cette voix intérieure qui approuve et console quand on fait le bien, et qui tourmente et déchire quand on fait le mal; la conscience enfin n'a pas sur leurs actions l'influence qu'elle a sur nous. Il est facile de déduire les conséquences qui découlent d'un semblable état, et quelles peuvent être leurs idées sur le bien et le mal, et sur les notions que nous avons acquises. Plaignons-les, si leur infirmité, qui les prive de la lumière sensible, les prive aussi d'une partie de cette lumière intellectuelle qui éclaire l'homme religieux, et qui lui fait trouver tant de douceurs dans l'observation de ses devoirs. Notre affliction seroit profonde, si, consacrant notre existence et nos moyens à améliorer leur triste condition sur la terre, nous devions renoncer à l'espérance de les voir un jour partager la récompense promise à ceux qui ont persévéré dans la pratique du bien.

» Je n'ai point connu d'aveugle athée; mais si l'on

en rencontroit d'assez malheureux pour ne pas reconnoître le Créateur dans ses œuvres, il faudroit lui répéter ce que dit autrefois le docteur Holmes au célèbre Saunderson, qui lui témoignoit quelques doutes sur ce point, le plus important de la foi : *Mettez la main sur vous ; l'organisation de votre corps dissipera une erreur aussi grossière* ».

Tous les aveugles, dit encore l'auteur, ont un goût prononcé pour l'indépendance et la liberté. Ne seroit-il pas possible que cette remarque qu'il a faite, et ce qu'il dit du penchant des aveugles à l'impiété, ne prouvassent au fond que les ravages qu'avoient fait dans l'institution les doctrines irréligieuses et immorales de la révolution. M. Guillié, après avoir cité quelques aveugles célèbres par leurs progrès dans les sciences et les arts, en nomme qui ont été formés à la nouvelle institution, et qui s'y sont distingués; François le Sueur, né à Lyon en 1766, élevé par M. Haüy, et qui apprit sous lui le françois, la géographie et la musique, et devint même un des maîtres de l'école et chef de l'imprimerie (il est mort aux Quinze-Vingts); Avisse, de Paris, devenu aveugles par accident, qui fut fait professeur de grammaire et de logique, et a composé des pièces de théâtre (il est mort également); M. Paingeon, qui est aujourd'hui professeur de mathématiques au lycée d'Angers; et J. Delille, aujourd'hui pensionnaire des Quinze-Vingts, qui a porté très-loin, dit l'auteur, la métaphysique de la langue françoise.

M. Guillié rend compte des procédés dont on se sert pour instruire les aveugles. Pour leur apprendre à lire, on a fait graver des lettres en bois avec un relief assez fort pour être bien saisi au toucher. On

imprime des livres à leur usage avec le même caractère. On n'est parvenu au procédé actuel qu'après beaucoup d'essais plus ou moins heureux. Ils sont même aujourd'hui en état d'imprimer eux-mêmes, et le livre dont nous rendons compte a été imprimé par eux. M. Guillié nous apprend, à ce sujet, qu'en 1812, leur imprimerie fut détruite sans pitié par l'ordre du directeur-général de l'imprimerie et de la librairie de ce temps-là. Ces infortunés, ajoute-t-il, ont perdu, par suite de cet acte de cruauté, le moyen d'apprendre un état qui, mieux qu'aucun autre, les mettoit à même de gagner facilement leur vie. On sait que ce directeur-général étoit M. de P., qui pourtant vise sans doute à la réputation d'homme très-libéral.

On lira avec intérêt dans M. Guillié le récit des procédés qu'il emploie pour la lecture et l'écriture. Ses élèves se rendent même habiles dans les langues et les mathématiques; ils apprennent la musique et beaucoup de travaux mécaniques que l'expérience a prouvé leur convenir. On leur a en outre procuré le moyen de jouer aux cartes, aux échecs, aux dames, au tric-trac; il ne s'agit que de disposer les jeux pour eux. Par exemple, pour les cartes, c'est par différentes piqûres, et par leur place et leur nombre, qu'on leur apprend à distinguer les cartes et leurs couleurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La chapelle que l'on construit rue d'Anjou, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Magdeleine, dans l'endroit où ont été déposés les corps de Louis XVI et de la Reine son épouse, s'élève d'une manière sen-

sible. Les colonnes qui doivent l'orner sont déjà à plusieurs pieds de terre.

— Pendant qu'un libraire de Paris prépare une nouvelle édition de l'*Histoire philosophique des établissemens et commerce des Européens dans les Deux-Indes*, les membres du conseil municipal de Saint-Geniez, dans le Rouergue, où Raynal est né, ont pris une délibération pour offrir eux-mêmes au public une édition revue par l'auteur dans ses dernières années. Les héritiers de Raynal ont donné le manuscrit à la ville, afin qu'on en employât le produit à des établissemens utiles. On assure que cette édition est fort différente de celles qui sont connues, et que Raynal y a supprimé toutes les déclamations parasites qu'il recevoit avec confiance de la main de ses amis sur les matières philosophiques. Grimm prétend que près d'un tiers de l'*Histoire philosophique* appartient à Diderot. Galiani, dans une lettre à Raynal, appelle Pechméja son *coadjuteur*; c'est qu'en effet Pechméja avoit fourni plusieurs articles à Raynal. Il avoit reçu pour cela cent louis, et il vouloit intenter un procès à Raynal pour lésion d'outre-moitié (lettre de Galiani, du 30 décembre 1772). Quoi qu'il en soit, si la nouvelle édition est réellement purgée de tout le fatras philosophique, elle pourra rétablir un peu la réputation de Raynal, et sera une nouvelle preuve du changement que l'âge, la réflexion et la terrible expérience de la révolution avoient produit en sa manière de voir.

— L'église de Meslay, près de Chartres, étoit tombée en ruine depuis plusieurs années, et le gouvernement d'alors ne s'étoit point occupé de la relever. La paroisse n'étoit guère en état d'en faire les fonds. M. Dambrai, chancelier, qui possède dans ce lieu une belle propriété, y a pourvu généreusement. Il a d'abord donné une salle de son château pour y célébrer l'office. Il a ensuite mis les ouvriers à l'église, et sans se laisser arrêter par la dépense, qui a été considérable, il a fait tous les frais de la reconstruction. Il ne s'en est point

tems là; il a acheté des ornemens, et tout ce qui est nécessaire pour le service divin; il a donné en outre une jolie maison pour servir de presbytère. L'église a été bénie le 2 de ce mois. Des curés voisins, et un grand nombre de fidèles, s'étoient réunis pour la cérémonie. M. le curé du canton a prononcé un discours. M. le chancelier étoit présent, ainsi que toute sa famille, et jouissoit de son ouvrage. Ce nouveau bienfait, répandu sur le canton, le fait bénir de tous. Il a été déjà l'occasion pour quelques-uns de revenir à Dieu. Ce que les hommes élevés en dignité font pour la religion, fait toujours impression sur la multitude, et leur piété exerce une grande influence sur ce qui les entoure. C'est par-là que tant d'anciens seigneurs se sont signalés dans leurs terres. Ils bâtissoient des églises; ils fondoient des écoles chrétiennes; ils dotoient des hôpitaux; ils pourvoyoient à la splendeur du service divin; ils donnoient l'exemple du respect pour la religion. C'est aussi par de tels soins que M. le chancelier s'acquiert des droits à la reconnoissance des habitans de Meslay, et pour le présent et pour l'avenir.

— Le grand conseil du canton de Fribourg, extraordinairement convoqué le 16 septembre, a décrété, sur la proposition du conseil d'Etat, et à la majorité de 69 suffrages contre 42, que les Jésuites seroient rétablis dans le collége de Saint-Michel, à Fribourg, pour y suivre leur institut, et s'y vouer à l'enseignement, conformément aux règles de leur fondateur, et à la bulle du 7 août 1814. On a dû s'occuper, dans la séance du 16, des conditions de cette admission. Tout annonce que le canton de Soleure va suivre cet exemple.

— Nous avons parlé plusieurs fois de M. de Wessenberg, ancien grand-vicaire du prince-primat, et nous avons rapporté le bref peu flatteur adressé à son sujet, par le Pape, au chapitre de Constance, le 15 mars 1817, et le rescrit remis, au nom du saint Père, à la cour de Bade. On a su que M. de W. avoit fait le voyage de

Rome, dans l'intention, à ce que l'on supposoit, de répondre aux reproches qui lui étoient adressés. Récemment on a dit qu'il avoit repris, en vertu d'un décret du grand-duc de Bade, et malgré la défense du Pape, ses fonctions d'administrateur du diocèse de Constance. Nous nous étonnâmes d'une telle démarche, et nous avions peine à croire qu'un prêtre cherchât l'appui d'un prince protestant pour se mettre en désobéissance ouverte avec le chef de l'Eglise. On apprend aujourd'hui que le grand-duc de Bade, excité par des conseils intéressés, met beaucoup d'importance à cette affaire, et veut y faire intervenir les cours d'Allemagne. On lui a persuadé que ses droits de souverain étoient lésés en cette occasion, et il doit porter ses plaintes à la diète de Francfort. En attendant, on vient de publier un *Mémoire sur la conduite de la cour de Rome, concernant la nomination du vicaire-général baron de Wessenberg, pour administrateur dans l'évêché de Constance;* Carlsruhe, 1818, in-folio de 142 pages. L'auteur de cet écrit se devine aisément, et la *Chronique religieuse* vient d'en donner un extrait où l'on reconnoît la plume officieuse d'un ami. Le rédacteur loue *les mœurs pures, le zèle éclairé, les connoissances profondes, les savans écrits* de M. de W., et même jusqu'à sa *soumission filiale* pour le saint Siége. Le ton sérieux de tout l'article ne permet pas de voir ici une plaisanterie; néanmoins la *soumission filiale* de M. de W. semble une chose fort singulière quand on a lu le *Mémoire*, ou simplement l'extrait qui s'en trouve dans la *Chronique*, même avec les couleurs que le rédacteur s'efforce de donner à cette affaire. Ce *Mémoire*, dégagé du commentaire qu'y ont joint l'amour propre offensé, et une amitié complaisante, offre la correspondance de M. de W. avec le cardinal Consalvi. On y voit entre autres, dans une note de S. Em., en date du 2 septembre 1817, les principaux griefs reprochés à M. de W., qui, malgré son *respect filial*, n'a pas cessé de prendre le titre de

grand-vicaire depuis le bref du 15 mars; son Mandement du 10 décembre 1804, sur les fiançailles; l'approbation qu'il a donnée, dans une Lettre pastorale, à la dissertation du curé Vacter, sur l'administration du baptême, où l'on admet l'usage de baptiser dans les maisons, quoique cela ne doive être pratiqué que dans le cas de nécessité; le décret du 3 décembre 1808, et l'Instruction épiscopale du 18 janvier 1809, sur les mariages entre catholique et protestant, où l'on promet d'accorder aux fidèles les dispenses pour ces mariages, et où il est dit que les curés demanderont que tous les enfans soient élevés dans la religion catholique; mais que, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils se réduiront à demander que les enfans soient élevés, les fils dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Cet usage existe en effet dans quelques pays; mais il est également contre les convenances et contre les règles que l'autorité ecclésiastique stipule expressément une transaction qui doit ravir des enfans à l'Eglise. On reproche encore à M. de W. une déclaration en faveur de M. Dereser, alors directeur du séminaire à Lucerne, et professeur d'exégèse biblique, déjà censuré, avec quelques autres professeurs en théologie de l'Université de Bonn, dans un bref de Pie VI, du 26 mars 1790, à l'archevêque de Cologne, et depuis dans un bref de Pie VII, qui censure quelques professeurs du Lycée de Lucerne. Le vicariat de Constance n'a point tenu compte d'une improbation si formelle, et n'a pas craint de prendre le parti d'un homme repris ainsi successivement par deux papes. La note du cardinal Consalvi se plaint aussi des questions proposées à l'examen du concours de 1806, et le jugement porté par le vicariat sur M. A. Hekelsmuller. Les questions sont des subtilités qui ne peuvent avoir d'autre effet que d'affoiblir l'autorité du saint Siége. On y demandoit si la papauté ne pouvoit pas être séparée du siége de Rome; *si elle ne pouvoit pas être réduite à un patriarchat, sans nuire au système de l'Eglise*, etc. Le cardinal blâmoit

également différens écrits attribués à M. de W.; les archives des conférences du diocèse de Constance, journal rédigé par lui, et où il a annoncé avec éloge les *Lettres sur la situation des catholiques en Irlande*, par Cooper, qui renferment des erreurs et des attaques contre la religion; la brochure intitulée : *l'Eglise germanique*, etc. M. de W. se contente de répondre que si elle contient des erreurs, il est fort éloigné de les adopter. Il désavoue les autres ouvrages qu'on lui attribue, ainsi que la censure des manuscrits destinés à l'impression. Il prétend n'avoir eu aucune part à l'acte adressé par la cour épiscopale de Constance, le 30 janvier 1815, au curé de Soleure, sur la séparation des cantons suisses de ce diocèse, et assure également qu'il n'est pour rien dans les dispenses sur l'abstinence de viande du samedi, dans les sécularisations et dispenses du vœu de continence. Ces actes étoient, dit-il, émanés de l'évêque même, le feu prince primat; mais ils servent à montrer quel étoit l'esprit qui présidoit à l'administration du diocèse. Pour la liturgie, M. de W. prétend qu'il n'a pas changé les rits consacrés par l'usage général de l'église latine; qu'il a seulement recommandé de joindre à l'administration des sacremens des prières en langue vulgaire, et de chanter des cantiques pendant l'office divin; il faudroit savoir comment ces cantiques et ces prières sont conçus. L'accusé ne daigne pas répondre à des reproches qu'il regarde comme au-dessous de lui; par exemple, d'être franc-maçon, de nier la divinité de Jésus-Christ, d'être ennemi de l'autorité du Pape, d'avoir rejeté les rescrits de la cour de Rome, et d'avoir fait insérer dans les gazettes allemandes des articles contre le bref du 15 mars. Tout cela, dit son apologiste, est un tissu de mensonges. Il paroît néanmoins qu'une profession de foi bien nette n'auroit pas été de trop ici; car il y a bien des gens en Allemagne qui, à tort apparemment, ajoutent foi à ces mensonges. Il en est de même des accusations d'avoir dispensé beaucoup d'ecclésiastiques du

Bréviaire, d'avoir inculpé le nonce de Lucerne près de quelques cours d'Allemagne, d'avoir empêché qu'on ne fît des prières publiques pour la délivrance du Pape, d'avoir dit qu'il seroit évêque malgré l'évêque de Rome, etc. Tous ces bruits n'annoncent-ils pas l'opinion qu'on a de M. W.? Il est fâcheux pour un prêtre d'y avoir donné lieu. L'apologiste finit par dire que M. de W. n'a pas cessé de témoigner *la pureté de ses intentions, sa déférence et sa soumission filiale* au saint Siége, dans deux autres lettres adressées au cardinal Consalvi; mais que, comme les réponses insistoient sur une rétractation et sur l'abdication du titre d'administrateur, il a pris le parti de quitter Rome, malgré *le respect et la soumission filiale*. On ne voit pas trop, si celui-là est *soumis*, en quoi consiste sa *soumission*, et ce qu'il faut faire pour être taxé de désobéissance. Il a paru, à Bamberg et à Bruchsal, plusieurs écrits où l'on insiste avec force sur ce qu'une telle conduite a de contraire à toutes les règles. Mais le *Mémoire* seul suffit pour s'en faire une idée. Tous les griefs dont on charge M. de W. y sont rappelés. Toutefois il paroît s'en consoler. Il a pour lui le ministère du grand-duché, et il trouve dans cet appui un dédommagement de la censure du chef de l'Eglise, et de l'improbation des catholiques. La diète est sollicitée même d'intervenir dans cette affaire, et il sera glorieux pour M. de W. de faire retentir toute l'Allemagne de ses débats, et de provoquer dans ces pays un esprit d'opposition contre le saint Siége, et des mesures qui finiroient par amener un schisme.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MADAME est allée à Nanterre voir les désastres causés par le dernier incendie qui a éclaté dans ce village, et a laissé 500 fr. pour les malheureux qui ont souffert de ce terrible accident.

— En prenant possession du domaine de Rosny, Mr. le duc

de Berry a fait remettre 400 fr. pour le bureau de charité de Mantes, et 200 fr. pour les pauvres de Rosny.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, a été accueillie avec transport dans ses domaines en Normandie. Son trajet de Vernon aux Andelys a été un jour de fête pour les campagnes le long de la route. S. A. S. se propose de réparer l'abbaye de Saint-Jacques aux Andelys, où le feu duc de Penthièvre, son père, établit, en 1780, un magnifique hôpital. Mme. la duchesse est arrivée, le 22, à Eu, et y a été reçue avec les honneurs dus à son rang.

— M. le duc de Luxembourg et M. le maréchal duc de Raguse entrent en service auprès du Roi, le 1er. octobre, l'un comme capitaine des gardes, l'autre comme major général de la garde royale.

— Une ordonnance du Roi convoque, pour le 20 octobre, les colléges électoraux de l'Ain, des Basses-Alpes, de la Corrèze, du Finistère, de l'Indre, des Landes, de la Loire, de la Manche, de la Moselle, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de Seine et Marne, de Tarn et Garonne, et de la Vendée. Les colléges électoraux du Gard, du Nord, de la Sarthe, sont convoqués pour le 26. Tous ces départemens appartiennent à la seconde série, qui est renouvelée cette année, et ils ont à nommer toute leur députation. Les trois départemens du Rhône, de la Seine et des Basses-Pyrénées, ont aussi à compléter leur députation, à cause de la mort d'un de leurs députés. Leurs colléges électoraux se réuniront, les deux premiers le 26, et le dernier le 20.

— S. M. a fait remise au département de la Moselle d'une dette de 260,000 fr. qu'il avoit contractée envers le trésor. Le Roi accorde en outre à ce département un secours de 200,000 fr. pour payer les dettes de l'invasion.

— Par une ordonnance du Roi, les préfets désigneront chaque année dans les conseils-généraux et d'arrondissement les membres du conseil de révision pour le recrutement de l'armée.

— Le Roi a accordé des lettres de grâce à Charles Monier, condamné à mort, le 20 décembre 1816, pour le complot contre Vincennes. Ces lettres ont été entérinées, le 25, à l'audience de la cour royale. Il est fait remise à Monier du surplus de la détention qu'il avoit à subir par suite de la commutation de sa peine; mais il sera conduit dans un port,

et détenu jusqu'à ce qu'il s'embarque pour le Sénégal, et il lui est défendu de revenir en Europe, à peine d'être traité comme les bannis qui ont enfreint leur ban.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à trois mois de prison et à 2000 fr. d'amende, Barthelemi Desplaces, rentier, comme coupable de s'être livré à l'usure.

— Il paroît qu'après le départ des troupes étrangères, le service de la place de Paris sera fait par la garde royale, et que les légions de la ligne seront chargées des garnisons des places frontières.

— Il a été alloué à M. Lemot, pour la statue de Henri IV, une somme de 337,860 fr. Ce qui ne paroîtra pas exorbitant si on sait le prix qu'ont coûté les plus célèbres statues exécutées dans le dernier siècle. La statue de Louis XV, par Bouchardon, a coûté 1,600,000 fr. à la ville de Paris. Celle de Frédéric V, à Copenhague, coûta 2,800,000 fr. M. Falconet reçut pour celle de Pierre-le-Grand, à Pétersbourg, 375,000 fr., et l'on s'étoit chargé de lui fournir les matériaux et ouvriers, au lieu que M. Lemot, dans son marché, étoit chargé des opérations de moulage, de fonte et de ciselage.

— Le pont de Chatou, que le gouvernement a fait construire pour remplacer celui qui avoit été détruit pendant les cent jours, vient d'être livré à la circulation.

— Un incendie a consumé soixante-sept bâtimens dans le village de Chadrat (Puy de Dôme); quarante-neuf familles ont perdu leur récolte et leur mobilier. Deux enfans ont péri. La perte est évaluée à 300,000 fr. Un autre incendie a eu lieu à Loupmont, dans le département de la Meuse; une maison a été consumée, et deux autres endommagées.

— L'école des mineurs établie à Saint-Etienne, en 1816, vient de terminer sa première année scolaire par une distribution de prix, à laquelle a présidé M. de Monneville, préfet de la Loire.

— Dans la nuit du 8 au 9 juin dernier, on avoit volé un saint-ciboire dans l'église de Mauléon (Basses-Pyrénées); le 7 septembre au matin, on a trouvé un autre ciboire, plus beau que le premier, avec le billet qui portoit: *Aussitôt que j'ai pu avoir vendu une partie du froment que j'ai recueilli, je n'ai rien négligé pour réparer le crime que le besoin de substanter six enfans me porta à commettre.*

— M. Auguste de Saint-Hilaire, qui s'est arraché à sa famille pour aller faire, dans l'intérieur du Brésil, des découvertes sur l'histoire naturelle, vient d'envoyer au Jardin du Roi plusieurs caisses remplies d'objets curieux. Elles renferment vingt-quatre mammifères, cent trente oiseaux, deux cent cinquante-cinq crustacées, cinq reptiles, et des paquets de graines; la plupart de ces objets n'existoient point dans nos collections, et n'étoient pas même connus.

— Il y a eu une réunion des ministres étrangers au château de Johannisberg, occupé aujourd'hui par le prince de Metternich, ministre d'Autriche. Le prince de Hardenberg y a passé quelques jours, ainsi que le comte de Nesselrode, le prince de Wrède et d'autres ministres des puissances d'Allemagne.

— D'après les dernières nouvelles, la reine d'Angleterre étoit dans un état d'affoiblissement et d'apathie qui annonçoit sa fin prochaine.

— L'empereur de Russie est parti de Pétersbourg, le 7 septembre. Il est arrivé, le 12, à Memel; le 13, à Kœnigsberg, etc. Le 17 au soir, S. M. rencontra le roi de Prusse, qui étoit venu au devant d'elle. Les deux monarques firent leur entrée à Berlin, à cheval, aux acclamations de tout le peuple. L'empereur, après avoir passé trois jours dans cette capitale, en est parti, le 21, pour Weymar.

— Un journal américain appelle l'attention du congrès sur la conduite des chefs du nouvel établissement de Texer; et croit qu'on feroit bien de prendre des précautions contre eux, comme on en prit, l'année dernière, contre les pirates qui s'étoient établis à Galveston.

LIVRE NOUVEAU.

Galerie de Littérature, de Législation et de Morale; par M. Grouard (1).

Il n'est personne, parmi ceux qui se livrent à l'étude, qui ne fasse des extraits de ses lectures, et qui ne prenne note de ce qui l'a frappé davantage, ou de ce qui lui a paru le plus utile pour lui-même. Mais ces extraits et ces notes, on les

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 15 fr. et 20 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur; et chez Ad. Le Clere, [illegible].

garde ordinairement pour soi; et l'on s'abstient de livrer au public un travail que chacun peut faire aussi bien que nous. M. Grouard est bien plus communicatif. Il nous fait part de tout ce qu'il a recueilli depuis six ans, et il n'a pas voulu que nous perdissions rien des remarques qu'il a faites, des maximes qu'il a transcrites, des pensées qu'il a ramassées çà et là. Avocat et docteur en droit, il a dû naturellement diriger ses lectures vers les matières de son état, et il doit être beaucoup question dans ses extraits de jurisprudence, de code, et de tout ce qui a rapport à la législation. Aussi, quoiqu'il nous annonce une galerie de littérature, de législation et de morale, il n'y a dans ses trois volumes rien sur la littérature, et pas grand'chose sur la morale. L'auteur ramène à des questions de droit les articles mêmes qui annoncent un autre sujet. Ainsi, dans le chapitre sur la société, il ne considère la société qu'en homme de loi. Nous ne sommes pas assez exercés sur ces matières pour décider si M. Grouard les a bien approfondies. Tout ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de nous borner à parler des chapitres qui traitent d'autre chose. Celui sur le christianisme est presque le seul qui se rapporte directement à la religion. Il annonce un homme nourri dans le respect de la religion, et convaincu de sa nécessité. Sous ce rapport, nous devons rendre justice à M. Grouard. Dans le chapitre sur l'honneur, nous ne savons s'il n'a pas trop accordé de pouvoir à ce mobile : nous n'avons que trop souvent vu des gens d'honneur, ou qui du moins parloient beaucoup de leur honneur, tout en faisant des choses très-peu honorables. Dans l'article morale, il ne fait peut-être pas non plus sentir assez que la morale a besoin d'être appuyée sur la religion, et que sans cela ses principes sont souvent peu sûrs, et son application incertaine et difficile.

Nous n'insisterons pas davantage sur cet ouvrage, qui intéressera sans doute davantage les personnes livrées, par état ou par goût, à l'étude du droit. Nous avons vu avec plaisir que l'auteur reconnoît les inconvéniens de certaines lois qui portent encore l'empreinte des temps où elles furent rendues. Il remarque aussi dans le code quelques lacunes qu'une législation prévoyante remplira peu à peu. Il s'étonne, par exemple, que l'on n'ait rien statué sur le duel, surtout dans certaines circonstances où il peut se montrer sous des formes plus hideuses et plus barbares encore. En général, les vues de l'auteur nous ont paru celles d'une ame droite et honnête.

Sur les causes de la suppression des Jésuites par Clément XIV.

PREMIER ARTICLE.

Dernièrement un écrivain, qui n'aime pas les Jésuites, et qui applaudit à leur destruction, a cité comme une pièce victorieuse contre eux, une lettre du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, en date du 16 mars 1774. Dans cette lettre, le cardinal rend compte des motifs qu'a eus, selon lui, le Pape d'éteindre la société. C'est-là, nous dit-on, une preuve décisive, et qui ne souffre aucune réplique; on nous défie d'y rien opposer, et on nous reproche sévèrement de n'avoir fait aucune mention dans nos *Mémoires* d'une dépêche qui jette un si grand jour sur les motifs qu'a eus Clement XIV dans l'acte par lequel il a signalé son pontificat. On nous renvoie au *Journal de Correspondance et de Voyages* de l'abbé Clément (1), où la lettre se trouve, et qui offre aussi quelques renseignemens sur la suppression des Jésuites, et sur ses causes. Nous connoissions de reste ce *Journal*; nous avons l'avantage de le posséder dans notre bibliothèque, et nous l'avons cité dans nos *Mémoires*. Puisqu'on invoque cette autorité, nous allons y recourir aussi, et présenter des extraits de ce *Journal*, où l'on verra se soulever une partie du voile qui couvre les moyens

(1) *Journal de Correspondance et de Voyages d'Italie et d'Espagne pour la paix de l'Eglise, en* 1758, 1763 *et* 1769; par M. Clément. A Paris, chez Longuet, 1802; 3 vol. in-8°. L'auteur est Augustin-Jean-Charles Clément, trésorier de l'église d'Auxerre, évêque constitutionnel de Seine et Oise en 1797, mort le 15 mai 1804. Il avoit fait plusieurs fois le voyage de Hollande pour y visiter les jansénistes de ce pays, et il étoit lié avec les ennemis du saint Siége, en Italie et ailleurs. Il signala son épiscopat constitutionnel par les innovations les plus absurdes, et se rendit ridicule aux yeux des siens mêmes par ses petitesses et ses bizarreries. Il a laissé, dit-on, une correspondance

et les efforts par lesquels s'opéra l'extinction de la société. Nous joindrons plusieurs autres témoignages à celui-là, et nous examinerons ensuite la lettre du cardinal, qu'on nous a présentée comme si terrassante.

La cour de Lisbonne, et les souverains de la maison de Bourbon, avoient proscrit la société dans leurs Etats, et en avoient banni ou laissé bannir les membres. Les Jésuites françois étoient errans en Allemagne; les autres avoient été jetés sur les côtes de l'Etat de l'Eglise. Mais l'ordre existoit encore. Clément XIII fut vivement sollicité de l'abolir. Au mois de janvier 1769, les ministres de France, d'Espagne et de Naples, à Rome, présentèrent chacun au Pape un Mémoire sur ce sujet. Le Mémoire du marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France, sembloit indiquer que Louis XV ne faisoit cette démarche que par complaisance pour Charles III. Cependant le ministère insista, et la *Gazette de France*, du 24 février 1769, en annonçant la mort de Clément XIII, parla des Mémoires précédens, comme *proposant l'une des conditions dont les trois cours faisoient dépendre leur réconciliation avec la cour de Rome.* On s'étoit en effet emparé d'Avignon et de Bénévent. Le Portugal surtout, en rupture ouverte avec le dernier Pape, et les brouilleries entre les deux cours duroient depuis huit ou dix années, et avoient pris un caractère d'aigreur et d'animosité.

Clément XIV laissa voir, dès le commencement de son pontificat, l'intention de se rapprocher des souve-

---

très-volumineuse avec des ecclésiastiques et des théologiens étrangers, dont les opinions se rapprochoient des siennes. Dans son journal, il cite entr'autres, comme un ami déclaré des jansénistes, don Emmanuel Roda, dont il est parlé plus bas. Ce ministre faisoit traduire en espagnol, par le père Florès, religieux Augustin, les ouvrages anciens et nouveaux publiés en France contre les Jésuites. (*Journal*, tome II, page 96). Il étoit en relation avec l'archevêque d'Utrecht, et ce fut à sa sollicitation que le ministère espagnol écrivit à l'ambassadeur à Rome, d'employer ses bons offices auprès du Pape en faveur de cette église (même tome, page 293).

rains. Nous sommes loin d'adopter l'idée répandue par quelques historiens d'un pacte secret, par lequel ce Pape eût promis, dans le conclave, de détruire la société; pacte dont son exaltation auroit été la récompense. Cette imputation, déjà imaginée dans d'autres circonstances par des détracteurs du saint Siége, n'est appuyée sur aucune espèce de preuves, et est regardée, par tous les hommes sages, impartiaux et éclairés, en Italie et ailleurs, comme une fable ridicule. On peut croire sans doute que les couronnes firent tout ce qui étoit en elles pour obtenir un pape favorable à leurs vues. Mais il y a loin de là à la transaction absurde et honteuse qu'on prête à leurs partisans dans le conclave et à Ganganelli. Ce qui est plus vrai, c'est que, dès l'élévation de ce dernier, le ministère espagnol reprit ses instances pour la destruction. MM. d'Aranda et de Roda, l'un président du conseil de Castille, l'autre chargé des affaires ecclésiastiques, profitèrent de leur crédit pour renouveler les sollicitations. Charles III parut bien quelque temps vouloir se contenter d'une simple sécularisation des membres de la société; c'étoit l'avis du père d'Osma, son confesseur, et du premier ministre, Grimaldi; mais l'influence du comte d'Aranda fit revenir avec plus de vivacité au projet d'une extinction absolue.

Le 21 novembre 1769, l'abbé Clément arriva à Rome. Issu d'une famille parlementaire, dévoué au jansénisme, il se vante dans son *Journal* que son voyage étoit concerté avec un des ministres, M. de l'Averdy, et avec quelques magistrats attachés au même parti. Tout son *Journal* dépose du zèle avec lequel on poursuivoit alors la destruction de la société. *Le conseil de Castille*, y lit-on, *donna avis au roi Charles III de ne rien terminer avec la cour de Rome, même sur la nonciature, qu'après avoir obtenu ce point essentiel* (la destruction). *Le 4 avril 1770, j'appris qu'à la suite de ce plan les cours réunies venoient de donner ordre de ne plus rien traiter à Rome qu'elles n'eussent obtenu l'extinction des*

Jésuites (tome III, page 40). *Les ministres des trois cours reçurent l'ordre de faire au Pape des instances nouvelles plus précises pour l'extinction pure et simple* (page 48). *M. de Bernis a reçu de nouveaux reproches de sa cour, et des ordres plus précis d'accélérer la conclusion* (page 51). *Il est vraisemblable*, dit l'abbé Clément, à la page suivante, *que le Pape, ennemi, d'un côté, des mesures violentes, et de l'autre, résolu de procurer, durant son pontificat, la paix avec les cours, n'a promis que par nécessité l'extinction si demandée; que cependant il n'a pas été sans espérance, en même temps, que quelque événement pourroit survenir, et faire diversion ou modification à une demande à laquelle il ne se portoit pas de lui-même.* L'abbé Clément vouloit donc *qu'on envoyât un solliciteur plus puissant et bien décidé, au nom de tous les princes. Un bon solliciteur ne quitteroit pas prise qu'il n'eût emporté la place, si bien armé de l'autorité d'un bon plan adopté et applaudi par le concert des princes, qu'il en résultât une sorte de* COACTION DÉCENTE ET EFFICACE *auprès du Pape, soit que pareille coaction ne lui serve que de prétexte contre les objections, soit qu'elle soit nécessaire pour l'entraîner lui-même. Seroit-ce trop faire pour une démarche si forte, que de lui accorder, s'il y consentoit, l'approche de quelque régiment de Corse?* (pages 52 et 53). L'abbé Clément n'est-il pas fort plaisant avec sa *coaction décente?* Il rapporte quelques démarches du Pape pour éviter une extinction absolue, en accordant une extinction partielle et comme provisoire. Ce pontife, *naturellement porté, par caractère et par système, à faire tout le monde content*, s'étoit flatté de satisfaire par-là l'Espagne et la France, qui sollicitoient avec plus d'instance; mais la cour de France vouloit l'extinction absolue et universelle, et menaçoit de retenir Avignon en rendant le Comtat. *La dissolution de la société devoit être portée au comble, et même être ignominieuse* (page 61).

On trouvera un peu plus loin, dans le même volume, de nouvelles preuves de l'ardeur des cours pour l'extinction absolue. Au mois de mai 1770, les quatre ambassadeurs de Naples, de France, d'Espagne et de Portugal, eurent successivement des audiences du Pape pour cet objet. L'abbé Clément prétend qu'à cette époque le Pape *avoit déjà promis, par écrit, l'extinction si désirée; mais on ne savoit, ni quand, ni comment elle s'exécuteroit* (page 88). *Le Portugal et l'Espagne ne vouloient point recevoir le nonce sans cette condition préalable.... La reddition de Bénévent et d'Avignon ne tenoit plus qu'au caractère irrévocable qu'on exigeoit de cette extinction.* A la page 96, il est fait mention d'instances plus pressantes de la part de l'Espagne: elles redoublèrent en avril 1771: *Le roi d'Espagne faisoit en ce moment de si vives instances, que le Pape ne paroissoit plus occupé d'autre chose que de la grandeur de cet embarras, et il n'attendoit que de pouvoir alléguer une coaction suffisante pour en sortir... Le ministre de Portugal dit que si les délais duroient encore plus long-temps, il avoit ordre de préparer ses équipages pour quitter Rome* (pages 98 et 99).

L'abbé Clément ayant quitté Rome pour revenir en France, son Journal ne nous offre plus aucune lumière sur la suite des négociations. Mais ce que nous en avons rapporté suffit pour nous faire juger de la vivacité et de la chaleur des poursuites. On harceloit le Pape par des sollicitations réitérées, on le menaçoit, on lui gardoit quelques-unes de ses possessions, on refusoit de recevoir ses nonces, on ne vouloit entendre à aucun accommodement qu'il n'eût promis ce qu'on souhaitoit. C'est par cette *sorte de coaction décente et efficace*, comme le dit naïvement l'abbé Clément, que l'on arracha le décret de suppression. D'autres témoignages confirment à cet égard le sien. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (notre adversaire remarquera notre attention à lui citer des autorités qui lui sont chères); les *Nouvelles ecclésiastiques*

prouvent assez les mouvemens que l'on se donna pour la destruction des Jésuites. On peut consulter entre autres les feuilles du 14 mars 1769, 28 août 1771, 24 octobre 1774, 12 mars 1776 et 4 décembre 1779.

Le diplomate Bourgoing, qui avoit été à Rome, et qui avoit vu de près les ressorts des événemens, fait un mérite au ministre d'Espagne, don Joseph Monino, depuis comte de Florida-Blanca, de son activité et de sa persévérance pour entraîner Clément XIV. Ce fut lui, dit-il dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, qui *arracha, plutôt qu'il n'obtint*, le bref de 1773. Plus loin, le même historien, dont l'attachement à la cause philosophique n'est pas équivoque, loue Monino de sa fermeté à poursuivre les Jésuites après leur extinction. Il rapporte, tome Ier., page 43, des preuves du despotisme que le ministère espagnol exerçoit à Madrid. Le Pape ayant promis au roi de Prusse de ne pas troubler les Jésuites établis dans ses États, les ministres d'Espagne et de France *lui en firent les reproches les plus sanglans*. Bourgoing convient que la cour d'Espagne étoit *exigeante et ombrageuse*. Florida-Blanca fut appelé au ministère en 1777; mais le Pape ne gagna point à son départ, et Azara, qui étoit chargé des détails sous le duc de Grimaldi, ne se montra pas moins sévère et impérieux. Il tourmenta Pie VI pour l'affaire de l'évêque de Mallo; c'étoient des plaintes et des reproches sans fin; on en trouvera les détails dans les *Mémoires* de Bourgoing, chapitre IV, et on ne pourra s'étonner assez de cette rigueur impitoyable avec laquelle le ministère espagnol poursuivoit jusqu'au fond de la Russie, les foibles restes d'un ordre religieux, et cherchoit querelle au Pape, parce que cet ordre conservoit encore quelques branches à l'extrémité de l'Europe. Cette intolérance tracassière annonçoit assurément un autre mobile que l'amour de la religion, et l'intérêt de l'État que l'on mettoit en avant.

Nous trouvons encore deux autres historiens qui s'ac-

cordent à rapporter la destruction des Jésuites à la même cause. Caraccioli, qui, par ses liaisons avec les jansénistes, devoit être au courant des secrets de ce parti, dit, dans sa *Vie de Clément XIV*, 1775, in-12, que « *si ce Pape n'eût consulté que son cœur, il n'y a pas de doute, comme il l'a témoigné lui-même plusieurs fois, qu'il n'eût adouci leur sort au lieu de les détruire; mais il s'étoit décidé par des raisons puissantes*; et l'auteur réduit ces raisons à la persévérance inflexible des sollicitations des couronnes (page 174). Il ajoute que Charles III se déclara leur accusateur auprès du saint Siége, et qu'il poursuivit leur destruction avec chaleur; ce qu'il attribue à l'influence de quelques ministres puissans.

L'abbé Georgel, dont on a publié récemment des *Mémoires pour servir à l'Histoire des événemens de la fin du 18e. siècle*, n'est pas moins précis sur cette ligue des cours contre la société; et si nous n'adoptons pas tout ce qu'il rapporte à cet égard, nous pouvons du moins faire usage de son témoignage quand nous le trouvons conforme aux données historiques que nous fournissent les autres monumens du temps. Charles III, dit-il, toujours agité des frayeurs qu'on lui avoit inspirées (1), écrivit aux rois de France et de Portugal pour les presser de se réunir à lui, afin d'obliger, par un commun effort, le Pape à supprimer la société. La cour de Lisbonne ne demandoit pas mieux. Louis XV fut plus difficile à gagner; mais les instances de Charles III, et les insinuations du duc de Choiseul obtinrent enfin son consentement; et l'ambassadeur de France eut ordre de s'unir à ceux de Madrid et de Lisbonne pour demander la suppression. Les démarches commencèrent sous Clément XIII; mais elles devinrent bien plus actives sous

(1) Georgel cite le marquis de Montalègre, le comte d'Aranda, Campomanez et Monino, comme ceux qui eurent le plus de part, en Espagne, à la destruction des Jésuites, et qui furent seuls dans le secret des mesures prises contre eux.

Clément XIV. Le roi d'Espagne désira que le cardinal de Bernis restât à Rome pour presser l'exécution de la mesure. Le cardinal eut besoin de toute son adresse pour réussir. Il ne donnoit aucune relâche au Pape, et savoit même l'effrayer au besoin. Les cardinaux italiens n'approchoient plus Clément XIV, qui avoit tous les jours des conférences avec les deux ministres de France et d'Espagne. La cour de Madrid se plaignoit de la lenteur du Pape, et l'impatience de Charles III ne s'accommodoit pas de tant de délais. Clément XIV faisant valoir l'opposition des autres cours, et surtout de Marie-Thérèse; on travailla à gagner cette princesse. Le comte Mahoni, ambassadeur d'Espagne à Vienne, eut ordre de suivre cette affaire, et la cour de France donna la même commission au prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, ambassadeur auprès de l'impératrice. Charles III écrivit lui-même à Marie-Thérèse, qui résista d'abord, et ne se rendit qu'aux instances de son fils. Il fallut même que le Pape y joignit les siennes, et on dit qu'il alla jusqu'à faire à l'impératrice un cas de conscience de ses refus. Alors on dressa le bref de suppression, qui fut communiqué au roi d'Espagne, puis revu, corrigé et augmenté par Moñino, de concert avec l'ambassadeur de France. Depuis, Clément XIV fut livré aux inquiétudes et aux regrets. Il disoit souvent : *Compulsus feci*. Sa mort réveilla les craintes et les agitations du roi d'Espagne. La seule idée de voir les Jésuites ressuscités le faisoit trembler. Son ministre à Rome eut ordre de travailler à prévenir l'élection d'un Pape favorable à la société. Monino s'y porta avec plus de zèle que de succès. Ce ministre étoit lui-même fortement préoccupé de la crainte des Jésuites, et le prince de Kaunitz se moquoit de ses terreurs exagérées. Telle est la substance du récit de l'abbé Georgel, qui étoit alors secrétaire d'ambassade à Vienne, et qui a pu être instruit de plusieurs circonstances d'une affaire qui occupoit l'attention publique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. continue à jouir d'une bonne santé, et fait ses promenades accoutumées en voiture.

— M. Gualfard Ridolfi, évêque de Rimini, est mort dans cette ville le 3 septembre. Il étoit né à Vérone le 8 novembre 1745, et avoit été fait évêque le 18 septembre 1807.

— Jean-Michel Dürimgh, Allemand, né à Volcembourg, en Franconie, s'étant cassé la jambe, fut reçu à l'hôpital de la Consolation, le 14 juin dernier. Il étoit né dans la communion luthérienne; mais grâces aux instructions du chanoine Daffieri, il a fait abjuration le 6 septembre, et s'est confessé. Le 10, il a été confirmé, dans l'église de l'hôpital, par M. Frattini, vice-gérent de Rome, et archevêque de Philippe, qui lui a également donné la communion, et lui a adressé une exhortation convenable à la circonstance.

PARIS. Les abonnés de la *Chronique* ont dû être singulièrement édifiés en recevant avec le dernier cahier de ce journal, le Prospectus du *Théâtre de Chénier*, où l'on exalte ses idées philosophiques et sa passion pour la liberté. Chénier fut, dans ces derniers temps, un des plus chauds adeptes de l'école irréligieuse et révolutionnaire. Ses pièces de théâtre, ses satires, son cours de littérature, respirent la haine du christianisme et des prêtres, et c'est afficher le mépris des convenances que de proposer de tels ouvrages à des lecteurs qu'on doit supposer dans des sentimens tout opposés.

— M. Léonard Péricaut, prêtre, ancien grand-vicaire de Séez, chanoine de la même église, et abbé commendataire de Perseigne, au diocèse du Mans, est mort à Château-Ponsat, le 25 août 1818. Il étoit né dans cette ville, le 26 janvier 1743, et ses heureuses dispositions l'ayant fait remarquer de M. d'Argentré, évêque de

Limoges, dont il étoit le diocésain, ce prélat voulut se charger des frais de son éducation, qui eût tout le succès qu'on en pouvoit attendre. M. l'abbé Péricaut fut employé d'abord dans l'enseignement. M. l'évêque de Limoges l'indiqua ensuite à son frère, M. l'évêque de Séez, comme un sujet digne de toute sa confiance. M. l'évêque de Séez l'employa comme son secrétaire, puis le fit chanoine et grand-vicaire. M. l'abbé Péricaut lui resta toujours attaché et le suivit en pays étranger. Il y fut employé dans quelques négociations importantes, et le gouvernement anglois, appréciant ses services, lui accorda une pension assez considérable, qui ne faisoit point partie des secours accordés au clergé françois, et dont cet ecclésiastique a joui jusqu'à sa mort. Il ne rentra point en France en 1802, pour ne pas se séparer de son évêque. Il ne revint qu'en 1814; mais les événemens de l'année suivante le firent retourner en Angleterre, où il resta jusqu'à l'été dernier. Il se trouvoit à Londres lorsque M. le vicaire apostolique demanda aux prêtres françois la signature de la formule que nous avons fait connoître. L'abbé Péricaut étoit trop sage et trop éclairé pour hésiter un instant. Il signa la formule, et conseilla fortement à ceux qui le consultèrent d'en faire autant. Nous avons vu une lettre qu'il écrivoit, sur la même matière, le 3 février dernier, à un de ses amis de Paris, et dont voici un extrait : « En signant la formule de M. Poynter, mon cher C., je n'ai fait que suivre les principes que j'ai toujours professés, et dont je ne me départirai jamais. Je puis vous assurer qu'ils sont communs à la très-grande majorité des prêtres françois qui sont ici, et qu'on a trompé M. Poynter, quand on lui a dit qu'il y en avoit plus de deux cents qui ne reconnoissoient pas le Pape. Il y en a très-peu qui n'aient pas voulu signer la formule; et parmi ceux qui l'ont refusé, leur grand argument est qu'en déclarant qu'on est en communion avec le Pape, on est par conséquent en communion avec ceux

des évêques qui n'ont jamais voulu rétracter le serment qu'ils avoient prêté à la constitution civile du clergé, condamnée et déclarée hérétique et schismatique par Pie VI, et qu'ainsi on devient hérétique et schismatique. L'un d'eux m'a proposé cette objection. Je lui répondis : Tout dans l'Eglise porte sur l'épiscopat. Lorsque Jésus-Christ voulut fonder son Eglise, il envoya les apôtres, et leur promit d'être avec eux jusqu'à la consommation du monde. Comme les apôtres étoient des hommes mortels, cette promesse s'étendoit donc à leurs successeurs. Les évêques sont les successeurs des apôtres, comme le Pape est successeur de saint Pierre. La véritable Eglise établie par Jésus-Christ, se trouve donc dans le corps épiscopal uni au Pape. Donc pour être dans cette Eglise, il faut être en communion avec le Pape uni au corps épiscopal. Or tous les évêques catholiques sont en communion avec le Pape. Par conséquent celui qui se met hors de cette communion se met hors de l'Eglise. Ce seroit une erreur d'oser croire que le Pape et tous les évêques sont hérétiques et schismatiques; ce seroit détruire l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent pas prévaloir, ce seroit anéantir les promesses de Jésus-Christ. A cela on ne put rien répliquer. Un évêque, en entrant dans son diocèse, adopteroit, je crois, une mesure très-sage, en faisant signer cette formule à tout son clergé. S'il y a encore des évêques en France qui n'aient pas rétracté le serment qu'ils avoient prêté à la constitution civile du clergé, il seroit à désirer qu'on pût les destituer, ou que le corps épiscopal les mît hors de la communion, à l'exemple de saint Hilaire qui, de concert avec les autres évêques de France, se sépara de la communion de Saturnin, d'Arles, et de celles d'Arsace et de Valens. Ce seroit enlever aux exagérés leur grand argument. Leur chef est très-affecté de se voir abandonné par la plupart de ses adhérens qui ont signé la formule. Il écrit à tout le monde et demande une conférence. On est convenu de

ne pas lui répondre ; il ne s'avise pas de m'écrire ». Nous avons été bien aise de citer en entier cette partie de la lettre, qui nous fait connoître, et qui motive la façon de penser d'un ecclésiastique considéré pour son expérience et ses lumières, et qui nous apprend de plus que le parti schismatique se réduit à un très-petit nombre d'invidus, et que leur chef gémit de sa solitude. Au mois de juin dernier, M. l'abbé Péricaut revint en France. Après avoir passé quelque temps à Paris, il voulut revoir son pays natal et sa famille, dont il étoit séparé depuis trente-trois ans. Son séjour à Château-Ponsat fut marqué par des bienfaits dont ses parens gardent religieusement le souvenir. Il avoit même projeté des dispositions d'une utilité durable, et il avoit fait part à un ami intime de l'intention où il étoit d'employer 30,000 francs à l'établissement d'une maison de Sœurs de la Charité à Château-Ponsat, et de laisser aussi une somme pour les pauvres de cette ville. Il avoit aussi témoigné à M. Junien, curé du lieu, le désir de décorer son église, et principalement la chapelle de la sainte Vierge. La mort l'a empêché d'exécuter ces projets. Frappé d'une fièvre maligne, il a vu approcher sa dernière heure avec courage, et s'y est préparé en homme qui avoit déjà médité sur ce terrible passage. Il est mort entre les bras de M. Junien, fortifié par les secours de la religion et par l'espérance de l'immortalité, et laissant la réputation d'un prêtre éclairé, attaché à ses devoirs, et qui eût pu rendre encore des services à l'Eglise.

— Des voleurs se sont introduits, la nuit du 1er. au 2 septembre, dans l'église de Libourne. Ils ont emporté un soleil, quatre calices, un ciboire, en tout pour environ vingt marcs d'argent. Les hosties consacrées ont été déposées sur le degré d'un marche-pied ; les serrures ont été forcées. La perte est considérable, et ne laisse à une paroisse peu riche d'autre ressource que dans la munificence dont elle a déjà ressenti les effets. S. M. avoit donné précédemment à l'église de Libourne deux

tableaux de son musée particulier, représentant, l'un saint Louis, et l'autre saint François de Sales. On ose se flatter qu'elle trouvera dans le dernier désastre de nouveaux motifs de générosité en faveur d'une église à laquelle elle a témoigné de l'intérêt. La fabrique avoit aussi reçu cette année, en présent, la *Descente de Croix*, de M. Berton, qui avoit été remarquée dans l'exposition du salon de l'année dernière, et que M. le comte Decazes avoit achetée pour sa ville natale. Ces bienfaits en font espérer d'autres qui seront reçus avec encore plus de gratitude.

— Le siége archiépiscopal de Saltzbourg est vacant depuis plusieurs années. L'archevêque étoit autrefois prince souverain; mais ses Etats ayant été donnés à des princes séculiers, d'après le système qui a prévalu dans ces derniers temps en Allemagne, le dernier titulaire, Jérôme de Colloredo, se retira à Vienne, et y vécut en simple particulier jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mai 1812, non sans avoir à se reprocher d'avoir donné lui-même le signal des innovations, et d'avoir accueilli ces mêmes doctrines dont les résultats ont fini par le dépouiller. L'Etat de Saltzbourg fut donné en indemnité à l'Autriche, puis à la Bavière, puis rendu en dernier lieu à l'Autriche. Différens obstacles se sont opposés jusqu'ici à la nomination d'un archevêque; en attendant qu'ils soient applanis, le Pape vient de nommer provisoirement, comme administrateur du diocèse, M. Léopold-Maximilien de Firmian, né à Trente le 11 octobre 1766, évêque de Lavant ou Lavamynd, le 23 novembre 1800. L'évêché de Lavant, en Carinthie, est suffragant de Saltzbourg, et c'étoit même l'archevêque qui nommoit à ce siége.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a présidé le conseil des ministres. S. M. est rétablie de son indisposition, et doit reprendre ses promenades ordinaires.

— MADAME s'est rendue, le 28, au pont de Chatou, auquel elle a bien voulu permettre qu'on donnât son nom. Son arrivée a été un jour de fête pour le village. Un arc de triomphe avoit été dressé. On a offert à S. A. R. des corbeilles de fleurs et de fruits, et elle a laissé des marques de sa libéralité, tant pour les ouvriers du pont que pour les pauvres de Chaton.

— Les compagnies de Luxembourg et de Noailles, des gardes-du-corps du Roi, ont repris leur service auprès du Roi pour le quartier qui commence.

— Le local occupé par les Orphelines de la Légion d'honneur, dans la rue Barbette, étant trop resserré, S. M. a ordonné de leur en chercher un autre plus vaste, plus commode et plus sain.

— S. M., par une ordonnance en date du 26 septembre, nomme les présidens et vice-présidens des colléges électoraux des départemens ci-après, pour la session qui s'ouvrira les jours indiqués dans l'ordonnance de convocation, savoir : Pour le département de l'Ain, MM. Camille Jordan, président; le chevalier Sirand, vice-président; Alpes (Basses-), M. le chevalier Arnaud de Puimosson, président; Corrèze, MM. le comte Alexis de Noailles, président; le comte Dambrugeac, vice-président; Finistère, MM. le comte de Rosily, vice-amiral, président; Dumaralhac, vice-président; Gard, M. le comte de Saint-Aulaire, président; MM. de Gassignoles, le baron Chabaud-Latour, vice-présidens des sections; Indre, MM. Bourdeau-Fontenet, président; Trumeau, vice-président; Landes, MM. le baron Poiferré de Cère, président; le général Candenau, vice-président; Loire.......; Manche, M. le comte Dumanoir, président, MM. Avoyne de Chantereyne, le Jolis de Villiers, le chevalier Sivard, administrateur des monnoies; le chevalier Bonté de la Martinière, vice-présidens des sections; Moselle, MM. Wendel, président; Voysin de Gartempe, vice-président; Nièvre, M. le marquis de la Maisonfort, président; Nord, M. Dupleix de Mézy, président; MM. Deforest de Quartdeville, le baron de Brigode, Revoir, Gossuin, receveur-général, le comte de Muissart, maire de Lille, vice-présidens des sections; Saône (Haute-), M. Bouvier procureur-général à Limoges, président; Sarthe, M. Jules Pasquier, directeur de la caisse d'amortissement, président; MM. le marquis de

Talhouet, colonel de la garde royale; Lambert, jurisconsulte, vice-présidens des sections; Seine-et-Marne, M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, président; MM. Ménager, le baron Despaty, procureur du Roi, vice-présidens des sections; Tarn-et-Garonne, M. le baron Portal, conseiller-d'État, président; MM. le baron Mortarieu, Carrère-Dupin, juge d'instruction à Castel-Sarrasin, vice-président des sections; Vendée, MM. le baron Dufougerais, président; Laval, vice-président; Rhône, M. le baron Rambaud, maire de Lyon, président; MM. le chevalier Nuguez, président à la cour royale; Detarbres, membre du conseil-général, vice-présidens des sections; Pyrénées (Basses-), M. le comte de Grammont d'Asté, colonel, président.

— S. M. a autorisé par une ordonnance la formation d'une compagnie d'assurance maritime contre les risques de guerre.

— Lorsque chaque jour nous avons à annoncer des bienfaits de nos Princes, il est affreux de penser qu'il y ait encore des cœurs assez pervers pour former des vœux coupables. Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende, une fille qui, arrêtée la nuit par les gendarmes, a tenu les propos les plus outrageans. Il n'y a que l'excès du vice qui puisse rendre insensible aux prodiges de la bonté et de la vertu.

— M. Moreau, fils, est nommé substitut du procureur du Roi à Paris, en remplacement de M. Emmery, cet aimable et vertueux jeune homme dont nous avons annoncé la mort.

— On reconstruit en grande partie les voûtes inférieures de la grande salle, dite *des Pas-Perdus*, au Palais de Justice. Six sont déjà refaites; on commence la reconstruction des autres, afin que le travail soit terminé pour la rentrée des tribunaux.

— Le privilége des jeux de hasard, dans Paris, a été cédé à la ville, à condition d'acquitter les charges que le produit supporte. Le conseil municipal, en adoptant cette concession, a déclaré que le montant des bénéfices nets seroit abandonné aux hôpitaux et autres établissemens de charité. En déplorant la continuation d'un mal que la politique ne croit pas pouvoir déraciner, quoiqu'il plonge si souvent tant d'individus, et même de familles entières, dans la misère et le désespoir, on trouvera du moins que c'est une sorte de compensation d'attribuer au soulagement de l'humanité cet argent trempé des pleurs de l'humanité.

— Un long article de l'*Observateur autrichien* réfute ce que le journal anglois, le *Courrier*, avoit dit dernièrement sur les opérations futures du congrès d'Aix-la-Chapelle. Il dit qu'on ne s'y occupera que d'une seule question; que le congrès de Vienne n'a point laissé d'affaires à terminer, et que les souverains ne traiteront point de nouveaux changemens à introduire en Allemagne pour les limites de divers Etats, ni des colonies espagnoles en Amérique, ni d'autres objets indiqués dans différentes gazettes.

— L'empereur de Russie est arrivé, le 26 septembre, à Francfort, où il a trouvé le roi et la reine de Wurtemberg. L'empereur d'Autriche, après avoir passé deux jours à Mayence, en est parti le 25 sur un yacht, pour descendre le Rhin jusqu'auprès de Johannisberg.

— Il vient de s'opérer une révolution dans le ministère de Madrid. Le 14 septembre, à minuit, les ministres, D. Joseph-Garcia-Léon de Pisarro, secrétaire d'Etat et des dépêches; D. Joseph-Vasquez Figueroa, secrétaire d'Etat et de la marine, et D. Martin de Garay, secrétaire d'Etat et des finances, ont été congédiés, et ont reçu ordre de partir sous quatre heures, et de se rendre, le premier, à Valence; le second, à Saint-Jacques de Galice, et le troisième, dans l'Arragon. Leurs successeurs *par interim* sont: le marquis de Casa-Ixuyo, D. Baltazar Hidalgo de Cisneros, et D. Joseph Imaz.

— Par un traité conclu entre la Russie et la Perse, le 12 octobre 1813, et qui ne vient que d'être publié, la frontière russe est reculée jusqu'à l'embouchure du Kour, dans la mer Caspienne, suit la chaîne des montagnes qui sépare la Géorgie de l'Arménie, et renferme les peuplades indomptées des Abasses, des Circassiens et autres.

LIVRE NOUVEAU.

Apologie du Concordat de 1801, contre les détracteurs de sa validité; ou *Réfutation des faux principes, des préjugés, et des prétextes allégués par les* dissidens *ou* partisans de la nouvelle église, *pour justifier leur séparation;* par un Curé.

Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Egron; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Ire. livraison (1).

SECOND ARTICLE.

Ce Recueil commence à l'époque où finissent les premières *Lettres édifiantes*, publiées par les Jésuites, et il offre la suite des faits qui concernent les missions, au moins pour la partie confiée aux prêtres sortis du séminaire des Missions-Etrangères, de la rue du Bac, à Paris. La livraison actuelle ne traite que de la mission du Su-Tchuen, et comprend un espace de vingt-trois ans, depuis 1767 jusqu'en 1790. Les missionnaires dont on donne les relations sont : MM. Gleyo, Romain, Alary, Pottier, Moye, de Saint-Martin, Chaumont, Dufresse, Descourvières, Hamel, Florens, Létondal, etc. On y voit la suite des travaux de ces hommes apostoliques, leurs courses, leurs succès, leurs traverses, leurs souffrances, les triomphes de l'Evangile, le courage des chrétiens, et les vicissitudes des persécutions qui rappellent tout ce que l'histoire nous apprend des premiers âges de l'Eglise. La vie de M. Gleyo, le premier qui paroît

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse, et *paroîtra incessamment*. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

sur cette liste, retrace les épreuves des plus anciens et des plus généreux confesseurs de la foi. Jean-François Gleyo, ancien supérieur de la petite communauté de Saint-Sulpice, entra en Chine en 1767, et mit trois mois à se rendre dans le Su-Tchuen, tant à cause des distances à parcourir, que par suite des détours qu'il falloit prendre, et des précautions à observer pour n'être pas reconnu. Il étoit avec M. Alary, le même qui est mort récemment, à Paris. Il fut pris, le 30 mai 1769, par la trahison d'un païen qui avoit témoigné le désir de s'instruire de la religion. On arrêta en même temps trois prosélytes. Ils furent traînés dans différentes prisons, interrogés, frappés, souffletés. M. Gleyo fut surtout en butte aux plus durs traitemens. On le garda huit ans en prison; on le fatigua de toute sorte de vexations; on le mit plusieurs fois à la torture, et il ne sortit de prison que le 2 juillet 1777, par la protection d'un ancien Jésuite portugais, M. da Rocha, alors employé comme mathématicien à Péking; mais il étoit si affoibli et si exténué par ses souffrances, que ses confrères avoient peine à le reconnoître.

Cette persécution de 1769 ne se borna point à M. Gleyo. Les autres missionnaires du Su-Tchuen furent exposés aux plus ardentes recherches. MM. Pottier, Falconet et Alary, poursuivis d'asile en asile, furent obligés de quitter cette province. Le premier se retira dans le Xen-Si, et fut sacré évêque à Si-Ngan, qui en est la capitale, par le vicaire apostolique, qui étoit un missionnaire italien. On trouve dans une relation de cet évêque des détails fort intéressans sur les interrogatoires, les souffrances et le courage de neuf chrétiens arrêtés par suite de la prise de

M. Gleyo. Après qu'on eût tenté d'ébranler leur constance par la prison, les menaces et les coups de bambou, on les relâcha successivement. La même relation parle de trois villes où les chrétiens furent rigoureusement poursuivis. Les gouverneurs particuliers, suivant les circonstances, renouveloient les recherches, et tourmentoient les chrétiens; quelquefois ils en agissoient ainsi sur la dénonciation des païens, d'autres fois pour montrer leur zèle et faire leur cour. Il y avoit un grand nombre de ces persécutions partielles, où des chrétiens de toutes les classes, des vieillards, des femmes, des enfans, répondent avec fermeté aux interrogatoires, et résistent aux tourmens comme aux séductions. Des familles entières rendent un glorieux témoignage à la foi. Quelques-uns se laissent intimider; mais, honteux ensuite de leur foiblesse, ils demandent à en faire pénitence. Les païens, frappés de ce spectacle, se convertissent en plus grand nombre. Dans une seule ville, où la foi n'étoit prêchée que depuis six ans, il y avoit, au bout de ce temps, plus de cinq cents chrétiens, et quoiqu'une grande partie d'entre eux n'eût pas encore été baptisés, ils ont donné l'exemple aux autres par leur ferveur. Ce canton étoit sous la juridiction de M. Falconet, missionnaire zélé, qui fut enlevé au milieu de ses travaux, le 26 juin 1772.

Cette même année il s'éleva une persécution dans la province de Kouei-Tcheou. Des livres et objets de piété qu'on trouva chez des négocians donnèrent lieu à des recherches sévères. Un nouveau rescrit de l'empereur les autorisa. Plusieurs chrétiens furent arrêtés et mis à la cangue; cependant cet orage se

calma, et les conversions continuèrent. L'arrivée d'un nouveau missionnaire de France fut un bienfait pour cette mission; c'étoit M. Moye, prêtre lorrain, qui arriva dans le Su-Tchuen le 30 mars 1773. Le lundi des Rogations de l'année 1774, il fut pris dans le Kouei-Tcheou, et conduit en prison. Il fut relâché, à condition de sortir de la province. Il en sortit en effet, et passa dans le Su-Tchuen. Il y fut pris encore, en juillet 1775, par une troupe de païens furieux, qui le menacèrent, l'injurièrent, et faroissoient même vouloir le tuer; il parvint encore à s'échapper. A la fin de cette même année, il crut devoir rentrer dans le Kouei-Tcheou, où le besoin des fidèles demandoit sa présence. Il avoit bien promis d'en sortir, mais non de n'y pas rentrer. Il confirma les chrétiens, et fit de nouvelles conquêtes.

Dans l'état actuel des missions, il est rare de jouir d'une tranquillité parfaite. On y est presque toujours en alarmes. Les perquisitions et les rigueurs se succèdent, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. Les missionnaires sont obligés de changer souvent d'asile. Des dénonciations, des rencontres fâcheuses, quelquefois une simple indiscrétion des chrétiens, ou un accident imprévu, suffisent pour exciter des orages. On n'a pas seulement à craindre de la part des mandarins, mais de la part du peuple, qui, excité par les ennemis de la religion, se porte à des excès, entre dans les maisons des chrétiens, et y cherche des prétextes pour les traduire en justice. Les missionnaires sont quelquefois exposés à de très-grands dangers. M. Moye entr'autres faillit être pris en plusieurs rencontres, et n'échappa que par une protection spéciale de la Providence. Le détail de ces traverses, ces alternatives

de craintes et d'espérances, cette succession de calme et de persécutions, les progrès de la foi suspendus un instant par la rigueur des recherches, puis recommençant après le retour de la paix, tout cela jette sur ces relations un intérêt et une variété qui piqueroient la curiosité des plus indifférens.

Un des missionnaires dont le nom se trouve le plus souvent dans la partie du Recueil que nous examinons, est M. Pottier, depuis évêque. François Pottier, né, en 1725, à Loches en Touraine, avoit été élevé au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, et conserva toujours un tendre attachement pour les supérieurs de cette maison. Plusieurs de ses lettres leur sont adressées. Il partit pour les missions à la fin de 1753. Après avoir travaillé plusieurs années dans le Su-Tchuen, il fut pris, en 1762, et mis à la torture. Les chrétiens obtinrent son élargissement à prix d'argent. Peu après, il fut fait vicaire apostolique, et sacré, en 1769, sous le titre d'évêque d'Agathopolis. Il vécut jusqu'au 28 septembre 1792. Outre les missionnaires françois qu'il avoit sous lui, et que nous avons nommés, il y avoit encore des prêtres chinois dont les relations nomment quelques-uns, M. André Ly, qui confessa quatre fois le nom de Jésus-Christ; M. Adrien Tchou, qui fut exilé pour la foi dans la province de Canton, et qui passa plusieurs années dans cet exil, où il trouvoit encore le moyen de prêcher la religion, et où il paroît être mort; MM. Nghien et Matthieu Kou, qui visitèrent M. Gleyo dans sa prison, et lui portèrent les secours de la religion; M. Luc Ly, qui rendit au confesseur le même service; M. André Yang, qui avoit confessé la foi dès l'âge de dix-huit ans dans la persécution de M. Gleyo;

M. Augustin Tchou, autrefois soldat et persécuteur des chrétiens; M. Jean-Baptiste Stiang, exilé pour la foi lorsqu'il n'étoit encore que laïque, et enchaîné par ce même Augustin Tchou, qui fut fait prêtre avec lui, en 1780; et plusieurs autres qui seront nommés par la suite.

Quelques années après son sacre, M. l'évêque d'Agathopolis reçut successivement un renfort de plusieurs missionnaires, MM. Etienne Devaut, Hamel, de Saint-Martin et Dufresse. M. Jean-Didier de Saint-Martin, de Paris, docteur en théologie, arriva en 1774. M. Gabriel-Thaurin Dufresse, du diocèse de Clermont, arriva en 1777; M. Etienne Devaut, du diocèse de Tours, en 1776. Les deux premiers avoient été élevés au séminaire Saint-Louis, à Paris, et devinrent par la suite évêques. M. de Saint-Martin rend compte, en 1776, des persécutions locales qui eurent lieu vers cette époque, et au milieu desquelles le christianisme s'étendoit toujours. En octobre 1776, une femme chrétienne fut mise à mort, dans le Fo-Kien, par son mari, en haine de la religion; elle supportoit depuis près de deux ans les traitemens les plus inhumains de la part d'une famille, ennemie implacable des chrétiens. Sa patience et sa foi ne se sont pas démenties pendant cette longue épreuve. On cite d'autres traits admirables de résignation, de courage et de vertu de la part de chrétiens de toutes les conditions. En 1780, M. Gleyo alla prêcher la foi dans un pays appelé Lo-Lo, au nord de la Chine, où l'Evangile n'avoit pas encore été porté. Il y retourna en 1781, et produisit de grands biens dans ces deux voyages. On établit dans le même temps un collége qui essuya bien des traverses.

Quiconque voudra se faire une idée de l'état des missions à cette époque, de leur régime, de leurs besoins, lira une lettre de M. l'évêque d'Agathopolis, du 18 octobre 1782. Elle nous apprend que quatre frères chrétiens moururent cette année sous la cangue, et on y trouve les détails de beaucoup de persécutions locales. Une relation de M. Moye, qui suit la lettre, est aussi intéressante, et fait connoître tout ce qui lui est arrivé d'important pendant les dix années qu'il a passé en Chine, de 1773 à 1784. Une relation de M. Chaumont donne encore plus de détails. Ce missionnaire arriva, en 1777, à Macao, avec ses collègues, MM. Liot et Descourvières. Le dernier resta dans cette ville comme procureur des missions françoises. M. Chaumont fut envoyé à Hing-Hoa, dans le Fo-Kien. Les chrétiens n'y avoient pas vu d'Européens, et étoient dirigés par un prêtre chinois. Le Fo-Kien étoit alors administré par le père Calvo, Dominicain espagnol, nommé évêque de Milte et vicaire apostolique de la province, en même temps qu'administrateur du Che-Kiang et du Kiang-Si, mais qui ne fut sacré qu'en 1792. M. Chaumont travailla avec zèle et succès dans ce district pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'il fut renvoyé en Europe, par l'évêque d'Agathopolis, pour les affaires de la mission. Il fut donc obligé de se séparer de ses chrétiens, et arriva, en 1784, à Canton, chez M. Della Torre, procureur de la Propagande. De là il vint à Paris, où il resta au séminaire des Missions-Etrangères jusqu'au mois d'octobre 1792. Alors les fureurs de la persécution le forcèrent à passer en Angleterre, avec MM. Alary et Blandin. Après son départ du Fo-Kien, le même prêtre chinois gouverna la mis-

sion de Hing-Hoa, jusqu'en 1792, que M. Lolivier y arriva. Il y resta jusqu'en 1807, qu'il fut chargé du collége établi dans l'île de Pinang.

Nous sommes obligés de renvoyer à un troisième article la suite de cet abrégé, principalement pour ce qui concerne la persécution de 1784, la plus vive et la plus générale de toutes celles dont il a été question jusqu'ici.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a nommé aux églises suivantes : à Rieti, M. Pereira, évêque de Terracine; à Pérouse, M. Charles de Marquesi; à Fuliguo, M. Stanislas Lucchesi, curé de Saint-Pierre du Vatican; à Citta Della Pieve, M. Julien Mami, prévôt de Césène; et à Narni, M. Borghi, archidiacre et pro-vicaire-général de Lorette.

— M. Ange Dania, religieux dominicain, né en 1744, créé évêque d'Albenga en 1802, est mort dans son évêché, la nuit du 5 au 6 septembre.

— Le 3 septembre, l'Académie de la Religion a tenu la séance de clôture de sa dix-huitième année académique. On lut un dialogue sur les bienfaits de la religion chez les peuples anciens et modernes. M. Bertazzoli, archevêque d'Edesse, et président de l'Académie, félicita les candidats de leur zèle et de leurs travaux pour la défense de la religion, et annonça la distribution de dix prix, qui consistoient en médailles d'argent et en apologies de la religion, des plus belles éditions. Dix candidats reçurent des prix. La séance fut terminée par un discours du prince Ruspoli, un des promoteurs de l'Académie, sur les travaux de l'année, et sur les excellentes Dissertations qu'on avoit lues. Les cardinaux Dugnani, Cacciapiatti et Vidoni, et le prince de Hesse-Darmstadt, étoient présens, ainsi que plusieurs prélats et autres personnages de distinction.

— Nous pouvons annoncer avec certitude que, vers la fin d'octobre prochain, cette capitale sera visitée par S. M. le roi Ferdinand Ier. des Deux-Siciles. Ce prince a prévenu le saint Père de son dessein, par une lettre affectueuse, où il lui marque que le désir de faire sa connoissance l'a déterminé à ce voyage. S. S. y a répondu par une lettre pleine également de témoignages d'attachement.

— La foule se presse pour voir un tableau exposé aujourd'hui dans l'église de la Rotonde, et qui est destiné pour Draguignan, en Provence. Ce tableau est du sieur Charles Viganoni, peintre de Plaisance. Il représente notre divin Rédempteur, montrant son cœur ouvert, et aux pieds d'un autel les figures réunies de Louis XVI, de Mme. Elisabeth, de MADAME, duchesse d'Angoulême, et du cardinal Della Somaglia. On trouve que l'artiste a lutté contre les difficultés d'un sujet donné, et qu'il a disposé les personnages de la manière la plus favorable. Notre Seigneur est dans la gloire, et les quatre personnages sont en différentes attitudes d'adoration et de prières.

— Les pères Arméniens Méchitaristes de l'île de Saint-Lazare de Venise, avertirent le monde savant, au mois de janvier dernier, qu'ils alloient faire paroître dans leur imprimerie la traduction latine de la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe de Césarée, monument précieux de l'histoire ancienne, et qui n'avoit pas encore été publiée. Cette version a été restituée, il y a peu, par le père Jean-Baptiste Ancher, membre de cette congrégation, à qui on doit la version latine et les notes explicatives du texte. C'est lui qui dirige l'impression; on en est actuellement à la dixième feuille. Pour se rendre aux désirs des savans, on en fait deux éditions, l'une en deux tomes in-4o., et l'autre en un in-folio. On n'a rien négligé pour la beauté du papier, du format et des caractères, et pour la grandeur des marges et la disposition des colonnes arménienne, grecque et

latine. Le prix de l'in-4°. est toujours de 50 centimes la feuille, et de 40 pour l'in-folio. On croit que l'ouvrage fera environ cent feuilles, et qu'il sera terminé vers la fin de l'année. On ne recevra plus de souscriptions passé le mois de novembre.

PARIS. L'église de France vient de perdre un de ses anciens évêques, qui étoit depuis long temps dans un état d'infirmités. M. Claude-Marie Ruffo de Laric, ancien évêque de Saint Flour, est mort le 1er. octobre. Né à Grenoble, le 16 novembre 1746, il fut d'abord grand-vicaire du même diocèse, et conseiller-clerc au parlement de cette ville. Il alla à Rome, et se trouvoit au conclave où Pie VI fut élu. En 1779, le Roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour, pour lequel il fut sacré le 23 janvier 1780. Il donna sa démission en 1801, et vécut dans la retraite. Il étoit membre du chapitre de Saint Denis.

— La rentrée annuelle des Ecoles des Frères a eu lieu, le 1er. octobre, à Paris. Elle a été marquée par une messe du Saint-Esprit, à laquelle les enfans ont été conduits par leurs maîtres. Ces Ecoles sont très-nombreuses cette année, et il semble que ces derniers temps aient vu redoubler la confiance pour une institution qui n'est si éminemment utile que parce qu'elle est essentiellement religieuse.

— Les Princes ont passé une partie de la semaine dernière à Compiègne. S. A. R. MONSIEUR, profitant de ce séjour, a voulu revoir l'église de Saint-Jacques, où il se rappeloit s'être trouvé aux offices dans les voyages que faisoit alors la cour. Le jeudi, après avoir passé la revue de la garde nationale, ce Prince vint, à neuf heures, à l'église, accompagné de Mgr., duc d'Angoulême; Mgr. le duc de Berry étant absent. LL. AA. RR. furent reçues à la porte de l'église avec les honneurs accoutumés. M. le curé eut l'honneur de leur exprimer, dans une harangue courte, mais pleine de sentiment, la joie des habitans de revoir dans leur église

des Princes que leurs vertus et leur piété rendent encore plus chers à tous les bons François. M. le curé célébra la messe, à laquelle toutes les autorités assistoient, et que les Princes entendirent avec ce recueillement et cette dévotion qui consolent le fidèle, et étonnent l'indifférent et l'incrédule. Pendant la messe, M. l'abbé Clausel de Coussergues, vicaire-général du diocèse, offrit successivement à baiser aux Princes le livre des Evangiles, l'instrument de la paix et le corporal. La messe entendue, MONSIEUR témoigna sa satisfaction de voir que les marbres et les décorations de l'église, bienfaits de ses ancêtres, eussent échappé aux ravages de l'impiété. LL. AA. furent reconduites avec le même cérémonial, et laissèrent le peuple frappé du spectacle de cette piété vraie et profonde par laquelle ces enfans de saint Louis confondent un siècle irréligieux et frivole.

— Nous rendîmes compte, il y a environ six semaines, d'une *Explication de l'Apocalypse*, par M. L. B. Ce compte n'étoit pas fort satisfaisant, et nous ne sommes point étonnés que l'auteur n'en ait pas été content. Il nous a écrit pour se plaindre de notre sévérité et pour justifier son plan. Il est convaincu de la solidité de ses interprétations et de la justesse des rapports qu'il trouve entre la prophétie et les faits auxquels il l'applique. Nous ne donnerons point sa lettre, qui n'ajoute rien aux raisons que l'auteur avoit déjà données dans son ouvrage pour tâcher d'appuyer son sentiment. Tout cela nous a paru vague, conjectural et arbitraire. Au surplus, nous avons dit notre avis, nous l'avons dit en conscience; nous n'avons aucun sujet d'en vouloir à l'auteur, et nous souhaitons que le public le traite plus favorablement, ce qui jusqu'ici ne paroît pas vraisemblable. M. L. B. dit que le plan nous a été communiqué avant l'impression, et que nous l'avons approuvé. Il se trompe; nous reçûmes, il est vrai, le manuscrit; mais nous le rendîmes, sans l'avoir lu, en ayant toujours été empêché par des occupations multipliées, et nous défiant

de ces interprétations de l'Apocalypse qui ont abondé dans ces derniers temps, et dans la plupart desquelles il entre beaucoup d'illusions et de systêmes. Nous ne pûmes donc dire que nous approuvions l'*Explication* de M. L. B. Nous lui donnons d'ailleurs acte avec plaisir de ce qu'il nous annonce dans sa lettre, qu'il fera cartonner l'endroit de son livre où le formulaire est appelée *voie inique d'après les ariens*. Il est vrai que cet endroit nous avoit choqué; mais il y en a d'autres qui sont dictés par le même esprit, et qui auroient aussi besoin de cartons.

— La tolérance dont le gouvernement anglois fait aujourd'hui profession, ne s'est pas encore étendue à toutes ses colonies, et ses agens y traitent les catholiques avec une rigueur contre laquelle devroient s'élever tous les libéraux, à moins qu'ils ne le soient que de nom, ce qui n'est pas présumable. On sait que les Anglois ont formé, il y a trente ans, un établissement dans la Nouvelle-Hollande. Déjà plusieurs colonies s'élèvent dans cette grande île; on y envoye les condamnés qui restoient, en Europe, dans les cachots. Une lettre de Sidney, dans la Nouvelle-Galles du sud, donne, sous la date du 8 décembre 1816, de tristes détails sur l'état de la religion dans ces contrées, et sur la conduite des agens qui y gouvernent. L'auteur de la lettre croit que la population de Botany-Bay se compose environ par moitié de catholiques, ce qui ne surprendra pas quand on se rappellera le grand nombre d'Irlandois qui furent déportés dans la révolte de 1798 et depuis, en vertu de l'acte d'insurrection de Grattan et de Peel, qui prononçoient cette peine contre tout paysan catholique trouvé hors de sa cabane avant le lever du soleil ou après son coucher, ou nanti d'un vieux pistolet. Grâces à cet acte, et à l'activité des magistrats du parti d'Orange, une foule de pauvres catholiques furent embarqués pour la Nouvelle-Galles du sud, sans passer par l'épreuve du juri. Encore si on leur avoit donné la con-

solation d'être assistés par quelque prêtre catholique ! Au contraire, ce secours leur est interdit. On les force à se rendre tous les dimanches à l'église protestante. Des constables les y conduisent, et des peines sévères, et même de mauvais traitemens, sont infligés à celui qui trouveroit moyen de s'en absenter. Les catholiques ne peuvent trouver ni à faire bénir leurs mariages, ni à baptiser leurs enfans avec les cérémonies de l'Eglise. Pas de messe, pas d'instruction. Les malades et les mourans sont abandonnés. Dernièrement on exécuta quatre criminels, parmi lesquels il s'en trouva de catholiques qui refusèrent le secours d'un ministre anglican et d'un méthodiste. Un d'eux se plaignoit amèrement d'être privé de l'assistance d'un prêtre de sa communion. Il y a des colons qui se sont retirés par cette seule raison qu'ils n'avoient pas de prêtres. Il faudroit cinq prêtres pour la Nouvelle-Galles du sud, et deux pour la terre de Van Diemen : la colonie n'en iroit que mieux, et les habitans libres comme les condamnés, y gagneroient sous le rapport de la morale. Il y a quelque temps qu'un prêtre aborda sur la terre de Van Diemen, où il fut bien reçu par le lieutenant du gouverneur, qui sentoit les avantages d'un tel secours pour la population catholique. Mais ce même prêtre s'étant ensuite rendu à Sidney, le gouverneur l'a forcé de se rembarquer, à l'instigation, à ce que l'on croit, de son secrétaire, Irlandois et orangiste très-prononcé. Les protestans eux-mêmes ont blâmé cette mesure, et les catholiques ont dû présenter une pétition pour demander à avoir un prêtre. Ceux qui jetèrent les hauts cris, il y a trois ans, contre une prétendue persécution des protestans à Nîmes, doivent, s'ils sont conséquens, blâmer de tels exemples d'intolérance, qui sont donnés par leurs compatriotes même, et qui pèsent aussi sur leurs compatriotes.

Nouvelles politiques.

Paris. M. le comte Georges de Caraman est arrivé, le 5, en courrier. Il a apporté la nouvelle que, dans la conférence qui a eu lieu à Aix-la-Chapelle, le 2 octobre, l'évacuation immédiate du territoire françois a été unanimement décidée.

— Le Roi a nommé M. Dassier, propriétaire à Montbrison, pour présider le collége de la Loire, et M. Fleurdelys, maire de Rive-de-Gui, pour présider la seconde section de ce collége.

— Le président du collége électoral de Paris est M. Bellart, procureur-général; les vice-présidens pour les différentes sections sont: MM. Rendu, Allent, Ternaux, Delaître, Barthelemy, Breton, Valton, Lebrun, Try, Bonnet, Rattier, Roy, Delahaye, Cinot, Leprieur de Blainvilliers, Léprêtre de Châteaugiron, Firmin Didot, Camet de la Bonnardière et Lafond.

— On avoit annoncé que M. le maréchal duc de Raguse prendroit son service au mois d'octobre. M. le maréchal duc de Reggio continuera de remplir auprès de S. M., pendant le trimestre qui commence, les fonctions de major-général de la garde royale.

— Mgr., duc d'Angoulême, a envoyé 500 fr. pour les victimes de l'incendie de Nanterre.

— Une ordonnance du Roi supprime dans la garde nationale tous les emplois supérieurs à celui de commandant des gardes nationales de commune et de canton; les maires, sous-préfets et préfets, reprendront, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, l'entier exercice de leurs attributions sur l'organisation, la direction et l'inspection de la garde nationale.

— Comme les affaires du commerce appellent une partie des électeurs du Finistère hors du chef-lieu du département le 20 octobre, la tenue de l'assemblée du collége électoral est remise au 26.

— M. le duc de Richelieu a fait remettre une somme de 1000 fr. pour les incendiés du Mont-Saint-Sulpice.

— Le comité d'administration de l'Association Paternelle des chevaliers de Saint-Louis, a reçu de la Guadeloupe une somme de 16,000 livres pour concourir à la dotation des maisons fondées par cette société.

— On a arrêté, sur le boulevard du Temple, un paysan de Romainville, qui osoit crier les louanges d'un homme abhorré. Ce malheureux avoit perdu quatre de ses enfans par la conscription. On dit qu'il étoit ivre.

— L'hospice de Fontenay a été autorisé à remettre à M. de Grimoard, la valeur de la portion des biens confisqués sur lui pour cause d'émigration, qui excède celle qui appartenoit à cet hospice.

— Les mesures qu'on voit prendre dans l'armée des alliés, semblent annoncer qu'on compte de part et d'autre sur une évacuation prochaine de notre territoire.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 27 septembre, à Aix-la-Chapelle, et a voulu être reçu sans honneurs. Le lendemain, ce prince est allé jusqu'à une lieue au devant de l'empereur d'Autriche. Les deux souverains, après s'être embrassés, sont montés dans la même calèche, et ont fait leur entrée dans la ville. Le 29, l'empereur Alexandre arriva. Le cérémonial pour son entrée fut le même que la veille. Les monarques se sont fait mutuellement des visites.

— Les journaux anglois ont publié des détails sur l'état de Georges III. Ce malheureux prince est aujourd'hui totalement aveugle. Il se promène dans ses appartemens à l'aide d'un guide. Comme il aimoit la musique, on a placé dans différentes pièces des pianos et des clavecins, où il s'arrête de temps en temps pour répéter les airs qu'il affectionnoit. Il mange souvent debout et de bon appétit. Son vêtement habituel consiste en une grande robe de soie, taillée à la manière écossoise. Quelquefois il s'arrête tout à coup en marchant, et converse avec un personnage imaginaire. Du reste, à l'exception du désordre mental, sa santé est bonne, et sa gaîté se soutient.

— Le 13 août, un incendie terrible a éclaté à Constantinople. On l'attribue au mécontentement du peuple. Un grand nombre de maisons, deux églises chrétiennes et deux mosquées ont été réduites en cendres. Le capitan-pacha a été renvoyé; il paroît que c'étoit à lui que les mécontens en vouloient le plus.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai lu avec intérêt le compte que vous avez rendu au public, dans le n°. 418 de votre journal, du commencement des deux

volumes que nous venons de faire imprimer. Je vous demande la permission de vous faire deux ou trois légères observations sur cet article.

1°. Pages 1 et 2, en parlant de l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales, vous dites que les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères n'ont pris aucune part à cet ouvrage. Cela peut être vrai de la publication qui fut faite, en 1803, par M. Locard. J'ignore si MM. Alary et Bilhère, les seuls membres dudit séminaire qui fussent alors en France, y eurent quelque part; mais ce qui est certain, c'est que cet ouvrage a été composé sur des Mémoires rédigés par un missionnaire contemporain des faits qui y sont rapportés, lesquels étoient et sont encore dans nos archives. C'est pourquoi nous avons été obligés de corriger, par un carton, ce que l'auteur de la Préface de nos lettres nouvellement imprimées, disoit que cet ouvrage étoit entièrement étranger au séminaire des Missions-Etrangères.

2°. La mission du Tong-King occidental n'a plus, outre l'évêque vicaire apostolique et son coadjuteur, qu'un seul prêtre françois : c'est ce que vous avez annoncé dans un de vos derniers numéros, en publiant la mort de M. Tessier.

3°. Page 9, vous dites : « Quatre missionnaires italiens de la Propagande, arrivés à Péking en 1810, en sont sortis en 1811 ». Ces quatre missionnaires étoient à Péking depuis très-long-temps. Il est dit dans l'Introduction à nos *Lettres*, page xvij : « Quatre missionnaires italiens, missionnaires de la Propagande, qui étoient *encore* à Péking en 1810, sont sortis de Chine en 1811 ». J'avoue que cette manière de parler est un peu louche, et qu'il auroit été plus exact de dire : *qui étoient depuis long-temps à Péking;* mais, quoique manquant de clarté, les paroles du texte ne signifient nullement que ces quatre missionnaires italiens n'étoient arrivés à Péking qu'en 1810.

4°. L'évêque vicaire apostolique du Chen-Si a été sacré, à Péking, par l'évêque de Nanking, dans l'hiver de 1815 à 1816, ou de 1816 à 1817. Il profita de la rigueur de la saison, et d'un moment de relâche dans les perquisitions faites par les persécuteurs, pour se rendre à Péking, bien enveloppé dans des fourrures. Je crois que vous avez aussi donné cette nouvelle l'hiver dernier, dans une notice qui vous fut fournie par M. Richenet, procureur des Lazaristes françois de Chine.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

L.

LIVRE NOUVEAU.

Essai sur l'Indifférence en matière de religion. Troisième et dernière édition, avec cette épigraphe : *Impius, cùm in profundum venerit..... contemnit.* Prov. XVIII, 3.

1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Tournachon-Molin et Séguin, rue de Savoie, n°. 6; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Sur les causes de la suppression des Jésuites par Clément XIV.

SECOND ARTICLE.

Aux témoignages déjà prononcés, nous joindrons celui d'un évêque respectable d'Italie, que son caractere, ses vertus et son âge mettent au-dessus de tout soupçon, et qui nous a adressé des observations et des éclaircissemens sur quelques endroits de nos *Mémoires*. Il est certain, nous marque M. C., évêque de M., que Clément XIV, avant d'accorder la suppression, exigeoit le consentement de Marie-Thérèse. (L'abbé Clément le dit aussi dans son Journal.) Il le demandoit, et croyoit que cette princesse le refuseroit. On eut en effet de la peine à l'obtenir. Les ambassadeurs de diverses puissances eurent ordre d'insister là-dessus, et tous les moyens furent mis en usage pour vaincre la répugnance de l'impératrice. Un de ces moyens fut l'intervention de la reine de Naples, sa fille, qui la pressoit dans ses lettres par toutes les raisons qu'elle pouvoit imaginer, ou qu'on lui suggéroit. Marie-Thérèse, harcelée ainsi par ce qu'elle avoit de plus cher, sollicitée, d'un autre côté, par les théologiens qu'on avoit mis auprès d'elle, se rendit. La reine de Naples a raconté elle-même ce fait à plusieurs personnes, depuis que le roi Ferdinand eut rappelé les Jésuites, en 1804, et elle ne faisoit pas difficulté de dire qu'elle vouloit réparer par cet aveu le tort qu'elle avoit eu de contribuer à la suppression. Le même prélat rapporte plusieurs particularités qui se lient avec tout ce qui précède. Après le bref de suppression, le Pape avoit prescrit aux évêques, par une encyclique, les conditions sous lesquelles ils devoient employer les Jésuites

dans le ministère. Cette encyclique ne fut point publiée en divers Etats; et le duc de Modène, François III, fut un de ceux qui ne l'admirent point d'abord. Mais peu après, comme il désiroit obtenir de Rome des lettres appelées *sanatoria*, au sujet de l'envahissement des biens ecclésiastiques qu'il se reprochoit, Monino toujours à l'affut de ce qui pouvoit étendre et consommer la proscription, lui fit croire qu'il n'obtiendroit pas ces lettres s'il ne consentoit à faire exécuter l'encyclique. Le vieux duc sacrifia donc sa répugnance sur ce point, au désir de tranquilliser sa conscience sur un autre article. C'est ainsi, dit l'évêque qui nous apprend ce fait, que les ministres étrangers dirigeoient les affaires dans les derniers temps du pontificat de Clément XIV. Ce Pape les craignoit; et, à force de leur céder, il en étoit venu à ne plus oser rien faire sans leur autorisation. Sa complaisance pour eux avoit tous les caractères de la peur qu'inspire un maître sévère à un disciple timide. M. C. en rapporte un trait qu'il tient d'un de ses collègues, M. Costaguti, prédicateur distingué, depuis évêque de Borgo-san-Sepolcro. Celui-ci, à qui le Pape témoignoit des bontés, lui demanda un jour à être autorisé à se confesser à un Jésuite: (ils étoient tous interdits) Clément XIV refusa d'abord; mais le prédicateur insistant, et représentant que cette grâce ne tireroit point à conséquence, et qu'elle ne seroit que pour lui seul, le Pape regardant autour de lui, comme s'il eût craint d'être entendu, et mettant son doigt sur sa bouche, lui dit tout bas: *Je vous le permets; mais qu'on n'en sache rien*. Les *Nouvelles ecclésiastiques* rapportent elles-mêmes une preuve de l'empire que la cour d'Espagne exerçoit à Rome. On lit dans la feuille du 19 décembre 1774, qu'immédiatement après la mort de Clément XIV, le ministre d'Espagne alla trouver le cardinal Albani, doyen du sacré Collége, et lui dit que le roi son maître *entendoit qu'on lui répondit des Jésuites alors enfermés au château Saint-Ange, et qu'on*

ne les mît point en liberté. Tel étoit le ton auquel le dernier pontificat avoit accoutumé les ministres étrangers; telle étoit la persévérance de la guerre qu'ils avoient déclarée aux Jésuites, même après les avoir anéantis.

En résumant les renseignemens que nous venons de présenter, et qui nous viennent de voies non suspectes, on apprend à se faire une idée juste des causes qui déterminèrent l'extinction de la Société. Il est clair que cette mesure fut dictée par les cours étrangères; qu'on effraya un pontife foible et timide, et qu'on lui arracha un consentement que sa conscience repoussoit. On a vu combien de démarches, de sollicitations, d'efforts, de menaces furent mises en œuvre pendant plusieurs années; et si nous avions un journal suivi de tout ce qui s'est passé, à cet égard, pendant tout le pontificat de Clément XIV, comme nous en avons un pour quelques mois seulement; si l'abbé Clément eût continué sa relation, où il note si bien le concert des ministres, et leurs plaintes, et leurs instances, et leurs plans de *coaction*, et leur poursuite opiniâtre, nous saurions plus de détails peut-être; mais nous ne serions pas plus convaincus que nous le sommes de l'influence que les ministres étrangers eurent sur la suppression. C'est à ce but que se rapportèrent toutes les négociations des cours sous ce pontificat; c'est de là que l'on faisoit dépendre la réconciliation, ainsi que la restitution des domaines du saint Siége, envahis sous le dernier règne.

L'auteur auquel nous répondons ici a l'air d'ignorer tout cela. Il nous renvoie au Journal de l'abbé Clément, et l'on diroit qu'il ne l'a pas lu; car comment auroit-il pu ne pas voir tout ce que nous avons cité, ou s'il l'a vu, comment peut-il se prévaloir d'un tel témoignage, qui confond entièrement son systême? Quant au bref de Clément XIV, et à la lettre du cardinal de Bernis, que notre adversaire nous oppose, comme il invoque encore, à cet égard, l'abbé Clément, nous avons eu recours au *Journal* de cet abbé, et nous y avons trouvé,

tome III, page 174, que Madame Louise présenta au Roi son père un Mémoire en faveur des Jésuites; que ce Mémoire fut examiné dans le conseil du Roi, et que, pour parer le coup, M. de Montazet, archevêque de Lyon, conseilla au duc d'Aiguillon de donner ordre au cardinal de Bernis de solliciter du Pape un bref dans lequel il exposeroit au Roi les motifs qui l'avoient porté à abolir la société. Le Pape s'étant refusé à cette demande, le cardinal le pria de lui adresser au moins à lui-même un bref dont il se serviroit pour empêcher le rétablissement de la société en France. Ce fut alors que Clément XIV adressa au cardinal le bref du 9 mars 1774, dont M. S. veut tirer avantage; mais dont il ne donne pas le texte. Ce bref en effet ne dit rien de plus que le bref de suppression. Il n'en étoit que la suite, et il avoit été sollicité, comme le premier. Nous savons très-bien que le Pape ne pouvoit pas alléguer les motifs que nous avons présentés plus haut; il devoit en présenter d'autres, plus conformes à la dignité de son siége et aux convenances; et c'est ce qu'il a fait, tant dans le bref du 21 juillet 1773, que dans celui du 9 mars 1774.

La lettre du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, que M. S. donne presque en entier à la suite de ses Dissertations sur *Henri IV, les Jésuites et Pascal*, est susceptible de plusieurs observations. Nous voulons admettre qu'elle soit authentique, quoique nous n'ayons à cet égard aucune preuve, et que M. S. ait négligé d'établir la vérité de ce document. Mais que peut-on conclure de cette lettre? Le cardinal de Bernis avoit été un des instrumens de la destruction des Jésuites, puisqu'il avoit été chargé par sa cour de faire tant d'instances à ce sujet. Est-il bien étonnant qu'il cherchât à soutenir son ouvrage, et à interpréter d'une manière favorable une mesure à laquelle il avoit pris tant de part? N'étoit-il pas naturel qu'il s'efforçât de persuader aux autres, et de se persuader à lui-même, que cette

mesure avoit été commandée par de graves considérations? Le soin de son honneur n'exigeoit-il pas qu'il ne parût point s'être prêté à la destruction par complaisance ou par politique? Son langage étoit donc commandé par la circonstance et par sa position; et l'abbé Clément lui-même lui reproche le *personnage politique* qu'il faisoit dans cette affaire. Nous n'avons garde de vouloir manquer à la mémoire du cardinal de Bernis; mais sans parler du reproche que lui faisoient les Italiens, d'être un peu léger, y auroit-il beaucoup d'injustice à rappeler qu'il eut plutôt la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, d'un littérateur agréable, d'un grand seigneur généreux, d'un diplomate habile, que d'un évêque austère ou d'un théologien consommé? Chez lui, le poète et l'homme de société parurent faire oublier quelquefois le prince de l'Eglise, et le rôle d'ambassadeur et de courtisan put nuire à celui de cardinal et d'archevêque. Quoi qu'il en soit, un homme qui avoit autant de tact, n'étoit pas assez maladroit pour applaudir au rétablissement des Jésuites, après avoir passé cinq ans à solliciter leur suppression. Il se seroit décrédité lui-même en changeant ainsi d'opinion suivant les conjonctures. En voulant justifier Clément XIV, c'étoit donc sa propre apologie qu'il faisoit. Il n'étoit pas moins intéressé que le Pape dans cette cause; et dès-lors son témoignage perd un peu de son poids. Cette pièce capitale, et dont on nous fait tant de bruit, n'est plus que le plaidoyer d'une des parties, qu'un mémoire dicté par la position même du cardinal, que la manifestation d'une opinion qu'il ne pouvoit se dispenser de professer en public.

Au surplus, cette lettre même, toute défavorable qu'elle est aux Jésuites, laisse cependant entrevoir les efforts qu'il fallut faire pour les détruire, et le concert dont nous avons parlé. *La cour d'Espagne*, dit le cardinal, *pria le Roi* (Louis XV) *de s'unir à elle pour obtenir la suppression entière des Jésuites. S. M., par*

amitié pour le roi d'Espagne, promit d'appuyer efficacement de son concours l'instance projetée. S. M. C. étant le premier mobile de la négociation, devoit en être le directeur..... L'instance pour l'extinction totale fut donc faite au nom des trois monarques. M. S. s'est bien gardé de citer ce passage, et l'on peut soupçonner quelles raisons il a eues de l'omettre. Nous le rétablissons d'après la lettre, telle que l'abbé Clément la rapporte dans son *Journal.* Plus bas, le cardinal dit : *Mais si Clément XIV n'a jamais eu de doute que la société des Jésuites méritât d'être réformée, il a été long-temps bien éloigné de penser qu'il fût sage de la supprimer. Outre les services qu'elle avoit rendus à la religion en combattant les hérétiques, en s'opposant aux novateurs, en défendant les droits et les prétentions du saint Siége, en portant la foi chez les infidèles, en instruisant la jeunesse et le public par plusieurs ouvrages dignes d'estime, et par des prédications éloquentes, le Pape considéroit que, maîtres de presque tous les colléges de la catholicité, d'un grand nombre de séminaires, d'établissemens pieux, et des missions les plus importantes, ce seroit risquer un ébranlement général que de détruire une compagnie si employée... Il appréhendoit surtout de commencer à faire un grand mal, sans avoir le temps de procurer le bien.* Effectivement le Pape n'avoit pas tort de craindre cet *ébranlement* et ce *grand mal*, qui n'ont été que trop sensibles. Le cardinal ajoute que *si les Jésuites se fussent humiliés au lieu de montrer la plus grande audace, et de se présenter toujours l'épée à la main, S. S. ne les auroit jamais supprimés.* Et où se sont-ils donc *présentés l'épée à la main?* quand ont-ils donc *montré la plus grande audace?* quelle est cette grande résistance par laquelle ces hommes redoutables ont signalé leur pouvoir? En Portugal, en France, en Espagne, à Naples, ils ont été proscrits avec une facilité qui étonnoit leurs ennemis mêmes. On les a vus en un instant enlevés de leurs maisons, dépouillés de

tout, bannis de leur patrie, frappés des lois les plus rigoureuses, insultés dans des milliers de pamphlets, traités comme des criminels. Qu'ont-ils opposé à la proscription et aux outrages? Quelques écrits, dont la haine leur fait même un crime. Leurs ennemis avoient tout droit de les accabler; pour eux, on leur interdisoit jusqu'à la plainte. *Les Jansénistes, leurs implacables adversaires*, comme le dit le cardinal, ameutoient contre eux les ministres, les parlemens, les écrivains et l'opinion; les faisoient déporter en masse, les emprisonnoient, cherchoient même à leur ôter tout asile; et cependant, ces grands défenseurs du précepte de la charité trouvoient encore qu'on n'en faisoit point assez. *Tout le monde*, disoit leur gazetier, *a remarqué dans la manière dont le fameux bref d'extinction a été exécuté à Rome même, que les partisans des Jésuites étoient venus à bout de surprendre en plusieurs choses la religion du saint Père.* (*Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 24 octobre 1774.) Assurément on ne se seroit pas attendu à un tel reproche; et il falloit être bien difficile pour trouver l'excès de la douceur et de la modération dans la manière dont on en usoit alors, à Rome même, envers les membres de la société. Mais telle est l'influence de l'esprit de parti, qu'il éteint jusqu'aux sentimens les plus communs d'humanité et de pitié pour le malheur.

Pour en revenir à la lettre du cardinal de Bernis, il est assez clair qu'elle est l'ouvrage d'un homme, qui, pour se justifier lui-même, cherchoit des torts aux Jésuites, et qu'elle n'expose que les motifs apparens d'une mesure dont on ne vouloit pas dire les causes véritables. Ces causes nous paroissent bien établies par les détails que nous avons extraits de divers auteurs, et par les rapprochemens que nous avons présentés; et il nous semble que ce point d'histoire sera désormais hors de doute pour quiconque examinera les faits sans prévention.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. D'après une lettre du Roi, MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain, viennent de publier un Mandement qui ordonne de célébrer dans toutes les églises du diocèse, le 16 du présent mois, jour anniversaire de la mort de la Reine MARIE-ANTOINETTE, un service solennel pour le repos de l'ame de cette Princesse. A la Métropole, le service sera précédé d'une cérémonie expiatoire; et dans toutes les églises, au lieu d'oraison funèbre, on lira, après l'Evangile, la Lettre de la Reine à S. A. R. Mme. Elisabeth.

— Les Sœurs de la Providence, dont nous avons parlé dans notre numéro 419, tome XVII, page 27, doivent leur origine au zèle d'un pieux missionnaire. M. Moye, le même dont il est parlé dans notre dernier numéro, étant encore jeune prêtre, et vicaire de Saint-Victor, à Metz, voyoit avec peine l'ignorance de la plupart des gens de campagne. Il conçut le dessein d'envoyer dans les villages de pieuses filles qui se consacreroient à l'instruction de la jeunesse. Il en conféra avec M. l'abbé Bertin, alors grand-vicaire du diocèse, et il commença, en 1762, à mettre ce projet à exécution. Quelques filles allèrent établir des écoles dans les environs de Metz; elles essuyèrent d'abord des contradictions, mais les heureux résultats de leurs soins triomphèrent des préventions qu'on avoit cherché à faire naître contre elles, et M. l'évêque de Metz, M. de Montmorenci, depuis cardinal, approuva ces établissemens. L'abbé Moye les répandit à Dieuze, où il fut nommé vicaire. Ayant été appelé à Saint-Diez, en 1768, par M. de Mareil, évêque de Sion et grand-prévôt, pour commencer son séminaire, il intéressa dans sa bonne œuvre M. Raulin, chanoine de Saint-Diez; MM. Lacombe, curés de Sirstal et de Hoff; M. Galland, curé de Charmes. M. Lacombe

établit un noviciat à Hautclocher, et M. Galland une maison d'instruction à Esseigney. M. Moye, voyant son projet favorisé par des hommes en état de le suivre, céda au désir qu'il nourrissoit depuis long-temps de se consacrer aux missions étrangères. Il se rendit à Paris, et partit pour les missions, à la fin de 1771. Il parla à M. Gleyo, son collègue, du bien qu'avoient fait les Sœurs de la Providence en Lorraine, et tous deux crurent qu'il ne seroit pas impossible d'en établir en Chine. M. Pottier, évêque d'Agathopolis, et vicaire apostolique du Su-Tchuen, approuva leur dessein après quelques difficultés, et les missionnaires furent secondés en plusieurs rencontres par les soins des Filles qu'ils établirent en divers lieux pour diriger des écoles. M. Moye, voulant donner plus de stabilité à cette institution, sollicita et obtint, vers 1776, un décret de la congrégation de la Propagande, qui approuvoit la congrégation des Sœurs de la divine Providence, tant en Chine qu'en France, et leurs prescrivoit des règles. Le décret fut adressé à M. l'évêque d'Agathopolis. La persécution qui éclata peu après, obligea les Sœurs de se disperser; mais elles rendirent néanmoins de grands services, et confirmèrent plusieurs dans la foi. On cite entr'autres la sœur Françoise Gin, qui avoit la confiance de M. l'évêque, et qu'il chargea de former des sujets pour perpétuer son œuvre. M. Moye, ayant été obligé de quitter les missions à causes de ses infirmités, revint en France, en 1782, et trouva les Sœurs fort multipliées. M. Raulin avoit, en son absence, dirigé l'entreprise, à laquelle son zèle, sa fortune et son crédit avoient été singulièrement utiles. M. Moye entretenoit des relations avec les Sœurs de Chine, et les mettoit en rapport avec celles de France. Il soutenoit les unes et les autres par ses bons avis. A l'époque de la révolution, il quitta la France, et mourut, à Trèves, le 5 mai 1794, épuisé de travaux. Plusieurs de ces Sœurs s'étoient expatriées avec lui, et donnèrent leurs soins aux émigrés malades et abandonnés.

M. Raulin succéda à M. Moye dans la direction de l'institut. Après la mort de M. Raulin, M. l'évêque de Nanci la confia à M. Feys. Depuis la restauration, S. M. a autorisé cette congrégation par une ordonnance du 2 août 1816. M. Feys, qui est curé de Portieux, près de Charmes, dans le département des Vosges, a fait tous ses efforts pour y établir la maison chef-lieu, afin d'y former les novices à l'instruction et à la piété. Cette maison doit encore servir de retraite aux Sœurs âgées et infirmes. Mais pour cela, il est obligé de recourir à la charité des fidèles qui aiment la religion, et qui favorisent tout ce qui peut la soutenir et l'honorer. La partie allemande du diocèse a un noviciat à Hautmartin, près de Sarrebourg; les Sœurs y sont dirigées par M. Deker, qui est uni avec M. Feys dans les soins de la congrégation. Les Sœurs ne se bornent pas au diocèse de Nanci; elles sont disposées à aller partout où la Providence les appellera, et elles sont déjà au nombre de près de cinq cents, répandues, tant dans le diocèse que dans les autres diocèses environnans. Tous les ans, ou tous les deux ans au moins, elles viennent à Portieux, s'y renouveler dans l'esprit de leur vocation, et après une retraite de dix jours, elles retournent avec une nouvelle ardeur dans les lieux où la Providence les a placées. Elles gagnent les cœurs des jeunes personnes par une charité ingénieuse, les éloignent des compagnies dangereuses, les attachent à leurs devoirs. Les pasteurs et les parens bénissent également ces sages et bonnes institutrices, qui épargnent aux uns et aux autres bien des chagrins. Les Sœurs sont encore obligées par état de porter des secours aux malades, de les soigner, et de leur rappeler leurs devoirs de religion. C'est aux familles chrétiennes à apprécier de tels services, et à seconder les progrès d'une association dont la religion et les bonnes mœurs, la société et les individus, réclament également le maintien, l'extension et la prospérité.

Turin. M. Bigex, nouvel évêque de Pignerol, a pu-

blié une Lettre pastorale pour annoncer la visite de son diocèse. On y reconnoît aisément le talent et le zèle d'un prélat qui avoit préludé aux hautes fonctions qu'il remplit aujourd'hui, par d'importans services rendus à l'Eglise, soit dans l'administration d'un grand diocèse, soit dans l'exercice immédiat du ministère, soit dans la composition d'écrits en faveur de la religion. Ces services avoient même attiré à M. l'abbé Bigex une haute marque d'estime de la part d'un monarque voisin; et on se rappelle que le roi de France le nomma, l'année dernière, à un évêché dans ses Etats. M. l'abbé Bigex ne crut point devoir accepter cette place sans le consentement de son souverain, et S. M. n'a pas voulu priver le Piémont des lumières et des travaux d'un ecclésiastique si distingué. Elle a nommé, très-peu de temps après, M. Bigex à l'évêché qu'on a rétabli à Pignerol. M. Bigex a été sacré, dans cette capitale, le 25 novembre dernier, et s'est empressé de se rendre dans son diocèse, où sa sagesse et son activité ont trouvé une ample matière à se signaler. Tout étoit à faire, après les événemens qui avoient détruit ce siége comme tant d'autres, et après une révolution qui avoit laissé des traces si fâcheuses pour l'Eglise. C'est pour réparer ces maux que le nouvel évêque a résolu de faire la visite de son diocèse. Il l'a annoncée par une Lettre pastorale, dans laquelle il s'adresse successivement aux différentes classes de son troupeau. Nous ne parlerons ici que de la partie de la Lettre où le prélat s'adresse aux Vaudois, qui habitent les vallées de son diocèse. Il les regarde aussi comme appartenant à sa sollicitude, et il ne veut négliger aucun moyen de les ramener dans le sein de l'Eglise. Il leur remontre donc qu'ils ne sont point dans l'Eglise véritable, qu'ils ont rompu l'unité sous de faux prétextes, que leur église ne remonte pas jusqu'aux apôtres, que le divin auteur de la religion n'a pu abandonner aux ignorans et aux simples le soin d'interpréter l'Ecriture, qu'il a dû établir un tribunal

et un chef subsistans, etc. Le savant prélat finit par leur présenter la doctrine catholique telle qu'elle est, et dégagée des peintures infidèles qu'on leur en a faites; et il les presse, par les plus puissans motifs, d'ouvrir les yeux à la vérité, et de rentrer dans le bercail d'où leurs pères les ont fait sortir. Il exhorte ses diocésains à unir leurs prières aux siennes pour obtenir de Dieu cette grâce signalée. *Montrez à ces brebis errantes*, leur dit-il, *une tendre compassion, une humble et sincère charité; prévenez-les par vos bons offices; édifiez-les par votre conduite, et prenez garde de ne leur donner jamais aucun lieu de calomnier notre sainte religion*. Le ton de cette Lettre et la doctrine solide qu'elle renferme annoncent à la fois, aux fidèles du diocèse de Pignerol, la charité d'un bon pasteur, et le zèle éclairé d'un évêque et d'un théologien.

FRIBOURG. Le grand conseil avoit, dans sa dernière session, et par deux délibérations, trouvé que la compagnie de Jésus avoit rendu de grands services à la religion et à l'Etat, dans ce canton, jusqu'à sa suppression; et que l'institut de cette compagnie présentoit des avantages réels pour l'éducation et l'instruction publique, en garantissant l'unité des principes et l'uniformité de l'enseignement. Par ces considérations, il manifesta, à une grande majorité, l'intention et le vœu bien prononcé pour que cette compagnie fût rétablie dans le collége de Saint-Michel, en cette ville, pleinement convaincu de l'utilité et de la nécessité de ce rétablissement, ainsi que de l'urgence de s'occuper de cet objet.

Pour déférer et seconder les vues paternelles du conseil souverain, le conseil d'Etat a soumis à son examen le projet de décret suivant:

Art. 1er. La compagnie de Jésus sera rétablie dans le collége de Saint-Michel, en cette ville, pour y suivre la vie religieuse, et y donner l'enseignement public, conformément à l'institut de son saint fondateur, ap-

prouvé par la bulle du saint Pontife, sous la date du 7 août 1814.

2. Cette compagnie sera réintégrée et remise en possion des biens annexés au collége.

3. Elle projettera et présentera au gouvernement un plan d'enseignement et d'instruction publique.

4. Elle jouira des biens annexés au collége, sans pouvoir, sous aucun prétexte, aliéner ni disposer d'aucun fonds quelconque, sans une autorisation expresse du gouvernement.

5. Tous les revenus de ces fonds seront employés à l'usage et l'entretien exclusif de la maison établie à Fribourg, sans pouvoir en disposer jamais en faveur d'autres maisons; le gouvernement prendra les mesures les plus efficaces pour s'en assurer la ponctuelle exécution.

6. Elle rendra, ainsi que tous les autres couvens, compte annuel au conseil d'Etat, de l'administration de ces biens.

7. Les professeurs et prédicateurs actuellement établis au collége qui désireroient être admis dans la compagnie de Jésus, pourront continuer, pendant leur noviciat, l'exercice de leur ministère et remplir les chaires d'enseignement, après avoir obtenu des supérieurs de la compagnie la dispense à ce requise.

8. Tous les autres professeurs pourront de même continuer l'exercice de leur ministère, et remplir les chaires qu'ils occupent actuellement, et aussi long-temps que cela leur conviendra, sous la direction toutefois du recteur de la maison; et dans ce cas, la compagnie de Jésus fournira à ces professeurs le logement dans la maison, la table avec les religieux, et leur acquittera annuellement le traitement dont ils jouissent actuellement.

9. Ils continueront à jouir des autres avantages attachés actuellement à leurs places, à condition que, de leur côté, ils en remplissent aussi les obligations; mais quant à l'avancement dans les chaires supérieures, il

devra se faire d'après les statuts de l'ordre de saint Ignace.

10. Après trente ans d'enseignement, ils obtiendront une pension de retraite, qui, hors de la maison, est fixée à 400 fr. de Suisse, et dans la maison, à 160 fr., avec le logement et la table.

11. La maison établie dans le collége de Saint-Michel sera soumise à l'ordinaire.

On sait que ce projet a été adopté, le 15, par le conseil souverain de Fribourg.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M., qui avoit interrompu ses promenades durant plusieurs jours, les a reprises; ce qui confirme entièrement ce que nous avions dit du rétablissement de sa santé.

— Nous nous étions trop pressés en annonçant, d'après un journal, que l'évacuation du territoire françois étoit décidée. Elle n'est encore qu'extrêmement probable, et le *Moniteur* annonce que les dispositions des souverains donnent les plus légitimes espérances.

— Monsieur, Mgr., duc d'Angoulême, et Madame, sont allés, le 5, à Vincennes, pour assister aux exercices du tir de l'artillerie de la garde royale.

— Madame a envoyé 500 fr., et Mgr. le duc de Berry 500 fr. pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu à Mollans, près Vesoul.

— Par une ordonnance du Roi, la cour des comptes est autorisée à recevoir le compte de M. Denis, doyen des notaires de Paris, qui s'est chargé de recueillir et d'appliquer gratuitement à leur destination, les dons pour la statue de Henri IV.

— Les inspecteurs-généraux des gardes nationales, supprimés par l'ordonnance du 30 septembre, ont quitté l'hôtel de la Briffe, où étoient établis leurs bureaux, et les papiers ont été déposés chez le prince colonel-général.

— M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées, vient d'arriver d'une tournée qu'il a faite pour visiter différens travaux dans les provinces. Il a examiné, près de Mul-

hausen, la partie du canal du Rhin au Rhône, dit *Canal de Monsieur,* que le gouvernement se propose d'achever. Il a aussi inspecté les travaux exécutés sur la rivière de l'Ill.

— M. de Lebzeltern, ambassadeur d'Autriche en Russie, est arrivé d'Angleterre à Paris, et va se rendre à Aix-la-Chapelle. M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie auprès du Roi, a pris congé de S. M., et s'est rendu auprès de son souverain à Aix-la-Chapelle.

— M. Roussin, capitaine de vaisseau, est arrivé, le 10 août, d'un voyage de six mois qu'il a fait par ordre du gouvernement pour reconnoître les côtes d'Afrique. Ce travail fait suite à une exploration exécutée en 1817. M. Roussin a examiné quatre cents lieues de côtes, et a déterminé la position des lieux d'une manière plus exacte. C'est un service important rendu à l'art de la navigation.

— Le cœur de Turenne avoit été déposé dans l'abbaye de Cluni, par le cardinal de Bouillon, son neveu, qui avoit cette abbaye en commende. Lors de la révolution on enleva la boîte de vermeil qui renfermoit le cœur, et on ne laissa qu'une enveloppe de plomb, qui est restée jusqu'à ce jour à la mairie de Cluni. Il est, dit-on, question d'envoyer à Paris ces restes d'un grand homme.

— M. le vice-amiral Gantheaume est mort à Aubagne, le 28 septembre, à l'âge de 63 ans, d'une goutte remontée.

— On vient de publier la seconde liste des souscripteurs pour la statue du prince de Condé : elle monte à 8975 fr.; la première étoit de 6765 fr.

— Le *Journal du Commerce* annonce que l'ancien conseiller d'Etat, Regnauld de Saint-Jean d'Angely, a tout-à-fait perdu la raison.

— Le 1er. octobre, l'empereur de Russie a fait une excursion d'Aix-la-Chapelle à Spa, pour voir la princesse d'Orange, sa sœur. Pendant ce temps, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, ont visité les antiquités d'Aix-la-Chapelle. La cathédrale, les reliques qu'on y conserve, le tombeau de Charlemagne, ces lieux et ces monumens pleins de souvenirs, ont excité l'attention et l'intérêt des augustes voyageurs.

— Des journaux avoient annoncé qu'il y avoit à Aix-la-Chapelle un envoyé des insurgés de l'Amérique espagnole. Ce bruit est aussi faux que celui qu'on a répandu que le roi Charles IV, d'Espagne, avoit envoyé un plénipotentiaire au

congrès. Ce prince ne réclame rien, et ne se plaint point des arrangemens qu'il a pris avec son fils.

— On a célébré à Dresde, par des réjouissances publiques, la fête de la cinquantième année du règne de Frédéric-Auguste, roi de Saxe. C'est le doyen des monarques actuels, après le roi d'Angleterre.

— Le nombre des princes, ministres, seigneurs, généraux, qui se trouvent à Aix-la-Chapelle, est immense. La France n'y a envoyé que M. le duc de Richelieu, et MM. les conseillers d'Etat de Rayneval et Monnier.

LIVRE NOUVEAU.

La véritable Philosophie (1).

Sous un titre un peu vague, cet ouvrage renferme les considérations les plus dignes de la méditation des bons esprits. L'auteur a dessein de prouver que la religion chrétienne est le seul soutien de la véritable philosophie. Il trace d'abord l'abrégé de la morale des anciens sages de l'antiquité, et il montre combien elle étoit insuffisante, et combien il s'y mêloit de rêveries et d'erreurs; ce qui le conduit naturellement à parler de la révélation, et d'abord de la loi mosaïque. De là il passe au christianisme, et expose son triomphe sur le paganisme, grâce à la pureté de sa doctrine et à l'attrait de sa morale. Le christianisme changea la face de l'univers, et introduisit de meilleures lois; il civilisa successivement les peuples, et rendit populaires les notions les plus hautes et les plus utiles à l'humanité. Mais après le laps de plusieurs siècles, il s'est formé contre cette religion, si belle et si sainte, une ligue d'hommes audacieux qui ont entrepris d'y substituer les rêves de l'orgueil. L'auteur fait sentir l'absurdité et le danger de leurs projets, et il finit par inviter à un retour sincère à la religion.

Cet écrit annonce dans l'auteur le goût des lectures solides et des méditations graves. Puissent ses principes, et les conséquences qu'il en tire, faire une heureuse impression sur les lecteurs! On a lieu de croire que c'est la récompense que l'auteur ambitionne le plus, et nous en partageons le vœu avec lui.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise; ouvrage posthume de Mme. de Staël, Paris, 1818; 3 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Un homme de beaucoup d'esprit trouvoit que c'étoit un spectacle assez amusant que la perpétuelle admiration que tous les membres de la famille Necker professoient les uns pour les autres. On voit en effet dans leurs écrits M. Necker célébrant avec enthousiasme les vertus de sa femme, et les talens de sa fille; Mme. Necker recueillant en extase tout ce qui sortoit de la bouche de son auguste époux, et Mme. de Staël toujours à genoux devant son idole, et lui rendant presque le culte de l'adoration. L'ouvrage qu'on vient de publier de cette dame ne démentira pas la ressemblance de ce petit tableau. Mme. de Staël n'a pris la plume que pour la gloire de son père, et elle est perpétuellement occupée à le justifier et à le louer. Ce zèle pour l'honneur d'un père seroit louable dans sa fille, s'il étoit contenu dans certaines bornes. Malheureusement Mme. de Staël tombe dans des exagérations que la piété filiale a bien de la peine à excuser, et elle trouve dans son père précisément les vertus et les qualités qui lui manquoient le plus. *M. Necker*, dit-elle, *ne se déterminoit à aucune démarche sans une délibération longue et réfléchie, dans laquelle il consultoit tour à tour sa conscience et son jugement; mais nullement son intérêt personnel. Méditer,*

pour lui, c'étoit se détacher de soi-même. Prenez le contrepied de cette assertion, dira sans doute ici plus d'un lecteur, et vous ne serez pas fort éloigné de la vérité. Tous ceux qui ont été le plus à portée de suivre et d'étudier les actions de M. Necker, se sont accordés à le regarder comme l'homme le plus occupé de lui-même, et des intérêts de sa gloire et de son ambition. C'étoit là son idole. La renommée, des honneurs, des places, un grand rôle dans le monde, tel étoit son but constant. Ses amis mêmes n'ont pu s'empêcher de le remarquer ; ils étoient un peu plus clairvoyans qu'une fille à qui son enthousiasme mettoit sur les yeux le plus épais bandeau. Elle s'écrie dans la ferveur de son admiration : *Ah! jamais une âme plus pure n'a traversé la région des orages, et ses ennemis en le calomniant commettent une impiété; car le cœur de l'homme vertueux est le sanctuaire de la divinité dans ce monde.* Ceci est plus sérieux. Mme. de Staël étoit-elle bien conséquente quand elle recouroit ainsi aux formules les plus outrées? Elle auroit sans doute taxé de fanatique quiconque auroit donné le nom d'*impie* à un ennemi de la religion, et voilà qu'elle applique cette épithète aux détracteurs de M. Necker. Ce renversement dans les idées, et cette exagération dans les expressions, peignent assez la tournure d'esprit de cette dame, et le caractère de son siècle.

Mme. de Staël n'est pas seulement éprise des vertus, de la sensibilité, du désintéressement, et de ce qu'elle appelle les *délicatesses de conscience* et les *scrupules de morale* de son père. Un rêve domine dans son ouvrage; c'est qu'il falloit laisser faire son père, et que si chacun eût voulu suivre ses conseils, tout auroit été le mieux du monde. Le Roi, la cour, les

ministres, le clergé, la noblesse, les parlemens, la finance, le tiers, tous auroient dû sentir la beauté des plans que M. Necker avoit formés dans son cabinet, et sacrifier à l'envi leurs intérêts, leurs idées, tout ce qui leur étoit cher, aux calculs d'un étranger qui n'avoit manifestement ni préjugés ni passions. Voilà au fait la quintessence du livre de Mme. de Staël; voilà les conclusions qu'elle tire directement ou indirectement dans l'exposé qu'elle trace de la conduite politique de son père. Lui seul, non-seulement a toujours raison, mais est toujours grand, calme, prévoyant, courageux, exempt de toute vue personnelle. Appelé à la direction générale des finances, en 1776, il ne se contenta bientôt plus d'un titre assez beau et d'attributions assez étendues. Il profita d'une absence de M. de Maurepas pour faire destituer un ministre, et en faire nommer un autre. Il demanda impérieusement à avoir le titre de contrôleur-général, et à entrer au conseil; il exigeoit de plus qu'on renvoyât de la maison de Mgr. le comte d'Artois l'auteur d'un écrit dirigé contre lui. Il vouloit bien être ministre à ces conditions; mais il déclara que si on ne les acceptoit pas, il se retireroit. On trouva ce langage quelque peu hautain, et on reçut sa démission; c'étoit en 1781. Il est assez plaisant de voir dans Mme. de Staël avec quelle candeur elle peint la consternation générale, et l'intérêt unanime qu'inspira M. Necker. *Toute la France vint le voir..... Il reçut près de cinq cents lettres des administrations et des diverses corporations de provinces, qui exprimoient un respect et une affection dont aucun homme public en France n'avoit peut-être jamais eu l'honneur d'être l'objet...... La France et l'Europe furent consternées de la retraite de*

M. Necker...... Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, lui écrivirent pour lui offrir la direction de leurs finances. La révolution auroit dû apprendre à Mme. de Staël la valeur de cette monnoie d'éloges et de regrets. On fait moins de cas de cette popularité quand on voit que des scélérats et des hommes ignobles et méprisables en ont joui à peu près au même degré, et on se défie de ces applaudissemens dictés par l'esprit de parti ou par une bonhomie crédule.

Toutefois, enivré de cet encens, M. Necker se crut vraiment nécessaire à la France. Mme. de Staël dit naïvement, que *le reproche le plus amer que son père se soit fait dans sa vie, c'est de n'avoir pas tout supporté plutôt que de donner sa démission*. Je crois de reste qu'il regretta en effet d'avoir fait le fier si mal à propos, et qu'il fut un peu *désappointé* quand on reçut si vîte ce qu'il avoit offert si légèrement. Dans sa retraite forcée, il s'occupa à fixer sur lui l'attention publique. Il publia son ouvrage sur *l'Administration des finances*, que sa fille dit être *devenu classique*. En 1787, il rédigea un Mémoire pour répondre au *Compte rendu* de M. de Calonne, et il l'envoya au Roi, qui lui fit dire de ne pas l'imprimer. Aussi docile que modeste, M. Necker se hâta de faire paroître son Mémoire, et Mme. de Staël prouve doctement qu'il eut toute raison de ne pas céder à l'ordre du Roi. Il fut exilé à quarante lieues de Paris; ce que Mme. de Staël appelle *un acte de despotisme sans exemple, et la plus révoltante de toutes les injustices*. Mais si M. Necker avoit pu exiger qu'on destituât un homme qui avoit eu le tort d'écrire contre lui, le Roi n'étoit-il pas aussi en droit de faire sentir son mécontentement à un homme qui avoit enfreint une défense positive?

Etoit-il plus permis de manquer à Louis XVI qu'à son ministre? Mme. de Staël répète ici toutes les exagérations où nous l'avons déjà vu tomber; elle assure gravement que *tout Paris vint visiter M. Necker*, et que *tous les châteaux à quarante lieues de Paris furent mis à sa disposition*. On sait assez dans le monde ce qu'il faut penser de ces offres de courtoisie, et de ces complimens que vous prodiguent ceux mêmes qui vous estiment le moins.

M. Necker fut rappelé au ministère en 1788; et quoiqu'il dit qu'il étoit trop tard, il se résigna néanmoins par dévouement pour le bien. Les Etats-généraux étoient déjà promis; mais il étoit important de les composer de manière à les rendre utiles aux vues des amis de la révolution. Ce fut l'objet des soins du nouveau ministre. M. Sallier, dans ses *Annales françoises de 1774 à 1789*, l'a représenté comme le moteur de l'effervescence populaire, et l'accuse d'avoir répandu des écrits pour exciter les peuples contre le clergé et la noblesse, et d'avoir compromis le gouvernement par la protection qu'il accordoit aux rassemblemens secrets, aux pamphlets séditieux, et à toutes les mesures propres à échauffer les esprits. Mme. de Staël, qui n'a pu ignorer l'existence de cet ouvrage, ne daigne même pas en faire mention. Elle ne recueille que ce qui peut donner une haute idée de son père, et laisse de côté les objections et les griefs qu'on peut lui reprocher. C'est le moyen d'avoir toujours raison. Cet ouvrage de M. Sallier est celui qui peut le mieux donner une idée des moyens employés pour préparer la révolution. Il retrace les fautes des parlemens, les progrès de la fermentation des esprits, et les efforts faits pour l'accroître. Il montre, par beaucoup de

faits, l'empressement du ministre à rechercher une popularité dangereuse, et à séparer la cause du trône de celle de ses appuis anciens et naturels. Il le montre flattant les passions de la multitude, et affoiblissant la considération des deux premiers ordres par des attaques contre leurs prérogatives les moins onéreuses à l'Etat. C'est-là, ce nous semble, qu'on peut puiser une idée plus juste des dispositions dominantes à cette époque. L'auteur des *Annales françoises* fait surtout sentir combien le *résultat du conseil du 27 décembre 1788* fut une mesure impolitique. La forme et le fond de cet acte, tel que le publia M. Necker, fut le signal des innovations, et la promesse de la liberté de la presse, dans le moment d'une si excessive fermentation, ne pouvoit qu'en favoriser encore les développemens.

Nous ne pouvons suivre Mme. de Staël dans les longueurs de son plaidoyer en faveur de son père. Elle n'omet aucune des circonstances de son triomphe, en 1789, quand il fut renvoyé une seconde fois du ministère, puis rappelé avec de si vives démonstrations d'enthousiasme. Mais elle est bientôt réduite à nous le montrer dans l'abandon et dans l'oubli. Le peuple, plus inconstant encore que les rois, brisa cette idole qu'il avoit si bien protégée. M. Necker perdit tout crédit, et quand il partit de Paris, le 8 septembre 1790, à peine sa retraite fut-elle aperçue. Tel fut le fruit qu'il recueillit de tous les efforts de son ambition et de tout le manège de sa vanité : grande leçon pour les flatteurs du peuple, mais leçon qui sera perdue comme tant d'autres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. Em. le cardinal François Caraffa, le premier de l'ordre des Prêtres, vice-chancelier de l'église romaine, est mort, le 20 septembre, à l'âge de 96 ans 4 mois et 22 jours. Il étoit le plus ancien des cardinaux. Né à Naples, de la famille des ducs de Trajetto, il vint à Rome à l'âge de 22 ans, et fut fait camérier secret de Benoît XIV. Il fut successivement protonotaire apostolique, vice-légat à Ferrare, ponent de la Consulte, nonce à Venise, et secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers. Clément XIV lui donna le chapeau, le 19 avril 1773, et Pie VI le fit légat de Ferrare. Revenu à Rome, en 1786, le cardinal fut employé dans les affaires les plus importantes du saint Siége. Il obtint, à la mort du cardinal d'Yorck, la charge de vice-chancelier de l'église romaine. Il conserva jusqu'à la fin une bonne santé et l'usage de toutes ses facultés. Ses obsèques ont eu lieu, le 23, dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*.

La mort de ce cardinal a donné lieu aux promotions suivantes : le cardinal della Somaglia, jusqu'ici vicaire de S. S., a été fait vice-chancelier de l'église romaine. Le cardinal Litta le remplace comme vicaire. La préfecture de la Propagande, qu'avoit ce dernier, passe au cardinal Fontana, qui étoit préfet de l'Index, et celle-ci est donnée au cardinal di Pietro.

— Le 20 septembre, on a célébré avec pompe, dans la basilique du Vatican, la béatification de François Posadas, religieux de l'ordre de saint Dominique, né à Cordoue, le 25 novembre 1644, et mort, le 20 septembre 1713, en odeur de sainteté. Le Pape régnant avoit déclaré, le 4 août 1804, que ce vénérable religieux avoit possédé les vertus théologales et cardinales dans un degré héroïque; le 5 mai 1817, que de trois

miracles attribués à son intercession, deux étoient constans, et le 8 septembre suivant, qu'on pouvoit procéder sûrement à sa béatification.

— On a célébré, dans l'église de Constantin, dédiée aux XII Apôtres, un service pour Clément XIV. Comme il n'existe plus de cardinaux de sa création depuis la mort du cardinal Caraffa, ce service sera le dernier.

PARIS. La questure de la chambre des députés fera célébrer, le 16 du courant, l'anniversaire funèbre de Marie-Antoinette, Reine de France, par une messe à laquelle MM. les questeurs et tous les employés devront assister.

— Nous nous abstiendrons de rendre compte de la troisième édition de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1), qui paroît depuis quelque temps. Cet étonnant ouvrage est aujourd'hui si connu, que nous n'apprendrions rien à nos lecteurs en les en entretenant. Le public montre assez son empressement à se le procurer, par la rapidité avec laquelle les éditions s'enlèvent. La troisième ne paroît que depuis un mois, et déjà elle s'est écoulée presque en entier, et on a commencé une quatrième édition, afin de pouvoir répondre sans interruption aux demandes réitérées qu'on fait de toutes parts d'un livre, dont la réputation est peut-être d'autant plus surprenante, que l'auteur ne peut être accusé d'avoir flatté l'amour propre de ses contemporains, et d'avoir ménagé son siècle.

— On a envoyé, par la petite poste, à quelques ecclésiastiques de Paris, et peut-être de province, un petit écrit de onze pages d'impression, intitulé : *Lettre VII*e., avec cette épigraphe : *Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* Cet écrit fait suite à d'autres lettres dirigées contre le Concordat de 1801. L'auteur paroît être le même qui a publié,

(1) 1 vol. in-8o. broché; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

epuis la restauration, une brochure insignifiante sous ce titre : *Hommage aux vrais principes.* Sa nouvelle lettre est tout aussi dépourvue d'intérêt et de solidité. Elle ne renferme ni faits ni raisonnemens de quelque poids, et ne peut par conséquent faire aucun mal. Toutefois il est bon de prévenir les ecclésiastiques de cette nouvelle tentative d'un parti incorrigible, qui cherche à les tromper par les plus misérables moyens.

— On dit que l'abbaye d'Einsilden, ou Notre-Dame-des-Hermites, en Suisse, est proposée pour le siége épiscopal que l'on doit établir pour les petits cantons. Cette nouvelle a été annoncée aux religieux, et dernièrement l'internonce papal et les deux landammans de Schwitz se sont rendus à l'abbaye pour en conférer avec eux. Il paroît que la proposition ne les a pas séduits. Attachés à leur profession, ils s'attendent bien que la création de l'évêché entraîneroit leur sécularisation, et ils se refusent à ce que d'autres regarderoient comme une faveur. Un journal s'est moqué de leur simplicité; mais si le motif de leur refus est tel que nous le croyons, il nous semble qu'il fait l'éloge de l'esprit de ces bons religieux, et qu'il montre qu'ils sont étrangers à toute idée d'ambition, et attachés à leurs règles et à leurs vœux. Nous ne doutons pas que s'il ne falloit voir ici l'intérêt général de l'Eglise, le saint Siége n'eût égard à un refus qui partiroit d'un tel principe. Au surplus, cette affaire est hérissée d'autres difficultés, et il est à craindre qu'elle ne soit pas terminée sitôt.

— La mission de Pondichéri, confiée autrefois aux Jésuites françois, et depuis 1776, au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, a perdu, dans le courant de décembre 1817, trois missionnaires; savoir, M. Gorret, ancien Jésuite françois, M. de Andrea, ancien Jésuite sicilien, et M. Barreau, prêtre du diocèse du Mans, missionnaire du séminaire des Missions-Etrangères. Ce dernier, déjà âgé de cinquante-deux ans, étoit le plus jeune des missionnaires de cette mission. M. Hébert, évêque

d'Halicarnasse, supérieur des missionnaires de Pondichéri, n'a plus pour l'aider à prendre soin de près de cinquante mille chrétiens dispersés dans une étendue de pays presqu'aussi grande que la France, que quatre prêtres François, dont deux déjà septuagénaires n'exercent plus le saint ministère, et six prêtres malabares, dont trois sont atteints de maladies incurables. Il est bon d'observer qu'à Pondichéri, et le long de la côte de Coromandel, l'air est sain, et que, généralement parlant, les missionnaires y vivent jusqu'à un âge très-avancé. Beaucoup de Jésuites, qui y étoient autrefois, n'y sont morts qu'âgés de plus de quatre-vingts ans. D'ailleurs, les missionnaires n'y sont point exposés à des persécutions et à des dangers aussi fréquens, ni obligés de s'assujettir à un genre de vie aussi éloigné des usages et coutumes de l'Europe, que les missionnaires qui travaillent en Chine, au Tou-king, en Cochinchine. La langue malabare est aussi beaucoup plus aisée à apprendre que les langues des autres pays orientaux : elle peut être facilement apprise par des prêtres âgés de plus de quarante ans. C'est pourquoi des prêtres que leur âge un peu avancé rendroit peu propres pour les missions de la Chine ou du Ton-king, pourroient être très-utiles dans la mission de Pondichéri, si d'ailleurs ils avoient la vocation et toutes les qualités requises pour un bon missionnaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 9, S. M. est allée à Vincennes voir les manœuvres de l'artillerie; elle y est restée de deux heures à cinq, et a témoigné sa satisfaction de la manière dont ont été exécutés les exercices du tir, du polygone, et les différentes leçons de l'école. Elle a laissé des marques de sa libéralité à seize artilleurs qui se sont le plus distingués.

— Le 8, S. M., au retour de sa promenade, est entrée à l'Elysée-Bourbon, pour faire une visite à Mme. la duchesse de Berri.

— S. A. R. MONSIEUR a reçu les félicitations de la cour, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

— S. A. R. MADAME, à l'occasion du jour de sainte Thérèse, sa patrone, a reçu hier, avant midi : on assure que S. A. R. doit passer les deux jours suivans à la campagne.

— S. M. a fait plusieurs promotions dans l'ordre de Saint-Louis; elle a nommé grand'croix M. le lieutenant-général Maison, et commandeurs MM. les marquis Dessoles, et MM. les comtes Trigant de Beaumont et Louis d'Ambrujac.

— S. M. a nommé à plusieurs places vacantes dans les tribunaux de première instance du département du Nord.

— Les conférences continuent, à Aix-la-Chapelle, entre les ministres des cinq grandes puissances; jusqu'ici elles n'ont lieu qu'entre eux. Les souverains ne se sont pas réunis depuis le 2 octobre.

— Le *Journal officiel* du 12 octobre, contient l'article suivant : Un courrier arrivé, le 11 au soir, d'Aix-la-Chapelle, a apporté au Roi la nouvelle que, le 9 de ce mois, M. le duc de Richelieu, plénipotentiaire de S. M., a signé, avec les plénipotentiaires des cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, une convention d'après laquelle l'armée d'occupation aura quitté le territoire français au 30 novembre prochain. La somme qui reste à payer par la France, conformément à l'article 4 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée par cette convention à 265 millions, sur laquelle somme 100 millions seront acquittés en inscriptions de rente au cours du 5 de ce mois.

— M. Bonquerot de Voligny, conseiller à la cour royale de Bourges, est nommé vice-président de la deuxième section du collége électoral de la Nièvre, pour la prochaine session.

— M. Dutremblay, ancien directeur-général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, remplira les fonctions de directeur-général, pendant l'absence de ce dernier et du sous-directeur.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance a rendu une ordonnance qui met en prévention MM. Canuel, Songis et de Romilly. MM. de Chappedelaine et de Joannis ont été mis en liberté. C'est la chambre d'accusation de la cour royale qui décidera s'il y a lieu à accusation contre les prévenus.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé 6000 francs, sur les fonds particuliers de son ministère, aux incendiés de la paroisse d'Œuf, dans le Pas-de-Calais, et 4000 francs à celle de Prouville.

— Le conseil d'Etat s'est occupé de l'examen d'un projet de loi relatif au bannissement, le ministère ayant jugé qu'on ne pouvoit se dispenser de méditer la législation sur cet article, puisque les puissances voisines refusent de recevoir, sur leur territoire, les individus condamnés à cette peine.

— M. Tartarin, un des rédacteurs du *Petit Livre à 15 sous*, ou *la Politique de Poche par le père Michel*, est sorti de prison, après y avoir passé les trois mois auxquels il avoit été condamné.

— M. le comte de Forbin-Janson va publier des vues et dessins recueillis dans son dernier voyage.

— On a trouvé dans l'égoût de la rue Montmartre les fondations de l'ancienne porte Montmartre, bâties en pierres de taille et bien conservées.

— M. Louis Cousin Despréaux, ancien correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de mourir à Dieppe sa patrie. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire de la Grèce*, les *Leçons de la Nature*, l'*Histoire méditée*. C'étoit un homme aussi recommandable par ses qualités que par ses connoissances. Sincèrement attaché à la religion, il la pratiquoit constamment, et elle a adouci ses derniers momens, comme elle avoit servi à le consoler des malheurs de la révolution. Cet homme estimable étoit âgé de soixante-quinze ans, et laisse trois fils et une fille.

— On avoit répandu le bruit que la peste s'étoit manifestée en Galice. M. le préfet des Basses-Pyrénées s'est rendu à Saint-Jean-Pied-de-Port pour vérifier cette nouvelle. Les informations qu'il a prises sont de nature à dissiper toutes les alarmes.

— Il doit y avoir incessamment une revue des troupes prussiennes à Sedan. On croit que les souverains alliés y assisteront.

— Les restes du général Joubert, tué à la bataille de Novi en 1799, étoient restés déposés au fort Lamalgue. Ils vont être remis à sa famille. Ce général étoit né à Pont-de-Vaux en 1769.

— Un jeune homme de 22 ans, nommé Jean Moores, condamné, en Angleterre, pour brigandage, et exécuté à Chester, le 4 octobre, a adressé, sur l'échafaud, une exhortation aux spectateurs, et a déclaré que le principe de ses malheurs étoit d'avoir violé l'observation du dimanche. Ses derniers mots ont été : *Respectez le jour du Seigneur.*

L'*Histoire ecclésiastique* de Fleury a été l'objet de jugemens fort divers, suivant les inclinations ou les préjugés des lecteurs. Plus accueillie et plus estimée en France, elle a généralement été jugée d'une manière peu favorable dans les pays étrangers. Elle n'a même pas réuni tous les suffrages chez nous, et l'historien a essuyé plus d'un reproche. Des gens graves pensent qu'il n'a pas été assez réservé sur le compte de quelques papes, et trouvent qu'il s'étend avec trop de complaisance sur certains faits, et qu'il n'est point équitable dans ce qu'il dit des changemens qui ont pu s'introduire dans la discipline de l'Eglise. La critique s'est aussi exercée en détail sur différens endroits de son ouvrage. On connoît la *Dénonciation de l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury au clergé de France*, en 1726, par le père Honoré de Sainte-Marie, Carme Déchaussé; *la mauvaise Foi de M. Fleury prouvée par plusieurs passages*, par le père Baudoin de Housta, Augustin; les *Observations sur l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury*, attribuées au père Lanteaume; les *Réflexions sur l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury*, par Rossignol; et enfin les *Observations critiques* de M. Marchetti, aujourd'hui archevêque d'Ancyre. D. Ceillier, les auteurs de *l'Histoire de l'Eglise gallicane*, et dernièrement MM. D. L. M., dans leur *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, font remarquer aussi plusieurs inexactitudes de Fleury, soit dans les faits, soit dans les citations. Sans prétendre décider entre l'historien et ses critiques sur tous les points où ils diffèrent, on peut dire que, si ces derniers ont été par fois trop sévères, le premier n'est pas toujours irréprochable. Il avoit commencé son ouvrage un peu tard; il avoit 51 ans lorsque le premier volume parut; il écrivoit vite; il n'avoit pas toujours le temps de recourir à toutes les sources. De là des méprises et des erreurs qui étoient peut-être inévitables dans un si long travail. L'examen de tant de monumens de l'antiquité, des

actes des martyrs, des décrets des conciles, des écrits des pères, de tout ce qui étoit nécessaire pour la rédaction d'un tel ouvrage, surpassoit peut-être les forces d'un seul homme; et Fleury, malgré son savoir, étoit sans doute obligé de s'en rapporter à des extraits ou à des récits dressés par des plumes moins exercées. A mesure qu'il avançoit en âge, il dut recourir davantage au secours des autres. C'est ce qui peut rendre raison de beaucoup d'inexactitudes. De plus, il faut bien convenir que Fleury, élevé d'abord pour le barreau, et concevant le plan de son ouvrage à une époque où la France étoit brouillée avec Rome, a jeté dans son *Histoire*, peut-être sans s'en apercevoir, une nuance peu favorable au saint Siége. Les mêmes réflexions, à cet égard, reviennent souvent, et elles ne sont pas exemptes d'amertume. L'auteur regrette l'ancienne discipline, et ce n'est pas ce qu'on peut reprendre en lui. Mais à quoi bon se plaindre sans cesse de changemens consacrés par l'autorité de l'Eglise et par le laps du temps, et sur lesquels il seroit impossible de revenir? Un homme si judicieux n'auroit-il pas dû craindre l'effet de ces plaintes renaissantes et inutiles, qui retombent insensiblement sur l'autorité, et qui ne la font pas respecter? Aussi bien des gens ont remarqué que la lecture de Fleury ne fait pas aimer les pontifes, et qu'elle a fourni des armes à leurs ennemis. Aussi voit-on des personnes pieuses et éclairées craindre de recommander son *Histoire* aux jeunes gens ou aux femmes, qui prendroient trop au pied de la lettre des réflexions présentées un peu crûment. Aussi sait-on que dans des communautés fort estimables on ne lisoit point publiquement son ouvrage, et des théologiens qui n'ont pas moins de sagesse que de lumières, et qui sont pleins d'ailleurs d'estime pour Fleury, ont souvent regretté qu'il eût affoibli l'utilité de son travail par je ne sais quel penchant au blâme, et par un manque de réserve qui les affligeoit et les étonnoit de sa part. Du reste, en rapportant ces jugemens de gens aussi impartiaux que zélés, nous serons les premiers à rendre hommage aux qualités de l'abbé Fleury. Sa piété, sa candeur, son amour pour l'Eglise et pour la vérité sont incontestables. Il ne ressembloit certainement pas à ceux qui, le citant à tout propos, et se piquant peu d'être aussi équitables que lui, voudroient imputer à la religion même les vices de certains personnages, les abus introduits quelquefois dans les choses

saintes, et des faits particuliers où les bons chrétiens trouvent un sujet de gémissement, tandis que d'autres s'en réjouissent et en font trophée; et peut-être est-il bon de remarquer qu'il modifia dans ses derniers écrits quelques opinions qu'il avoit émises autrefois, et sur lesquelles le temps l'avoit éclairé.

Quoi qu'il en soit, s'il y avoit quelques changemens à faire au texte de Fleury, il semble qu'ils auroient dû porter sur cette partie de son travail, et qu'on auroit pu profiter des observations d'une critique sage, pour faire disparoître ce qui auroit été reconnu défectueux. Nous avions cru d'abord, en voyant annoncer l'*Histoire ecclésiastique de Fleury, revue et disposée d'après un nouvel ordre*, que l'éditeur se proposoit de rectifier ce qui avoit échappé d'inexact à Fleury, ou ce que les recherches des érudits avoient mis dans un nouveau jour. Mais il ne paroît pas que ce soit ainsi que M. l'abbé Gley a envisagé la chose; du moins il n'en parle pas dans son *Prospectus*, et les reproches qu'il fait à Fleury roulent sur un tout autre objet. Il pense que ce célèbre historien *a trop découpé son sujet, et qu'on le liroit avec plus de fruit, si prenant, comme il fait, son histoire siècle par siècle, il avoit suivi les événemens sans les abandonner, pour les reprendre et les quitter de nouveau*. M. Gley auroit donc voulu que, sans s'astreindre à l'ordre chronologique, Fleury racontât de suite tout ce qui a rapport à chaque fait principal, et n'interrompît pas à chaque instant ses récits par d'autres faits qui transportent successivement le lecteur dans toutes les parties de l'Eglise. Il a donc entrepris de refondre son *Histoire*, et de présenter chaque événement avec tous ses développemens et ses circonstances, en prenant toujours Fleury pour guide, mais en transposant ses récits. Il a déjà, dit-il, essayé cette méthode dans des leçons qu'il donnoit autrefois à des élèves en théologie, et il s'en est bien trouvé. Les faits, dit-il, étoient plus aisés à retenir, l'attention étoit moins fatiguée, l'esprit avoit suivi plus distinctement les matières, les objets ne se confondoient plus. Tel est le premier défaut que M. Gley reproche à Fleury, et qu'il se propose de corriger dans sa nouvelle édition. J'avouerai que ce défaut ne m'avoit pas frappé aussi vivement; peut-être étoit-il racheté abondamment par le mérite de l'ordre chronologique, et par les avantages de la variété.

Ce n'est pas encore là toute la tâche qu'entreprend M. l'abbé

Gley, comme ce n'est pas le seul défaut qu'il reprenne dans Fleury. Il blâme aussi en lui l'extrême négligence du style, et une incorrection qui ne lui paroît point digne d'un écrivain du grand siècle, d'un ami de Bossuet et de Fénélon, d'un homme associé à l'éducation des princes. Il a donc entrepris de le réformer aussi sous ce rapport, et il a changé, presque à chaque phrase, les expressions, les tours et la ponctuation. L'éditeur a donné, dans le *Prospectus* même, une idée de son travail. Il cite plusieurs pages de l'édition projetée, qu'il met en regard des pages de l'édition ordinaire. Quelques-uns des changemens faits par M. Gley sont plus conformes, cela est possible, aux règles de la langue et à celles du goût; mais il y en a d'autres, nous sommes obligés de l'avouer, qui sont bien peu importans et bien minutieux, et je crains que le lecteur ne retire pas de ces corrections un avantage proportionné à la peine qu'un travail si fastidieux et si ingrat a procuré à l'éditeur. Peut-être en jugera-t-on mieux quand on verra tout l'ensemble de l'ouvrage. En attendant, on ne peut se dissimuler que ce ne soit une entreprise un peu hardie que de refaire en entier un si vaste ouvrage, sans se laisser effrayer, ni par la longueur du travail, ni par la réputation de Fleury. M. Gley annonce que sa révision est terminée pour les vingt volumes qui sont de Fleury même. Il se propose de refondre entièrement les seize volumes de la continuation, par Fabre; d'en éloigner tout ce qui ne tient point à l'Histoire ecclésiastique, et de publier cette suite sur un plan conçu avec plus de sagesse. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette partie du projet de l'éditeur. On sait combien tout ce qu'a fait Fabre est prolixe, ennuyeux, et surchargé de détails étrangers au sujet. En réduisant à la moitié les seize volumes qu'il a composés, ce seroit encore donner assez d'étendue à un espace qui ne renferme que cent quatre-vingts ans. M. Gley a l'intention d'y joindre la suite des faits jusqu'à nos jours. L'ouvrage de Fleury feroit vingt volumes; la suite en feroit quinze.

On annonce que l'ouvrage sera mis sous presse dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs, et qu'il en paroîtra deux volumes tous les deux mois. Le prix sera de 12 fr. par livraison, pour les souscripteurs. On se fait inscrire, sans rien payer d'avance, chez Gide, libraire, rue Saint-Marc.

Les Psaumes, traduits en vers françois; par M. de Sapinaud de Boisluguet (1).

Il est assez étonnant que les Psaumes, qui étincellent de tant de beautés du premier ordre, n'aient pas été traduits jusqu'ici par quelqu'un de nos grands poètes. Il semble qu'une telle entreprise auroit dû tenter ces hommes pleins de génie ou de goût qui ont enrichi notre littérature de productions brillantes. On auroit aimé à voir Racine ou Jean-Baptiste Rousseau, qui avoient si bien étudié l'Ecriture, et qui l'ont quelquefois si heureusement imitée, s'exercer sur tout le Psautier, et faire passer dans notre langue, revêtus du charme ou de la pompe de leur versification, tous ces cantiques sacrés où l'Esprit saint a prodigué les grandes images, les belles pensées, les prophéties consolantes, les mouvemens de la piété, et les conseils de la sagesse. Le succès avec lequel ils ont rendu quelques parties de ce recueil, peut faire juger quel eût été le mérite de l'ensemble; c'eût été un des plus beaux monumens de notre littérature et de notre poésie.

Dans un rang inférieur, d'autres poètes se sont essayés aussi sur des Psaumes détachés, et nous en ont laissé des imitations plus ou moins heureuses. Mais nul auteur de quelque nom n'avoit entrepris la traduction entière du Psautier, comme vient de le faire

(1) 2 vol. in-18 sur grand raisin; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 25 c. franc de port: papier vélin, 7 fr. et 7 fr. 75 c. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

M. de Sapinaud. Nous avons déjà parlé de son travail, et nous avons fait connoître un ou deux de ses Psaumes, qui nous avoient été communiqués d'avance. Ces premiers essais nous parurent annoncer un talent très-distingué. Mais l'auteur a depuis refondu presque entièrement son ouvrage, et profitant du conseil de Boileau, il l'a remis vingt fois sur le métier. Il a recherché, accueilli les avis des gens de goût, avec cette docilité qui ne répugne qu'à la médiocrité jalouse. Doué de la plus heureuse facilité, il a lutté avec persévérance contre les difficultés. C'est après des corrections sans nombre et des transformations réitérées, que l'ouvrage est arrivé au point où l'auteur le présente aujourd'hui au public. Il nous semble qu'il a droit d'en attendre un accueil favorable. On en jugera par les morceaux suivans. Le premier est tiré du Psaume II, *Quare fremuerunt gentes.*

O nations! pourquoi frémissez-vous de rage?
O peuples! quel délire arme votre courage?
Pourquoi ces vains complots par le crime enfantés?
Ligués contre le ciel, tous les rois de la terre,
Au Seigneur, à son Christ, ont déclaré la guerre,
Et contre eux se sont révoltés.

Rejetons, ont-ils dit, son sceptre intolérable,
Brisons, foulons aux pieds le joug qui nous accable;
Dérobons-nous aux lois de ce Christ odieux:
Mais le Dieu qui d'un mot créa la terre et l'onde,
Et régit l'univers dans une paix profonde,
Du haut du ciel se rira d'eux.

Quoi! celui dont la main des cieux étend les voiles,
Qui sème leurs déserts d'innombrables étoiles,
Qui dit: Parois, ô monde! et le monde paroît;
Vous seuls à l'adorer ne sauriez vous résoudre!...
Tremblez, son glaive est prêt, dans ses mains est la foudre,
Et sur ses lèvres votre arrêt.

Le Tout-puissant m'a dit : Ma grâce t'accompagne;
Va régner en Sion, sur ma sainte montagne,
Revêtu de ma gloire, et révélant ma loi;
C'est toi que j'engendrai long-temps avant l'aurore:
O mon Verbe, ô mon Fils, que l'univers t'adore,
Et qu'il te proclame son roi.

Demande-moi le monde; il est ton héritage:
La terre est ton empire, et l'homme ton partage.
Tu régiras les rois par un sceptre d'airain;
Et par tes mains, brisés comme un vase d'argile,
Ils seront devant toi comme un songe stérile
Qui s'évanouit au matin.

Le Psaume LXVII, *Exurgat Deus*, nous a paru rendu avec beaucoup de fidélité et du mouvement; et ne pouvant citer en entier la traduction de ce Psaume, qui est un peu long, nous en présentons les premières strophes :

Dieu puissant : lève-toi, qu'aux rayons de ta face,
De tes fiers ennemis la téméraire audace
Se change en un subit effroi!
Comme dans un brasier fond la cire enflammée,
Comme au souffle des vents disparoît la fumée,
Qu'ils disparoissent devant toi!

Mais que l'humble et le juste, en ta douce présence,
Rassasiés des biens promis à l'innocence,
Goûtent les délices des saints:
O peuple aimé de Dieu, soyez dans l'allégresse!
Que vos luths et vos chants respirent la tendresse,
Que son nom charme vos festins!

Archanges, devant lui préparez la carrière;
Il monte au haut des cieux sur un char de lumière:
Ouvrez; l'Eternel est son nom.
Peuples, prosternez-vous. Toi, pécheur, qui l'offenses,
Crains le Dieu de Jacob, et fléchis les vengeances
De celui qu'adore Sion.

C'est ici du Très-haut la demeure visible,
Lieu saint, où son amour, aux mortels accessible,
Les console dans leurs revers :
C'est ici qu'il accorde au pauvre un sort tranquille,
Qu'il brise nos liens, et qu'il offre un asile
Au peuple errant dans les déserts.

Quand tu nous conduisois du milieu de la nue,
A ton aspect, Seigneur, la terre fut émue,
L'effroi glaça notre ennemi :
Les cieux versoient sur nous leur bénigne influence ;
Tout sembloit d'Israël redouter la puissance,
Devant le Dieu de Sinaï.

Que ton œil paternel veille sur nos contrées,
Conserve nos troupeaux et nos moissons dorées :
Du pauvre bénis les destins ;
Et les hérauts chargés d'annoncer ta parole,
Verront d'un pôle à l'autre, au nom qui les console,
Se prosterner tous les humains.

Dieu dit au bien-aimé : Sois le roi de la terre ;
Qu'à tes pieds enchaîné le démon de la guerre
Frémisse devant son vainqueur.
Heureuse de tes dons, riche de ta victoire,
Ton épouse obtiendra ta puissance et ta gloire,
Et brillera de ta splendeur.

Telle, en un ciel serein poursuivant sa carrière,
La lune a du soleil emprunté la lumière
Dont elle vient charmer nos yeux ;
Son cours silencieux, sa clarté tempérée,
Les nocturnes flambeaux dont elle est entourée,
Attirent nos cœurs vers les cieux.

Le Psaume LXXXIII, *Quam dilecta tabernacula tua*, est rendu avec autant d'élégance que d'exactitude :

Combien, Dieu des vertus, j'aime tes tabernacles !
Je brûle, je languis, je gémis des obstacles
Qui, dans mon triste exil, me privent de les voir :
O Dieu vivant, vers toi mon cœur vole et s'élance,
Et mon ame et mes sens, en ta sainte présence,
Tressaillent d'amour et d'espoir.

Le passereau rencontre un lieu qui le recèle;
Même au sein du désert, la tendre tourterelle
Trouve un nid où cacher le fruit de ses amours:
Ah! ne t'éloignes pas d'un serviteur docile;
Tes autels, ô mon Dieu, tes autels sont l'asile
Où j'aspire à passer mes jours.

Heureux qui, dès l'enfance, en ce vallon de larmes,
N'implore que toi seul au jour de ses alarmes,
Ta bonté met un terme à son affliction;
De vertus en vertus tu conduis sa jeunesse,
Et, l'élevant vers toi, couronnes sa sagesse
Sur la montagne de Sion.

Daigne accomplir mes vœux, Seigneur, Dieu des armées!
Et mon ame et ma chair, par tes dons ranimées,
Dans l'espoir du salut oublîront leur douleur.
Mais si ma voix en vain a recours à ta grâce,
De ton Christ, ô mon Dieu, considère la face,
Et n'écoute plus que ton cœur.

Ah! combien un seul jour passé dans ton asile,
Pour le mortel qui t'aime est préférable à mille
Passés dans les plaisirs, au milieu des grandeurs,
Oui, mon cœur choisira, dans ce temple adorable,
Plutôt le dernier rang, que le plus honorable
Sous le pavillon des pécheurs.

Enfin, on nous permettra encore un exemple; nous le prenons dans un Psaume d'un autre genre, où le poète a introduit le chœur chantant alternativement avec le Prophète. C'est le Psaume CXXXV, *Confitemini Domino, quoniam bonus.*

Le Chœur.

Célébrons du Seigneur les œuvres magnifiques,
Au son des luths et du tambour;
Des merveilles de son amour
Louons la gloire en nos cantiques.

Le Psalmiste.

Sa pensée a créé les cieux,
A raffermi la terre au-dessus de l'abîme,
Et des reflets de son trône sublime
Formé les orbes radieux.

Comme un superbe dais il a tendu ces voiles,
Qu'embellit le soleil en commençant son tour,
Et que la lune et les étoiles
Viennent, la nuit, parer d'un nouveau jour.

Le Chœur.

Louons du Dieu très-haut les œuvres magnifiques,
Au son des luths et du tambour;
Et célébrons en nos cantiques
Les merveilles de son amour.

Le Psalmiste.

C'est lui qui, d'une main puissante,
Des nations du Nil frappa les premiers-nés,
Et des fils d'Israël, long-temps abandonnés,
Sauva la race gémissante.

De la mer Rouge il sépara les eaux;
Israël, à pied sec, en traversa les flots,
Et devant l'arbitre des mondes,
Vit le tyran superbe, auteur de ses revers,
Comme un métal pesant tomber au sein des ondes,
Et s'ensevelir dans les mers.

Au milieu des déserts d'une contrée aride,
Dieu châtia les rois, confondit leurs desseins,
Et, nous couvrant de son égide,
Dispersa devant nous leur armée homicide,
Il fit périr Séhon, roi des Amorrhéens,
Og, prince de Basan, teint du sang des humains.

Le Chœur.

Louons, chantons dans nos cantiques
Les merveilles de son amour;
Au son des luths et du tambour,
Louons ses œuvres magnifiques.

Le Psalmiste.

Dieu se souvient de notre abaissement ;
Il nous donna la terre à nos aïeux promise ;
Et dans cette contrée à son sceptre soumise,
Des dépouilles des rois a fait notre ornement.

Fils d'Israël, adorez sa clémence ;
Il porte dans son cœur les pauvres et les grands :
Sa main nourrit tous les êtres vivans ;
Il leur montre un amour égal à sa puissance.

Le Chœur.

Au son des luths et du tambour,
Exaltons du Seigneur les œuvres magnifiques,
Et célébrons dans nos cantiques
Les prodiges de son amour.

Nous avions noté encore beaucoup de Psaumes qui nous semblent dignes d'être mis sous les yeux du lecteur. Le Psaume CIII, *Benedic, anima mea, Domino*, est un beau tableau des œuvres de la création. Le Psaume XVIII, *Cœli enarrant gloriam Dei*, est plein de poésie ; le commencement en est noble et imposant, et la fin est gracieuse et touchante. L'auteur sait ployer son style aux descriptions pompeuses et aux pieux sentimens. Il a, dans le Psaume CXVIII, triomphé de la difficulté du sujet, et su varier avec beaucoup d'art les formules par lesquelles le Prophète exprime la beauté de la loi, et son attachement pour elle. Il a surtout le mérite de ne point trop recourir à la ressource de la paraphrase, et de s'écarter le moins possible de l'original. Ainsi, dans les Psaumes où il avoit J. B. Rousseau pour concurrent, il n'a point cherché à lutter contre la poésie harmonieuse de ce célèbre lyrique ; il s'est borné à être plus fidèle et à suivre plus exactement le Prophète, et il rachète

ainsi par une élégante concision ce qui peut lui manquer d'un autre côté.

Enfin, ce qui donne un nouveau prix à ce travail, c'est qu'il paroît inspiré par un véritable esprit de piété. M. de Sapinaud n'est point de ces esprits froids qui admirent dans l'Ecriture de belles images, sans y chercher des préceptes qui les dirigent, et des sentimens qui les échauffent. Sa foi donne une nouvelle vivacité à ses chants, et l'on croit sentir qu'il a médité comme chrétien ce qu'il a ensuite étudié comme poète. Il le fait assez entendre dans une Epître dédicatoire, rédigée avec beaucoup de mesure et de goût. *C'est avec crainte*, dit-il, en s'adressant à l'illustre Princesse à laquelle il a obtenu de dédier ses Psaumes; *c'est avec crainte que je présente à V. A. R. cette traduction des cantiques de David. Les pensées du saint Roi méritoient un plus digne interprète. La lecture des Psaumes avoit toujours fait mes délices; elle devint aux jours de nos malheurs mon unique consolation. Je cédai au désir de faire passer dans notre langue tant de sentimens nobles, religieux et touchans. J'espérai marquer de quelque bien ma carrière, si je pouvois, à l'aide du charme des vers, en répandre la connoissance et les faire goûter davantage. Mais le nom de V. A. R. réalisera mieux mes espérances. On voudra lire un ouvrage dont elle agrée la Dédicace, et voir comment sont peintes les vertus dont elle nous offre le modèle.*

Loin que les Psaumes que nous avons cités soient les plus frappans, nous avons regretté, en parcourant de nouveau les deux volumes, de ne pouvoir offrir un plus grand nombre d'exemples qui auroient peut-être donné une idée plus favorable encore du talent du nouveau traducteur. Une facilité brillante,

une heureuse variété d'expressions, tantôt de la grâce et de la douceur, tantôt de la force et de l'élévation, du mouvement joint à l'harmonie, un ton également éloigné de la bassesse et de l'enflure, annoncent assez que M. de Sapinaud a fortifié ses dispositions naturelles pour la poésie par une culture assidue de l'art; que le goût a secondé chez lui l'imagination, et que le cœur et l'esprit se sont prêté un mutuel appui dans un travail où l'auteur avoit à reproduire les plus purs sentimens de la religion dans un style digne d'un aussi beau sujet.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. On a repris la cause de la béatification du vénérable César de Bus, prêtre et fondateur des clercs séculiers de la Doctrine chrétienne. Il étoit né à Cavaillon, le 3 février 1544, et vécut quelque temps dans le monde et dans la dissipation. Rappelé à Dieu par les soins de quelques personnes pieuses, il se consacra à son service, et fut ordonné prêtre, quoique malgré lui. Les bonnes œuvres, la prédication, la conversion des hérétiques, l'instruction des ignorans, faisoient l'objet de tous ses soins. Il jeta à Vaison, en 1592, les fondemens de la congrégation des clercs de la Doctrine chrétienne, qui a été confirmée par des brefs des papes, et par des lettres-patentes de nos rois. Elle avoit en France, à l'époque de la révolution, environ soixante maisons, partagées en trois provinces, Avignon, Toulouse et Paris, sans compter une province de Rome, formée dans le dernier siècle, de huit maisons, que la congrégation avoit en Italie, et de sept autres qui lui furent données par Benoît XIII. Ces maisons étoient des colléges, séminaires ou paroisses. La maison d'Avignon étoit le berceau de la congrégation; mais les chapitres généraux se tenoient

dans la maison de Saint-Charles, à Paris, et c'étoit là que résidoit le supérieur-général. César de Bus fonda aussi une congrégation de Filles de la Doctrine chrétienne, appelées aussi *Ursulines de Toulouse*. Il fut lié avec les hommes les plus pieux de son temps, et s'appliqua constamment aux soins du ministère, catéchisant, exhortant, et s'occupant du salut des ames avec un zèle infatigable. Une infirmité par laquelle Dieu l'éprouva ne ralentit pas son ardeur. Il devint aveugle treize ans avant sa mort, et continua cependant ses instructions. Il mourut le jour de Pâque, 15 avril 1607, et ses reliques se gardoient à Avignon. Le clergé de France demanda plusieurs fois sa béatification. Sa vie a été écrite par plusieurs historiens. Tel est le serviteur de Dieu dont on vient de reprendre la cause. Le 22 septembre, il se tint une congrégation appelée *anti-préparatoire*, où se trouvèrent les prélats et consulteurs. S. Em. le cardinal Litta étoit présent comme rapporteur de la cause; et on y discuta la question de savoir si le vénérable avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. L'instance fut faite par le père Charles-Louis Vassia, procureur-général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, et curé de Sainte-Marie *in Monticelli*, qui est postulateur de la cause, et elle fut soutenue par MM. Amici et Luciani. Cette cause ne peut qu'intéresser vivement les amis de la religion dans le pays qui vit naître César Bus, et où il rendit de si grands services, soit par lui-même, soit par les disciples qu'il forma.

Paris. Le service pour la Reine Marie-Antoinette a été célébré dans toutes les églises de la capitale. Aux Quinze-Vingts, une messe de *Requiem*, en musique, à grand orchestre, de la composition de M. l'abbé Roze, a été exécutée par les aveugles de la maison.

— Nous avions parlé du vol sacrilége commis dans l'église de Libourne, et nous avions laissé entrevoir les espérances que les habitans avoit conçues de voir leurs

pertes réparées par une main auguste. Ces espérances se sont réalisées. S. M. instruite du crime et du zèle des habitans pour pourvoir aux besoins de leur église, a envoyé, pour le même objet, une somme de 1000 fr. M. le ministre de la police générale a fait présent à M. le curé de Libourne d'un calice de vermeil, en dédommagement de celui que ce respectable pasteur avoit perdu dans la même circonstance.

— On s'étoit trop accoutumé, pendant la révolution, à faire de nos églises le théâtre de rassemblemens et de délibérations de toute sorte, et de profanation en profanation on en étoit venu à y installer les clubs. Par une suite de cette habitude, des maires avoient récemment, dans plusieurs campagnes, indiqué les églises pour les opérations des tirages des jeunes gens des classes de 1816 et 1817. L'autorité s'est empressée de faire cesser cet abus, les églises ne devant servir qu'aux exercices de la religion.

— Les numéros de la *Chronique religieuse* se succèdent avec une rapidité qui ne nous permet presque pas de les suivre. Tous n'offriroient pas d'ailleurs un compte fort intéressant. Mais nous ne pouvons passer sous silence un article qui a paru dans le 5e. cahier. Cet article est sur le mariage, et porte pour signature L. P. A. On croit s'apercevoir en effet qu'il est d'une autre main que le reste de l'ouvrage. L'auteur y prend le ton menaçant contre le clergé, et même contre les évêques; il veut leur faire peur du Code pénal, et il a la bonté de leur en appliquer quelques dispositions douces et bénignes. Il condamne celui-ci à une amende, celui-là à la prison; il bannit même; enfin il va jusqu'à parler de *châtier* avec *le glaive*. Cet anonyme n'est pas d'une humeur tendre, et il paroît que les ecclésiastiques feront bien d'éviter de se trouver sous sa férule; il ne leur feroit pas quartier. Il soutient entièrement le système de M. T. *Ces notions, je le répète*, dit-il, *sont d'une vérité palpable et d'une parfaite évidence*. C'est

dommage qu'elles soient si nouvelles, et qu'on fasse par-là le procès à tous les canonistes et les théologiens jusqu'au dernier siècle. Mais l'auteur parle d'eux avec beaucoup de mépris. Il est comme ces libéraux du jour, qui croient qu'avant eux le monde n'étoit peuplé que d'esclaves et d'imbécilles. De même il ne voit qu'erreurs et confusion avant le temps où il a vécu. *Les subtilités des scolastiques avoient tout obscurci; au milieu du dernier siècle le nuage s'est dissipé, et la révolution a achevé de ramener la lumière. La loi du 20 septembre 1792 a fait rentrer tout dans l'ordre; elle a réparé l'imprudence de nos rois. Quel bonheur pour la religion! quelle doit être la reconnoissance du clergé!* C'est ainsi que ce judicieux écrivain plaide la cause de la révolution, et se félicite des biens qu'elle nous a apportés. Il la loue d'avoir réparé les torts de nos rois. L'époque de la loi qu'il cite est seule une heureuse prévention en sa faveur. Cette loi date du même temps que la ruine de la monarchie, que la déchéance d'un Prince vertueux, que la déportation et le massacre des prêtres. Cette loi fut portée par les mêmes hommes qui venoient de renverser le trône, et qui sapoient tous les jours l'autel. Elle coïncide avec les excès de la licence, de l'anarchie et de l'impiété, avec des proscriptions sanglantes, avec des exécutions atroces. Et on vient froidement nous parler du bonheur de cette loi, de la reconnoissance qu'elle doit exciter dans le clergé, de l'ordre qu'elle a rétabli! On nous vante la sagesse des législateurs conjurés pour tout détruire, et on présente comme un bienfait dans l'ordre religieux et social une mesure qui ne fut que le développement d'un système conçu en haine de l'Eglise! En vérité, il faut bien de la simplicité ou de la bonhomie pour se pâmer ainsi d'admiration envers des hommes qui ne se sont signalés que par des folies ou des fureurs, et envers une époque marquée en caractères de sang dans nos annales; et M. L. P. A. quel qu'il soit, a d'étranges idées de la

religion et de la justice, s'il croit ou s'il veut nous faire croire qu'elles n'ont rien de mieux à souhaiter que de suivre des règles posées en des temps de vertige et de barbarie.

— Les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés avec pompe à Alençon, le 5 octobre. La ville possédoit déjà quatre de ces excellens maîtres, grâce aux soins et au zèle de feu M. François, curé de Notre-Dame, pasteur respectable, dont le souvenir vivra dans la mémoire des pauvres et des gens de bien; grâce aussi au bon esprit du conseil municipal. Deux personnes animées des mêmes vues ont formé le projet d'augmenter le nombre des Frères, afin de faire participer un plus grand nombre d'élèves au bienfait d'une éducation chrétienne, et elles ont établi, dans la paroisse de Saint-Léonard, une succursale de la première école. MM. les curés ont voulu profiter de cette circonstance pour donner aux maîtres une preuve de leur confiance, et aux enfans une marque d'intérêt. Les élèves se sont rendus à Notre-Dame, au nombre de plus de quatre cents. M. le curé de Saint-Léonard a célébré la messe du Saint-Esprit, et M. le curé de Notre-Dame a prononcé une exhortation adaptée à la circonstance. Les enfans ont été ensuite conduits à leurs écoles respectives, en chantant le *Veni Creator* et des cantiques. Ce spectacle étoit un juste sujet de joie pour les parens, qui se félicitent de voir leurs enfans confiés à des mains sûres, et recevant le double bienfait d'une bonne instruction et de bons exemples.

— M. Garay, qui vient d'être renvoyé du ministère des finances d'Espagne, avoit formé un projet très-vaste, et qui auroit eu de grandes suites pour l'état de l'Eglise en Espagne. Il avoit fait solliciter à Rome quatre bulles pour autoriser les changemens qu'il méditoit. La première, la seule qui ait été accordée, a déjà été publiée par le Roi. Elle est en date du 26 juin 1818, et permet au Roi de percevoir pour le besoin de l'Etat, à certaines

conditions et pour un temps déterminé, les revenus des canonicats, prébendes, et autres bénéfices qui ne sont point à charge d'ames. Ceux-ci sont formellement exceptés. On sait que de semblables concessions avoient déjà eu lieu en 1795, en 1801, en 1805 et en 1806. Pie VII, dans sa bulle, loue la piété de Ferdinand, et celui-ci promet d'administrer ces biens en bon père de famille. Il paroît que le principal motif que le Roi a fait valoir, a été les dépenses nécessaires pour ramener les insurgés d'Amérique à leur devoir. Les trois autres bulles avoient pour objet l'autorisation de vendre le cinquième des biens du clergé, la réduction de plusieurs ordres religieux, et le versement dans les coffres de l'Etat du produit des commanderies et grandes maîtrises des ordres militaires de Saint-Jacques d'Alcantara, de Montesa et de Calatrava, et par suite sans doute l'aliénation des biens de ces mêmes ordres. On ne sait si le nouveau ministère renoncera à cette partie du projet. La chute de M. Garay donne à ce sujet quelques espérances à tous ceux qui s'intéressent à la conservation des corps menacés.

BALTIMORE. L'Eglise a été successivement réjouie dans ces contrées par la conversion de quelques protestans distingués par leur mérite et leurs places. M. Barber, ministre avantageusement connu dans sa communion par ses talens, s'est converti, à New-Yorck, par les soins du père Fenuwich. Sa femme a suivi son exemple, et est entrée au couvent de la Visitation de Georges-Town. M. Barber va entrer, de son côté, au noviciat des Jésuites. M. Ironside, autre ministre protestant, s'étoit aussi converti à New-Yorck. C'est un homme plein de foi et de courage. Son changement l'obligea de quitter New-Yorck, où il avoit une école florissante. Il se transporta à Washington. Sa femme et ses enfans ont tenu long-temps à leurs anciens préjugés contre la foi catholique. Il ne la leur a prêchée que par ses exemples et ses vertus. Dieu a exaucé ses prières. Sa femme

vient d'embrasser la religion, et elle a mis une de ses filles chez les religieuses d'Emmitsbourg. Il ne lui reste plus qu'un fils, qui ne paroît pas encore disposé à suivre ses traces, mais dont les heureuses qualités donnent des espérances. Ces changemens ont fait assez de bruit en ce pays, et en préparent peut-être d'autres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le mercredi 14, après avoir donné, dans la matinée, quelques audiences particulières, S. M. a présidé, à une heure, le conseil des ministres. Elle n'est point sortie ce jour-là. Les Princes, qui étoient allés, la veille, à Fontainebleau, sont arrivés à cinq heures pour se trouver au dîner du Roi.

— MADAME, duchesse d'Angoulême, a reçu, à l'occasion de sa fête, les hommages des personnes de sa maison, de la maison du ROI, et des Princes, ainsi que de beaucoup de personnes en place. Cette Princesse est ensuite allée à Saint-Cloud pour y passer dans la retraite un triste anniversaire.

— Les commissaires liquidateurs étrangers quittent successivement la capitale.

— Les troupes étrangères font sur plusieurs points des dispositions pour quitter la France. L'artillerie et une partie des bagages hanovriens s'embarqueront à Dunkerque vers le 20.

— S. M. a autorisé la répartition entre les départemens les plus foulés par l'occupation de 1815, des sommes disponibles sur les crédits de 20 et 180 millions, ouverts par la loi du 21 avril 1818. Par-là le département du Haut-Rhin, qui se trouvoit grévé d'une dette de 600,000 fr., a été entièrement libéré. Il vient de recevoir de plus une somme de 230,000 fr. pour acquitter les dépenses de l'occupation.

— Par une décision des ministres de l'intérieur et des finances, toute perception des droits sur les farines de grain, pain, biscuit de mer, pommes de terre, légumes et riz a cessé, et la douane rendra même les droits perçus depuis le 17 juin dernier.

— L'administration des hôpitaux vient d'acheter un vaste local, à Picpus, pour servir de succursale à l'hôpital établi au Val-de-Grâce.

— On allume depuis quelque temps [illegible] sur la lan-

terne du dôme de sainte Geneviève, et sur des châteaux et hauteurs des environs de la capitale, pour mesurer les triangles d'une perpendiculaire, depuis Strasbourg jusqu'à Brest, en passant par Paris. Cette opération servira pour rédiger la nouvelle carte de France ordonnée par le Roi.

— Le ministre de la guerre a accordé aux officiers des cadres de remplacement la faculté de renoncer au service pour être admis au traitement de réforme.

— Il s'opère en ce moment un grand mouvement de troupes françoises vers le nord; le but de ce mouvement est de reprendre possession de Valenciennes et de nos autres places fortes.

— Il n'existoit à Fontaine-Françoise, pour perpétuer le souvenir de la victoire remportée par Henri IV, le 5 juin 1595, sur le duc de Mayenne, qu'une inscription fort courte sur le pont : *Hic Henricus Magnus debellavit hostes.* Mme. de Saint-Julien, née Latour-du-Pain, a conçu le projet d'y élever un monument en marbre, qui sera orné de la statue du bon Roi. M. le comte de Damas, gouverneur de la dix-huitième division militaire, en posera la première pierre le 18, au nom de S. A. R. MONSIEUR.

— M. de Cambon, président de la cour royale d'Agen, est nommé en la même qualité à Toulouse, en remplacement de M. Gaubet.

— Les souverains alliés vivent à Aix-la-Chapelle sans étiquette. Rien ne transpire de ce qui se passe dans les conférences.

— Les souverains étrangers sont attendus à Valenciennes, et les habitans ont été prévenus de préparer des logemens pour leur suite.

— Les deux impératrices de Russie sont attendues à Bruxelles pour la fin du mois.

— La reine d'Angleterre, dont l'état avoit donné de vives inquiétudes, va beaucoup mieux, et tout fait espérer que cette princesse fera encore le bonheur de sa famille.

— Par un arrangement conclu entre les administrateurs de l'île Bourbon, pour la France, et de l'île Maurice (île de France) pour l'Angleterre, les deux colonies seront traitées, pour leurs relations commerciales, sur le pied d'une réciprocité parfaite, et les droits seront les mêmes de part et d'autre pour les marchandises.

Apologie du Concordat de 1801, contre les détracteurs de sa validité, ou *Réfutation des faux principes, des préjugés et des prétextes allégués par les dissidens ou partisans de la nouvelle église pour justifier leur séparation*; par un Curé (1).

L'auteur de cet écrit déplore en commençant cette scission fâcheuse qui vint augmenter les malheurs de l'Eglise, déjà éprouvée par tant de traverses. Il s'étonne, avec raison, que cette nouvelle guerre soit suscitée par ceux-là mêmes qui, dans d'autres temps, avoient donné des preuves de leur zèle et de leur courage. Il leur demande quelles autorités ils ont eux, après s'être mis en opposition avec le Pape, et désavoués, comme ils le sont, par les évêques. A quoi tiennent-ils en effet? et s'ils ne tiennent point au tronc, ne sont-ils pas frappés de stérilité? Ils se vantent de n'avoir pas changé, et c'est un des argumens les plus communs de leur chef. Quel changement prodigieux, au contraire, s'est opéré en eux! Ils étoient autrefois unis au saint Siége, soumis à ses décrets, en communion avec les évêques, faisant partie de ce corps visible répandu dans le monde catholique. Aujourd'hui, ils font bande à part; ils déclament contre le chef de l'Eglise; ils résistent à ses

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

actes les plus solennels; ils ne veulent point reconnoître les évêques qu'il a institués; ils rompent toute communion avec eux et avec ceux qui les reconnoissent. Et ils appellent cela *n'avoir pas changé!*

L'apologiste du Concordat de 1801, après quelques observations préliminaires, trace l'histoire abrégée de cette transaction importante qu'il présente comme nécessaire. Il justifie la conduite du souverain Pontife, et soutient qu'il n'a fait qu'user d'un pouvoir légitime. Il invoque, à cet égard, plusieurs autorités, et répond aux objections de ses adversaires. Nous ne le suivrons pas dans le détail de ses raisonnemens, qui nous ont paru bien suivis et concluans. Il est probable seulement qu'il se trouvera des gens qui lui reprocheront d'avoir exagéré l'autorité du Pape, et qui l'appelleront *ultramontain*. C'est aujourd'hui une bien grosse injure; et tel qui se pique de modération et même de politesse envers les philosophes et les ennemis de la religion; qui professe beaucoup de tolérance pour les protestans et les autres communions séparées de l'église romaine, ne parle des ultramontains qu'avec l'accent de l'insulte et du mépris. Notre auteur en fait lui-même la remarque, et je m'étonne qu'alors il ait donné prise sur lui; car peut-être va-t-il un peu loin.

Quoi qu'il en soit, cet écrit est solide. L'auteur se prononce fortement contre le clergé constitutionnel, et prouve fort bien la fausseté du système des dissidens et la foiblesse de leurs argumens. Il auroit bien dû supprimer un texte qu'il cite à la page 36, et qui ne va point au sujet, et encore plus s'abstenir d'en mettre la traduction.

Panégyrique de saint Louis, Roi de France, prononcé le 25 août 1818, devant l'Académie françoise; par M. l'abbé Guillon (1).

Il sembleroit qu'un tel sujet devroit être épuisé aujourd'hui, après que tant d'orateurs s'y sont successivement exercé. Presque tous ceux qui ont eu quelque renom dans la carrière de la chaire, ont célébré les vertus de saint Louis, et cependant un très-petit nombre de ces discours ont survécu aux circonstances où ils furent prononcés. Quelques-uns seulement, parmi les modernes, ont conservé quelque réputation. C'est qu'en effet l'éloge de saint Louis offre aujourd'hui, eu égard à l'esprit du siècle, des difficultés particulières que ne connoissoit pas l'heureuse simplicité de nos pères. Il n'étoit pas nécessaire autrefois qu'un panégyriste de saint Louis fît l'apologie de plusieurs de ses actions, et on ne songeoit pas encore à reprocher au saint Roi les guerres lointaines que sa piété, son zèle et son courage lui avoient fait entreprendre. Aujourd'hui l'orateur n'a pas seulement à célébrer des vertus, il est obligé de repousser des préventions, de répondre à des censures, de réfuter des détracteurs. Aussi nous avons vu M. l'abbé Frayssinous réduit à discuter ce point de critique, et à venger devant des chrétiens et des François la mémoire d'un des Princes qui a le plus honoré la religion et notre patrie. M. l'abbé Guillon n'a pas omis

(1) Brochure in-4°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port.

non plus de justifier saint Louis par toutes les considérations que fournissent la religion, la justice et la connoissance de l'histoire de ce temps-là.

Son discours, qui est assez étendu, a pour texte ces paroles du Psaume : *Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur*. Il est divisé en deux parties, où saint Louis est montré imitateur de Dieu ; 1°. par sa sagesse et sa bonté ; 2°. par sa justice et sa force. Nous citerons le morceau suivant de la première partie :

« A l'exemple du jeune Salomon, Louis a demandé au maître des rois cette sagesse, sans laquelle il n'y a que des projets vains et trompeurs ; que des volontés changeantes ou désordonnées ; *et la sagesse lui a été donnée, et tous les biens avec elle*. Il en a étudié les oracles dans ce code sacré que la main des hommes n'a point fait, et qui fut donné au monde pour être le supplément de la sagesse humaine, le flambeau de l'autorité, le contre-poids de la soumission. A l'orgueil du pouvoir, il opposera les conseils de cette sagesse d'en haut, qui lui montre pour terme de ses grandeurs, le tombeau ; sur sa tête, le Dieu vengeur des opprimés ; au dehors, au dedans de lui l'œil du juge suprême à qui rien n'est caché ; et de là, dans notre saint Roi, cette modeste défiance de soi-même qui pèse chacune de ses actions dans les balances de l'équité souveraine, enveloppe sa propre gloire des ombres de l'humilité chrétienne, s'abaisse d'autant plus qu'elle est plus élevée au-dessus des autres hommes, semblable à ces arbres dont les racines s'enfoncent dans la terre, à proportion que leurs cimes montent vers le ciel. Aux artifices de l'adulation, il opposera la lumière de cette sagesse prudente qui discerne le flatteur d'avec l'ami, le conseiller intéressé d'avec le juste appréciateur des vertus comme des foiblesses du maître ; consulte non-seulement ceux qui sont près, mais ceux qui sont loin ; interroge la voix et le silence des peuples, et, à travers les panégyriques des orateurs et des poëtes, à travers même les bénédictions décernées par la reconnoissance, laisse parvenir jusqu'à son oreille le cri de la souffrance et les gémissemens de l'infortune. Aux embarras iné-

vitables du haut rang qu'il occupe, il opposera les prévoyances de la sagesse qui lui ménage au milieu de la cour une solitude où, rendu à lui-même, il puisse jouir du calme de sa conscience, écouter en silence la voix de Dieu, en recueillir les sublimes inspirations, puiser dans son sein, comme à leur céleste origine, les idées d'ordre, d'amour et de justice qui se répandront dans tous les détails de sa conduite publique ou privée. Aux attraits de la volupté, il oppose la vigilante circonspection de la sagesse qui interdit les plaisirs même légitimes pour mieux se défendre contre les plaisirs coupables; environne, comme parle l'Ecriture, chacun de ses sens d'une garde sévère, pour en écarter et la mollesse qui les énerve, et le luxe qui les corrompt. Il oppose plus encore. Quoi donc? Vous m'avez prévenu, ô vous tous, les disciples du Dieu pénitent et crucifié; et vous m'accusez en secret de trahir mon ministère, en paroissant craindre d'exposer sous vos yeux cet effrayant appareil de la pénitence où Louis mettoit ses plus chères délices, et ses plus glorieux trophées, ces haires affreuses, ces cilices plus d'une fois rougis de son sang, ces jeûnes austères, ces rigoureuses veilles souvent prolongées jusque bien avant dans la nuit, ces privations de toute sorte qui nous étonneroient encore dans le plus fervent solitaire, et dont un monde frivole conçoit à peine les pieux emportemens de la part d'un pécheur converti, à qui il faut des expiations. »

On peut juger par cet exemple quel est le style et la manière de l'auteur. Il écrit avec facilité; il recherche le mouvement et la chaleur; il a des tableaux qui ne sont pas sans mérite : on pourroit lui reprocher de manquer de précision, et de se laisser trop aller à son abondance naturelle, ce qui affoiblit l'intérêt. Il lui est échappé aussi, dans la rapidité de la composition, des choses peu exactes. On lit, par exemple, page 13 de son discours : *Qu'est-ce que la majesté de Dieu, demande notre grand évêque de Meaux? et il se répond, qu'elle est la bonté répandue.* Cette définition de la majesté de Dieu ne présente point une

idée nette, et j'avois peine à me figurer qu'elle fût de Bossuet. J'ai eu recours en effet à l'endroit de la *Politique sacrée* qu'indique M. l'abbé Guillon, et je n'y ai point trouvé cette citation qu'il donne d'une manière assez inexacte. Bossuet ne définit point la majesté de Dieu, *la bonté répandue. La majesté*, dit-il, *est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince.* Et un peu plus bas : *Il n'y a rien de plus majestueux que la bonté répandue.* (Liv. v, art. 4.) On ne voit rien ici de la définition un peu singulière que donne M. l'abbé Guillon; il aura sans doute cité de mémoire. Il n'aura pas la même excuse pour une idée fort bizarre qu'il a émise à la fin de sa première partie. Après avoir raconté les traits de miséricorde et de charité de saint Louis, il dit : *A ce jour de la manifestation universelle, où toutes les grandeurs terrestres seront brisées, toutes les gloires humaines évanouies, jour de clémence autant que d'épouvante, je les vois, non-seulement ces pauvres, mais tout ce peuple françois que Louis aima d'un si paternel amour, sortis à la fois de leurs tombeaux, adressant tous ensemble leurs voix suppliantes au juge suprême des vivans et des morts, pour lui dire : Dieu infini dans vos bontés! seriez-vous moins miséricordieux que Louis? Sépareriez-vous, au sein de la céleste gloire, ceux dont son cœur ne fut pas un moment séparé?* Je ne puis qu'admirer la charité de M. l'abbé Guillon. Il veut que tous ses compatriotes soient sauvés, tous les François passés, présens et futurs, tous, même les moins indignes; il les embrasse tous dans son zèle. Cela est édifiant; mais ce qui l'est moins, c'est d'avoir l'air de reprocher à Dieu d'être moins miséricordieux que saint Louis. L'apostrophe est au moins fort déplacée.

Je suis assez étonné aussi de quelques expressions un peu dures qui se trouvent à la page 25, et qui enveloppent les souverains pontifes et tout le clergé du temps de saint Louis. Pour louer un grand homme, l'orateur n'avoit pas besoin de flétrir tout *le sacerdoce*.

Ces taches, qu'il eût été aisé de faire disparoître, n'empêchent point qu'il n'y ait d'excellentes choses dans ce discours. Quelques suppressions que le goût de l'auteur lui indiqueroit aisément, releveroient beaucoup le prix de son travail.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 septembre, on fit, au palais Quirinal, en présence de S. S. l'examen des nouveaux évêques qui doivent être proposés dans le consistoire du 2 octobre.

— Le 21, M. Frattini, archevêque de Philippes, et vice-gérent de Rome, a, dans l'église des religieuses Bénédictines du Champ-de-Mars, administré les sacremens de baptême et de confirmation, à Isaac de Porto, juif romain, âgé de 25 ans; Gentille Herschber, juive de Bavière, âgée de 22 ans, et Ester Nola, juive de Rome, âgée de 45 ans.

PARIS. Le service anniversaire pour la Reine Marie-Antoinette, a été célébré, le 16 octobre, à Saint-Denis. A onze heures, les Princes et Princesses ont pris place, à droite et à gauche du catafalque. Les ministres, les maréchaux, les pairs, les ambassadeurs et la maison du ROI, siégeoient sur des banquettes. MADAME occupoit seule, suivant son usage, une tribune voilée. M. Salamon, évêque d'Orthosie, et nommé à l'évêché de Belley, officioit, assisté de plusieurs chanoines de Saint-Denis. M. de Latil, évêque de Chartres, et premier aumônier de MONSIEUR, a lu la lettre de la Reine. L'absoute à

été faite par le prélat officiant, qui a aussi béni et encensé la porte de sépulture des Rois, par où on a descendu les cercueils de Louis XVI et de son auguste épouse. Le chœur étoit tendu de noir, aux armes de la Reine, et le catafalque s'élevoit au milieu, avec quatre statues aux quatre côtés, représentant la religion, la foi, la charité et la patience. Après la cérémonie, MADAME s'est retirée à Saint-Cloud.

— Le même anniversaire a été célébré dans l'église métropolitaine, à Paris, dont la nef avoit été disposée pour cela. Les cours et tribunaux y assistoient avec les deux préfets, les maires et adjoints. La messe a été célébrée par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général. Les chanoines ont fait l'amende honorable, au pied de l'autel, un cierge à la main, et la lettre a été lue en chaire par un de MM. les vicaires-généraux. Cette triste cérémonie a eu lieu également dans toutes les églises, et les fidèles s'y sont portés en grand nombre. Presque tous étoient en deuil.

— Dans la chapelle du château, l'office a été célébré par M. de Pressigny, archevêque de Besançon. S. M. y a assisté, avec une partie des officiers de sa maison, et les ambassadeurs d'Espagne et de Naples. M. l'évêque de Samosate a lu la lettre de la Reine.

— M. Jean-Baptiste Fiard, prêtre du diocèse de Dijon, né dans cette ville, le 28 novembre 1736, y est mort le 30 septembre dernier. Il étoit entré fort jeune chez les Jésuites, et lors de leur suppression, il professoit la rhétorique à Alençon. Etant venu à Paris, il entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; mais M. d'Apchon, évêque de Dijon, le rappela dans son diocèse. L'abbé Fiard remplit les fonctions de vicaire à Saint-Philibert de Dijon, puis à Saint-Pierre. Le 22 octobre 1775, il dénonça à l'assemblée du clergé, par une lettre circulaire, l'existence d'une foule de magiciens et de sorciers qui travailloient à renverser le trône et l'autel; il prétendoit que la magie étoit fort

répandue dans le royaume, et il lui attribuoit des obsessions, des sortiléges, et d'autres crimes qu'il assuroit être fort communs. Sa lettre fut envoyée aussi à quelques magistrats et curés de Paris. Ayant refusé le serment, l'abbé Fiard fut sujet à la déportation, et, en 1793, il fut conduit à Rochefort. Il échappa aux maladies qui firent périr en peu de temps un si grand nombre de prêtres, et il retourna dans sa patrie, en 1795. Il vécut depuis ce temps dans la retraite, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il est connu par des ouvrages singuliers. 1°. *Lettres philosophiques sur la Magie.* Ces lettres, imprimées d'abord dans les journaux, en 1775 et en 1776, reparurent, à Paris, en 1791, sous le titre de *Lettres magiques, ou Lettres sur le Diable*, et il y en a eu une troisième édition, en 1797, avec une sixième lettre, adressée à La Harpe; puis une quatrième, en 1803, in-8°. 2°. *La France trompée par les magiciens et démonolâtres du 18e. siècle*, qui se trouve ordinairement à la suite du précédent, et qui a été imprimé, à Dijon, à la même époque. 3°. *Le Secret de l'Etat*, brochure in-8°. de 30 pages. Dijon, 1815. Ce dernier écrit traite des mêmes matières que les deux autres. L'auteur, fortement préoccupé de son idée, la reproduit sous toutes les formes, et croit avoir prouvé une chose parce qu'il y a beaucoup rêvé. Il cite comme des *démonolâtres*, c'est ainsi qu'il les appelle, les ventriloques, Mesmer, les somnambules, Cagliostro, et d'autres jongleurs des derniers temps. Il ne croit pas seulement à la possibilité de la magie, ce que nous sommes loin de contester; il soutient qu'il existe en France un nombre prodigieux de *démonolâtres*, et un *ensorcelement* dans le sens propre et littéral du mot. La révolution est, selon lui, le résultat de cet *ensorcelement. Huit cent mille Parisiens sont encore ensorcelés en ce moment*, dit-il. Qui croiroit même qu'il prétend que Louis XVI étoit *ensorcelé?* Il voit partout des sorciers, dans un faiseur de tours de cartes, dans

une poupée automate, et dans mille autres faits qui ne peuvent être attribués qu'au charlatanisme ou à des procédés de physique. L'auteur étoit un homme de bonne foi, mais dupe de son imagination. Il n'y a point de preuves dans son livre, point de critique, point de mesure. On regrette qu'un homme estimable ait perdu son temps à soutenir une thèse ridicule par son exagération, qui n'est appuyée sur aucun fait, et qui ne montre que l'extrême préoccupation de l'auteur.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 15, S. M. a reçu, en audience particulière, M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, qui lui a remis une lettre de son souverain. Le même jour, M. le marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne, en prenant congé du Roi pour retourner à Aix-la-Chapelle, a eu l'honneur de lui présenter M. Georges de Caraman, son fils, premier secrétaire d'ambassade à Londres, envoyé par M. le duc de Richelieu pour apporter le traité relatif au départ des troupes alliées. S. M. a donné à M. de Caraman la décoration de la Légion d'honneur, et lui a fait la faveur de la lui attacher elle-même.

— Le 16, à trois heures, S. M. est allée se promener à Saint-Cloud.

— LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse devant venir en France, MM. les marquis d'Autichamp et Dessoles sont chargés par le Roi d'aller au-devant de LL. MM.

— Le dimanche 18, M. de Sapinaud a eu l'honneur de présenter au Roi sa traduction des *Psaumes*, en vers françois, dont Madame avoit daigné agréer la dédicace. C'est celle dont il a été rendu compte dans notre dernier numéro.

— M. le maréchal duc de Raguse a repris son service auprès du Roi, comme major-général de la garde royale.

— M. Portal vient d'être nommé premier médecin du Roi. M. Alibert remplace M. le Fèvre en qualité de premier médecin ordinaire de S. M. La charge de premier médecin, à laquelle sont attachées plusieurs prérogatives, étoit jusqu'à présent demeurée vacante. M. le Fèvre, qui vient de mourir à Besançon, en remplissoit les fonctions sans en avoir le titre.

— M. le maréchal de camp Galdemar est nommé lieutenant de Roi à Thionville.

— Par une ordonnance rendue le 7 de ce mois, le Roi voulant faciliter la mise en ferme des biens communaux qui, n'étant pas nécessaires à la dépaissance des troupeaux, pourroient, par des localités avantageuses, suppléer à l'insuffisance des revenus affectés aux dépenses des communes, a statué que les biens des communautés d'habitans restés en jouissance commune, et que les conseils municipaux ne jugeront pas nécessaires à la pâture communale, pourront être affermés, sans qu'il soit besoin de recourir à l'autorisation royale, lorsque la durée des baux n'excédera pas neuf années; à l'effet de quoi, il est spécialement dérogé à l'acte du gouvernement du 31 octobre 1804. (9 brumaire an 13.)

— M. Cochin, maire du 12e. arrondissement, est nommé vice-président de la 20e. section du collége électoral de la Seine, en remplacement de M. Lafond, qui est malade.

— Le Roi a accordé une pension de 4750 fr. à M. le comte de Floirac, ancien préfet de l'Hérault.

— Les bureaux de tous les ministères et administrations ont été fermés, le 16, à cause de l'anniversaire de la mort de la Reine.

— On a placé dans la chapelle de la Conciergerie, qui servoit de prison à la reine, un tableau qui représente la communion de la reine. Le peintre, M. Droling, a rendu, d'une manière touchante, l'attitude de la princesse, au moment où elle reçoit la communion, et même celle des deux gendarmes qui, pénétrés de respect, se prosternent.

— Le directeur-général des postes a prévenu que les lettres jetées dans les boîtes de Paris pour toute la Suisse, depuis le 1er. juillet, étant restées au rebut faute d'affranchissement, il faut les réclamer au bureau du départ. Il est utile de rappeler que l'affranchissement est obligé jusqu'aux frontières pour les colonies françoises, les Etats-Unis, l'Angleterre et ses colonies, l'Autriche et ses possessions en Italie, l'Espagne et ses colonies, la Turquie et le Levant, le Portugal et ses colonies.

— On poursuit avec activité la restauration des monumens de nos anciens Rois dans les caveaux de l'église Saint-Denis.

— La cour de cassation prononcera incessamment sur le pourvoi d'un M. Roman, qui a été condamné à l'amende pour n'avoir pas voulu tapisser sa maison le jour de la Fête-Dieu.

— Les faveurs que la Providence nous a accordées cette

année sont bien de nature à provoquer toute notre reconnoissance. La récolte en grains a été généralement bonne. Celle en vins a été fort abondante ; partout on a été trompé en bien. La récolte en safrans, pour les pays qui cultivent cette production, est véritablement prodigieuse. On nous mande d'une partie de l'Orléanois où cette culture est en usage, qu'on ne peut suffire à éplucher le safran, quoiqu'il soit venu des travailleurs de tous côtés. Tous les autres travaux sont suspendus pour celui-là ; toutes les familles s'en occupent, et il n'est pas jusqu'aux enfans qui ne puissent gagner 40 sous. Ainsi, Dieu prodigue ses biens en dédommagement des pertes des années précédentes. Puissent ses libéralités trouver des cœurs sensibles !

— Le feu du ciel est tombé sur un hameau de la paroisse de Trucheau, près Valence. Les deux tiers du village ont été réduits en cendres. S. A. R. MONSIEUR, touché de ce désastre, a envoyé 2000 fr. pour les malheureux habitans. Mgr. duc d'Angoulême, MADAME, Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, ont donné chacun 500 fr. pour le même objet.

— Le prince royal de Danemarck a passé, le 11, par Strasbourg, sous le nom de *comte d'Oldenbourg*.

— Tout est en mouvement dans l'Alsace pour le départ des différens contingens qui occupoient cette province.

— Il se prépare, à Rochefort, deux expéditions. La première, composée de deux flûtes, doit se rendre en Chine, et transporter des Chinois à Cayenne, pour essayer d'y introduire la culture du thé. La seconde doit transporter au Sénégal ce qui est nécessaire pour les nouveaux établissemens projetés dans cette colonie.

— Le grand-duc Michel, de Russie, a débarqué, le 7, à Calais, et est arrivé, le 8, à Lille. Il a reçu les honneurs dus à son rang, et est reparti pour Aix-la-Chapelle, en passant par Maubeuge.

— Les ministres se réunissent journellement, à Aix-la-Chapelle, chez le prince de Meternich ; ils s'y rendent à pied, et souvent en habit bourgeois. Ils se placent autour d'une table, sans observer aucune préséance. Les conférences sont longues, et tout s'y passe simplement. On croit que les matières seront bientôt épuisées.

— Le roi de Sardaigne, par une ordonnance du 22 septembre 1818, a assigné une rente annuelle et perpétuelle de

400,000 fr. en faveur de ses sujets qui, par suite des lois sur l'émigration dans le duché de Savoie ou le comté de Nice, ont perdu tout ou partie de leur fortune. Cette rente courra du 1er. janvier prochain, et sera distribuée entre eux et leurs familles. Une seconde ordonnance, du même jour, porte que les acquisitions faites sous le gouvernement précédent, sans fraude, et conformément aux lois rendues, des biens et effets mis en vente par ce même gouvernement, sont et demeurent irrévocables.

— Il vient d'être conclu un traité d'amitié et de commerce entre le roi de Suède et les Etats-Unis d'Amérique.

Nous avons fait connoître successivement les discussions élevées en Irlande, la mission de M. Hayes à Rome, son rapport, les remontrances du bureau catholique de Dublin au Pape, en date du 19 juillet 1817, la réponse de S. S., du 20 février de cette année, et même le bref du saint Père aux évêques d'Irlande, donné le 1er. février 1816. Il nous reste à raconter les derniers détails de cette affaire. Le 1er. juin 1818, il y eut à Dublin une nombreuse convocation de catholiques. M. Edouard Hay, secrétaire du bureau, y exposa l'état des choses, et dit qu'il avoit reçu de M. Troy, archevêque de Dublin, un bref du saint Père, adressé au bureau. Ce bref étoit écrit en latin, suivant l'usage, et on en fit lecture. Quand elle fut achevée, M. Richard Hayes, l'ancien député à Rome, lut une déclaration où il disoit entr'autres : « Si le document qui vient d'être lu censure la conduite que j'ai tenue à Rome, je ne m'arrête point à chercher s'il est authentique ou non : si les charges y sont vagues ou spécifiées, prouvées ou non ; comment le nom du saint Père y est attaché ; s'il est le résultat d'une discussion légale ou canonique, ou si ceux qui m'ont privé de ma liberté ont réussi à altérer mon caractère aux yeux du souverain Pontife. Je ne demande point pourquoi le document n'a pas précédé l'arrêt, pourquoi il a paru un an après ; en un mot, pourquoi le blâme a suivi la punition. C'est assez que le saint Père censure ma conduite. Catholique par ma foi, prêtre par mon ordination, enfant du saint Siége par mon obéissance, je tiens par une soumission, un respect et une vénération qui excluent toute hésitation, au centre du catholicisme, à la source de la hiérar-

chie ecclésiastique, au vicaire de Jésus-Christ en terre. Je déclare solennellement que j'aimerois mieux mourir que de me permettre quelque sentiment ou quelque considération personnelle qui me placeroit dans la moindre opposition ou dans un manque de respect envers l'autorité et la dignité du chef de l'Eglise catholique. Ma langue ne prononcera jamais une syllabe de plainte, et ma plume ne tracera point une ligne pour ma défense ; et plutôt que de voir naître quelque scandale, je m'écrirois avec le Prophète : « Prenez-moi et jetez » moi dans la mer ». De ce moment donc j'annonce publiquement que je suis étranger à toutes les démarches auxquelles le document peut donner lieu, et je vais envoyer sans délai cette déclaration à Rome, me prosternant aux pieds du saint Père, exprimant mes vifs regrets que ma conduite lui ait déplu sous quelque rapport, implorant humblement son pardon, et l'assurant de mon obéissance et de ma promptitude à lui faire toute autre espèce de satisfaction que sa sagesse et sa bonté paternelle pourroient m'imposer ».

M. Hayes fut plusieurs fois interrompu dans la lecture de cette déclaration par des assistans qui demandoient qu'avant tout on fît connoître à toute l'assemblée la teneur du bref par une traduction, mais il pria qu'on l'entendît jusqu'à la fin. Quand il eut terminé, M. O'Connell, un des membres les plus accrédités du bureau, dit, avec quelque humeur, qu'il regrettoit que le bureau eût choisi un prêtre pour son agent. Il proposa de nommer un comité pour s'assurer de l'authenticité du bref, et pour en faire une traduction. M. E. M'Donnell croyoit qu'il étoit d'autant plus nécessaire de s'assurer de l'authenticité de ce rescrit, qu'il voyoit dans l'assemblée des personnes qui avoient eu bien soin de n'y pas venir quand le bureau luttoit avec courage pour la liberté catholique; mais ces personnes y accouroient quand on pouvoit prévoir quelque jugement sévère contre un individu. M. O'Connell parla en termes assez violens de la conduite de ce qu'il appeloit le ministère politique de la cour de Rome. M. O'Gorman s'étoit convaincu de l'authenticité du bref, qui avoit été apporté à M. Troy par M. Gibbon, chargé de le lui remettre, et qui avoit passé des mains du prélat dans celles de M. Hay. M. Howley fut du même avis, et montra du regret qu'on eût recours aux personnalités; il souhaitoit que le bureau s'abstînt de ces écarts et de ces dissensions qui, en d'autres occa-

sions, avoient eu de si funestes conséquences. M. Clinch donna des détails qui levoient tout doute sur l'authenticité du bref; alors M. O'Connell retira sa motion; mais il proposa de demander à M. Troy une copie de sa lettre au cardinal Litta, dont M. Clinch venoit de parler. M. O'Gorman jugea que cette dernière proposition n'étoit point couchée en termes assez respectueux pour M. l'archevêque de Dublin, et vouloit qu'on se bornât à prier sa Grâce de permettre l'inspection de sa lettre, ou du moins de la partie de sa lettre qui pouvoit intéresser le bureau. Cet avis fut adopté.

Le mercredi 3 juin, il fut tenu une seconde séance où l'on fit un rapport sur les démarches du comité vis-à-vis M. de Troy. Ce prélat promit de communiquer la partie de sa lettre au cardinal Litta, et aussi la lettre du Pape aux évêques d'Irlande, dont il étoit question dans le bref du 21 février 1818. On traita ensuite différens objets étrangers à cette affaire, entr'autres les élections futures pour le parlement, et on vota des remercîmens à sir François Burdett, pour le témoignage favorable qu'il avoit rendu dernièrement du caractère des catholiques irlandois.

Le samedi 6, on tint une troisième séance. M. Hay lut une lettre de M. l'archevêque de Dublin, en date du 4: le prélat y disoit qu'il croyoit avoir envoyé au bureau la copie de sa lettre au cardinal Litta, et qu'apprenant qu'on ne l'avoit pas reçue, il l'avoit fait chercher inutilement. Il regrettoit cet accident qui pourroit être attribué à un dessein formé de soustraire cette lettre, et désavouoit hautement une pareille intention. M. O'Connell fit observer que, d'après le certificat du docteur Troy, le bref du Pape aux évêques, tel qu'il avoit été communiqué au bureau, n'étoit pas entier, et qu'on en avoit retranché un endroit qui regardoit plus particulièrement les évêques d'Irlande: il laissoit voir que, dans ce passage, le Pape sembloit menacer les évêques s'ils n'accédoient pas au *veto*, et il demanda que le bureau fît des instances pour obtenir une copie complète de la lettre. Deux prêtres, MM. l'Estrange et O'Callaghan, proposèrent et firent adopter des remercîmens au docteur Troy, pour sa politesse envers la députation du bureau, et de nouvelles instances auprès de ce prélat, pour avoir copie entière du bref. M. O'Gorman pensoit que la lettre du Pape demandoit que l'on s'en occupât sur-le-champ; et il vouloit que l'on reconnût d'une ma-

nière convenable l'affection et l'intérêt paternel que S. S. avoit témoigné aux catholiques. Mais M. O'Connell, M. Donnell et d'autres membres trouvèrent que ce seroit aller trop loin dans le moment, et on se contenta d'arrêter, sur l'avis de M. O'Gallégham, qu'il seroit nommé un comité chargé de faire un rapport sur le parti qu'il convenoit de prendre relativement au bref. Le comité fut composé de MM. O'Connell, M'Donnell, Lanigan, Scully, Howley et Woulfe. Cette résolution passa à l'unanimité.

Dans la quatrième séance, tenue le 20 juin, M. O'Connell rapporta une lettre du docteur Troy, à la demande du comité. Le prélat y disoit que la partie non communiquée du bref étoit toute d'une nature confidentielle, et n'étoit destinée que pour les évêques. En conséquence, M. M'Donnell propose de suspendre la délibération jusqu'au mois de novembre, où l'on auroit peut-être obtenu ce que l'on désiroit. On arrêta donc de rendre publics les deux brefs, et on ajourna la délibération jusqu'au second samedi de novembre.

Ainsi se passèrent ces séances du bureau, où il est aisé de remarquer qu'il se trouve quelques hommes un peu vifs qui paroissent disposés à aller trop loin, et qui laissent douter si leur zèle contre le *veto* leur est inspiré par les motifs les plus purs. Quelle que soit l'issue de cette affaire, il est à désirer que les catholiques irlandois sentent bien quel intérêt ils ont à rester dans les termes de la déférence et du respect qu'ils doivent au chef de l'Eglise, et à demeurer aussi inviolablement unis à leurs évêques. C'est ce respect et cette union qui feront leur force, et que des discours prononcés dans les séances ci-dessus citées tendroient malheureusement à altérer.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise; ouvrage posthume de Mme. de Staël. Paris, 1818. 3 vol. in-8°.

SECOND ARTICLE.

Si Mme. de Staël a été égarée dans ses jugemens par son extrême admiration pour son père, elle ne l'a pas moins été par son attachement aux principes de M. Necker sur la religion et la politique. On reconnoît partout chez elle les idées de ce ministre, son penchant pour la constitution angloise, son goût pour les innovations, ses opinions philosophiques et populaires, enfin les préjugés d'un homme élevé dans une république et dans un Etat protestant. Fidèle aux leçons paternelles, Mme. de Staël déprime l'ancien ordre de choses, et fait le procès aux rois, au clergé, à la noblesse. Elle rabaisse Louis XIV avec une partialité bien misérable. *On ne se sent pas avec lui la moindre sympathie*, dit-elle. Il est probable que Louis XIV ne s'en seroit pas senti davantage pour elle. Ces deux genres d'esprit étoient trop dissemblables. Nous ne prétendons pas justifier tout dans la conduite personnelle de Louis XIV; mais on ne peut qu'être indigné de l'espèce d'acharnement avec lequel des gens qui se disent françois et qui affectent un grand zèle pour l'honneur de la nation, s'appliquent, depuis quelques années, à flétrir la mémoire d'un Roi qui fit tant de grandes choses, qui recula les bornes de ses Etats, qui attacha son nom à de beaux monumens, et qui encouragea les talens dans tous les genres. C'est assurément un esprit

de parti bien aveugle que celui qui ravale un prince d'un beau caractère, zélé pour la gloire de sa nation, courageux dans l'adversité, noble, généreux, pour exalter à sa place les coryphées de la révolution, ou les hommes qui abusèrent le plus de leurs talens, et qui accréditèrent des doctrines funestes.

Mme. de Staël, qui ne se sentoit aucune sympathie pour Louis XIV, en a beaucoup pour Elisabeth, reine d'Angleterre, qui étoit bien aussi despote, mais qui étoit femme, Angloise, et protestante. *Cette reine,* dit-elle, *eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération........ Elle avoit plus d'esprit que Louis XIV, et se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque françois, joindre le fanatisme au pouvoir absolu.* Il ne faut qu'ouvrir l'histoire d'Angleterre pour voir combien cet éloge est faux. Elisabeth fut bien éloignée de faire de *la tolérance* la règle de sa conduite, puisque ce fut sous son règne que parurent tant de lois terribles contre les catholiques, et que les échafauds furent si souvent teints de leur sang. Ni un silence affecté, ni de belles phrases ne peuvent effacer le souvenir de ces exécutions réitérées, et de cette législation atroce. Ce seroit déjà une assez grande marque de partialité que de dissimuler de pareils torts dans ceux que l'on favorise; mais le comble de la prévention est de les louer précisément des qualités qui leur ont le plus manqué, et de vanter la *modération* et la *tolérance* d'une princesse qui fit peser un sceptre de fer sur une portion si considérable de ses sujets.

Mme. de Staël, qui a rencontré assez souvent sur son chemin les détracteurs de la monarchie, les écri-

vains philosophiques et les instigateurs de la révolution, en retrace les préventions dans presque tout son livre. Elle veut nous faire croire que la misère et l'oppression étoient générales en France, il y a quarante ans. On peut le persuader aux jeunes gens qui n'ont pas vu l'ancien état des choses; mais nous savons que penser de ces déclamations, nous qui avons pu juger par nous-mêmes de la prospérité des campagnes, des progrès de l'industrie, de l'activité du commerce, dans ces temps qu'on nous peint comme si durs et si fâcheux. Comment, avec un peu de bonne foi, peut-on dire qu'*il y a cinquante ans*, on *appeloit encore, suivant l'usage, le tiers-Etat, la gent corvéable et taillable à merci et miséricorde?* Quand un écrivain se seroit servi de ces expressions, et notez que Mme. de Staël ne le nomme même pas, cela ne prouveroit au plus que la bizarrerie d'un seul homme; mais cela ne peindroit nullement l'esprit du temps et la situation du peuple. J'ai lu quelque part que Mme. de Staël, riche, mais mal accueillie par la plus grande partie de la haute noblesse, voyoit les distinctions de naissance avec quelque dépit; elle étoit mal à son aise à une époque où ces distinctions étoient plus marquées; elle se sentit soulagée quand elle les crut détruites. Voyez comment elle parle de notre situation en 1790: *On respiroit plus librement; il y avoit plus d'air dans la poitrine.* Notez qu'elle écrivoit ainsi après les massacres du mois de juillet 1789, après les journées des 5 et 6 octobre, après les émeutes qui avoient éclaté en tant de provinces; lorsque le Roi étoit captif, et que tant de François avoient déjà été forcés de s'expatrier. Ceux-là du moins ne *respiroient* pas *plus librement*; mais Mme. de Staël ne paroît pas touchée de leur sort.

Elle les blâme avec quelque amertume d'avoir quitté la France; elle dissimule qu'un très-grand nombre y furent contraints par les vexations dont ils étoient l'objet. Des gens sur qui on appeloit la haine du peuple, que l'on insultoit, que l'on emprisonnoit, dont on pilloit ou dont on brûloit les châteaux, étoient bien autorisés à quitter une patrie ingrate. Nous sommes fâchés que Mme. de Staël n'ait pas lu un écrit fort curieux d'un homme dont elle honore le talent et le caractère; c'est la *Défense des Emigrés*, par M. de Lally-Tolendal. Elle y auroit appris à faire au moins des distinctions, et à ne pas traduire comme coupables une classe entière d'hommes si long-temps malheureux, et qu'il y a peu de générosité à accabler. *Les nobles de France*, dit-elle, *se considèrent malheureusement plutôt comme les compatriotes des nobles de tous les pays, que comme les concitoyens des François.* L'injustice d'un tel reproche est assez patente pour qu'on se dispense de le réfuter.

Mais c'est surtout sur les matières de religion que les préventions protestantes et sémi-philosophiques de Mme. de Staël se déploient dans toute leur intensité. L'abolition des vœux de religion lui paroît une mesure d'une haute sagesse. Elle ne concevoit pas comment on pouvoit croire honorer Dieu par la pratique du célibat: comme si l'exemple seul du Fils de Dieu ne devoit pas honorer un tel état. Mme. de Staël est si équitable dans ses jugemens, qu'elle trouve bon que le clergé anglican ait des biens fonds; mais elle n'accorde pas la même faveur au clergé catholique en France. Elle ressasse les reproches surannés d'intolérance, d'obscurantisme, d'ambition; on croiroit presque, dans certaines pages, entendre le prêche

de Calvin, ou lire une diatribe de Jurieu. Mme. de Staël ne connoît point notre clergé, ou ne le connoît que par les auteurs de sa communion; et elle le juge tantôt avec la légèreté d'une femme du monde, tantôt avec la partialité des ministres qui lui ont appris le Catéchisme. Les pratiques de notre religion offusquent sa raison altière, et elle se moque de la procession du vœu de Louis XIII, comme d'une superstition ridicule qui n'est plus en harmonie avec les idées du siècle. Elle fait surtout un reproche au clergé, de son attachement à la légitimité; et elle a pris la peine de réfuter, dans un commentaire sophistique, une Instruction pastorale publiée, il y a peu d'années, par un prélat éloquent. Elle ne pardonne point à M. l'évêque de Troyes de s'élever contre la souveraineté du peuple, et contre les théories révolutionnaires. Mais la ferveur de son zèle l'a mal inspirée ici, et elle est aussi foible dans ses raisonnemens que fausse dans ses doctrines.

Il n'y a peut-être dans tout son livre qu'un seul endroit, relatif à la religion, où elle ait vu juste. C'est celui où elle blâme l'assemblée constituante d'avoir fait la constitution civile du clergé. « Un grand tort, dont il semble cependant qu'il devoit être facile à l'assemblée constituante de se préserver, c'est la funeste invention d'un clergé constitutionnel. Exiger des prêtres un serment contraire à leur conscience, et lorsqu'ils s'y refusent, les persécuter par la privation d'une pension, et plus tard même par la déportation; c'étoit avilir ceux qui prêtoient ce serment, auquel étoient attachés des avantages temporels. L'assemblée constituante ne devoit point songer à se faire un clergé à sa dévotion, et donner ainsi lieu, comme

on l'a fait depuis, à tourmenter les ecclésiastiques attachés à leur ancienne croyance. C'étoit mettre l'intolérance politique à la place de l'intolérance religieuse. Une seule résolution ferme et juste devoit être prise par des hommes d'Etat dans cette circonstance; il falloit imposer à chaque communion le devoir d'entretenir les prêtres de son culte. L'assemblée constituante s'est cru plus de profondeur de vues en divisant le clergé, en établissant le schisme, et détachant ainsi de la cour de Rome ceux qui s'enrôloient sous les bannières de la révolution. Mais à quoi servoient de tels prêtres? Les catholiques n'en vouloient pas, et les philosophes n'en avoient pas besoin. C'étoit une sorte de milice discréditée d'avance, qui ne pouvoit que nuire au gouvernement qu'elle soutenoit. Le clergé constitutionnel révoltoit tellement les esprits, qu'il fallut employer la violence pour le fonder. Trois évêques étoient nécessaires pour sacrer les schismatiques, et leur communiquer ainsi le pouvoir d'ordonner d'autres prêtres à leur tour; sur ces trois évêques, dont la fondation du nouveau clergé dépendoit, deux, au dernier moment, furent prêts à renoncer à la bizarre entreprise que la religion et la philosophie condamnoient également ». Nous dénonçons ce passage à messieurs de la *Chronique religieuse*, à qui sans doute il paroîtra dur de se voir ainsi condamnés par un écrivain si zélé pour les idées libérales, et qu'on ne sauroit accuser de penchant pour le despotisme et la superstition.

La partie la plus piquante de l'ouvrage de Mme. de Staël est sans contredit celle où elle peint Buonaparte et sa politique. Il ne l'aimoit pas, et il l'a constamment inquiétée. Il lui a infligé la plus grande pu-

sition qu'elle pût subir; il lui a interdit le séjour de Paris. Aussi Mme. de Staël n'a pu digérer cette injure. Elle, qui est si indulgente pour les autres gouvernemens révolutionnaires, et qui donne même quelques éloges à la Convention et au Directoire, est sans miséricorde pour Buonaparte, et le peint dans toute sa difformité. Nous ne dirons pas qu'elle a été plus sensible à son propre exil qu'au malheur de tant de victimes des tyrannies précédentes; ce qui est certain, c'est qu'il y a dans cette partie de son ouvrage plus de verve, plus d'indignation, plus de chaleur. Elle étoit blessée au vif.

Le IIIe. volume est consacré tout entier à la politique, et nous n'en parlerons pas pour cette raison. Les éditeurs avertissent que cette partie a été moins travaillée que les autres, et que l'auteur n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main. On s'en aperçoit aisément. Ce volume est, comme on dit, un peu croqué et couru. Le fond est traité fort superficiellement, et la forme est très-négligée. Mais on y voit à chaque instant les mots de liberté, d'esprit public, de progrès des lumières, d'idées libérales, de gouvernement représentatif, d'indépendance, etc. Cela du moins sonne à l'oreille, et remplit le vide des pensées.

Les libéraux ont fait de grands éloges de ce livre; quelques-uns cependant auroient autant aimé que Mme. de Staël ne dît pas leur secret. Je ne crois pas, par exemple, que M. de la Fayette l'eût chargée de déclarer qu'il *devoit être considéré comme un véritable républicain*. Mais il est clair, par tout l'ouvrage, qu'elle auroit pu, à bon droit, se rendre ce témoignage à elle-même.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 2 octobre, S. S. a tenu un consistoire secret dans lequel elle a conféré à S. Em. le cardinal Jules-Marie della Somaglia, évêque de Frascati, la charge de vice-chancelier de l'église romaine, et de *sommiste* des lettres apostoliques, en lui assignant en commende le titre de saint Laurent *in Damaso*. Ensuite le S. Père a prononcé l'allocution suivante:

Vénérables frères, lorsque nous vous annonçâmes de ce lieu, il y a bientôt un an, la convention conclue par nous avec notre très-cher fils en Jésus-Christ, Maximilien-Joseph, roi de Bavière, nous mîmes en même temps sous vos yeux les lettres apostoliques, par lesquelles, suivant la coutume du saint Siége, nous confirmâmes solennellement cette convention; nous ne pûmes cependant donner les autres lettres apostoliques qui fixent la nouvelle circonscription des diocèses du royaume de Bavière, parce qu'il restoit à faire plusieurs choses qui devoient précéder l'établissement des diocèses, comme nous vous le déclarâmes dans notre allocution prononcée en cette circonstance. Peu après, comme vous le savez, nous nommâmes notre vénérable frère François, archevêque de Nicée, aux fonctions de notre nonce près le roi de Bavière, pour qu'il se rendît de suite à Munich, et qu'il y mît à exécution la nouvelle circonscription des diocèses, décrétée par nos lettres.

Mais, quoique nous désirassions vivement de l'envoyer le plus promptement possible en Bavière, nous fûmes pourtant obligés de différer, en attendant que la convention fût publiée dans le royaume comme il étoit convenable, et fût déclarée, comme on dit, *loi de l'État*, ainsi qu'il étoit stipulé par l'article 18; et la publication de la convention ayant été extrêmement retardée contre notre attente, nous différâmes aussi nécessairement le départ de notre nonce.

Sur ces entrefaites, le roi de Bavière nous demanda de donner des évêques à quelques-unes des églises vacantes de son diocèse, auxquelles il avoit, en vertu de l'indult apostolique, nommé des ecclésiastiques doués des qualités requises

par les canons. Pour satisfaire à ses désirs, nous proposâmes les sujets nommés par lui, soit dans le consistoire tenu par nous le 6 avril, soit dans le suivant, quoique la convention n'eût pas encore été publiée en Bavière, et que la bulle de circonscription ne fût pas encore connue; ce qui étoit néanmoins nécessaire pour que les évêques, après avoir reçu leur institution, prissent possession de leurs siéges.

Dans cet état de choses, la nouvelle constitution parut, et nous remarquâmes que dans cet acte, ainsi que dans ses appendices, se trouvent, sur la religion et l'église catholique, plusieurs réglemens qui nous causèrent beaucoup d'inquiétude et de chagrin. Pendant que nous délibérions, avec la maturité que demandoit la gravité de la chose, sur ce que nous avions à faire pour ne pas manquer au devoir que nous imposoit l'intérêt de la religion catholique en Bavière, le Roi nous sollicita vivement de faire partir notre nonce, afin qu'il terminât tout promptement, et que, l'exécution de la convention étant hâtée, les évêques prissent en main le gouvernement de leurs églises. Ce prince, instruit en outre de notre peine, et désirant ardemment la calmer, nous déclara expressément, par notre cher fils le cardinal de la S. E. R. Casimir Haeffelin, son ministre plénipotentiaire auprès de nous et du saint Siége, et par un écrit *officiel* que nous ordonnons de vous communiquer, que son intention avoit été et seroit toujours que la convention du 5 juin 1817 fût exécutée religieusement, fidèlement, et dans toutes ses parties; que cette convention, promulguée comme loi du royaume, devoit toujours être considérée et respectée comme telle; que l'édit, joint à la constitution, qui a surtout été porté pour maintenir l'ordre, la tranquillité et la concorde entre tous les sujets du royaume, faisoit règle pour ceux seulement qui ne suivent pas la religion catholique, tandis que la convention seroit la règle de ceux qui professent cette religion; qu'enfin le serment qui doit être prêté à la constitution ne peut nuire aux dogmes ou aux lois de l'Eglise, puisque la volonté du Roi, en donnant cette constitution, a été que ce serment ne concernât que l'ordre civil, et n'obligeât, en aucune manière, ceux qui le prêteroient à quelque chose d'opposé aux lois de Dieu et de l'Eglise.

Vous concevez facilement, vénérables frères, que cette déclaration du Roi a beaucoup adouci et soulagé notre dou-

leur, et nous y avons vu un moyen d'écarter, avec l'aide de Dieu, les difficultés qui s'étoient élevées. C'est pourquoi, accueillant volontiers les demandes du Roi, nous ordonnons à notre nonce de partir sans délai pour Munich, pour y exposer au Roi nos sentimens et nos vœux, et exécuter tout ce qui a été convenu entre nous et S. M., afin que les évêques prennent possession de leurs siéges, et que la convention obtienne son entier accomplissement.

Le zèle du Roi pour la religion, manifesté par un témoignage expressif, nous fait espérer qu'il donnera tous ses soins pour que la religion catholique soit conservée intacte dans son royaume, et prenne de jour en jour de plus grands accroissemens pour la gloire du Dieu tout-puissant.

C'est ce que nous avons cru devoir vous exposer, nos vénérables frères, afin que vous sachiez dans quel état sont les affaires de l'Eglise en Bavière, et que vous voyiez les raisons des mesures que nous avons prises.

Déclaration de S. M. le roi de Bavière.

Le roi de Bavière a appris, avec un regret inexprimable, que quelques articles de la constitution promulguée pour ses peuples, et particulièrement l'édit qui y est uni et qui concerne la religion, ont été jugés par S. S. comme contraires, en quelque manière, aux lois de l'Eglise. Extrêmement sensible au déplaisir et à la surprise que cette interprétation a excité en lui, et désirant ôter tout doute et toute difficulté sur ce sujet, ce prince a chargé le soussigné d'expliquer ses sentimens à S. S., et de protester, en son nom, que son intention a toujours été et sera toujours que le Concordat conclu le 5 juin 1817, avec le saint-Siége, soit fidèlement et religieusement exécuté dans toutes ses parties; que ce Concordat, promulgué comme loi du royaume, sera toujours considéré et respecté sous ce rapport; que l'édit joint à la constitution, et dont le principal objet est de conserver l'ordre, la tranquillité et la bonne harmonie entre tous les sujets du royaume, doit servir et servira de règle à ceux seulement qui ne professent pas la religion catholique, comme le Concordat sert et servira de règle à tous les catholiques; que le serment à prêter aux constitutions ne peut, en aucune manière, attaquer les dogmes ou les lois de l'Église; la volonté absolue et l'intention for-

melle du Roi ayant toujours été, en faisant publier la constitution, que le serment à prêter ne fût relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil, et ne pût jamais obliger ceux qui le prêteront à aucun acte qui pourroit être contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.

Telle est la déclaration, tels sont les sentimens que le soussigné est chargé de présenter, au nom de son auguste maître, qui n'a rien de plus à cœur que de faire connoître à S. S. la droiture et la pureté de ses intentions.

Rome, le 27 septembre 1818.

C. L. Haeffelin, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière, près le saint Siége.

L'allocution terminée, le saint Père a proposé aux églises ci-après marquées :

A l'archevêché de Varsovie, M. François Malezewski, évêque de Cujavie; à l'archevêché de Nisibe (*in partibus infidelium*), M. Vincent Macchi, prêtre du diocèse de Montefiascone; à l'archevèché de Leucosie (*in partibus infidelium*), M. Antoine-Ferdinand de Echanove, prêtre du diocèse de Calahorra; à l'évêché de Rieti, M. Pereira, évêque de Terracine; à l'évêché de Pérouse, M. Charles de Marquesi, de Terni; à l'évêché de Foligno, M. Stanislas Lucchesi, curé de la basilique du Vatican; à l'évêché de Narni, M. Antoine-Marie Borghi, archidiacre et vicaire-général de Lorette; à l'évêché de Citta della Pieve, M. Jules Mami, prévôt de Césène; à l'évêché de Molfetta, M. Dominique-Antoine Cimaglia, évêque de Giovenazzo; à l'évêché de Bovino, M. Paul Garzillo, évêque de Marsico; à l'évêché de Gravina et Montepeloso (*unis*), le père Louis-Marie de Loratino, Franciscain des Mineurs réformés; à l'évêché de Massa, en Toscane, M. Joseph Mancini, prévôt de la cathédrale de Florence; à l'évêché de Girgenti, en Sicile, M. Baltazar Leone, prêtre du diocèse de Palerme; à l'évêché de Piazza, nouvellement érigé en Sicile par S. S., M. Jérôme de Benzo, prévôt et vicaire apostolique de Cartagirone; à l'évêché

de Goritz, M. Joseph Walland, chanoine de Lavant; à l'évêché de Wurtzbourg, M. Adam-Frédéric, baron de Gross, chanoine de Bamberg; à l'évêché de Quito, en Amérique, M. Léonard Santander et Villavicenzio, chanoine de Tlascala; à l'évêché d'Eperjes, du rit grec uni, nouvellement érigé en Hongrie par sa Sainteté, M. Grégoire Tarkovitz, primicier de la cathédrale de Munkais; à l'évêché d'Abida, M. Guillaume Zerbi, chanoine régulier de Saint-Sauveur; à l'évêché de Pergame, le père Fabien de Ferrare, de l'ordre des Capucins; et à l'évêché de Cherson, M. Ambroise de Magistris, chanoine de la métropole de Naples. Ces trois derniers sont *in partibus infidelium*.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le mercredi, le Roi a présidé le conseil ordinaire des ministres.

— On fait des préparatifs à l'hôtel de Villeroy, rue de Bourbon, où logera le roi de Prusse.

— On assure que parmi les projets de loi qui seront présentés à la prochaine session, il y en aura un sur une nouvelle organisation du juri, et que la voie du sort sera substituée au mode actuel de désignation.

— M. Blot de Chauvigny, l'un des témoins entendus lors de l'instruction de l'affaire du général Canuel, vient d'être arrêté. MM. Lafitte, ancien employé, et Gauffre, sont aussi impliqués dans la même affaire.

— M. Cottu, conseiller à la cour royale de Paris, est arrivé de Londres, où il avoit été envoyé pour recueillir des renseignemens sur le juri, et autres matières judiciaires et politiques.

— Des jeunes gens coupables de délits contre les mœurs, ont été condamnés, par la cour royale, à un an de prison et à une amende.

— La régie de l'enregistrement vient de renouveler ses poursuites contre la *Bibliothèque historique*, pour contravention aux lois sur le timbre. Les éditeurs de la *Bibliothèque*

ont assigné la régie, au 28, pour faire déclarer la nullité des poursuites. On annonce un Mémoire sur cette affaire.

— On dit que le gouvernement va abandonner à la ville de Paris les bâtimens de la nouvelle Bourse, dans l'état de construction où ils se trouvent, à la charge d'achever cet édifice dans un délai fixé, et de pourvoir aux dépenses.

— Le département de Seine et Marne, qui a trois députés à nommer, et qui compte 879 électeurs, a commencé ses élections. M. Ménager, ancien député, a obtenu le premier la majorité absolue. Ceux qui ont eu le plus de voix après lui, sont MM. de Saint-Cricq, président du collége, et Despatys, tous deux anciens députés.

— Le collége électoral de la Moselle, qui a quatre députés à nommer, a élu pour premiers députés, M. Wendel, président du collége, et M. Rolland, conseiller à la cour.

— M. le comte Thibault de Montmorency, frère de M. le duc de Montmorency, vient d'être victime d'un accident funeste. Il étoit dans un charaban. Le cheval ayant pris le mors aux dents, il est sauté hors de la voiture, et s'est enfoncé le crâne. Il est mort au bout de quelques heures, n'étant âgé que de 36 ans.

— M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine sous Louis XVI, est mort à Paris, le 19 octobre, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il montra, pendant son ministère, qui eût lieu de 1791 à 1792, autant de capacité que d'attachement à un prince alors en butte aux fureurs des partis. Enfin, dénoncé par les Jacobins, il fut obligé de se retirer. Il passa en Angleterre, après le 10 août, et y rédigea une *Histoire de la révolution françoise*, en 10 vol. in-8°. ; une *Histoire d'Angleterre*, en 6 vol. in-8°., et des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI*, 2 vol. in-8°.

— La veuve de Palissot, qui fut célèbre par ses démêlés avec les philosophes, vient de mourir, à Paris, à l'âge de 69 ans.

— On vient d'arrêter dans le département du Pas-de-Calais quatre individus soupçonnés d'être auteurs ou complices de différens vols qui se sont commis dans les églises, principalement à Ourton, à Fleury et à Gouy. On a trouvé chez eux beaucoup d'effets d'église. La justice va informer contre ces sacriléges.

— M. le duc de Feltre est assez grièvement malade, à sa terre de Neuviller, près de Saverne.

— Cinq officiers du régiment de Douai (artillerie) ont reçu ordre, le 14, de se rendre de suite à Maubeuge, Condé, Landrecies, Bouchain et Cambrai, pour prendre possession de l'artillerie de ces places, au nom du Roi, aussitôt après le départ des alliés.

— Voici la marche des souverains, suivant des bruits très-vraisemblables. Ils étoient attendus, le 21, à Valenciennes, où le duc de Wellington étoit arrivé la veille. Ils devoient y passer le 22 et le 23. Le premier jour ils ont dû inspecter le corps d'armée russe, et le lendemain les autres troupes qui forment l'aile droite de l'armée d'occupation. Le 24, les deux souverains se rendent à Maubeuge, et le 25 à Sedan, où ils passeront la revue des troupes prussiennes. Ils en partiront le 27, et viendront à Paris, où l'on ignore quelle sera la durée du séjour. L'empereur d'Autriche n'est point du voyage.

— On va relever, dans la plaine d'Ivry, le monument qui rappeloit la célèbre victoire remportée, en ce lieu, par Henri IV.

— Un armateur de Douvres a passé un marché avec le gouvernement anglois pour le transport, par mer, des troupes de cette nation.

— Le duc et la duchesse de Kent ont passé *incognito* à Strasbourg, se rendant à Berne, pour y voir la grande-duchesse Constantin de Russie. Cette princesse est sœur de la duchesse de Kent.

— Le plus grand mystère continue à régner sur l'objet et le résultat des conférences entre les ministres réunis à Aix-la-Chapelle.

— L'empereur Alexandre va souvent à Spa visiter sa sœur, la princesse d'Orange. Ses frères, les grands-ducs Constantin et Michel, sont maintenant avec lui.

— La société royale littéraire de Varsovie a institué un prix, consistant en une médaille d'or de 1200 fr., pour un éloge historique du général Kosciusko.

— Les journaux anglois démentent la nouvelle qui avoit couru d'une différence d'opinion entre lord Wellington et lord Castlereagh, relativement à l'occupation de la France.

— Tout porte à croire que les différends de la Bavière et de

Bade se termineront à l'amiable. Le grand-duc paroît avoir renoncé à son voyage de France.

— Le roi des Pays-Bas a fait, le 19 octobre, à Bruxelles, l'ouverture de la session des Etats-généraux.

— L'empereur de Russie, à son passage par la Courlande, a consacré par un ukase le projet conçu par la noblesse de ce duché pour l'affranchissement graduel, et au bout d'un certain nombre d'années, des paysans de la province.

LIVRE NOUVEAU.

Plaidoyer sur quatre espèces de Fleurs; précédé d'un Discours, et suivi de Poésies et autres pièces; par M. l'abbé Moussaud (1).

Nous avouerons sans peine qu'il y a long-temps que nous avons reçu cet ouvrage, et nous ajouterons même que si nous n'en avons pas rendu compte plutôt, c'est un peu la faute de l'auteur. Le titre qu'il a donné à son recueil n'est pas fait pour exciter la curiosité. Qui s'intéresse à un *Plaidoyer sur quatre espèces de Fleurs*, et que peut-il y avoir d'utile dans une discussion sur un sujet si léger? Il est donc à regretter que, dans un volume où il y a de bonnes choses, on ait précisément choisi pour titre la pièce du genre le plus oiseux. Que M. l'abbé Moussaud se fût amusé dans ses loisirs à cette composition, ce pouvoit être une distraction à des travaux plus sérieux; mais qu'il l'imprimât, et qu'il la présentât même comme ce qu'il y a de plus saillant dans son livre, c'est ce qui étonne d'autant plus qu'il pouvoit donner, par d'autres pièces, une idée plus favorable des matières qui composent ce recueil. On y trouve sur l'utilité des exercices littéraires dans les colléges, un Discours qui suppose du goût et de l'expérience. Mais nous ne pouvons regarder que comme un jeu d'imagination de l'auteur, cette proposition que les plaidoyers seront d'autant plus propres à exercer l'esprit et à faire briller l'imagination, que le sujet en sera plus léger et plus mince en apparence. Nous sommes fâchés qu'un si bon esprit soit dupe de

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Maradan, rue Guénégaud, n°. 9; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

cette subtilité, et qu'il n'ait pas senti qu'il vaut toujours mieux travailler sur un sujet grave et utile, que sur un fond mince et frivole. M. l'abbé Moussaud propose lui-même des sujets de plaidoyer, d'un tout autre intérêt; celui-ci par exemple: *Lequel est le plus dangereux dans un Etat, ou de l'écrivain immoral et impie, ou du brigand qui vole et assassine?* Nous persistons à croire qu'un tel sujet a plus d'intérêt qu'une dispute sur la prééminence de quatre fleurs.

A la suite de ce jeu d'esprit, se trouvent beaucoup de pièces diverses en vers et en proses, des fables, la plupart très-morales, des traductions, des *Miscellanea* de toute espèce. Parmi les fables, il y en a que nous pourrions citer, si nous n'étions trop circonscrits par la place qui nous reste. Nous indiquerons encore une exhortation à l'étude pour une ouverture des classes dans un collége; un petit écrit intitulé : *de l'Incompréhensibilité des Mystères*, et un examen de quelques locutions et de quelques difficultés de grammaire. Cette dernière pièce est d'un écrivain qui a réfléchi sur sa langue, et qui cherche à se rendre raison des choses et des mots. Nous savons que M. l'abbé Moussaud s'est beaucoup occupé de l'éducation, et qu'il a même laissé des ouvrages dans cette partie, qui annoncent des principes sains et l'attachement aux bonnes études.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 août, 12 novembre, 12 février et 12 mai. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

La collection est composée de 16 volumes. Chaque volume se vend séparément, 7 fr. et 8 fr. franc de port.

L'administration des postes ayant, à compter du 1er. janvier 1818, doublé le prix du port pour la Prusse, la Sardaigne et l'Italie, le prix de la souscription, pour ces pays, sera désormais de 33 fr. pour un an, 18 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois.



Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Ire. livraison (1).

TROISIÈME ARTICLE.

Les persécutions dont nous avons parlé jusqu'ici n'avoient pesé que sur une province, ou sur quelques cantons, quand, en 1784, il en éclata une bien plus générale et bien plus funeste dans ses conséquences. Elle vint de la perfidie d'un apostat, qui, sachant que quatre missionnaires entroient alors en Chine, les dénonça aux mandarins, et conduisit les soldats au bâteau même qui portoit les missionnaires. C'étoit au mois d'août 1784. Les quatre missionnaires, qui étoient des religieux Franciscains d'Italie, envoyés par la Propagande, se trouvoient alors dans le Hou-Kouang, et se rendoient dans le Chen-Si, pour lequel ils étoient destinés. Ils furent arrêtés et envoyés à Pékin. On sut que Pierre Tsai, prêtre chinois de la Propagande, ainsi que Pierre et Barthelemi Sié, avoient contribué à les introduire. On les rechercha, et on arrêta beaucoup de chrétiens. M. Simonelli, ancien Jésuite chinois, alors procureur des mission-

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

naires portugais à Canton, fut interrogé et envoyé à Pékin. Un domestique de M. della Torre, procureur de la Propagande à Canton, ayant été interrogé et menacé de la torture, révéla tout le secret des missions. Il déclara les noms et la destination des missionnaires qui étoient entrés nouvellement en Chine; et facilita les recherches des persécuteurs. M. Tsai s'étoit réfugié à Macao. Les Chinois le demandèrent avec menaces; mais le sénat jugea qu'il seroit honteux de livrer ainsi un prêtre aux ennemis de la religion, et répondit avec beaucoup de fermeté. M. Tsai s'évada secrètement, et s'embarqua, le 1er. décembre 1784, pour Goa. Ce qui est étonnant, c'est qu'au commencement même de cette persécution, des missionnaires se rendoient en toute liberté à Pékin comme mathématiciens ou comme artistes. M. Alexandre de Govea, Portugais, évêque de Pékin, arriva dans cette ville en janvier 1785 : deux Augustins italiens; MM. Raux et Ghislain, Lazaristes françois; un frère Lazariste, horloger, et M. Conforti, missionnaire italien, arrivèrent vers le même temps dans la capitale, et reçurent de l'empereur les présens ordinaires. M. Raux, nommé supérieur de la mission françoise de Pékin, y fut très-bien reçu par les anciens Jésuites françois qui s'y trouvoient encore, et ils vivoient ensemble en bonne intelligence. Mais pendant que la cour accueilloit ces missionnaires à Pékin, elle persécutoit vivement ceux des provinces. Un édit de l'Empereur, du 20 octobre 1784, ordonnoit des recherches rigoureuses. M. François-Joseph della Torre, dont nous avons parlé plus haut, fut interrogé et amené à Pékin; M. Jean-Baptiste Marchini, qui le secondoit dans son emploi, fut interrogé. Le

7 mars 1785, un édit de Kien-Long (c'est le nom de l'empereur) condamna à une prison perpétuelle les quatre missionnaires arrêtés les premiers, dans le Hou-Kouang; savoir : les pères Jean de Sassari, Joseph de Bientina, Louis de Signa et Jean-Baptiste Mandello, et deux autres missionnaires de la Propagande, MM. Jacques Ferretti, de Vérone, et Emmanuel Gonsalvès, prêtre chinois de Macao, pris l'un et l'autre dans le Chen-Si. On avoit pris également dans cette province M. François Magi, Franciscain milanois, évêque de Miletopolis et ancien vicaire apostolique du Chen-Si et du Chan-Si; mais il mourut avant l'édit, dans les prisons de Pékin, ainsi que son successeur dans le vicariat, M. Antoine Saconi, Franciscain italien, évêque de Domitiopolis, qui, touché des tortures qu'on faisoit subir à ses ouailles pour les contraindre à dénoncer leur pasteur, eut la générosité de se livrer lui-même. Sept chrétiens chinois moururent aussi en prison. Par l'édit, deux prêtres chinois, MM. Philippe Lieou et Cajetan Siu, arrêtés dans le Hou-Kouang et dans le Chan-Si, furent condamnés à la prison, jointe à un exil perpétuel en Tartarie, et trente-quatre chrétiens à la prison, l'exil ou la bastonnade. L'édit ordonnoit la destruction de toutes les églises, et l'arrestation de tous les missionnaires. Il étoit en outre ordonné aux mandarins de forcer les chrétiens, par toutes sortes de tourmens, à abjurer, et ce fut la disposition la plus funeste de l'édit du 7 mars; car s'il y eut des mandarins qui renvoyèrent leurs prisonniers sans rien exiger d'eux, d'autres, plus politiques ou plus cruels, exécutèrent la loi dans toute sa rigueur, et des chrétiens ne surent point résister aux tortures. Deux prêtres chinois de

la Propagande, MM. Pie Lieou le jeune, et Simon Lieou, qui avoient été arrêtés dans le Chen-Si, mais qui n'étoient pas encore arrivés à Pékin lors de l'édit, furent depuis condamnés à un esclavage perpétuel; le premier mourut en se rendant au lieu de son exil. Cet édit répandit la terreur, les recherches continuèrent avec plus d'activité. Dans le Su-Tchuen, M. Benoît, prêtre chinois, fut arrêté et mis à la torture; on lui proposa d'apostasier, ce qu'il refusa constamment, et on le garda en prison. M. l'évêque d'Agathopolis fut obligé de redoubler de précautions pour se cacher: M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, son coadjuteur, sacré par lui en 1784, fut pris le 8 février 1785. MM. Devaut, Dufresse et Delpon, missionnaires dans la même province, allèrent se mettre entre les mains des mandarins pour sauver les chrétiens que l'on tourmentoit pour les dénoncer. M. André Yang, prêtre chinois, fut pris. MM. Florens, Gleyo et Hamel, parvinrent seuls à se soustraire aux recherches. Tous les prisonniers furent conduits à Pékin. Leur arrivée fut bientôt suivie de celle des pères Atho et Crescentiano, religieux Franciscains d'Italie, arrêtés dans la province de Canton; du père Emmanuel, Franciscain espagnol, pris dans le Kiang-Si, et de M. Cassius Tai, prêtre chinois de la Propagande, arrêté dans le Canton. Le père Mariano, Franciscain italien, missionnaire depuis vingt-trois ans dans la même province, se livra pour ne pas compromettre ses hôtes. Le père de la Roche, ancien Jésuite françois, missionnaire depuis quarante ans et octogénaire, fut arrêté dans le Hou-Kouang, et mourut en chemin. Dans le Fo-Kien, le père François de Saint-Michel, Franciscain espagnol et missionnaire

du Kiang Si, fut arrêté. M. Descourvières, procureur des missions françoises à Macao, fut obligé de quitter cette ville, et M. Letondal, qui lui succéda, ne se montroit qu'en laïque.

Dans les premiers momens les missionnaires prisonniers à Pékin souffrirent beaucoup. Mais les missionnaires qui résidoient dans cette capitale parvinrent, à force d'argent, à leur faire passer des secours. « Nous pouvons bien dire, c'est ainsi que s'exprime M. l'évêque de Caradre dans sa relation, qu'après Dieu nous leur devons la vie. Nous avons su, dès le commencement de notre prison, les efforts multipliés qu'ils ont faits pour soutenir l'honneur de la religion calomniée, et rompre les chaînes des confesseurs. Il fallut prier ces messieurs de mettre des bornes à leurs excessives largesses. La vérité, la justice et la reconnoissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de tous, mais en particulier de M. de Ventavon, qui se sacrifioit pour nous. Les Jésuites faisoient cause commune avec tous les autres ».

Les missionnaires qui moururent en prison furent les deux évêques que nous avons déja nommés, MM. Saconi et Magi; le premier mourut le 5 février, à l'âge de 46 ans, et le second le 13 du même mois, à 62 ans. Les prêtres morts sont : François-Joseph della Torre, de Gênes, de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, mort le 29 avril; Etienne Devaut, du diocèse de Tours, missionnaire depuis neuf ans, mort le 3 juillet; Joseph Delpon, du diocèse de Cahors, missionnaire depuis un an seulement, mort le 8 juillet; le père Atho, Franciscain, de Pistoie, missionnaire depuis un an, mort le 28 juillet; sans parler de deux anciens Jésuites, la Roche et Lamiral, qui mouru-

rent hors de Pékin. On pouvoit craindre que tous les missionnaires n'eussent successivement le même sort. Mais Dieu toucha le cœur de l'empereur. Le 9 novembre 1785, un décret ordonna de mettre en liberté M. l'évêque de Caradre, MM. Dufresse, Ferretti et Gonsalvès; et les pères Jean de Sassari, Joseph de Bientina, Emmanuel du Saint-Sacrement, Mariano de Normir, Crescentiano d'Yvrée, Louis de Signa, Jean-Baptiste de Mandello et François de Saint-Michel, tous Franciscains. L'empereur leur laissoit la liberté de rester à Pékin dans les églises, ou de se rendre à Macao. Le 10, tous les missionnaires furent en effet mis en liberté, et rendirent à Dieu de solennelles actions de grâces. Ils furent comblés d'honneurs par M. de Govea, et par tous les chrétiens. Sur douze, il n'y en eut que trois qui restèrent à Pékin, savoir : M. Ferretti, et les pères Mariano et Crescentiano. Les autres préférèrent de se rendre à Macao, dans l'intention de trouver encore le moyen d'être utiles aux missions. Ils partirent le 11 décembre, et arrivèrent à Canton le 11 février 1786. La relation de leur voyage est intéressante. A Canton, ils reçurent toute sorte de bons offices de M. de Grammont, ancien Jésuite françois, qui y étoit retiré, et qui jouissoit d'une pension comme mathématicien. De là ils passèrent à Macao, et puis à Manille, où ils arrivèrent le 27 avril, et où ils furent traités avec beaucoup d'égards.

Le décret de Kien-Long, du 9 novembre, ne concernoit que les étrangers. Les prêtres chinois n'y étoient pas compris. Dix moururent dans les fers, ou furent condamnés à un exil perpétuel et à l'esclavage. Ces confesseurs étoient MM. Benoît Sun, Jean Gai

ou Simonelli, ancien Jésuite; Cassius Tai, Matthieu Kou, Adrien Tchou, Cajetan Siu, et quatre autres du nom de Lieou, Pie, Philippe, Simon et Dominique. Quatre autres missionnaires avoient été obligés de quitter la Chine pendant la persécution, savoir: M. Pierre Tsai, dont on a parlé; M. Descourvières, qui repassa en Europe, et deux Augustins espagnols, Joseph de Villanueva et Emmanuel Galiano. On n'a pas compris dans cette liste deux autres prêtres chinois emprisonnés et qui recouvrèrent ensuite leur liberté. La persécution n'épargna point les catéchistes et les simples chrétiens. Il y en eut trente qui furent envoyés en exil et réduits à l'esclavage, pour avoir introduit les missionnaires dans l'empire. On grava sur leur visage des caractères ineffaçables qui indiquoient leur bannissement.

Cependant les missionnaires transportés à Macao souhaitoient ardemment rentrer en Chine. Ils savoient que les missions abandonnées réclamoient leur présence. Trente-six ouvriers évangéliques enlevés en quelques mois laissoient un vide immense. Quoique la province du Su-Tchuen eût moins souffert, les prêtres chinois ayant été épargnés, le besoin des missionnaires européens s'y faisoit sentir. L'évêque d'Agathopolis étoit fort âgé. M. Gleyo, infirme et exténué par les souffrances, mourut le 6 janvier 1786. M. Hamel dirigeoit le collége. Il ne restoit que M. Florens, qui ne pouvoit suffire seul à un travail immense. Ces considérations faisoient supporter impatiemment aux missionnaires qui se trouvoient à Manille leur éloignement, et ils soupiroient après le moment qui leur permettroit de reprendre le soin de leurs troupeaux. Des frégates françoises, alors mouillées à Manille,

les conduisirent à Macao, où ils arrivèrent le 24 décembre 1786. Quatre prêtres chinois, missionnaires de la Propagande, y arrivèrent peu après. Ils restèrent assez long-temps à Macao, en attendant une occasion favorable. Ce fut pendant ce temps qu'on reçut un bref de Pie VI, du 24 mars 1787, adressé aux évêques d'Agathopolis et de Caradre. Il les félicitoit de leur courage, eux et les autres missionnaires européens et chinois. Le 20 octobre 1788, l'évêque de Caradre et M. Dufresse partirent de Macao, et arrivèrent dans le Su-Tchuen en janvier 1789. L'année suivante ils reçurent un nouveau missionnaire, M. de Reta. On voit de plus les récits des travaux de plusieurs prêtres chinois, MM. Charles Ven, André Yang, Jean-Baptiste Tsang. Cette année 1790, fut marquée par plusieurs commencemens de persécution qui heureusement durèrent peu.

Nous avons insisté sur les principales circonstances de la persécution de 1784, parce qu'elles nous ont paru aussi honorables pour la religion en général que pour les missionnaires. Nous avons recueilli avec un respect religieux les noms des prêtres généreux qui confessèrent Jésus-Christ dans cette grande épreuve. Mais nous avons été obligés d'omettre beaucoup de faits particuliers dont les relations des missionnaires sont enrichies. C'est-là qu'il faut les chercher; ils y sont racontés avec une simplicité touchante. Leurs lettres ont un cachet de vérité, de modestie et de candeur qui ne laisse pas de nuages dans l'esprit. On sent assez qu'ils n'ont en vue que la gloire de Dieu et le salut des autres, et que l'amour propre et l'ostentation n'ont point d'accès dans ces ames pures et détachées. Les menus détails où les relations entrent

quelquefois, reçoivent un plus grand intérêt de l'esprit qui les a dictés. Nul recueil ne montre plus d'exemples de ferveur, de zèle et de courage, et n'est plus propre à confondre notre lâcheté, à nous autres chrétiens d'Europe vieillis dans l'assoupissement, et qui voulons aller au ciel par une voie commode.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. Em. Mgr. Etienne-Hubert Cambacérès, cardinal et archevêque de Rouen, vient de mourir en cette ville, le 25 octobre. Ce prélat étoit malade depuis quelque temps. Le 23, la maladie ayant pris un caractère plus alarmant, S. Em. demanda les sacremens, qui lui furent administrés, à neuf heures du matin, par M. l'abbé Tuvache, doyen du chapitre, dont tous les membres étoient présens. On ordonna des prières dans toutes les églises de la ville. Mais S. Em. succomba le surlendemain. M. le cardinal Cambacérès étoit né, à Montpellier, le 11 septembre 1756. Il fut sacré archevêque de Rouen par le cardinal légat, le 11 avril 1802, et créé cardinal le 17 janvier 1803. Son titre étoit de Saint-Etienne *in Monte Cœlio*, qui lui fut assigné par le Pape dans le consistoire du 1er. février 1805. Sa mort laisse vacant un des plus grands siéges de France. On remarque qu'il n'y a plus aujourd'hui d'archevêque en place que celui de Bordeaux, qui a 82 ans.

— Le mardi 20, on a fait, à Versailles, l'ouverture du petit séminaire que M. l'évêque vient d'établir. La grand'messe a été célébrée dans la cathédrale, afin qu'un plus grand nombre de fidèles pussent y assister. Le discours a été prononcé par M. l'abbé Fayet, qui, dans sa péroraison, a fait sentir l'importance du nouvel établissement, et l'intérêt qu'il devoit exciter parmi les fidèles du diocèse. Le discours a été suivi d'une quête

pour les besoins de la maison, qui compte déjà près de quarante élèves, et qui sera prochainement, à ce qu'on espère, en état d'en recevoir davantage.

— La paroisse de Senantes, au diocèse d'Amiens, vient de donner un exemple qu'il seroit à désirer de voir imiter. Les habitans s'étoient tous cotisés, d'un commun accord, pour faire réparer l'église, rétablir les cloches et racheter le presbytère. Le 24 septembre, la bénédiction des cloches eut lieu; elle fut précédée d'une grand'-messe, célébrée par M. le curé de Ville-en-Bray, et M. Mauger, curé de Senantes, y prêcha. Il fit la quête pour les pauvres de sa paroisse. Aux habitans du lieu, qui étoient en grand nombre, s'étoient joints plusieurs des environs, et ce concours n'a point nui à l'édification. Le zèle des habitans de Senantes leur fait d'autant plus d'honneur qu'ils ne sont pas riches. Outre le don de 4000 fr. pour les cloches, ils ont, depuis dix-huit mois, acquis le presbytère et orné leur église. Les parrains et marraines des cloches ont fait don à l'église, en cette occasion, d'effets et d'ornemens estimés à plus de 1000 francs.

— La résolution du grand-conseil du canton de Fribourg, en faveur des Jésuites, a jeté l'alarme dans quelques esprits ombrageux, en France et en pays étranger. La *Gazette de Lausanne*, rédigée par des Protestans, sonne, à ce sujet, le tocsin. Elle appelle la résolution du 15 septembre *un décret fatal qui remplit de douleur le cœur du père de famille et l'ami sincère de sa patrie*. Que cette résosution soit blâmée par des Protestans, c'est un malheur auquel le grand-conseil de Fribourg a dû s'attendre, et auquel je suppose qu'il est résigné. Mais il est permis de croire que les catholiques ne prendront pas pour règle de leur jugement les doléances des prétendus Réformés. Les habitans du canton de Vaud ont tort de se plaindre; on ne les forcera pas de tirer leurs enfans du collége de Lausanne pour les envoyer à Fribourg. Chacun est le maître chez soi, et je ne vois

pas pourquoi on ne pourroit prendre telle mesure à Fribourg, parce qu'elle déplaît à Lausanne et à Berne. Le conseil de ce dernier canton s'est efforcé d'empêcher la résolution, et a écrit en conséquence à Fribourg. Est-il donc bien surprenant qu'on ne se soit pas cru obligé de déférer à ses avis? Est-il vrai, comme on l'a prétendu, que la résolution du 15 septembre soit une marque de mépris et presque une insulte pour le canton de Berne? Telle n'a point été l'intention du grand-conseil de Fribourg; et un voisin seroit bien exigeant s'il falloit, sous peine de se brouiller avec lui, en passer par tout ce qu'il désire. L'acte du 15 septembre est particulier au canton qui l'a rendu; il ne s'étend point à la Suisse, il ne viole point les droits des autres cantons, il n'y oblige personne; et dès-lors il est ridicule de le présenter comme une sorte d'attentat. On fait grand bruit de l'opposition des six membres du conseil d'Etat qui ont protesté contre la résolution dans une déclaration du 26 septembre. Cette déclaration est signée de l'ancien avoyer Werro et des conseiller de Montenach, Racucy, Fegaly, Maeder et Schaller. Mais que prouve cette pièce? Rien que l'opinion de ses six conseillers. Il eût été à désirer, sans doute, que la résolution eût été adoptée à l'unanimité. Mais c'est ce qui arrive fort rarement dans toute espèce de discussion, et on ne prendroit jamais de parti si on attendoit que tout le monde fût du même avis. Un de nos journaux françois signale comme des Ultramontains les conseillers Muller, Reflegurer, et l'avoyer Techtermann, qui ont été le plus favorables à la résolution. Il paroît même qu'on ne se borne pas aux injures ou à ce qu'on regarde comme tel. Le même journal nous apprend qu'on a affiché des placards menaçans à la porte des conseillers les plus décidés pour la résolution. Le 9 octobre, la populace se porta devant la maison des six conseillers qui ont protesté, et fit entendre de bruyans applaudissemens. La police a fait cesser ces rassemblemens, dont

les auteurs étoient aisés à deviner. On répand, dans le même dessein, que les Protestans de Morat sont dans les plus vives alarmes. Il faut espérer que ces clameurs et ces intrigues seront en pure perte. Le gouvernement de Fribourg paroît décidé à mépriser cette opposition impuissante. Il a blâmé la déclaration de la minorité comme illégale et déplacée. Le 3 octobre, deux conseillers, qui étoient allés à Sion, sont arrivés avec deux Jésuites.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. vient d'accorder aux incendiés de Naix, dans la Meuse, un secours de 3000 fr. Mme. la duchesse de Berry leur avoit déjà fait passer 500 fr.

— Le Roi vient de mettre à la disposition du préfet des Vosges une somme de 20,000 fr., dont 12,000 pour restaurer la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy; y ériger un monument, et créer une école de filles. 8000 fr. seront employés à former une rente de 400 fr. sur l'Etat, destinée pour l'entretien de la Sœur de Charité qui tiendra l'école.

— Mgr., duc d'Angoulême, a donné ordre qu'il fût envoyé, de sa part, 500 fr. pour les victimes de l'incendie arrivé à Chadrat, dans le Puy-de-Dôme.

— Le département de Seine et Marne a completé sa députation. MM. de Saint-Cricq et Despatys, qui avoient eu le plus de voix après M. Ménager, ont été réélus. Ainsi la députation reste la même que l'année dernière. M. de La Fayette qui, le premier jour, avoit eu 288 voix, n'en a eu, au second scrutin, que 274.

— Le département de l'Ain a nommé MM. Camille-Jordan, Girod (de l'Ain), et Rodet. Les membres sortans étoient MM. Camille-Jordan, Siran et Passerat de Silans.

— Dans la Moselle, on avoit nommé, comme nous l'avons annoncé, MM. Wendel et Rolland. On a nommé depuis MM. Simon et le général Grenier.

— Le département de la Haute-Saône a renommé les députés sortans, MM. Grammont et Martin de Gray.

— MM. de Bondi et Charlemagne sont nommés par le département de l'Indre.

— Le département de la Vendée, qui avoit trois députés à nommer, a choisi MM. Manuel, avocat à Aix; Perreau du Magnier et Egonnière.

— Le département de la Manche a élu MM. le contre-amiral Dumanoir, le Joly de Villiers, Avoyne de Chantereine et Sivard. La députation est complète.

— Dans la Nièvre, qui avoit deux députés à élire, le choix est tombé sur MM. Chabrol de Chaméane et Bogna de Faye.

— Dans la Corrèze, les deux députés élus sont MM. Bédoch et le comte d'Ambrujeac.

— Le département de la Loire a nommé MM. Dassier, président du collége; Fournas, conseiller de préfecture, et Populi.

— Dans le département des Landes, M. Poyféré de Cère a été réélu; il reste un député à nommer.

— M. Demonville a eu l'honneur de présenter au Roi un exemplaire de son édition de la *Vie complète de saint Vincent de Paul*, pour lequel S. M. avoit fait souscrire, et dont les derniers volumes ont paru depuis peu. Nous rendrons compte sous peu de la suite de cet intéressant ouvrage.

— L'empereur de Russie et le roi de Prusse sont arrivés, le 22, à Valenciennes. Le lendemain ils se sont rendus au camp de Famars. La revue a été brillante; elle étoit composée des troupes russes, angloises et prussiennes.

— M. Gérardin, de Domremy, qui a cédé au département, avec tant de désintéressement, la maison de Jeanne d'Arc, a reçu la croix de la Légion-d'honneur.

— La frégate de S. M. la *Cybèle*, capitaine Kergariou, qui étoit partie, en mars 1816, pour la Cochinchine, est rentrée à Brest le 19 de ce mois.

— La remise sur inventaire de l'artillerie de Valenciennes et de tout ce qui avoit été laissé en dépôt aux alliés dans cette place, en 1816, a été faite, le 18 octobre, à deux officiers françois.

— Le 18, M. le comte de Damas, gouverneur de la 18e. division militaire, a posé la première pierre du monument que Mme. de Saint-Julien fait élever à la mémoire de Henri IV, à Fontaine-Françoise.

— La procession de Sainte-Angadrême a eu lieu, à Beauvais, le 11 octobre, en mémoire de la délivrance de cette ville, par Jeanne Hachette, sous Louis XI.

— Il a été décidé à Aix-la-Chapelle que les comtes de Hochberg succéderont, dans le cas d'extinction de la ligne régnante, à Bade. Le grand-duc de Bade cédera à la Bavière un petit district qui renferme une population de 3000 ames.

— L'expédition angloise, envoyée vers le pôle nord pour chercher un passage au nord-ouest, a manqué son objet. C'est la dix-huitième tentative faite pour la même fin. Ceux qui ont été les plus heureux n'ont pu pénétrer au-delà de quatre-vingt-trois degrés et demi. Ainsi il paroît qu'il faut renoncer à l'espoir d'approcher davantage du pôle.

CONVENTION.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'étant rendues à Aix-la-Chapelle, et leurs Majestés le roi de France et de Navarre, et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande y ayant envoyé leurs plénipotentiaires, les ministres des cinq cours se sont réunis en conférence, et le plénipotentiaire françois ayant fait connoître que, d'après l'état de la France, et l'exécution fidèle du traité du 20 novembre 1815, sa Majesté très-chrétienne désiroit que l'occupation militaire, stipulée par l'article 5 du même traité, cessât le plus promptement possible, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir, de concert avec ledit plénipotentiaire de France, mûrement examiné tout ce qui pouvoit influer sur une décision aussi importante, ont déclaré que leurs souverains admettoient le principe de l'évacuation du territoire françois à la fin de la troisième année de l'occupation. Et voulant consigner cette résolution dans une convention formelle, et assurer, en même temps, l'exécution définitive dudit traité du 20 novembre 1815, sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'une part, et sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, d'autre part, ont nommé à cet effet pour plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, le sieur Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, pair de France (*suivent les titres*);

Et sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Clément-Wenceslas Lothaire, prince de Metternich-Winnebourg (*suivent les titres*).

Lesquels, après s'être réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de France, le 30 novembre prochain, ou plutôt si faire se peut.

2. Les places et forts que les susdites troupes occupent seront remis

aux commissaires nommés à cet effet par Sa Majesté très-chrétienne, dans l'état où ils se trouvoient au moment de l'occupation, conformément à l'article 9 de la convention conclue en exécution de l'article 5 du traité du 20 novembre 1815.

3. La somme destinée à pourvoir à la solde, l'équipement et l'habillement des troupes de l'armée d'occupation, sera payée, dans tous les cas, jusqu'au 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er. décembre 1817.

4. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France, pour compléter l'exécution de l'article 4 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée à 265 millions de fr.

5. Sur cette somme, celle de 100 millions, valeur effective, sera acquittée en inscriptions de rente sur le grand-livre de la dette publique de France, portant jouissance du 22 septembre 1818. Lesdites inscriptions seront reçues au cours du lundi 5 octobre 1818.

6. Les 165 millions restans seront acquittés par neuvième de mois en mois, à partir du 6 janvier prochain, au moyen de traites sur les maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie, lesquelles, de même que les inscriptions de rente mentionnées à l'article ci-dessus, seront délivrées aux commissaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, par le trésor royal de France, à l'époque de l'évacuation complète et définitive du territoire françois.

7. A la même époque, les commissaires desdites cours remettront au trésor royal de France, les six engagemens non encore acquittés qui seront restés entre leurs mains, sur les quinze engagemens délivrés conformément à l'article 2 de la convention conclue pour l'exécution de l'article 4 du traité du 20 novembre 1815. Les mêmes commissaires remettront en même temps l'inscription de 7 millions de rente créée en vertu de l'article 8 de la susdite convention.

8. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Aix-la-Chapelle, dans le délai de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Aix-la-Chapelle, le 9 octobre de l'an de grâce 1818.

(*L. S.*) *Signé*, RICHELIEU.

(*L. S.*) *Signé*, le prince de METTERNICH.

(*Suivent les titres.*)

Le même jour, dans le même lieu et au même moment une convention semblable a été conclue :

Entre la France et la Grande-Bretagne ;

Entre la France et la Prusse ;

Entre la France et la Russie ;

Et signée, savoir :

La convention entre la France et la Grande-Bretagne ;

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu (*ut suprà*) ;

Et pour la Grande-Bretagne, par MM. le très-honorable Robert Stewart, vicomte Castlreagh (*suivent les titres*),

Et le très-excellent et très-illustre seigneur Arthur, duc, marquis et comte de Wellington (*suivent les titres*).

La convention entre la France et la Prusse,

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu (*ut suprà*);

Et pour la Prusse, par MM. le prince de Hardenberg (*suivent les titres*),

Et le sieur Chrétien Gonthier, comte de Bernstorff (*suivent les titres*).

La convention entre la France et la Russie,

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu (*ut suprà*),

Et pour la Russie, par MM. Charles-Robert, comte de Nesselrode (*suivent les titres*),

Et le sieur Jean, comte de Capo-d'Istria (*suivent les titres*).

Livres nouveaux.

Discours inédit de Massillon, sur le danger des mauvaises lectures, suivi de plusieurs pièces (1).

La Sagesse chrétienne, ou Traduction libre et abrégée du Sapientia christiana, de M. Arvisenet, prêtre de Langres (2).

Exposition du sens primitif des Psaumes; par M. V. Seconde édition (3).

Le Chemin du Désert, ou Itinéraire et Description de l'Hermitage du Mont-d'Or, situé sur les bords de la Saône, près Lyon; par M. Arquillière (4).

Nous rendrons compte successivement de ces ouvrages.

(1) In-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

(2) In-12. A Troyes, chez Gobelet.

(3) 1 vol. in-8o.; prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 85 cent. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue Férou; et au bureau du Journal.

(4) In-8o.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. 10e. livraison, composée des tomes XXXVI, XXXVII et XXXVIII (1).

PREMIER ARTICLE.

Cette livraison ne le cède en rien, pour l'intérêt des matières, à celles qui ont précédé. Elle renferme la *Politique sacrée*, et une partie des lettres. Chacun de ces ouvrages sera pour nous l'objet d'articles séparés.

La *Politique sacrée*, ou pour citer le titre plus exactement, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, forme le XXXVIe. volume. Bossuet a fait connoître lui-même le but de cet ouvrage dans la lettre à Innocent XI, où il rend compte du cours d'études du Dauphin. « Nous découvrions, dit-il, les secrets de la politique, les maximes du gouvernement, et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de l'Ecriture sainte. On y voit, non-seulement avec quelle piété il faut que les rois servent Dieu, ou le fléchissent après l'avoir offensé, avec quel zèle ils sont

(1) Prix 16 fr. 30 c. pour les souscripteurs (le tome XXXV, contenant le Discours sur l'Histoire universelle, ne sera fourni qu'avec la livraison suivante). A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Adrien Le Clere.

Nota. *Ces volumes ne se vendent pas séparément de la collection complète, pour laquelle on peut toujours souscrire chez les mêmes libraires. Prix des 37 vol. qui paroissent,* 193 fr. 90 c. L'ouvrage entier contiendra 43 vol.

obligés de défendre la foi de l'Eglise, à maintenir ses droits et à choisir ses pasteurs, mais encore l'origine de la vie civile, comment les hommes ont commencé à former leur société, avec quelle adresse il faut manier les esprits, comment il faut former le dessein de conduire une guerre, ne l'entreprendre pas sans bon sujet, faire une paix, soutenir l'autorité, faire des lois, et régler un Etat ».

Tels sont les grands objets que Bossuet embrasse dans la *Politique sacrée*; car nous nous servons de cette expression pour abréger. Il écrivit le *Discours sur l'Histoire universelle*, pour son royal élève, et il s'y attache à une de ces idées imposantes qui annoncent un génie créateur; il montre les empires se succédant rapidement, et développant par leur naissance et par leur chute le plan de la Providence pour la réparation du genre humain. Il présente des règles de politique au Dauphin, et il ne va point les chercher dans des systèmes plus ou moins spécieux, dans des abstractions plus ou moins creuses, dans des raisonnemens plus ou moins plausibles. Il trouve toute sa théorie dans l'Ecriture, et il la rapporte toute entière à la religion. Nourri de la lecture des Livres saints, il y découvre, non-seulement les dogmes qui font l'objet de notre foi, mais des principes de conduite pour tous les Etats, les fondemens de la société, les règles du gouvernement, et tous les devoirs des rois. On s'est fatigué de nos jours sur ces grandes spéculations. Des politiques, ou des gens qui se croyoient tels, ont disserté longuement sur l'origine des Etats, sur les droits des peuples, sur les formes de gouvernement. Ils ont imaginé des contrats primitifs dont on ne voit nulle trace, et plutôt que de recourir à

l'intervention divine, ils ont invoqué la nature et des principes primordiaux de leur création. Chacun, depuis cent ans, a fait son systême, et a prétendu avoir découvert les titres originels du genre humain, et avoir assis la politique et la législation sur des bases plus solides. Malheureusement dans toutes ces constructions d'édifices sociaux, il y avoit beaucoup d'arbitraire et d'idéal. Ce qui paroissoit un axiome à l'un, étoit une absurdité aux yeux de l'autre; et on n'a pu encore convenir de rien sur ces théories, qui ne prouvent souvent dans leurs auteurs qu'une extrême préoccupation, ou tout au plus, si l'on veut, un esprit ingénieux, et une imagination féconde.

Ce n'est pas ainsi que procède Bossuet, et il semble que sa *Politique sacrée* ait été destinée à montrer d'avance la foiblesse et le ridicule de ces rêves sociaux. Chez lui, c'est Dieu lui-même qui trace les maximes du gouvernement. C'est dans les paroles de l'Ecriture qu'il trouve les bases de la société humaine, et les devoirs de tous les ordres qui la composent. Toutes les propositions découlent naturellement des divisions générales qu'il a tracées. Un ordre, un ensemble et une liaison admirables font de cet ouvrage une composition vaste et magnifique, où il est impossible de méconnoître l'empreinte d'un génie qui n'a jamais rien conçu de vulgaire.

La *Politique sacrée* est divisée en dix livres. Dans le 1er., l'auteur expose les principes de la société parmi les hommes. Il montre que les hommes sont faits pour vivre en société; qu'ils sont tous frères; que la société a été détruite et violée par les passions; que la seule autorité du gouvernement peut mettre un frein aux passions, établir l'union entre les hommes

et rendre chaque particulier plus fort. C'est-là que vous trouverez les réflexions les plus solides sur le caractère des lois, sur leur origine, sur leur stabilité. Sur chaque point, Bossuet a toujours à citer quelque maxime ou quelque trait de l'Ecriture. « On perd la vénération pour les lois, dit-il, quand on les voit si souvent changer. C'est alors que les nations semblent chanceler comme troublées et prises de vin, ainsi que parlent les prophètes. L'esprit de vertige les possède, et leur chute est inévitable, *parce que les peuples ont violé les lois, changé le droit public, et rompu les pactes les plus solennels* (Isaïe, XXIV, 5). C'est l'état d'un malade inquiet qui ne sait quel mouvement se donner ». Sur l'amour de la patrie, Bossuet en dit plus en très-peu de pages que tant de modernes dans de lourdes déclamations ; et il déduit de la doctrine et des exemples du Sauveur lui-même, l'amour que l'on doit à sa patrie.

Dans le livre II, il traite de l'autorité. « Dieu, dit-il, a exercé visiblement par lui-même l'empire et l'autorité sur les hommes. La première idée d'autorité humaine est venue aux hommes de l'autorité paternelle. Il s'établit pourtant bientôt des rois, ou par le consentement des peuples, ou par les armes. La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne et la plus naturelle.... Ce gouvernement étoit tellement le plus naturel, qu'on le voit d'abord chez tous les peuples. Nous l'avons remarqué dans l'Histoire sainte ; mais un peu de recours aux histoires profanes nous fera voir que ce qui a été en république, a vécu premièrement sous des rois. Rome a commencé par-là, et y est enfin revenue comme à son état naturel. Ce n'est que tard, et peu à

peu que les villes grecques ont formé leurs républiques. L'opinion ancienne de la Grèce étoit celle qu'exprime Homère par cette célèbre sentence dans l'*Iliade* : *Plusieurs princes n'est pas une bonne chose ; qu'il n'y ait qu'un prince et qu'un roi.* A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des monarques..... Quand on forme les Etats, on cherche à s'unir, et jamais on n'est plus uni que sous un seul chef. Jamais aussi on n'est plus fort, parce que tout va en concours. Les armées où paroît le mieux la puissance humaine, veulent naturellement un seul chef ; tout est en péril quand le commandement est partagé... Cette forme de gouvernement doit à la fin prévaloir, parce que le gouvernement militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'État après soi. Il vaut donc mieux qu'il soit établi d'abord avec douceur, parce qu'il est trop violent quand il gagne le dessus par la force ouverte ». C'est avec la même solidité et la même concision que Bossuet montre les avantage de l'hérédité. « Rien n'est plus durable qu'un Etat qui se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain ». Les fauteurs de révolutions ne s'accommoderoient vraisemblablement pas de ce qui suit. « Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain, qui n'ait ses inconvéniens ; de sorte qu'il faut demeurer dans l'Etat auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernemens légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis. Qui entreprend de les renverser, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu ».

Le livre III, de la nature et des propriétés de l'au-

torité royale, et les deux suivans, où le même sujet est continué, pourroient être appelés le catéchisme des rois. C'est-là qu'armé de toute l'autorité de l'Ecriture, Bossuet leur trace leurs devoirs, sans amertume et sans arrogance, comme les déclamateurs modernes, mais avec autant de simplicité que de mesure. Il déclare que la personne des rois est sacrée, et qu'on leur doit obéissance; mais il leur annonce aussi qu'ils ne sont pas nés pour eux-mêmes, mais pour le peuple; qu'ils doivent pourvoir à ses besoins, s'en faire aimer, ne rien donner au ressentiment ni à l'humeur, détester la tyrannie, etc. Il dit, à la vérité, que le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne; mais, ajoute-t-il, *il ne faut pas pour cela qu'il s'oublie ni qu'il s'emporte, puisque moins il a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu.* Et ici l'auteur cite des passages et des exemples de l'Ecriture, également effrayans pour les rois prévaricateurs. Il proclame l'autorité royale *absolue*; mais il la soumet à la raison. La monarchie absolue tient, selon lui, le milieu entre l'anarchie et le despotisme, et il a soin de repousser ce que le mot *absolu* pourroit avoir d'odieux, en déclarant qu'il ne signifie pas l'arbitraire, mais l'indépendance. « Les rois ne sont pas pour cela, dit-il, affranchis des lois. Il y a des lois dans les empires légitimes, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, et l'action contre les injustices et les violences est donc immortelle ». Bossuet s'élève avec la même force contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir dans les rois, et contre la révolte dans les sujets. Nous ne le suivrons point dans le détail où il entre sur les devoirs des sujets envers le prince, et sur les devoirs particuliers de la royauté. Il

n'oublie rien sur ce dernier article, et on seroit tenté de le trouver minutieux sans l'importance de la matière, et la nécessité de prémunir son auguste élève contre les séductions de son rang. Il rapporte les devoirs particuliers des rois à deux chefs principaux, la religion et la justice. Toute cette partie, mériteroit d'être gravée dans les cabinets des rois et de leurs conseillers. Ils y apprendroient ce qu'ils doivent faire pour la religion. La piété n'est point ici un affoiblissement de la politique, comme parle Bossuet; c'est la politique de la raison, et plût à Dieu qu'elle gouvernât toutes les choses humaines. Dans le livre qui traite de la justice, il fait sentir la nécessité d'unir la fermeté et la clémence, d'éviter une fausse indulgence qui n'est que de la mollesse, et de se montrer plus sévère lorsque les passions deviennent plus hautaines, et que les crimes se multiplient. . . . .

La partie où il traite des devoirs des sujets offriroit aujourd'hui de nombreuses applications, et si les libéraux daignoient la lire, nul doute qu'ils ne rangeassent l'auteur parmi les fauteurs de l'obscurantisme, et les suppôts de la tyrannie. Il est vrai qu'il prescrit fortement l'obéissance et la fidélité. « Il n'y a que les ennemis publics, dit-il, qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat. Il ne faut donc point penser, ni qu'on puisse attaquer le peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple. Rabsacès, général de l'armée de Sennachérib, faisoit semblant d'avoir pitié du peuple juif réduit à l'extrémité par la guerre, et tâchoit de le soulever contre son roi Ezéchias. Flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres

maux. Que les peuples détestent donc les Rabsacès, et tous ceux qui font semblant de les aimer lorsqu'ils attaquent leur roi. On n'attaque jamais tant le corps, que quand on l'attaque dans la tête, quoiqu'on paroisse pour un temps flatter les autres parties ».

Dans le reste de son ouvrage, Bossuet parle des secours de la royauté. Il appelle ainsi les armes, les finances et les conseils. On seroit étonné de trouver dans cette partie les développemens d'un homme d'Etat. On diroit que Bossuet s'étoit appliqué toute sa vie à ces objets, tant le génie de ce grand homme savoit embrasser les matières les plus diverses. Sur la guerre, sur la paix, sur les impôts, sur le discernement des bons et des mauvais conseils, il s'exprime avec une sagacité et une profondeur admirables. Avec quelle éloquente simplicité il énumère les inconvéniens attachés à la royauté, la séduction du pouvoir, l'orgueil, la tentation des conquêtes, le faste? Il parloit au fils de Louis XIV, et il ne craint pas de s'arrêter sur les défauts qu'on a reprochés à ce prince. Egalement incapable d'adulation et de satire, on voit que la raison seule l'anime, et il n'est venu en pensée à personne de lui faire un crime de ce qui se lioit si naturellement à son sujet.

Mais ce qui m'étonne surtout dans la *Politique sacrée*, c'est la connoissance parfaite de la Bible qu'elle suppose. Sur chaque objet, l'auteur a toujours un passage ou un exemple tiré des Livres saints, et il semble que toutes les parties de l'Ecriture viennent se ranger à son ordre sous les titres qu'il leur assigne. Ce n'est point lui qui parle; il expose la loi, et y joint au plus une interprétation courte et vive pour en faire sentir la force. Le style paroît même d'une extrême

simplicité, comme si l'auteur eût évité à dessein ces ornemens, ces tours et ces figures qui eussent laissé trop voir l'orateur là où il ne falloit montrer que l'austère conseiller et l'instituteur occupé des intérêts de son élève. Un déclamateur n'eût pas manqué de délayer quelques maximes plus importantes, et bien d'autres l'ont fait depuis. Bossuet est toujours calme, toujours grave, toujours réservé. Il ne donne rien aux passions du moment; il ne voit que la vérité, et l'énonce avec autant de sagesse que d'énergie.

On peut recommander la lecture de cet écrit, aujourd'hui surtout que tout le monde se lance dans les hautes spéculations de la politique, et que nous voyons éclore tant de systêmes dont la *Politique sacrée* seroit le meilleur contrepoison. G.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 5 octobre, S. S. se rendit au Vatican, et y examina les peintures en détrempe exécutées dans la bibliothèque de ce palais. Le saint Père vit aussi les travaux de l'aile qui doit unir la bibliothèque au musée Chiaramonti, et qui passe au travers du jardin. Ce bâtiment commence à s'élever.

— Le cardinal della Somaglia a pris possession du palais et des fonctions de la chancellerie, après avoir prêté serment au souverain Pontife.

— Le baron d'Ompteda, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Hanovre près le saint Siége, est de retour à Rome, venant de Turin.

— Jean Richter, luthérien saxon, âgé de 25 ans, se trouvant à Rome, a été frappé à la vue des pratiques et cérémonies de l'église romaine, et touché de la grâce, a fait de lui-même abjuration de ses erreurs, le 26 sep-

tembre dernier, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie *in Campo Carleo*, entre les mains du curé, D. Vincent Simonetti.

PARIS. On a publié en Angleterre le bref suivant, qui se rapporte à une affaire dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs. Puisse-t-il terminer enfin de trop fâcheuses discussions!

A notre vénérable frère Guillaume, évêque d'Halie, vicaire apostolique du district de Londres, à Londres.

PIE VII.

' Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Vous nous avez exposé, par votre lettre du 10 août, qu'il existe dans votre vicariat beaucoup de prêtres françois qui parlent publiquement, et avec un scandale grave, contre nous ou contre ce que nous avons fait touchant les églises de France, et qui refusent de communiquer *in divinis* avec les pasteurs actuels de France, liés de communion avec nous et exerçant le ministère dans ce royaume; ils sont même venus à ce point de témérité et d'impudence, qu'ils forcent ceux qui ont reçu en France l'absolution de ces pasteurs dans le tribunal de la pénitence, à réitérer leur confession lorsqu'ils reviennent en Angleterre. Vous ajoutez que, quoique la vérité de ces faits repose sur des témoignages certains, comme vous ne pouviez cependant apporter la preuve canonique contre chaque prêtre françois, et que vous ne jugiez pas pouvoir, en conscience, confier sans distinction l'administration des sacremens de l'Eglise à ceux parmi lesquels vous saviez qu'il en étoit plusieurs qui violoient la communion catholique, vous avez pris la résolution, avec l'avis de plusieurs évêques, de proposer à tous les prêtres françois, sans exception, lorsqu'il s'agiroit de renouveler, suivant l'usage, les pouvoirs d'administrer les sacremens et de dire la messe, la souscription d'une formule de déclaration ainsi conçue : *Je soussigné reconnois et déclare que je suis soumis au souverain pontife le pape Pie VII, comme chef de l'Eglise, et que je communique avec tous ceux qui sont unis de communion avec Pie VII, comme avec des membres de l'Eglise.* Vous nous annoncez, avec chagrin, que parmi ces prêtres environ soixante-dix ont souscrit purement

et simplement la formule proposée, et qu'un beaucoup plus grand nombre a refusé, et qu'ayant cru devoir leur interdire l'administration des sacremens et la célébration de la messe dans votre vicariat, quelques-uns, au mépris de cet interdit, ne craignent point de célébrer en particulier le saint sacrifice de la messe. Après cet exposé, vous nous demandez notre jugement sur la formule de déclaration, pensant que si elle étoit confirmée par notre autorité, les dissentions et les scandales cesseroient, et que la cause seroit, comme vous le dites, terminée.

Après avoir mûrement examiné toute cette affaire, nous approuvons aussi la formule de déclaration ci-dessus relatée, et qui a été déjà approuvée par la congrégation pour la propagation de la foi, et nous ne pouvons que louer beaucoup votre prudence en proposant la souscription de cette formule à tous les prêtres françois sans distinction ; c'étoit leur proposer le principe et la règle de la communion catholique, sans égard aux choses ou aux personnes en particulier, et aucun ne pouvoit refuser de se soumettre à cette règle et à ce principe, à moins de vouloir passer pour schismatique.

Votre fraternité a interdit, avec raison, du saint ministère ceux qui ont refusé entièrement de souscrire la formule, ou qui ne l'ont fait qu'avec des exceptions et des explications qu'ils y ajoutoient. Nous voulons espérer que, reconnoissant leur erreur, ils suivront à l'avenir de meilleurs conseils; et, pour les y amener plus facilement, nous vous déclarons que notre intention est aussi que tous les prêtres françois demeurant en Angleterre souscrivent cette formule purement, simplement et de cœur, sans ajouter ou retrancher un mot. Vous communiquerez donc cette lettre et notre ordre à chacun de ceux qui n'ont pas encore obéi à votre fraternité, qui leur commandoit une chose si juste, et vous les amenerez, par des exhortations paternelles et des avis salutaires, à obéir, avec une docilité et une obéissance filiale, au prince des apôtres, qui leur ordonne, par notre personne, toute indigne qu'elle est, que si, contre notre attente et notre espérance, ils la refusent, qu'ils voyent de quel péché grave ils se rendent coupables, puisque saint Thomas enseigne que ceux-là sont appelés schismatiques qui refusent de se soumettre au souverain Pontife, et de communiquer avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis. En attendant, ce témoignage particulier de

notre charité et de notre bienveillance pour vous, nous vous donnons affectueusement notre bénédiction apostolique à vous et à tous les fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 16 septembre 1818, et de notre pontificat le dix-neuvième.

PIE VII.

— S. Em. Mgr. le cardinal de la Luzerne vient de publier un second écrit en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes (1), qu'on parle de nouveau d'assujétir à l'obligation d'obtenir des diplomes individuels. Il conjecture qu'on veut les forcer par-là d'adopter l'enseignement mutuel, et il montre qu'ils ne le peuvent pas, que leurs statuts leur prescrivent une autre méthode, et qu'ils sont obligés de la suivre. La fidélité aux réglemens est de l'essence des congrégations religieuses.

— M. l'abbé Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du Roi, ouvrira dimanche prochain, jour de la Toussaint, la station de l'Avent à la Cour.

— Le corps de M. le cardinal Cambacérès a été embaumé et déposé dans un cercueil de plomb. On l'a exposé dans une chapelle ardente, dressée dans un des appartemens de l'archevêché. Les différens corps s'y sont rendus pour jeter de l'eau bénite sur le cercueil, et les fidèles ont été admis à rendre ce pieux devoir à leur archevêque. Le corps sera déposé dans un des caveaux de l'église métropolitaine qui servoit de sépulture aux archevêques de Rouen. Le prélat a légué à son séminaire la totalité de ce qu'il possédoit, à la charge d'acquitter les rentes viagères qu'il laisse aux personnes de sa maison.

— Il y a eu une retraite ecclésiastique à Toulouse. Près de trois cents ecclésiastiques y ont assisté. M. l'abbé Laroque, un des vicaires généraux, a prêché. Les prêtres les plus âgés et les plus jeunes ont rivalisé de zèle et

(1) 8 pages in-8°.; prix, 30 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

d'exactitude. Quelques-uns, qui avoient à déplorer de tristes écarts pendant la révolution, ont donné des témoignages de douleur, et ont été reçus avec cordialité par leurs confrères et par les supérieurs du diocèse. La retraite a eu lieu au séminaire, et a été terminée par un *Te Deum* chanté à Saint-Sernin.

— Le banquier juif, Arnsteiner, de Vienne, qui avoit essayé de se tuer dans un accès de désespoir, ayant été guéri de sa blessure, s'est fait instruire des dogmes du christianisme, et a demandé le baptême. Cette cérémonie a eu lieu dans l'église de la Visitation de cette capitale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 27, avant la messe, M. le comte de Wrbna, chambellan de l'empereur d'Autriche, a eu l'honneur de remettre à S. M. une lettre de son souverain.

— Mgr. le duc de Bourbon a fait visite au Roi, aux Princes et à MADAME.

— Le 28, avant la messe, le Roi a reçu M. l'ambassadeur de Prusse, qui est venu annoncer à S. M. l'arrivée de son souverain. S. M. a également reçu M. le marquis Dessolles, qui est arrivé cette nuit donner la nouvelle au Roi que l'empereur de Russie avoit couché à Soissons, et que S. M. arriveroit dans la journée à Paris. A midi, le roi de Prusse, le prince royal son fils et le prince de Mecklembourg sont arrivés. L'empereur de Russie et le grand-duc Constantin sont arrivés à une heure et demie. A une heure un quart, MONSIEUR, les Princes ses fils, Mgr. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon sont allés successivement faire une visite à S. M. le roi de Prusse, et ensuite à S. M. l'empereur de Russie. A cinq heures un quart, S. M. I. et S. M. le roi de Prusse sont venus aux Tuileries. LL. MM. étoient dans la même voiture. S. A. I. le grand-duc Constantin, et les princes de Prusse et de Mecklembourg sont arrivés peu de temps après chez S. M. Ces augustes personnages ont dîné avec le Roi et la famille royale. Les ambassadeurs de Russie et de Prusse, et les officiers de leur suite, ont dîné chez M. le duc d'Escars.

— Le 29 au matin, le roi de Prusse et le grand-duc Constantin ont fait visite aux Princes et Princesses.

— S. M. l'empereur de Russie n'est point restée à Paris, et est repartie dans la nuit du 28.

— Le département de Tarn et Garonne avoit deux députés à nommer, en remplacement des deux députés sortans, MM. Caumont de la Force et Vialette de Mortarieu. M. Portal, président du collége, a été nommé le premier, et M. de Mortarieu le second.

— Dans les Basses-Alpes, qui n'a qu'un député à nommer, M. Arnaud de Puymoisson, président du collége, a été réélu.

— A Paris, le résultat du scrutin a donné le premier jour, 27, à M. Benjamin Constant, 2931 voix; à M. Ternaux, 1987; à M. Bonnet, 931; à M. Olivier, 378; à M. Gilbert des Voisins, 188; à M. Manuel, 149. Le nombre effectif des votans étoit de 7118. La majorité absolue étoit, par conséquent, de 3560. M. Bonnet a renoncé à la nomination. Le lendemain, 28, le nombre des votans étoit de 6981, sur lesquels M. B. Constant a eu 3431 voix, et M. Ternaux 3255. Le président du collége a invité les électeurs à se rendre le jour suivant aux assemblées; il a fait remarquer que 3600 environ d'entre eux n'avoient point voté. Le 29, il y a eu un scrutin de ballotage, comme on l'appelle, entre les deux candidats qui avoient eu le plus de voix. Le nombre des votans étoit de 7630, sur lesquels M. Ternaux a obtenu 38[illegible] suffrages, et M. Constant [illegible]. M. Ternaux a été proclamé député.

— Le département du Rhône, qui n'avoit qu'un député à nommer, en remplacement de M. de Fargues, mort pendant la dernière session, a élu M. Camille Jordan, qui l'avoit déjà été dans le département de l'Ain.

— Dans les Landes on a élu M. [illegible], vice-président du collége, et dans les Basses-Pyrénées, M. de Gestas.

— Le département du Nord a réélu d'abord trois des membres sortans, MM. Dupleix de Mezy, Revoire et Brigode.

— Le département du Finistère, qui avoit l'année dernière pour députés MM. Hersart de la Villemarqué, Dumarhallac, Roussin et Daugier, aura à cette session MM. Desbordes, [illegible], Keratry et Guilhem.

— Dans le Gard, la députation est composée de MM. le comte de Saint-Aulaire, président du collége; Chabaud-Latour, vice-président; et Raynaud-Lascours. Les députés

sortans sont : MM. de Vogué, Trinquelague et de Calvière.

— Dans la Sarthe, on a nommé MM. Thoré, Hardouin, de la Haye. Il reste un député à nommer.

— Le *Journal du Commerce* remarque que deux des députés nommés par le département de la Moselle, MM. Grenier et Rolland, firent partie de la chambre des représentans de 1815.

— On va réunir à la Bibliothèque du Roi les bâtimens occupés par la Trésorerie; ce qui diminuera les craintes que l'on pouvoit avoir pour la Bibliothèque en cas d'incendie, et ce qui donnera plus de place pour disposer les livres dont s'accroît chaque jour la Bibliothèque.

— M. Tombe, ancien lieutenant de Roi du fort des Couplets, à Cherbourg, est nommé en la même qualité à Bitche. (Moselle).

— S. M. a autorisé l'acceptation d'une donation de 2400 fr., faite par M. Ferdinand de Berthier, au profit du séminaire de Versailles.

— Le 5 octobre, l'ancien manége du château des princes du Béarn, à Nérac, a été presque entièrement consumé par un incendie, qui est attribué à l'imprudence des propriétaires.

— La remise de l'artillerie de Valenciennes a été faite, le 23, aux officiers françois, comme nous l'avions annoncé.

— L'empereur d'Autriche est resté seul des souverains à Aix-la-Chapelle, où les deux monarques retourneront après leur voyage de Paris.

LIVRE NOUVEAU.

***Réflexions d'un Catholique sur les Frères des Ecoles chrétiennes, dits de Saint-Yon* (1).**

Un parti nombreux et actif cherche à rabaisser en ce moment le mérite et les services des Frères. Ces hommes humbles paroissent ridicules aux superbes contempteurs de la religion et de ses pratiques. Dernièrement un journal s'égayoit sur l'attitude modeste et recueillie des vertueux enfans de M. de la Salle; elle contraste en effet avec les airs arrogans de nos savans modernes. Le journal va jusqu'à dire qu'elle est dangereuse pour les enfans, et il est vrai qu'elle

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 95 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

auroit l'inconvénient de les éloigner de cette présomption et de cette audace qu'on cherche aujourd'hui à leur inspirer, et qui éclatent dans les manières d'un si grand nombre d'entre eux. Quoi qu'il en soit, cette ardeur que montrent quelques écrivains pour déprimer des maîtres justement environnés de l'estime, est apparemment ce qui a excité un zèle plus légitime de la part du *catholique* auteur de ces *Réflexions*. Après avoir répondu à quelques difficultés qu'une interprétation peu exacte des décrets de Buonaparte suscitoit aux Frères, l'auteur répond à leurs détracteurs. Il rappelle l'écrit de S. Em. M. le cardinal de la Luzerne, et le défend contre quelques réfutations. M. Alexandre de la Borde et le *Journal du Commerce* sont ceux contre lesquels il dirige principalement ses efforts. Il nous paroît avoir toute raison contre eux, et son écrit, qui est d'ailleurs fort court, annonce un ami déclaré d'une institution laborieuse, ancienne, amie de la jeunesse, et qui fait le bien en silence. Elle ne se fait point préconiser dans de fastueux rapports, elle ne fait point imprimer avec enflure les résultats de ses travaux, elle n'a point de journaux empressés à l'exalter, elle est sans ambition comme sans cupidité, mais elle n'en remplit que mieux son but. Rien n'y est donné à l'ostentation. On sent qu'elle est dirigée par des motifs supérieurs, et que ce n'est pas des hommes qu'elle attend sa récompense.

Cette brochure se divise en trois parties distinctes. La première est une discussion raisonnée sur le même objet, sur lequel nous avons annoncé un écrit de M. le cardinal de la Luzerne. Les deux autres sont des réponses à des articles de journaux. L'auteur s'appuye sur des faits, sur des autorités et sur des raisons, et c'est bien peu dire que d'annoncer que le tout mérite au moins d'être examiné.

On a réimprimé, à la fin de la deuxième édition, l'écrit intitulé : *Du droit du Gouvernement sur l'éducation*, qui parut cet hiver, et qui n'est pas de la même main. Nous l'avons annoncé dans le temps.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

ETAT DE LA COUR DE ROME.

PREMIER ARTICLE.

Si c'est un spectacle étonnant pour l'observateur philosophe, et consolant pour le chrétien, que la splendeur et la perpétuité de ce siége antique, centre de l'unité, c'est aussi quelque chose d'imposant que le tableau de cette église de Rome avec son chef vénérable et les différens ministres de son autorité spirituelle. Ce n'est pas simplement un objet de curiosité que ce cortége de dignités, de congrégations, de tribunaux et d'établissemens qui entourent la chaire de Pierre. On peut y admirer encore les vues de la Providence qui a voulu ajouter cet éclat au siége du chef de l'Eglise. On peut y reconnoître la sagesse des pontifes qui ont cherché à s'environner de plus de lumières et de secours. Quoiqu'en France on fasse profession de ne pas se soumettre aux décisions des congrégations romaines, on ne peut néanmoins s'empêcher de respecter infiniment leurs avis, quand on n'y verroit que le sentiment d'une réunion de prélats et de théologiens éclairés. Nous nous proposions depuis long-temps de donner le tableau de l'état actuel de la cour de Rome, et de faire connoître ses charges et ses dignités principales et ceux qui les exercent. Nous tirons ces détails d'une notice (*Notizie*) imprimée cette année à Rome, après une longue interruption. Cette notice est peu connue en France, et peut donner une idée de la forme du gouvernement ecclésiastique à Rome, et de tout ce qui concerne cette église mère, à qui nous sommes redevables du bienfait de la foi, et à laquelle nous devons tenir *par le fond de nos entrailles,* comme parle Bossuet :

Pie VII, souverain Pontife (Grégoire-Barnabé Chia-

ramonte, religieux du Mont-Cassin), né à Césène le 14 août 1742, élevé au pontificat le 14 mars 1800, dans le monastère des Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin de Saint-Georges le Majeur, à Venise; couronné dans la même église le 21 mars, entré à Rome le 3 juillet, a pris possession le 24 novembre 1801, est le deux cent cinquante-cinquième pape depuis saint Pierre. S. S. a retenu les préfectures des congrégations de l'Inquisition, de la Visite apostolique et du Consistoire.

Cardinaux de l'ordre des évêques, qui ont pour titre un des six évêchés suburbicaires (1):

Alexandre Mattei, né à Rome le 20 février 1744, créé cardinal *in petto* par Pie VI, le 12 juillet 1779, déclaré à Ferrare le 22 mai 1782; évêque d'Ostie et Velletri, doyen du sacré collége, pro-dataire, archiprêtre de Saint-Pierre, préfet de la congrégation Cérémoniale et de la fabrique de Saint-Pierre.

Antoine Dugnani, né à Milan le 8 juin 1748, créé cardinal par le même pape, le 21 février 1794; évêque de Porto et Sainte-Rufine, sous-doyen du sacré collége, préfet de la signature de justice.

Jules-Marie della Somaglia, né à Plaisance le 29 juillet 1744, créé cardinal par Pie VI, le 1er. juin 1795; évêque de Frascati, vice-chancelier de l'église romaine et archiprêtre de Saint-Jean de Latran, secrétaire de la congrégation du Saint-Office, préfet de la résidence des évêques, des rits, et du spirituel du collége et du séminaire romain.

Diègue-Innigo Caracciolo, Napolitain, né le 18 juillet 1759, cardinal de la création de Pie VII, le 11 août 1800, évêque de Palestrine, commandataire de Saint-Augustin, préfet des indulgences et des reliques.

---

(1) On sait que le nombre des cardinaux est fixé à soixante-dix, qui sont partagés en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres et quatorze diacres.

Laurent Litta, né à Milan le 23 février 1756, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 28 septembre suivant, évêque de Sabine; vicaire de S. S. à Rome, préfet de la congrégation pour la correction des livres orientaux, des études du collége romain et de l'imprimerie de la Propagande.

Michel di Pietro, né à Albano le 18 janvier 1747, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 9 août 1802, évêque d'Albano, grand-pénitencier, préfet de l'Index.

Cardinaux de l'ordre des prêtres, tous de la création de Pie VII:

Louis de Bourbon, né à Cadahalfo le 22 mai 1777, cardinal le 20 octobre 1800, du titre de Sainte-Marie de l'Echelle, archevêque de Tolède. — Joseph Firrao, né à Naples le 20 juillet 1736, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Eusèbe. — Louis Ruffo-Scilla, Napolitain, né le 25 août 1750, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Martin aux Monts, archevêque de Naples. — Antoine-Félix Zondadari, né à Sienne le 14 janvier 1740, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 28 septembre suivant, du titre de Sainte-Balbine, archevêque de Sienne. — Barthelemi Pacca, né à Bénévent le 25 décembre 1756, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Sylvestre *in capite*, camerlingue de la sainte Eglise, préfet de la congrégation de l'Immunité et de l'Economie du Collége Romain. — César Brancadoro, né à Fermo le 18 août 1755, cardinal le même jour 23 février, du titre de Saint-Jérôme des Esclavons, archevêque de Fermo. — Jean-Philippe Gallerati-Scotti, né à Milan le 25 février 1747, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Praxède, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, préfet de l'Economie de la Propagande. — Joseph Spina, né à Sarzane le 12 mars 1756, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 29 mars 1802, du titre de Sainte-Agnès hors les Murs, archevêque de Gênes, légat de Bologne. — Jules Gabrielli, né à Rome

le 20 juillet 1748, cardinal le même jour, du titre de Saint-Thomas *in Parione*, abbé commendataire de Saint-Paul de Valdiponti de Pérouse, de Saint-Jean du Désert (Citta della Pieve) et des saints Vit et Pancrace de Todi, préfet de la congrégation du Concile. — Charles-François Caselli, Servite, né à Alexandrie le 20 octobre 1740, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 9 août 1802, du titre de Saint-Marcel, évêque de Parme. — Joseph Fesch, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, archevêque de Lyon. — Pierre-François Galeffi, né à Césène le 27 octobre 1770, cardinal le 11 juillet 1803, du titre de Saint-Barthélemi en l'Ile, abbé commendataire de Subiac, secrétaire des mémoriaux, préfet de la discipline régulière. — Charles Oppizzoni, né à Milan le 15 avril 1769, cardinal le 26 mars 1804, du titre de Saint-Bernard aux Thermes, archevêque de Bologne. — Antoine della Genga, de Spolète, né le 2 août 1760, cardinal le 8 mars 1816, du titre de Sainte-Marie *in Trantevere*. — Pierre Gravina, né en Sicile le 26 décembre 1749, cardinal le même jour que le précédent, du titre de Saint-Laurent *in Pane e Perna*, archevêque de Palerme. — Dominique Spinucci, né à Fermo le 2 mars 1739, cardinal le même jour, du titre de Saint-Calixte, archevêque de Bénévent. — Antoine-Gabriel Severoli, né à Faenza le 28 février 1757, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Paix, archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella. — Joseph Morozzo, né à Turin le 12 mars 1758, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie des Anges, évêque de Novarre. — Thomas Arezzo, Sicilien, né le 17 décembre 1756, cardinal le même jour, du titre de Saint-Pierre ès Liens, légat à Ferrare. — Fabrice Sceberas-Testaferrata, né à la Valette (île de Malte) le 20 avril 1758, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 6 avril 1818, évêque de Sinigaglia. — François-Xavier Castiglione, né à Cingoli le 20 novembre 1761, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie *in Traspontina*,

évêque de Césène. — Charles-André Pelagallo, né à Rome le 30 mars 1747, cardinal le même jour, du titre des saints Nérée et Achillée, évêque d'Osimo et Cingoli. — Benoît Naro, né à Rome le 26 juillet 1744, cardinal le même jour, du titre de Saint-Clément. — François Cesarei-Leoni, né à Pérouse le 1er. janvier 1757, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 28 juillet 1817, du titre de Sainte-Marie *del Popolo*, évêque d'Iési. — François-Antoine-Xavier Gardoqui, né à Bilbao le 9 octobre 1747, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Anastasie. — Denis Bardaxi de Azara, Espagnol, né le 9 octobre 1760, cardinal le même jour, du titre des XII Apôtres. — Antoine Rusconi, patrice bolonois, né à Cento le 19 juin 1743, cardinal le même jour, du titre des saints Jean et Paul, évêque d'Imola. — Emmanuel de Gregorio, né à Naples le 18 décembre 1758, cardinal le même jour, du titre de Saint-Alexis, archimandrite de Messine. — Jean-Baptiste Zauli, né à Faenza le 25 novembre 1743, cardinal le même jour, du titre de Saint-Onuphre. — Jean-Baptiste Quarantotti, né à Rome le 17 septembre 1733, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 22 juillet 1816, du titre de Sainte-Marie *in Arâ Cœli*. — Nicolas Riganti, né à Molfetta le 25 mars 1744, cardinal le même jour, du titre des saints Pierre et Marcellin, évêque d'Ancône. — Alexandre Malvasia, né à Bologne le 26 avril 1748, cardinal le même jour, du titre de la Sainte-Croix à Jérusalem, légat de Ravenne. — Georges Doria-Pamphili, né à Rome le 17 novembre......, cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet 1816, du titre de Sainte-Cécile, abbé commendataire des saints Vincent et Anastase. — François Fontana, Barnabite, né à Casal le 27 août 1740, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Minerve, préfet de la Propagande. — Louis Ercolani, né à Fuligno le 17 octobre 1758, cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet 1816, du titre de Saint-Marc, abbé commendataire de Sainte-Marie de Farfa

et de Saint-Sauveur-Majeur. — François-Antoine Cebrian-y-Valda (1), Espagnol, né le 19 février 1734, cardinal le 23 septembre 1816, patriarche des Indes. — Marie-Thaddée de Trautmansdorff-Weinsberg, né à Gratz le 28 mai 1761, cardinal le même jour, archevêque d'Olmutz. — François-Xavier de Salm, né à Vienne le 1er. février 1749, cardinal le même jour, évêque de Gurk. — Paul-Joseph Solaro, né à Saint-Polten le 24 janvier 1743, cardinal le même jour, ancien évêque d'Aost. — Alexandre-Angélique de Taleyrand de Périgord, né à Paris le 1737, cardinal le 28 juillet 1817, archevêque de Paris. — César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris le 1738, cardinal le même jour, évêque de Langres. — Louis-François de Bausset, né à Pondichéri le 14 décembre 1748, cardinal le même jour. — Casimir Haeffelin, né à Minfeld le 12 janvier 1737, cardinal le 6 avril 1818. En tout quarante-trois; treize titres sont vacans.

Cardinaux de l'ordre des diacres:

Antoine-Marie Doria-Pamphili, Gênois, né à Naples le 28 mars 1749, fait cardinal par Pie VI le 14 février 1785, premier diacre, du titre de Sainte-Marie *in Via Lata*, préfet des eaux et des marais. — Fabrice Ruffo, né à Naples le 16 septembre 1744, cardinal *in petto* le 26 septembre 1791, déclaré le 21 février 1794, diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, grand-prieur de Malte à Rome. — Hercule Consalvi, Romain, né le 8 juin 1757, cardinal le 11 août 1800, diacre de Sainte-Marie aux Martyrs, abbé commendataire de Grotta-Ferrata, secrétaire d'Etat et des brefs, préfet de la consulte et de la congrégation de Lorette. — Joseph Albani, né à Rome le 13 décembre 1750, cardinal le 23 février 1801, diacre de Saint-Césaire, préfet du bon Gouver-

(1) Ce cardinal et les sept suivans n'ont point de titre, et n'en recevront que lorsqu'ils assisteront à un consistoire, et qu'ils recevront le chapeau des mains du saint Père avec les formalités accoutumées.

nement. — Guidobono Cavalchini, né à Tortone le 4 décembre 1755, cardinal *in petto* le 24 août 1807, déclaré le 6 avril 1818. — Jean Caccia-Piatti, né à Novarre le 8 mars 1751, cardinal le 8 mars 1816, diacre des saints Côme et Damien. — Stanislas San-Severino, né à Naples le 13 juillet 1764, cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet suivant, diacre de Sainte-Marie *in Portico*. — Pierre Vidoni, né à Cremone le 2 septembre 1759, cardinal le même jour, diacre de Saint-Nicolas *in Carcere*. — Augustin Rivarola, né à Gênes le 14 mars 1758, cardinal le 1er. octobre 1817, diacre de Sainte-Agathe *alla Suburra*, neuf cardinaux diacres; neuf titres sont vacans.

Il y a donc en tout cinquante-huit cardinaux, et par conséquent douze chapeaux à donner.

Nous n'avons point compris dans cette liste les cardinaux Caraffa di Trajetto, Quevedo y Quinsano, de Bayanne, Lante, Bottini et Cambacérès, morts depuis l'impression.

Il ne reste plus que cinq cardinaux de la création de Pie VI. Tous les autres sont du Pape actuel.

Il y a auprès du souverain Pontife vingt-une congrégations pour le gouvernement, tant spirituel que temporel. Ce sont les congrégations de l'Inquisition, de la Visite apostolique, la Congrégation Consistoriale, celle des Evêques et Réguliers, du Concile, de la Résidence des Evêques, de l'Immunité ecclésiastique, de la Propagande, de l'Index, des Rits, la Congrégation Cérémoniale, celle des Indulgence et Reliques, de l'Examen des Evêques, de la Correction des Livres de l'église orientale, de la Fabrique de Saint-Pierre, de la Consulte, du bon Gouvernement, de Lorette, des Eaux, et la Congrégation Economique. Le saint Père a retenu la préfecture des trois premières de ces congrégations. Les plus importantes de toutes sont celles de l'Inquisition, des Evêques et Réguliers, du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, de la Propagande, de l'Index, des Rits,

des Indulgences et Reliques, et de l'Examen des évêques. L'inquisition romaine a mérité d'être exempte de l'anathème lancé par les philosophes contre le tribunal de ce nom, et dernièrement un auteur espagnol (1), qui n'a pas ménagé l'inquisition de son pays, y opposoit le tableau des formes douces et des réglemens modérés de l'inquisition de Rome; on ne cite point en effet de celle-ci de ces actes de rigueur destinés à effrayer les perturbateurs de l'Eglise et de l'Etat, et la sagesse de ses jugemens prouve qu'elle ne cherche qu'à prévenir le mal par une vigilance qui n'a rien que de paternel. La congrégation de l'Inquisition a pour préfet, comme nous l'avons dit, le Pape lui-même. C'est toujours un cardinal qui en est secrétaire; cette place est aujourd'hui remplie par M. le cardinal della Somaglia. La congrégation est composée de douze cardinaux, sans compter les consulteurs, qui sont ou des prélats ou des religieux. Il y en a seize en tout, et de plus cinq qualificateurs.

La congrégation des Evêques et Réguliers, dont le nom indique assez les fonctions, avoit pour préfet le cardinal Caraffa di Trajetto, mort récemment; nous ne savons si son successeur est nommé. Vingt-quatre cardinaux sont attachés à cette congrégation, qui a pour secrétaire Mgr. César Guerrieri, archevêque d'Athènes. La congrégation du Concile est chargée de l'interprétation et de l'exécution du concile de Trente. M. le cardinal Gabrielli en est préfet, et elle compte en outre vingt-huit cardinaux; le secrétaire est Mgr. Falza-Cappa. Douze prélats sont adjoints à cette congrégation pour recevoir et examiner les relations que donnent les évêques sur l'état de leurs siéges. La congrégation de l'Immunité a pour préfet M. le cardinal Pacca, seize cardinaux pour membres, et de plus onze prélats; le secrétaire est

(1) Le sieur Llorente, dans son *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, dont nous nous proposons de rendre compte prochainement.

Mgr. Bargagnati. La congrégation de la Propagande est celle qui peut nous intéresser davantage, par les œuvres qu'elle embrasse, et par les heureux fruits qu'elle procure. C'est elle qui est chargée des missions dans les différentes parties du monde, et elle y envoie des secours de toute espèce. Elle entretient pour cela des relations très-étendues, et ses archives offriroient des matériaux précieux pour l'histoire. La place de préfet de cette congrégation est fort importante. Elle étoit occupée depuis quelques années par M. le cardinal Litta, que son zèle et ses connoissances rendoient si digne de l'exercer; elle vient d'être donnée depuis peu à S. Em. le cardinal Fontana, Barnabite, qui est aussi un des membres les plus distingués du Sacré Collége par sa piété et ses talens. Outre le cardinal préfet, il y a un cardinal préfet de l'Economie de la Propagande; c'est aujourd'hui M. le cardinal Gallerati-Scotti. La congrégation de la Propagande est composée de dix-huit cardinaux; Mgr. C. M. Pedicini en est secrétaire. Un magnifique collége est attaché à la congrégation; il a été fondé par Urbain VIII, et rouvert au commencement de cette année, après avoir été fermé vingt ans.

La congrégation de l'Index a pour objet, comme on sait, l'examen des livres qui intéressent la foi, et elle note ceux qu'elle juge répréhensibles; c'est aujourd'hui M. le cardinal di Pietro qui en est préfet. Dix cardinaux en sont membres; le maître du Sacré Palais en fait partie, sous le titre d'assistant perpétuel, et un Dominicain en est secrétaire; il y a de plus un grand nombre de consulteurs et des rapporteurs, pris entre les prélats et les religieux. La congrégation des Rits est chargée des procédures pour la béatification et la canonisation des saints; M. le cardinal della Somaglia en est préfet, et Mgr. Jules Carpegna secrétaire. Le promoteur de la foi est Mgr. André Cavalli; c'est celui qui a la plus grande part à la discussion des pièces et des faits relatifs aux personnages dont on poursuit la canonisation. Cette congré-

gation a pour consulteurs dix prélats et quatorze religieux. La congrégation des indulgences et reliques a pour préfet M. le cardinal Caracciolo, et pour secrétaire Mgr. Ange Costaguti; elle est composée aussi de cardinaux et de consulteurs. L'examen des évêques, qui n'a lieu à Rome que pour les pays d'obédience, comprend deux parties, la théologie et les canons. La première est confiée à quelques cardinaux et à plusieurs religieux, et la seconde à des cardinaux et prélats.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Sa Sainteté prend souvent pour but de ses promenades quelqu'une des églises de cette capitale. Dernièrement elle alla visiter la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et depuis elle est allée à la basilique de Saint-Paul, sur le chemain d'Ostie.

— Il est arrivé ici, par mer, beaucoup de caisses et d'effets appartenant à S. M. le roi des Deux-Siciles, qui est atendu pour le 24 octobre.

— On a déjà ouvert deux colléges de Jésuites dans les Etats du roi de Sardaigne, l'un à Gênes, l'autre à Novarre. Celui de Turin devoit être ouvert les premiers jours de novembre. Deux Jésuites sont partis d'ici pour s'y rendre. Le père Pirelli, vicaire général de la compagnie, vient de se rendre à Naples.

PARIS. Le gouvernement anglois a pris, de concert avec le saint Siége, des mesures pour pourvoir aux besoins des catholiques qui se trouvent dans ses possessions dans un autre hémisphère. Un évêque a été nommé pour ces contrées. Nous avons anoncé dans le temps, le sacre de M. Edouard-Bède Slater, religieux Bénédictin de la Congrégation angloise, et nommé à l'évêché de Ruspa, *in partibus infidelium*. Ce prélat a passé quelque temps à Paris, en allant de Rome à Londres. Il est parti le 22 octobre pour cette dernière capitale, d'où il se rendra à sa destination. La Propagande lui a donné des pouvoirs

spirituels pour Sainte-Hélène, le cap de Bonne-Espérance, Madagascar et l'île Maurice. Il est probable que cette dernière colonie (Ile de France), peuplée presque exclusivement de catholiques, sera la résidence de M. l'évêque de Ruspa; du moins c'est-là qu'il trouveroit plus de matière à son zèle. Il étendra peut-être aussi sa juridiction sur la Nouvelle-Hollande et sur les établissemens formés dans cette partie par les Anglois depuis trente ans, et où il se trouve, comme nous l'avons dit dernièrement, un certain nombre de catholiques; nous sommes même bien aise d'avertir à se sujet, sur l'invitation d'une autorité respectable, que les détails que nous avons donnés dans notre numéro 434 sur la conduite des administrateurs anglois dans cette contrée lointaine, demandent à être rectifiés sur quelques points, et nous saisirons l'occasion d'établir les faits plus exactement lorsque nous aurons reçu des renseignement plus précis.

— Les obsèques de M. le cardinal Cambacérès ont été célébrées à Rouen avec beaucoup de pompe. Le clergé de toutes les paroisses s'étoit réuni pour cet effet. M. Tuvache, doyen du chapitre, officioit. On s'est rendu processionnellement de l'archevêché à l'église métropolitaine. Les autorités, le général commandant la division, le préfet, le maire, suivoient le convoi. La garde nationale et la garde royale formoient la haie. Après l'office, le corps a été descendu dans le caveau des archevêques de Rouen. On a célébré le lendemain un nouveau service pour S. Em.

— Les habitans du diocèse de Dijon ne pourront pas se plaindre de la sévérité de leur évêque. Ce prélat vient de leur donner une preuve signalée de condescendance. Par une circulaire du 14 septembre dernier, il a annoncé qu'il seroit permis de faire gras le samedi de chaque semaine, jusqu'à la récolte des légumes de l'année prochaine, ce qui ne laisse pas d'offrir assez de latitude à ceux qui n'aiment pas le maigre; car le ca-

rême n'est pas excepté, et on fera gras le samedi, même pendant ce temps, tandis que ce jour étoit auparavant toujours excepté des dispenses que l'on croyoit devoir accorder. Cette concession de M. Henri Reymond est précédée d'un assez long considérant, à la manière des décrets de la convention. Le prélat s'y appuye sur l'usage qui existe en plusieurs diocèses de faire gras les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification, et il prétend que cet usage n'est fondé que sur la rareté des alimens maigres pendant cette partie de l'hiver. C'est la première fois que j'entends assigner ce motif à une coutume qui paroît s'être introduite plutôt par des raisons de piété, et qui est particulière aux métropoles dont la sainte Vierge est patronne. La dispense de M. l'évêque de Dijon est bien autrement étendue, puisqu'elle commence trois mois plutôt, et qu'elle se se prolonge plus tard. Un autre motif qu'il allègue est qu'il n'a pas voulu charger la conscience de ses diocésains de la transgression du précepte; *il aime mieux prendre la chose sur lui et se dévouer pour eux*, et ils ne peuvent pas, sans ingratitude, ne pas être touchés de ce procédé. Il ajoute, il est vrai, que la dispense n'aura pas lieu pour les cantons où *la récolte aura été à peu près ordinaire*, et il semble que cet *à peu près* pourra embarrasser plus d'un bon catholique, qui doutera s'il est dans le cas de l'exception. M. Reymond ne s'en tient pas d'ailleurs là : *Considérant qu'aux approches des vendanges, les propriétaires des vignes auront à employer et à nourrir un très-grand nombre de personnes, nous déclarons... que si, pendant le temps de la vendange et de son pressurage, on se trouve dans la nécessité absolue de faire l'un ou l'autre le vendredi, ceux qui y seront employés pourront aussi faire usage des mêmes alimens gras.* Ainsi plus même d'abstinence le vendredi pendant la vendange, et il n'existoit plus dans le diocèce de Dijon, à cette époque, de trace d'une discipline si anciene et si respectée dans l'Eglise. Y avoit-il donc

ici une nécessité si impérieuse? la disette de légumes est-elle donc vraiment telle qu'on ne puisse s'en procurer? Que feroit-on de plus dans une année de misère et de famine? N'avons-nous pas eu, cette année, une abondance d'autres récoltes, comme M. l'évêque de Dijon le reconnoît au commencement de sa lettre? et cette abondance ne peut-elle pas offrir le moyen de payer un peu plus cher les alimens maigres que la sécheresse a rendus plus rares? N'est-ce pas une étrange manière de remercier Dieu des biens qu'il nous a prodigués, que d'autoriser l'oubli d'une loi de l'Eglise dans le temps même où nous venons de recueillir ces biens? Ce sont-là les questions que l'on se fait, et dont la solution est d'autant plus embarrassante que MM. les évêques constitutionnels n'ont rien décidé à cet égard dans leurs conciles de 1797 et de 1801.

— Nous avons la satisfaction d'apprendre que MM. du Coudray, l'Ane et Chenet, prêtres françois, résidans à Londres, qui avoient fait difficulté de souscrire à la formule proposée par M. le vicaire apostolique, ou du moins qui n'avoient voulu souscrire qu'avec des restrictions que le prélat n'avoit point admises, ayant eu communication du dernier bref adressé à M. Poynter, se sont conformés à ce qu'il prescrit. On ajoute qu'il y a lieu de croire que cette démarche sera imitée par les autres ecclésiastiques, au nombre de vingt environ, qui, comme les précédens, avoient signé la formule avec restriction, et on se flatte qu'en définitif le nombre des récalcitrans qui persévéreront dans leur refus ne sera pas considérable. Tel est l'avantage de la constitution de l'église catholique, où la voix de l'autorité ne peut manquer de faire impression sur ceux qui connoissent les règles. La lettre d'où nous tirons ce détail, ajoute un autre fait non moins consolant relatif à la même affaire. M. Poynter, instruit que dans une congrégation de son district un prêtre françois avoit échauffé les esprits contre la formule et contre ceux qui la recevoient, y alla

lui-même dire la messe, le dimanche 11 du mois dernier, et ramena ces bonnes gens par ses exhortations sages et paternelles. Un tel succès n'étonnera point ceux qui connoissent le zèle et la charité du vertueux prélat.

— Emmanuel-Marie de Thunn, évêque-prince de Trente, né dans cette ville, le 28 mars 1763, ci-devant suffragant sous le titre d'évêque de Jasso, transféré à Trente, le 11 août 1800, vient d'y mourir.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 30, le Roi est sorti sur les trois heures, et est entré à l'hôtel Villeroi, où demeure le roi de Prusse, pour faire une visite à ce monarque, qui étoit sorti. S. M. est rentrée aux Tuileries à cinq heures, après avoir fait sa promenade. Le roi de Prusse, le prince Charles, son fils, le grand-duc Constantin et le prince de Mecklembourg ont dîné avec S. M. et la famille royale.

— Le jour de la Toussaint, S. M. a entendu la grand'messe à la chapelle. Il y a eu ensuite une nombreuse réception à la cour.

— Mgr., duc d'Angoulême est parti le lendemain de la fête pour l'Alsace. S. A. R. va visiter les frontières, et assister à la remise des places. Elle doit être absente pendant six semaines.

— Le jour de la Toussaint, le roi de Prusse et le prince son fils ont soupé au château chez M. le duc d'Escars. S. M. s'étant trouvée indisposée, est sortie avant la fin du repas.

— MM. les généraux Dessoles et Lepaultre, et M. le colonel Klinglin, qui ont fait le service auprès de l'empereur de Russie, pendant son court séjour à Paris, ont reçu, les premiers des boîtes enrichies de diamans, et le dernier une bague en diamans.

— Le département du Nord, qui avoit déjà nommé trois députés, MM. Dupleix de Mezy, Revoire et Brigode, a complété sa députation par l'élection de MM. Gossuin et de Foret de Quartdeville, vice-président du collége; d'Haucarderive, Lequeux de Saint-Hilaire et de Frémicourt.

— Il s'étoit élevé une difficulté relativement à la députation de la Sarthe, par la non-acceptation de M. Thoré, premier député élu. La décision de cette difficulté a été renvoyée

à la chambre elle-même. Le corps électoral de la Sarthe s'est séparé, le 30, après avoir nommé, pour quatrième député, le général La Fayette.

— Henri-Jacques-Guillaume Clarke, duc de Feltre et maréchal de France, est mort, le 28 octobre, dans sa terre de Neuviller, près de Saverne; il étoit né à Landrecies, le 17 octobre 1765, d'une famille originaire d'Irlande. Entré de bonne heure au service, il devint général de division, fut employé ensuite dans la diplomatie, et ministre de la guerre en 1804. Ses services sous le Roi sont assez connus. Il suivit S. M. à Gand. Il a succombé à une hydropisie de poitrine, après avoir demandé et reçu le secours de la religion.

— La 38e. livraison de *la Minerve* consacre une page entière à annoncer le prétendu ordre donné à M. le préfet de la Moselle, par le télégraphe, de réintégrer le sieur Gilles, ex-receveur des domaines d'Audun-le-Roman. Un pareil mensonge, soutenu avec tant de détails et de persévérance, a d'autant plus lieu d'étonner que le rédacteur devroit savoir que les ordres relatifs aux receveurs des domaines ne sont pas transmis au préfet, mais bien au directeur de l'enregistrement. M. le directeur de l'enregistrement, à Metz, n'a rien reçu ni par le télégraphe ni par la poste, qui ait rapport à la réintégration du sieur Gilles.

— M. Fiévée, qui s'étoit rendu en Touraine après l'arrêt qui le condamnoit à trois mois de prison, s'est présenté pour satisfaire à son jugement, et est entré ces jours-ci à la Force.

— Charles-François Dubois-Thainville, ancien chargé d'affaires à Alger, est mort à Paris le 28 octobre. Il étoit né dans le Calvados en 1753, et avoit rempli, pendant la révolution, différentes missions diplomatiques en Hollande et dans le Levant. Il quitta Alger en 1815, après y avoir résidé pendant plusieurs années.

— Le préfet de la Côte-d'Or a adressé aux maires de ce département une circulaire pour leur prescrire de sévir contre ceux qui cherchent à introduire des jeux de hasard dans les villes et les campagnes.

— On vient de supprimer, par ordre de S. M., les dépôts de mendicité de l'Ardèche, de l'Eure et de la Haute-Garonne, sur la demande des conseils-généraux de ces départemens, qui ont représenté que ces établissemens occasionnoient des dépenses considérables sans atteindre le but qu'on s'en étoit proposé.

— L'empereur de Russie a couché, le 29 au soir, à Valenciennes, et en est reparti le lendemain par Bruxelles.

— Du 21 au 26 octobre, vingt-huit transports anglois sont partis de Calais pour Douvres, portant des officiers, soldats, femmes, enfans et bagages. Environ 4000 hommes devoient partir le 28 octobre.

— Voici les actes du congrès relatifs à l'évacuation de la France. Elle a été arrêtée en principe par les ministres dans la conférence du 2 octobre. Le 9, le traité a été signé. Du 15 au 17, les ratifications de Paris et de Londres sont arrivées, et le même jour le traité a été ratifié par les souverains présens au congrès. Enfin l'échange des ratifications a eu lieu le 20, jour où l'empereur de Russie et le roi de Prusse se sont mis en route pour aller passer la revue de départ de leurs troupes.

— M. André des Rasins, marquis de Saint-Marc, vient de mourir à Bordeaux, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il s'étoit trouvé à la bataille de Fontenoy. Il ne fut long-temps connu que par des pièces de théâtre et des poésies fugitives. Ce fut lui qui fit les vers pour le couronnement du buste de Voltaire à la comédie françoise, en 1778, quelques semaines avant la mort du patriarche de la philosophie. Ces vers n'étoient pas bons. M. de Saint-Marc les jugea lui-même avec franchise, ainsi que le motif qui les lui avoit dictés. *Quand on est ivre*, disoit-il, *tous les vins sont bons*. M. de Saint-Marc ne partagea cependant pas en tout l'ivresse qui régnoit à cette époque. Dans son *Epître aux détracteurs de la France*, il s'élève contre ces beaux esprits qui, tout en parlant beaucoup de l'amour de la patrie, insultoient à la France dans leurs correspondances et leurs pamphlets, et, tout en prêchant le mépris des richesses et des grandeurs, recherchoient les cordons et les pensions. Il ne donna pas du moins dans ce travers, et ne prostitua point non plus sa plume pendant la révolution. La religion, qu'il avoit toujours respectée dans ses écrits, a adouci l'amertume de ses derniers jours.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui ont fait la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Vie complète de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission; par M. Collet. Nouvelle édition, augmentée des discours et des écrits textuels du saint (1).

SECOND ARTICLE.

Quoique l'extrait que nous avons donné de la partie de la *Vie de saint Vincent de Paul*, renfermée dans le Ier. volume, nous ait présenté le spectacle d'une charité active et d'un zèle infatigable, le IIe. volume va nous offrir des traits plus admirables encore, et une suite d'actions qui tiennent du prodige. Vincent de Paul jette d'abord les yeux sur la Lorraine, alors théâtre d'une guerre sanglante et de dévastations affreuses. Les historiens font une peinture affreuse de ses calamités. Vincent, qui en est instruit, les retrace vivement aux ames pieuses qu'il dirigeoit. Il fit acheter des vivres, des vêtemens, des secours de toute espèce, et les envoya aux cantons qui souffroient le plus. Il chargea de la distribution douze de ses prêtres, et leur associa des Frères intelligens, qui portoient des remèdes pour les malades. Toul, Metz, Verdun, Bar, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, ressentirent les effets de sa sollicitude paternelle. Ses disciples y prodiguoient les secours spirituels et temporels. Il attiroit en France les habi-

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et chez Adrien Le Clere.

tans les plus malheureux, les enfans, les filles surtout, qui eussent couru plus de dangers au milieu de tant de désordres. Il leur procuroit des asiles; il recevoit à Paris des communautés entières, des familles ruinées, et pourvoyoit à leurs besoins. Dans le même temps il secouroit généreusement des Anglois fidèles à la cause de leur roi, qui avoient été obligés de quitter leur pays pour échapper à la tyrannie de Cromwell, et il leur continua ces secours pendant tout leur exil. Il envoyoit aussi de l'argent en Artois, où la guerre exerçoit aussi ses ravages. On a calculé qu'il fit passer en Lorraine environ 1,600,000 livres, argent de ce temps-là. Un Frère de la mission, nommé Matthieu Renard, portoit les sommes. Il fit cinquante-quatre voyages, et échappa à tous les dangers, passant à travers les troupes, et dans un pays infesté de brigands, sans avoir jamais été volé. Le récit des aventures de ce Frère est fort curieux. Il attribuoit le succès de ses voyages aux prières du saint.

Au milieu de ces soins, qui sembloient devoir absorber toute son attention, Vincent ne négligeoit point ses bonnes œuvres ordinaires. Ses prêtres, pendant les trois premières années où la Lorraine l'occupoit davantage, firent plus de soixante-dix missions en différens diocèses. Appelé auprès de Louis XIII mourant, il fortifia ce prince dans ses sentimens de piété, et passa plusieurs jours à l'assister. Après la mort du Roi, il fut nommé par la Reine membre d'un conseil de conscience, et s'occupa de réprimer l'avidité de ceux qui trafiquoient des biens et des dignités ecclésiastiques. Pour le choix aux places, il n'avoit égard qu'à la piété et à la science, et ne tenoit nul compte de la recommandation et de la faveur. Il

rendit ainsi de grands services à l'Eglise, et lui procura de bons évêques. Lié avec Mme. de Chantal, il coopéra à l'établissement ou à la direction de ses religieuses, à la réforme de Sainte-Geneviève, à celle de la congrégation de Saint-Maur. Il provoqua le renouvellement des anciennes ordonnances contre le blasphême, contre le duel, contre la licence des écrits. Pendant dix ans qu'il fut membre du conseil, il ne se servit de son crédit auprès de la régente que pour le bien de la religion, et jamais pour son avantage particulier, ni même pour celui de sa congrégation. Il établit des maisons à Annecy, à Rome, à Cahors, à Marseille pour prendre soin des galériens, à Sedan pour travailler à la conversion des protestans, à Montmirel, à Saintes pour y diriger le séminaire, à Tunis pour les chrétiens captifs, à Saint-Méen, etc. Lui-même voulut donner une mission à Mony, dans le diocèse de Beauvais, et il y établit la confrérie de la Charité. Il favorisa et soutint quelques congrégations naissantes de filles pieuses, comme les Filles de la Providence, fondées par Mme. de Pollalion, celles de l'Union Chrétienne, les Orphelines de Mlle. de Lestang, les Filles de Sainte-Geneviève, réunies depuis à celles de Mme. de Miramion, les Filles de la Croix; car c'étoit le temps où le zèle et la piété multiplioient ces saints asiles, et ces établissemens charitables, qui avoient chacun leur genre de bonnes œuvres, et Vincent étoit sans doute un de ceux qui avoient le plus contribué à donner cette impulsion aux esprits, et cet essor à la charité.

On vit tout ce que pouvoient son zèle et son influence dans l'établissement d'un hôpital pour les enfans trouvés, qui étoient alors presque entièrement abandonnés, et qui périssoient faute de secours. Saint Vin-

cent de Paul ne put apprendre leur sort sans être touché de pitié; il en parla aux dames qui se livroient sous sa conduite aux œuvres de charité. On loua, en 1638, une maison à la porte Saint-Victor, pour loger ces enfans, et Mlle. le Gras et les Sœurs de la Charité s'en chargèrent. Dans le commencement on ne pouvoit en admettre qu'un petit nombre; on les tiroit au sort, et les autres restoient chez une femme de la rue Saint-Landry, qui manquoit de moyens, et peut-être de bonne volonté, pour les élever. Saint-Vincent ne put supporter long-temps un partage qui laissoit tant d'enfans exposés à une mort prochaine, ou à la misère et au vice. Il exhorta les Dames de l'Assemblée de Charité à étendre leur œuvre, et on résolut d'essayer. Il obtint du Roi 12,000 livres de rentes sur les fermes. Avec ce secours l'établissement se soutint durant quelques années. Mais les fonds qu'il falloit envoyer en Lorraine, les troubles qui commençoient en France, le nombre des enfans qui croissoit tous les jours, et la dépense qui alloit au-delà de 40,000 livres, somme considérable pour ce temps, effrayèrent les Dames, et elles vouloient renoncer à une entreprise qu'elles trouvoient au-dessus de leurs forces. Vincent les assembla, en 1648, et c'est-là qu'il leur tint ce petit discours que les historiens nous ont conservé, et qui est un modèle d'éloquence, de pathétique et de simplicité. La grâce qui parloit par sa bouche, toucha l'auditoire; il fut arrêté qu'on continueroit à prendre soin des enfans. On obtint d'abord pour eux les bâtimens de Bicêtre; mais l'air de ce lieu ayant été jugé trop vif, on les ramena à Paris, et on leur acheta dans la suite deux maisons, l'une au faubourg Saint-Antoine, et

l'autre près de l'Hôtel-Dieu, et saint Vincent eut la satisfaction de consolider un établissement si précieux pour l'humanité, et qui doit faire bénir à jamais son nom par les mères malheureuses, par les enfans abandonnés, et par toutes les ames sensibles.

Les divisions qui éclatèrent peu après dans l'Etat lui donnèrent encore l'occasion de montrer sa prudence et son zèle. La régente, Anne d'Autriche, ayant quitté Paris, où l'esprit de faction dominoit, fit environner cette grande ville pour la réduire par la famine. Vincent, touché du sort des pauvres, consacra pour les nourrir les provisions de sa maison. Il envoya ses séminaristes à Richelieu, ferma le collége des Bons-Enfans, fit sortir ceux des étudians de Saint-Charles qui pouvoient trouver une ressource chez leurs parens, et mit en réserve pour le besoins du dehors le blé qu'il avoit dans ses greniers. Non content de prier Dieu pour qu'il rendît la paix au royaume, il alla, le 13 janvier 1649, trouver la Reine à Saint-Germain, où elle étoit retirée, et lui parla avec une généreuse liberté. Il étoit d'avis que le cardinal se retirât, puisqu'il étoit l'occasion de tant de troubles. Ce conseil ne fut point suivi; mais on connoissoit si bien la pureté des vues du saint, que la cour ne lui sut point mauvais gré de sa démarche. Il n'en fut pas de même à Paris, où les factieux le signalèrent comme un royaliste. On mit des soldats à Saint-Lazare; on saisit le blé qu'il conservoit pour les pauvres, et on commit de grands dégâts dans la maison. Le Parlement fit cependant cesser ces violences au bout de quelques jours. Vincent profita de ce temps pour faire la visite des maisons de sa congrégation. Un ordre de la Reine qui le rappeloit à Paris, et une ma-

ladie qui le retint à Richelieu, le forcèrent d'interrompre son voyage. Ce fut en cette occasion que la duchesse d'Aiguillon lui envoya un carosse et des chevaux. Le saint refusa long-temps de s'en servir, quoiqu'il eût les jambes enflées. Il renvoya à la duchesse son présent; elle insista, et il fallut que l'archevêque de Paris, et même la Reine, ordonnassent à Vincent de céder. Mais il étoit confus de se voir en voiture. Je suis, disoit-il, le fils d'un pauvre paysan, et j'ose me servir d'un carosse!

En 1650, les troubles allèrent en croissant, et les étrangers en profitèrent pour entrer en France, et ravager nos provinces. La Picardie et la Champagne surtout souffrirent extrêmement. Vincent envoya de ses missionnaires sur les lieux, excita de nouveau la charité des ames pieuses, obtint de nouveaux sacrifices. Un grand nombre de villes furent secourues, les malades furent assistés, de pauvres errans obtinrent des asiles. Des familles, des communautés, des églises qui avoient été pillées, tout étoit l'objet de la sollicitude de Vincent. Pendant les premières années la dépense alla de 15 à 30,000 livres par mois, et on calcule que la totalité des fonds alla bien à un million. On publia dans le temps un *Recueil des Relations* de ces secours; et beaucoup de particuliers, et des villes mêmes, témoignèrent à Vincent leur reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus. Des Irlandois catholiques réfugiés à Troyes étoient dans une extrême misère; un de ses prêtres, qui étoit de la même nation, alla, par son ordre, pourvoir aux besoins corporels et spirituels de ses compatriotes. La guerre civile qui se faisoit aux environs de Paris, y fut pour ces cantons une source de calamités. Vincent y

envoya des missionnaires et des Sœurs de la Charité, avec des vêtemens et des vivres. Il faisoit partir, tantôt pour un endroit, tantôt pour l'autre, des charrettes chargées de provisions. On se demande comment il pouvoit suffire à des aumônes si fréquentes et si abondantes. Pendant le blocus de Paris, il donnoit chaque jour la soupe à quatorze ou quinze mille pauvres; il plaçoit dans des maisons sûres des filles, des religieuses, des enfans échappés du théâtre de la guerre.

Vincent avoit soin que la distribution des aumônes fut presque toujours accompagnée ou suivie de prédications et d'exercices de piété. Il envoya de ses prêtres aux îles Hébrides et en Pologne. Lui-même donna une mission à Ruel, en 1653, malgré son âge de soixante-dix-sept ans. Il cultivoit, à Paris, une pépinière de jeunes Ecossois destinés à prêcher ensuite dans leur patrie. Il établissoit dans le faubourg Saint-Laurent l'hôpital du nom de Jésus, pour quarante vieillards pauvres des deux sexes. L'ordre de cette maison, et la manière dont tout y étoit réglé pour le spirituel et le temporel, donnèrent l'idée de faire la même chose pour tous les autres pauvres de la capitale. Des dames offrirent des sommes considérables. Vincent demanda et obtint du Roi les bâtimens et l'enclos de la Salpétrière. Des lettres-patentes du Roi étoient nécessaires; le Parlement fit beaucoup de difficultés pour les enregistrer. On disoit que la réunion de tant de pauvres dans un même local étoit sujette à beaucoup d'inconvéniens. Comment contenir tant d'hommes grossiers et audacieux? Vincent parvint à dissiper ces inquiétudes; mais il se passa deux ans avant qu'on eût aplani les obstacles. En 1656 parut

un édit du Roi pour l'établissement de l'hôpital général; il fut enregistré en Parlement le 1er. septembre, et le 1er. mars 1657 fut assigné pour l'ouverture de l'hôpital, où il entra quatre à cinq mille pauvres, les autres ayant mieux aimé se disperser dans les provinces; car il fut défendu alors de mendier dans Paris. Vincent refusa pour sa congrégation la direction spirituelle de l'hôpital, mais il indiqua M. Abelly, qui en effet accepta cette charge. Cette œuvre fut une des plus utiles que fit le saint, et nous en recueillons encore les fruits. Beaucoup de particuliers l'aidèrent dans cette entreprise; le cardinal Mazarin donna 100,000 livres en un jour, et 60,000 à sa mort; M. de Pomponne abandonna un contrat de 20,000 écus, et plus encore par son testament.

C'est ainsi que Vincent employoit ses dernières années. Il fonda de nouvelles colonies à Montauban, Agen, Tréguier, Agde, et même hors du royaume. Il avoit depuis long-temps une maison florissante à Gênes; il en établit une autre à Turin, qui n'obtint pas moins de succès. Il prit beaucoup de part à la fondation d'un hôpital à Sainte-Reine. Consulté sur les matières les plus délicates, mêlé à toutes les bonnes œuvres dans les pays les plus éloignés comme dans Paris même, il étoit l'oracle de tous les Etats. Les évêques, les ecclésiastiques, les communautés, les princes, les seigneurs, les dames, tous lui demandoient des conseils et même de bons offices; les affligés, les pauvres ne recouroient jamais à lui en vain. On n'avoit conservé à Saint-Lazare qu'une petite partie de ses lettres; et cependant celles de l'année 1656, seules, eussent formé deux assez gros volumes. Joignez à cela les consultations verbales, les assemblées de

charité, les affaires où il se trouvoit engagé, les conférences de piété, la direction d'une congrégation nombreuse, et vous serez étonné qu'un seul homme pût suffire à tant de détails. Quoique déjà chargé de mérites et d'années, il ne se relâchoit point dans le travail. Il surmontoit par son courage les infirmités dont il étoit accablé. Elles augmentèrent en 1659, et il ne lui fut plus possible de sortir de la maison; mais il présidoit encore aux conférences du mardi pour les ecclésiastiques, et aux assemblées de charité des dames. Au commencement de 1660, ses jambes enflèrent, au point de l'empêcher de se soutenir et de dire la messe, mais il l'entendoit tous les jours. Ses douleurs augmentoient sensiblement, et Dieu achevoit de purifier son serviteur. Vincent opposoit à ses maux une patience inaltérable, et ajoutoit même de nouvelles austérités aux souffrances auxquelles il étoit en proie. Il vit mourir avant lui Mlle. Le Gras, fondatrice des Sœurs de la Charité; M. Portail, un de ses plus dignes missionnaires, et l'abbé de Rochechoart de Chandenier, ecclésiastique plus distingué encore par sa piété que par sa naissance, et qui lui étoit tendrement uni. Le bruit de ses souffrances et de son épuisement s'étant répandu, Alexandre VII lui fit expédier un bref pour le dispenser de la récitation de l'office, et des cardinaux lui écrivirent pour l'exhorter à ménager sa santé. Bientôt son état s'aggrava. Des ulcères aux jambes, une rétention d'urine, une insomnie continuelle hâtèrent ses derniers momens. Il tomba, au mois de septembre 1660, dans un assoupissement qui augmenta successivement, et le lundi 27, il s'éteignit paisiblement, sans effort et sans convulsions, étant âgé de 85 ans. Les larmes des

pauvres, les regrets de tous ceux qui l'avoient connu, les éloges des princes, des évêques, des gens de bien, honorèrent sa mémoire; mais ce qui l'honore encore mieux, ce sont les bienfaits qu'il répandit, les monumens qu'il laissa de son zèle et de sa charité, les ames qu'il ramena à Dieu, et les heureux changemens qu'il opéra dans le clergé par ses instructions et par ses exemples. Il fut en quelque sorte le restaurateur de l'Église Gallicane, et il paroît dans son siècle comme un de ces personnages imposans qui donnent l'impulsion à leurs contemporains, et qui se survivent à eux-mêmes, par l'esprit de leurs disciples, par la sagesse de leurs établissemens, et par le bien qui se fait en suivant leurs traces.

Ici finit le second volume, qui est publié déjà depuis quelque temps. Les deux derniers paroissent en ce moment. Ils traitent des vertus du saint, des missions qu'il dirigea, et des miracles opérés par son intercession. Nous en rendrons compte plus tard. En attendant, nous ne pouvons que féliciter l'éditeur du zèle qu'il a mis à terminer cette entreprise. De tels ouvrages ne sont pas seulement propres à nourrir la piété; ils sont encore une éloquente réclamation contre les insultes des ennemis de la religion. Ils apprendront là ce que peut un saint prêtre par les seules armes du zèle et de la charité, et quelle est la vertu du christianisme qui a inspiré tant de dévouement à la cause de l'humanité. C'est par de tels faits que l'on peut mieux confondre les détracteurs du sacerdoce, et il n'est pas de sophismes qui puissent balancer le spectacle de tant d'œuvres grandes et utiles. Ainsi cette lecture convient et aux gens qui vivent dans le monde, et aux personnes consacrées à la re-

traite, et chacun y trouvera des sujets de bénir Dieu qui est admirable dans ses saints, des motifs pour s'exciter à le servir, et des exemples plus efficaces peut-être encore.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le Sacré Collége vient de faire une nouvelle perte. Le 19 octobre, M. le cardinal Antoine Dugnani, évêque de Porto et Sainte-Rufine, et sous-doyen du Sacré Collége, est mort, vers les deux heures de la nuit, après une maladie douloureuse. Son Eminence étoit née à Milan, le 8 juin 1748 (1).

— Mgr. François Serra-Cassano, archevêque de Nicée et nonce apostolique en Bavière, dont le saint Père avoit annoncé le prochain départ dans le consistoire du 2 octobre, est en effet parti pour Munich, le dimanche 18, dans la nuit, après avoir pris congé de S. S. et du Sacré Collége.

— Plusieurs nouveaux évêques ont été successivement sacrés. On compte parmi eux MM. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, et nonce près la confédération suisse; Zerbi, évêque d'Abida, et suffragant de Sabine; Macini, évêque de Massa; Leone, évêque de Girgenti; Cittadini, de Pérouse; Lucchesi, de Foligno; Borghi, de Narni; Galliani, de Pergame, et Mami, de Citta della Pieve.

PARIS. M. l'abbé Clausel de Montals a prêché devant le ROI le jour de la Toussaint. Son texte étoit tiré de

(1) Nous donnerons une notice sur ce vertueux cardinal, bien connu en France, où il avoit rempli plusieurs années les fonctions de nonce, et où il avoit été amené lors de la persécution de 1809. On s'est étonné aussi que nous n'eussions pas encore payé un tribut d'hommage à la mémoire du pieux et charitable cardinal de Quevedo, le bienfaiteur du clergé françois en Espagne. La notice sur ce grand évêque est rédigée, et paroîtra au premier jour.

l'Evangile du jour, et son sujet étoit le bonheur des justes même dès ce monde. L'orateur a montré que le parti de la justice chrétienne étoit le plus propre à nous rendre heureux dès ce monde, 1°. par la manière dont elle influe sur nos jugemens, et sur les vues de notre esprit; 2°. par la situation où elle met nos cœurs et nos sentimens. M. l'abbé Clausel a su, dans cette division, mêler des raisonnemens solides à des mouvemens heureux, et venger la piété des attaques d'un monde qui ne la connoît pas. Sa manière a paru digne de la chaire et de son auguste auditoire.

— M. Mériel-Bucy, ce prêtre du Mans dont nous avons déjà parlé, vient de mettre en lumière un écrit où il entre à peu près autant de raisonnement que de modestie. Le titre est pompeux, et est ainsi conçu : *Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France* la petite église; in-8°. d'environ 200 pages. Tout en chantant victoire d'une manière assez gasconne, l'auteur n'a pas senti le tort qu'il faisoit à sa cause en avouant qu'on l'appeloit en France *la petite église*; c'est reconnoître qu'en France ce parti est estimé ce qu'il est. Cette brochure fanfaronne est dirigée contre les missionnaires qui ont eu tant de succès au Mans cette année, contre M. Barruel et contre nous. Les missionnaires y sont traités avec une hauteur et une partialité révoltante; M. Mériel-Bucy a peur apparemment qu'ils ne ramènent les ames à Dieu, qu'ils ne convertissent les pécheurs, qu'ils ne convainquent les incrédules. Il tourne leur zèle en ridicule. Il se moque de leurs exercices, de leurs pratiques, de leurs discours, et dans son emportement il va jusqu'à dire que les cérémonies de la mission étoient *plus sacriléges et plus révoltantes que le culte de la raison en* 1793; par où le judicieux écrivain nous donne la mesure de sa modération et de son discernement. Sa *Réplique* à M. Barruel est sur ce ton. M. Mériel-Bucy s'étonne qu'on *s'avise d'entrer en lice* avec lui, *vieux routier, âgé de 58 ans*, qui a bien approfondi la ma-

tière, et dont les écrits ont opéré une sorte de révolution. Il parle à M. Barruel comme un maître impérieux parleroit à un disciple ignorant. On se demande, en lisant cet écrit, quelle est la réputation de M. Mériel-Bucy, et par où il peut justifier ces airs de présomption et d'arrogance, et on est tout surpris de voir que son style et sa théologie sont de la même force. Les expressions les plus triviales se pressent sous sa plume: *J'ai une autre botte à vous porter......; nous n'avons pas la manche si large......*, et autres de cette force. Enfin nous aussi, nous avons part aux boutades de M. Mériel-Bucy. Trente pages sont employées à répondre à nos *Observations sur l'esprit de schisme*, numéro du 4 juillet dernier, si toutefois on peut appeler réponse un bavardage dépourvu de sens et de goût. Si c'est-là ce que M. Mériel-Bucy appelle remporter la *victoire*, il n'est pas difficile à contenter. Son *triomphe complet* est un excellent antidote contre sa cause, et cet écrit est si misérable qu'il n'est propre qu'à décréditer un si pauvre raisonneur, et par contre-coup son parti même.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le roi de Prusse, le prince son fils et le duc de Mecklenbourg, sont partis, le 3, à onze heures du matin.

— Le même jour, à dix heures et demie du matin, LL. AA. RR. Monsieur, Mgr. le duc de Berry et le grand-duc Constantin de Russie, ont assisté, dans la plaine de Grenelle, aux grandes manœuvres qui ont été exécutées par divers corps d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la garde. Les évolutions ont duré quatre heures. M. le maréchal duc de Raguse commandoit en chef. Les troupes ont défilé devant LL. AA. Madame est venue aussi, pendant ce temps, se promener dans la plaine.

— Le 4 novembre, Monsieur, a reçu, à l'occasion de sa fête, les félicitations des Princes et Princesses. Toutes les personnes de la cour ont été successivement admises à lui présenter leurs hommages, ainsi que les officiers de la garde natio-

nale et de la garde royale. Mgr. le duc de Berry a reçu aussi des félicitations pour le même sujet.

— Par ordonnance du 4, la réunion des chambres aura lieu le lundi 30 novembre.

— Mgr. duc d'Angoulême a passé, le 2, à la Ferté-sous-Jouarre; il y a laissé 500 fr. pour les besoins des pauvres. S. A. R. est accompagnée de MM. de Montagny et de Montcalm, ses aides-de-camp, et de M. Rogniat, inspecteur général du génie.

— La chambre d'accusation de la cour royale a décidé, le 3, qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre le général Cannel et contre MM. de Chauvigny, de Rieux-Songis et de Romilly. Ils ont été, en conséquence, mis sur-le-champ en liberté, ainsi que MM. Lafitte et Gauffre, arrêtés depuis.

— La cour royale de Paris est rentrée, le 3, à onze heures. La cour s'est réunie, en robes rouges, dans une des salles du palais, où un autel avoit été dressé. Mgr. l'évêque de Samosate y a dit la messe, assisté d'un clergé nombreux. La cour s'est rendue ensuite dans la salle des audiences solennelles, où le prélat a pris place à côté du premier président. M. Colomb, premier avocat-général, a prononcé un discours sur la nécessité d'étudier les lois nouvelles. M. le premier président a pris pour le sujet de son discours les avantages des études littéraires. Il en a pris occasion de rappeler ce beau siècle de Louis XIV, que le bel esprit de notre temps cherche à rabaisser; mais qui trouvera dans le temps même, ce destructeur de tout, son affermissement et son illustration contre les atteintes de l'envie. Ce passage, en particulier, a été couvert d'applaudissemens.

— La rentrée du tribunal de première instance a été célébrée, le 4, par une messe du Saint-Esprit, qu'a dite M. de la Myre, nouvel évêque de Troyes. Le tribunal s'est réuni ensuite dans une salle, où M. le procureur du Roi, Jacquinot-Pampelune, a prononcé un discours sur le courage nécessaire aux magistrats. Il a payé un tribut d'éloges à la mémoire de plusieurs membres que le tribunal a perdus cette année, MM. Devauvert, Loret et Barbier, et ce jeune et vertueux Emmery, déjà si distingué par son mérite, et plus recommandable encore par sa piété.

— Les troupes russes de l'armée d'occupation se sont mises en marche le 4; le corps saxon doit s'y mettre le 7 ou le 8.

— M. le préfet du Haut-Rhin a reçu du général de Frimont, l'avis officiel que les troupes autrichiennes auroient évacué l'Alsace le 11 novembre prochain.

— M. Jean-Job Aymé, né à Montélimar en 1755, est mort à Bourg, le 1er de ce mois. Député au corps législatif en 1796, il s'y montra zélé pour la restauration de la religion et de l'Etat, et mérita d'être proscrit au 18 fructidor. Il fut déporté à Cayenne, et parvint à échapper aux désastres de ses amis. Il étoit directeur des droits-réunis, à Bourg.

— On mande de Leitoure, que dans la nuit du 23 au 24 du mois dernier, des scélérats ont enfoncé la porte de l'église paroissiale de Saint-Gervias, et y ont volé deux calices, le ciboire et les hosties qu'elle renfermoit, l'ostensoir et d'autres objets de prix. On est à la recherche des auteurs de ce sacrilége.

— Les mines de houille du Rial ont été concédées par le gouvernement au sieur Fualdès.

— Le tribunal de police correctionnelle d'Anvers a condamné à quinze jours de prison, 20 florins d'amende et aux frais du procès, le téméraire incrédule qui avoit osé interrompre le prédicateur dans une église de cette ville, ainsi que nous l'avons annoncé, et nier hautement ce que le ministre de la religion avançoit.

— Le 22 octobre, la tour de l'église catholique de Wik, près Durstede, en Hollande, qui venoit d'être construite, s'est écroulée avec fracas. Les murs de l'église ont été renversés en partie. On ne dit pas que personne ait été blessé.

— Le roi de Portugal, par un décret rendu, le 30 mars dernier, à Santa-Cruz, près de Rio-Janeiro, a défendu les assemblées secrètes, clubs et ordres de cette nature. Ceux qui les tiendront seront traités comme criminels de lèze-majesté. Les correspondances mystérieuses avec des sociétés étrangères, et la distribution des livres et symboles tendant à la même fin, sont également interdites. Le prince dit qu'il s'est tramé dans ces réunions des conspirations contre l'Etat, et que les moyens pour obvier aux inconvéniens ont été reconnus insuffisans.

— Le roi d'Angleterre est entré, le 24 octobre, dans la 58e. année de son règne. Ce doyen des monarques est né le 4 juin 1738. La reine, qui est née le 19 mai 1744, est toujours dans le même état de dépérissement.

— Le roi de Prusse a accordé un secours annuel de douze mille écus d'or, pour quatre ou cinq ans, à M. Alexandre de Humbolt, connu par son voyage dans l'Amérique méridionale. et qui se propose de parcourir les Indes-Orientales, le Thibet et les parties les moins connues de l'Asie. Le rescrit du roi est conçu dans les termes les plus flatteurs pour le voyageur.

Livres nouveaux.

Mémoires historiques sur Louis XVII, Roi de France et de Navarre; par M. Eckard. Troisième édition, augmentée de beaucoup de pièces (1).

Vie de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, et fondateur du séminaire de ce nom (2).

Nous rendrons compte successivement de ces ouvrages.

(1) Vol. in-8°. avec fig.; prix, 7 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Nicolle; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

(2) Vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 août, 12 novembre, 12 février et 12 mai. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

La collection est composée de 16 volumes. Chaque volume se vend séparément, 7 fr. et 8 fr. franc de port.

L'administration des postes ayant, à compter du 1er. janvier 1818, doublé le prix du port pour la Prusse, la Sardaigne et l'Italie, le prix de la souscription, pour ces pays, sera désormais de 33 fr. pour un an, 18 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois.

Coup d'œil du Rédacteur sur ses travaux.

Voilà déjà la cinquième année que nous fournissons une carrière qui, nous pouvons le dire, n'a été ni sans obstacle ni sans succès. C'est pour nous un plaisir et un besoin de jeter un moment les yeux sur le passé, et de nous rendre compte à nous-mêmes de ce que nous avons fait. Lorsque nous commençâmes cette entreprise, nous fûmes les premiers à profiter de la liberté qui venoit d'être rendue à l'Eglise et à l'Etat. Nous sortions d'une longue oppression qui avoit pesé sur toutes les classes de la société, sur l'Europe toute entière, et principalement sur la religion. Comme des passagers échappés à la tempête, nous éprouvions un vif désir de raconter nos craintes et nos périls, et de porter nos regards sur des jours plus sereins, que nous appellions de tous nos vœux, et que nous étions autorisés à espérer. Nous aimions à nous représenter l'Eglise relevant son front humilié, secouant ses habits de deuil, et recouvrant les droits essentiels que la violence lui avoit arrachés. Nous nous félicitions d'avoir à retracer sa délivrance et la nôtre, le rétablissement de son chef auguste, la cessation des troubles excités par une tyrannie farouche, et la guérison des plaies faites au corps social et à l'édifice religieux. Nous avons vu s'opérer successivement une partie de ce que nous espérions. Rome a recouvré son Pontife si indignement enlevé, ses cardinaux dispersés par l'exil, ses prélats bannis ou emprisonnés, ses prêtres fidèles à leurs sermens. Elle a vu se reformer peu à peu ces établissemens que l'impiété avoit détruits, et se rouvrir ses communications avec le reste de la chrétienté. Le vicaire de Jésus-Christ a pu, comme autrefois, étendre sa sollicitude sur toutes les églises, et faire

entendre sa voix à toutes les portions du troupeau. Nous l'avons montré rappelant autour de lui les soldats de cette milice spirituelle qui fait la force et l'ornement de l'Eglise, réparant les asiles consacrés à la piété, faisant revivre les institutions dont la destruction avoit été le prélude de nos malheurs. Nous avons suivi avec joie les progrès de cette restauration, et nous croyons n'en avoir point omis les détails les plus intéressans.

De Rome, nous avons porté nos regards sur les diverses parties de la catholicité, et nous avons recueilli soigneusement tout ce qui s'y est passé de favorable. La France devoit nous intéresser le plus, et c'est elle aussi qui a principalement fixé notre attention. De grands événemens y ont eu lieu, des écrits importans pour la cause de la religion y ont paru; de grands exemples de piété et de charité ont été donnés aux peuples, les missions ont obtenu des succès éclatans, et on a pu remarquer en beaucoup de lieux une forte tendance à revenir à la religion. Un traité solennel a été conclu avec le saint Siége, et notre église s'est vue au moment de se relever de ses ruines, et de se rasseoir sur des bases plus durables. Si des résultats plus décisifs n'ont pas encore été réalisés, peut-être se préparent-ils en silence. Les hommes ont leurs vues, la Providence a aussi les siennes. L'Eglise est militante, et ce nom seul lui apprend qu'elle est destinée aux combats. Quand elle est sortie de quelques traverses, elle en voit se succéder d'autres, et elle ne peut compter, ni sur un repos parfait, ni sur un avenir sans nuage. Cependant les destinées de la religion s'accomplissent toujours d'une manière ou de l'autre. Les hommes la combattent quelquefois et passent; elle a souvent à souffrir et elle reste, et tandis que ses ennemis l'insultent et tombent, elle s'avance vers le but marqué dans les décrets éternels.

Il nous eût été plus agréable sans doute de n'avoir à raconter que ses joies et ses prospérités, et de la montrer partout honorée et triomphante. Mais ses disgrâces

nous offrent aussi des leçons utiles, et si ceux qui l'aiment sont portés à recueillir avidement tout ce qui la consolent, ils désirent savoir aussi tout ce qui l'afflige. Parmi ses sujets de douleur, il faut surtout compter tant d'écrits audacieux, tant de diatribes violentes, tant de pamphlets corrupteurs, où elle est méconnue, ridiculisée, insultée. Des journaux mêmes prennent à tâche de la livrer au mépris. Il ne convient, ni à nous, ni à nos lecteurs, de nous arrêter sur ce qui porte le caractère d'une haine furieuse ou d'une licence effrénée; mais nous n'avons point dû non plus laisser échapper l'occasion de relever des imputations calomnieuses, et de venger l'honneur de la religion contre des détracteurs passionnés. Nous avons dû faire remarquer que les moyens employés aujourd'hui par eux sont absolument les mêmes que ceux des partisans de la philosophie avant la révolution. Aujourd'hui, comme alors, on appelle sur le clergé la haine des peuples; on livre au mépris les pratiques et même les dogmes de la foi chrétienne; on prodigue les accusations bannales de superstitions, de ténèbres, de fanatisme. Quel peut être le résultat de ces déclamations répétées, sinon d'exalter les esprits d'une multitude aveugle? C'est à force de crier contre les prêtres, comme on le faisoit il y a trente et quarante ans, que l'on provoqua contre eux des lois barbares, des mouvemens populaires et des massacres effroyables. Il faut croire qu'on ne se propose pas de parvenir au même but. Mais quand les moyens sont les mêmes, les effets peuvent-ils être différens?

On ne peut se le dissimuler, nous sommes témoins d'une guerre ouverte entre la religion et l'impiété. Cette guerre se suit depuis soixante ans; mais elle paroît s'être ranimée avec un nouveau feu depuis quelques années. Elle se manifeste par des écrits, par des efforts, par des attaques qui se renouvellent sans cesse, et elle nous offre une suite d'événemens qui ne peuvent manquer d'appeler l'attention des véritables chrétiens. Habitans de la

grande cité, qui est l'Eglise, nous avons intérêt à ne pas ignorer ce qu'elle a à craindre de ses ennemis, ou à espérer de ses défenseurs; et puisqu'on l'assiège de toutes parts, que l'on sape ses fondemens, tantôt sourdement, tantôt d'une manière ouverte et audacieuse, et qu'elle est menacée ou envahie par une ligue d'écrivains, c'est pour nous tous un devoir de la servir, et de veiller pour elle. Comme dans un temps de guerre, on aime à être instruit des événemens qui marquent chaque campagne, des mouvemens des troupes, des combats, des victoires, des défaites, de même nous aurons soin qu'on puisse suivre dans nos feuilles l'histoire d'une lutte trop importante pour être passée sous silence, et nous n'avons malheureusement point à craindre de manquer, sous ce rapport, de matériaux. L'incrédulité aura soin de ne pas nous laisser éprouver cette espèce de disette, et l'abondance des faits ira peut-être en croissant. Le bien et le mal, les espérances et les revers de la religion, les lois qui lui seront favorables et les mesures qui lui seront funestes, les livres qui l'attaquent et ceux qui la défendent et l'honorent, Rome et ses actes les plus importans, la situation de l'Eglise dans les Etats catholiques et dans ceux où le protestantisme domine, les missions lointaines comme celles qui se font près de nous, les efforts du zèle, les œuvres de charité, les exemples de vertu, la vie des personnes recommandables qui paient successivement le tribut à la nature, les projets, les vues et les réclamations qui ont rapport à la religion, tout ce qui peut enfin intéresser ses amis, voilà les objets qui nous ont occupé depuis quatre ans, et qui nous promettent une moisson, sinon toujours heureuse, au moins toujours abondante et variée. Nous avons vu souvent les faits se presser autour de nous, et nous nous sommes attachés à n'omettre rien d'essentiel. Ce que nous avons eu surtout à cœur, c'étoit de ne jamais nous écarter de l'esprit qui a présidé à notre entreprise. Exactitude dans les récits, sagesse dans les jugemens, modé-

ration dans la critique, orthodoxie dans la doctrine, respect pour la vertu, amour pour l'Eglise, voilà quels étoient nos devoirs. Notre intention a toujours été de nous y conformer. C'est à nos lecteurs à prononcer si nous avons suivi bien fidèlement la route que nous nous étions tracée. Déjà ne pouvons-nous pas citer à la fois en notre faveur, et les suffrages de beaucoup d'amis de la religion, et les invectives de ses ennemis? Ce double encouragement ne nous a pas manqué. D'un côté, le nombre de nos lecteurs, la confiance qu'ils nous témoignent, leurs lettres pleines de bienveillance, leurs éloges, même excessifs quelquefois, nous soutiennent dans la carrière pénible que nous remplissons. Les ecclésiastiques les plus recommandables, à Paris et dans les provinces, prennent intérêt à nos feuilles, et combien d'entre eux ne nous ont pas laissé ignorer ce qu'ils pensoient de nous et de nos efforts! Dans une occasion récente, ils se sont montrés sensibles à nos peines, et nous en ont donné des preuves qui nous autorisent à croire qu'ils nous accordent quelque estime. Il nous est doux de voir qu'on nous tient compte de la droiture de nos vues, et que l'on juge nos travaux utiles à la religion. C'étoit là notre but, soit dans ce journal, soit dans nos autres ouvrages, et depuis vingt ans que nous sommes livrés à ce genre d'études, nous nous y sommes proposés de servir une si belle cause. Nous le disons sans ostentation, à ce qui nous semble, et seulement parce que la suite de nos réflexions nous y a conduits; car ceux qui ont suivi ce journal avec le plus d'assiduité peuvent nous rendre la justice de reconnoître que nous avons toujours évité de parler du succès de nos efforts, et de faire parade du nombre de nos lecteurs, et des marques de leur confiance que nous recevons tous les jours.

Ce succès d'ailleurs et cette confiance n'ont pas été exempts de contre-poids; et sans parler ici des événemens de 1815, du silence auquel nous nous vîmes forcé

alors, et de tout ce que pouvoit nous faire craindre le langage que nous avions tenu la veille même du 20 mars, il s'est trouvé assez de gens qui ont travaillé charitablement à rabattre les fumées de l'amour propre, et à nous guérir de la bonne opinion que nous aurions pu concevoir de nous-mêmes. Les uns, ennemis de la religion, n'ont pu nous pardonner nos efforts, quels qu'ils fussent. Les autres, gens de parti, qui auroient voulu que nous fussions du leur, ont mis leur zèle à nous décrier. Des auteurs mécontens, du genre de ceux dont parle Horace, nous ont gardé rancune parce que nous n'avions pas assez loué à leur gré des ouvrages sur lesquels notre jugement s'est trouvé d'accord avec celui du public. Quelques confrères ont essayé de relever la monotonie de leurs feuilles par des épigrammes contre nous. Cette petite conjuration ne nous a point étonnés. Nous ne nous étions point attendu à réunir tous les suffrages, et nous n'avions point compté en particulier sur ceux des écrivains que nous critiquions, parce qu'ils étoient répréhensibles ou ridicules. Nous avions prévu quelques contradictions de la part de ceux dont nous avions déjoué les spéculations ou rejeté les services. Il y a actuellement trois ans qu'un journal, qui auroit pu n'être que notre émule, mais qui s'annonça tout de suite comme notre adversaire, commença sous un titre assez semblable au nôtre. Son début menaçant, et son attention à nous harceler ne lui portèrent pas bonheur; il tomba au bout d'un an, malgré les efforts de quelques gens de lettres estimables pour lui donner une couleur plus pure et une direction plus assurée. Récemment un pareil essai a été tenté; une feuille nouvelle alloit, disoit-on, avoir pour coopérateurs les ecclésiastiques les plus distingués de la capitale; cette annonce un peu hasardée n'a eu d'autre effet que d'attirer des démentis fâcheux de la part de ceux mêmes des noms desquels on avoit cru devoir s'appuyer.

Parlerons-nous d'écrits dirigés nommément contre

nous? Un sieur S. s'est fatigué à nous harceler par des brochures insipides, nous a adressé des défis ridicules, et a fini par une plainte distribuée avec éclat aux deux chambres, comme pour provoquer une loi à cet égard, et intéresser tout l'Etat à sa querelle. Un autre écrivain, non moins vif et attaché au même parti, semble s'être fait un point de conscience de ne rien publier sans y joindre une préface assaisonnée de quelque tirade sanglante contre nous. Nous nous étions, il est vrai, élevé contre sa théologie. Dès-lors nous sommes décriés à ses yeux, et il ne tient pas à lui que nous le soyons aux yeux du public. Jusqu'ici nous ne nous sommes pas aperçus que ses soins officieux aient eu beaucoup de succès. Forcé d'opter entre l'approbation de M. T. et l'estime du clergé, notre choix n'est pas douteux. Nous nous résignons à souffrir les boutades d'un écrivain qui n'épargne ni les évêques, ni les théologiens, et qui, dans une dernière brochure, enveloppe dans son aigre censure tout ce que nous comptons d'auteurs les plus distingués. Il n'a trouvé de témoignages à nous opposer, malgré ses doctes recherches, que son ami M. S., et certain journaliste dont au fond il apprécie le jugement, et dont il seroit bien fâché d'être condamné à lire le fade remplissage. Il auroit pu cependant grossir encore sa phalange, et compter parmi nos ennemis d'autres écrivains à peu près de la même force, le pétulant abbé Vinson, et M. Mériel-Bucy, dont nous parlions naguères, et peut-être d'autres encore; car qui pourroit retenir tant d'illustres noms? Voilà les terribles adversaires qui se sont armés contre nous, les uns que leur foiblesse met au-dessous de la critique, les autres, que leurs préventions aveuglent et que la colère transporte.

Nous avons été ainsi entraînés à rendre compte de nos travaux passés et futurs, de nos motifs, de nos vues, des encouragemens qui nous soutiennent, des contradictions qui nous ont été suscitées. Il ne nous

reste, ce semble, qu'à marcher dans la même carrière, et à nous efforcer d'y être de plus en plus utiles à nos frères; heureux si la Providence daigne bénir nos veilles, et si nos lecteurs continuent à nous seconder par leurs lumières et par leurs prières; double service que nous attendons d'eux.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S'il faut en croire des bruits qui circulent depuis quelques jours, nous toucherions au moment de voir terminer les difficultés qui se sont élevées relativement au Concordat. Le retour de M. Portalis, que l'on annonce en ce moment, donneroit encore plus de crédit à cette nouvelle. On parle d'un arrangement d'après lequel un certain nombre d'évêques recevroient leurs bulles immédiatement, sauf à statuer plus tard et de concert avec le saint Siége sur la conservation des diocèses créés l'année dernière.

— Nous avions annoncé précédemment un petit imprimé intitulé : *Association de Prières pour le succès des Missions dans les pays infidèles*. Pour faciliter aux personnes pieuses le moyen de s'unir à cette Association, et de participer aux avantages qui y sont attachés, l'on vient d'imprimer, en quatre pages in-12, un *prospectus* abrégé de cette Association. Au haut de la première page est une vignette gravée représentant notre Seigneur recommandant à ses apôtres d'adresser au Père céleste des prières pour le supplier d'envoyer des ouvriers dans sa vigne. Les deux premières pages renferment un court exposé des fins et de la nature de l'Association, des règles et pratiques qu'on y doit observer, et des indulgences accordées par N. S. P. le Pape à ceux qui les observent. Les deux autres pages contiennent les prières que doivent réciter tous les jours ceux qui sont membres de l'Association; savoir, une

prière de saint François-Xavier, pour demander la conversion des infidèles, et une prière à la sainte Vierge, attribuée à saint Bernard (1).

— On voit depuis quelque temps, dans une des chapelles de la Métropole, le monument exécuté par M. Desenne, pour feu M. le cardinal de Belloy. C'est le premier de ce genre qui ait été fait en France depuis bien des années, et il paroît réunir les suffrages des connoisseurs. S. Em. est représentée assise au-dessus du tombeau. Sa figure est ressemblante. A la droite, une femme et une jeune fille reçoivent l'aumône du prélat. A la gauche, saint Denis, premier évêque de Paris, semble montrer son successeur, et tient un rouleau dont l'extrémité entr'ouverte porte les noms des derniers archevêques de Paris, et entr'autres du cardinal. Les figures ont environ sept pieds et demi. Près du cardinal est un livre ouvert où on lit ce passage: *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.* Une inscription est gravée sur le devant du sarcophage. La seule observation que nous pourrions faire en ce moment, ce seroit sur ce que saint Denis est représenté debout auprès du cardinal assis; le contraire ne seroit-il pas plus convenable?

— Le *Journal du Commerce*, à l'occasion du jour des Morts, a trouvé moyen de déclamer contre le christianisme, contre l'abnégation que prêche l'Evangile, contre la pensée de la mort, recommandée dans l'Ecriture, contre la Trappe, etc. *Revenons*, disoit-il, *de ces erreurs superstitieuses qui empoisonnent une vie pour sauver l'autre*, comme si les douceurs de la piété empoisonnoient la vie, et comme si les vrais chrétiens n'étoient pas plus heureux que les hommes emportés

---

(1) Se vend 10 centimes franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal, et aux Missions-Etrangères, rue du Bacq, n°. 120.

par le torrent des passions. Le journaliste veut bien qu'on honore les morts, pourvu qu'on ne suive pas les lois d'un culte particulier. On remarque depuis quelque temps dans plusieurs feuilles, un redoublement de zèle à l'égard de la religion et des prêtres. La malignité, les insultes, la dérision, le mépris, la calomnie, voilà les armes favorites des nouveaux comme des anciens adeptes de la philosophie. Il semble qu'ils jugent que le clergé n'a point encore été assez abattu par la révolution, et ils appellent de nouveau sur lui la haine des peuples. Dernièrement un de ces journaux s'étonnoit qu'on parlât des malheurs des prêtres pendant la révolution, et disoit froidement qu'apparemment ils entendoient par leurs malheurs la privation de leurs richesses. Cette atroce ironie à l'égard de gens qu'on dépouilloit alors, qu'on déportoit, qu'on égorgeoit en masse, donne la mesure de la sensibilité, du goût et de la modération du très-libéral rédacteur.

— M. l'abbé de Verdelin, ancien grand-vicaire de Cahors, a fait imprimer le *Prospectus* de son *Institution aux Lois ecclésiastiques de France*, ou *Analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé*. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage, publié en 1782, en 3 vol. in-12. La nouvelle édition aura 2 vol. in-8°. M. l'abbé de Verdelin se flatte que les évêques et les ecclésiastiques souscriront à un ouvrage destiné spécialement pour le clergé, et qui leur offrira des notions curieuses ou des règles utiles sur beaucoup de matières.

— Une personne vertueuse, touchée de l'ignorance de tant de militaires à l'égard de la religion, s'est dévouée à leur instruction chrétienne, à Pont-de-Beauvoisin. Elle a préparé plusieurs détachemens de légions, et des troupes de S. M. Sarde, pendant leur séjour à Pont-de-Beauvoisin, à profiter du ministère de deux curés de cette ville, qui se félicitent d'être secondés par ses soins. Sa charité et ses vertus portent les militaires

à une conduite plus régulière, en même temps que ses instructions leur font connoître la religion qu'ils ignoroient. Combien il seroit à désirer qu'on pourvût d'une manière stable à une œuvre si importante même pour l'Etat !

— Il a paru une brochure intitulée : *Observations sur la marche suivie dans l'affaire du Concordat*; nous n'avons pu encore en rendre compte.

— Nous annonçâmes l'année dernière, dans notre n°. 329, tome XIII, page 252, la mort de Louis Roux, ancien conventionnel, arrivée à Huy, dans les Pays-Bas, le 22 septembre. C'étoit un prêtre et un ancien curé dans le diocèse de Langres. Séduit par la révolution, il devint vicaire épiscopal de la Haute-Marne, et fut nommé député de ce département à la convention. Il vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Depuis il renonça à son état, se maria, et se signala par son zèle contre la religion dans une mission qui lui fut donnée pour le département des Ardennes, et surtout à Sedan. On le vit changer de parti suivant les circonstances; montagnard tant que les principes des jacobins prévalurent, thermidorien quand les jacobins furent abattus. Il retourna ensuite avec les jacobins, quand il put craindre qu'on n'abandonnât les principes d'anarchie et d'impiété. Dans le conseil des cinq-cents, qui suivit la convention, il fut constamment dévoué aux vues du directoire. Depuis il fut employé dans différentes administrations, et notamment à la police, d'où il fut renvoyé après la démission de Fouché. S'étant montré au Champ-de-Mai, en 1815, il fut compris dans la loi contre les régicides, et fut obligé de quitter la France en 1816. Il se retira à Huy, près Namur. Il y tomba malade en 1817, d'une hydropisie de poitrine qui le mit en danger. Une femme qui le soignoit, engagea un ecclésiastique de la ville à venir le voir sous quelque prétexte. Cet ecclésiastique y alla en effet, et le

trouva mieux disposé qu'on ne s'y attendoit. Comme il l'exhortoit à recourir aux secours de la religion : « Ah ! » Monsieur, dit le malade, je m'en occupe plus qu'on » ne pense ». Il témoigna le désir de revoir l'ecclésiastique qui le visitoit. Jusque-là celui-ci avoit ignoré ce qu'avoit été autrefois le sieur Roux. L'ayant appris, cela ne le refroidit point. Il conçut même un empressement plus vif à ramener à Dieu un homme si fort égaré, et lui fit plusieurs visites, lui suggérant de pieuses pensées, et lui citant des passages de l'Ecriture analogues à sa position. Le malade l'écoutoit volontiers ; en l'entendant parler de l'Ecriture, il dit qu'il l'avoit sue presqu'en entier par cœur. Il paroissoit sentir le danger de son état, mais il cherchoit encore à excuser ses fautes et ses crimes. Enfin le dimanche 21 septembre, sur de nouvelles exhortations du charitable prêtre, il consentit à se confesser ; et une fois qu'il eut commencé, il parut en agir avec beaucoup de franchise, et se soumit humblement aux décisions du confesseur. Il acheva sa confession le soir même, dans une seconde séance, se montra fort touché des exhortations qui lui furent adressées, et témoigna la plus vive reconnoissance à son guide. Il fut convenu qu'avant de recevoir le viatique il demanderoit tout haut pardon des scandales qu'il avoit donné, ou que s'il ne pouvoit faire lui-même cette déclaration, il ratifieroit ce que le confesseur diroit de sa part sur ce sujet, ce qui fut effectué avant l'administration du viatique, qu'il reçut le 22 de grand matin. Il paroissoit mieux, mais il mourut le soir même, et le confesseur, averti un peu tard, lui administra l'extrême-onction, dans le doute s'il vivoit encore. Ce respectable prêtre, dont nous avons sous les yeux la lettre, datée de Huy le 30 septembre dernier, regarda cette mort, arrivée immédiatement après la réception des sacremens, comme un trait signalé des miséricordes de Dieu, qui avoit ménagé à ce pécheur les moyens de revenir à lui.

— Les missionnaires de Cayenne écrivent, en date du 18 août dernier, que leurs travaux ne sont pas sans fruit, et que leurs instructions du carême ont été utiles à beaucoup de personnes. On en a vues qui ont rompu des habitudes pernicieuses, et qui sont sorties de l'ignorance où elles étoient sur leurs devoirs et sur leurs croyances. Après de longues épreuves, on a pu les admettre à la participation des sacremens. Il y a eu, à la fête de l'Assomption, autant de communions qu'à Pâques, et le nombre de ceux qui approchent de la sainte Table a doublé depuis l'arrivée des missionnaires. Il n'y a point de jours qu'ils ne tiennent le confessional plusieurs heures. La première communion des enfans a eu de bons effets. Depuis cette époque le nombre des enfans libres a doublé au catéchisme, et avec ces enfans il y a des jeunes gens de vingt ans et plus. Le préfet apostolique songeoit à établir un catéchisme pour les esclaves; il falloit pour cela choisir le temps le plus commode pour les maîtres. Les missionnaires se plaignoient de leur petit nombre; ils demandoient des livres d'évangiles, à l'usage des écoles, des chapelets, des scapulaires, que les nègres paroissoient rechercher. On se rappelle qu'une partie de leurs effets d'église avoit été avariée.

Saint-Malo. La légion du Calvados vient de se distinguer par un acte de religion qui a été un sujet de joie pour les amis de la religion. Vingt-neuf de ses militaires ont communié le jour de la Toussaint. Dans ce nombre il y en avoit vingt-quatre qui n'avoient pas fait leur première communion. Ils se rendoient depuis long-temps aux instructions que leur faisoit un jeune ecclésiastique de cette ville. Leur zèle et leur bonne volonté ne se sont pas démentis, quelques railleries qu'ils aient essuyées. MM. les officiers, de leur côté, se sont prêté à cette bonne œuvre en procurant à ces braves gens tous les moyens de s'instruire. La cérémonie a été fort édifiante. Les vingt-neuf militaires ont assisté à tous les offices de la fête, et le soir, ils se sont mis sous la pro-

tection spéciale de la sainte Vierge, entre les mains de M. le curé de la ville, qui avoit eu la satifaction de présider à la cérémonie du matin.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 5, les Princes ont fait la grande chasse annuelle de Saint-Hubert. Le grand-duc Constantin les accompagnoit. Le cerf, long-temps poursuivi, a été abattu d'un coup de fusil tiré par Monsieur.

— Mgr. duc d'Angoulême est arrivé, le 4. à Metz. M. le lieutenant-général Ernouf et M. le préfet étoient allés à la rencontre de S. A. R., et la foule s'étoit portée sur son passage. Le soir, le Prince a reçu les autorités. Le lendemain, il devoit passer une revue.

— Dimanche dernier, le dernier enfant de Mgr. le duc d'Orléans a reçu le baptême. C'est M. de Bombelles, évêque d'Amiens, qui a fait la cérémonie. Mme. la duchesse de Berry a été marraine, et Mgr. le duc de Chartres représentoit le prince héréditaire de Naples, qui est parrain. Le grand-duc Constantin étoit présent.

— M. le comte Dumas, lieutenant-général, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire : MM. de Brosses, préfet du département de la Loire-Inférieure; de Tournon, préfet du département de la Gironde; Germain, préfet du département de Seine et Marne; Decazes, préfet du département du Tarn; Vanssay, préfet du département de la Manche; Try, président du tribunal de première instance de Paris; Villemain, directeur de l'imprimerie et de la librairie au ministère de la police générale; de Sussy, membre du conseil d'administration des contributions indirectes; Maillard; Villot de Fréville; Abrial, fils.

— MM. de Bellisle, Jauffret et Brière, maîtres des requêtes en service extraordinaire, sont appelés au service ordinaire et attachés au comité du contentieux; M. Patry passe du comité du contentieux au comité de l'intérieur, en remplacement de M. Hély d'Oisel, précédemment nommé conseiller d'Etat; M. Despagnac passe du comité de la marine au

comité de la guerre; M. de Saint-Chamans passe du comité de la guerre à celui de l'intérieur; M de Cheveigné et M. O'donnell, maîtres des requêtes en service extraordinaire, sont appelés au service ordinaire, et attachés au comité des finances, l'un en remplacement de M. Ramond, précédemment nommé conseiller d'Etat; l'autre en remplacement de M. Duhamel, décédé; M. Ballyet, intendant militaire, est nommé maître des requêtes en service ordinaire et est attaché au comité de la guerre; M. de Rigny, officier de marine, est nommé maître des requêtes en service ordinaire, et est attaché au comité de la marine.

— M. d'Orcières, sous-préfet de Barcelonnette, vient d'être nommé sous-préfet de la Tour du Pin.

— Le Roi a institué les membres des tribunaux de première instance de Langres, de Châtillon et de Sedan.

— L'affaire entre le général Canuel et les sieurs Sainneville et Fabyier a été appelée, le 7, au tribunal de police correctionnelle. Elle a été remise au samedi 28, sur la demande de l'avocat du général. Les avocats de ses adversaires ne se sont pas présentés.

— On prépare en ce moment les marbres qui doivent servir au monument projeté pour Bossuet. Ce monument sera placé dans la cathédrale de Meaux. Les dessins sont de M. Fragonard, et la sculpture est confiée à M. Ruxthiel.

— M. Fiévée a obtenu de passer dans une maison de santé le temps qu'il devoit rester à la Force.

— Les officiers, sous-officiers et cuirassiers du régiment de Condé ont fait don d'un jour de leur solde pour l'érection de la statue du prince de Condé, dont ils conservent le nom.

— Le conseil municipal d'Orléans a fait frapper une médaille en or, pour être offerte au sieur Girardin, propriétaire de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.

— Le 2 et le 3 de ce mois il est sorti de Calais soixante-quatre bâtimens, qui ont transporté en Angleterre près de trois mille hommes et sept cents chevaux. Toute l'infanterie angloise est arrivée en Angleterre, à l'exception des gardes et d'un régiment.

— La division autrichienne du général Lederer passoit le Rhin le 4 novembre.

— On a arrêté à Nieuport un capitaine de vaisseau qui faisoit métier depuis long-temps d'introduire en France et dans

les Pays-Bas de la fausse monnoie fabriquée en Angleterre; c'étoient des pièces de dix sous au millésime de 1808.

— M. l'évêque de Fribourg a reçu de M. Aregger, avoyer de Soleure, une lettre de félicitation sur le rappel des Jésuites.

— L'empereur Alexandre est arrivé, le 1er. novembre, à Aix-la-Chapelle, de retour du voyage qu'il a fait en France.

— L'impératrice de Russie, mère de l'empereur Alexandre, est arrivée à Bruxelles, le 3 novembre au soir. S. M. a déjà fait une visite à la reine de Wurtemberg, sa fille, et se trouve en ce moment avec une autre de ses filles, la princesse d'Orange.

— L'impératrice d'Autriche est en ce moment à Munich, où elle est allée faire une visite à ses augustes parens.

— Une colonie suisse va s'établir au Brésil; le roi de Portugal en fait les frais pour cent familles catholiques. Elles seront reçues à Canta-Gallo, à vingt-quatre lieues de la capitale. On leur fournira de l'argent et des vivres. Elles seront exemptes d'impôt pendant dix ans. La colonie fondera une ville, qui portera le nom de *Nouvelle Fribourg*.

L'abonné qui s'étonne que nous n'ayons pas encore donné, comme nous l'avions annoncé, l'examen et la réfutation de l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, trouvera notre excuse dans une abondance des matières, telle que nous avons été forcés de remettre de jour en jour des articles assez importans. L'article sur l'*Essai* paroîtra dans un des premiers numéros, ainsi que des détails, lettres et réclamations qui étoient restés en arrière.

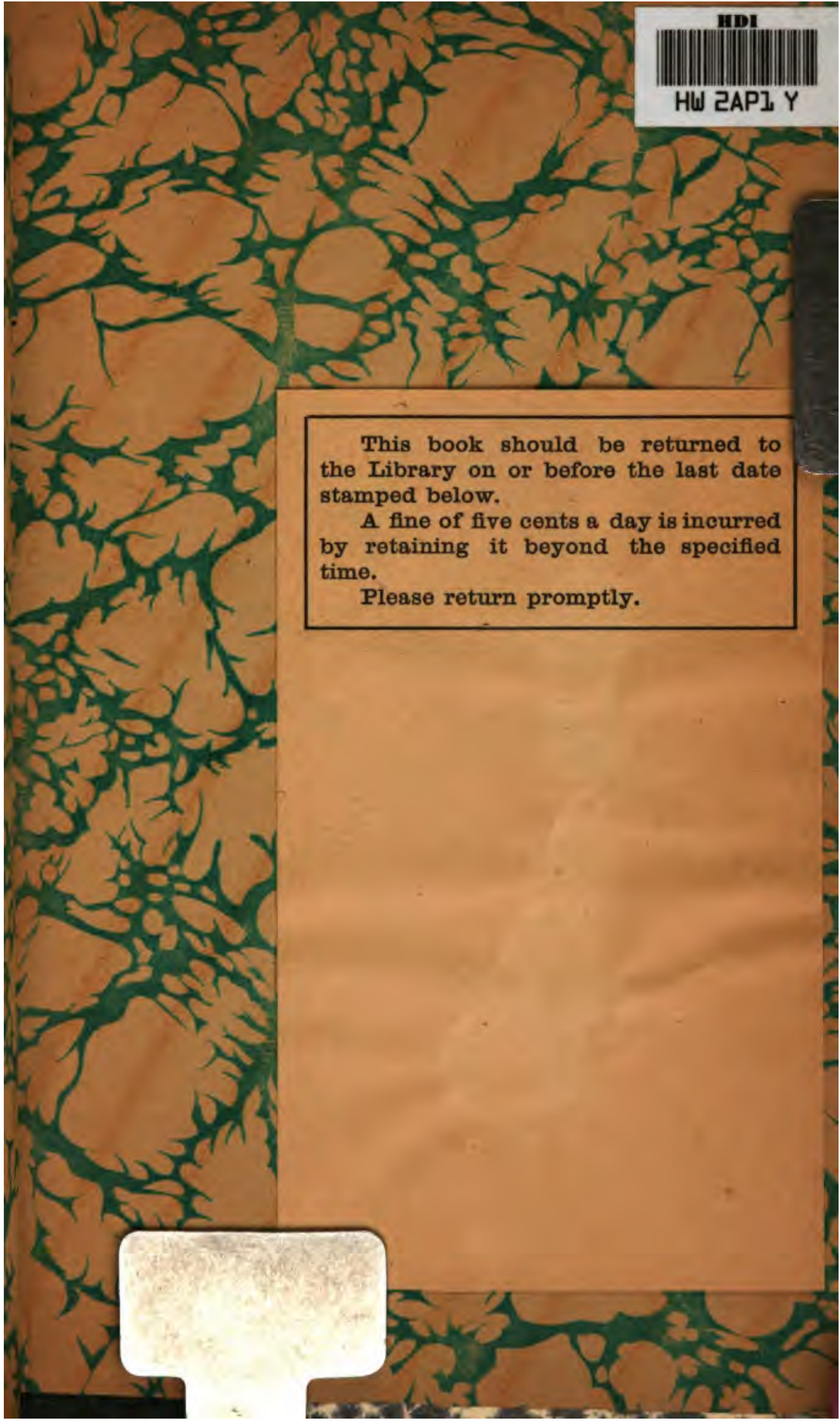
AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.




HDI
HW 2AP1 Y

